UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/napolonetleuro02driauoft

NAPOLÉON ET L'EUROPE

AUSTERLITZ

LA FIN DU SAINT-EMPIRE

(1804-1806)

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

OUVRAGES DE M. E. DRIAULT

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

La question d'Orient, *depuis ses origines jusqu'à nos jours*, avec une préface de M. Gabriel Monod, de l'Institut. 1 vol. in-8, 5e édit. (*Récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques*). 7 fr.

Problèmes politiques et sociaux. 1 vol. in-8, 2e édition refondue . . . . . 7 fr.

La politique orientale de Napoléon. *Sébastiani et Gardane (1806-1808)*. 1 vol. in-8 (*Récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques. (Prix Drouyn de Lhuys)*. . . . . 7 fr.

Napoléon en Italie (1800-1812). 1 vol. in-8 . . . . . 10 fr.

La question d'Extrême-Orient. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

Vue générale de l'histoire de la Civilisation. 3e édit. 2 vol. in-16 avec 218 gravures et 34 cartes dans le texte. (I. *Les origines.* — II. *Les temps modernes*). (*Récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques*) . . . . . 7 fr.

Histoire politique et sociale (1815-1911). *Évolution du monde moderne*. En collaboration avec M. G. Monod. 2e édit. 1 vol. in-16 avec gravures et cartes dans le texte. . . . . 5 fr.

Le Monde actuel. *Tableau politique et économique*. 1 vol. in-8. 7 fr.

Napoléon et l'Europe. *La politique extérieure du premier consul 1800-1803*. 1 vol. in-8. (*Prix Thérouanne à l'Académie française*) 7 fr.

HF
D779na

NAPOLÉON ET L'EUROPE

AUSTERLITZ

LA FIN DU SAINT-EMPIRE

(1804-1806)

PAR

ÉDOUARD DRIAULT

lol 2,

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
MAISONS FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1912

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Sources manuscrites

1° Aux *Archives du ministère des Affaires étrangères.*

Allemagne, *Correspondance politique*, nos **726** (janv.-avril 1804, correspondance de M. Bacher), **727** (mai-déc. 1804, id.), **728** (janv.-mai 1805, id.), **729** (juin-déc. 1805, id.), **730** (janv. 1805-août 1806, correspondance de Francfort), **731** (janv.-mai 1806, M. Bacher), **732** (juin-déc. 1806, id.). — **Bade**, *Correspondance politique*, n° **6** (1804-1805, M. Massias, chargé d'affaires), **7** (1806, id.) ; *Suppléments*, n° **1** (1653-1805), n° **2** (1806-1818). — **Bavière**, *Correspondance politique*, nos **180** (1804, M. Otto, ministre plénipotentiaire), **181** (1805, id.), **182** (1806, id.) ; *Suppléments*, nos **11** (1803-1805), **12** (1805-1806). — **Hambourg**, *Correspondance politique*, nos **118** (1804-1805, MM. Reinhard et Bourrienne), **119** (1806-1807, M. Bourrienne). — **Hesse-Cassel**, *Correspondance politique*, n° **20** (1806 et 1807-1812). — **Saxe**, *Correspondance politique*, nos **75** (1804-1805), **76** (1806-1807) ; *Supplément*, n° **5** *bis*. — **Wurtemberg**, *Correspondance politique*, nos **40** (1804, M. Didelot, ministre plénipotentiaire), **41** (1805, id.), **42** (1806, MM. Didelot et Siméon).

Angleterre, *Correspondance politique*, nos **603** (fév.-sept. 1806, négociations), **604** (oct. 1806-nov. 1809, négociations) ; *Suppléments*, nos **15** (1788-1811), **31** (1803-1815).

Autriche, *Correspondance politique*, nos **374** (sept. 1803-avril 1804, M. de Champagny), **375** (avril-sept. 1804, M. de Champagny), **376** (sept. 1804-mai 1805, MM. de Champagny, Dodun, de La Rochefoucauld), **377** (mai-sept. 1805, M. de La Rochefoucauld), **378** (janv.-juin 1806, M. de La Rochefoucauld), **379** (juin-déc. 1806, MM. de La Rochefoucauld et Andréossy) ; *Suppléments*, nos **27** (1804-1805), **28** (1806-1809) ; *Mémoires et Documents*, n° **8** (1737-1805).

Espagne, *Correspondance politique*, nos **665** (sept. 1803-janv. 1804, le général Beurnonville), **666** (janv.-sept. 1804, MM. le général Beurnonville et Vandeul), **667** (sept. 1804-fév. 1805, MM. Beurnonville et Vandeul), **668** (fév.-sept. 1805, général Beurnonville), **669** (sept. 1805-mai 1806, général Beurnonville, M. Vandeul), **670** (juin-déc. 1806, MM. Vandeul et Beauharnais) ; *Suppléments*, nos **19** (1802-1805), **20** (1806-1824).

Hollande, *Correspondance politique*, nos **608** (1804), **609** (1805), **610** (1806) ; *Supplément*, no **23** (1800-1813).

Italie, *Correspondance politique* : **Gênes**, no **179** (1803-1805, M. Saliceti, ministre plénipotentiaire). — **Milan**, no **61** (1805-1808, Royaume d'Italie, M. Marescalchi). — **Naples**, nos **129** (1803-1804), **130** (1804-1805, M. Alquier ambassadeur), **131** (1806-1807, id.) ; *Mémoires et Documents*, no **1** (1648-1814, Mémoire sur le Royaume de Naples de 1789 à 1806, signé d'Hautefort, 28 mars 1806). — **Parme**, no **47** (1801-1809). — **Rome**, nos **936** (sept. 1803-sept. 1804, cardinal Fesch, ministre plénipotentiaire), **937** (sept. 1804-mars 1805, id.), **938** (mai-déc. 1805, id.), **939** (1806, cardinal Fesch, M. Alquier). — **Sardaigne-Turin**, nos **280** (1801-1805, général Jourdan, général Menou), **281** (1799-1812, Relations diplomatiques et commerciales).

Prusse, *Correspondance politique*, nos **233** (sept. 1803-mars 1804), **234** (mars-sept. 1804), **235** (sept. 1804-avril 1805), **236** (avril-sept. 1805), **237** (sept.-déc. 1805), **238** (janv.-mai 1806), **239** (juin-déc. 1806) ; *Supplément*, no **12** (1800-1806).

Russie, *Correspondance politique*, nos **143** (sept. 1803-sept. 1804), **144** (sept. 1804-déc. 1807), **145** (1806, M. de Lesseps, consul général).

Suède, *Correspondance politique*, nos **291-292** (1799-1808).

Suisse, *Correspondance politique*, nos **482** (janv.-juin 1804, général Vial ambassadeur), **483** (juil.-déc. 1804, id.), **484** (1805).

Turquie, *Correspondance politique*, nos **206** (mars-sept. 1803, général Brune ambassadeur), **207** (sept. 1803-mars 1804, id.), **208** (mars-sept. 1804, id.), **209** (sept. 1804-juin 1805, général Brune, M. Parandier), **210** (juin-déc. 1805, MM. Ruffin et Parandier), **211** (janv.-mai 1806, M. Ruffin), **212** (juin-déc. 1806) ; *Suppléments*, nos **23** (1794-1806), **24** (1805-1810).

2° Aux *Archives Nationales* :

Dans **AF. IV**, les numéros **1682-1683** (Hollande, 1800-1810) ; — **1684** (1805-1814, Royaume d'Italie, correspondance du vice-roi) ;

— **1685** (Malte, Royaume de Naples, Parme, 1806-1813; — **1690** (Prusse, 1800-1813) : — **1694** (Rome, Lettres du pape, pièces diplomatiques, 1800-1808) ; — **1695** (correspondance du prince Eugène et du roi de Naples) ; — **1704** (Traités et pleins pouvoirs, copies et originaux : Allemagne, Confédération du Rhin, Cisalpine, Espagne, États-Unis, Gênes, Hollande, Lucques, Parme et Plaisance, an VIII-1810) ; — **1706**[a], **1706**[b] (Pièces diverses sur la Confédération du Rhin) ; — **1709** (Royaume d'Italie, organisation du royaume, correspondance du vice-roi, 1805) ; — **1713** (Dalmatie, Raguse) ; — **1714**[a] (Royaume de Naples, Lettres de Joseph à l'empereur, 1806) ; — **1718** (Gouvernement au delà des Alpes, correspondance du prince Borghèse, 1804-1814).

Dans **AF. IV**[a], les numéros **197** (correspondance du secrétaire d'État, 1806) ; — **1390-1394** (Armée italienne, 1802-1806) ; — **1436-1439** (Situation de l'armée de Naples).

II. — Sources imprimées

1° Documents officiels.

Bibliothèque des Archives du ministère des Affaires étrangères, n[os] 4323, 4337 [bis], 18053 : *Documents relatifs aux négociations de la France et de l'Angleterre de 1799 à 1806.*

De Clercq. *Recueil des traités de la France*, II.

Garden. *Histoire générale des traités depuis la paix de Westphalie*, VIII-X.

G. de Grandmaison. *La France et l'Espagne pendant le premier Empire* (indication de documents des archives espagnoles).

G. de Grandmaison, *L'Espagne et Napoléon, 1804-1809*, Paris, 1908.

Koch et Schœll. *Histoire des traités*, VII-VIII.

Martens. *Recueil général des traités*, XI.

Schœll. *Archives historiques et politiques*, I (pièces relatives à la transformation de la République Batave en royaume de Hollande, p. 5-48).

Baron de Testa et ses fils. *Recueil des traités de la Porte Ottomane.*

2° Correspondances.

P. Bailleu. *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807*, Leipzig, 1881-1887, 2 vol.

P Bertrand. *Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon (1800-1809)*, Paris, 1882.

Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, 1767-1815, publiés par S. A. le **Prince Murat**, tomes III et IV. Paris, 1909-1910.

Correspondance de **Napoléon I**[er], publiée par ordre de l'Empereur

Napoléon III, 1858-1870 : tomes IX-XIII (1803-1806). — Suppléments par **Lecestre**, de **Brotonne**.

Tratchevski. *Les relations diplomatiques de la France et de la Russie à l'époque de Napoléon Ier* (Publication de la Société Impériale d'Histoire de Russie), 4 vol., Saint-Pétersbourg, 1890-1893 : tomes II (1803-1804), III (1805-1806).

3° Mémoires et Journaux.

De Bausset. *Mémoires anecdotiques*, 2 vol.

Bourrienne. *Mémoires*, 1829-1831, tomes VI-VII.

Czartoryski. *Mémoires*, Paris, 1887, tome II.

Prince Eugène de Beauharnais. *Mémoires*, édités par M. le baron Du Casse, Paris, 1858, tomes I-II.

Du Casse, *Mémoires du roi Joseph*, Paris, 1853-1854, tomes III-V.

Du Casse, *Les rois frères de Napoléon* (Extraits de leur correspondance).

Don Manuel Godoy. *Mémoires*, trad. Esmenard, 4 vol.

Hardenberg. *Mémoires*, Tomes II-III.

Marmont, duc de Raguse, *Mémoires et Voyages*, Tomes I-II.

Melzi d'Eril, *Memorie, documenti e lettere*, 2 vol. Milan, 1865.

Metternich. *Mémoires, documents*, etc., publiés par Richard de Metternich et A. de Klinkowstroem, tomes I-II.

Miot de Melito. *Mémoires*, 3 vol. Paris, 1854.

Talleyrand. *Mémoires*, édit. de Broglie, Paris, 1891, tome Ier.

Rœderer. *Œuvres*, 8 vol. 1854-1859.

Les *Journaux*, notamment le *Moniteur*.

III. — Ouvrages

Comme pour le tome premier de cet ouvrage, nous avons fait ici un choix assez restreint d'indications bibliographiques. Quelques ouvrages, déjà anciens, ont encore une grande valeur ; les plus récents sont généralement fondés sur des sources plus scientifiques.

Parmi les plus anciens, nous rappelons :

Bignon. *Histoire diplomatique de la France depuis le 18 brumaire jusqu'au traité de Tilsit*, Paris, 1838, tomes IV-V.

Botta. *Histoire d'Italie de 1789 à 1814*, 5 vol., 1824.

Cesare Cantu *Il tempo dei Francesi, 1795-1815*, Naples, 1865.

Lanfrey. *Napoléon Ier*, 4 vol., 1868-1869.

Lefebvre. *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, Paris, 1845-1847, tomes I-II.

Norvins. *Histoire de Napoléon*, 4 vol., 1827-1828.

Sclopis. *Mémoire sur la domination française en Italie de 1800 à 1814*, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, Paris, 1861.

Stanhope. *Vie de Pitt*, trad. Guizot, 1864.

Thiers. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, 1845, tomes IV-VI.

Ou peut distinguer les ouvrages plus récents en trois catégories :

1° Ouvrages généraux.

E. Bourgeois. *Manuel historique de politique étrangère*, 1898, tome II.

James Bryce, *Le Saint-Empire Romain Germanique et l'Empire actuel d'Allemagne*, trad. Domergue.

A. Fournier. *Napoléon Ier*, trad. Jœglé, tome II.

D'Haussonville. *L'Eglise romaine et le premier Empire*, 5 vol.

Himly. *Formation territoriale des Etats de l'Europe centrale*, 2 vol.

Frédéric Masson. *Napoléon et sa famille*, tomes II-III.

J.-H. Rose. *The life of Napoléon I*, Londres, 1904, 2 vol.

Seeley. *Courte histoire de Napoléon*, trad. fr. Paris, 1886.

Albert Sorel. *L'Europe et la Révolution française*, tomes VI-VII.

2° Ouvrages d'un intérêt plus particulier.

Arthur-Lévy. *Napoléon et la paix*, Paris, 1902.

Ch. Auriol. *La France, l'Angleterre et Naples de 1803 à 1806*, Paris, 2 vol.

A. Beer. *Zehr Jahre œsterreichischer Politik, 1801-1810*. Leipzig, 1877.

A. Bonnefons. *Une ennemie de la Révolution et de Napoléon, Marie-Caroline reine des Deux-Siciles, 1768-1814*.

E. Denis. *L'Allemagne, 1789-1810* (Bibl. d'histoire illustrée).

Edouard Driault. *La politique orientale de Napoléon*, Paris, 1904.

Edouard Driault. *Napoléon en Italie (1800-1812)*, Paris, 1906.

Hausser. *Deutsche Geschichte (1786-1806)*.

Hüffer. *Die Kabinetsregierung in Preussen und Johann Wilhelm Lombard (1797-1810)*, Leipzig. 1891.

Legrand. *La Révolution française en Hollande. La République Batave (1795-1806)*, Paris, 1894.

Rambaud. *L'Allemagne sous Napoléon Ier (1804-1811)*.

Ch. Schmidt. *Le grand-duché de Berg (1806-1813)*, Paris, 1905.

Seeley. *Life and times of Stein*, 4 vol.

G. Servières. *L'Allemagne française sous Napoléon*, Paris, 1904.

S. Tatistchef. *Alexandre Ier et Napoléon*, Paris, 1891.

H. Welschinger. *Le duc d'Enghien*, Paris, 1888.

H. Welschinger. *Le pape et l'Empereur*, Paris, 1905.

3° Études de détails.

P. Bailleu, *Haugwitz und Hardenberg (1799-1805)*. — Deutsche Rundschau, XX, 1879.

P. Coquelle. *Napoléon et l'Angleterre (1803-1813)*, Paris, 1904.

A. Fournier. *Gentz und Cobenzl, Histoire de la diplomatie autrichienne de 1801 à 1805*, Wien, 1880.

Rocquain. *Napoléon et le roi Louis*, Paris, 1875.

J. H. Rose, *Third coalition against France*, Cambridge, 1904.

On trouvera des indications plus complètes notamment dans **A. Fournier**, *Napoléon*, qui donne une bibliographie détaillée de chacun de ses chapitres; — et dans **Frédéric M. Kircheisen**, *Bibliographie du temps de Napoléon*, tome I (1908).

AUSTERLITZ

LA FIN DU SAINT-EMPIRE

1804-1806

LIVRE PREMIER

LE SACRE (1804)

CHAPITRE PREMIER

LE SAINT-EMPIRE

I

LE SAINT-EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE

L'œuvre principale de Napoléon hors des frontières de la France, son œuvre peut-être la plus durable, fut la destruction du Saint-Empire ; il en fit une table rase où il ne put rien construire de définitif, mais où commença de s'organiser l'Allemagne contemporaine.

Le Saint-Empire avait été depuis le moyen âge, il était encore au début du XIX^e^ siècle, la plus imposante figure politique de l'Europe ; sa vie ou sa mort ne laissait indifférente aucune des grandes puissances. Il était, pourrait-on dire, la clef de voûte de l'Europe sous l'ancien régime ; si usé qu'il fût, il retardait l'avènement de l'Europe nouvelle.

C'est pourquoi il est nécessaire de définir sa valeur historique pour mesurer l'importance et les suites de l'action napoléonienne ; il avait d'ailleurs conservé jusque-là, quoiqu'effacés et ridés, quelques-uns des traits les plus anciens de sa physionomie : il est utile de les retrouver au moment

où l'Europe centrale, par Napoléon surtout, va prendre une autre forme politique.

C'est le moyen sans doute de déterminer toute la portée de la victoire que Napoléon remporta à Austerlitz le 2 décembre 1805.

Le Saint-Empire Romain Germanique, né le 2 février 962, lors du couronnement du roi Otton Ier de Germanie par le pape Jean XII, n'était déjà plus tout à fait le même que l'Empire d'Occident restauré par Charlemagne en l'an 800. L'Empire carolingien comprenait toute la chrétienté ou du moins tout le domaine de l'Église catholique; il avait comme elle un sens universel; il ne connaissait pas de « limites ». Comme il n'y avait qu'un pape, il ne pouvait y avoir qu'un empereur. L'autorité de l'Empereur était aussi universelle au temporel que celle du Pape au spirituel[1]. Napoléon ne tarda pas à retrouver ces formules.

L'Empire, au moyen âge, est « l'expression d'une sorte de dualisme mystique qui répond aux deux natures de son fondateur, Jésus-Christ : éternel et divin, il a pour chef le pape, chargé du soin des âmes; humain et passager, il a pour chef l'empereur, qui règne sur les corps et qui gouverne les actes ». Ainsi il eut toujours des caractères religieux : il fut un instrument d'organisation de la barbarie germanique par le christianisme[2].

Le Saint-Empire Romain Germanique eut un sens un peu plus restreint; il fut seulement Romain et Germanique, c'est-à-dire qu'il ne s'étendit guère que sur l'Italie et sur l'Allemagne. Il est vrai que les mots « Romain » et « Germanique » avaient à cette date beaucoup de largeur et d'imprécision, favorables aux interprétations ambitieuses.

En fait, les empereurs d'Allemagne se donnèrent pour les

1. James Bryce, *Le Saint-Empire Romain Germanique*, p. 115-130.

2. On peut rappeler à ce sujet l'étymologie du mot *imperare* (in, paro), *ordonner*, dans les deux sens du mot.

successeurs de Charlemagne ; ils appliquèrent aussi à leur situation toute la signification de la mosaïque du Latran, Saint-Pierre partageant le gouvernement du monde entre le Pape et l'Empereur. Ils s'attribuèrent le *dominium mundi;* ils eurent en main le globe d'or et sur la tête la couronne surmontée d'une croix, suprême honneur et sujétion : car cette croix, qui leur permet de revendiquer le gouvernement de toute la chrétienté, les tient au service de la chrétienté ; ils reçoivent cette couronne du pape, à Rome ; il semble qu'ils ne soient empereurs que par la volonté du pape, et les papes en effet ne cessèrent de le proclamer.

Napoléon lui-même se plia à cette tradition séculaire et se fit sacrer par le pape. Il crut en fortifier son autorité ; il pensa surtout prendre à son service l'autorité universelle de l'Église catholique. Erreur historique d'ailleurs, car son empire n'avait pas le caractère chrétien de l'Empire Carolingien. C'était renouveler en pure perte l'insoluble querelle du Sacerdoce et de l'Empire : il est vrai que les temps de Canossa étaient perdus dans le passé.

Comme l'Empire Carolingien, le Saint-Empire Romain Germanique ne s'enfermait pas dans des limites. Il ignorait les barrières du traité de Verdun puisqu'il comprenait l'Italie et que les Ottons eurent un moment leur résidence à Rome, au Capitole, près des papes. De même il s'allongeait à l'ouest et à l'est, au delà de la portée réelle de l'autorité impériale.

Il tenait le royaume de France, ou des Francs Occidentaux, en une sorte de vassalité. Otton le Grand disposa à son gré de l'archevêché de Reims ; Otton II y porta son précepteur, Gerbert. Hugues-Capet eut de la peine et du mérite à se défaire de cette tutelle, à garantir ainsi l'indépendance de sa couronne.

D'ailleurs une grande partie de la France appartint longtemps au Saint-Empire ; les habitants de la vallée de la Saône

et du Rhône distinguent encore la rive gauche et la rive droite sous les noms d'*empi* et de *riau*, empire et royaume. Les empereurs avaient profité de la faiblesse des derniers Carolingiens et des premiers Capétiens pour mettre la main sur presque toute la Lotharingie du traité de Verdun. Le royaume d'Arles ou de l'Arélat, qui comprenait à la fin du x^e^ siècle toute l'ancienne Bourgogne cisjurane et transjurane, passa en héritage, en 1032, aux empereurs de la maison de Franconie ; en 1365, l'empereur Charles IV, l'auteur de la Bulle d'Or, fut encore couronné roi d'Arles par l'archevêque de la ville. Marseille, Lyon furent des villes impériales. Frédéric-Barberousse tint une des diètes les plus solennelles de son règne à Besançon, en 1157.

Besançon et Lyon étaient les principales étapes des voyages impériaux d'Allemagne en Italie ; car on ne pouvait alors franchir commodément les Alpes que par la vieille voie romaine du Mont-Genèvre.

La Suisse occidentale et la Franche-Comté firent partie du Saint-Empire jusqu'au xvii^e^ siècle ; elles étaient du cercle de Bourgogne, qui ne disparut des cadres du Saint-Empire que sous Bonaparte. Comme l'évêque de Bâle, l'archevêque de Besançon, le comte de Montbéliard, de la maison ducale de Wurtemberg, eurent siège et voix à la diète germanique jusqu'à la Révolution française [1].

Le duché de Lorraine, qui garda le nom de la Lotharingie (en allemand, *Lothringen*), fut longtemps un des cinq duchés nationaux de l'Allemagne, avec la Saxe, la Franconie, la Souabe et la Bavière. Revendiqué par la France au nom de l'Ancienne Gaule, il fut revendiqué par l'Allemagne au nom du Saint-Empire, terre de tout temps frontière, champ de bataille des races ennemies ou d'émulation des peuples laborieux, un des points les plus sensibles du corps européen.

1. Himly, *Formation territoriale des Etats de l'Europe centrale*, I, 244-246.

Du côté des grandes plaines orientales habitées par les Slaves, le domaine du Saint-Empire ne fut jamais parfaitement délimité, et il y a toujours, dans ces régions, des points de contact douloureux.

C'est en ce sens que les empereurs du Saint-Empire apparaissent le mieux comme les continuateurs de Charlemagne. Car l'Allemagne carolingienne ne dépassait pas l'Elbe. Ce fleuve fut franchi par les robustes guerriers du Saint-Empire, Albert l'Ours, Henri le Lion. Une autre Saxe sur l'Elbe supérieure, le Brandebourg, le Mecklembourg, la Poméranie, doublèrent presque l'étendue de l'ancien royaume de Germanie. Plus loin même, au delà de la Vistule, les Chevaliers Porte-Glaive, les Chevaliers Teutoniques, jetèrent les fondations de la Prusse. De la mer Baltique au plateau de Bohême, les Slaves furent refoulés vers l'Est. Ce fut une des pages les plus glorieuses de l'histoire des peuples germaniques.

Dans cette direction, vers les païens ou vers les hérétiques qui se disent orthodoxes, tout le pays conquis au nom de l'Église catholique, sauf la Pologne, fut du Saint-Empire. Comme au temps de Charlemagne, la poussée vers l'Est, *Drang nach Osten*, fut une poussée chrétienne.

Ainsi, par l'esprit de propagande qui anime toute doctrine nouvelle, le Saint-Empire Romain Germanique, s'étant donné pendant plusieurs siècles une mission de croisade, demeura longtemps indéfini. Il garda, avec le titre impérial, de vagues prétentions à la monarchie universelle. C'est pourquoi les nations qui y étaient enfermées ne purent se développer et se définir que lentement; la cristallisation territoriale et politique s'y opéra plus tard que dans l'Europe occidentale : ce fut la rançon de sa haute dignité.

L'empereur Otton le Grand, pour se mieux consacrer à ses devoirs impériaux, abandonna son patrimoine, le riche duché de Saxe. Sans doute, il eut l'habileté d'assurer son influence sur les autres duchés nationaux de l'Allemagne en y mariant

ses fils et ses filles ; il fut le patriarche, le père de famille, et son autorité paternelle compléta et attendrit son autorité d'Empereur.

Napoléon conçut un moment, vers 1806, sa politique impériale sous une forme analogue ; il suivit dans les mêmes endroits, en Bavière, en Wurtemberg, à Bade, une semblable politique matrimoniale. Eût-elle obtenu plus de succès qu'au temps des Ottons, si son empire avait duré ?

Car, en se détachant de la solide base territoriale de la Saxe, les Ottons aliénèrent toute la réalité de leur autorité ; ils se perdirent dans le rêve. Otton III résida à Rome et oublia les intérêts de sa maison en Germanie. La grande dynastie de Saxe disparut. D'autres dynasties disparurent après elle, en Franconie, en Souabe, épuisées par la poursuite du *dominium mundi* et par la redoutable rivalité des papes.

Les « nations » ne furent ainsi tenues ensemble que par un lien fédératif ; leurs plus puissants seigneurs se disputèrent la couronne impériale, qui resta élective, comme au temps des anciens empereurs romains, comme la tiare pontificale. Il fut établi que la dignité impériale revenait, comme un droit, à la plus puissante nation de l'Europe ; de la nation des Francs, elle était passée à celle des Saxons, puis à celle des Franconiens ou Francs orientaux, puis à celle des Souabes. Elle pouvait retourner à la nation des Francs de l'Occident.

Plusieurs nations pouvant aspirer à l'empire et, de fait, l'ayant successivement possédé, il n'y eut pas d'autorité centrale. Le Saint-Empire, c'est-à-dire surtout l'Allemagne, s'organisa pour des siècles dans un système féodal très complexe ; l'Allemagne en gardera peut-être toujours la marque ; elle y prit ses traits les plus caractéristiques, qui lui constituent une physionomie singulièrement variée et vivante.

Les anciens duchés nationaux, qui avaient eu la gloire de produire des dynasties impériales, disparurent presque tous. La Bavière dura. Mais la Saxe se déplaça par le progrès de la

croisade contre les païens slaves ; elle remonta l'Elbe pour aller toucher la Bohême et la Lusace. La Franconie et la Souabe disparurent, dissoutes par le hasard des successions et des mariages, par la fortune des usurpations, émiettées en duchés, en villes libres, en domaines ecclésiastiques, en une poussière de petites principautés, elles-mêmes inconsistantes, de formes et de constitutions incessamment changeantes.

La carte politique du Saint-Empire se compliqua encore du fait de la victoire des papes sur les empereurs. Les empereurs durent renoncer aux investitures ; les prélats furent indépendants ; les chapitres et la curie romaine disposèrent des bénéfices ecclésiastiques[1].

Nulle part, l'Église n'eut une puissance temporelle aussi considérable ; on sait la grande place occupée par ses domaines, même encore après la Réforme, dans la région du Rhin et du Danube supérieur. Elle avait emporté les principaux profits du morcellement territorial de l'Allemagne ; le Saint-Empire sans doute en méritait mieux son nom.

Le plus grand des empereurs allemands, du moins dans la légende et l'imagination populaire, fut Frédéric Barberousse. Son petit-fils, Frédéric II, fut à peine un empereur ; car il contribua grandement à la ruine du Saint-Empire tel qu'il s'était comporté depuis Otton le Grand et Charlemagne. A ce point de vue, son règne annonça la Bulle d'Or.

Il avait de la préférence pour son royaume des Deux-Siciles, où son autorité était absolue ; il lui importait peu que les seigneurs allemands eussent beaucoup de libertés ; et, comme il avait besoin de leur concours pour se soutenir contre les attaques de la papauté, il donna sa consécration impériale aux droits qu'ils s'étaient attribués dans les dernières générations. En 1220, il abandonna aux seigneurs laïques et ecclésiastiques de l'Allemagne la « supériorité terri-

1. Himly, I, 253-255.

toriale », le *dominium terræ*, avec les droits régaliens. Dès lors, l'Allemagne était donc une République de princes, et l'autorité impériale se trouvait vidée de toute substance.

Comme il n'attendait pas des villes le même concours et qu'en Italie elles étaient du parti pontifical, il tenta de les médiatiser au profit des princes ecclésiastiques ou laïques du voisinage. Elles étaient puissantes, fortement groupées dans la Hanse ou dans d'autres ligues ; elles surent défendre leur indépendance ; elles profitèrent de l'éloignement et des défaites de l'Empereur pour s'organiser en Républiques municipales.

En Italie les Guelfes triomphaient avec la papauté et achevaient de ruiner l'autorité impériale. Lorsqu'après le « grand interrègne » qui suivit la chute des Hohenstaufen, Rodolphe de Habsbourg fut porté au trône du Saint-Empire, il refusa de passer les Alpes pour aller affirmer sa puissance dans la péninsule : « Je vois bien comme on y entre, disait-il ; je ne vois pas comme on en sort. » Il ne semblait pas que le Saint-Empire Romain Germanique pût avoir désormais une longue durée.

Cependant, mutilé dans son étendue, d'autorité de plus en plus fragile, le Saint-Empire gardait un prestige qui le soutint encore cinq cents ans. Il bénéficiait de l'autorité historique des empereurs romains ; il continuait la chaîne des Augustes. Jusqu'en 1806, jusqu'au dernier jour de l'Empire, l'Empereur d'Allemagne garda le vieux titre illustré par Charlemagne : « Empereur romain élu toujours Auguste. » En ses actes officiels, il ne cessa de s'appeler *semper Augustus*, ou *perpetuus Augustus*, qu'une étymologie libérale traduisait ainsi : « celui qui augmente l'Empire continuellement » Comme les empereurs romains, les empereurs d'Allemagne parlaient souvent de leur « Consulat » ; on conservait autour d'eux l'idée d'une succession ininterrompue d'empereurs depuis la bataille d'Actium ; la Salle d'Or, à Augsbourg, montrait, à la fin du XVIII^e^ siècle, les portraits de tous les Césars depuis Jules César jusqu'à Joseph II.

En remontant ainsi dans le passé, le Saint-Empire se promettait de l'avenir en proportion, et gardait une autorité, au moins morale, incomparable. Il affirmait sur l'Allemagne, sur l'Italie, ailleurs encore, des droits de suzeraineté que parfois une grande puissance militaire savait rendre effectifs. Si vaine qu'elle fût le plus souvent, cette suzeraineté autorisait parfois des ambitions très positives ; pendant la négociation du Recès de 1803, l'Autriche en tirait encore de gros profits. Même en Italie, la suzeraineté impériale ne cessa pas d'être reconnue. L'Université de Bologne en entretenait avec zèle la tradition ; on en constate la valeur sous Richelieu dans l'affaire de Mantoue.

Il y a donc là plus qu'un souvenir historique ; il y a une doctrine, un dogme, dont la mentalité européenne à travers les temps modernes resta pénétrée, et qui pouvait avoir encore, même à l'époque de Napoléon, une grande autorité politique. Il arrive que les puissances morales, que les puissances d'opinion soient les plus fortes.

II

LA BULLE D'OR. — L'EMPIRE D'ALLEMAGNE

Le Saint-Empire Romain Germanique traversa les temps modernes sous la forme de la Bulle d'Or, promulguée le 13 Janvier 1356 par l'Empereur Charles IV de Luxembourg, avec le consentement des principaux seigneurs de l'Allemagne. Désormais, sous la réserve d'un vague droit de suzeraineté même en dehors de ses limites, d'ailleurs instables, il ne fut plus que germanique ; il eut des caractères nationaux : il fut l'Allemagne.

C'était une conséquence des défaites des empereurs par les papes ; il fut pénible aux Allemands que leurs empereurs fussent obligés d'aller chercher la couronne à Rome, ne

fussent empereurs que par la consécration pontificale. Leur protestation contre cette sujétion fut décisive à partir de la captivité d'Avignon. Les princes allemands qui avaient le privilège d'élire des empereurs formèrent à Rhense, le 16 Juillet 1338, l'Union électorale, *Kurverein*, et déclarèrent que « celui qui avait été légalement élu par la majorité des électeurs était considéré comme le vrai et légitime roi d'Allemagne sans avoir besoin de la confirmation du pape ». Le Saint-Empire se séparait de Rome ; c'était la fin de l'œuvre des Ottons et de Charlemagne.

La Bulle d'Or ne fut qu'une constitution germanique. Elle conserva l'extrême diversité politique et territoriale que l'Allemagne avait prise dans les derniers siècles. Quelques cantons de paysans libres, retranchés pour la plupart dans les montagnes de la Suisse et comptés dans l'Empire, ne prenaient aucune part à son gouvernement. La noblesse dite immédiate, ou l'ordre équestre, avait avec ces paysans de la ressemblance ; elle était plus haute en dignité, mais elle était moins libre ; après une longue et aventureuse carrière, Napoléon devait l'aider à mourir. La *Ritterschaft* comptait un grand nombre de membres ; mais ils n'étaient riches ni puissants ; leurs biens étaient peu étendus et morcelés et se distribuaient par petites parcelles, un *burg*, quelques villages, notamment à travers les anciens duchés de Souabe et de Franconie, qui s'étaient comme dissous en cette poussière de petits fiefs [1]. Pauvres, besogneux, ils se mettaient au service des grandes maisons princières, de préférence au service de l'Empereur ; il prenait parmi eux ses généraux, ses ministres ; par eux son autorité pénétrait, s'infiltrait parmi les divers États allemands. Ils n'avaient pas de place à la diète ; mais il arriva à quelques-uns d'entre eux de jouer un grand rôle politique : il suffit de nommer Stadion et Stein.

1. J. Bryce, p. 288.

Les villes libres formaient un collège à la diète d'Empire. Elles étaient laborieuses et riches ; elles faisaient le commerce de l'argent ou de la mer : Francfort, Augsbourg avaient les plus puissantes banques de l'Europe ; Lubeck, Hambourg, Brême, étaient les principales villes de la Hanse Teutonique ; elles prêtaient de l'argent aux rois ou leur faisaient la guerre, selon l'occasion : les mercenaires de la Hanse eurent maintes fois raison des troupes du roi de Danemark ; elle fut longtemps maîtresse de la mer Baltique.

Les États ecclésiastiques étaient les premiers en dignité, non pas en étendue territoriale. Pourtant ils occupaient la plus grande partie de l'Allemagne occidentale, de part et d'autre du Rhin [1].

L'archevêché de Mayence, avec les évêchés de Bamberg et de Wurzbourg, tenait la plus grande partie de la vallée du Main ; l'archevêché de Trèves, toute la vallée de la Moselle depuis Trèves jusqu'à Coblentz ; l'archevêché de Cologne, la rive gauche du Rhin depuis Bonn jusqu'en aval de Dusseldorf ; l'évêché de Liège, toute la vallée de la Meuse depuis la frontière française jusqu'au delà de Maëstricht ; les évêchés de Paderborn, Munster, Osnabrück, Brême, occupaient à peu près tout le pays de l'ancienne Saxe, de Cologne à l'embouchure de l'Elbe.

Les domaines ecclésiastiques étaient moins importants dans le reste de l'Allemagne ; cependant les évêchés d'Augsbourg, de Passau, de Salzbourg, de Magdebourg, l'abbaye de Fulda, étaient aussi très puissants. D'ailleurs, au temporel, tous ces princes ecclésiastiques ne se distinguaient pas essentiellement des princes laïques ; ils n'avaient pas beaucoup plus de vertus ; ils avaient autant d'ambition et ne méprisaient pas davantage les biens de ce monde. C'est pourquoi sans doute ils ne formaient pas, à la diète, un collège parti-

1. Himly, I. 259.

culier ; ils y confondaient leurs intérêts avec ceux des princes et des électeurs laïques.

Car, en dernière analyse, la puissance temporelle, condition de toute autorité réelle, se concentrait peu à peu au profit de quelques familles princières plus heureuses ou plus habiles. Les Hohenstaufen avaient disparu ; leurs ennemis, les Welfs du Brunswick et du Hanovre, devaient avoir une plus durable et plus brillante fortune, surtout si l'on songe qu'ils occupèrent le trône d'Angleterre. En dehors d'eux, quatre grandes familles se sont partagé ou disputé, depuis la Bulle d'Or, le gouvernement du Saint-Empire, les Habsbourg, les Hohenzollern, les Wettin et les Wittelsbach.

Les Habsbourg, avec Rodolphe qu'on pourrait appeler le Fondateur, établirent le centre de leur puissance en Autriche ; ils gardèrent d'importants domaines en Souabe, dans le Brisgau, le Vorarlberg ; ils acquirent le Tyrol, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, la Bohême et la Hongrie ; par là et par les Pays-Bas, et par leurs possessions italiennes, ils sortirent du Saint-Empire et ne cessèrent pas de jouer un rôle considérable dans l'histoire générale de l'Europe.

Les Hohenzollern grandirent moins vite ; venus du Danube supérieur, ils gagnèrent le burgraviat de Nuremberg et le margraviat d'Anspach, puis le margraviat électoral de Brandebourg, puis la Prusse par la sécularisation des biens de l'ordre Teutonique, puis des domaines rhénans, le duché de Clèves. Ils sortirent à peine ainsi de l'Allemagne, et n'intervinrent que plus tard dans la grande politique européenne.

Les Wettin de Saxe et de Thuringe se divisèrent de bonne heure en plusieurs branches ; ils demeurèrent maîtres des pays de l'Elbe moyenne et de la Saale.

Les Wittelsbach se partagèrent aussi en deux branches, la branche aînée, maîtresse du Palatinat rhénan, et la branche cadette, maîtresse de la Bavière et du Haut-Palatinat ; par l'extinction de la branche cadette, la branche aînée réunit

tout l'héritage de la maison à la fin du XVIII^e^ siècle.

Ces grandes familles étaient toutes représentées au collège des princes, où elles disposaient d'un chiffre de voix qui variait selon les traditions et la valeur de leurs divers domaines.

Toutes les quatre elles avaient leur place au collège électoral, à côté des trois principaux dignitaires ecclésiastiques : les Habsbourg pour la Bohême, les Hohenzollern pour le Brandebourg, les Wettin pour la Saxe, les Wittelsbach pour le Palatinat, plus tard pour la Bavière.

La Diète, par l'effacement de l'autorité impériale, était devenue le Directoire politique de l'Allemagne. Elle avait ses origines dans les réunions des grands, laïques ou ecclésiastiques, que le roi de Germanie, à l'imitation de Charlemagne, consultait pour les affaires importantes. Elle s'était imposée aux empereurs, comme un organe régulier de la constitution, par le fait que l'autorité impériale s'était affaiblie en s'étendant. En 1255, elle avait admis les députés des villes. Au XV^e^ siècle, elle s'était définitivement constituée en ses trois collèges : le collège des villes, le collège des princes et le collège des électeurs.

Le collège des électeurs, par son éminente dignité et par les voix dont ses membres disposaient au collège des princes, exerça de bonne heure une suprématie toute naturelle. Il s'était fixé dès 1273 au chiffre mystique de sept : les électeurs étaient les sept flambeaux de l'Empire, les sept colonnes du temple ; ils exerçaient les sept grands-offices de l'Empire. Les trois archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, étaient respectivement archichanceliers d'Allemagne, d'Arélat ou des Gaules, d'Italie. Le roi de Bohême était archiéchanson, *Erzschenk ;* le comte palatin du Rhin, archiécuyer-tranchant, *Truchsess ;* le duc de Saxe, archimaréchal, *Erzmarschall ;* le margrave de Brandebourg, archichambellan, *Erzkammerer*.

L'Empereur était élu à Francfort ; il était sacré à Aix-la-Chapelle. Au banquet qui achevait la cérémonie, les quatre

électeurs laïques accomplissaient leur office. La table de l'Empereur était élevée de six pieds au-dessus de la table des électeurs. Vaine supériorité. L'Empereur élu signait d'abord une sorte de contrat, qu'on appelait la capitulation d'élection, *Wahlcapitulation*, et qui méritait bien ce nom ; il confirmait les droits régaliens attribués par la Bulle d'Or aux électeurs ; il s'engageait notamment à ne rien faire pour rendre la couronne impériale héréditaire. En vérité, l'Allemagne était gouvernée par sept princes qui élisaient, le plus souvent parmi eux, leur président.

La couronne impériale, élective de droit, fut, de fait, héréditaire dans la maison de Habsbourg à partir de Frédéric III. Cette maison avait montré depuis Rodolphe, son premier empereur, la plus grande habileté à gagner. Elle sut notamment pratiquer les mariages avantageux :

> Bella gerant alii ; tu, felix Austria, nube ;
> Nam quæ Mars aliis dat tibi regna Venus.

Un mariage lui donna la Bohême et la Hongrie ; un autre lui assura l'empire de l'Espagne. Elle fut dès la fin du XV^e^ siècle la plus grande puissance de l'Europe ; il sembla qu'elle était capable de refaire toute la réalité du pouvoir impérial.

Elle ne reprit pas aussitôt le rêve de la monarchie universelle. Maximilien, le fils de Frédéric III, pensa fortifier d'abord son autorité en Allemagne, et, avec le concours de la diète (ce qui n'était peut-être pas le meilleur moyen de réussir), il essaya de donner à l'Empire une administration centrale et d'organiser la confusion des fiefs divers dans des cadres réguliers plus faciles à gouverner. Presque tous les États de l'Europe, comme la France avec Louis XI, tentaient alors de s'établir dans un régime monarchique très fort, pour jouer dans la politique générale un rôle plus actif.

Ainsi Maximilien institua une Régence d'Empire, *Reichs-*

regiment, dont les membres devaient être nommés par l'Empereur et exercer sur l'Empire le pouvoir exécutif. Il sentit la nécessité d'un denier commun, *gemeine Pfennig*, et la diète en approuva le principe. La Régence d'Empire eut à peine un moment d'existence normale ; elle demeura un moyen parfois employé par les empereurs pour donner à leurs décisions plus de prestige et leur obtenir plus d'obéissance. Le Denier commun n'exista que sur le papier ; la levée n'en pouvait être obtenue que de la bonne volonté des princes, et cette bonne volonté ne se rencontra point. La Chambre Impériale de Justice, *Reichskammergericht*, dura ; établie d'abord à Spire, elle fut, lorsque Spire eut été brûlée par les Français, en 1693, transportée à Wetzlar ; elle s'occupa beaucoup, car l'extrême morcellement territorial du Saint-Empire était fertile en procès ; la Chambre de Wetzlar en laissa beaucoup sans solution, car elle avait le pied plus boiteux encore que toute autre justice.

La division de l'Allemagne en dix cercles, *Kreise*, instituée par Maximilien, dura aussi, sur la carte, jusqu'à la chute du Saint-Empire. Ce furent le cercle d'Autriche, comprenant l'Autriche, la Styrie, la Carniole, le Tyrol et tous les domaines héréditaires des Habsbourg, en Souabe, en Alsace ; — le cercle de Bourgogne, comprenant la Franche-Comté, le Luxembourg, les Pays-Bas de Belgique et de Hollande ; — le cercle du Bas-Rhin, ou Rhin Électoral, comprenant essentiellement les terres des trois électorats ecclésiastiques ; — le cercle de Franconie, constitué par les principautés du Main Supérieur ; — le cercle de Bavière ; — le cercle de Souabe ; — le cercle du Haut-Rhin comprenant la Savoie, le Bugey et le Valromey (souvenir de l'ancien royaume d'Arles), la Lorraine, le Palatinat, le landgraviat de Hesse-Cassel : Cassel en faisait partie avec Chambéry ; — le cercle de Westphalie, composé surtout des évêchés de Liège, Munster, Osnabruck et Brême ; — le cercle de la

Haute-Saxe comprenant la Saxe, le Brandebourg et la Poméranie ; — enfin le cercle de Basse-Saxe, avec Magdebourg, le Brunswick, le Mecklembourg, et les villes hanséatiques.

Chaque cercle devait avoir son Directeur, généralement le prince le plus puissant de la circonscription ; il devait fournir un contingent pour la défense militaire du Saint-Empire ; on vit en effet parfois manœuvrer une « armée des cercles », par exemple dans la guerre de Sept ans, à Rosbach ; elle ne fut jamais très remarquable.

Il y avait dans la dénomination des cercles, Autriche, Souabe, Bavière, Franconie, Saxe, une renaissance remarquable des anciens duchés nationaux, inspirée sans doute par la pensée d'employer les traditions anciennes à concentrer la matière diffuse du Saint-Empire.

Mais on a noté que quelques-uns de ces cercles étaient morcelés, ou enchevêtrés les uns dans les autres, apportant à la division du territoire une confusion de plus. Il faut ajouter que quelques États, même de premier ordre, n'y furent pas compris, comme l'électorat royal de Bohême, avec la Moravie et la Silésie ; tous les petits domaines de la noblesse immédiate en restèrent aussi distincts, rattachés ainsi directement à l'Empereur et non pas à l'Empire.

En somme, la division en cercles ne donna pas les résultats que Maximilien en attendait ; elle n'introduisit dans la distribution territoriale de l'Allemagne qu'une régularité apparente. Il eût fallu à la tête de chaque cercle un gouverneur, un préfet, un intendant, nommé et révocable par l'Empereur. Maximilien ne se risqua pas à cette aventure.

L'œuvre qu'il avait entreprise n'était peut-être pas de réalisation impossible ; le temps résout bien des problèmes. Elle fut compromise par la Réforme et par le grand dessein de monarchie universelle où se perdit le petit-fils de Maximilien. Car le caractère universel de l'autorité impériale n'était pas encore, ne fut jamais oublié ; c'est pourquoi la dignité

impériale était accessible à d'autres princes que des princes allemands, et François Ier eut un moment de grandes chances d'y être élu [1].

Charles de Luxembourg, qui fut don Carlos d'Espagne avant d'être l'empereur Charles-Quint, avait réuni dans ses mains de trop vastes héritages, Autriche, Pays-Bas, Franche-Comté, Naples, Espagne, Nouveau-Monde, pour n'avoir que des ambitions allemandes. Il fut Empereur, au sens des Ottons et de Charlemagne, plus puissant même et plus riche, en apparence.

Il fut le maître de l'Italie ; ses bandes prirent un moment Rome au pape : il disposa de Milan et de Florence ; il reçut ensemble, à Bologne, la couronne de fer et la couronne impériale. Il restaura le Saint-Empire Romain Germanique.

Mais les circonstances n'étaient pas favorables à la solidité d'une telle restauration. La forte nationalité française lui était redoutable, car elle entreprenait aussi son *Drang nach Osten*, vers le Rhin, et Henri II entra dans le « pays intermédiaire », annexa les Trois-Évêchés. Elle tendait la main aux Turcs, arrivés sur le Danube, pour écraser le Saint-Empire.

Dans son immense étendue, sans aucune harmonie de forme, il n'était composé que de territoires incohérents. La Réforme lui enleva alors son unité religieuse. L'Allemagne elle-même commençait à avoir des aspirations nationales, à échapper aux pouvoirs généraux. Et le règne de Charles-Quint fut perdu pour la vraie grandeur des Habsbourg ; celui de son frère Ferdinand Ier leur fut bien plus utile, par la réunion de la Bohême et de la Hongrie.

Il y aura encore, jusqu'à Napoléon, peut-être au delà, d'autres retours aux idées de monarchie universelle ; elles sont naturelles à ceux qui sont forts et que l'occasion tente.

1. J. Bryce, p. 328.

Mais elles sont un legs du passé ; elles sont vouées à l'échec dans nos siècles modernes, qui sont le temps des nations à « limites », des nations définies.

III

LA RÉFORME. — L'ALLEMAGNE MODERNE

Il n'y a pas, entre l'histoire politique de l'Allemagne et celle de l'Europe occidentale, de la France notamment, le contraste qu'on se plaît parfois à souligner. « En France, écrit M. Albert Sorel[1], la royauté assujettissait et absorbait la féodalité ; en Allemagne, les grands feudataires envahissaient et expropriaient l'Empire. La même époque, le règne de Louis XIV, vit consacrer les prétentions de la royauté en France, et en Allemagne celles des chefs des dynasties princières. La maxime qu'il ne faut pas d'État dans l'État prévalut en France ; on proclama solennellement en Allemagne le principe de la quasi-souveraineté des États de l'Empire. Les alliances étrangères qui, en France, étaient imputées à haute trahison, devenaient pour les princes de l'Empire la plus essentielle des prérogatives. »

Il faut éviter toute confusion : en vérité, l'Empire n'était pas un État ; il était un cadre féodal d'États qui aspiraient à une existence nationale. La France s'en était dégagée de bonne heure, dès les premiers Capétiens ; puis, ce fut le tour des Cantons Suisses, des Provinces-Unies. De même, dans l'Allemagne proprement dite, il se forma des États monarchiques, qui, écartant l'antique tutelle impériale, absorbèrent peu à peu, comme la royauté française, les domaines et la liberté de l'Église, de l'ordre équestre, des villes libres. Il y eut, dans les temps modernes, rassemblement de la terre alle-

1. Sorel, I, 400.

mande, comme de la terre française, comme de la terre russe ; pour toute l'Europe, ce fut l'époque de la formation territoriale des États.

En Allemagne, la Réforme protestante y contribua puissamment. Elle précipita la dissolution de l'Empire, mais elle favorisa la concentration des États. Elle fut une réaction contre l'ultramontanisme, comme la déclaration de Rhense, contre les prétentions universelles de l'Église Catholique ; et la rupture de Luther avec Rome eut une importance nationale au moins autant que religieuse. C'est pourquoi la doctrine nouvelle fut si populaire ; car il ne faut point oublier que si les princes laïques trouvèrent leur intérêt dans les sécularisations, si cet intérêt fut quelquefois la mesure de leur zèle évangélique, les petites gens ne firent pas les mêmes calculs, et c'est parce que la Réforme gagna les masses profondes du peuple allemand qu'elle triompha. C'est d'ailleurs pour des raisons de cette sorte que les doctrines de Luther et de Calvin s'établirent définitivement surtout dans les pays germaniques.

Il ne convient pas à ce sujet de dire que l'Allemagne fut *divisée* par la Réforme en deux corps, « le corps catholique » et « le corps évangélique ». Il faut dire qu'elle fut *groupée* en ces deux corps, que la poussière de ses fiefs laïques et ecclésiastiques commença par là de se concentrer en un moindre nombre d'États, qu'il fut possible de distinguer dès lors deux points de cristallisation politique, selon les indications mêmes de la nature, la Haute-Allemagne et la Basse-Allemagne.

Les sécularisations de domaines ecclésiastiques confirmèrent ces résultats ; inspirées par des préoccupations plus politiques que religieuses, elles diminuèrent le morcellement territorial de l'Allemagne ; elles furent aussitôt, pour les États allemands en formation, le plus commode moyen d'arrondissement ; elles furent dès lors, jusqu'à la Révolution

française, jusqu'à Napoléon, une tentation à laquelle les princes les plus évangéliques ou les plus catholiques ne demandaient qu'à succomber.

Élève des Jésuites d'Ingolstadt, l'empereur Ferdinand II eut le souci d'arrêter ce scandale ; il eut aussi celui de fonder, au profit de l'Autriche, une monarchie catholique allemande ; il ne semble pas qu'il ait songé à la monarchie catholique universelle. Il crut toucher au but de ses ambitions, dans le temps où la bande de Wallenstein, flagellant l'Allemagne, assurait l'exécution de l'édit de restitution. Comme Charles-Quint, il fut vaincu par l'intervention étrangère, de la Suède et de la France.

Les traités de Westphalie, que son fils Ferdinand III dut signer en 1648, consacrèrent les résultats que la Réforme préparait depuis un siècle. Ils précipitèrent la ruine du Saint-Empire ; ils accentuèrent les caractères nationaux que l'Allemagne prenait depuis quelques générations ; ils favorisèrent la formation des États allemands qui aspiraient depuis longtemps à une existence indépendante ; ils donnèrent naissance à l'Allemagne moderne.

Car ils précisèrent ses limites en assurant la séparation définitive des Provinces-Unies, de la Suisse, des Trois-Évêchés, en donnant l'Alsace à la France en toute souveraineté ; la Poméranie occidentale cédée à la Suède demeura « terre d'Empire » et continua d'être représentée à la diète.

Dans ces limites plus nettes, d'importantes sécularisations continuèrent la concentration territoriale au profit de quelques princes laïques. Les archevêchés de Brême et de Magdebourg, les évêchés de Ratzebourg, Schwerin, Cammin, Mersebourg, Naumbourg, Meissen, Verden, Halberstadt et Minden, sans compter plusieurs abbayes, passèrent en « indemnités » à la Suède, au Brandebourg, à la Saxe, au Mecklembourg, à la Hesse et au Brunswick. Les couleurs politiques de la

Basse-Allemagne se trouvèrent déjà considérablement simplifiées [1].

L'Empereur n'eut plus qu'une vaine dignité ; il reconnut à tous les princes allemands la « supériorité territoriale », c'est-à-dire le droit de gouverner leurs États en toute indépendance, de régler sur leurs terres la question religieuse à leur gré, de s'allier entre eux ou avec les puissances étrangères, d'avoir ainsi une politique étrangère personnelle, en un mot de se comporter comme des souverains.

Dès lors la formation territoriale et politique des États allemands ne devait plus rencontrer d'obstacles. La diète fut déclarée perpétuelle à Ratisbonne, en 1663 ; mais, dans la nouvelle constitution de l'Allemagne, elle fut sans autorité, organe sans fonction ; car il n'y avait plus de politique impériale, il n'y avait pas encore de politique allemande ; il y avait une politique bavaroise ou saxonne, prussienne ou autrichienne.

Après les traités de Westphalie, il restait encore en Allemagne de quoi exciter et satisfaire les convoitises des États en croissance ; il y avait les biens épars de la noblesse immédiate qui ne pouvait plus trouver auprès de l'Empereur qu'une protection de moins en moins efficace ; il y avait les villes libres, aux richesses dangereuses pour leur indépendance ; il y avait surtout les biens de l'Église, qui, anonymes, pouvaient être pris sans léser personne : tout cela formant une masse territoriale dont le partage constitua à peu près le tout de la politique des États allemands pendant deux siècles. Au temps de Napoléon, ils avaient une longue habitude d'avidité ; ils étaient experts à demander et à prendre.

Les Welfs auraient pu constituer dans l'ancienne Saxe carolingienne un puissant État ; mais ils se partagèrent en deux branches ; la branche aînée, de Brunswick-Wolfenbuttel,

1 Himly, I, 269.

demeurée voisine du Brandebourg, finit par se mettre au service des Hohenzollern. La branche cadette, de Brunswick-Lunebourg, fit une plus brillante fortune; elle grandit dans le Hanovre; elle enleva Brême et Verden à la Suède au commencement du XVIII^e^ siècle; elle obtint la dignité électorale en 1692; l'électeur de Hanovre à cette occasion reçut le titre d'architrésorier de l'Empire; devenu roi d'Angleterre, il fut l'architrésorier des coalitions formées contre la France et contre Napoléon. Cependant il s'était ainsi éloigné de l'Allemagne, et n'y pouvait plus jouer un grand rôle.

La maison des Wettin de Saxe avait contribué puissamment au succès de la Réforme Luthérienne; elle pouvait passer ainsi pour la fondatrice de l'Allemagne moderne, et le plus glorieux avenir lui semblait destiné. Elle garda à la diète la direction du « corps évangélique ». Cependant elle n'eut pas une grande croissance territoriale; c'est à peine si elle put « s'arrondir » de la Lusace. Elle se partagea de bonne heure en deux branches. La branche aînée, ou ernestine, conserva la majeure partie des terres thuringiennes et franconiennes de la maison; elle les émietta d'ailleurs entre plusieurs familles collatérales, Saxe-Cobourg, Saxe-Meiningen, Saxe-Gotha, etc.[1] La branche cadette, ou albertine, fut la branche électorale, à partir du XVI^e^ siècle.

Enserrée entre les Hohenzollern de Brandebourg et les Habsbourg d'Autriche, de Bohême et de Silésie, elle n'eut pas d'horizon. Elle fut élevée par élection, à la fin du XVII^e^ siècle, à la royauté polonaise; mais il lui fallut pour cela se convertir au catholicisme. Dans le même temps, la Prusse était portée par Frédéric II au premier rang des puissances européennes. Les Hohenzollern eurent dès lors, de fait, la direction de l'Allemagne protestante: c'était la promesse de l'Empire.

1. Himly, II, 210.

Les Wittelsbach de Bavière étaient parmi les plus illustres maisons de l'Allemagne et ils pouvaient aspirer aux plus hautes destinées. Ils restèrent toujours à côté du rang suprême. Ils se partagèrent, eux aussi, en deux branches, qui furent rivales, notamment au commencement de la guerre de Trente ans, où l'on vit l'électeur palatin Frédéric V à la tête du parti protestant, chef de l'*Union Évangélique*, et Maximilien de Bavière à la tête de la *Ligue Catholique ;* alors même la dignité électorale passa des Palatins aux Bavarois. Aux traités de Westphalie, le Bavarois garda son bonnet électoral ; un huitième électorat fut créé pour le Palatin.

La ligne bavaroise fut la plus remarquable. Elle garda le Haut-Palatinat enlevé à la ligne palatine ; elle hérita sur le Rhin inférieur des importants duchés de Berg et de Juliers. Elle était arrivée une fois à l'Empire en 1314 avec Louis II. Elle se posa encore en rivale des Habsbourg au XVIII^e^ siècle, et l'électeur Charles de Bavière fut empereur un moment sous le nom de Charles VII. La Bavière semblait capable de disputer à l'Autriche la direction du parti catholique en Allemagne et la domination de l'Allemagne du Sud.

L'extinction de la ligne bavaroise en 1777 reconstitua l'unité de la maison des Wittelsbach au profit de la ligne palatine. Son avenir en paraissait devoir être plus brillant. La Bavière s'appuyait depuis longtemps sur l'alliance française. Elle ouvrait devant la France la route de Vienne le long du Danube. Il y avait là des intérêts communs qui pouvaient ensemble se soutenir. L'ambition de Napoléon compromit tous les avantages que cette alliance préparait à l'un et à l'autre pays.

Les Hohenzollern profitèrent de l'éloignement des Welfs et des Wettin vers l'Angleterre ou la Pologne pour se mettre à la tête des protestants allemands ; ils profitèrent de la division du parti catholique entre la Bavière et l'Autriche pour prendre peu à peu l'empire de l'Allemagne.

Ils n'y semblaient pourtant pas expressément destinés. Ils furent favorisés par les circonstances et ils suivirent une politique d'une constance et d'une énergie remarquables. La branche aînée, aux ambitions modestes, s'enferma dans le patrimoine initial, au bord du Danube supérieur. La branche cadette eut une carrière plus éclatante, « de la montagne à la mer », par Nuremberg, Berlin et Kœnigsberg. Électorale par le Brandebourg, royale par la Prusse, elle fonda, avec le Grand-Électeur Frédéric-Guillaume, un *État* Brandebourgeois-prussien, mal fait, de « lisières » mal cousues, mais fortement lié par des institutions administratives et militaires qui lui permirent une action vigoureuse. Le roi fut le premier serviteur de l'*État*, qui semble n'avoir pas eu d'autre mission que de devenir toujours plus grand.

Frédéric II, Frédéric le Grand, rapprocha, par la Silésie et la Pologne, les lisières de son royaume, et lui permit dès lors de faire grande figure sur la carte de l'Allemagne. Il osa se lever contre l'autorité impériale, battre et dépouiller Marie-Thérèse ; il empêcha l'empereur Joseph II de refaire la puissance de l'Autriche dans l'Allemagne du Sud, lors de la succession de Bavière, en réunissant contre lui la Ligue des Princes et en formulant « le système patriotique allemand », qu'on pourrait définir par l'expulsion de l'Autriche réputée désormais étrangère à la patrie allemande.

Les Habsbourg n'étaient pas encore disposés à céder la place. Ils avaient la Bohême, réduite en esclavage depuis la guerre de Trente ans ; la Hongrie, reconquise sur les Turcs par le prince Eugène ; une part d'Italie ; une part de Pologne ; la Belgique : toutes terres étrangères à l'Allemagne, mais qui fournissaient des ressources pour régner sur l'Allemagne, et permettaient de donner à l'autorité impériale de la réalité.

Marie-Thérèse en eut la conception très nette. Elle assura la couronne impériale à son mari François Ier, puis à son

fils Joseph II, pour en employer le prestige à une forte action sur l'Allemagne. Elle n'eut pas une politique impériale, elle pensa se servir de l'autorité impériale pour grandir l'Autriche : ce n'était pas la politique de Charles-Quint ; mais c'était celle de Rodolphe Ier, de Maximilien Ier, de Ferdinand II ; c'était la tradition très réaliste des Habsbourg.

Et Joseph II fut le continuateur de la même œuvre, quand il essaya, par des institutions communes, de constituer enfin l'*État* autrichien, et, par l'annexion de la Bavière, de lui donner un solide noyau allemand. Car l'Autriche avait toujours d'importantes possessions en Souabe, jusqu'au Brisgau: elle eût formé avec la Bavière un puissant État catholique de l'Allemagne du Sud, capable de tenir en équilibre, ou même en vasselage, l'État protestant qui se formait dans l'Allemagne du Nord.

Elle échoua. Le Congrès de Teschen, tenu en 1779 sous la médiation de la France et de la Russie, laissa la Bavière aux Wittelsbach. Mais l'échec se pouvait réparer. L'État autrichien, si disparate qu'il fût, avait beaucoup plus de ressources financières et militaires que l'État prussien.

En tout cas, par une concentration territoriale de plus en plus serrée depuis la Bulle d'Or, la question allemande se ramenait à une rivalité austro-prussienne. Il n'y avait plus que deux puissants *États* en Allemagne ; le partage de la Pologne excitait les imaginations à dresser le plan d'un partage de l'Allemagne entre la Prusse et l'Autriche. Question plus délicate encore que celle de la Pologne, rivalité où les « libertés allemandes » étaient mal assurées, ardente querelle où la politique de la France eût sans doute trouvé des avantages décisifs si elle avait su se plier à la loi de la modération.

IV

L'ALLEMAGNE ET BONAPARTE

Il y avait pourtant de la place, entre la Prusse et l'Autriche, pour une Allemagne allemande ; elle cherchait d'ailleurs à se dégager parmi les ruines du Saint-Empire. En renonçant de siècle en siècle à la monarchie universelle, le Saint-Empire avait pris des limites ; il était devenu l'Allemagne.

L'Allemagne était comprise, à la fin du XVIII^e^ siècle, entre la mer Baltique au nord ; les Alpes au sud ; les Pays-Bas et la France à l'ouest ; la Hongrie, la Pologne et la Russie à l'est : elle ne prétendait à aucune suzeraineté sur les pays voisins ; elle prenait des caractères nationaux.

La vieille constitution de la Bulle d'Or était toujours observée ; les élections impériales avaient toujours lieu à Francfort, selon les rites traditionnels : les philosophes se moquaient de ces cérémonies surannées et des cortèges dont elles étaient l'occasion. Le peuple leur donnait pieusement toute sa curiosité et sa vénération ; il en admirait la splendeur ; elles étaient à ses yeux une part des gloires nationales ; elles tenaient pour lui l'Allemagne au-dessus de tous les autres peuples : il n'eût pas voulu perdre ce spectacle, car il avait et il a gardé le culte fervent de son histoire.

Il avait remarqué, lors de l'élection de François II en 1792, qu'après lui il n'y avait plus de place dans la galerie des portraits impériaux du Rœmer de Francfort ; il en concluait naïvement que François II serait le dernier empereur d'Allemagne, et il admettait la nécessité d'un établissement nouveau ; mais il voulait que les gloires du passé y fussent sauvegardées.

Instincts populaires, aspirations inconscientes, qui ne pouvaient prendre forme que par le concours des hommes d'État. Et il n'était pas facile de tirer une nation allemande des éléments qui restaient du Saint-Empire. La *Ritterschaft*, la noblesse impériale, n'était pas incapable d'un ardent patriotisme allemand ; il s'y rencontra de robustes individualités qui firent beaucoup pour l'Allemagne ; mais cette bonne volonté ne compensait pas l'extrême faiblesse matérielle de l'ordre équestre. Les villes libres, de la Souabe et du Rhin ou de la Hanse, étaient un des éléments les plus originaux de la constitution allemande ; elles entretenaient heureusement le vieil esprit d'entreprises commerciales et d'activité industrieuse qui est un des traits les plus remarquables de la race ; mais les marchands pouvaient contribuer à la grandeur et à la fortune de l'Allemagne, ils n'étaient pas capables de la fonder. Les terres d'Église étaient, depuis Saint-Boniface et Charlemagne, une part considérable, et, en quelque sorte, constitutive, du Saint-Empire Romain Germanique ; mais elles semblaient avoir épuisé leur mission historique. Depuis la Réforme, elles disparaissaient lentement par les sécularisations ; elles perdaient aussi en dignité, et leurs bénéficiaires montraient généralement les vices et les ambitions du siècle. Elles excitaient par là toutes les convoitises ; elles n'étaient plus qu'un élément, le plus important, de la formation territoriale d'une Allemagne moyenne.

Ainsi l'Allemagne moyenne, qu'on pourrait définir l'Allemagne composée des États de moyenne grandeur, consistait, entre la Prusse au nord-est et l'Autriche au sud-est, en un petit nombre d'États qui avaient pu grandir et garder leur indépendance en réduisant de plus en plus l'autorité impériale : notamment la Saxe, la Bavière, le Hanovre, dont les princes étaient, par leur fonction électorale, portés presque au niveau de l'empereur élu, et, à un degré inférieur, les deux Hesses, Bade, le Wurtemberg ; ces derniers pays, en

particulier, formaient avec la Bavière un groupement compact dans l'Allemagne du Sud. Les uns et les autres pouvaient profiter de la rivalité de l'Autriche et de la Prusse pour sauver leur liberté, et tout ensemble, l'indépendance vraie et l'originalité de l'Allemagne elle-même.

Une force nouvelle, une force incomparable, quoique purement morale, leur venait du magnifique développement intellectuel de l'Allemagne au XVIII^e^ siècle : nul peuple n'eut jamais une plus splendide production littéraire ; car ce ne sont pas les peuples les plus fortement gouvernés qui contribuent le plus au progrès de l'esprit humain.

La littérature classique de la France s'était imposée au commencement du XVIII^e^ siècle à l'Allemagne comme à l'Angleterre, et Frédéric le Grand, l'ami de Voltaire, en avait reconnu la suprématie. Lessing, avec sa *Dramaturgie*, ruina le prestige de la tragédie française, ramena l'Allemagne au culte de sa langue et à la culture de ses propres qualités, la libéra de l'influence étrangère.

Tout aussitôt le génie allemand produisit d'admirables chefs-d'œuvre. Schiller, Kant, Gœthe, pour ne nommer que les plus grands, renouvelèrent le fonds d'idées et de sentiments sur lequel l'humanité allait vivre désormais. L'École de Weimar, loin de toute action de l'Autriche ou de la Prusse, se garda aisément d'un patriotisme trop étroit, n'ayant pas de patrie digne d'elle, et prenant sans doute au souvenir du Saint-Empire le goût des principes universels. Surtout elle ne voulut pas comprendre « le système patriotique allemand » que Frédéric II avait essayé de personnifier ; elle eut le sentiment que l'État prussien ne pouvait pas être l'inspirateur d'une large philosophie.

Par ses grands hommes, l'Allemagne, sans souci de l'Autriche ni de la Prusse, prit conscience enfin de sa valeur ; elle s'enorgueillit d'être grande parmi toutes les nations.

Et le cosmopolitisme humanitaire où s'épanouissait alors

son génie s'accordait avec les enseignements de la raison française, avec les principes de la Révolution, avec la Déclaration des droits de *l'homme*. C'est pourquoi Kant et Gœthe applaudirent aussitôt aux grands événements qui bouleversaient la France et qui allaient bouleverser le monde. Rien ne pouvait être plus avantageux à la France nouvelle qu'un tel état d'esprit. Quels bienfaits le monde ne pouvait-il pas attendre d'une collaboration de la philosophie et de la Révolution française avec le génie allemand !

La conquête républicaine fut bien accueillie par les Allemands tant qu'elle n'eut d'autre objectif que la ligne du Rhin. Les populations même de la rive gauche de ce fleuve se réjouirent d'être délivrées du gouvernement incapable et souvent scandaleux des archevêques-électeurs ; Custine entra triomphalement dans Mayence. L'historien Jean de Muller appelait le 14 juillet « le plus beau jour de l'humanité depuis la fin de l'empire romain ». En 1790, Hambourg célébrait par de grandes fêtes l'anniversaire de la Prise de la Bastille. On s'arrachait à la foire de Francfort des mouchoirs où la Déclaration des Droits de l'homme était imprimée[1]. Kant, à Kœnigsberg, s'en allait sur la route de l'Ouest pour avoir plus tôt des nouvelles de France.

Presque toute l'Allemagne applaudit au triomphe de la Révolution : les peuples en attendaient la liberté et les princes des « arrondissements ».

En effet la conquête de la rive gauche du Rhin par la République Française posa aussitôt la question des sécularisations, et le Congrès de Rastadt fut la foire aux convoitises. Tous les États allemands attendirent de la France victorieuse une grosse distribution de terres et de revenus; toutes les mains se tendirent vers Paris. Les supplications redoublèrent après Lunéville.

1. E. Denis, *L'Allemagne*, I, 72-73.

Jamais la France n'avait eu pareille occasion d'organiser à son gré l'Allemagne. C'était comme le couronnement d'une tradition politique de près de trois siècles. Depuis le temps où Henri II avait été proclamé le « défenseur des libertés germaniques », en passant par les traités de Westphalie et par la Ligue du Rhin, le protectorat de l'Allemagne occidentale, c'est-à-dire de l'Allemagne moyenne, avait été pour la France comme une sorte de « magistrature »[1]. Mais ce protectorat ne pouvait avoir d'efficacité et de durée qu'en se limitant, qu'en s'interdisant d'être une conquête, qu'en respectant lui-même « les libertés germaniques ». L'Allemagne tout entière eût garanti à la France la frontière du Rhin pourvu que la France se fixât à cette frontière : la France s'arrêtant au Rhin défendait mieux que jamais la liberté de l'Allemagne contre l'Autriche et contre la Prusse ; la France passant le Rhin devait jeter l'Allemagne dans les bras de la Prusse. La France ne pouvait garder la ligne du Rhin qu'en s'y enfermant.

Le Recès de 1803 parut être la réalisation de cette politique de modération nécessaire[2]. Car Bonaparte admit alors au règlement des affaires d'Allemagne la médiation de la Russie, et ce fut comme une garantie de son propre désintéressement ; telle fut du moins l'apparence.

Tout en bouleversant complètement l'Allemagne, tout en accomplissant une révolution presque intégrale, par sécularisation des biens d'Église et médiatisation de presque toutes les villes libres, le Recès conserva la vieille constitution germanique à laquelle les Allemands étaient attachés par une sorte de dévotion historique. Protestants en majorité, ils se réjouissaient que la diète fût dès lors dominée par le « corps évangélique ».

1. E. Denis, *L'Allemagne*, I, 45.

2. Voir pour le Recès de 1803 : E. Driault, *Napoléon et l'Europe*, I, p. 285-315, et surtout *Bonaparte et le Recès germanique de* 1803 (Revue historique, janv.-mars 1909).

Le collège électoral, en particulier, augmenté en nombre, échappait à la prépondérance des Habsbourg, était composé de manière à pouvoir reprendre la couronne impériale à la maison d'Autriche, et il semblait que les libertés germaniques ne pussent qu'y gagner.

La suppression presque complète des principautés ecclésiastiques enlevait à l'Empereur la plus grande part de sa clientèle politique ; les États moyens, qui en profitaient le plus, semblaient ainsi capables de défendre mieux leur indépendance. Ainsi le Recès continuait l'œuvre des traités de Westphalie, et achevait la libération de l'Allemagne.

L'Autriche n'y perdait pas sans compensations. Elle signa son accord particulier avec Bonaparte le 26 décembre 1802 : l'ancien grand-duc de Toscane, frère de l'Empereur, fut maintenu à l'ancien archevêché de Salzbourg, fortifiant ainsi la frontière occidentale des domaines héréditaires des Habsbourg ; l'Autriche elle-même eut les anciens évêchés de Brixen et de Trente, et régna par là sur tout le Tyrol. Mais ses principaux bénéfices lui venaient du traité de Lunéville, confirmant celui de Campo-Formio, et consistaient dans l'acquisition de la Vénétie et de la Dalmatie. Elle s'éloignait de l'Allemagne ; elle cherchait dans le Sud-Est de nouvelles directions politiques ; elle cédait le Brisgau et l'Ortenau à l'ancien duc de Modène, qui était apparenté à l'Empereur, mais qui n'était pas l'Empereur ; nouveau profit, apparemment, pour les libertés allemandes.

Le Recès assurait de gros avantages à la Prusse ; elle recevait environ quatre fois plus qu'elle n'avait perdu sur la rive gauche du Rhin, les évêchés de Hildesheim et de Paderborn, la plus grande partie de l'évêché de Munster, l'Eichsfeld et Erfurt, les abbayes de Quedlinbourg, Herford, Essen, Verden, Elten et la prévôté de Cappenberg, les trois villes libres de Goslar, Nordhausen et Mühlhausen. Elle prenait de fortes positions dans l'Allemagne occidentale,

mais non pas dans l'Allemagne du Sud ; elle ne compromettait donc pas le développement de l'Allemagne moyenne ; au contraire, elle la protégeait à distance, et son entente, alors étroite, avec la France et avec la Russie, était justement fondée sur la garantie d'une Allemagne libre.

C'était bien en effet l'Allemagne moyenne qui gagnait le plus au Recès de 1803. L'électeur-archichancelier passait de Mayence à Ratisbonne, avec un revenu assuré d'un million de florins : il fallait bien garder à la Diète un président représentatif, le primat de Germanie.

La Bavière, en compensation du Palatinat rhénan, recevait les deux riches évêchés franconiens de Wurzbourg et de Bamberg ; en outre, ceux d'Augsbourg et de Freising, partie de ceux de Passau et d'Eichstœdt, de nombreuses abbayes souabes comme Kempten, Elchingen, Kaisersheim, Roggenburg, etc., quinze villes libres comme Ulm, Nordlingen, Meiningen, Wangen, etc. Elle absorbait ainsi la plus grande partie de l'ancienne Franconie et occupait dès lors une place prépondérante dans l'Allemagne du Sud.

Le duc de Wurtemberg, oncle du tsar Alexandre, eut quelques abbayes, comme Ellwangen, Rothenmunster, et neuf villes libres, notamment Esslingen, Reutlingen, Rottweil, Heilbronn, à peu près le double de ce qu'il avait perdu.

Le landgrave de Hesse-Cassel eut la principauté de Fritzlar.

Le margrave de Bade, dont la petite-fille avait épousé le tsar Alexandre, avait perdu 38.000 sujets ; il en retrouva 250.000 ; ses terres s'étendaient désormais du lac de Constance au cours inférieur du Neckar : car il recevait l'évêché de Constance, partie des évêchés de Bâle, Spire, Strasbourg, de nombreuses abbayes, sept villes libres, partie de l'ancien Palatinat avec Mannheim et Heidelberg. Il devenait tout d'un coup l'un des plus puissants princes de l'Allemagne du Sud ; c'est la plus grande nouveauté territoriale du Recès de 1803

Il y avait bien là des éléments d'une Allemagne moyenne très forte. Il restait à la garantir définitivement des ambitions autrichiennes et prussiennes, à profiter pour cela de la rivalité des Habsbourg et des Hohenzollern. Il y avait surtout, pour Bonaparte, à résister à la tentation de mettre la main dessus.

V

L'ANCIEN ET LE NOUVEL EMPIRE

L'Autriche était l'ennemie naturelle d'une Allemagne moyenne qui serait assez forte pour la refouler vers l'est, et qui, soumise peut-être à l'influence française, mettrait la France aux portes de Vienne.

Or, dès le lendemain de la conclusion du Recès, le premier Consul, occupé de sa rupture avec l'Angleterre, avait paru se désintéresser des affaires germaniques ; il avait déclaré formellement que les détails d'application du Recès ne regardaient que les gouvernements allemands.

L'accord franco-russe, péniblement maintenu pendant la négociation des indemnités germaniques, n'y survécut pas longtemps, et bientôt le rappel de l'ambassadeur russe à Paris, M. de Markof, fut un commencement de rupture. C'était un avantage de plus pour l'Autriche qui n'avait cédé qu'à la médiation franco-russe, et qui pensa dès lors reprendre une part du terrain perdu.

On a souvent méconnu la valeur de la politique de l'empereur François II à cette époque. Elle eut de grandes qualités de résolution et d'énergie ; elle usa habilement des derniers restes de l'autorité impériale pour ramener les rebelles au respect de l'ancienne constitution ou pour retenir en faveur de l'Autriche les meilleurs profits de la transformation inévitable du Saint-Empire. Elle employa admirablement les

quelques mois pendant lesquels l'influence française s'effaça.

Les prétextes d'une intervention nouvelle en Allemagne étaient multiples et variés. Car le Recès avait laissé sans solution quelques questions de détail qui avaient de l'importance. La diète s'en occupa un peu à la rentrée de ses vacances de Pâques, et, n'ayant pas le temps d'aboutir en quelques semaines, elle dressa au moins le programme de ses travaux pour sa séance de rentrée, fixée au 7 novembre 1803 : nouvelle division des cercles, création de nouveaux archi-offices pour les nouveaux électeurs, répartition des votes au collège des princes.

Il n'était pas urgent de réorganiser les huit cercles auxquels l'Allemagne se trouvait réduite par la réunion à la France des pays de la rive gauche du Rhin. Les anciens cercles n'avaient pas tenu une place importante dans l'organisation du Saint-Empire, et la diète pouvait prendre tout son temps pour en délibérer.

La question des archi-offices à attribuer aux quatre nouveaux électeurs, Salzbourg, Wurtemberg, Bade, Hesse-Cassel, était digne des plus solennelles délibérations de la diète ; mais elle n'était pas plus pressante.

La question de la répartition des votes était grave. Il ne s'agissait que du collège des princes ; car il n'y avait plus rien à changer au collège électoral, et le collège des villes avait toujours été en majorité protestant, depuis la Réforme. Au collège des princes, il y avait, avant le Recès, 57 voix catholiques et 43 voix protestantes. Le Recès avait augmenté le nombre des voix en en attribuant de nouvelles à quelques princes pour accroître la valeur de leurs indemnités, et sur un total de 120 voix, il en assurait 77 aux protestants et 53 aux catholiques.

En adhérant à cet acte, l'empereur François II avait fait toutes ses réserves au sujet de cette nouvelle répartition ; il l'estimait contraire à la constitution et aux traités de West-

phalie qui avaient organisé avec précision le corps évangélique et le corps catholique. Par un décret spécial, en date du 30 juin 1803, il demanda à la diète de prendre un conclusum pour établir la parité des votes, soit en ajoutant des voix catholiques, soit en supprimant des voix protestantes. La diète prit un conclusum pour décider qu'elle en délibérerait après les grandes vacances. La question demeura ouverte; c'était une brèche dans l'édifice du Recès.

Les derniers événements nécessitaient aussi un remaniement des circonscriptions épiscopales et une refonte de l'organisation religieuse de l'Allemagne. Le gouvernement français, dont toute la politique à cet égard était de dissoudre le Saint-Empire, tenta de faire aboutir un concordat particulier entre Rome et la Bavière ; les clauses en auraient pu ensuite être étendues aux divers États allemands. Le cardinal Consalvi, secrétaire d'État du Saint-Siège, ne s'y prêta pas ; d'ailleurs, le gouvernement bavarois était alors fort mal vu en cour de Rome; car, atteint de joséphisme, il avait récemment supprimé un grand nombre de couvents en confisquant leurs biens, et promulgué un édit de large tolérance.

Il fut question aussi de partager tout le domaine du Saint-Empire en trois Églises, en quelque sorte nationales, une Église catholique de Prusse, une Église d'Autriche, et une Eglise d'Allemagne, celle-ci autour du siège primatial de Ratisbonne. Cette idée s'inspirait directement du Recès.

A Rome on était surtout préoccupé de maintenir en Allemagne une forte unité religieuse pour sauver autant que possible l'Église allemande du désastre des dernières sécularisations; un accord fut tenté en ce sens entre le Pape et l'Empereur : « L'Église catholique d'Allemagne, disait-on à Rome, n'est point un agrégat d'Églises particulières réciproquement indépendantes l'une de l'autre, comme celles des

protestants, mais une Église nationale indivise sous la protection du chef suprême de l'Empire, son avoué. » [1]

Ces conceptions n'étaient pas pour plaire à Bonaparte. Heureusement, l'archichancelier, mêlé par sa fonction à ces pourparlers, était dans les meilleures dispositions à l'égard du gouvernement français, et le Pape lui-même ne voulait rien faire de désagréable pour le Premier Consul. Le projet de Concordat germanique n'aboutit pas.

Cependant, l'exécution du Recès se poursuivait pour les parties qui ne comportaient pas de réserves; le désordre fut général parmi les convoitises encore allumées ; le gouvernement de Vienne pensa peut-être y trouver le moyen de sauver son ancienne situation dans le Saint-Empire. Car il avait des alliés naturels qui pouvaient lui être très précieux.

Les ecclésiastiques dépouillés de leurs biens en étaient encore à maudire les auteurs de leur ruine; quelques-uns avaient pris leurs précautions auparavant et s'étaient assuré du pain pour leurs vieux jours ; d'autres avaient compté sur les rentes qui leur étaient dues de la part des nouveaux propriétaires et souverains; dans l'anarchie du moment, leurs débiteurs les oublièrent, non pas toujours inconsciemment; il y eut des misères lamentables ; quelques-uns, littéralement, moururent de faim [2]. En grand nombre, ils appelèrent l'Empereur à leur secours ; ils ne pouvaient avoir d'espérance qu'en lui ; il pouvait compter sur tout leur dévouement; ils ameutaient l'esprit public sur les malheurs de la patrie allemande.

L'affaire de la noblesse immédiate fut plus grave; car en se défendant contre les violences que sa faiblesse lui attirait, elle avait pour elle ses droits séculaires et les traités les plus récents. Aussi fit-elle, avant de mourir, plus de bruit qu'elle

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 726, fol. 93, 119, 148, etc.
2. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 726, fol. 31.

n'en avait fait dans toute son existence. On peut écouter un moment ce bruit, très caractérisque de la vie politique en Allemagne.

La noblesse immédiate, ou impériale, comprenait plusieurs centaines de petits fiefs, surtout dans l'ancienne Souabe et dans l'ancienne Franconie ; car ils avaient pullulé par la décomposition même de ces deux duchés nationaux. Ils étaient naturellement menacés de mort par le mouvement de concentration territoriale qui, depuis plusieurs siècles, préparait la formation de quelques grands États.

C'est pourquoi les petits seigneurs qui les possédaient, fiers de leur antique liberté, mais inquiets de la perdre, s'étaient groupés en ligues plus fortes; elles avaient eu une carrière troublée, déchirées de jalousies, démantelées par les convoitises des voisins plus puissants. On appelait ces ligues ou confédérations des *Ganerbinats ;* les familles confédérées fortifiaient à frais communs un château ou *Burg* propre à leur servir de retraite et de boulevard : c'est de là que les confédérés prenaient le nom de *Ganerben* ou de *Gemeinerben* parce qu'en effet ils étaient tous héritiers en commun de leur forteresse. Leur chef portait le nom de *Burgrave* et jugeait de droit tous les procès des confédérés, assisté d'un certain nombre de conseillers ou *Burgmanner*.

Les plus importants de ces Ganerbinats avaient été celui de Rotenburg, sur la Fulda, au sud de Cassel, qui comptait plus de 72 familles nobles, et celui de Friedberg en Wetteravie, au nord de Francfort, qui en comptait près de 90. Le Burg de Rotenburg s'était dissous au commencement du XVIII^e^ siècle ; celui de Friedberg demeurait l'exemple le plus remarquable de cette organisation politique, à la veille de sa disparition.

Il était gouverné par un Burgrave, assisté de douze Burgmanner. Le Burgrave était élu à vie par l'assemblée générale des confédérés, en présence d'un commissaire impérial ; c'était en 1803 le comte de Bassenheim. Il avait l'administration

des biens du Burg, qui comprenaient le comté de Kaichen et douze villages considérables sur lesquels il avait droit de haute et basse justice et la pleine supériorité territoriale. Car s'il n'avait pas siège à la diète, le Burg de Friedberg et le moindre de ses membres s'attribuaient la même dignité souveraine que les membres du collège électoral [1].

Mais ils n'avaient pas la même puissance ; et, dans le grand pillage dont le Congrès de Rastadt et le traité de Lunéville donnèrent le signal, les forts tombant sur les faibles sans pitié, sans considération pour les titres les plus anciens, la noblesse impériale était destinée à périr : elle fit d'abord un beau tapage.

En janvier 1804, l'électeur de Hesse-Cassel occupa militairement, sans aucune forme de procès, le Burg de Friedberg et ses villages ; le comte de Bassenheim protesta énergiquement, partout, devant la Chambre de Wetzlar, auprès de l'archichancelier, comme président de la diète, à Vienne enfin. Ses protestations se perdirent dans la confusion générale. Car, comme par un mot d'ordre, ou simplement par une même avidité, les princes voisins se jetèrent ensemble sur les biens de la noblesse immédiate : en dépit du Recès qui consacrait son existence, il y eut volonté unanime, depuis le roi de Prusse jusqu'aux petits princes de Hohenlohe, ou d'Isenbourg, d'infliger à la Ritterschaft le même sort qu'aux villes libres et aux biens ecclésiastiques. Cette confiscation universelle s'inspirait du principe profitable de la médiatisation.

L'électeur de Bavière adopta des formes assez régulières. Il invita, par exemple, les 400 nobles immédiats de la Franconie bavaroise, notamment des anciens évêchés de Bamberg et de Wurzbourg, qui venaient de lui être dévolus, à reconnaître son autorité souveraine. Vingt seulement cédèrent ; les autres se montrèrent décidés à la résistance et commencèrent

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, nº 726, fol. 17.

par ouvrir un emprunt pour fournir solidairement aux besoins les plus pressants. Néanmoins, les commissaires bavarois continuèrent à mettre sous séquestre tous les biens, meubles et immeubles de la noblesse immédiate, à apposer les scellés sur les chancelleries, greffes, greniers et caves, à « prendre en dépôt » l'argent des caisses, à imposer par violence aux baillis, aux agents divers, à tous les sujets de l'ordre équestre, le serment de fidélité à Son Altesse Électorale. Ce fut un butin appréciable, car les petits ruisseaux font de grandes rivières [1].

C'était la fin de l'un des éléments les plus originaux de la physionomie du Saint-Empire. Du moins la noblesse immédiate fut-elle honorée, au bord de la tombe, d'une admirable oraison funèbre, où le souvenir d'un grand passé se confond avec l'espérance d'un avenir aussi glorieux : c'est un bon serviteur de l'ancien Empire qui déjà rêve au nouveau.

Le 13 janvier 1804, le baron de Stein, président de la Chambre supérieure de Munster, écrivait au prince de Nassau-Usingen :

« Votre Altesse Sérénissime a fait prendre possession, le 31 décembre 1803, par la publication d'une patente, des villages de Frœchtern et Sweighausen, qui appartiennent à ma famille depuis des siècles, dans l'intention de s'en assurer la supériorité territoriale, au cas que la noblesse impériale serait dissoute.

« Vos employés firent en même temps à mes sujets la défense, qui sert de commentaire à la patente, de me payer les impositions, tant arriérées que celles qui vont échoir. Par là ils ont attaqué, non seulement mon indépendance et droit d'immédiateté, selon l'ordre que vous leur en avez donné, mais encore ma propriété, ce qui ne paraît pas avoir été votre intention.

« Dans le préambule de la patente sus-mentionnée, on

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 726. fol. 22, 25.

s'abstient à la vérité de décider la question relative à la convenance de la continuation de l'existence politique actuelle du corps équestre, mais on paraît avoir des doutes sur son utilité quant au maintien de l'ordre intérieur et à la défense de la patrie.

« En jetant un coup d'œil sur la carte d'Allemagne, on remarquera facilement que l'Empire germanique ne gagnera que très peu du côté de son indépendance et de son énergie intérieure par la réunion des possessions équestres aux territoires des petits princes dans lesquels elles sont enclavées. Pour atteindre ce grand but et jouir de ses bienfaits, pour relever la nation allemande, il faudrait réunir tous ces petits États aux deux grandes monarchies de l'existence desquelles dépend la durée du nom allemand. Que la Providence veuille me laisser vivre assez longtemps pour voir se réaliser cet heureux événement!

« Pendant la guerre désastreuse à laquelle a succédé un repos momentané, la noblesse allemande a versé son sang, tandis que tous les princes régnants de l'empire germanique, si l'on en excepte le généreux duc de Brunswick, ont cherché à conserver leur existence précaire par la fuite, par des négociations ou par la corruption des généraux français. Que gagnerait l'indépendance de l'Allemagne si ses forces se trouvaient concentrées encore davantage en de pareilles mains?...

« Votre Altesse Sérénissime promet aux membres de la noblesse immédiate, dans le cas où cette corporation équestre serait dissoute, tout ce que son amour de l'équité et les égards qu'elle doit à des familles distinguées pourront lui suggérer. On nous offre donc de troquer une existence immédiate fondée sur les lois et la constitution de l'Empire contre un état de sujétion qui ne reposerait que sur l'iniquité et d'autres bases arbitraires et variables.

« Quelle perspective! Encore ne pourrait-on pas compter sur elle. La noblesse, l'ornement et le soutien des monar-

chies, ne saurait prospérer dans de petits États ; si elle est riche, elle forme l'objet de la jalousie, sinon du prince, du moins de ses alentours ; est-elle pauvre ? Elle n'a aucun espoir d'une meilleure existence ; elle reste dans la pénurie, dépérit et s'éteint.

« Si l'union ou la corporation de la noblesse immédiate était détruite, je renoncerais à un pays qui me rappellerait sans cesse des souvenirs amers dont le plus douloureux serait la perte de mon indépendance échangée contre les liens de la servitude.

« Il est dur, après une possession non interrompue de sept siècles, d'être réduit à quitter sa propriété et à émigrer pour former un nouvel établissement dans des contrées lointaines. Il est extrêmement affligeant de se voir frustré de l'espoir de jouir un jour, après une carrière laborieuse et utile, des charmes de la retraite et du repos, et de pouvoir attendre, dans la maison paternelle, entouré de souvenirs de sa jeunesse, le passage à une meilleure vie. Il est plus dur encore de faire tous ces sacrifices, non pour arriver à une fin grande, noble et utile telle que pourrait l'exiger le bien général, mais pour se soustraire à l'oppression d'un pouvoir arbitraire et d'un... ; mais il existe une conscience qui juge et un Dieu qui punit. » [1]

Cette lettre eut en Allemagne un retentissement considérable ; elle ne sauva pas la noblesse impériale ; le baron de Stein allait travailler d'autre manière à la grandeur de sa patrie.

Cependant, avec une grande hardiesse, le gouvernement de Vienne essaya de tirer profit de la situation troublée où se débattait l'Allemagne. Le 23 janvier 1804, comme les princes allemands, petits et grands, prenaient tranquillement possession de ce qui leur appartenait et de ce qui ne leur apparte-

1. Aff. Etr. Corr. d'Allemagne, n° 726, fol. 35.

nait pas, le conseil aulique publiait un Mandat Conservatoire, *Mandatum Conservatorium*, par lequel l'Empereur affirmait la résolution de défendre tous les droits de la noblesse immédiate, annulait tous les actes accomplis à son préjudice, fixait un délai de deux mois pour les restitutions nécessaires.

La Prusse, qui avait quelques petites usurpations à se reprocher, répliqua immédiatement par une déclaration à la diète de Ratisbonne. Elle soutint que la noblesse immédiate avait elle-même empiété souvent sur les terres ecclésiastiques désormais sécularisées, que tous droits anciens devaient être respectés ; elle demanda que la diète fût chargée d'établir à cet égard les principes du nouvel ordre de choses ; elle proposa de maintenir, en attendant, le *statu quo*.

C'était une thèse absolument opposée à celle de l'Empereur. Mais le roi de Suède, comme duc de Poméranie citérieure, encouragea énergiquement l'Autriche à défendre la constitution du Saint-Empire garantie par les traités de Westphalie, à écarter toute médiation étrangère, à reprendre toute son autorité impériale. L'agitation fut grande dans toute l'Allemagne ; toutes les victimes des derniers événements, ecclésiastiques dépouillés, nobles de la Ritterschaft, se serrèrent autour de la bannière de l'Empereur. Celui-ci, encouragé, ressaisit ses privilèges les plus oubliés, son droit d'épave, son droit d'incamération, s'en servit pour ordonner des séquestres un peu partout, jusqu'en Suisse, fit sentir la réalité de son pouvoir dans tout l'Empire.

Et ses adversaires semblaient définitivement abandonnés par la France. L'Empereur assurait au premier Consul sa volonté d'être scrupuleusement neutre dans la guerre qui venait de recommencer avec l'Angleterre ; il espérait, en compensation, et conformément au Recès lui-même, que la France favoriserait la restauration de la noblesse impériale. On parlait même d'une alliance formelle entre la France et

l'Autriche, qui laisserait à l'Autriche toute liberté d'action en Allemagne. Ce n'était pas vraisemblable ; on y ajouta foi néanmoins.

L'Empereur poussa son avantage. Il était appelé par l'ordre équestre surtout contre la Bavière : il massa des troupes nombreuses en Bohême, en Tyrol ; il en fit passer dans ses possessions souabes ; il tint l'Électeur sous la menace d'une exécution militaire.

L'Électeur s'effraya, s'humilia, se déclara prêt à observer le mandat conservatoire de Janvier, ordonna prestement l'évacuation d'Oberhausen et de tous lieux indûment occupés, espéra de la sorte enlever à l'Autriche tout prétexte d'action [1].

L'Autriche au contraire fut encouragée par la facilité de son succès. Elle redoubla ses armements, commença de pousser des troupes à travers la Bavière méridionale. Champagny, ambassadeur de France à Vienne, estimait que sans doute elle voulait forcer l'Électeur à lui céder la ligne de l'Inn dans tout son cours inférieur, de façon à unir fortement la Haute-Autriche avec le Tyrol par-dessus l'Électorat de Salzbourg, et à consolider la puissance des Habsbourg en Souabe ; la Bavière, ajoutait-il, ainsi enveloppée de toutes parts, ne serait plus guère qu'une province autrichienne. Il appelait l'attention de son gouvernement sur cette situation [2].

En vérité, les inquiétudes de Champagny n'étaient pas exagérées : l'Autriche poursuivait dans l'Allemagne du Sud la politique manifestée par Joseph II lors de la succession de Bavière. Elle voulait réunir ses terres éparses en Souabe, établir ensuite une communication continue vers le Brisgau et l'Ortenau qu'elle venait de céder au duc de Modène ; elle arrivait au lac de Constance par le comté de Bregenz ; elle

1. Bignon, *Histoire diplomatique de la France*, IV, 7. — Aff. Étr., Corr. d'Allemagne, n° 726, fol. 183.

2. Aff. Étr., Corr. de Vienne, n° 374, fol. 220.

achetait à la maison d'Orange des domaines qu'elle avait dans le Vorarlberg ; elle se faisait céder par le prince de Bretzenheim l'importante position de Lindau, et elle en faisait un centre administratif et une place de guerre ; elle demandait à la Bavière de lui vendre l'ancienne abbaye de Kempten. Toutes les possessions bavaroises en Souabe et la Bavière elle-même se trouvaient déjà comme en état de siège et entièrement investies du côté du sud par les États héréditaires de la maison d'Autriche.

On attribuait à l'Empereur le dessein de reconstituer l'ancien « royaume de Souabe », le patrimoine de l'illustre maison des Hohenstaufen et de Frédéric Barberousse. Maître de la plus grande partie de l'Allemagne du Sud, plus réellement puissant, par ses domaines propres, qu'aucun de ses prédécesseurs, pourvu de ressources financières et militaires considérables, n'eût-il pas été capable de refaire toute la substance de l'autorité impériale, de restaurer sous une forme nouvelle l'ancien Saint-Empire ? Il était alors mieux placé que les Hohenzollern pour faire ce qu'ils ont fait depuis.

Les temps dont nous parlons ici ont été fertiles en miracles, c'est-à-dire en événements extraordinaires. Car vit-on jamais, en si peu d'années, tant de bouleversements et de révolutions? La conquête de l'Inde par les Anglais, la naissance des États-Unis, le partage polonais, le partage germanique, la destruction presque achevée de la puissance temporelle de l'Église, la ruine de toutes les grandes institutions du moyen âge : toutes les avidités en étaient excitées ; temps heureux pour les conquérants.

Napoléon alors se trouvait en retard ; il demandait à M. d'Hauterive de lui faire une petite brochure intitulée : *Changements survenus en Europe depuis vingt-cinq ans ;* et il en indiquait le plan : ce que l'Angleterre a gagné, soit en

territoire aux Indes, soit par le commerce, soit par ses innovations dans la législation maritime ; — ce que la Russie a gagné par le partage de la Pologne ; en Crimée, en Géorgie, à Corfou ; par son influence en Valachie, en Moldavie, en Morée ; par son occupation du Phase ; — ce que l'Autriche a gagné par le partage de la Pologne, par la concentration de ses forces, par l'acquisition de Venise, par l'annihilation de la Porte, contre laquelle elle était obligée de tenir une armée ; — ce que la France a gagné ; ce qu'elle a perdu par la nouvelle doctrine que les Anglais ont fait adopter sur la navigation des mers ; par la décadence de la Porte, son alliée naturelle ; par le partage de la Pologne, son alliée naturelle, et enfin par la perte de ses possessions aux Indes et de sa belle colonie de Saint-Domingue, celle-ci ravie à la France sans doute pour toujours [1].

Il allait rattraper le temps perdu. Mais il ne s'agissait pas seulement de partages, partages de territoires ou partages d'influences ; il s'agissait de l'Empire, et ainsi la lutte se préparait, de loin encore, entre la vieille maison de Habsbourg, titulaire du Saint-Empire, en effort de rajeunissement, appuyée cependant sur toutes les forces de l'ancien régime, sur les ecclésiastiques, sur la noblesse immédiate, et la jeune puissance de Napoléon, ardente de toute la vigueur de l'esprit révolutionnaire.

1. Corr. de Napoléon, IX, 437.

CHAPITRE II

NAPOLÉON EMPEREUR (18 MAI 1804)

I

L'AFFAIRE D'ETTENHEIM

L'hiver de 1803-1804 représente, au milieu de l'époque troublée à laquelle il appartient, une période remarquablement calme. La guerre maritime ne se signalait encore par aucun épisode dramatique : l'Angleterre se mettait, sans beaucoup de difficulté, en possession des colonies françaises ; Bonaparte ne poussait pas encore avec une grande activité les armements du camp de Boulogne, et l'on pouvait douter qu'il eût sincèrement la pensée de descendre sur la côte anglaise ; car il ne prit que près de deux ans plus tard des dispositions intéressantes en ce sens.

Dans ce court moment de repos, l'Europe pourtant attendait, sinon avec inquiétude, du moins avec une curiosité très éveillée, les grands événements qui se préparaient. Le problème turc était posé une fois de plus : quelle allait être la suite des entreprises que Catherine II avait inaugurées sur le chemin de Byzance ? La question allemande excitait une attention plus immédiate ; car l'exécution du dernier Recès présentait de grosses difficultés, et l'Autriche paraissait prête à démasquer des desseins très ambitieux : le Premier Consul allait-il donc laisser l'Allemagne à l'Empereur ?

Cette situation tenait les gouvernements dans l'indécision, surtout la Prusse qui d'ailleurs s'y complaisait.

Au lendemain de la rupture de la paix d'Amiens et du départ de l'ambassadeur russe à Paris, M. de Markof, Bonaparte avait offert à la Prusse une alliance formelle. Elle ne cessait de lui réclamer l'évacuation du Hanovre et le respect de la neutralité allemande. Il voulait bien lui promettre de ne pas disposer du Hanovre sans son consentement ; mais il voulait, en compensation, qu'elle garantît « la permanence des États Italiens dans leurs rapports actuels et l'intégrité des possessions qui composent l'empire ottoman » ; il voulait surtout qu'elle signât avec la France une alliance offensive et défensive. Elle s'y refusa ; elle s'en tint à la politique de la neutralité qui lui avait été avantageuse depuis le traité de Bâle. Elle continua d'échanger avec le gouvernement français les rapports les plus courtois[1].

D'ailleurs elle n'était pas sans s'inquiéter du conflit austro-bavarois ; elle y retrouvait les circonstances de la succession de Bavière ; elle craignait, par-dessus tout, une entente austro-française qui laisserait les mains libres à l'Autriche en Allemagne ; car, pendant la négociation de l'alliance à laquelle elle n'avait pas voulu consentir, Talleyrand l'avait souvent menacée de se rapprocher contre elle du gouvernement de Vienne.

Aussi fut-elle très soulagée lorsqu'elle apprit que le Premier Consul prenait la défense de la Bavière et se prononçait de nouveau contre l'Autriche. En effet, le 3 mars 1804, Talleyrand remettait à l'ambassadeur autrichien à Paris, Philippe de Cobenzl, une note très ferme où il exprimait la défiance de la France au sujet des armements autrichiens en Souabe et Tyrol et le vœu que « toutes choses fussent remises sur un pied tranquillisant ». En même temps, Champagny recevait l'ordre d'agir vigoureusement à Vienne : « Les armements de l'Autriche sont inutiles, lui écrivait Talleyrand. On sait

1. Aff. Etr., Corr. de Prusse, n° 233, fol. 417 ; — n° 234, fol. 107.

bien que ni la Bavière, ni les princes de Souabe, ne sont en mesure de porter le moindre préjudice à l'Autriche, et réellement, le gouvernement français, voyant des apprêts militaires si peu proportionnés aux motifs qu'on leur donnait, aurait pu y supposer quelque idée plus ou moins prochaine d'une liaison avec l'Angleterre; et, si, après les démarches obséquieuses que vient de faire la Bavière, la cour de Vienne n'était pas empressée de remettre ses troupes sur le pied et dans les positions où elles étaient avant cet état, il deviendrait fort difficile de ne pas lui croire quelque arrière-pensée, et, le gouvernement français devant prendre alors pour son propre intérêt des mesures qui s'accordassent avec celui des États que les entreprises de l'Autriche menaceraient plus immédiatement, il se pourrait qu'il proposât à la cour de Munich de former avec elle un pacte offensif et défensif, en conséquence duquel on pourrait d'un moment à l'autre faire entrer 40.000 Français en Bavière. »[1]

Et Champagny devait inviter le gouvernement de Vienne à n'attendre la décision de tous les points litigieux que de la discussion approfondie qui aurait lieu à Ratisbonne sous la médiation de la France et de la Russie.

La cour de Vienne ne désarma point, mais elle ne poussa pas davantage ses troupes sur le territoire bavarois; elle attendit, l'arme au pied. Le 10 mars, le gouvernement français fit remettre une note à la diète de Ratisbonne annonçant la reprise de la médiation franco-russe. La Prusse hardiment renouvela sa protestation contre le mandat conservatoire du 23 janvier. Elle se réjouit de la tournure prise par les événements; elle espéra un nouveau concert franco-russe sur les affaires d'Allemagne, comme celui qui, lors du Recès, lui avait rapporté tant de profits. Elle rêva, comme alors, une entente, même une alliance, où elle serait le lien

1. Aff. Étr., Corr. de Vienne, n° 374, f° 310.

entre la France et la Russie, et qui sans doute eût donné la loi à l'Europe. Il n'est pas sûr qu'une telle combinaison n'eût pas été avantageuse à la France et à la Russie comme à la Prusse.

Mais, à ce moment, ni la France, ni la Russie, n'y étaient disposées.

La Russie, comme la Prusse, était perdue dans l'indécision. Le tsar avait été très froissé et inquiet de l'échec de sa médiation entre la France et l'Angleterre. Il espéra quelque temps, à peu près pendant tout l'hiver, que la Prusse serait plus heureuse, qu'elle obtiendrait l'évacuation du Hanovre par les troupes françaises et qu'ainsi les puissances du Nord se trouveraient tranquillisées[1].

Car il n'osait pas se déterminer à une action hostile contre la France ; il se souvenait de la campagne de 1799 ; il craignait qu'une nouvelle guerre continentale ne profitât qu'à Bonaparte. Il n'était pas content de l'Angleterre qui ne voulait pas lui confier la garde de Malte. Si les hostilités devaient recommencer, il pensait s'accorder mieux avec l'Autriche : la correspondance se rétablissait entre Vienne et Saint-Pétersbourg ; on s'efforçait de part et d'autre d'oublier les malentendus de la dernière coalition.

Mais tout cela ne donnait pas à la Russie une attitude très cohérente. Le tsar ne faisait guère que de la politique de sentiment. Il était irrité, profondément blessé du mépris où Bonaparte paraissait tenir et tenait en effet la Russie ; et, ainsi, depuis que M. de Markof avait quitté Paris, les relations entre les deux gouvernements étaient dépourvues de toute cordialité. L'ambassadeur de France en Russie, le général Hédouville, ne savait que mettre dans ses dépêches ; il les remplissait de détails, d'ailleurs fort intéressants, sur les fiançailles de la grande-duchesse Marie avec le prince

1. Aff. Etr., Corr. de Russie, n° 143, fol. 109.

héréditaire de Saxe-Weimar, sur les fêtes dont elles étaient l'occasion, sur le fanatisme religieux de certaines sectes de la Russie, sur les amours du grand-duc Constantin avec la princesse Schitvertinsky, sœur de Mme de Narichkine [1].

Il était lui-même convenablement traité par le tsar Alexandre ; mais les conversations politiques chômaient et les dispositions réciproques étaient de plus en plus malveillantes. Le tsar prétendait garder à son service des émigrés, comme le comte d'Antraigues, qu'il avait fait son ministre à Dresde, M. de Vernègues, qui le représentait à Rome. On sait la haine personnelle dont Bonaparte poursuivait les émigrés qui refusaient de rentrer en France pour le servir. De plus Vernègues, et surtout Antraigues, étaient en état de continuelle conspiration contre lui, et jouaient leur partie dans le complot royaliste qui achevait alors de s'organiser. Le Premier Consul n'admettait pas qu'un gouvernement étranger, en état de paix avec lui, employât, comme agents diplomatiques, des gens qui conspiraient contre lui. Il exigeait en termes pressants qu'ils fussent désavoués, rappelés de leurs postes. Le tsar ne voulait pas être ainsi forcé. D'Antraigues resta à Dresde ; Vernègues fut livré par le pape au gouvernement français, retenu un moment à Paris, renvoyé ensuite en Russie où il s'efforça de nuire encore au gouvernement de son pays.

Bonaparte montrait une aussi mauvaise volonté ; il refusait au gouvernement russe, quoique protecteur de la République Septinsulaire, le droit de nommer à Marseille un commissaire des relations commerciales de ce petit État.

Cependant des garnisons françaises occupaient toujours les principaux ports napolitains ; le tsar se persuadait qu'elles étaient destinées à une invasion prochaine de la Morée. Il envoyait des troupes à Corfou en nombre absolument dispro-

1. Aff. Étr., Corr. de Russie, n° 143, fol. 95.

portionné avec les droits de son protectorat sur les Iles Ioniennes. Il les plaçait ainsi en face des troupes françaises, prêtes déjà à une action belliqueuse.

Parmi ce désarroi, ces inquiétudes, ces rapports sans courtoisie, les affaires d'Allemagne s'imposèrent à l'attention des deux gouvernements. Auteurs principaux du dernier Recès, garants de la condition où il avait établi le Saint-Empire, ils avaient mission naturelle de résoudre les conflits qui en pouvaient naître, d'en contrôler l'exécution. Mais, parce que de part et d'autre les dispositions n'étaient plus les mêmes, l'entente qui s'était maintenue en 1802 ne put être reconstituée en 1804, et la question germanique produisit entre Paris et Saint-Pétersbourg un conflit de plus.

Ce fut la Russie qui en fut la première responsable en changeant du tout au tout le caractère de son intervention ; en 1802 la médiation franco-russe dans le règlement des indemnités avait été favorable à la Prusse et aux États de l'Allemagne moyenne [1] ; elle avait fait violence à l'Autriche. Désormais, pour des raisons intéressées, la Russie prenait le parti de l'Autriche et de la noblesse immédiate défendue par l'Autriche ; il est vrai que le Recès avait garanti l'existence de la noblesse immédiate.

Le 18 février 1804, le chargé d'affaires de Russie à Paris, M. d'Oubril, présenta à Talleyrand une note officielle de son gouvernement. Après avoir rappelé les premiers résultats de la première médiation, il continuait ainsi : « Parvenues à la confection de leur ouvrage, sanctionné par la diète de l'Empire et ratifié par son chef, les deux puissances ont cru avec raison devoir borner là leurs soins et en laisser l'exécution aux autorités locales. Un incident nouvellement survenu doit cependant ramener derechef leur attention sur l'Allemagne. Leurs soins y sont d'autant plus nécessaires qu'il s'agit de

1. Voir E. Driault, *Napoléon et l'Europe*, I, 295-315.

secourir l'ordre équestre, le plus faible de tous ceux qui composent le corps germanique et qui vient d'être lésé dans ses droits desquels il avait joui depuis un temps immémorial et qui lui avaient été assurés dernièrement encore par le Recès de la diète. » Ayant ensuite relevé avec sévérité la conduite des princes allemands qui avaient entrepris de dépouiller la noblesse impériale, le gouvernement russe concluait : « Dans cet état de choses, Sa Majesté Impériale désirerait s'ouvrir préalablement sur ce sujet avec le Premier Consul, et concerter avec lui des démarches communes propres à rétablir en Allemagne le calme actuellement interrompu par le conflit des intérêts des princes souverains et des membres de l'ordre équestre possessionnés dans leurs États. Il serait instant et digne de la sollicitude des deux puissances médiatrices d'employer leurs bons offices à cet effet ; et, si tel est le sentiment du gouvernement français, Sa Majesté Impériale lui proposerait d'entamer une négociation conjointement avec Elle à Vienne, où l'on pourrait, par leur concours mutuel et celui du chef de l'Empire, parvenir facilement à un arrangement amiable entre les parties contestantes, par lequel, en éluguant tout ce qui aura été trouvé appropriation abusive, on mettrait à l'abri de toute atteinte ultérieure les prérogatives de l'ordre équestre qui seront reconnues lui appartenir de droit et nécessaires à son existence. »

Parce qu'il ne voulait point favoriser une entente austro-russe et parce qu'il ne s'intéressait pas spécialement à l'existence de la noblesse impériale, le gouvernement français adhéra, en principe, aux propositions de la Russie, mais prétendit que la médiation franco-russe continuât à s'exercer à Ratisbonne, non à Vienne ; il fit part en même temps au gouvernement russe de la démarche qu'il avait déjà faite à Vienne pour faire cesser les armements extraordinaires de l'Autriche et l'inviter à attendre les effets de l'intervention désintéressée de la France et de la Russie.

On ne fut pas satisfait à Saint-Pétersbourg ; on s'y montra fâché de la position déjà prise par le gouvernement de Paris ; on refusa de s'associer à une pression sur le gouvernement autrichien. La médiation franco-russe ne put être renouée ; les relations entre les deux pays ne furent pas meilleures.

Coup sur coup, la France et l'Europe furent bouleversées par des nouvelles extraordinaires : le 15 février 1804, le général Moreau était arrêté dans sa propriété de Grosbois ; le 6 mars, trois émigrés, de l'entourage immédiat de la famille royale, les deux frères, Armand et Jules de Polignac, et le marquis de Rivière, étaient arrêtés à Paris ; le 9 mars, arrestation de Georges Cadoudal, qui déclara tout aussitôt qu'il avait voulu enlever le Premier Consul pour assurer la restauration des Bourbons, et qu'il n'avait attendu, pour agir, que l'arrivée d'un prince.

Bonaparte faisait intercepter par ses agents la correspondance de deux agents diplomatiques de l'Angleterre, Drake, ministre à Munich, et Spencer Smith, ministre à Stuttgart, prouvant qu'ils avaient entretenu, par Strasbourg notamment, des intrigues destinées à assurer le succès de la conspiration royaliste. Ces lettres furent immédiatement publiées sur l'ordre du Premier Consul, et l'Angleterre fut universellement blâmée.

L'opinion s'établit partout qu'un prince de la maison de Bourbon allait être compromis dans cette affaire. Le 15 mars, le duc d'Enghien était enlevé au château d'Ettenheim, dans le pays de Bade, par une troupe de gendarmes et de cavaliers français, et amené à Strasbourg. Le 18, il en partait pour Paris sous une forte escorte ; arrivé le 20 au soir, il passait devant un conseil de guerre le lendemain, était condamné à mort et immédiatement exécuté dans les fossés du château de Vincennes.

L'impression fut énorme, inexprimable. En France, la plus grande partie de la population resta effrayée du danger qu'avaient ensemble couru Bonaparte et la République, et se

montra prête à accepter, à approuver même que Bonaparte, pour consolider l'ordre nouveau, prît un titre héréditaire ; cet état d'esprit fut entretenu par l'instruction et les débats du procès Cadoudal qui ne s'acheva qu'en juin.

A l'étranger, on peut dire que l'indignation fut unanime ; mais, en général, elle ne l'emporta point sur la prudence. Le gouvernement autrichien ne manifesta aucune émotion ; il eût craint d'attirer sur lui la colère du Premier Consul, sans doute particulièrement susceptible parmi ces événements dramatiques ; et l'Empereur d'Allemagne ne formula aucune protestation contre la violation du territoire du Saint-Empire.

L'Électeur de Bade fut épouvanté à la pensée que le gouvernement français pouvait lui reprocher d'avoir toléré à Ettenheim une réunion de conspirateurs royalistes, et, comme Talleyrand l'invitait à ne pas permettre le séjour d'émigrés suspects auprès de la frontière française, il fit du zèle ; il promulgua un édit d'expulsion contre tous les émigrés qui pouvaient se trouver dans le pays de Bade ; et cet édit fut sur-le-champ mis à exécution avec la plus grande sévérité Le Premier Consul fut assez bon pour en montrer de la satisfaction.

Le roi de Suède était alors l'hôte du grand-duc de Bade ; il tint à honneur de manifester hautement son sentiment. Rencontrant le ministre de France, M. Massias, il affecta d'abord de ne le point voir ; puis, le soir, pendant le dîner au palais, il l'interpella tout haut : « Vous avez eu hier de mauvaises nouvelles. » Et, comme Massias ne comprenait pas : « — Mauvaises en effet, reprit le roi, puisque votre gouvernement a été dans le cas de ne pas respecter le droit des gens. » Le lendemain, le ministre suédois, M. de Lajelbjelke, dut porter des excuses chez M. Massias, pour éviter un éclat.

Aussi lorsque le roi de Suède demanda au gouvernement français, quelques jours après, de lui communiquer le testament du duc d'Enghien, qui devait être resté dans ses papiers, il reçut cette réponse : « Comme nous ne nous mêlons aucu-

nement des affaires de Suède, nous n'entendons pas qu'on se mêle des nôtres. » Le Roi se consola en adoptant le chien du duc : « Cet orphelin, dit Massias, le suit partout et couche sur son lit. »[1] Cette manifestation hardie n'eut pas de suites.

Le gouvernement russe éprouva aussi la plus vive indignation ; pourtant il garda assez de sang-froid pour en calculer l'expression. Talleyrand lui montra une considération particulière en lui faisant donner aussitôt quelques explications par Hédouville : il rappela la conduite inadmissible des agents anglais complices de la conspiration royaliste ; il dit la découverte faite à Ettenheim d'un comité d'émigrés dirigé par le duc d'Enghien, qu'il s'agissait de séduire les troupes par corruption, de jeter le désordre dans les départements du Rhin, de chercher même à s'assurer de Strasbourg au moment où l'on connaîtrait le succès de l'odieux attentat préparé contre la personne du Premier Consul ; il dit encore qu'on avait rendu un grand service à l'Électeur de Bade en lui épargnant le chagrin de livrer lui-même des hommes que cependant il n'aurait pas pu refuser à la première réquisition du gouvernement, et que l'Électeur avait été touché de la délicatesse de ce procédé[2].

Le tsar ne fut pas touché de cette communication. Il eut l'idée de renvoyer Hédouville, sur l'heure[3] ; il se retint, et réunit d'abord un conseil extraordinaire ; il convenait en cette matière, d'éviter tout excès de précipitation. Ce conseil, composé des plus illustres personnages du gouvernement russe, sous la présidence du tsar Alexandre lui-même, fut unanime à penser qu'il était impossible de conserver des rapports avec un gouvernement qui ne pouvait plus être regardé que « comme un repaire de brigands ». Mais ensuite

1. Aff. Etr., Bade, n° 6, fol. 64, 115, 127.
2. Aff. Etr., Corr. de Russie, n° 143, fol. 152.
3. Sorel. VI, 359.

on réfléchit qu'en cas de rupture, s'il n'y avait rien à craindre pour la Russie, à cause de l'éloignement, il n'en serait pas de même de Naples, de Corfou, encore mal préparés à une résistance; qu'il serait imprudent de donner au Premier Consul un prétexte pour se jeter sur l'une et l'autre de ces places ; on fut d'avis qu'il était regrettable que le Premier Consul n'eût pas attendu trois mois pour commettre son crime ; qu'alors on aurait pu plus librement faire éclater toute l'irritation qui convenait. En somme, le conseil extraordinaire de Saint-Pétersbourg s'arrêta à une solution un peu complexe, qu'il estima la plus sage : On prendrait le deuil du duc d'Enghien, avec éclat; on adresserait à Ratisbonne et à Paris, une protestation formelle, contre la violation du territoire badois ; comme il fallait éviter que le Premier Consul ne renvoyât immédiatement le chargé d'affaires de Russie et ne rappelât le général Hédouville, on joindrait à cette protestation une nouvelle démarche pour obtenir une indemnité au roi de Sardaigne, l'évacuation du Hanovre et des ports napolitains : on amorcerait ainsi une négociation qui retarderait la rupture et donnerait du loisir. On avait donc trouvé une formule d'indignation diplomatique[1].

En conséquence, une note russe fut remise à la diète de Ratisbonne le 7 mai ; elle protestait vivement contre la violation du territoire badois, comme « attentatoire au repos et à la sûreté de l'Allemagne ».

Le 12 mai, M. d'Oubril porta à M. de Talleyrand une note semblable dont le passage principal était « que Sa Majesté Impériale avait appris avec autant d'étonnement que de douleur l'événement qui s'était passé à Ettenheim, les circonstances qui l'avaient accompagné et le résultat affligeant qui s'en était suivi ; que Sa Majesté Impériale n'y trouvait malheureusement qu'une violation aussi gratuite qu'elle était mani-

1. S. Tatistchef, *Alexandre Ier et Napoléon*, p. 71. — Tratchevski, II, p. 547.

feste du droit des gens et du territoire neutre, violation dont il était difficile de calculer les conséquences ; qu'une démarche allait être faite à Ratisbonne par Sa Majesté l'Empereur, garant de la paix de Teschen, et qu'Elle espérait qu'il serait fait droit, de la part de la France, aux demandes du corps germanique. » Cette note rappelait ensuite la situation du roi de Sardaigne, des ports napolitains et du Hanovre et réclamait une réponse sur tous ces points.

M. de Talleyrand prit la note russe et commença de la lire à voix basse ; il s'interrompit bientôt et dit : « Cela ne regarde point l'Empereur de Russie. » Oubril voulut expliquer que l'empereur de Russie était garant de la sûreté de l'Allemagne. Talleyrand, ayant achevé sa lecture, observa que cette affaire lui paraissait conduite avec un peu de légèreté. Le ministre russe se leva pour montrer qu'il se retirerait plutôt que d'entendre rien d'offensant pour son maître. L'entretien s'acheva convenablement. Talleyrand promit une réponse ; elle ne se fit pas attendre très longtemps.

Mis au courant, le Premier Consul, parmi les préparatifs du sénatus-consulte qui allait le faire Empereur des Français, écrivit à son ministre des relations extérieures : « Je désire, Citoyen Ministre, que vous expédiiez un courrier au général Hédouville pour lui faire connaître que, quarante-huit heures après la réception de ce courrier, il parte, sous prétexte d'un congé demandé pour sa santé, et revienne par Berlin. Il emmènera sa femme et sa maison, et ne laissera que le premier secrétaire de légation, en qualité de chargé d'affaires... Répétez-lui bien que je ne veux pas la guerre, mais que je ne la crains avec personne, et que, si mon avènement à l'Empire doit être aussi illustré que le berceau de la République, ce ne sera qu'à la nouvelle confusion des ennemis de la France. »[1]

1. Corr., IX, 358.

Bonaparte prépara aussi lui-même la réponse à la note de M. d'Oubril. Il oublia d'y parler de la Sardaigne et de Naples et du Hanovre ; il y déclara que la médiation franco-russe en Allemagne devait être considérée désormais comme épuisée et qu'une déclaration en ce sens allait être faite à la diète par le gouvernement français ; il reprocha à la Russie ses dispositions malveillantes à l'égard de la France, notamment l'attribution de fonctions diplomatiques à des émigrés, complices de tentatives d'assassinat ; il soutint que le gouvernement de Saint-Pétersbourg n'avait aucun titre à se mêler de l'affaire d'Ettenheim ; que d'ailleurs le gouvernement français n'avait fait qu'user du droit de légitime défense contre des complots tramés à deux pas de la frontière. Il terminait ainsi : « La plainte que la Russie élève aujourd'hui conduit à demander si, lorsque l'Angleterre méditait l'assassinat de Paul Ier, on eût eu connaissance que les auteurs du complot se trouvaient à une lieue des frontières, on n'eût pas été empressé de les faire saisir [1]. »

La riposte était dure, et sans doute elle blessa le tsar au cœur

M. d'Oubril avait l'ordre de notifier officiellement la rupture des relations diplomatiques, si, comme on le supposait d'après la violence connue du caractère de Bonaparte, la réponse française était jugée offensante pour l'Empereur. Il la trouva en effet offensante, mais fut embarrassé pour dire en quoi. Il s'en fut trouver Talleyrand le 21 mai. Il annonça avec quelque solennité que la note française ne pouvait qu'amener une rupture. Talleyrand fit l'innocent : « Qu'y trouvez-vous donc de choquant ? — Elle ne satisfait, dit Oubril, à aucune demande de l'Empereur, sur la Sardaigne, sur Naples..., et certaines expressions ne me laissent aucune possibilité de la transmettre à ma cour. — Quelles expres-

1. Thiers, V, 89. — Sorel, VI, 361.

sions, fit Talleyrand, continuant sa comédie ? » Et, la reprenant, la relisant, il la soulignait méchamment du geste, de la voix : « Il est bien vrai que la Russie n'est pas directement intéressée aux affaires d'Allemagne. Il est bien ici parlé d'un assassinat, mais c'est que cette question s'est trouvée à tomber sous la plume. » Oubril ne voulut pas développer ce thème délicat ; mais il demanda quelques changements qui lui permissent d'envoyer la note française à Saint-Pétersbourg avant de rompre. Talleyrand consentit à en parler au Premier Consul, et renvoya la conversation au surlendemain.

Le 23 mai, il rapporta la note sans un seul changement, avec cette brève observation du nouvel Empereur : « Impossible de rien changer : dix ans de guerre ne le forceraient pas à reprendre une pièce officiellement remise ; si la note française était désagréable au gouvernement russe, il n'avait qu'à retirer sa propre note. » Oubril demanda ses passeports ; Talleyrand le retint, le fit asseoir, lui parla du roi de Sardaigne, de Naples, fut très aimable, fit convenir le ministre russe qu'on ne pouvait pas se faire la guerre pour un moment d'aigreur, qu'en tout cas M. d'Oubril pouvait attendre de nouvelles instructions de son gouvernement. Et le tour fut joué, la note française partit pour Saint-Pétersbourg ; mais la pilule était amère.

Pendant ce temps, la Prusse, toujours très attentive aux variations de l'horizon diplomatique, croyait y discerner déjà des probabilités de guerre continentale ; elle cherchait assidûment à en éviter les contre-coups, et se tenait de plus en plus fidèle à une « politique mitoyenne », où l'équilibre était de plus en plus difficile à garder. Elle y parvint encore malgré l'agitation causée par l'affaire d'Ettenheim.

A la nouvelle de l'exécution du duc d'Enghien et de l'émotion qu'elle avait produite en Russie, on songea, à Berlin, à prendre aussi le deuil. Puis, réflexion faite, on fut d'avis qu'il fallait d'abord attendre une notification du comte de

Provence, chef de la famille des Bourbons; et même on décida que, si le comte de Provence faisait cette notification en qualité de roi, on la regarderait comme non avenue. En somme, on fut heureux de n'avoir pas à se décider.

Pourtant, comme la guerre pouvait éclater, il était bon de prendre quelques précautions. Les relations étaient courtoises avec la France malgré l'échec de la négociation d'alliance; il était utile de se tenir d'accord avec la Russie. Ce fut l'objet des Déclarations échangées entre les deux gouvernements le 24 mai 1804. La Prusse ne s'y engagea qu'avec les plus prudentes précautions oratoires, et il est impossible d'y voir les caractères d'une véritable alliance.

Le roi de Prusse y reconnaissait comme un fait accompli l'occupation du Hanovre par des troupes françaises : « Quelque pénible que soit l'occupation du Hanovre et son résultat indirect, la clôture des fleuves, après avoir épuisé, pour faire cesser cet état de choses, tout ce qui n'était pas la guerre, nous avons résolu de faire à la paix ce sacrifice de ne point revenir sur le passé et de ne point procéder à des mesures actives tant que de nouvelles usurpations ne nous y auront pas forcé. » Mais il était résolu à s'opposer de toutes ses forces à tout nouvel empiétement du gouvernement français contre la sûreté de quelqu'un des États du Nord : « Nous en avons fait à la France la déclaration solennelle, et la France l'a acceptée; mais c'est surtout envers Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies que la confiance et l'amitié nous faisaient un devoir de nous en ouvrir. »

Il était donc entendu entre la Prusse et la Russie que le *casus fœderis* entre elles aurait lieu « à la première entreprise des Français contre un État de l'Empire situé sur la droite du Weser ». En ce cas, elles se prêteraient le concours de toutes leurs forces et ne traiteraient avec l'ennemi que conjointement. Après le succès, on s'entendrait sur les « mesures

ultérieures » à prendre ; on craignait peut-être de ne pas pouvoir s'entendre avant [1].

Il est impossible de voir en ces « Déclarations » pleines de réticences une rupture de la Prusse avec la France, et un traité d'alliance entre la Prusse et la Russie ; il est possible, Napoléon devant lui-même provoquer le *casus fœderis* prévu, d'y trouver la première origine de la quatrième coalition.

Cependant la diète de Ratisbonne, en possession de la note russe du 7 mai, était par là tirée de la stagnation totale à laquelle elle était réduite depuis plusieurs mois ; mais elle demeurait dans l'embarras et l'agitation, fière de l'importance qu'on lui attribuait encore, mais inquiète des conséquences de la moindre décision.

Le sénatus-consulte du 18 mai, qui faisait du Premier Consul un Empereur, redoubla le désarroi ; car, quelque indignation qu'on éprouvât de la mort du duc d'Enghien, il n'eût pas été convenable de ne pas envoyer des félicitations au gouvernement français. En effet, en attendant qu'on eût pris un parti, l'archichancelier-électeur de Ratisbonne, président de la diète, adressa ses compliments à l'Empereur Napoléon :

« Majesté Impériale,

« L'unanime vœu de la nation vous donne, Sire, l'Empire français, en établissant en même temps la dignité impériale dans votre maison, et ce grand événement rassure les autres peuples sur les malheurs et les dangers inséparables des révolutions nouvelles. Cet événement, loin d'être l'effet du hasard, est amené par les travaux sublimes du vaste génie, de l'invincible énergie, de la haute sagesse dont la Providence vous a doué.

1. Garden, *Recueil des traités*, VIII, 385. — Sorel, VI, 376. — Thiers, V, 24-31.

« Achevez votre ouvrage, en continuant d'encourager les progrès des lumières, en vous dévouant au bonheur de l'humanité et en maintenant la religion.

« Tel est l'espoir de vos contemporains, et tels sont les vœux qu'exprime avec une vive reconnaissance, une confiance inaltérable et le sentiment d'un profond respect, celui qui a l'honneur d'être, Sire,

« De Votre Majesté,

« Le très humble et très dévoué serviteur,

« CHARLES.

« Électeur-archichancelier. »

Aschaffenbourg, 17 mai 1804 [1].

La diète, en somme, attendait de connaître la position prise par les grandes puissances.

L'Autriche, qui voulait ménager la Russie, mais qui craignait d'irriter le Premier Consul, fit à la diète la déclaration suivante :

« Sa Majesté Impériale et Royale a cru pouvoir s'attendre à ce que le gouvernement français soit dans l'intention de porter, de son propre mouvement, à la connaissance du corps germanique, les motifs et les faits d'après lesquels il s'est décidé et cru en droit d'exécuter les enlèvements qui ont eu lieu sur le territoire de l'Empire au mois de mars dernier.

« Sa Majesté est, en conséquence, d'avis qu'il n'y a aucune difficulté qui puisse s'opposer à ce qu'il soit demandé, de la part de l'Empereur et de l'Empire, au gouvernement français une explication satisfaisante et rassurante à ce sujet. »

La Prusse estima cette formule assez ingénieuse et conciliante pour s'y associer. Et les ministres comitiaux, ou les représentants des princes à la diète, eurent un délai de six semaines pour demander à leurs gouvernements respec-

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, nº 727, fol. 26.

tifs s'ils étaient aussi d'avis que la Diète suppliât Sa Majesté Impériale de demander au gouvernement français une explication satisfaisante et rassurante sur les enlèvements du mois de mars.

Dans l'intervalle, le gouvernement français déclara refuser toute explication. Il fit sentir à Ratisbonne combien il serait peu convenable, pour l'honneur même de l'Empereur et de l'Empire, que la note russe devînt l'objet de quelque attention ; il prétendit que cette note fût considérée comme non existante, la Russie n'ayant aucun droit d'intervention dans les affaires intérieures de l'Allemagne.

Sentant bien pourtant que la diète ne pouvait pas ne pas tenir compte de la note russe, Talleyrand imagina un expédient habile qui consistait à faire intervenir officiellement l'électeur de Bade, le principal intéressé dans l'affaire. Il lui dicta à peu près entièrement une déclaration par laquelle le gouvernement badois, en remerciant la Russie de son intérêt, exprimerait la parfaite et absolue confiance qu'il conservait dans l'amitié du gouvernement français, et demanderait lui-même qu'il ne fût donné aucune suite à la note du chargé d'affaires de Russie.

La cour de Bade essaya d'éluder cette dernière proposition, déplaisante pour le gouvernement de Saint-Pétersbourg ; le ministre russe à Karlsruhe, M. de Maltitz, essaya d'arrêter l'intervention badoise elle-même. La pression de la France l'emporta ; l'Électeur de Bade avait trop peur et trop besoin d'elle pour lui résister longtemps ; la déclaration demandée fut remise à la diète, et Talleyrand pensa conclure aussitôt l'affaire.

L'Autriche appuya cette déclaration, mais elle la fit voter *ad referendum*, c'est-à-dire que les ministres comitiaux, en y donnant leur adhésion, réservèrent l'approbation de leurs gouvernements. Ce ne fut ainsi qu'un demi-succès pour la France.

Quelques semaines plus tard, le roi de Suède comme duc de Poméranie citérieure, envoya son approbation de la note russe ; il en fut de même de l'Électeur de Hanovre qui profita de l'occasion pour renouveler sa protestation contre l'occupation de l'Électorat par les Français. Ces votes n'étaient pas assez nombreux pour changer la dernière décision de la diète, et ainsi, en fin de compte, la note russe ne fut pas accueillie, mais elle n'avait pas été non plus formellement écartée. Cet engagement diplomatique à Ratisbonne laissa la victoire douteuse ; les influences française et russe s'y faisaient encore à peu près équilibre.

II

LE TITRE IMPÉRIAL

Bonaparte n'était pas homme à laisser échapper les occasions favorables à son ambition ; le complot royaliste, qui pouvait briser net sa carrière, le porta au trône impérial. Depuis l'arrestation de Moreau, et surtout depuis celle de Cadoudal au commencement de mars, l'émotion populaire avait été très vive et entretenue par les communications habilement dosées du *Moniteur ;* elle fut portée à son comble par les scènes éminemment dramatiques de l'enlèvement, du procès et de l'exécution du duc d'Enghien. Le Premier Consul, dans le même temps, donna plus d'importance qu'elles n'en avaient aux intrigues des agents anglais ; il transmit solennellement au Sénat la correspondance interceptée de Drake, de Spencer Smith et de Taylor. Dans les esprits simplistes et naïfs des masses populaires, il parut que l'Angleterre et les Bourbons continuaient contre la France républicaine leur éternelle conspiration, qu'ils prétendaient, par un crime odieux, ramener la France à l'ancien régime, lui faire perdre tous les bienfaits de l'égalité nouvelle, qu'il fallait donc consolider

définitivement l'autorité de Bonaparte pour garantir à jamais les résultats de la Révolution.

Le Premier Consul se prêta à tout ce qui était nécessaire pour mettre fin aux anxiétés de la France. Il disait, dès le 29 mars, à un Sénateur : « Il faut un chef héréditaire à la nation française. » Le Sénat, malgré Cambacérès, partagea cette opinion, et pensa, sous un régime nouveau, grandir sa propre dignité et la valeur des sénatoreries. Comme la situation politique présentait de la ressemblance avec les derniers temps de la République romaine et l'avènement des Césars et que les idées étaient alors nourries de souvenirs classiques, il craignit que Bonaparte ne fondât son élévation sur l'armée et ne se fît proclamer « chef héréditaire » au camp de Boulogne. Il ne voulut pas être prévenu et montra aussitôt les meilleures dispositions.

Malgré Carnot, le Tribunat, sur la proposition du tribun Curée, montra la même bonne volonté ; et cette émulation hâta les événements. Il ne s'agissait point de détruire la République ; au contraire, il n'était question que de l'affermir ; car il faut s'entendre sur le sens des mots, et la chose du peuple, *Respublica*, les intérêts du pays, pouvaient être mieux défendus par un chef héréditaire que par le peuple lui-même ou par des magistrats élus. Ainsi à Rome, César et Auguste avaient conservé la République en concentrant tous les pouvoirs entre leurs mains. L'hérédité n'était que pour consacrer les institutions nouvelles et surtout l'état social fondé depuis 1789.

C'est pourquoi aussi, Bonaparte n'ayant pas d'héritiers directs, il fallut établir l'hérédité au profit de ses frères. L'adoption à Rome n'avait pas suffi à assurer une succession régulière au trône impérial ; car elle garde toujours un caractère révocable. Lucien, enrichi par l'ambassade d'Espagne, s'écarta de lui-même par un mariage indigne avec une femme qu'il aimait. Joseph, l'aîné, était le premier héritier naturel ;

mais il n'avait que des filles. Louis avait épousé Hortense, la belle-fille de Napoléon, et il avait un fils que Napoléon aimait d'une affection particulière, et qu'il eût volontiers adopté en passant par-dessus ses deux frères. Ainsi la succession était assurée par une sorte de légitimité dans le sang des Bonapartes.

Quant au titre, il était impossible de songer au titre de roi ; il eût signifié un retour à l'ancien régime. Le titre de stathouder, outre qu'il désigne une magistrature élective, a une consonance germanique qui ne pouvait convenir à la France et à l'esprit latin de Bonaparte. On ne pouvait conserver le titre de Consul ; le consulat est électif et il fallait souligner par un titre nouveau le régime politique nouveau que l'on voulait fonder.

Le titre d'*Empereur* répondait le mieux aux nécessités de la situation ; il satisfaisait le goût des Français pour la magnificence ; ils furent fiers d'avoir un Empereur, ils se sentirent plus grands en le grandissant. Il convenait aussi aux ambitions de Bonaparte : pour les Français il consacrait le passé ; pour Napoléon, il annonçait un avenir plus glorieux ; sous un nom nouveau, il lui ouvrait une nouvelle carrière ; « il avait, dit Thiers, quelque chose d'illimité »[1].

Tout se passa le mieux du monde. Sur l'invitation du Tribunat, le Conseil d'État prépara un Sénatus-Consulte que le Sénat adopta le 18 mai 1804, et qui fut présenté le même jour au nouvel Empereur par un éloquent discours de Cambacérès. Un plébiscite confirma le nouveau régime quelques jours après.

Napoléon conserva pour lui-même la plus grande simplicité ; il n'avait pas de vanité. Mais il avait le sens de la mise en scène ; il savait, de science naturelle, ce qu'il faut pour frapper les imaginations, et que les spectacles magnifiques

1. Thiers, V, 97.

ont de l'action sur les peuples. Il entoura sa dignité des dignités et des titres pompeux qui convenaient ; il la consolida par un appareil imposant.

Cambacérès ne bouda point longtemps. Car il fut fait archichancelier de l'Empire. Lebrun fut architrésorier de l'Empire. Eugène Beauharnais fut archichancelier d'État. Joseph fut grand-électeur, Louis fut connétable, Murat fut grand-amiral : grands dignitaires, à gros traitements et résidences princières, formant le Grand Conseil de l'Empire, mais consultés seulement quand il plaisait à l'Empereur et sans qu'il s'obligeât jamais à se rendre à leur avis.

La mère de l'Empereur fut Madame Mère. Les sœurs furent titrées Altesses Impériales ; elles y furent aussitôt à l'aise ; elles firent à l'Empereur un cortège de beauté, sinon de vertu.

Berthier fut grand-veneur, le cardinal Fesch fut grand-aumônier, Talleyrand grand-chambellan, Duroc grand-maréchal du palais, Caulaincourt grand-écuyer, M. de Ségur grand-maître des cérémonies.

Il y eut quatre maréchaux honoraires, seize maréchaux titulaires : brillants emplois pleins de promesses lucratives et glorieuses, réservés aux plus dévoués, non aux plus dignes ; Macdonald, Gouvion Saint-Cyr, Lecourbe, en furent écartés d'abord, étant moins dociles. Pour grandir, dès lors, il fallut servir.

L'événement ne pouvait manquer de faire en Europe une impression considérable ; la chute, qui put sembler définitive, du plus ancien trône de l'Europe, excita dans toutes les cours la plus vive émotion ; toute couronne parut fragile.

Un mémoire de M. de Gentz, alors conseiller aulique, adressé à l'Empereur François II, donnera une idée de l'effet produit. Après avoir rappelé que tous les gouvernements révolutionnaires de la France avaient été considérés jusque-là comme provisoires, qu'à l'avènement du Consulat on avait

pu espérer que le général Bonaparte allait enfin rétablir l'ordre et finir la Révolution par la restauration de la dynastie légitime, il poursuivait ainsi :

« Mais, du moment que la soif des grandeurs, que l'ambition insatiable et l'audace colossale de cet homme l'ont porté aux derniers attentats, du moment que la scélératesse de tous ces êtres vils qui l'entourent l'a secondé dans le projet de profaner le plus respectable des titres, de fixer le suprême pouvoir dans ses mains, de le rendre héréditaire dans sa famille, d'exclure ainsi du trône français la maison illustre qui n'a pu perdre ce trône pour un temps que par l'insuffisance de ses vertus contre la réunion de tous les crimes, et de rendre à jamais impossible tout retour à l'ordre légitime ; du moment que la terreur a pu stupéfier et paralyser la totalité des Français au point qu'ils plient sous ce coup mortel sans se permettre le plus léger mouvement ; de ce moment-là, tout est changé autour de nous.

« Il ne s'agit plus de dictature, ni de gouvernement intermédiaire, ni de réserves tacites, ni de voiles à jeter sur les principes, ni de rien de ce qui, au milieu des souffrances et de l'oppression de l'Europe, nous sauvait au moins de l'affreuse nécessité de consacrer la base de tant et de si épouvantables forfaits. Si les souverains admettent le titre de Bonaparte et celui de sa prétendue dynastie, la page la plus majestueuse du code du droit public est réduite en poussière ; la magie du suprême pouvoir est dissoute à jamais ; la révolution est sanctionnée et presque sanctifiée ; les entreprises de tous les scélérats qui tôt ou tard méditeront la chute des Empires sont appuyées d'avance ; leur triomphe est assuré et proclamé, et rien n'empêchera désormais le premier brigand doué de quelques talents et du courage du crime de regarder en face le premier souverain de l'Europe et de lui dire, avec toute la confiance que doit inspirer l'incroyable dénouement de la sanglante tragédie de nos jours : « Dans

dix ans je serai à ta place ! »... C'est alors que la Révolution est finie de fait et de droit ; c'est alors qu'elle est transmise et léguée avec tous ses funestes préceptes et avec tous ses pernicieux exemples à notre dernière postérité [1]. »

Il y a beaucoup de clairvoyance dans cette haine furieuse. Il faudrait même dire davantage encore : Napoléon Empereur, ce n'était pas seulement la Révolution consacrée, presque sanctifiée ; ce n'était pas seulement un attentat contre toute légitimité, une offense à tout droit établi ; c'était une menace redoutable contre la vieille Europe monarchique, contre tout l'ancien régime ; c'était un encouragement aux plus audacieuses tentatives révolutionnaires. C'était la Révolution projetée en avant par une force déjà triomphante. Car dans la lutte de la Révolution contre l'Europe, on ne verra pas seulement la défense des anciennes frontières de la France contre une coalition toujours reformée ; on y distinguera trois phases, qui sont liées étroitement, mais qui ne se peuvent ramener l'une à l'autre : il y eut d'abord la défense de la patrie conçue comme enfermée dans les limites de l'ancienne monarchie ; il y eut ensuite la conquête des frontières naturelles, conçue comme une renaissance de la Gaule, comme une réalisation de la plus grande France : ces deux premières phases correspondant à une conception plus ou moins large de la patrie, à des sentiments nationaux plus ou moins généreux ; il y eut enfin la conquête impériale, c'est-à-dire la conquête illimitée, qui dépasse toutes les frontières et tous les intérêts nationaux, vouée à la défaite finale par ses excès, mais nécessaire un moment pour propager la Révolution, comme la conquête carolingienne pour propager le christianisme, comme autrefois la conquête romaine pour refouler la barbarie et propager le plus loin la civilisation méditerranéenne.

1. Aff. Etr., Bavière, n° 180, fol. 23½.

M. de Gentz l'avait deviné : Napoléon fut l'Empereur de la Révolution ; il donna à la Révolution un caractère impérial, c'est-à-dire universel.

L'instrument de cette action formidable, la plus formidable que l'Europe moderne ait subie, fut la Grande Armée, alors en formation au camp de Boulogne. Elle était faite de la fusion des armées républicaines, l'armée d'Italie, l'armée du Nord, l'armée du Rhin, et elle n'en différait pas autant qu'on l'a dit. Elle fut toute dévouée à son Empereur, mais à la Révolution tout autant ; comme les soldats de l'an II, elle n'eut que haine ou mépris pour les rois ; elle eut une joie enthousiaste à piétiner l'Europe, derrière le Petit Caporal, en renversant les trônes ; grisée de gloire, elle garda la verve gauloise des soldats républicains ; elle incarna, mieux que l'Empereur lui-même, la conquête révolutionnaire.

Elle allait se distinguer davantage des armées républicaines par sa composition, variable d'année en année. Dès 1804, à Boulogne même, elle comprenait des contingents italiens ; d'autres contingents étrangers la rejoignirent peu à peu, si bien qu'elle finit par ne plus être seulement une armée française, mais plutôt une armée impériale.

Il n'en était pas encore ainsi lorsque le nouvel Empereur en passait la revue, à Boulogne, le 16 août 1804. En fouillant le sol aux environs, pour les travaux des fortifications, on avait découvert les traces d'un camp romain, sur fondations de briques : « Les légions romaines qui occupèrent ces camps, écrivait alors le *Journal de Paris*, ne désavoueraient point les régiments qui les occupent aujourd'hui. »

Pour la fête du 16 août, l'emplacement fut organisé sur le plan général d'un théâtre antique, en gradins demi-circulaires selon les mouvements du terrain. « Le trône était formé d'un tertre dans le goût antique tel que dans les camps romains on en élevait aux Césars lorsqu'ils devaient haranguer l'armée et tel que les médailles nous les ont transmis. »

L'Empereur s'assit sur le fauteuil de Dagobert ; il avait fait apporter près de lui le bouclier de Du Guesclin et l'épée de Bayart. Il harangua ses troupes et il fut acclamé, car il savait les mots qui les exaltaient. Il fit une large distribution de croix de la Légion d'Honneur ; il remit les aigles nouvelles aux régiments réunis ; ils jurèrent devant lui de tout sacrifier « à l'Honneur, à la Patrie, à l'Empereur ». — « Jamais, dit encore le *Journal de Paris*, cérémonie ne fut plus martiale et plus auguste. C'est une armée triomphante promettant la victoire au héros par qui elle l'a toujours obtenue. C'est César parlant à ses anciennes cohortes ; c'est Scipion haranguant les Romains en partant pour Carthage. » Le même jour avait lieu l'inauguration de l'arsenal d'Anvers et celle de la batterie Napoléon sur la digue de Cherbourg.

C'était César ; ce n'était pas Scipion. La Grande Armée n'alla pas à Carthage, c'est-à-dire à Londres ; elle alla à Moscou.

On a remarqué les images classiques qui reviennent sans cesse sous la plume du journaliste contemporain ; on n'en saurait, pour ainsi dire, exagérer l'importance ; les souvenirs romains caractérisent essentiellement la mentalité des gens de ce temps.

Lorsqu'il fut question de choisir un emblème pour le nouveau sceau impérial de France, on proposa à Napoléon un lion au repos ; il n'approuva point : il adopta un aigle aux ailes déployées.

Il voulut être, dit un historien anglais, plus qu'un Empereur des Français ; il voulut fonder une sorte de monarchie universelle, embrasser tous les peuples de l'Europe dans un vaste système politique, régulièrement ordonné [1]. C'était comme un retour à l'unité politique de l'empire romain.

« Que ce soit un bien ou un mal, écrit encore M. James

1. J.-H. Rose, I, 478.

Bryce, nul ne saurait douter qu'en un sens la France représentait alors et a toujours représenté l'esprit impérialiste de Rome plus véritablement que ceux que le moyen âge a reconnus comme les héritiers légitimes de son nom et de sa domination... Et c'est le caractère politique des Français, qu'il soit le résultat des cinq siècles qu'a durés le gouvernement romain de la Gaule, ou plutôt le produit des instincts primitifs de la race gauloise (?), qui peut leur donner le droit, mieux fondé qu'aucun de ceux dont Napoléon s'est prévalu, de s'appeler les Romains du monde moderne. »[1]

En faut-il plus pour expliquer la coalition des rois contre cet Empereur? Et admettra-t-on que Napoléon n'avait souci que de garder les nouvelles frontières de la France?

III

LA RECONNAISSANCE DU TITRE IMPÉRIAL

Napoléon fit son titre bénin, bénin, pour ne pas effrayer l'Europe : il proclama son amour de la paix, et qu'en fortifiant son autorité personnelle en France, il finissait la Révolution et garantissait l'ordre au profit de tous les gouvernements. On ne le crut qu'à moitié ; on demeura en défiance : il paraissait invraisemblable que cet empereur de trente-cinq ans n'eût pas d'ambition.

D'autre part, la forme du gouvernement de la France est une question de politique intérieure, et il était ainsi difficile de ne pas reconnaître le nouveau régime impérial sans lui faire injure.

Napoléon reçut aussitôt de nombreuses adresses de félicitations : non pas de l'Angleterre ; ni de la Suède : Gustave V, affolé de colère, parla de rétablir dans l'instant les Bourbons;

1. James Bryce, *Le Saint-Empire Romain Germanique*, p. 491.

écrivant à M. Caillard, le ministre de France à Stockholm, il affecta de n'appeler l'Empereur que « Monsieur Napoléon Bonaparte ». Caillard prit ses passeports ; la rupture fut consommée entre la France et la Suède, et celle-ci resserra bientôt étroitement son alliance avec l'Angleterre [1].

Napoléon eut les félicitations qui convenaient, de la part de la République Batave, de la République Italienne, de la Confédération Helvétique. Un enfant d'Altorf demandait à son père si Bonaparte était aussi grand que Guillaume Tell ; le père répondit : « Mon ami, ces deux héros sont également grands ; si Bonaparte était né à Uri, il aurait été Guillaume Tell, et Guillaume Tell aurait été Bonaparte s'il était né en France. » Cela n'est pas très sûr ; mais l'enfant comprit et vénéra Bonaparte.

Les princes allemands se précipitèrent, comme l'Électeur-Archichancelier, en humbles compliments devant le nouvel Empereur. Les papillons volent à la lumière. Vingt-huit princes, des cercles de Franconie, Haut-Rhin, Souabe et Westphalie, venaient de former « l'Union de Francfort », pour mieux se défendre contre l'avidité de leurs voisins plus puissants ; ils se confièrent « au héros immortel et bienfaisant que tous ils portaient dans leur cœur ». Napoléon consentit qu'ils eussent un ministre pour les représenter à Paris ; ils crurent leur existence politique définitivement garantie. Ils espérèrent peut-être entrer dans quelque grand système germanique ; car l'opinion unanime des contemporains était que des bouleversements considérables allaient bientôt se produire. Sébastiani, voyageant dans l'Allemagne du Sud, entendit ce propos : « L'Europe sera demain ce que voudra la France. — Pourquoi? — Voyez la France et son souverain, voyez les autres puissances et leurs souverains [2]. »

Le gouvernement espagnol fut informé, dès le 4 mai, du

1. Bignon, IV, 49.

2. Aff. Etr., Suisse, n° 484, f°s 231-232.

changement de régime qui allait avoir lieu en France ; Talleyrand écrivait en effet à Beurnonville : « Le Tribunat a voté, à l'exception d'un seul membre dont une foule de souvenirs discrédite assez l'opinion, que Bonaparte fût proclamé Empereur. » Le roi d'Espagne, oublieux de la mort récente de son parent le duc d'Enghien, adressa aussitôt à Paris ses compliments officiels ; le comte de Provence, indigné d'une telle bassesse, lui renvoya son collier de la Toison d'Or.

Le 6 avril, six semaines avant la proclamation de l'Empire, Talleyrand essaya d'obtenir de la Prusse une reconnaissance rapide, même anticipée, des changements qui allaient avoir lieu dans le gouvernement français : c'était au moment où la Prusse se refusait décidément à une alliance formelle avec la France ; les égards qu'on lui demandait seraient une compensation, une preuve de la continuité de ses bonnes dispositions ; d'ailleurs le Premier Consul saurait particulièrement reconnaître l'empressement qu'on lui montrerait dans une circonstance aussi solennelle : c'est pourquoi le gouvernement de Vienne annonçait les meilleures intentions, en hâte sans doute de prévenir le gouvernement de Berlin.

Le roi de Prusse tomba dans le piège, non pas très loyal, mais familier à la diplomatie du Premier Consul ; il adressa aussitôt de chaleureux compliments ; il fit les choses très bien. Puis, lorsqu'il s'aperçut qu'il avait été trompé comme un enfant, que l'Autriche ne s'était nullement déclarée, il réprimanda son ministre à Paris, M. de Lucchesini, de ne pas l'avoir suffisamment renseigné [1].

C'est qu'il avait péché lui-même par excès de précipitation. Sa réprimande croisa une dépêche intéressante de son ministre : la cour de Vienne faisait beaucoup de réserves ; elle craignait que le nouvel Empereur ne se servît du Hanovre pour arriver à la couronne impériale d'Allemagne, qu'il

1. P. Bailleu, II, 277.

ne joignît à l'hérédité de l'Empire français celle du royaume d'Italie ; elle voulait des explications rassurantes, même des engagements officiels ; l'ambassadeur autrichien à Paris, paraît-il, ne cachait pas son opinion sur l'idée d'une guerre continentale dès que l'Empereur Napoléon voudrait « réunir dans sa personne et ses successeurs à l'Empire la dignité et la puissance du roi de Lombardie ».

Ces renseignements donnaient une idée assez juste de la position que prenait alors la diplomatie autrichienne à l'égard de la France ; cependant ils n'étaient pas tout à fait exacts ; l'Autriche ne faisait pas encore officiellement des réserves de cette nature ; elle préférait chercher dans cette affaire un profit positif, au lieu d'assurances qui ne la rassureraient que pour un temps.

Elle entretenait alors d'assez bonnes relations avec le gouvernement français ; la question de la noblesse immédiate restait suspendue, mais n'était plus critique. Elle avait évité, sans doute par crainte pour elle-même, d'envenimer la querelle faite à la France par la Russie à l'occasion de l'enlèvement du duc d'Enghien. En témoignage de cette bonne intelligence, M. de Champagny, encore pour quelque temps ambassadeur à Vienne, avait été autorisé à prendre l'empereur d'Allemagne pour parrain de l'enfant qu'il attendait.

Le 16 mai, Champagny, ayant fait part au gouvernement autrichien de la dignité impériale à laquelle Napoléon venait d'être élevé, célébrait auprès de M. de Cobenzl l'importance exceptionnelle de l'événement : C'est, disait-il, « le coup de massue donné à l'hydre révolutionnaire » ; le nouveau titre éloignait « cette activité inquiète et cette jalousie ombrageuse qui est le partage des républiques » ; il substituait « l'esprit réparateur et conservateur à l'esprit d'entreprise et de destruction ». Cobenzl voulut bien en convenir ; il s'exprima en excellents termes : « Il est certain, dit-il, que le nouvel Empereur est un collègue dont on ne peut être qu'honoré. »

Il ne montra pas plus d'enthousiasme ; il promit de faire connaître bientôt les intentions de son souverain.

Cela demanda quelque temps ; l'Autriche se nourrissait d'inquiétudes, s'attardait en hésitations ; elle tenait à se concerter avec la Russie dont l'attitude à l'égard de la France était alors fort hostile, à propos de l'affaire d'Ettenheim ; elle craignait de descendre au second rang, lorsqu'une autre maison posséderait un empire héréditaire, égal par son rang, supérieur par sa puissance.

Le 30 mai, Talleyrand s'impatientait, adressait à Champagny une dépêche finement mêlée d'assurances et de menaces : « Sa Majesté, en prenant le titre qui lui est déféré par le vœu et la loi du pays, n'a point la pensée d'en porter la prérogative au delà de celle des anciens rois de France, et vous pouvez, Monsieur, déclarer formellement que les rapports d'étiquette qui existaient entre les cours de Vienne et de Versailles continueront à être observés : ce qui suppose toutefois que, de la part de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, il n'y aura aucun délai dans la reconnaissance des formes et du titre nouveau donnés au gouvernement de la France. Car s'il se pouvait que dans une pareille circonstance il y eût à Vienne la moindre hésitation et qu'on y prétendît surtout devoir se concerter avec telle ou telle puissance, Sa Majesté ne se regarderait pas comme engagée par la déclaration positive que vous êtes autorisé à faire : et, moins on aurait mis d'empressement et de grâce à reconnaître son titre, plus Elle montrerait de prétention et d'exigence dans le soin d'élever sa prérogative et ses droits aussi haut qu'ils pourraient être portés. »

Le gouvernement autrichien venait de donner sa réponse, le 28 mai, à M. de Champagny ; elle était extrêmement embarrassée. Elle assurait les meilleures intentions de la cour de Vienne : « Mais, songeant aussi à l'honneur de sa maison dans une circonstance où la continuation du titre d'Empereur

dans sa famille devient plus douteuse qu'autrefois, Sa Majesté Impériale et Royale réclame pour le souverain de l'Autriche *l'égalité de rang* qui le plaçait auprès du monarque de France. Le comte Philippe de Cobenzl est chargé de s'éclaircir là-dessus avec M. de Talleyrand. »

A cette timidité qui l'amusa, Talleyrand répondit par une franchise généreuse. Instruit par Philippe de Cobenzl que l'Autriche demandait la reconnaissance de l'hérédité du titre impérial en faveur du souverain de l'Autriche, il s'y montra admirablement disposé. Le 9 juin, il promit que le gouvernement français reconnaîtrait le titre héréditaire à l'Empereur d'Autriche, même en temps de guerre, s'il venait à perdre la couronne d'Allemagne ; Champagny fut autorisé à en faire la déclaration écrite au comte Louis de Cobenzl.

Le chancelier autrichien ne fut pas encore satisfait ; il tenait à obtenir immédiatement, et non à échéance, la reconnaissance de l'hérédité : « Un *tiens* vaut mieux que deux *tu l'auras* », disait-il à Champagny, qui répliquait : « Mais vous tenez et vous aurez ! » L'Autriche voulait deux *tiens*, pour pouvoir en perdre un. Elle aurait bien voulu aussi avoir quelques assurances sur l'avenir de l'Italie.

Enfin le 16 juillet, le gouvernement français annonça à Champagny sa résolution de reconnaître le premier sans délai le nouveau titre d'Empereur d'Autriche si l'Empereur d'Allemagne jugeait à propos de le prendre. Le 28 juillet, Talleyrand en fit la communication officielle à l'ambassadeur Philippe de Cobenzl, et se félicita avec lui des « rapports d'harmonie » qui s'établissaient ainsi entre les deux cours. Il fit aussitôt adresser à Champagny de nouvelles lettres de créance portant le nouveau titre de l'Empereur François II. La hâte qu'on y mit dispensa de donner des précisions sur les affaires d'Italie.

Il y eut encore quelque discussion sur des détails de rédaction, sur la réglementation de l'étiquette, sur la parité de

rang, l'Autriche ayant le souci de ne laisser prendre aucune préséance à la France, et la France de n'en laisser aucune à l'Autriche. Le nouvel empereur héréditaire d'Autriche renonça à l'ancien titre de duc de Bourgogne; il garda celui de duc de Lorraine, ce nom étant le nom même de sa maison et ne comportant pas, déclara-t-il, d'autres prétentions.

Enfin tout fut réglé, et la déclaration en fut signée entre Champagny et Cobenzl, le 7 août [1].

Le 10 août, l'Empereur réunit à Vienne un conseil extraordinaire où il appela tous les ministres, l'archiduc Charles, l'archiduc palatin et les trois principaux dignitaires de la Hongrie; il y fut décidé que le gouvernement autrichien reconnaîtrait à titre héréditaire l'Empereur des Français Napoléon et que l'Empereur François II prendrait le titre d'Empereur héréditaire d'Autriche, l'Autriche gardant d'ailleurs son ancien titre d'archiduché, comme la Hongrie et la Bohême leur titre de royaume.

Le 11 août, par un décret impérial qui fut publié dans toute l'étendue de ses États, l'Empereur d'Allemagne se proclama Empereur héréditaire d'Autriche. Il fit connaître aussi, par une série de patentes de styles et d'enluminures magnifiques, les attributs du grand sceau romain et autrichien impérial, ceux du moyen sceau et ceux du petit sceau.

Philippe de Cobenzl reçut, quelques jours après, des instructions qui lui ordonnaient de se rendre auprès de l'Empereur Napoléon, qui se trouvait alors à Aix-la-Chapelle, et de lui remettre ses nouvelles lettres de créance. C'était enfin la reconnaissance officielle que Napoléon attendait depuis trois mois; elle fut, dans l'ancienne capitale de Charlemagne, particulièrement significative.

L'empereur d'Autriche s'en excusait à la Russie, disant

1. Aff. Étr., Corr. de Vienne, nos 375, fos. 89 à 259.

qu'il n'avait pas pu faire autrement, à cause de la proximité de la France et de l'insistance du gouvernement français. Le tsar le plaignit de se mettre de niveau avec une famille qui, à force d'audace et d'astuce, prétendait fonder une nouvelle dynastie en France. Il y devait venir à son tour.

M. de Champagny fut alors nommé ministre de l'Intérieur. Mais, avant de quitter Vienne, il reçut l'ordre de présenter solennellement ses nouvelles lettres de créance, afin de clore sa mission avec éclat. Il eut ainsi le temps d'y faire baptiser son enfant.

Le 15 août, à peu près au même moment que la fête de la Grande Armée à Boulogne, il célébra splendidement à Vienne la fête de « l'Empereur Grand Homme ». Son fils naquit le 9 septembre suivant. Mais l'impérial parrain avait quitté sa capitale, et voyageait en Bohême; il n'y a pas lieu de supposer qu'il cherchât à éviter une corvée ennuyeuse.

Champagny se mit à sa poursuite avec sa femme et le bébé. Ils le trouvèrent à Prague le 21 octobre. Le baptême eut lieu le 22, dans l'église métropolitaine de Prague. M. et Mme de Champagny furent honorés, à cette occasion, des plus grands égards; ils furent admis à la table de Leurs Majestés Impériales.

Le lendemain, Champagny eut son audience de congé; l'Empereur lui tint le plus aimable langage : « Vous avez été à portée de connaître et de juger mes sentiments particuliers pour la personne de votre souverain. Je vous prie de lui en rendre témoignage. Qu'il sache que mon estime pour son caractère, plus encore que des intérêts politiques, me fait vivement désirer la continuation de l'amitié qui nous unit[1]. »

Cependant, à Vienne, on poursuivait les préparatifs du *Te Deum* qui devait célébrer le nouvel accroissement de pros-

1. Aff. Etr., Corr. de Vienne, n° 376, f° 77.

périté de la maison d'Autriche. La date en avait été fixée d'abord au 1er novembre ; puis on s'aperçut que c'était presque le jour de la fête des Morts. Il fut remis au 8 décembre 1804. Il fut l'occasion d'une cérémonie grandiose à l'église cathédrale de Saint-Étienne.

L'éclat n'en effaça point celui du sacre de Notre-Dame de Paris qui avait eu lieu quelques jours auparavant. Car, malgré tous les galas, il y avait déjà dans cette proclamation de l'Empereur d'Autriche, à *Vienne*, une sorte d'abdication de l'Empire d'Allemagne.

L'action diplomatique pour la reconnaissance de l'Empereur Napoléon fut encore plus laborieuse à Constantinople. Le général Brune, nommé ambassadeur de France auprès de la Sublime-Porte, y était arrivé en janvier 1803. Il avait depuis lors, avec son conseiller d'ambassade Ruffin, traité diverses affaires avec le gouvernement ottoman, les indemnités dues aux marchands français dont les intérêts avaient souffert pendant la dernière guerre, les tarifs de douanes, que la Porte voulait augmenter dans de fortes proportions, les relations commerciales, pour lesquelles il s'agissait de faire restituer à la France les privilèges des anciennes Capitulations. Brune entretenait d'ailleurs avec l'ambassadeur russe Italinski des relations très courtoises, sinon cordiales. La rivalité n'était pas encore déclarée, en Orient, entre la France et la Russie.

L'avènement de Napoléon au titre impérial posa ce problème dans toute sa gravité.

Le 8 mai, Talleyrand adressa à Brune une première lettre sur ce sujet : « Général, quoique les changements que doit éprouver incessamment la forme du gouvernement en France ne puissent être l'objet d'une notification anticipée, cependant, comme il est plus encore dans les sentiments et dans les opinions des Musulmans que de toute autre nation de considérer un État et un peuple en proportion de l'éclat et

de la dignité de son gouvernement, et, comme, d'après cette disposition, on ne peut douter que le ministère ottoman n'applaudisse aux institutions qui agrandiront à ses yeux et l'Empire de France et le titre du chef qui doit le gouverner, je pense que vous pouvez faire des événements présents l'objet d'une communication amicale, et, dans une entrevue avec le grand-vizir, lui expliquer et lui développer les avantages sans nombre qui doivent en résulter pour les amis de la France et particulièrement pour l'Empire ottoman.

« ... Que le Grand Seigneur soit le premier à manifester ses sentiments à cet égard, qu'il les manifeste même avant que l'événement soit entièrement accompli et qu'il soit informé de son accomplissement, il peut être dans la manière de penser des Ottomans d'en tirer vanité, comme d'une démarche qui constate la supériorité de leurs lumières et la prévoyance de leur discernement.

« *P.-S.* (de la main de M. d'Hauterive). — Je crois devoir vous informer que les cours de Vienne et de Berlin ont marqué évidemment la disposition de faire une reconnaissance anticipée du nouveau titre qui sera donné au gouvernement français[1]. » Ce qui n'était pas d'une scrupuleuse véracité.

Le Grand Seigneur fit la sourde oreille.

Le 18 juin, Brune reçut sa nomination de maréchal de France; il fit connaître officiellement à la Sublime-Porte l'avènement du Premier Consul au trône impérial. Quelques jours après il reçut les nouvelles lettres de créance qui l'accréditaient auprès du sultan comme ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur Napoléon. Il avait hâte d'obtenir enfin du gouvernement ottoman la reconnaissance de l'Empereur des Français.

Comme, à Paris aussi, on y prévoyait des difficultés, Tal-

1. Aff. Etr., Corr. de Turquie, n° 208, f° 92.

leyrand tenta d'obtenir tout le concours de l'ambassadeur turc, Halet-effendi; il lui fit porter par un agent du ministère, Charles Franchini, une boîte d'or, avec le portrait de l'Empereur et une bourse de 40.000 francs. Charles Franchini rendit compte au ministre de sa démarche : « Monseigneur, conformément à vos ordres, j'ai été voir M. l'ambassadeur turc. Les 40.000 francs ont produit la métamorphose la plus grande et la plus belle. Halet est changé au point que j'ai eu de la peine à le reconnaître. La joie était peinte sur sa figure ; il m'a dit qu'il ne trouvait pas de mots assez forts pour exprimer l'effet agréable que le présent avait produit sur son âme et la reconnaissance que cela lui devait inspirer.

« La conversation a été longue ; elle a roulé sur des éloges pour Votre Excellence et pour Sa Majesté l'Empereur. C'est pour la première fois que j'ai entendu sans répugnance et avec un vif plaisir parler pendant une heure un ambassadeur de la Sublime-Porte. Il y a apparence que désormais il sera entièrement à votre disposition. Il est dans l'intention de parler à son gouvernement de la boîte et de lui laisser ignorer les 40.000 francs. »[1]

Halet-effendi n'eut sans doute pas le temps de donner les meilleurs conseils à son gouvernement ; le 27 juin, Brune reçut une réponse à sa précédente communication ; la Sublime-Porte exprimait « sa satisfaction au sujet de l'événement qui lui avait été annoncé ».

En vérité, cela ne pouvait suffire. Brune courut chez le reis-effendi et demanda une audience du grand-vizir, même du Grand-Seigneur. Le reis-effendi lui promit ses bons offices. Huit jours se passèrent : le gouvernement ottoman faisait traduire le sénatus-consulte du 18 mai ; il était occupé à la fête du Prophète.

1. Aff. Étr., Corr. de Turquie, n° 208, f° 208.

Enfin l'ambassadeur put avoir un nouvel entretien du reis-effendi, en attendant l'audience promise. La conversation se tint sur le ton le plus aimable.

« Depuis longtemps, déclara le ministre turc, nous désirions cet événement dont Votre Excellence nous a donné une information officielle... La France a essayé plusieurs formes de gouvernement ; il y a eu d'abord une Assemblée Nationale, ensuite un Directoire, ensuite un Premier Consul. Pour une petite nation, cela peut être indifférent ; mais, pour une grande nation ! Il est impossible de la gouverner sans unité de pouvoir. Tout le monde désirait la tranquillité pour la France : la Sublime-Porte est charmée d'apprendre que ce pays est dans l'état qui convenait à son bonheur et à ses anciennes idées.

— « Sans doute, répondit l'ambassadeur, il n'est point de circonstance plus importante pour la France et pour ses amis que celle où, après beaucoup de vouloirs et d'inquiétudes, elle se donne un gouvernement stable, dont le chef auguste remplit toutes ses espérances, sait unir l'énergie et la sagesse, le génie de la guerre et le génie de la paix. La Sublime-Porte y est vivement intéressée, car il ne subsiste plus aucun nuage de cette rupture arrivée dans des temps absolument changés. Il n'est pas un Français qui ne soit ami sincère des Musulmans ; mais aussi il n'est point de gouvernement de qui la France doive attendre plus d'amitié que de la Sublime-Porte. D'ailleurs la forme actuelle du gouvernement français est l'ancienne forme : c'est celle des Capitulations. C'est avec l'Empereur des Français que la Sublime-Porte a stipulé toutes ses grandes relations de politique et de commerce. Il ne se peut donc qu'elle tarde davantage à donner à mon gouvernement une réponse satisfaisante.

— « Mais, mon général, quelle réponse pouvons-nous faire en ce moment ?

— « Votre Excellence me l'a déjà faite ; il ne s'agit plus que de la consigner dans un office. Ne m'avez-vous pas dit en effet que la Sublime-Porte avait appris avec le plus grand plaisir que Sa Majesté Napoléon était investie de la dignité impériale? Il conviendra aussi que vous me disiez dans quel temps vous enverrez à Halet-effendi de nouvelles lettres de créance, afin que les relations officielles puissent être reprises à la fois dans les deux Empires.

— « Il convient, répartit le reis-effendi, que nous sachions d'abord quels sont les usages... Et puis, il n'y a pas de mot *Empereur* dans la langue turque ; on dit, pour l'Empereur d'Allemagne, *Imperador*, qui ne signifie rien dans notre langue ; encore il n'a ce titre qu'après avoir été cinq ou six mois Rois de Hongrie et de Bohême.

— « On peut, observa Brune, employer le mot *Padischah*, qui est significatif pour les Ottomans, et qui d'ailleurs est consacré de toute antiquité pour le monarque français, en y joignant le mot *Imperador* qui rend littéralement *Empereur* pour les diverses nations européennes. Ainsi déjà l'Empereur de Russie est qualifié ici *Imperador et Padischah*.

— « Nous avons, dit enfin le reis-effendi poussé à ses derniers arguments, un traité avec la Russie et l'Angleterre par lequel la Sublime-Porte est engagée à n'entrer dans aucune négociation importante sans en faire part à ces deux puissances ; cet engagement est mutuel et il doit être observé surtout quand il s'agit de la dignité et de la dénomination des couronnes. Il faut donc attendre ce qui sera décidé en Europe..., à moins que l'Empereur Napoléon ne se contente du titre de Padischah [1]. »

Brune estima qu'il devait sur ce point précis demander de nouvelles instructions à Paris. La Sublime-Porte eut du loisir pour prendre un parti.

1 Aff. Etr., Corr. de Turquie, n° 298, f°s 159 et suiv.

Cependant le ministre de Prusse, consulté par elle, se prononçait pour la France, mais non sans réticence ; l'internonce d'Autriche faisait valoir la grande différence qu'il y a entre de simples félicitations et une reconnaissance qui demandait les réflexions les plus sérieuses ; il citait l'exemple de ce qui s'était passé au moment où les tsars de Russie avaient revendiqué le titre impérial ; il en concluait qu'il serait bien possible que sa cour ne reconnût pas l'Empereur des Français avant vingt ou trente années. Le gouvernement ottoman avait donc du temps devant lui.

Napoléon était plus pressé. Talleyrand écrivit à Brune le 8 août : « Lorsque la France change sa forme de gouvernement, la discussion de cet événement ne peut point devenir une question sur laquelle la Sublime-Porte ait à s'entendre avec les cours de Londres et de Saint-Pétersbourg avant d'entrer officiellement en communication avec Sa Majesté l'Empereur. Car le changement de titre du gouvernement français n'altère en aucune manière les anciens rapports avec la Porte Ottomane ; il ne rend nécessaire aucune négociation où la Russie et l'Angleterre puissent exiger de Sa Hautesse le droit d'intervenir.

« Il est de la dignité de la Sublime-Porte de ne prendre en cette circonstance conseil que de sa position et des sentiments d'amitié qui l'unissent à la France. Il est conforme à ses droits, et à ses obligations comme puissance neutre, de ne pas céder aux instigations de l'Angleterre ennemie de la France, et à celles de tout autre gouvernement qui croirait avoir quelque intérêt à donner au divan la même impulsion.

« Il faut donc que la Sublime-Porte au plus tôt reconnaisse officiellement le nouveau titre de Sa Majesté l'Empereur, et qu'elle joigne le titre d'*Imperador* à l'ancien titre de *Padischah*[1]. »

1. Aff. Etr., Corr. de Turquie, n° 208, f° 197.

Le 11 septembre, au reçu de cette dépêche, Brune se rendit chez le reis-effendi, et le pressa tout aussitôt de s'expliquer. Le reis-effendi fit semblant d'abord de ne plus se rappeler de quoi il s'agissait. Quand la mémoire lui eut été rafraîchie, il refit ses premières observations. Brune, avec un commencement d'irritation, fit remarquer que l'Empire français était désormais reconnu par toutes les puissances, sauf une ou deux : « Je ne puis croire, ajouta-t-il, que la Sublime-Porte ait voulu se ranger parmi celles qui sont les plus lentes en amitié... Il me semble que la Turquie, outre qu'elle est amie de la France, est encore un pays indépendant. — Sans doute, répondit le reis-effendi, elle est indépendante pour ce qui dépend de sa volonté ; mais l'Europe ne s'est pas encore décidée dans cette affaire. »

Et, comme l'ambassadeur demandait une réponse pour son courrier du lendemain : « C'est trop tôt, se récria le ministre, il faut que je voie le grand-vizir... — Pour après-demain donc ? — Trop tôt encore : il faut un jour au moins pour le rapport à faire au grand-vizir, un jour pour le rapport du grand-vizir à Sa Hautesse ; puis il faudra réunir le conseil... » Du moins il promit qu'il donnerait une réponse à la prochaine conférence qu'il aurait avec l'ambassadeur.

Brune commençait à deviner d'où venait l'opposition : l'Empereur de Russie ne voulait pas que Napoléon eût à Constantinople la même dignité que lui ; il ne voulait pas « être balancé même dans ses titres ».

La conférence décisive eut lieu le 21 septembre.

« Je vais donc avoir votre réponse, s'écria Brune aussitôt.

— « Il faut, dit le reis-effendi, parler de cette affaire amicalement. Si la Sublime-Porte était dans l'intention d'hésiter ou de refuser, elle n'aurait pas mis autant d'intérêt à l'examen des demandes de Votre Excellence. Son intention est véritablement d'augmenter de plus en plus l'amitié entre les deux puissances. Il faut maintenant discerner l'objet... La

Sublime-Porte n'hésite pas : elle le déclare officiellement ; car il est important d'avoir des notions justes et claires. La Sublime-Porte ne refuse pas... On attendait que l'Empereur d'Allemagne reconnût ; la nouvelle en est arrivée ; mais on voit que c'est par compensation qu'il a donné cette reconnaissance. La Sublime-Porte ne fait pas de difficultés ; mais elle cherche à arranger ceci avec des intérêts qui la regardent particulièrement... D'après tout cela, il n'y a point de refus, il n'y a point d'hésitation.

— « Je puis donc, observa l'ambassadeur, informer mon gouvernement que les lettres de créance porteront le titre demandé?

— « Je le répète : il n'y a pas de refus. Mais la Sublime Porte veut arranger cette affaire en arrangeant quelques intérêts relatifs à ce titre. Quand ces arrangements seront faits, elle enverra les lettres de créance.

— « Je ne comprends pas cette réponse, répliqua Brune ». Il lui fut d'abord impossible d'obtenir d'autres explications.

— « Les négociations commencent seulement, reprit le ministre, et il n'y a point de refus ; s'il y en avait, il ne serait plus besoin de négociations. Il ne s'agit que de lever des obstacles ; la Sublime-Porte trouvera moyen de lever ces obstacles.

— « Si vous voulez, dit l'ambassadeur, essayer de gagner du temps, vous vous apercevrez vite que gagner du temps, dans cette occasion, c'est en perdre.

— « On ne cherche pas à gagner du temps. La Sublime-Porte dit qu'elle accepte, mais qu'elle réfléchit sur les moyens d'accepter.

— « Dès qu'elle accepte, rien ne peut plus arrêter. Car il n'y a que trois moyens de répondre : nous reconnaissons ; ou, dans peu de temps nous reconnaîtrons ; ou enfin, nous ne reconnaissons pas.

— « La Sublime-Porte ne peut pas dire : Nous ne recon-

naissons pas. Elle reconnaît. Elle met son intention à accepter ; elle tâche ; elle y met toute sa diligence. Il n'y a plus, pour accepter définitivement, que de petites affaires qui s'arrangeront, et seulement pour ce qui regarde l'Europe... »

A ce moment, la conversation fut interrompue par l'appel du muezzin. Le reis-effendi sortit quelques minutes pour prier. Il en revint avec quelques lumières ; parmi beaucoup de circonlocutions, il finit par laisser entendre que l'obstacle à tourner, c'était l'opposition de la Russie.

« Vous devez, dit Brune, dire à la Russie ceci : Nous avons bien médité sur nos intérêts dans cette circonstance ; notre intention est de maintenir avec vous la meilleure intelligence ; nous ne connaissons point vos démêlés avec la France ; la Turquie y est étrangère. On nous demande une chose que nous ne pouvons pas refuser ; nous avons fait tout ce que nous avons pu pour motiver un refus ou un délai. L'ambassadeur de France nous a pressés de manière à ne plus laisser de biais. Il vaut mieux donner un mot que d'avoir une mauvaise querelle. — Voilà ce que vous pouvez dire à la Russie, et vous en serez quittes pour un peu de bouderie. »

Le reis-effendi expliqua que la Porte allait s'efforcer d'arranger cela avec la Russie, que par exemple le sultan Sélim pourrait écrire à l'Empereur Alexandre...

— « Le sultan Sélim, s'écria Brune, se déclarera-t-il donc vassal de l'empereur Alexandre ?

— « Dans l'affaire qui nous occupe, répartit le ministre, la Russie peut s'opposer avec raison ; elle peut dire : c'est à moi seule que vous avez donné le titre d'*Imperador et Padischah ;* ce titre m'appartient comme celui de *Padischah* appartenait à la France, comme celui d'*Imperador* appartient à l'Allemagne.

— « Si le titre de *Padischah* nous appartenait exclusivement, pourquoi le donnâtes-vous à la Russie ? La France alors avait un roi et la Russie un grand-duc. La Russie a obtenu

ces titres après vous avoir enlevé des provinces, et vous les refuseriez à la France, qui ne vous a rien pris, qui est votre amie !

— « Il est vrai. Mais Votre Excellence peut compter que les difficultés s'aplaniront.

— « Si vous tardez, je vous prédis que vous en aurez du désagrément. »

Le reis-effendi offrit la médiation de la Sublime-Porte entre la France et la Russie. Brune refusa ce sujet de conversation. Il insista encore pour une réponse ferme de la Porte ; il consentit à l'attendre quelques jours de plus [1].

Au lieu d'une réponse, il reçut communication d'une note remise à la Porte par l'ambassadeur de Russie, M. d'Italinski. La Russie exigeait que le sultan ne reconnût l'Empereur des Français que « simultanément et de concert avec elle ». Le vrai et seul motif était d'amener le gouvernement français à l'exécution jusqu'alors éludée des articles solennellement convenus avec la cour de Russie et auxquels se liait l'intérêt de l'empire ottoman lui-même, puisqu'il s'agissait d'assurer pour toujours sa frontière et sa tranquillité en éloignant les troupes françaises du royaume de Naples : c'était la raison de la concentration des troupes russes à Corfou... Il ne fallait pas s'émouvoir de la menace que faisait l'ambassadeur français de s'en aller ; la Porte pouvait compter sur la puissante protection de la Russie et de l'Angleterre. Si elle cédait, l'empereur de Russie ne pourrait plus dès lors considérer l'empire ottoman que comme une province française et son ministère que comme entièrement subordonné aux volontés du gouvernement français.

La Sublime-Porte était donc requise de déclarer officiellement, par écrit, et dans le plus bref délai, si elle voulait ou non s'en tenir à ses alliances, maintenir dès lors en son

1. Aff. Etr., Corr. de Turquie, n° 208, f°s 241, 264.

entier sa dernière détermination relative au nouveau titre de Bonaparte, et ne le reconnaître, soit pour Empereur, soit pour Padischah des Français, que simultanément et de concert avec la Russie [1].

En remettant cette note, Italinski n'avait pas laissé ignorer au gouvernement ottoman que la Russie était résolue à faire aussitôt la guerre à la Turquie, par terre et par mer, si le Sultan reconnaissait l'Empereur des Français.

Brune comprit, d'après cette communication, le parti auquel s'arrêtait, pour le moment, la Porte ; il demanda ses passeports ; il fut quelques semaines avant de les obtenir ; on ne cessait de le prier d'attendre que l'on eût le temps de faire concorder les demandes de la France avec le propre intérêt de la Porte.

Talleyrand eut un mouvement d'humeur : « Quoi donc ! Est-ce que la Sublime-Porte est vassale de la Russie ? Est-ce que la Russie a un droit exclusif à obtenir d'elle toutes les marques de considération qui peuvent être à sa convenance ? Est-ce que la France a été consultée dans le temps pour savoir d'elle s'il convenait de donner au souverain de la Russie le titre qu'il réclamait ? Est-ce que, dans l'opinion de la Sublime-Porte, l'Empereur de Russie serait un souverain supérieur en puissance et en dignité à l'Empereur des Français ? Est-ce que l'exemple de l'Autriche, de la Prusse, de tous les États du continent européen, hors peut-être le Roi de Suède et la République de Saint-Marin, n'est rien aux yeux du gouvernement ottoman, s'il n'est consacré par celui de la Russie ? »

Cette indignation révélait du dépit.

A ce moment, Dimitrako Moruzzi, frère de l'hospodar de Valachie, donnait une fête et un bal à la colonie russe de Constantinople ; il y portait un toast en l'honneur de l'Em-

1. Aff. Étr., Corr. de Turquie, n° 209, f° 5.

pereur Alexandre, et « contre les ennemis de la Sublime-Porte, qui s'élèvent comme la fumée, mais qui se dissiperont comme les nuages »[1].

L'échec était sensible pour Napoléon ; il en souffrit vivement dans son amour-propre. Il était clair que la Russie avait alors à Constantinople plus d'influence, parce qu'elle avait plus de moyens d'action.

De l'Allemagne à la Turquie, de Ratisbonne à Constantinople, la Russie faisait obstacle aux ambitions du nouvel Empereur, et les relations entre Paris et Saint-Pétersbourg, de plus en plus tendues, allaient être bientôt rompues.

Il ne fut pas un moment question, à la cour de Russie, de reconnaître le titre impérial de Napoléon. D'ailleurs les deux ambassadeurs, M. de Markof et le général Hédouville, avaient été rappelés ; il n'y avait plus, entre les deux gouvernements, que des chargés d'affaires, M. d'Oubril et M. Gérard de Rayneval.

Le 21 juillet, dans le temps où l'affaire d'Ettenheim était encore soumise aux délibérations de la diète, M. d'Oubril remit au gouvernement français une longue note, où il reprenait tous les griefs de la Russie, depuis la signature du traité de Paris du 8-10 octobre 1801[2]. Il concluait que, d'ordre de sa cour, il ne pourrait prolonger son séjour à Paris qu'aux conditions suivantes, conformes à ce traité : évacuation du royaume de Naples ; — règlement des affaires d'Italie par un concert intime entre les deux puissances ; — indemnité au Roi de Sardaigne ; — évacuation du Nord de l'Allemagne par les troupes françaises, et respect de la neutralité du corps germanique[3].

M. d'Oubril attendit longtemps la réponse : Napoléon était à Pont-de-Briques. Le 28 août seulement, Talleyrand, comme

1. Aff. Etr., Corr. de Turquie, f^os^ 16, 22.
2. E. Driault, *Napoléon et l'Europe*, I, 210-211.
3. Aff. Etr., Corr. de Russie, n° 143, f° 263.

s'il avait oublié de quoi il s'agissait, lui adressa une dépêche où il était question de tout autre chose. — Il se plaignait de la protection accordée par le gouvernement russe à des émigrés malintentionnés. Il proposait d'établir un concert entre la France et la Russie pour assurer la liberté des mers contre l'Angleterre. Il demandait l'observation par la Russie de l'article 9 de la convention secrète du 10 octobre 1801, qui garantissait l'indépendance de la République des Sept-Iles et ne permettait donc pas que la Russie y accumulât des troupes.

Le diplomate russe répondit assez faiblement sur ce point ; il déclara qu'il avait l'ordre de son gouvernement de demander ses passeports, toute correspondance ultérieure paraissant inutile ; il ajouta que son souverain, « avare du sang humain », s'en tiendrait d'abord à cette mesure, et qu'il dépendrait du gouvernement français de décider si la guerre s'ensuivrait ou non.

Il reçut ses passeports, mais pour Mayence seulement. Il ne fut autorisé à franchir la frontière que lorsque le gouvernement français aurait l'assurance que M. Gérard de Rayneval avait quitté la Russie sans incident.

Le gouvernement russe ne tourmenta point M. de Rayneval ; le prince Adam Czartoryski eut même avec lui une dernière conversation très courtoise ; ils n'y échangèrent que de vagues propos sur les avantages que l'Europe tout entière éprouverait de l'établissement d'une parfaite intelligence entre la France et la Russie : espérance généreuse qui ne se réalisa jamais sous Napoléon. Car la rivalité était dès lors presque déclarée entre les deux Empereurs : la Russie voulait l'évacuation des ports napolitains par les troupes françaises, la France voulait l'évacuation de Corfou par les troupes russes. Elles se disputaient la domination de la Méditerranée.

Car si les prétentions de Napoléon sur l'Orient étaient évidentes depuis l'expédition d'Égypte et depuis la mission

Sébastiani, conformes du reste à l'ancienne prépondérance de la France dans le Levant, les prétentions de la Russie, affirmées par Catherine II, fondées sur des sympathies de races et de religions, se précisaient par la contradiction même qu'elles rencontraient.

Czartoryski en faisait justement alors l'objet d'un important rapport à son souverain : il y a de la netteté dans le dessein bien qu'il y ait encore de l'indécision sur la marche à suivre : à tous égards les termes en sont précieux pour la connaissance de la politique russe en Orient pendant tout le XIX^e^ siècle[1].

« Il faut, dit le prince Adam, préserver l'empire ottoman dans son état actuel et empêcher qu'il ne soit entamé. L'avantage qu'il y a d'avoir un voisin faible et tranquille et les facilités que le commerce de la mer Noire a obtenues dernièrement sont des raisons suffisantes pour se contenter de l'état présent des choses.

« Cependant ces avantages peuvent n'être pas durables, tenant à la faiblesse du gouvernement actuel, s'il se laisse intimider par les menaces du gouvernement français ou égarer par ses promesses astucieuses, ou si quelque puissance européenne réussissait à s'emparer de la Grèce, de son Archipel et bientôt après de Constantinople. Il est facile de voir que, dans ce dernier cas surtout, la sûreté de l'empire de Russie serait fortement compromise, et que l'un des débouchés les plus essentiels de son commerce se trouverait à la merci d'autrui.

« En procédant dans cette matière importante, il semble qu'il naisse des difficultés à chaque pas, et que ce soit en quelque façon entre des écueils qu'il faille naviguer et contre lesquels on doive se garder de donner en prenant une direction fausse. Les circonstances locales de ce pays, les liaisons

1. Tratchevski, II, 485.

que la cour de Russie a contractées avec le gouvernement turc et celles qu'elle ne peut s'empêcher d'avoir avec les habitants qu'il opprime, augmentent surtout ces difficultés ; elles nous embarrassent déjà dans notre conduite actuelle et deviendraient encore plus compliquées si la guerre venait à s'allumer dans ces contrées...

« Pourtant, en cas d'attaque, il faudra soutenir la Turquie. Mais faudra-t-il donc alors abandonner les Grecs à la tyrannie turque ?...

« Autant qu'il doit entrer dans la politique de la Russie de soutenir l'empire ottoman dans son état actuel, autant et plus encore il est important pour nous, si sa chute devient inévitable, de ne point permettre qu'aucune autre puissance s'établisse sur ses ruines, et de nous assurer alors de quelques points principaux desquels dépend le libre débouché de notre commerce de la mer Noire. »

La Russie savait bien ce qu'elle voulait ; mais elle ne savait pas comment le prendre. Il devait lui arriver maintes fois de donner contre les écueils. Consciente des difficultés et des hésitations inévitables où s'embarrassait son action, elle craignait d'autant plus l'action résolue d'un homme comme Bonaparte.

Ambitieuse de reconstituer l'Empire d'Orient, elle s'effrayait de voir apparaître, déjà tout près, un Empire d'Occident.

CHAPITRE III

LE SACRE DE NOTRE-DAME (2 DÉCEMBRE 1804)

I

LE VOYAGE DE MAYENCE

Napoléon passa presque tout l'été de 1804 hors de Paris. Du 21 juillet au 27 août il séjourna à Pont-de-Briques, sauf une rapide excursion à Calais, Dunkerque et Ostende. Il se plut à inspecter minutieusement le camp de Boulogne, à faire manœuvrer la flottille, surtout, comme il disait avec une passion à peine contenue, les 106.000 baïonnettes de sa Grande-Armée. Il contempla sa force.

Il ne se hâta point de préparer le passage. Il n'est pas certain qu'il y ait jamais été résolu : qu'y pouvait-il gagner, même en prenant Londres un moment ? Il risquait d'y perdre tout. L'Empire n'est pas dans cette voie.

Après la grande fête militaire du 16 août, qui affermit en sa main l'épée de la conquête, il partit pour un long voyage aux pays du Rhin. Par Saint-Omer, Arras et Mons, il arriva à Aix-la-Chapelle, où il resta du 3 au 11 septembre. Il y retrouva Joséphine. Elle y prenait les eaux depuis un mois, y attribuant de l'efficacité. Elle y était entourée d'hommages, auxquels elle était sensible. Elle soutenait fort bien sa haute situation, et savait ce qu'il fallait dire, même parmi les souvenirs carolingiens. Les magistrats d'Aix-la-Chapelle pensèrent lui être agréable en lui offrant un os du bras de Charlemagne. Elle refusa. Elle répondit qu'elle ne voulait

pas priver la ville de cette précieuse relique, et qu'elle avait d'ailleurs l'appui d'un bras aussi fort que celui de Charlemagne [1].

Le passage de Napoléon à Aix-la-Chapelle fut l'occasion d'événements remarquables. Le ministre de Naples, M. de Gallo, le ministre du Portugal, M. de Souza, apportèrent les compliments de leurs souverains. L'ambassadeur d'Autriche, le comte Philippe de Cobenzl, apporta une lettre autographe de l'Empereur François II et la reconnaissance du titre impérial de Napoléon. Celui-ci en écrivait alors au roi de Prusse une lettre extrêmement cordiale qui cache mal la pensée de profiter encore de la rivalité austro-prussienne.

« Monsieur mon Frère, en reconnaissant ma Maison comme impériale héréditaire de France, la Maison d'Autriche a voulu, à son tour, être reconnue pour Maison impériale d'Autriche. Cette circonstance m'a fait naître le besoin d'exprimer à Votre Majesté combien le procédé de la Prusse a plus de prix à mes yeux, et j'ai voulu lui exprimer directement, par l'organe de M. d'Arberg, auditeur en mon Conseil d'État, la ferme intention où je suis de contribuer, en tout ce qui m'appartient, à l'éclat de sa couronne, ainsi que le désir constant que j'ai de lui être agréable » [2]. Le gouvernement prussien avait eu en effet la délicatesse de ne rien demander, en compensation de la reconnaissance du nouvel Empereur ; il est vrai qu'il n'aurait sans doute rien obtenu.

Napoléon à Aix-la-Chapelle fut quelques jours comme enveloppé d'une auréole carolingienne. Il fit son pèlerinage au tombeau du Grand Empereur ; il vit des reliques que nul n'avait vues depuis Charles-Quint. On lui montra une boîte de vermeil serrée de bandelettes et scellée de la devise : *Noli tangere.* Il toucha ; la boîte s'ouvrit d'elle-même, sans qu'il

1. J.-H. Rose, I, 478.
2. Corr. de Napoléon, IX, 493.

eût à en trancher les nœuds. Ainsi l'Empire d'Allemagne, et comme l'empire du monde, lui était promis.

Il fut à Cologne du 14 au 16 septembre ; c'est de là qu'il invita le Pape à le venir sacrer à Paris. Il n'alla pas jusqu'à Wesel, afin de ménager les susceptibilités du roi de Prusse. Mais il calculait déjà l'importance stratégique de cette antique forteresse, par où les empereurs romains avaient commandé les routes de la Germanie. Il éveilla tout au long du Rhin les souvenirs des légions romaines en armes pour la garde du fleuve. Il fut à Coblentz le 19 septembre.

De Coblentz à Mayence, l'impératrice Joséphine remonta le fleuve en bateau, au pied des vieux burgs du moyen âge. Napoléon prit sur la rive gauche la belle route militaire qu'il venait de faire achever. Car, comme les empereurs romains, il fut un grand constructeur de voies, soucieux aussi surtout de leur valeur militaire.

Tout le long du chemin, il recueillit les plus expressifs témoignages d'admiration et de dévouement ; car les quatre départements rhénans, ceux de la Roër, de Rhin-et-Moselle, du Mont-Tonnerre et de la Sarre, étaient dès lors parfaitement assimilés au reste de la France. Leurs habitants avaient peu regretté la domination des archevêques-électeurs, qui n'avait pas toujours été paternelle, qui d'ailleurs ne fut jamais restaurée et est aujourd'hui totalement oubliée. Ils étaient dès lors attachés aux principes révolutionnaires qui les avaient émancipés ; ils jouissaient de l'ordre administratif et judiciaire qui faisait un tel contraste avec leur passé ; ils étaient prêts à se fondre avec les autres Français dans une grande unité morale, et nationale. Ils étaient l'objet, de la part du gouvernement français, de soins particuliers, qui leur assurèrent pendant quelques années une remarquable prospérité. La vraie conquête, la conquête définitive de la France rhénane, ne demandait sans doute que quelques années de paix.

Combien les Français ont le droit de regretter que ce

voyage impérial n'ait été qu'un premier regard sur l'Empire de l'Allemagne, au lieu d'être une consécration pacifique des frontières de la République, des frontières naturelles de la France!

Napoléon resta à Mayence du 21 septembre au 3 octobre. Il ne pouvait manquer d'y avoir des préoccupations d'ordre militaire, car Mayence est une des grandes forteresses de l'Europe, et elle avait montré récemment son importance à cet égard. Le pont qui traverse le Rhin et aboutit au faubourg de Kastel ouvre les principales routes de pénétration en Allemagne par Francfort, Fulda, Cassel ou Weimar : ce fut, aux temps carolingiens, la voie suivie par Saint-Boniface et son disciple Sturm, le fondateur du monastère de Fulda.

L'empereur donna des ordres à Berthier pour mettre en bon état les forts, pour remplacer leurs noms allemands par des noms français, pour les approvisionner en bois à faire venir des forêts de Porrentruy, pour y accumuler les munitions, jantes et affûts d'artillerie, poudre, canons, pour construire de nouveaux bâtiments militaires, pour faire en un mot de Mayence une place de guerre de premier ordre.

C'est de Mayence aussi qu'il donna des instructions au vice-amiral Decrès, ministre de la Marine, pour un grand effort naval à faire pendant l'hiver. L'escadre de Rochefort, sous Missiessy, devait conduire aux Antilles une expédition de 3.500 hommes, commandés par le général Lagrange, pour aller défendre la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, et prendre aux Anglais la Dominique. L'escadre de Toulon, sous Villeneuve, devait porter 1.500 hommes dans l'île Sainte-Hélène, sous le commandement du général Reille, et y établir une croisière de plusieurs mois, de façon à faire beaucoup de mal au commerce anglais. La même escadre devait ensuite aller reprendre aux Anglais les colonies hol-

landaises de la Guyane et porter du secours à Saint-Domingue [1].

Il n'était pas encore question de porter le camp de Boulogne en Angleterre.

L'Empereur eut aussi à Mayence quelques préoccupations d'ordre politique. Le chargé d'affaires de Russie, M. d'Oubril, y était encore, comme un otage, attendant que M. de Rayneval, le chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, fût en sûreté, pour continuer sa route à travers l'Allemagne. Caulaincourt eut l'ordre de voir M. d'Oubril, pour le faire causer ; il le rencontra chez la princesse Michel Galitzin qui leur ménagea un entretien. Caulaincourt lui demanda de rester à Mayence et d'y attendre des instructions de sa cour; Oubril répondit que, pour qu'il pût prendre cela sur lui, il faudrait qu'il eût au moins obtenu la promesse de l'évacuation du royaume de Naples. Caulaincourt y consentit, si la Russie faisait évacuer Corfou.

C'était toujours la même impossibilité d'entente. Caulaincourt alla mettre l'Empereur au courant et revint quelques heures après, pour annoncer à M. d'Oubril qu'il pouvait partir ; il le priait de déclarer à son gouvernement que l'Empereur Napoléon ne pouvait rien accorder aux demandes de la Russie parce qu'elles étaient éloignées de tous ses intérêts directs, l'Empereur de Russie pouvant être tout à fait indifférent au sort de l'Italie ; mais que, si l'Empereur Alexandre faisait une demande qui l'intéressât personnellement ou le bien-être de son Empire, l'Empereur Napoléon serait empressé d'y adhérer, dût-il même lui en coûter un sacrifice.

D'Oubril répondit, comme il le devait, que les motifs de l'intérêt que la Russie prenait au sort de l'Italie ne pouvaient être jugés que par elle, et que la France ne devait avoir en vue que les engagements qu'elle avait contractés et qui

1. Corr. de Napoléon, IX, 547, 552.

demeuraient jusque-là sans effet [1]. Il prit sa route aussitôt pour Francfort. Les relations de la France et de la Russie se trouvèrent suspendues. M. de Rayneval ayant quitté de son côté la Russie, la France ne fut plus représentée à Saint-Pétersbourg que par un consul, M. de Lesseps.

A Mayence naturellement, l'Empereur s'occupa surtout des affaires d'Allemagne. Il y reçut les hommages de nombreux princes allemands qui lui devaient beaucoup et qui désiraient lui devoir davantage. On y vit naturellement, des premiers, l'Électeur-archichancelier. A ce moment se réglaient, avec Rome, par l'intermédiaire de la France, les conséquences du transfert de son siège de Mayence à Ratisbonne. Primat de Germanie, il étendait désormais sa juridiction sur tout ce qui n'était pas soumis à l'Autriche et à la Prusse ; il acquérait « une prépondérance dans l'ordre ecclésiastique en Allemagne qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait eue depuis saint Boniface dans le VIII[e] siècle ». Maître de constituer son chapitre et de lui donner des statuts, il pouvait s'entendre avec la France pour exclure à jamais de l'élection ceux qui porteraient ombrage à cette puissance. En un mot Napoléon devenait par là « maître de régler, de concert avec l'archichancelier, tout ce qui pouvait assurer dans la suite l'influence de la France sur cette partie de l'Allemagne[2] ».

On vit aussi à Ratisbonne l'Électeur de Bade, avec son fils cadet ; l'Empereur lui parla d'une affaire qui resta longtemps secrète, car elle fut d'une solution longue et délicate. On y vit l'Électeur de Hesse-Cassel, avec le prince électoral ; les princes de Nassau-Usingen et de Nassau-Weilbourg ; le prince d'Isenbourg ; le prince héréditaire de Hesse-Darms-

1. Tratchevski, II, 757 : rapport de M. d'Oubril, daté de Francfort, 22 sept. 1804.

2. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 728, f° 214 : lettre de l'évêque d'Orléans.

tadt, remplaçant son père, trop malade pour voyager ; le prince héréditaire de Linange, remplaçant son père trop âgé, plus de quatre-vingts ans ; une foule de grands officiers et de ministres des petites cours allemandes ; le bourgmestre et les magistrats de la ville de Francfort.

L'Électeur de Wurtemberg ne vint pas ; il avait quelque indépendance de caractère. L'Électeur de Bavière ne vint pas ; il s'excusa auprès du ministre de France, Otto : il était retenu par une importante revue de troupes fixée depuis le printemps. Excuse d'une valeur médiocre, mais compensée par cette lettre : « Veuillez porter mes hommages aux pieds de Sa Majesté Impériale ; assurez-la bien que la conjoncture actuelle a seule pu m'empêcher de me rendre à Mayence. Sa Majesté me pardonnera plus facilement peut-être quand elle daignera se persuader que je ne m'occupe fortement de l'organisation de mes troupes que pour les lui donner quand elle voudra les employer et pour les rendre plus dignes de servir sous ses ordres. C'est ce que j'aurai l'honneur d'écrire à Sa Majesté Impériale sous peu de jours. J'espère d'ailleurs qu'elle me permettra de lui faire ma cour à Paris vers le mois de novembre [1]. »

Otto fut en effet appelé à Mayence, comme Mathias, ministre de France à Karlsruhe, Didelot ministre à Stuttgart. Il y eut ainsi, sous la présidence de Napoléon, une sorte de congrès de l'Allemagne du Sud ; il ne consista pourtant qu'en conversations encore vagues, en projets et préparations, dont il ne fut alors rien dévoilé, dont le secret entretint le travail des imaginations, l'opinion commune étant que le Saint-Empire était destiné à une nouvelle condition politique.

Napoléon s'en alla par Trèves ; il y fut du 6 au 8 octobre ; il y éveilla encore des souvenirs romains. Il rentra à Saint-

1. Aff. Etr., Corr. de Bavière, nº 180, fol. 257.

Cloud le 13 octobre. La veille était né Napoléon-Louis, le fils d'Hortense, réservé dès ce moment à la succession du titre impérial [1].

Le voyage de Napoléon dans les départements du Rhin et son long séjour à Mayence ne pouvaient pas manquer de donner des inquiétudes à la cour de Berlin. M. de Talleyrand prenait la peine de rassurer le marquis de Lucchesini : il déclarait que l'Empereur ne se prêterait jamais à aucun arrangement relatif à l'Allemagne sans avoir consulté auparavant le gouvernement prussien ; que l'Empereur, pendant son séjour sur le Rhin, n'avait jamais songé à la répartition des indemnités sans regretter de n'avoir pas pu ménager à la Prusse des avantages plus considérables; qu'au delà de Cologne, s'étant trouvé au milieu de plusieurs officiers prussiens, il avait vaincu sa répugnance pour les toasts, et bu à l'honneur du roi et de la brave armée prussienne. On a appelé cela, avec raison sans doute « le système de cajoleries [2] ». Talleyrand essayait encore de détourner l'attention de la Prusse sur les ambitions de la Russie en Orient.

Lucchesini ne fut pas dupe, et il écrivait à ce moment un rapport remarquablement clairvoyant : — Il y a des indices positifs que l'on s'occupe ici d'enlever à la Prusse l'influence qu'elle exerce aujourd'hui par sa sagesse, par sa position et par ses forces sur les plus puissants États de l'Empire... Des mesures sont prises pour assurer à la France dans l'Empire la place que se disputent et se partagent la Prusse et l'Autriche : ce ne sont plus seulement de vagues conjectures depuis le voyage de l'Empereur dans les quatre départements réunis de la rive gauche du Rhin... Il a été question à Mayence, entre l'Empereur et l'Électeur-archichancelier, d'un projet d'union entre plusieurs cours électorales ; la

1. Aff. Etr., Corr. de Bavière, nº 180, fº 270.
2. Bailleu, II, 299, 319.

Bavière serait obligée de suivre l'impulsion que lui donnerait le torrent des armées françaises ; de même le Wurtemberg, et peut-être aussi la Hesse. Ainsi la France disposerait de près de 60.000 Allemands au cœur de l'Empire.

« Il serait injuste sans doute, continue Lucchesini, d'attribuer à Napoléon le projet insensé de la monarchie universelle. Mais un homme tel que lui, qui paraît avoir pris l'univers pour théâtre de sa gloire et pour but de son ambition, demeure rarement à moitié chemin de la carrière la plus vaste et la moins aisée à parcourir. De même que la renommée, l'ambition, en exerçant ses forces, en acquiert de nouvelles ; l'immense espace qu'elle a fait parcourir au général Bonaparte depuis le renversement du gouvernement républicain au 18 brumaire jusqu'à la cérémonie du sacre à laquelle nous touchons, ne semble-t-il pas abréger infiniment celui qui pourrait le séparer encore de la dignité impériale d'Allemagne ? »

Cependant M. d'Arberg était arrivé à Berlin et avait renouvelé au Roi le grand désir de l'Empereur Napoléon de contribuer à l'éclat de la couronne de Prusse. Il y fut un moment question de prendre aussi le titre impérial ; mais Frédéric-Guillaume III était plein de modestie ; il craignait aussi de n'être pas reconnu par la Russie, ni surtout par l'Autriche, car il y avait encore un autre empereur en Allemagne.

Du moins il jugea convenable de répondre à la mission de M. d'Arberg en envoyant à Paris, en mission spéciale, le général de Knobelsdorf, chargé de complimenter l'Empereur à la veille du sacre.

Mais à ce moment éclata à Berlin la nouvelle de l'arrestation du ministre anglais à Hambourg, M. Rumbold, par des troupes françaises du Hanovre. En effet, sur ordre de Napoléon, le général Bernadotte avait fait enlever cet agent, pour lire dans ses papiers, et l'avait fait transporter à Paris.

C'était une nouvelle affaire d'Ettenheim, quoiqu'elle ne dût pas avoir le même dénouement [1].

Rumbold, ministre à Hambourg, était en même temps accrédité auprès du cercle de Basse-Saxe, dont le Roi de Prusse était le Directeur. C'est pourquoi il reçut la protestation du Sénat de Hambourg ; il retint Knobelsdorf près de partir pour la France, et il adressa au gouvernement français une lettre très digne et très pressante pour obtenir la mise en liberté du prisonnier. Nul sans doute n'espérait que cette lettre pût avoir le moindre succès.

Dès qu'il l'eut reçue, Napoléon donna l'ordre de relâcher Rumbold et de l'embarquer à Cherbourg pour l'Angleterre, et il se plut à l'annoncer lui-même au Roi de Prusse.

« Monsieur mon frère, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté, du 30 octobre, aujourd'hui, à huit heures du soir... De premier mouvement et plein de la lecture de votre lettre, j'ai envoyé les ordres nécessaires pour que, dans la nuit même, M. Rumbold fût relâché, me désistant même de toutes enquêtes et plaintes contre cet individu... Puisque l'événement de M. Rumbold a si péniblement affecté Votre Majesté, je dois moi-même le considérer comme un des événements les plus malheureux que j'aie éprouvés, car votre contentement personnel fait partie de mon bonheur... ; ce qui, dans toutes les circonstances, décidera le plus toutes mes démarches, ce sera l'envie que Votre Majesté reste persuadée de la considération particulière que je porte à la loyauté de son caractère et à ses éminentes vertus [2]. »

La joie fut extraordinaire à Berlin. Knobelsdorf partit aussitôt pour Paris, avec l'autorisation d'y rester jusqu'au delà du sacre. Lombard écrivit à Laforest : « Oh ! cette lettre de l'Empereur ! La connaissez-vous ? L'avez-vous lue ? C'est un

1. Sur toute l'affaire Rumbold, voir un long développement dans Sorel, VI, 393-402.

2. Corr. de Napoléon, X, 47.

mélange de noblesse et d'amitié dont l'effet est irrésistible. Le mal que nous avons craint est devenu pour le Roi la source de la satisfaction la plus pure et un moyen de confiance à l'épreuve des événements. L'estime a pris tout d'un coup un caractère de cordialité, d'abandon, et Napoléon, accoutumé aux conquêtes, vient d'en faire une par un trait de plume[1]. »

Le Roi de Prusse pensa même profiter de cet « instant d'épanchement » pour obtenir l'abandon du Hanovre par les troupes françaises à son profit. Mais Napoléon n'était pas encore disposé à pousser aussi loin la générosité de ses sentiments : il fallut attendre.

Cependant Knobelsdorf fut à Paris l'objet d'égards singuliers. Il fut aussitôt invité à la chasse de l'Empereur à Fontainebleau et sa femme fut retenue au déjeuner de l'Impératrice. Dans le voyage, sa voiture précéda immédiatement celle de l'Empereur ; les maréchaux Soult et Ney et le général Duroc y étaient avec lui ; ils le forcèrent à prendre une place au fond ; Mme de Knobelsdorf monta dans la voiture de l'Impératrice qui eut la bonté de lui donner une place entre elle et la princesse Joseph.

Le soir, au dîner, il fut placé à côté de l'Impératrice, en face de l'Empereur.

Au whist, l'Empereur, qui ordinairement ne jouait pas aux cartes, eut la bonté de jouer avec Mme de Knobelsdorf ; M. de Knobelsdorf eut l'honneur de faire la partie de l'Impératrice. Après une demi-heure de jeu, l'Empereur entama avec l'envoyé prussien une conversation pleine de confidences. Il y fut question un peu de tout, de la campagne d'Égypte, de la situation de l'empire ottoman — M. de Knobelsdorf arrivait de Constantinople —, de l'Italie : l'Empereur, très animé, déclara que, si les Autrichiens se mêlaient des affaires d'Italie, il aurait bon compte d'eux ; car, étant chef de la

1. Bailleu, II, 315. — Hardenberg, II, 108.

République Italienne, il était tout à fait indifférent qu'il en nommât souverain un de ses frères ou qu'il s'en fît reconnaître roi, pourvu que ce pays ne fût jamais incorporé à la France. Il y fut aussi question de la Hollande, non pas d'une manière très positive : l'Empereur pourtant en qualifia le gouvernement de détestable et laissa entendre, mais sans insister, qu'il dépendait de lui d'y nommer un de ses frères[1].

M. de Knobelsdorf fut très touché de cette aimable causerie ; il fut entièrement conquis par les manières du grand homme, comme Lombard l'avait été un an auparavant lors de son voyage à Bruxelles. Ainsi la Prusse était endormie, bercée dans un flot de compliments et de bonne grâce, oublieuse des inquiétudes qui lui étaient venues du voyage de Mayence.

Elle ne savait pas tout des entretiens de Mayence ; elle ignorait notamment un projet de mariage qui peut achever d'éclairer les ambitions de Napoléon sur l'Allemagne à cette date.

Le 18 juillet 1804, Otto, dans sa chronique de la cour de Bavière, se plaisait à faire le portrait de la princesse Auguste. « Une modestie admirable, des grâces naturelles, une affabilité touchante, feraient de la princesse Auguste, fille aînée de l'Électeur, une personne infiniment intéressante, si elle n'était encore, sans aucune comparaison, la plus belle femme de la cour. Au mois de pluviôse dernier, elle est entrée dans sa dix-septième année. Une taille majestueuse, la figure la plus fraîche et la plus prévenante, l'image de la candeur et de la vertu, une démarche gracieuse, de la timidité sans embarras, une extrême docilité pour les conseils de la baronne de Wurmb, sa respectable gouvernante, tout en elle annonce les heureuses dispositions de feu sa mère, princesse de Darmstadt, dont les mœurs simples et douces ont laissé dans ce pays-ci les souvenirs les plus honorables[2]. »

1. Bailleu, II, 321, 330 : rapports de M. de Knobelsdorf.
2. Aff. Étr., Corr. de Bavière, suppl. n° 11, f° 92.

Napoléon nota ce portrait et fit bientôt entrer cette belle personne dans ses combinaisons politiques. Il la destina, dans le secret de son cœur, à son beau-fils Eugène Beauharnais ; mais il n'eut pas seulement le souci de faire le bonheur d'Eugène ; il pensa aussi jeter sur la Bavière un lien étroit qui enserrerait en même temps Bade, le Wurtemberg, toute l'Allemagne du Sud.

Otto fut mis dans la confidence lors du voyage de Mayence et invité à préparer le terrain. L'entreprise était difficile : car il y avait naturellement autour de la princesse, si belle et si bien née, de nombreux prétendants ; on nommait un infant d'Espagne, l'archiduc palatin de Hongrie. Le prince héréditaire de Mecklembourg-Strelitz, frère de la reine de Prusse, un moment agréé par l'Électeur de Bavière, ne le fut pas par l'Électrice, sa seconde femme, qui voulait marier Auguste avec son frère, le prince héréditaire de Bade ; et ce que jeune femme veut, vieux mari ne s'y peut guère refuser : les fiançailles du prince de Bade et de la princesse Auguste furent décidées entre les deux cours et presque officiellement déclarées.

Napoléon ne renonça point pour si peu à son idée, et il chargea Talleyrand de la négociation. Talleyrand n'en conduisit point de plus délicate ; il ne la confia point à ses auxiliaires ordinaires, M. d'Hauterive ou M. de La Besnardière ; il écrivit de sa main toute la correspondance qu'elle exigea ; il en put ainsi sauvegarder le secret pendant un an : en cas d'échec, Napoléon ne voulait pas que rien transpirât.

Otto reçut d'abord l'ordre d'empêcher tout engagement décisif entre les cours de Bade et de Bavière. Otto s'en ouvrit au premier ministre bavarois, M. de Montgelas, qui l'y aida. Mais déjà les gazettes publiaient la nouvelle des fiançailles.

Alors, le 8 novembre 1804, Talleyrand adressa à Otto une lettre vigoureuse, destinée à faire aussitôt sur la cour de

Bavière une pression irrésistible ; elle est toute de la main du ministre :

« J'ai reçu, Monsieur, vos deux lettres du 15 vendémiaire et du 2 brumaire sur l'affaire dont je vous ai chargé. Il résulte de ce que vous me faites l'honneur de me mander, que cette négociation particulière acquiert tous les jours de l'importance et devient de plus en plus pressante. Il convient d'aller au but. L'obstacle qui vous a frappé est certainement de nature à faire craindre quelque résistance, soit fondée, soit de prétexte. Mais le moyen que vous proposez de la faire lever par l'Électeur de Bade en s'adressant à ce prince ne peut être adopté ; cette manière indirecte a quelque chose en soi de peu relevé qui ne saurait convenir à une cour comme la nôtre. Une intrigue heureuse, dans ces sortes de matières, ne peut s'avouer, et celle qui échouerait serait difficile et même impossible à cacher. La seule marche qui soit bienséante est d'aller directement à l'Électeur de Bavière ; vous devez lui faire demander par M. de Montgelas un entretien particulier, et là vous devez lui proposer sans détour l'alliance de la famille de Sa Majesté avec la sienne.

« L'Empereur a montré qu'il voulait protéger la maison de Bavière ; il ne peut offrir une meilleure, une plus sûre garantie de la durée de ses sentiments pour l'Électeur. L'Empereur n'a pas de prince de son nom qui puisse être établi ; le jeune Beauharnais peut l'être, et à cette occasion Sa Majesté fera pour lui tout ce qu'il ferait pour une personne de son nom. Elle a fait voir quelles étaient ses vues à l'égard de la succession au trône ; il n'y a personne en Europe qui n'ait vu d'une manière évidente, dans le sénatus-consulte d'avènement, que l'héritier présomptif était dans la branche du prince Louis. Cette disposition prévue et bien arrêtée place le prince Beauharnais (car je puis lui donner déjà ce titre) dans une position particulièrement avantageuse : beau-frère d'un prince impérial, oncle de celui qui sera probablement appelé

à la succession, beau-fils de l'Empereur qui règne, fils unique de l'Impératrice ; voilà pour la dignité. Les avantages seront tout ce que l'on pourra désirer.

« Pour l'Électeur, une position assurée à jamais et embellie par la perspective la plus plausible de tous les degrés successifs d'agrandissement dont l'avenir pourra fournir l'occasion ; une sauvegarde puissante contre la jalousie et l'ambition des grandes cours, des rivaux et des voisins ; tous les agréments qui doivent provenir d'une correspondance parfaite de destinée avec le premier Empire de l'Europe, de confiance avec le premier souverain du monde, et d'intérêt avec une nation que l'Électeur a toujours préférée à toutes les autres.

« Pour la princesse, un état que le souverain le plus libéral qui existe se plaira à former avec une magnificence qui réponde à ses affections, un établissement pour lequel les convenances de la princesse et de l'Électeur seront consultées, soit pour les formes, soit pour la situation, soit pour l'étendue; et enfin l'avantage d'arriver au moment où le goût, l'élégance, la dignité, rappellent les Français à toutes les jouissances délicates de l'esprit, et de faire soi-même dans une cour nouvelle le choix des personnes et des moyens les plus propres à en rétablir l'empire.

« Voilà l'aspect du bon résultat de la négociation directe dont vous êtes chargé avec l'Électeur.

« L'autre aspect est facile à présumer : un refus, et des marques mêmes de répugnance sont la chose du monde la plus impossible à pallier et à réparer. Le prince le plus puissant de l'Europe est en même temps l'homme du caractère le plus élevé ; magnifique dans ses affections, irréconciliable dans une disposition contraire; ayant, comme cela est dans la nature de toutes les facultés humaines, plus de pouvoir encore pour nuire que pour servir, et ne connaissant guère d'obstacle : cette âme forte présente en même temps tous les avantages et tous les inconvénients du présent que la

nature en fait aux hommes. Je n'ai pas besoin d'en analyser les conséquences et d'en faire les applications pour être bien compris par l'Électeur de Bavière.

« Mais je dois particulièrement vous recommander d'arrêter son attention sur les suites inévitables d'une indiscrétion. Cette négociation doit être à jamais secrète ; le succès seul doit la faire connaître ; le refus est un malheur que l'Électeur devrait désirer de se cacher à lui-même ; sa notoriété ne ferait qu'accélérer plus rapidement les maux qu'il ne peut manquer d'attirer sur sa maison[1]. »

La négociation prenait ainsi tout aussitôt le caractère le plus dramatique.

Otto exécuta avec zèle ses instructions. Il vit M. de Montgelas, et lui montra l'abîme où la Bavière allait être précipitée si l'on répondait par un refus à l'honorable demande de l'Empereur. Il vit l'Électeur ; il lui dit l'intérêt qu'avait l'Électeur de Bade à « se retirer des voies de la France » ; il lui dévoila tous les dangers d'une opposition.

L'Électeur en éprouva la plus vive émotion, d'autant plus pénible qu'il la fallait cacher. Il essaya de s'en tirer en disant du mal de la princesse Auguste : qu'il craignait qu'elle ne répondît pas à l'opinion avantageuse qu'on avait conçue d'elle, que sa beauté perdait journellement de son éclat, que son esprit était très borné, et que sur un grand théâtre comme Paris, elle serait bientôt appréciée ; que la cadette, à la vérité moins belle, avait infiniment plus de moyens et d'amabilité. Otto ne voulut point prendre le change ; il ne s'agissait que de la princesse Auguste.

Alors on lui raconta qu'elle avait depuis quelque temps la tête montée contre la France, que Mme de Wurmb, sa gouvernante, était en correspondance intime avec Mme de Rohan dont elle avait fait l'éducation et dont la liaison avec le duc

1. Aff. Etr., Corr. de Bavière, no 180, fo 270.

d'Enghien était connue de tout le monde ; qu'ainsi les idées de la princesse Auguste pouvaient ne pas correspondre avec le mariage français. Otto ne voulut pas comprendre ce péril.

Alors l'Électeur en vint aux plus humbles supplications : il ne pouvait pas se dégager de son accord avec la cour de Bade, les choses étant très avancées et les promesses échangées ; sa femme, l'Électrice, ne consentirait jamais à rompre le mariage badois ; elle était en couches : pouvait-on lui faire une telle peine ? Sa santé certainement en serait compromise, celle aussi de l'Électeur qui ne dormait plus depuis l'ouverture de cette malheureuse négociation ; leur ménage, si heureux jusque-là, deviendrait assurément un enfer si la princesse Auguste n'épousait pas le prince de Bade. Et, dans une lettre à Otto, il concluait avec une réelle fermeté : « J'aime trop mes enfants pour leur faire contracter un mariage contre leur gré. Esclave de la parole que j'ai donnée à l'Électeur de Bade, rien au monde ne peut m'y faire manquer [1]. » C'était un refus catégorique.

Cependant Napoléon et Talleyrand avaient essayé d'obtenir le désistement du fiancé. Il vint à Paris, à l'occasion du sacre, avec son oncle, le prince Louis de Bade. Ils furent choyés, retenus tout le mois de décembre. Puis Talleyrand leur parla discrètement de la grande affaire ; ils eurent peur qu'on ne les forçât à quelque engagement désagréable ; le lendemain, ils partirent tous deux sans prendre congé.

Le ministre français à Karlsruhe, M. Massias, fit quelques démarches : en vain La margrave de Bade, mère du jeune fiancé et de l'Électrice de Bavière, était acharnée à conclure aussitôt le mariage ; le prince héritier déclarait que jamais il ne renoncerait à la princesse Auguste : son amour était plus ardent depuis qu'il était contrarié [2].

1. Aff. Etr., Corr. de Bavière, suppl. n° 11, f°s 125-135.
2. Aff. Etr., Corr. de Bade, suppl. n° 1, f°s 239-240.

Cependant les deux cours n'osèrent pas hâter la célébration du mariage convenu ; elles craignirent la vengeance de l'Empereur ; elles espérèrent des circonstances qui les tireraient d'embarras. Ainsi la Bavière elle-même ne montrait pas d'enthousiasme pour le mariage français : image de l'Allemagne, effrayée d'une alliance trop intime avec la France. Il faudra, à l'une et à l'autre, leur faire violence.

II

LA MISSION NOVOSILTSOF ET LA POLITIQUE RUSSE

Naturellement, à mesure que les entreprises du nouvel Empereur grandissaient, et parce qu'elles étaient toujours enveloppées dans un mystère inquiétant, les dispositions de « l'Europe » étaient de plus en plus malveillantes, et les grandes puissances sentaient de mieux en mieux la nécessité d'une coalition.

Mais comment concilier d'abord leurs intérêts ?

Comment accorder la Prusse avec l'Autriche ? La Prusse avait gagné beaucoup au développement de la grandeur française ; elle ne pouvait que perdre à une renaissance de la puissance autrichienne. Elles se disputaient l'Allemagne, dont l'Empire ne se pouvait partager. Il leur fallut dix ans pour trouver les termes d'un accord éphémère.

Plus éloignée désormais du Rhin, de l'Allemagne du Sud et de l'Italie, l'Autriche était obligée de s'intéresser davantage aux affaires des Balkans, et de se délier des ambitions russes. Le temps du projet grec était désormais passé et ne devait plus revenir ; la péninsule balkanique allait devenir un champ de bataille austro-russe. Même contre Napoléon, l'Autriche et la Russie ne purent jamais trouver un terrain d'entente complète et sincère.

Faut-il donc au moins noter une entente anglo-russe ?

Non pas même. L'Angleterre tenait Malte et en connaissait désormais toute l'importance, étape nécessaire sur le nouveau chemin de l'Inde. La Russie se souvenait que le tsar Paul I^er^ avait été grand-maître de l'Ordre de Malte ; elle descendait résolument sur Constantinople et les Détroits ; elle rêvait l'empire de l'Orient. Dès lors l'Angleterre et la Russie se disputaient la Méditerranée.

On a beaucoup parlé, dans les livres, d'une coalition permanente de l'Europe, contre la Révolution et Napoléon. Y eut-il jamais, pendant ces vingt-trois années de guerre, une coalition vraie de l'Europe contre la France ? Y avait-il une « Europe » ? Y a-t-il aujourd'hui une Europe ?

Napoléon savait bien qu'il n'y avait pas d'Europe. Il connut et cultiva les divergences qui séparaient ses ennemis, ennemis aussi entre eux. Il en abusa même, et les obligea parfois à se rapprocher contre lui en combinaisons diverses, toujours fragiles et sans durée. Il y a là sans doute le principal secret de sa grandeur ; déjà avant lui la République avait vaincu l'Europe parce que l'Europe était divisée.

Pitt pourtant essaya de refaire la coalition de 1793, en exploitant la mort du duc d'Enghien comme autrefois celle de Louis XVI ; mais autrefois il ne s'agissait que de reprendre la Belgique aux Français ; maintenant il s'agissait de faire échouer le projet de descente en Angleterre, que l'on croyait plus sérieux, et de détourner la Grande Armée sur le continent : on ne savait pas que l'Empereur ne demandait pas mieux.

Pitt en effet avait repris le pouvoir au mois de mai 1804, au moment même où Napoléon devenait Empereur. Il n'appela pas autour de lui, comme on l'espérait, les plus remarquables de ses adversaires ; il ne fit pas la coalition de tous les partis. Mais son nom suffit à faire de son ministère un grand ministère, un ministère national.

Par lui, l'activité des agents anglais redoubla sur le conti-

nent ; et, comme son retour au pouvoir fut contemporain de la conspiration de Georges, Napoléon ne manqua pas de dénoncer à l'Europe leur complicité. C'était son plus précieux, et ainsi son plus fréquent moyen d'action sur l'opinion : « L'or anglais ! » C'était le thème ordinaire des proclamations où il entretenait l'ardeur du patriotisme français. « La perfide Albion ! » La mentalité française s'émeut encore, un siècle après, et se révolte devant cette seule épithète ; bien avant Waterloo, Napoléon la cultivait en ce sens.

Car il lui était utile que la France gardât vivace la haine de l'Angleterre ; c'est ainsi qu'il pouvait accumuler à Boulogne toutes ses ressources en hommes et en argent ; c'était le prétexte indispensable pour forger l'épée qui servirait ensuite à vaincre le continent et à conquérir l'Empire.

Il est bien vrai que le gouvernement de Londres versa d'importants subsides aux grandes puissances armées contre Napoléon ; faute d'armée, c'était la seule contribution qu'il pût apporter à la guerre commune. Mais ce n'est pas à dire qu'il « soudoya » ses alliés ; il lia ses intérêts aux leurs, à mesure que les empiètements de Napoléon le lui permirent. Ils donnèrent à la coalition des armées, il y donna des subsides. Par là, il n'avait pas le beau rôle ; car l'or ne vaut pas le sang, quoique le sang, en ce temps d'armées de métier, ne parût pas aussi précieux que nous l'estimons aujourd'hui.

Pitt entreprit donc de sauver l'Angleterre de l'invasion en refaisant une Europe amie. Besogne laborieuse, pour laquelle heureusement Napoléon lui laissa du loisir ; car l'Empereur ne poursuivit pas la réalisation de son projet de descente avec une grande activité. Il attendit, pour y donner les ordres suprêmes, que la coalition fût reformée sur le continent, et il dut alors se retourner contre elle.

Le gouvernement anglais ne parvint pas à détacher de la France les alliés ou les vassaux qu'elle avait. Dès l'année

précédente, au lendemain de la rupture, le ministère Addington-Hawkesbury avait fait de vains efforts pour tenir la Hollande et l'Espagne dans la neutralité [1]. Pitt en profita pour organiser la conquête des colonies hollandaises, car il ne désespérait pas de gagner sur les mers plus que Bonaparte sur le continent.

Il pensa aussi avoir à sa merci l'immense empire colonial de l'Espagne. Le 5 octobre 1804, les vaisseaux anglais qui croisaient devant Cadix enlevèrent quelques galions espagnols qui arrivaient de La Plata. C'est ainsi que jadis l'amiral Boscawen avait commencé la guerre de Sept ans. Le prince de la Paix manifesta une grande indignation ; il parla de conduire lui-même l'armée espagnole au camp de Boulogne, au service de l'Empereur. Il n'alla pas jusque-là. Du moins ce fut la rupture complète entre l'Espagne et l'Angleterre : l'ambassadeur d'Angleterre quitta Madrid le 10 novembre ; la guerre fut déclarée le 12 décembre par le gouvernement espagnol. L'amiral Gravina, ambassadeur en France, en fut rappelé pour prendre le commandement général des flottes.

L'Espagne se trouva plus étroitement liée avec la France. Napoléon l'encouragea à un grand effort contre « l'ennemi commun ». Il en écrivit au roi Charles IV, le 2 janvier 1805, de son ton souverain : « Votre Majesté a pris le vrai parti : ce n'est que par les armes qu'on repousse des affronts aussi sanglants ; mais aussi c'est ici que commence le devoir de Votre Majesté. Qu'elle manifeste la volonté de défendre son trône ; qu'elle fasse armer ses vaisseaux ; qu'elle exige de ses ministres cette activité et cette énergie d'exécution qui seule peut sauver votre empire et le montrer avec gloire aux yeux de la postérité... Que Votre Majesté, que la reine son épouse, que les princes, les princesses, les grands de l'État, soient

1 Cf. *Napoleon et l'Europe*, I, p. 428-439.

les premiers à faire des sacrifices. Le peuple espagnol est fier, généreux et brave. Il répondra à la voix de son souverain... L'Europe regarde Votre Majesté. Si elle laisse manquer ses ports d'argent, si les forces de l'Espagne ne sont pour rien dans la balance de la guerre, si de petites intrigues ou des ministres ineptes paralysent ses opérations ou trompent Votre Majesté, elle peut s'attendre à perdre les Amériques[1]... »

Charles IV entendit ces conseils ; l'Espagne fut alors pour Napoléon une alliée très dévouée, et il n'est pas sûr que Pitt ne commettait pas une grave erreur en la jetant ainsi dans les bras de la France ; cette faute fut réparée quatre ans plus tard lorsque les prétentions de Napoléon la jetèrent décidément dans les bras de l'Angleterre.

En attendant, dans la balance de l'Europe, le « parti français », Hollande, Espagne, Italie, France — pour n'en citer que les principaux éléments — était plus serré que jamais sous la forte direction de l'Empereur. Il valait une coalition, et il avait plus d'unité.

Jamais l'Europe ne put former contre Napoléon un pareil groupement. Pitt du moins l'essaya. Il eut un succès parfait avec le roi de Suède, Gustave IV. Mais ce n'était ni difficile, ni décisif, quoique la garantie fût importante contre une nouvelle Ligue du Nord. Gustave IV avait pour Napoléon la haine de Gustave III pour la Révolution ; il avait pris personnellement parti dans l'affaire d'Ettenheim, et il s'était proclamé le vengeur du duc d'Enghien. Aussi le *Moniteur* du 14 août 1804 lui fit-il l'honneur d'une violente diatribe impériale. La haine du roi de Suède pour Napoléon en fut exaspérée ; il refusa de reconnaître le nouvel Empereur. Il renvoya sa décoration de l'Aigle Noir de Prusse à Frédéric-Guillaume III, quand il sut que celui-ci avait décoré Bona-

1. Aff. Etr., Corr. d'Espagne, n° 667, f°s 101, 261. — Corr. de Napoléon, X, 101.

parte de ses ordres. Il eût voulu former une alliance de tous les rois en faveur des Bourbons, au nom de la légitimité. Il se faisait le chevalier servant de la monarchie, et il avait quelque chose de Don Quichotte.

L'Angleterre en profita du moins pour le lier étroitement à sa cause. Elle signa avec lui la convention secrète de Stockholm, le 3 décembre 1804[1]; elle lui promit le concours de ses vaisseaux pour la défense de Stralsund contre toute attaque ; elle eut le droit d'établir à Stralsund ou dans l'île de Rugen des magasins pour son commerce et un dépôt de munitions et de vivres; elle pensa faire de Stralsund le Malte de la Baltique, mais il était moins inaccessible aux coups de l'ennemi.

Aussi bien cette convention n'avait-elle encore qu'un caractère défensif; Napoléon n'était pas prêt à envahir la Poméranie suédoise.

Les autres gouvernements, moins passionnés ou moins éloignés de la France que le roi de Suède, faisaient passer l'intérêt avant le sentiment. La Prusse, par exemple, ne voyait pas clairement qu'elle eût intérêt à se prononcer contre la France ; elle continuait, pour quelque temps encore, sa politique de prudente neutralité, dont elle espérait toujours du bénéfice. Il semble qu'à cette date ses préférences étaient encore pour une entente avec la Russie et avec la France, qui lui eût permis de les contenir l'une par l'autre, qui eût donné la loi à l'Europe et assuré notamment à la Prusse l'hégémonie de l'Allemagne.

L'Autriche était fatiguée de dix ans de guerres, où elle avait accumulé les désastres. Elle avait, pour les pertes qu'elle avait subies, obtenu d'importantes compensations; elle ne voulait pas les risquer dans une nouvelle politique d'aventures. Elle ne voulait s'engager qu'à coup sûr, et en

1. Garden, VIII, 384.

effet elle ne devait se décider à l'action qu'à la dernière extrémité. Qui s'étonnerait de cette sagesse? Elle craignait de se battre pour le tsar de Russie ou pour le roi de Prusse.

La Russie, plus éloignée de Napoléon, était plus libre de ses mouvements. Mais ses intérêts ne se confondaient pas avec ceux de l'Angleterre ; ils les contrariaient bien plutôt, et, dans les grands bouleversements révolutionnaires où l'Europe alors se transformait, le tsar Alexandre Ier nourrissait des ambitions aussi redoutables pour l'Angleterre que pour la France, et il fallut bien du temps pour trouver un terrain d'entente entre Londres et Saint-Pétersbourg ; il fut, pendant dix ans, bien plus difficile aux coalitions de se former qu'à Napoléon de les battre. Les divisions de « l'Europe », la puissance offensive de la Révolution, ont été, avec son propre génie, les principaux éléments de sa grandeur.

La Russie n'eut même pas la précaution de dissimuler ses secrètes ambitions ; elle les étala avec une étonnante naïveté dans les premières propositions qu'elle fit à l'Angleterre, et elle mit de bonne heure Pitt en défiance. Elle en était encore à croire que l'Angleterre n'avait aucune prétention sur la Méditerranée, et elle lui dévoilait toutes les siennes ; elle comptait sur son appui pour y satisfaire, comme au temps où un officier anglais, Elphinston, conduisait la flotte d'Alexis Orlof à la victoire de Tchesmé. C'est pourquoi la conversation commencée entre les deux gouvernements au lendemain de la Ligue du Nord et continuée lors de la tentative de médiation de 1803, demeura pendant des années sans conclusion.

Il y a déjà là quelques traits du caractère du tsar Alexandre. Il fut toujours un personnage de définition délicate : le connut-on jamais? Et il ne convient pas d'en essayer à cette date le portrait. Il faut lui laisser à ce début de sa carrière l'auréole de mystère où il fut plus ou moins enveloppé

jusqu'à la fin de sa vie et qui donna quelquefois grand air à sa médiocrité.

Au lendemain du règne de sa grand'mère Catherine II, et parce qu'elle avait voulu qu'il fût son successeur immédiat, parce qu'elle l'avait appelé Alexandre, il se croyait réservé aux plus hauts destins, et, pour le moins, à la domination de l'Orient. Parce qu'il avait été l'élève, et qu'il était resté l'ami du philosophe Laharpe, il se croyait philosophe et même républicain ; il s'estimait porté par sa naissance au plus glorieux trône de l'univers pour assurer le bonheur du genre humain. Il était jeune.

Les dures réalités le blessèrent souvent, sans le mûrir ; il ne cessa de s'agiter à la poursuite de la gloire ; il n'en eut jamais que les apparences vaines. Dès les premières années de son règne, avec la belle audace de l'inexpérience, il pensait prendre tout ensemble toute la Pologne, en en refaisant l'unité à son profit, et toute la Turquie en soutenant à la fois les Grecs et le sultan, ce qui ne pouvait pas très bien s'accorder. Toute sa confiance était alors, pour un moment, au prince Adam Czartoryski, qui ne concevait pas d'autre moyen de ressusciter la Pologne que de la donner toute à la Russie : l'empereur et le ministre aussi inconscients l'un que l'autre de l'opposition qu'ils devaient rencontrer en Prusse et en Autriche, de l'impossibilité de faire sur de telles bases la coalition nécessaire, et du grand profit que Napoléon seul devait tirer de leurs inquiétantes ambitions.

Alexandre Ier allait avoir un règne fertile en rêves ; quand Napoléon le connut bien, il lui en suggéra de merveilleux.

Pour l'instant, convaincu que la puissance de Bonaparte était éphémère, il n'eut souci que d'organiser l'Europe, et, la France réputée d'avance incapable de s'y opposer, il tailla dans le grand, tout à son aise. Il faut tâcher pourtant d'en saisir les traits principaux.

Thiers attribue plus d'importance que sans doute il ne con-

vient aux élucubrations de l'abbé Piatoli, un aventurier italien devenu le confident du prince Adam Czartoryski. Il y voit la première origine des traités de 1815, et sans doute il a raison, en ce sens que le passé contient en germe l'avenir, et qu'on peut en effet y saisir quelques traits du caractère politique d'Alexandre Ier. Il faut pourtant se garder d'exagérer la portée de ces grands projets et surtout de leur donner la valeur d'un document officiel. Les cartons des Archives sont pleins de mémoires de cette nature, et même il y en a peu d'aussi fantaisistes que celui de l'abbé Piatoli [1].

Il propose d'abord une *alliance de médiation pour la pacification de l'Europe :* ce qui prouve évidemment une bonne nature ; mais il y suppose entre les puissances une unanimité dont il n'annonce pas les moyens, et, comme évidemment il était impossible d'y arriver, nous pourrions nous en tenir là dans l'examen de cet admirable plan ; mais il y a quelques points à en retenir. En supposant donc les puissances d'accord en cette alliance de médiation, si la France consent à négocier, on prendra pour base de la nouvelle condition de l'Europe les traités de Lunéville et d'Amiens. La France évacuera la Hollande et l'Italie, à plus forte raison le Hanovre ; mais elle gardera ses grandes frontières du Rhin et des Alpes, c'est-à-dire la Savoie, Genève, les provinces rhénanes : Mayence, Cologne, Luxembourg et la Belgique. Le royaume de Piémont sera rétabli, et, agrandi de la Lombardie, même de la Vénétie, il deviendra le noyau d'une Italie indépendante.

Mais on ne s'arrête pas à cette combinaison ; car il est probable que la France n'acceptera pas cette médiation. Alors on lui fera la guerre, et elle sera vaincue. Voici comment : on formera trois grandes armées : l'armée du Midi, composée d'Anglais, de Russes et d'Autrichiens, partie du royaume de Naples, conquerra toute la péninsule italienne jusqu'au pied

1. Thiers, V, 320-338.

des Alpes ; l'armée de l'Orient, austro-russe, remontera le Danube vers la Suisse et le Rhin ; l'armée du Nord, composée de Russes, de Prussiens, de Suédois, de Danois, descendra vers le Rhin inférieur à travers le Hanovre. — N. B. Si les Prussiens ne veulent pas concourir au grand œuvre, on leur passera sur le corps, et on leur prendra tout aussitôt Varsovie. Donc cette supposition même n'est pas un obstacle. — Il est bien entendu que ces trois armées agiront indépendamment les unes des autres pour éviter les inconvénients des coalitions qui ont l'habitude de se faire battre en tentant un concert militaire impossible : c'est en voulant combiner leurs mouvements que l'archiduc Charles et Souwarof ont causé le désastre de Zurich.

Ainsi les trois armées ne se mettront pas d'accord, et la France, par conséquent, sera vaincue. Mais il ne faut rien abandonner au hasard ; il est prudent de prévoir plusieurs solutions : la guerre peut être à demi heureuse ou tout à fait heureuse, pour les trois armées. On ne suppose pas le cas d'une guerre malheureuse. Il serait long de suivre le détail des deux cas prévus. Il suffit de noter ce qu'on faisait de la France dans le cas d'une guerre entièrement heureuse : on la traitait avec quelque générosité ; on lui laissait la frontière des Alpes et une partie de ses conquêtes récentes, selon une ligne tirée de Luxembourg à Mayence.

Mais elle perdait la Belgique. Dès lors, c'est la grande combinaison d'une Europe toute remaniée, et dotée d'une organisation définitive et parfaite. Il y aura un royaume des Deux-Belgiques comprenant tous les Pays-Bas. Il y aura une Confédération germanique, dont l'Autriche ni la Prusse ne pourront faire partie et qui sera dirigée à tour de rôle par les principaux États allemands, qui seront tous contents. Il y aura la Confédération suisse, neutre à perpétuité. Il y aura une Confédération italienne, qui comprendra essentiellement le royaume subalpin (Piémont, Gênes, Lombardie, Vénétie),

le royaume d'Etrurie, les États du Pape, et le royaume des Deux-Siciles; le Pape sera l'archichancelier de cette Confédération ; elle sera dirigée alternativement par le roi des Deux-Siciles et par le roi de Piémont qui ne se disputeront jamais. L'Autriche ne fera pas la moindre objection ; car si elle perd la Belgique, la couronne d'Allemagne, la Lombardie, la Vénétie, et sa part de Pologne, elle recevra en compensation la Moldavie et la Valachie ; on fera appel d'ailleurs à son désintéressement et à son esprit de sacrifice, comme à celui du sultan de Constantinople.

Il y aura dès lors certitude de paix durable, car les trois grands États du continent, France, Prusse, Autriche, seront séparés par trois grandes Confédérations indépendantes, Germanique, Suisse et Italienne, se donnant la main du Zuyderzée à l'Adriatique.

Mais faut-il relever toutes ces fantaisies?

La Russie aura toute la Pologne, car c'est là qu'on en veut venir ; elle aura aussi Memel, dont la position géographique favorise trop la contrebande. — On ne pense pas que la Prusse ni l'Autriche y puissent faire quelque objection.

L'Angleterre rendra Malte à l'Ordre de Saint-Jean, Gibraltar à l'Espagne, Jersey et Guernesey à la France : et ce sera justice. Elle rendra toutes les colonies dont elle s'est emparée ; elle aidera la France à reprendre Saint-Domingue, car il faut « arracher cette île magnifique à la barbarie des nègres révoltés ».

L'Égypte, enlevée à la Porte qui le trouvera naturel, sera donnée à la France qui sera chargée de la civiliser ; on voit que la France, quoique effroyablement vaincue, ne sera pas trop maltraitée ; pourtant l'Égypte ne sera pas réunie directement à la France : elle sera donnée aux Bourbons, si Napoléon est maintenu sur le trône de France ; à Napoléon, si les Bourbons sont rétablis. La Turquie sera remise en possession des États

Barbaresques, où elle supprimera la piraterie, qui est une honte pour l'Europe.

Il est question encore d'un code du droit des gens, d'une organisation de l'arbitrage pour résoudre tous les conflits. Mais, après Thiers, nous nous sommes déjà trop attardés à ces enfantillages. Du moins, on se rend compte qu'il y a dans le plan de l'abbé Piatoli autre chose que les prémisses du congrès de Vienne et des traités de 1815.

La mission Novosiltsof fut plus sérieuse ; car, en fait, elle alla à Londres et ouvrit réellement une négociation avec Pitt. M. de Novosiltsof y fut d'ailleurs accompagné de l'abbé Piatoli, qui contribua sans doute à la rédaction des instructions qui lui furent remises par le prince Adam Czartoryski, en date du 11 septembre 1804 (style russe)[1]. Thiers ne connut pas ces instructions secrètes, et, comme elles offrent quelque ressemblance avec le plan Piatoli, il les confond avec lui et croit que le gouvernement anglais eut connaissance de ce plan lui-même. Pitt ne connut même pas toutes les instructions de Novosiltsof, heureusement pour l'alliance en formation.

Elles se fondent sur des principes élevés et généreux. Il s'agit de constituer, entre la Russie et l'Angleterre d'abord, une nouvelle « Union », une « Ligue », une Sainte-Alliance, qui groupera peu à peu toute l'Europe pour en assurer l'équilibre si troublé.

Pour cela, il faut « arracher aux Français l'arme formidable que leur donne l'opinion que leur cause est celle de la liberté » ; il faudra donc « garantir aux peuples délivrés la liberté établie sur ses véritables bases ». Ainsi le roi de Sardaigne, auquel on rendra son royaume avec des agrandissements aussi considérables que possible, sera invité à donner à ses sujets « une constitution libre et sage ». Il en sera de

1. Czartoryski, *Mémoires*, II, 27-60.

même en Hollande, où le stathoudérat sera rétabli pour quelque prince d'Allemagne, par exemple. Pour la France même, il faudra déclarer hautement et sincèrement que l'Union n'est pas formée contre elle, mais contre son gouvernement tyrannique, qu'il ne s'agit que de la délivrer, elle aussi ; qu'elle conservera donc le choix de son propre gouvernement, et que, si le trône des Bourbons est restauré, ils devront organiser « une monarchie libérale ». Si l'on parle ainsi aux Français, ils abandonneront sans doute Bonaparte, et il sera beaucoup plus facile de le vaincre.

Il ne convient pas de croire qu'il y ait là un piège tendu à la crédulité des Français ; il faut y voir une manifestation des idées « républicaines » du tsar Alexandre, qui les appliquera autant qu'il le pourra, même dans son empire.

Sur d'aussi larges bases, la paix ne manquera pas d'être solidement établie. On assurera encore l'équilibre nécessaire à la conservation de la paix en renforçant autant que possible les États de second ordre, en formant entre les petits États des unions fédératives. Ainsi on constituera entre les États allemands une union plus intime, « une espèce de gouvernement fédératif plus concentré, et, dans cette supposition, il faudra peut-être en écarter les monarchies autrichienne et prussienne, dont les forces trop disparates y détruisent tout équilibre et tout esprit de corps et de patriotisme ». Il faudra s'entendre sur la Turquie ; « si son existence est impossible, on s'accordera sur le sort de ses diverses parties, ou assurera une existence plus heureuse aux peuples chrétiens ». En récompense de tous ces bienfaits, la Russie et l'Angleterre se réserveront quelques avantages particuliers ; et d'ailleurs, plus elles seront fortes, plus « l'Union » même sera forte.

Mais il était à craindre que l'Angleterre ne correspondît point à ces grandes pensées. « Pour que cette mission réussisse dans toute son étendue, est-il dit à M. de Novosiltsof, il faudrait à Londres un ministère où tous les partis, tous les

premiers talents de l'Angleterre soient réunis, et qui, fort d'une aussi grande masse de lumières et de toute la confiance de la nation, soit en état de déployer ses moyens immenses et de marcher au but avec persévérance. Vous devez donc tendre à effectuer ce changement si nécessaire dans l'administration anglaise. »

On parlait aussi de forcer l'Angleterre à changer sa politique maritime dans le sens de la liberté des mers. Et tout cela n'était pas le bon moyen d'arriver à une alliance intime avec le ministère de M. Pitt. C'est pourquoi, conscient que cette idéologie risquait de compromettre à jamais toute coalition et de n'être favorable qu'aux ambitions de Napoléon, le gouvernement russe expliquait à son représentant que, pour le moment, en cas d'une attaque de la France, il ne fallait pas s'obstiner à obtenir aussitôt toutes les conditions qui l'intéressaient et dont quelques-unes pouvaient être abandonnées au temps ; il ne fallait pas « laisser échapper un bien possible en courant après l'impossible ».

On recherchait donc, en attendant mieux, les conditions d'une entente immédiate, et on en indiquait d'abord les principes fondamentaux : — Il paraissait désirable de ramener la France à ses anciennes limites, où elle était moins inquiétante pour l'équilibre du continent ; de délivrer ses voisins et de les fortifier pour la contenir. Mais le moyen le plus certain de vaincre, c'était que l' « Union » fût le plus forte possible, qu'elle groupât le plus de puissances possible, non la France cependant, et qu'elle assurât entre elles le plus d'harmonie possible.

Pitt dut s'amuser de ces naïvetés où il était difficile que son esprit pratique trouvât satisfaction[1]. Et, quand enfin le prince Adam Czartoryski, obligé de préciser les intentions de son gouvernement, dressa le plan russe du remaniement

1 S. Tatistchef, 82-85.

de l'Europe, il oublia, à quelques heures d'intervalle, les grands principes et le désintéressement de la veille, et il confia à M. de Novosiltsof les articles suivants « pour l'arrangement des affaires après une guerre heureuse[1] ».

On suppose toujours, naturellement, une guerre heureuse, une coalition n'ayant pas pour but une autre guerre, et, comme cette guerre heureuse se fit attendre jusqu'en 1815, il n'est pas surprenant que les idées du gouvernement russe en 1804 annoncent celles de 1815. Mais on n'a pas le droit d'en conclure qu'*avant* cette guerre heureuse Napoléon n'aurait pas pu consolider à jamais la nouvelle grandeur territoriale de la France.

Donc, lorsque la France aura été vaincue — ce qui allait demander dix ans — on lui laissera comme frontières les Alpes et le Rhin « jusqu'à une certaine hauteur[2] ». Il n'y a pas non plus à chercher dans cette formule quelque profond machiavélisme cachant de plus noirs desseins ; il y a simplement de l'imprécision, comme dans tout le document que nous analysons, la Russie d'ailleurs laissant à l'Angleterre, plus intéressée dans l'Europe occidentale, le soin de rédiger la dernière formule de cet article.

Mais surtout il ne faut pas isoler ce détail de l'ensemble du plan où il y a des indications bien plus claires et assez inattendues :

Il n'est plus question de la Confédération Germanique ; les princes allemands, « vu leur conduite, ne méritent aucun ménagement ». Pour la même raison sans doute, il n'est plus question de la Confédération Italienne. On a ainsi de quoi satisfaire l'appétit des plus gros mangeurs.

L'Autriche aura la Bavière, le Tyrol, la frontière qui lui conviendra en Souabe et en Franconie, Venise et la Dalmatie.

1. Czartoryski, *Mémoires*, II, 60.
2. Sorel, VI, 390.

Elle se poussera ainsi très loin vers le Rhin et dégagera l'Orient.

La Prusse aura le Mecklembourg, le duché de Berg, Fulda, Anspach, même la Hollande, si les Anglais y consentent ; elle s'éloignera ainsi de la Pologne, pour laisser la place à d'autres. La Suède aura aussi un agrandissement en Allemagne, afin sans doute qu'elle puisse renoncer à la Finlande.

En effet — c'est le point essentiel — la Russie aura toute la Pologne et le Tsar sera roi de Pologne. Elle aura toute la Prusse propre et prendra pour frontières une ligne tirée de Dantzig aux sources de la Vistule, puis les Carpathes jusqu'au Dniester supérieur. Elle aura autre chose encore ; car, s'il faut décider du sort de la Turquie, on la partagera en plusieurs États selon les races diverses qui la composent, et on les réunira en une Confédération sous l'influence de la Russie, le Tsar devenant Empereur ou Protecteur des Slaves et de l'Orient. On pourra offrir à la France et à l'Angleterre quelques îles de l'Archipel ou des établissements en Afrique et en Asie, quelques miettes du festin ; s'il le faut absolument, on pourra laisser à l'Autriche la Croatie, une partie de la Bosnie, Raguse. Mais la Russie aura sous sa domination directe, comme condition de son protectorat, la Moldavie, les bouches de Cattaro, Corfou, surtout les Dardanelles et Constantinople.

Il y avait là tout ce qu'il fallait pour former une coalition... contre la Russie.

L'Angleterre, effrayée de ce qu'elle entendait, demeura dès lors en défiance, heureuse d'être à Malte pour surveiller les Russes en même temps que Napoléon. Aussi n'est-il pas étonnant que la mission Novosiltsof n'ait pas abouti à un accord ; il y avait encore, dans les propositions qu'elle avait apportées à Londres, bien des choses à mettre au point. Czartoryski lui-même en faisait l'observation mélancolique au comte Woronsof : « Il ne sera pas facile de résoudre le pro-

blème des relations avec la Prusse. » Il notait aussi la grande jalousie de Pitt à l'égard de tout agrandissement de la Russie vers la Turquie, et se ralliait à l'idée de signer avec la Porte un nouveau traité d'alliance pour tranquilliser l'Angleterre[1].

La coalition très éloignée et aléatoire, il était urgent pourtant de contenir les empiètements de Napoléon ; à défaut d'une entente pour partager l'Europe, il fallait du moins l'empêcher de la prendre toute.

C'était déjà l'objet de la déclaration prusso-russe du 24 mai précédent, par laquelle les deux puissances s'engageaient à ne pas permettre que l'influence française dépassât la ligne du Weser, assez éloignée des frontières naturelles de la France. La Prusse n'était pas sans inquiétude au sujet des affaires d'Allemagne, et surtout du Hanovre. Mais elle était toute réconfortée par la solution inespérée de l'affaire Rumbold. L'aimable accueil fait à Paris au général Knobelsdorf lui donna une fois de plus la conviction qu'elle pourrait faire réussir sa patiente entreprise de médiation entre la France et la Russie : elle leur proposa encore une fois les conditions suivantes : évacuation de Naples par les troupes françaises dès que le sort de Malte serait fixé ; évacuation du Hanovre qui serait remis en dépôt à la Prusse; les Iles Ioniennes et Malte données en indemnité au roi de Sardaigne.

On vient de voir que la Russie n'était pas disposée alors à des sacrifices ; elle répondit qu'elle s'en tenait à l'exécution de la convention qu'elle avait signée avec la France le 10 octobre 1801. Napoléon répondit : « Il ne peut pas être question du roi de Sardaigne, parce que c'est une question finie, l'Italie étant organisée. Il ne peut être question de l'évacuation de Naples qui serait comme une reconnaissance du protectorat russe sur ce pays, à moins qu'il ne fût établi que la France exercerait une protection pareille à l'égard de la Tur-

1. Czartoryski, *Mémoires*, II, 56.

quie et de la Perse, les deux prétentions étant identiques et également déraisonnables. »[1]

L'Autriche, indécise toujours par extrême prudence et peur des coups, inquiète tout ensemble des ambitions russes et des ambitions françaises, informée de la mission Novosiltsof à Londres, craignit de rester isolée entre la France et la coalition, écouta les propositions de la Russie, occupée de préparer son « Union ». Elle pensa lier le gouvernement russe en s'accordant avec lui, fût-ce pour une pure défensive.

Ce fut le caractère de la convention austro-russe du 6 novembre 1804. Elle ne renfermait, observe justement Thiers, que des engagements conditionnels et de pure précaution[2]. Elle ressemblait ainsi beaucoup à la convention prusso-russe du 24 mai. Elle ne s'élevait pas contre les derniers empiétements de la France, que l'Autriche avait reconnus au moment de la négociation du Recès[3]; elle ne prétendait même point obliger la France à évacuer Naples et le Hanovre. Elle n'était que pour empêcher de nouveaux empiétements de la puissance française. Ainsi les deux gouvernements affirmaient qu'ils prenaient le même intérêt à l'intégrité de l'empire ottoman et qu'ils s'opposeraient à toute attaque qui le pourrait menacer ; qu'ils ne permettraient pas que les Français s'étendissent, dans le royaume de Naples, au delà de leurs bornes actuelles, pour s'emparer de la capitale, des places fortes de ce pays, pour pénétrer dans la Calabre.

Si une attaque de la France ou de nouveaux empiétements de son gouvernement produisaient « une nouvelle explosion de guerre », les deux puissances concerteraient un système harmonieux d'opérations militaires, et, dans le cas d'une guerre heureuse, l'Autriche porterait sa frontière jusqu'à l'Adda, non pas plus loin, et laisserait le Milanais au Roi de

1. Lefebvre, *Histoire des cabinets de l'Europe*, II, 29-30.
2. Garden, *Histoire des traités*, VIII, 397. — Thiers, V, 355-359.
3. *Napoléon et l'Europe*, I, 310.

Sardaigne rétabli et doté d'un grand établissement dans l'Italie du Nord. L'Autriche n'avait-elle pas d'arrière-pensée en signant cela? Et ne trouvera-t-on pas dans cette convention, outre des mesures de précaution communes contre la France, des mesures de précaution de l'Autriche contre la Russie, et de la Russie contre l'Autriche : l'Autriche contient la Russie dans les Balkans, la Russie contient l'Autriche en Italie. Le moment de la pleine confiance n'était pas venu. Les grandes puissances de l'Europe se défiaient presque autant les unes des autres que de Napoléon. La Russie cherchait avec maladresse un accord avec l'Angleterre; elle ne tenait la Prusse et l'Autriche que par des conventions purement défensives. Au moment de son sacre, le nouvel Empereur n'avait toujours devant lui qu'une Europe divisée.

III

LE PAPE A PARIS

Dès le 9 mai 1804, quelques jours avant le sénatus-consulte qui allait le faire empereur, Napoléon songeait à se faire sacrer par le Pape. Rencontrant alors le légat Caprara chez l'Impératrice, il lui disait : «Toutes les autorités constituées me font sentir combien il serait glorieux que mon sacre et mon couronnement fussent faits par les mains du Pape et quel bien il en résulterait en même temps pour la religion. Je n'adresse pas dès à présent une prière formelle au Pape, parce que je ne veux pas m'exposer à un refus. Faites donc l'ouverture, et lorsque vous m'aurez transmis la réponse, je ferai auprès du Pape, comme je le dois, les démarches nécessaires ». Et il parla des services qu'il avait déjà rendus à la religion, du Concordat ; il rappela le souvenir de Pépin le Bref sacré par le pape Zacharie.

Le cardinal Caprara fut enthousiasmé à la pensée du grand

événement qui se préparait ; il écrivit aussitôt au cardinal Consalvi : « Le monarque qu'il s'agit de couronner trouverait très mauvais et regarderait comme une injure que Sa Sainteté élevât des difficultés, cherchât à temporiser ou se refusât à son désir. Le ressentiment qu'il éprouverait serait d'autant plus fort qu'en sa qualité de chef de l'Église, le Saint-Père assurera mieux la succession héréditaire dans la famille de l'homme qui vient de rétablir et de consolider l'exercice du culte et de la religion catholique... Si du spirituel je passe au temporel, il me paraît évident que c'est le moment favorable où il sera possible au nouvel Empereur d'étendre les limites trop resserrées des États de l'Église... Un refus de Sa Sainteté lui serait infiniment pénible. Il en éprouverait le plus vif déplaisir. On n'accepterait aucune excuse comme valable... Je me bornerai donc à supplier Votre Éminence de ne présenter dans la réponse aucune idée, même la plus éloignée, d'une difficulté quelconque, soit d'âge, soit de santé, ou toute autre chose semblable. »[1]

Mais, à Rome, on voulut prendre le temps de la réflexion. On montra, dans l'intimité, beaucoup de répugnance à mêler sur le front de Bonaparte l'onction sainte au sang du duc d'Enghien. Cependant l'affaire était d'importance exceptionnelle. Le pape et le cardinal Consalvi réunirent la congrégation des cardinaux.

Après mûre délibération, les vénérables prélats furent en majorité d'avis qu'en considération des grands avantages qu'on devait espérer d'un accord avec le nouvel Empereur, on pouvait admettre le principe du voyage pontifical à Paris, mais à condition que le Saint-Père n'aurait pas l'air de se rendre en France pour le sacre, ou uniquement pour le sacre, qu'il serait donc invité par l'Empereur à venir « traiter sur les lieux des affaires de l'Église, pour parvenir au

1 D'Haussonville, *L'Eglise romaine et le premier Empire*, I, 316-319, 547. — E. Driault, *Napoléon en Italie*, 264.

bien de la religion », à condition aussi « que Sa Majesté Impériale voudrait bien assurer Sa Sainteté de lui donner la satisfaction de l'écouter favorablement lorsqu'elle lui prouverait invinciblement qu'il y avait quelques articles des lois organiques qui outrepassaient les libertés de l'Église gallicane et les prétentions de l'ancien gouvernement[1]. »

Ce résultat fut connu très vite à Paris. Le 20 juin, le cardinal Caprara se trouvant encore au cercle de l'Impératrice, elle vint aimablement à lui, et lui dit de la façon la plus gracieuse, mais assez haut : « Eh bien ! nous aurons le Saint-Père à Paris pour sacrer l'Empereur mon mari ! » Le cardinal n'était pas revenu de son embarras que Talleyrand, s'approchant avec empressement, s'écriait de façon à être entendu de tous : « Ah ! les choses sont arrangées ; le Pape viendra couronner l'Empereur ! » Et comme à mi-voix le pauvre cardinal s'efforçait d'expliquer qu'il y avait d'abord quelques points à discuter, le ministre parla d'autre chose. La cour de Rome avait trop tôt montré son jeu : avec un joueur comme Napoléon, il fallait poser ses conditions avant d'accepter le principe.

La faute commise, elle eut de nouveaux scrupules quand elle prit connaissance des détails de la cérémonie, et notamment de la formule du serment imposé à l'Empereur par le sénatus-consulte du 18 mai : « Je jure de respecter et de faire respecter... *la liberté des cultes.* » Le Pape en vérité pouvait-il entendre une parole aussi impie. Consalvi en écrivit très fortement à Caprara : « L'Église ne peut permettre cette tolérance universelle ; elle ne reconnaît point de salut hors de son sein, et lorsque les Empereurs catholiques, par des raisons d'une force insurmontable, tolèrent dans leurs États des sectes séparées de l'Église, cette tolérance purement civile ne s'étend qu'à la personne des sectaires et non pas

1. Aff. Etr., Corr. de Rome, n° 936, f° 260-269.

aux cultes qu'ils professent. L'Église ne peut envisager comme un objet de respect de la part d'un souverain ce qui est pour elle un objet d'anathème et d'affliction. Elle voudrait réunir tous les hommes dans la même foi et leur prodiguer, à tous, ses bienfaits et ses grâces ; mais, en attendant qu'ils s'en rendent dignes en revenant à l'unité, elle ne peut voir qu'avec une douleur extrême que l'on prenne Jésus-Christ et l'Évangile à témoin qu'on respectera, non seulement leurs personnes, mais encore leurs erreurs et leurs cultes... La formule du serment, concluait-il, est telle qu'un catholique ne doit pas la prêter et qu'un Pape ne saurait l'autoriser par sa présence. Il est de l'essence de la religion catholique d'être intolérante ; il ne faut pas se bercer de l'espoir de tourner cette difficulté du serment en présence du Pape. Pie VII ne s'y prêtera pas ; il a déclaré que, si on l'essayait, il n'hésiterait pas à se lever de son siège et à sortir de l'Eglise à l'instant même, et quoi qu'il en pût arriver[1]. »

Il y a là toute l'incompatibilité qui sépare la doctrine de l'Eglise des principes révolutionnaires, alors personnifiés par Napoléon, et notamment de la liberté de conscience.

La difficulté fut tournée. Talleyrand promit que, pour ne pas mécontenter Sa Sainteté, la cérémonie du serment serait distinguée de celle du sacre, l'une étant purement civile et nationale, l'autre religieuse et d'institution purement ecclésiastique. Mais alors le Pape eut peur que les deux cérémonies du serment et du sacre ne fussent trop séparées, qu'il ne fût admis qu'à sacrer l'Empereur et non à le couronner. « Si le couronnement doit être séparé du sacre, écrivait Consalvi au cardinal Fesch, Sa Sainteté annonce qu'elle n'entreprendra pas le voyage de Paris ; elle ne promettra de se rendre en France qu'à condition de faire aussi le couronne-

1. Aff. Etr., Corr. de Rome, n° 936, f°s 272-275.

ment, et avec cette assurance de la part du Gouvernement. »

Le cardinal Fesch se récria, qu'il n'avait jamais été question d'une telle séparation, que les cérémonies du sacre et du couronnement devaient être considérées comme inséparables. Consalvi prit acte de cette bonne parole, et enfin, le 2 septembre, il annonça officiellement que le Pape consentait à faire le voyage de Paris pour sacrer et couronner l'Empereur, et qu'il désirait donc que la lettre d'invitation impériale lui fût apportée par deux évêques et exprimât essentiellement l'idée que le voyage devait être utile aux intérêts de la religion.

Informé de ce résultat pendant son séjour aux pays rhénans, Napoléon écrivit de Cologne, le 15 septembre, la lettre d'invitation que le Pape attendait. Elle ne fut pas confiée à deux évêques, comme le Saint-Père l'avait demandé, songeant aux deux prélats que Pépin le Bref avait envoyés au pape Zacharie pour se faire autoriser à prendre la couronne; elle fut portée à Rome par un aide de camp de l'Empereur, le général Caffarelli. Et Talleyrand, à la pensée du grand spectacle qui allait être donné à toutes les nations de la terre, était pris d'émotion : « Ce sera aux yeux de l'Europe un rapprochement remarquable de voir revenir de l'ancienne résidence de Charlemagne le plus illustre de ses successeurs, tandis que le chef du monde chrétien va quitter l'Italie et s'avancer à sa rencontre, pour consacrer, au milieu du plus puissant empire et des acclamations universelles adressées à l'un et à l'autre souverain, la nouvelle dignité impériale que la reconnaissance des Français a déférée à Napoléon[1]. »

La lettre impériale était ainsi conçue :

« Très Saint-Père, l'heureux effet qu'éprouvent la morale et le caractère de mon peuple par le rétablissement de la reli-

1. Aff. Etr., Corr. de Rome, n° 936, f° 417.

gion chrétienne me porte à prier Votre Sainteté de me donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle prend à ma destinée et à celle de cette grande nation, dans une des circonstances les plus importantes qu'offrent les annales du monde. Je la prie de venir donner, au plus éminent degré, le caractère de la religion à la cérémonie du sacre et du couronnement du premier Empereur des Français. Cette cérémonie acquerra un nouveau lustre lorsqu'elle sera faite par Votre Sainteté elle-même. Elle attirera sur nous et nos peuples les bénédictions de Dieu, dont les décrets règlent à sa volonté le sort des empires et des familles.

« Votre Sainteté connaît les sentiments affectueux que je lui porte depuis longtemps, et par là elle doit juger du plaisir que m'offrira cette circonstance de lui en donner de nouvelles preuves [1]. »

Il n'était pas question, en tout cela, des « grands intérêts de la religion », pour lesquels seuls le Pape jugeait convenable de se déplacer : il apparaissait crûment qu'il ne faisait le voyage de Paris que pour le sacre de l'Empereur. Il fut très fâché ; il déclara à Caffarelli qu'il aurait préféré qu'on lui eût envoyé du poison plutôt que cette lettre, qu'il aimerait mieux être mis en pièces que d'aller en France sur une telle invitation, que les termes de cette lettre n'étaient propres qu'à le tourner en ridicule. Fesch l'alla voir et le trouva « dans un état de douleur et d'irritation impossible à concevoir » ; il expliqua de son mieux les circonstances de la lettre impériale, que l'Empereur étant à Cologne n'avait sans doute suivi que de loin les dernières négociations avec Rome, que le scandale serait irréparable si le voyage pontifical était compromis pour quelques formules sans grande valeur, que « ce serait servir l'œuvre du démon qui ne cesse d'agir par l'organe des philosophes et des hérétiques qui vou-

[1] Corr. de Napoléon, IX, 525.

draient persuader à l'Empereur de se passer de la visite du Saint-Père »[1].

Les cardinaux aussi conseillèrent au Pape de ne pas résister davantage, de ne pas compromettre au dernier moment les avantages que l'on attendait du sacre de l'Empereur. Et la grande colère du Pape tombée, il donna des ordres pour les préparatifs de son prochain départ ; il écrivit à Napoléon, en insistant sur le bien que l'Eglise espérait de ce voyage, en exprimant sa confiance en la piété et la magnanimité de l'Empereur[2].

La date de la cérémonie fut par tout cela un peu retardée. Napoléon eût voulu la fixer au 18 brumaire (9 novembre 1804). Il était impossible que le Pape fût alors à Paris, et il proposa le jour de Noël, « si propre à une telle solennité, écrivait Consalvi, autant à cause de la fête en elle-même que parce que c'est à pareil jour qu'a été couronné par le souverain pontife Charlemagne, que l'Empereur Napoléon s'est proposé pour modèle. »

Le gouvernement français répondit que la date de Noël était beaucoup trop éloignée, que tout avait été préparé dès longtemps pour l'époque du 18 brumaire, que les autorités constituées dans les départements les plus éloignés de Paris avaient pris leurs mesures, et que la cérémonie ne pouvait pas avoir lieu plus tard que le dimanche 2 décembre (11 frimaire) ; que d'ailleurs tous les ordres étaient donnés sur la route pour les relais nécessaires aux voitures du Saint-Père. Il apparaît ainsi que Napoléon ne tenait pas à suivre exactement son modèle.

Après quelques jours de repos et de recueillement à la villa de Castel-Gandolfo, le Pape partit de Rome le 3 novembre. Il put rester un jour à Florence, où la Reine d'Etrurie

1. Arch. Nat., AF. IV, 1694.

2. Aff. Etr., Corr. de Rome, n° 937, pièces 14-15 : réponse du Pape à l'Empereur, 7 octobre 1804.

lui fit l'accueil le plus honorable. Il n'eut pas d'autre répit ; dès qu'il fut sur le territoire de la République Italienne, à plus forte raison sur le territoire français, les relais, en effet préparés, furent d'une exactitude impitoyable ; au galop, le Pape fut emporté sur Paris, comme un aumônier, disait Consalvi, que son maître appelle pour la messe. Il laissa des victimes sur la route : le cardinal Fesch avait été arrêté en Etrurie par un gros mal de gorge accompagné d'une forte fièvre. Le cardinal Borgia mourut à Lyon d'une fluxion de poitrine.

Après avoir traversé Lyon, le Pape reçut une lettre de l'Empereur : « Très Saint-Père, j'ai appris avec une vive joie, par la lettre de Votre Sainteté datée de Turin, qu'elle était en bonne santé. Il me tarde d'apprendre de quelle manière elle a supporté le passage des montagnes. Je me flatte que dans cette semaine j'aurai le bonheur de la voir et de lui exprimer les sentiments que j'ai pour elle. Me rendant à mon palais de Fontainebleau, qui est sur la route, je me trouverai par cette circonstance en jouir un jour plus tôt. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous conserve, Très Saint-Père, longues années au régime et gouvernement de notre mère, la Sainte Eglise. Votre dévot fils, Napoléon[1]. »

En approchant de Fontainebleau, le Pape put donc s'attendre à quelques honneurs dus à sa dignité, sa première entrevue avec l'Empereur ne devant avoir rien de fortuit. Il rencontra sur la route, entre Nemours et Fontainebleau, au carrefour de Saint-Herem, un équipage de chasse. C'était l'Empereur, botté, éperonné, au milieu d'une meute de chiens. La voiture pontificale s'arrêta ; le Pape descendit, enfonça dans la boue son pied chaussé de soie blanche ; il alla vers l'Empereur, et ils s'embrassèrent. Napoléon offrit au Pape de le ramener à Fontainebleau dans sa propre voiture ; ils y

1. Corr. de Napoléon, X, 56.

montèrent ensemble ; l'Empereur s'arrangea pour prendre la place de droite, la plus honorable selon l'étiquette : son hôte, même s'il n'eût pas été le Saint-Père, avait droit à d'autres égards. Ils entrèrent à Fontainebleau avec une escorte de Mamelouks. Il y avait quelques petits côtés dans le caractère du grand homme.

A ce point de vue, le Pape n'eut pas à se louer de son séjour à Paris ; car l'Empereur lui fit subir de nombreuses vexations, quelques-unes graves ; elles avaient pour but de manifester aux yeux de tous la supériorité de la dignité impériale sur la dignité pontificale ; elle apparaissait suffisamment dans le fait que le Pape avait fait lui-même le voyage de Rome à Paris. Pie VII avait peut-être eu tort de consentir à couronner l'Empereur autre part qu'à Rome ; il n'avait pas fait la moindre objection à ce sujet.

Dans presque tous les détails de la cérémonie du Sacre, l'Empereur, de parti pris, tint le Pape au second plan, dans une position subalterne, à peine supérieure à celle des grands-officiers de la couronne, et il est certain que, dans l'impression laissée à travers les années par l'événement du 2 décembre 1804 et aussi par le tableau de David, la personne du Saint-Père est effacée dans les rayons de la gloire où se haussait l'Empereur.

Il ne conviendrait pas de refaire ici le récit du Sacre[1]. Il suffira d'en recueillir les traits qui marquent la conception que Napoléon se faisait dès lors de son autorité impériale.

Parti des Tuileries une heure avant l'Empereur, le Pape l'attendit à Notre-Dame, parmi les hommages des cardinaux et des évêques. Lorsque le cortège impérial fut entré dans l'église, et que l'Empereur et l'Impératrice eurent pris place sous un dais dans le chœur, le Pape se rendit à l'autel et entonna le *Veni Creator ;* l'hymne terminé, il s'assit devant

1. Voir E. Driault, *Napoléon en Italie*, 277-282.

l'autel, sur un trône, la tiare en tête ; l'Empereur et l'Impératrice vinrent s'agenouiller devant lui sur deux carreaux de velours. Il demanda à l'Empereur de promettre justice à tous ses sujets, paix à l'Eglise de Dieu. L'Empereur promit, les deux mains sur le livre des Evangiles.

Le Pape récita une oraison, appelant les bénédictions de Dieu sur Napoléon et sur l'Impératrice, et, pendant que le clergé récitait les litanies de la Vierge et des Saints, il fit à l'Empereur et à l'Impératrice une triple onction de l'huile sainte, sur la tête et sur les deux mains.

Puis le Pape bénit les ornements impériaux déposés sur l'autel ; il remit à l'Impératrice l'anneau et le manteau en récitant les prières nécessaires ; il remit à l'Empereur l'anneau, l'épée, que Sa Majesté enfonça elle-même dans le fourreau, le manteau, qui fut attaché aux épaules de Sa Majesté par le grand écuyer et le grand chambellan, le globe, qui fut aussitôt remis à un grand officier, le sceptre et la main de justice.

L'Empereur, s'étant agenouillé, se releva presque aussitôt, donna la main de justice à l'archichancelier Cambacérès, le sceptre à l'architrésorier Lebrun, monta à l'autel, devant le Pape assis sur son trône, y prit la couronne entre ses deux mains, l'éleva un instant pour la montrer à la foule assemblée, au monde entier, et la posa sur sa tête. De même, il prit sur l'autel la couronne de l'Impératrice, restée agenouillée sur les degrés, et la couronna de ses mains.

Le sacre et le couronnement avaient bien fait l'objet d'une seule cérémonie ; le Pape avait sacré l'Empereur, mais il ne l'avait pas couronné. L'Empereur avait conquis la couronne le Pape en consacrait la légitimité.

Lorsque la messe eut été achevée, le Pape se retira à la sacristie, pour y déposer les ornements pontificaux. Dès qu'il eut le dos tourné, le grand aumônier porta à l'Empereur le livre des Évangiles et se tint à sa gauche. Le grand élec-

teur appela au trône les présidents du Sénat, du Corps Législatif, du Tribunat et du Conseil d'État, qui mirent sous les yeux de Sa Majesté la formule du serment constitutionnel. L'Empereur, assis, couronne en tête, la main levée sur l'Évangile, dit à haute voix, — mais le Pape n'entendit pas — :

« Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République, de respecter et de faire respecter les lois du Concordat et la liberté des cultes, de respecter et de faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux, de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi, de maintenir l'institution de la Légion d'honneur, de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. »

Le chef des hérauts s'écria : « Le très glorieux et très auguste Empereur Napoléon, Empereur des Français, est couronné et intronisé ! » Des cris prolongés lui répondirent : « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! » pendant que la musique impériale remplissait la basilique d'un large *Te Deum*, et qu'au dehors les décharges d'artillerie tonnaient.

A défaut de satisfactions d'amour-propre, le Pape obtint-il du moins quelque chose « pour le bien de la religion », raison essentielle de son voyage ? Napoléon distingua avec soin le bien de la religion et le bien de l'Église, que le Saint-Père était disposé à confondre.

Il acheva de faire disparaître le clergé constitutionnel. Il restitua l'église Sainte-Geneviève au culte catholique ; il hâta, à grands frais, la restauration d'un grand nombre d'églises. Il rétablit les congrégations des Sœurs hospitalières et des Sœurs de charité, et Madame Mère en fut la Protectrice générale. Il rétablit les séminaires départementaux pour l'instruction des futurs prêtres, et il institua de nombreuses dotations à leur profit. Surtout le 25 décembre 1804, le jour de Noël, où le Pape eût voulu que fût fixée la cérémonie du sacre,

l'Empereur inscrivit au budget des cultes une somme annuelle de 12 millions pour le traitement de 24. 000 desservants. Le cadeau était magnifique.

Le Pape eût voulu aussi quelque chose pour lui-même, et il parla de ses intérêts temporels; pour avoir un peu, il demanda beaucoup. Dans un important Mémoire adressé à l'Empereur, il s'exprimait ainsi : « Déjà même avant que la moitié du siècle passé fût écoulée, le Saint-Siège se vit réduit à se contenter de protestations au lieu de la possession effective des duchés de Parme et de Plaisance, qui lui étaient pourtant dévolus comme fiefs siens et à lui appartenant par la mort du dernier duc Farnèse ». Il rappelait Bénévent et Spolète, Avignon et le Comtat, des fiefs perdus dans le Piémont, des droits lucratifs perdus sur les expéditions, sur les annates, etc. Il rappelait surtout la Romagne, le Bolonais et le Ferrarais, annexés à la République Cisalpine : « Nous pourrions facilement prouver le manque de titres du Directoire à faire occuper par des troupes l'État pontifical ; nous pourrions développer les raisons politiques qui feraient voir qu'indépendamment de ce qu'il n'y aurait aucun danger pour la France, il serait encore utile pour l'équilibre de l'Italie de rendre ces domaines à un prince qui n'a d'autres armes défensives que sa faiblesse temporelle et sa dignité spirituelle ; mais nous ne voulons mettre notre confiance en rien, après Dieu, que dans la générosité et la grandeur de votre cœur magnanime. »

Et il terminait, par une comparaison qu'il estimait flatteuse et qu'il espérait profitable, entre Napoléon et Charlemagne : « Quelle ressemblance les sincères admirateurs de votre gloire n'aimaient-ils pas à remarquer entre l'ancien fondateur et le présent restaurateur de l'Empire Français! Qu'il plaise donc à Votre Majesté Impériale, afin de rendre parfait le parallèle, de joindre ici l'imitation de l'acte si spontané et si célèbre par lequel Charlemagne rendit à Saint-Pierre tout ce qu'il avait reconvré par ses armes glorieuses du don que

lui avait déjà fait Pépin son père et qu'avaient envahi les Lombards qu'il vainquit, nous voulons dire de l'Exarchat de Ravenne et de la Pentapole, avec l'addition d'autres domaines et particulièrement des duchés de Spolète et de Bénévent »[1].

La réponse ne fut pas satisfaisante, on peut même la trouver quelque peu impertinente. L'Empereur affirma l'intention de profiter d'une circonstance favorable pour agrandir le domaine du Saint-Siège, s'il vivait assez longtemps pour qu'elle se présentât. « Il ne m'est pas permis, ajouta-t-il, de tirer cette circonstance du cours des événements passés qui ne sont au pouvoir de personne, auxquels nous n'avons pas eu de part, et que Dieu a permis avant notre avènement au trône sur lequel il nous a élevé. En nous investissant du suprême pouvoir, il en a prescrit la mesure ; nous devons respecter les limites qu'il a lui-même tracées[2]. »

Le Pape resta à Paris jusqu'à la fin d'avril. Avant son retour, on apprit à Rome que Napoléon s'était fait proclamer Roi d'Italie. L'émotion y fut très vive, et la rumeur publique, selon la coutume, broda sur les faits réels des variations imaginaires, dont quelques-unes d'ailleurs n'étaient que prématurées : Murat allait devenir prince de Lucques ; le grand-duc Constantin, roi des Sept-Iles et du Monténégro ; le pouvoir temporel de la papauté allait être supprimé : on affirmait que Pie VII s'y attendait, qu'il avait pris, avant de partir pour la France, les précautions nécessaires, que, si on voulait le garder de force, il abdiquerait la papauté, et l'Empereur n'aurait plus en son pouvoir qu'un pauvre moine appelé Barnabé Chiaramonti.

L'Empereur et le Pape partirent presque en même temps pour l'Italie ; ils eurent un dernier entretien à Stupinigi, près de Turin, et le Pape rentra à Rome le 16 mai. Le bruit

1. Aff. Etr., Corr, de Rome, n° 936, f° 430. — D'Haussonville, I, 367-375. — E. Driault, *Napoléon en Italie*, 287-289.

2. Aff. Etr., Corr. de Rome, n° 936, f° 422.

courut d'un prochain voyage de l'Empereur à Rome : il n'y alla pas, il n'y alla jamais.

Sans doute il n'y voulait aller que son œuvre impériale achevée, et il n'en était encore qu'aux préparatifs. Car, après la distribution des aigles au camp de Boulogne, après le voyage d'Aix-la-Chapelle et de Cologne, après le sacre, il est possible de définir la situation politique du nouvel Empereur, à cette date précise.

La Grande Armée est prête ; concentration des armées républicaines et de toute la force révolutionnaire, n'est-elle destinée qu'à la défensive ? Il est impossible de l'admettre ; dix ans auparavant, des armées de volontaires y avaient sulli. N'était-elle destinée qu'à abattre l'Angleterre ? Y était-elle seulement destinée ? Elle y était bien disproportionnée ; elle était de taille à conquérir l'Europe.

En vérité, l'aigle impérial, aux ailes éployées, se préparait à fondre sur l'Allemagne et sur l'Italie, à mettre en pièces le Saint-Empire. La Prusse, l'Autriche s'en inquiétaient déjà, et ne trouvaient pas le moyen d'empêcher ce désastre. « L'Europe » était divisée contre elle-même, déchirée d'ambitions contraires, aussi entreprenantes que celles de Napoléon. On vivait depuis dix ans parmi des bouleversements de toutes sortes ; on attendait d'autres grands changements ; on sentait les nations de l'Europe mûres pour la Révolution, que l'on personnifiait, par crainte ou par espérance, dans l'Empereur, le seul Empereur sacré par le Pape.

LIVRE II

AUSTERLITZ (1805)

CHAPITRE IV

LE COURONNEMENT DE MILAN (MAI 1805)

I

L'EMPEREUR ET L'ITALIE

L'Italie est le lieu de l'Empire. Le Capitole pendant des siècles fut la tête du monde, et les Empereurs romains fondèrent le *dominium mundi*. C'est à Rome que Charlemagne en 800, qu'Otton le Grand en 962 allèrent chercher la couronne impériale. Charles-Quint n'alla que jusqu'à Bologne : ses lansquenets venaient de saccager Rome ; est-ce pour cela qu'il est moins grand parmi les grands empereurs de l'histoire ? Charlemagne, Otton le Grand, Charles-Quint, portèrent en même temps la couronne de fer des rois Lombards : ornée d'un clou de fer de la croix du Christ, sans doute elle annonçait la domination de tout le monde chrétien ; elle avait elle-même un caractère universel.

C'est pourquoi l'Italie fut le lieu des plus expressives ambitions de Napoléon.

Le 21 mai 1804, Marescalchi, qui représentait la République Italienne à Paris, écrivit à son gouvernement pour lui faire part du sénatus-consulte impérial et appeler son attention sur les conséquences de l'événement : il apparaissait en

effet que la constitution de la République Italienne ne pouvait manquer de subir aussi quelque transformation.

Le vice-président Melzi comprit aussitôt cette nécessité ; il réunit d'urgence la Consulte d'État, et, dès le 29 mai, il écrivit à l'Empereur-Président : « L'hommage que je viens porter au pied du trône de Votre Majesté contient tous les sentiments que doit inspirer l'élévation de Votre Majesté, dans cette admirable combinaison des résultats d'une reconnaissance nationale sans exemple et de la marche merveilleuse du génie étonnant qui l'avait commandée. La parole manque à l'expression : que Votre Majesté daigne la retrouver dans les projets de décrets de la Consulte d'État que j'ai l'honneur de lui soumettre. »

Le premier de ces décrets comportait la construction d'un monument, composé essentiellement d'un colossal portique à l'antique, servant de cadre à une statue équestre de Napoléon, « pour perpétuer le souvenir de cette grande époque ».

« Dans le second, disait Melzi, nous avons cherché à profiter de cette heureuse circonstance pour manifester hautement tout ce que nous devons de reconnaissance, de confiance, d'attachement à notre fondateur ; et, dans le même temps, à assurer les destinées de la nation italienne en les associant d'une manière absolue et fixe aux destinées de celui qui avait daigné en être le chef. »

Voici en effet quel était le vœu de la Consulte d'État : après avoir considéré que « la félicité du peuple italien ne doit pas être plus longtemps abandonnée à des hasards que la puissance humaine ne peut ni prévoir, ni calculer », elle présentait à l'approbation de l'Empereur les articles suivants :

Le gouvernement de la République Italienne est confié à un chef inamovible qui prend le titre de Roi. — Sa Majesté Napoléon, Empereur des Français, est nommé Roi. — Après Napoléon I^er^, aucun ne peut être chef de la République Ita-

lienne s'il ne réside constamment dans son territoire. — La dignité royale est héréditaire dans la descendance naturelle et légitime de Napoléon Ier, de mâle en mâle, selon l'ordre de la seconde géniture, et elle est incompatible dans la même personne avec l'Empire des Français. — La majorité du roi, la régence, les droits et les devoirs de la famille royale, les premières dignités de l'État, les fonctions et prérogatives y annexées et la mesure de la liste civile, seront réglés par la réformation de l'acte constitutionnel qui sera proposé aux collèges électoraux. — Les bases à conserver dans la susdite réformation sont : 1° le maintien de la religion catholique, apostolique et romaine; 2° l'intégrité du territoire de la République; 3° son indépendance politique; 4° le maintien de la liberté civile, de l'égalité des droits, de l'abolition de la féodalité et de l'irrévocabilité de l'aliénation des biens nationaux; 5° le système représentatif national et l'indépendance du pouvoir judiciaire; 6° l'habileté des seuls nationaux aux dignités et emplois de l'État. — L'Empire français se rend garant de la nouvelle forme du gouvernement de la République Italienne et s'engage à faire accéder à cette garantie l'Empereur d'Allemagne et les autres puissances amies dans le sens du traité de Lunéville. Il sera conclu entre les nations française et italienne un traité d'alliance offensive et défensive, fondé sur les vrais principes du droit des gens et calculé sur les avantages et les forces respectives des deux États, avec exclusion formelle de toute dépendance et de tout tribut, et détermination expresse du concours respectif en temps de guerre.

Le désir où était la Consulte de garantir l'indépendance de la République Italienne apparaît dans tous les détails de ce texte; il est confirmé dans les instructions confidentielles adressées en même temps à Marescalchi : « La condition de la résidence, écrivait Melzi, consolide la souveraineté et l'indépendance nationale, prévient l'exportation du numéraire et

l'émigration des familles riches qui tendent toujours à s'établir dans le lieu où réside le chef de l'État, rassure enfin et réjouit tous les Italiens qui espèrent voir restituer à leur patrie la gloire antique et se soustraire à l'influence toujours désagréable des étrangers ; en outre elle évite la jalousie des puissances étrangères qui craignent avec tant de raison l'excessif agrandissement de l'Empire français[1]. »

Il est donc certain que la Consulte ne désirait point, qu'elle redoutait bien plutôt une union intime avec la France : il était nécessaire de préciser ce point pour mesurer la distance de ces vœux aux volontés que Napoléon imposa.

L'Empereur donna son approbation, en principe du moins, aux propositions de la Consulte ; il demanda que, sur ces bases, elle rédigeât le projet de statut constitutionnel auquel elle faisait allusion. Marescalchi le lui présenta en juillet ; il renfermait des nouveautés intéressantes.

Il y était question, à côté de l'Empereur-Roi, d'un vice-roi national : « Si l'on a cru devoir établir par la Constitution un vice-roi national qui réside dans l'État durant le règne de l'Empereur, c'est autant pour satisfaire le vœu général qui désire la continuation de notre excellent vice-président que pour rendre la représentation plus imposante. » La Consulte désirait aussi que le corps diplomatique eût sa résidence et son point d'attache à Milan.

Elle voulait aussi créer un organisme nouveau, le « magistrat suprême conservateur » ; il devait être composé de huit consulteurs d'État à vie et se compléter lui-même, à mesure des décès, sur des listes présentées par les collèges provinciaux, en dehors même, par conséquent, de l'action du roi ; les membres de la Consulte actuelle devaient former d'abord le magistrat suprême. Son rôle, ainsi absolument indépendant, aurait été d'une importance considérable ;

1. Arch. Nationales, AF. IV, 1708. — Aff. Etr., Corr. de Milan, n° 60, pièce 287. — Melzi, II, 212. — E. Driault, *Napoléon en Italie*, 296-299.

régler tout ce qui n'est pas prévu par la constitution, dissoudre les collèges électoraux ou les Chambres; choisir le roi parmi les princes dans l'ordre de l'hérédité, nommer le roi dans le cas d'extinction des lignes dynastiques; proposer aux collèges le décret pour l'avènement d'une nouvelle dynastie. Toute la réalité du pouvoir eût été entre les mains de ce magistrat suprême. Mais il était naïf de penser que l'Empereur consentirait à créer contre lui-même une pareille autorité.

Melzi renouvelait à Marescalchi les instructions confidentielles de la Consulte : « L'exécution du projet est toujours subordonnée à deux conditions essentielles qui sont celle de la garantie et celle d'un traité avec la France. Les deux choses doivent précéder toute tentative auprès des collèges électoraux. Il est nécessaire que l'Empereur des Français remette à la République Italienne un acte solennel de garantie du traité de Lunéville qui ne lui a jamais été communiqué. Il est de la dignité de Sa Majesté Impériale elle-même que cette garantie solennelle précède sa nomination au trône d'Italie et l'établissement de la dynastie dans sa famille, afin que l'Europe entière voie et reconnaisse dans cet acte mémorable un témoignage libre et spontané de la reconnaissance d'un peuple qui unit ses destinées à celles de son auguste bienfaiteur et de sa descendance. Le traité d'alliance n'est pas moins nécessaire pour mettre les deux États sur le niveau d'une égalité morale. »

L'Empereur ne fut pas content. Il vit en tout cela, et il n'avait pas tort, des précautions prises contre lui-même, et il s'en prit à Melzi, qui avait tenu la plume. Il eut la bonté, dit Marescalchi fort embarrassé de ce conflit, de regarder cette lettre comme écrite *sans réflexion*, et dans un moment que *la goutte le travaillait plus qu'à l'ordinaire*. (Les mots soulignés le sont dans le texte.)

Les affaires devaient peu à peu s'arranger. Toute la Con-

sulte de Milan fut bientôt invitée à venir à Paris pour le sacre.

En attendant, autour de l'Empereur, on s'occupait aussi à régler la question italienne : Napoléon, dit Thiers, ne tarda pas à se fatiguer des réflexions assez amères et des plaintes très déraisonnables de Melzi, où il aperçut beaucoup plus le désir de se ménager une espèce de popularité que l'intention de travailler en commun à la constitution future de l'Italie ; sans donc se tourmenter davantage de toutes ces réclamations chagrines, il prit le parti de convertir cette république en monarchie vassale ; il savait que l'Italie serait contente d'avoir un roi, car « les changements sont toujours agréables aux imaginations inquiètes ».

Il est bien vrai que les familiers de l'Empereur estimaient qu'il n'avait pas à se préoccuper des désirs des Italiens. « On peut constituer comme on voudra la Lombardie, disaient-ils; le régime monarchique est, de toutes les formes, celle qui lui convient le mieux. Elle n'est pas fondée à réclamer comme un droit de se donner un roi et des lois. Elle était province dépendante avant la guerre ; elle a été conquise, elle a subi toutes les conditions qu'on a voulu lui imposer ; elle obéira au roi qu'on lui donnera ; elle sera bien aise qu'on la dispense de faire ses lois. Ce qu'elle a le droit d'exiger, c'est une administration conforme à ses besoins, propre aux localités, et qui lui garantisse que les impositions qu'on prélèvera pour la défendre ou pour la gouverner ne seront pas au-dessus de ses moyens[1]. »

C'est la nette affirmation du droit de conquête, et, en dépit de quelques apparences, c'est bien le seul droit que Napoléon ait jamais appliqué à l'Italie.

Dans les derniers jours de novembre, les membres de la Consulte italienne arrivèrent à Paris, après un voyage fati-

1. Aff. Etr., Corr. de Milan, n° 60, pièce 305 *bis*.

gant ; ils descendirent de voiture au milieu de la nuit. Napoléon, l'ayant appris, manda aussitôt Melzi, qu'il retint en une conversation de plus de quatre heures. Mais les conclusions ne vinrent que plus tard.

L'Autriche était au courant, au moins en partie, de ces délibérations ; elle avait des amis à Milan, tout près même du gouvernement. D'ailleurs elle s'inquiétait de plus en plus, de tout, du titre que Napoléon avait pris, du sacre, des multiples entreprises du nouvel Empereur, en Allemagne, en Italie, en Orient ; elle s'enfiévrait parmi tout ce mystère d'ambition ; elle était prête à perdre son sang-froid.

A Constantinople, le maréchal Brune, dans sa négociation pour obtenir la reconnaissance du titre impérial de Napoléon, avait échoué devant l'opposition de la Russie. Il avait, le 18 brumaire, présidé une grande cérémonie pour célébrer le sacre et le couronnement de l'Empereur ; puis il avait pris ses passeports ; il avait remis à la Porte une note ainsi conçue : « Le Soussigné ne doit plus insister sur la reconnaissance qui a été l'objet de ses démarches. La Sublime-Porte donnera, quand elle le jugera convenable, le titre qui a été reconnu à l'Empereur par l'Europe presque tout entière, et qu'elle avait promis d'accorder. Le Soussigné plaint la Sublime-Porte de subir un joug volontaire, humiliant et périlleux, et de méconnaître l'allié naturel, le garant, le plus puissant ami de cet empire ; il fait des vœux pour la prospérité des Ottomans[1]. »

Il partit de Constantinople le 11 décembre, laissant le citoyen Parandier comme chargé d'affaires, avec quelques instructions où on lit cette phrase qui éclaire assez bien la situation : « La Russie ne veut pas que Sa Majesté l'Empereur des Français soit reconnue sous le titre d'Imperador et Padischah, parce qu'elle ne veut pas de concurrent dans sa

1. Aff. Etr., Corr. de Turquie, n° 209, fol. 55.

prépondérance en Turquie, et parce que ce titre, qui lui a été accordé après des conquêtes, lui semble ne pouvoir être partagé sans danger, au moment surtout où elle s'empare des Sept-Iles et du Monténégro, où l'érection de nouvelles églises grecques lui semble l'inauguration de sa puissance spirituelle dans toute la Turquie d'Europe. »

A cette date en effet, comme par une suite de l'élan donné aux entreprises de la Russie par Catherine II, le gouvernement de Saint-Pétersbourg poursuivait à travers les pays musulmans une politique très hardie; car ce serait une erreur de croire qu'il ne fût préoccupé que de former une nouvelle coalition contre la France; il l'était davantage de fonder son empire sur l'Orient.

La Serbie venait alors de se soulever contre les Turcs, sous le commandement de Georges Petrovitch ou Kara-Georges; elle avait l'appui secret de la Russie, qui paraissait chercher à en faire une principauté autonome, comme la Moldavie et la Valachie, sous son protectorat réel. Les troupes russes étaient de plus en plus nombreuses à Corfou; l'influence russe était toute-puissante au Monténégro; l'empire ottoman était tout entier enveloppé dans les menées russes.

Ailleurs encore, le Tsar de Géorgie, Héraclius, par haine des Musulmans, ses voisins, venait de reconnaître le Tsar de Russie comme héritier de ses États. Ainsi le Caucase était franchi par les Russes, et leur domination était prête à escalader les plateaux de l'Iran. Ce fut la cause d'une guerre presque ininterrompue de plus de vingt-cinq ans entre la Russie et la Perse. Le schah Feth-Ali envoyait alors une ambassade à Constantinople pour demander l'alliance du Sultan contre les Russes. Des ambassadeurs du khan de Boukhara apportaient aussi des hommages et des présents, et reconnaissaient Sélim comme le chef religieux de tous les musulmans[1]. Des Balkans

1. Aff. Etr., Corr. de Turquie, n° 209, f° 212.

au Pamir, une barrière se dressait contre la Croisade russe, qui d'ailleurs n'avait pas qu'une inspiration religieuse. Napoléon comprenait tout l'intérêt de cette situation ; il n'était pas disposé à prendre parti pour la croisade ; il allait soutenir la barrière musulmane, en Turquie, en Perse, plus loin même, avec la plus énergique résolution.

Brune parti, le chargé d'affaires Parandier fit du zèle ; il arrive souvent aux agents subalternes de chercher à se distinguer, à faire mieux que leur chef. Il crut bien faire en demandant une audience au reis-effendi pour entrer en relations avec lui ; le reis-effendi y mit de l'empressement, et, comme Parandier était légèrement souffrant, il le fit prendre par une voiture de la cour : preuve éclatante qu'il n'y avait pas rupture entre la France et la Turquie.

Et la conversation fut des plus cordiales. Après quelques phrases banales, on ne put s'empêcher de parler de la reconnaissance du titre impérial. Le reis-effendi, sans y vouloir insister, dit les obstacles que le caractère impétueux du maréchal Brune avait mis au succès de la négociation, ou du moins « à la facilité de pouvoir s'entendre » ; il dit encore qu'il était tout prêt à reconnaître les titres de l'Empereur Napoléon après quelques arrangements à conclure avec la Russie. Parandier ne se laissa pas prendre tout de suite : il déclara qu'il n'avait pas d'ordres pour suivre cette négociation ; il dit la modération, la prudence, la réserve sans cesse montrée par le maréchal Brune, et que lui, Parandier, n'aurait pas été capable d'une telle patience. Le ministre turc admira fort cette énergie, content d'ailleurs que les relations ne fussent pas rompues avec la France.

A quelque temps de là, M. de Ludolf, ministre de Naples, rencontrant par hasard M. Parandier, lui dit combien la Porte était satisfaite de cette reprise de la négociation, que le sultan lui-même en avait exprimé sa joie : « Mon vizir, avait-il dit, j'ai eu grand plaisir du langage de notre ami le

chargé d'affaires ; il y a été homme modéré. S'il plaît à Dieu, il servira et fidèlement ma cour et son propre Empereur (Imperador) en faisant parvenir à Paris ses dépêches, en vue de faciliter les affaires. »

Cette note renfermait le mot sacré, « Imperador » ; elle fut communiquée en copie à Parandier, qui pensa être sur la voie triomphale. Il douta un moment de son succès, et demanda au reis-effendi si cette note signifiait que Sa Hautesse reconnaissait la dignité impériale de l'Empereur Napoléon. On lui répondit que Sa Hautesse était « toute disposée à reconnaître l'Empereur de France », qu'elle se servait du mot *Imperador* en parlant à ses ministres du souverain de la France, et qu'elle pensait que les dépêches de M. Parandier seraient en ce sens bien accueillies à Paris. Parandier envoya aussitôt la bonne nouvelle à son gouvernement.

Il reçut de Talleyrand ce remerciement : « Vous n'avez point saisi, Monsieur, l'esprit de votre position. Il fallait abandonner le gouvernement ottoman à ses réflexions, et ne pas vous prêter avec lui à des conversations inutiles sur la reconnaissance. Vous êtes allé à Constantinople dans une voiture de la cour, et vous vous félicitez de cette distinction qui, en donnant plus d'éclat à votre démarche, ne sert qu'à en faire ressortir plus sensiblement l'inconvenance. Vous avez dit au ministère ottoman que vous n'étiez chargé que de maintenir les rapports d'harmonie et de bonne intelligence entre les deux cours, comme si de tels rapports existaient depuis que la Sublime-Porte a osé établir de l'inégalité à notre désavantage entre l'Empereur de Russie et l'Empereur de France... Dans votre position, il ne pouvait y avoir que de la vanité à se mettre en avant. Vous deviez attendre, écouter, et me transmettre ce qu'on pourrait vous dire. Vous ne deviez rien demander, vous ne deviez pas même répondre... Je suis persuadé pourtant que ce n'est que par excès de zèle que vous vous êtes porté à une démarche qui n'a pu qu'affaiblir dans

l'esprit des Turcs l'impression salutaire du départ de M. le maréchal Brune »[1].

Pour continuer cette négociation avec plus de tact, le gouvernement français envoya à Constantinople, en mission extraordinaire, le citoyen Jaubert, porteur d'une lettre de l'Empereur au sultan Sélim.

Avant de partir, Jaubert alla voir l'ambassadeur turc à Paris ; Halet-effendi était malade, « des suites des inquiétudes que lui causait la conduite de son gouvernement » ; il demanda néanmoins à Jaubert de lui prêter 30 ou 40. 000 francs : Jaubert n'avait pas cette somme sur lui.

Il emportait pour Constantinople des instructions très fermes : il devait demander une audience du Grand Seigneur pour lui remettre à lui-même la lettre de l'Empereur. Si l'audience était refusée ou si, après la lecture de cette lettre, le ministère ottoman n'envoyait pas immédiatement à son ambassadeur des lettres de créance exprimant la reconnaissance de la dignité impériale, avec tous les titres demandés par le maréchal Brune, il devait quitter sans délai et avec éclat Constantinople, en faisant comprendre que toute communication diplomatique était dès lors totalement interrompue entre les deux gouvernements.

Jaubert arriva à Constantinople le 12 avril. On remarqua aussitôt de longues conférences entre l'ambassadeur russe et le reis-effendi. Le 15, la Porte déclara qu'il était impossible que la lettre fût remise entre les mains mêmes du sultan. Jaubert insista ; la déposition du grand-vizir, survenant alors, retarda la solution. Le 27 avril, Jaubert demanda ses passeports et annonça qu'il partirait au bout de cinq jours. Le 29, appelé chez le nouveau grand-vizir, il lui déclara que son départ devrait être considéré comme un commencement d'hostilité entre la France et la Turquie. Les agents russes

1. Aff. Etr., Corr. de Turquie, n° 209, f° 204.

redoublèrent d'activité, annonçant les plus graves événements si la Porte cédait. Le 1er mai, Jaubert fut secrètement informé que le sultan se trouverait le lendemain au kiosque des Eaux-Douces, et que, si Jaubert voulait l'y rencontrer, il pourrait lui remettre à lui-même la lettre impériale. La cérémonie eut lieu en effet le 2 mai, à midi, pendant la promenade du sultan [1].

La Porte essaya de ne répondre à la lettre de Napoléon que par une lettre du grand-vizir à Talleyrand. Jaubert fit sentir toute l'indélicatesse de ce procédé. Enfin le 20 mai, il eut une lettre du Grand Seigneur lui-même pour l'Empereur, et il faut considérer cet événement comme un grand succès diplomatique pour la France; « l'Empereur Alexandre aurait donné des trésors pour empêcher cette communication directe du sultan Sélim avec l'Empereur Napoléon. » Le gouvernement russe allait accentuer son action contre l'influence française à Constantinople.

Dans le même temps, à l'autre extrémité de l'Europe, l'Empereur envoyait en mission extraordinaire, à Madrid et à Lisbonne, le général Junot : il devait se mettre en rapport avec le prince de la Paix, presser les armements de l'Espagne, inviter fermement le Portugal à se prononcer contre l'Angleterre, à fermer tous ses ports aux vaisseaux anglais; si le Portugal refuse, écrivait Napoléon, « je fournirai avant l'automne les forces que l'Espagne voudra, et nous nous emparerons du Portugal ».

Il y a dans cette lettre du Premier Consul à Junot d'étranges propos, au sujet des relations qu'il devait avoir avec Godoy; il faut ici citer textuellement : « Vous lui laisserez entendre que, si tout marche comme j'ai lieu d'espérer et qu'un concert parfait règne entre nous, il peut compter à jamais sur mon appui, et que, s'il lui prend envie de venir à

1. Aff. Etr., Corr. de Turquie, n° 209, fos 285, 342, 376.

Paris, il y jouira de beaucoup de considération... Vous écouterez toutes ses communications, de quelque nature qu'elles puissent être ; vous écrirez tout, et me rendrez compte de tout... Quand tout sera entamé et que vous commencerez à être intimes, dans la quatrième ou cinquième conférence, vous glisserez quelque chose sur le sort futur de l'Espagne, et lui laisserez entrevoir combien l'influence de la fille de l'Autrichienne de Naples serait contraire à l'Espagne, si le Roi mourait[1]. » Quelle diabolique tentation voulait-il donc suggérer aux ambitions du prince de la Paix ?

Toute la Méditerranée était alors enveloppée par la pensée de Napoléon qui s'en emparait déjà ; depuis que les ports napolitains avaient été réoccupés par des troupes françaises pour une querelle qui était étrangère au gouvernement de Naples, celui-ci manifestait à l'égard de la France beaucoup de mauvaise volonté, et cherchait presque ouvertement un appui vers Londres ou Saint-Pétersbourg. Napoléon le surveillait de près par son ambassadeur Alquier.

Le 2 janvier 1805, il adressait à la Reine Marie-Caroline une lettre extraordinaire : « Quelle que soit la haine que Votre Majesté paraît porter à la France, l'amour de son époux, de ses enfants, de sa famille, de ses sujets, ne lui conseille-t-il pas un peu plus de retenue et une direction politique plus conforme à ses intérêts ? Votre Majesté, qui a un esprit si distingué entre les femmes, n'a-t-elle donc pas pu se détacher des préventions de son sexe, et peut-elle traiter les affaires d'État comme les affaires de cœur ? Elle a déjà perdu une fois son royaume ; deux fois elle a été la cause d'une guerre qui a failli ruiner de fond en comble sa maison paternelle ; veut-elle donc être la cause de la troisième ? Déjà, aux sollicitations de son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, 10.000 Russes ont été envoyés à Corfou. Quoi ! sa haine est-elle tellement

1 Corr. de Napoléon, X, 161-164.

jeune, et son amour pour l'Angleterre tellement exalté, qu'elle veuille, quoique assurée d'en être la première victime, embraser le continent et opérer cette heureuse diversion pour l'Angleterre ? J'avoue que des passions si fortes auraient quelque part à mon estime, si les plus simples idées de raison n'en faisaient sentir la frivolité et l'impuissance...

« Que Votre Majesté écoute cette prophétie, qu'elle l'écoute sans impatience : à la première guerre dont elle serait cause, elle et sa postérité auraient cessé de régner ; ses enfants errants mendieraient, dans les différentes contrées de l'Europe, des secours de leurs parents... »

La Reine répondit à cette lettre en se défendant d'avoir de la haine pour la France; elle n'en avait eu que pour le gouvernement républicain, pour ses atrocités, ses spoliations, les ruines qu'il avait faites ; elle se défendait aussi d'avoir des préférences pour l'Angleterre, qui pourtant n'avait jamais donné au gouvernement napolitain aucun sujet de plaintes. Elle assurait l'Empereur de ses bonnes et franches dispositions : elle n'était pas sincère[1].

Ainsi la politique napoléonienne avait la portée la plus étendue; elle paraissait préparer un bouleversement général de l'Europe : avec les intentions hostiles de la plupart des puissances à l'égard de la France, et les inquiétudes qu'elle entretenait partout, elle ne pouvait manquer de produire bientôt un conflit formidable. Il était en effet facile de constater une activité générale de tous les cabinets européens depuis le sacre. Napoléon n'en était pas effrayé ; il en était peut-être au fond satisfait. Cela lui donna, au commencement de l'année 1805, l'occasion d'un engagement diplomatique important.

Le 2 janvier, le jour même où il écrivait au roi d'Espagne pour lui demander un plus vigoureux effort contre l'Angle-

1, Arch. Nat., AF, IV, 1685, 6e dossier. — Corr. de Napoléon, X, 103.

terre, cinq ans après une démarche semblable, il adressait au roi George III une lettre inspirée par le sentiment pacifique le plus élevé : « Monsieur mon Frère, appelé au trône de France par la Providence et par les suffrages du Sénat, du peuple et de l'armée, mon premier sentiment est un vœu de paix. La France et l'Angleterre usent leur prospérité. Elles peuvent lutter des siècles. Mais leurs gouvernements remplissent-ils bien le plus sacré de leurs devoirs ? Et tant de sang versé inutilement, et sans la perspective d'aucun but, ne les accuse-t-il pas dans leur propre conscience ?... Votre Majesté a plus gagné depuis dix ans en territoires et en richesses que l'Europe n'a d'étendue. Que veut-elle espérer de la guerre ? Coaliser quelques puissances du continent ? Le continent restera tranquille ; une coalition ne ferait qu'accroître la prépondérance et la grandeur continentale de la France... Le monde est assez grand pour que nos deux nations puissent y vivre, et la raison a assez de puissance pour qu'on trouve les moyens de tout concilier, si de part et d'autre on en a la volonté. J'ai toutefois rempli un devoir saint et précieux à mon cœur [1]. »

Cette lettre, adressée à l'opinion autant qu'au Roi George, convainquit tous les bons Français de ce temps et beaucoup d'historiens ensuite que Napoléon ne soupirait qu'après la paix, et qu'elle n'était retardée que par la perfidie incorrigible de ses ennemis. En effet le gouvernement anglais ne correspondit point à d'aussi nobles sentiments ; il déclara qu'avant d'accueillir les propositions pacifiques de la France, « il lui fallait le temps de communiquer avec les puissances du continent avec lesquelles il se trouvait engagé par des liaisons et des rapports confidentiels, et notamment avec l'Empereur de Russie [2]. »

Le coup de sonde diplomatique de Napoléon lui ramenait

1. Corr. de Napoléon, X, 100-101.
2. Bignon, IV, 188. — J. H. Rose, II, 7.

donc en outre des renseignements assez précieux : il y avait des pourparlers entre l'Angleterre et la Russie ; mais ils n'étaient pas encore arrivés à une conclusion. D'ailleurs un accord anglo-russe n'offrait aucun danger pour la France, si l'Autriche ou la Prusse n'y étaient pas engagées pour livrer passage aux armées russes et les renforcer.

Or, si la Prusse, depuis l'affaire Rumbold, paraissait tranquillisée, l'Autriche accumulait les troupes et les armements dans le pays de Venise, sous prétexte d'y organiser un cordon sanitaire contre la fièvre jaune, qui sévissait à Livourne. L'Autriche étant le point central du champ de bataille européen, Napoléon y porta la plus vive attention. Le 1er janvier, au cercle des Tuileries, il fit quelques observations à ce sujet à l'ambassadeur Philippe de Cobenzl, dans les termes d'ailleurs les plus courtois. Le même jour, il envoya d'urgence M. de La Rochefoucauld, ministre à Dresde, comme ambassadeur à Vienne, avec la mission de tenir à la cour d'Autriche, à l'occasion de ses armements, un langage pacifique et amical, mais ferme, et de prendre à cet égard partout des renseignements aussi complets que possible[1].

Le même jour encore, Napoléon, écrivant à l'Empereur François, lui donnait, comme il disait, la plus grande preuve de désintéressement. Il s'agissait de l'organisation nouvelle de l'Italie, sur laquelle l'Autriche avait aussi une attention très éveillée. « Au sérénissime et très puissant Empereur, Monsieur mon Frère, l'Empereur des Romains, Empereur héréditaire d'Autriche. — Monsieur mon Frère, plein de confiance dans les sentiments que Votre Majesté Impériale a bien voulu me témoigner, je m'empresse de lui écrire directement pour l'instruire des nouvelles circonstances qui m'ont mis à même de lui donner une preuve de ma considération et du prix que j'attache à l'union de nos deux États. De con-

1. Aff. Etr., Corr. de Vienne, nos 376, fos 180, 185. — E. Driault, *Napoléon en Italie*. p. 305.

cert avec le gouvernement de la République Italienne, j'ai cédé tous mes droits sur ce pays, que j'avais depuis la Consulte de Lyon, à mon frère Joseph que j'ai proclamé roi héréditaire de cette contrée, avec la clause de renonciation à la couronne de France, comme cela fut fait au commencement du siècle dernier pour Philippe V, de manière que les deux couronnes ne puissent être réunies sur une même tête. J'ai sacrifié ma grandeur personnelle, j'ai affaibli mon pouvoir ; mais j'en serai amplement récompensé, si je puis avoir fait quelque chose d'agréable à Votre Majesté [1]. »

Quel plus grand sacrifice à la cause de la paix? Quelle plus louable modération?

Pourtant l'Autriche n'y rendit pas franchement justice. Elle demanda des explications complémentaires, c'est ce qui résulte des instructions adressées le 23 janvier à Philippe de Cobenzl : — L'Autriche a besoin d'être éclairée sur le sort nouveau de l'Italie, « comme puissance intéressée au maintien de l'équilibre général, comme voisine de l'Italie, et comme partie contractante du traité de Lunéville, qui garantit aux États qui y sont compris le libre choix de leur gouvernement, ainsi que leur indépendance politique ». La cour de Vienne attendra donc d'être renseignée en détail sur les circonstances et les résultats de la Consulte Italienne. « Sa Majesté est bien loin de vouloir revenir sur l'engagement qu'Elle a pris par l'article secret de la Convention de Paris [2], et qu'Elle a scrupuleusement observé, de reconnaître l'ordre de choses établi par la Consulte de Lyon. Cependant, la présidence temporaire qui en est résultée alors n'impliquant ni droit héréditaire, ni droit de souveraineté, ni la faculté de les transmettre, l'Empereur Napoléon trouvera sans doute conforme à l'équité que le nouvel arrangement soit revêtu de

1. Corr. de Napoléon, X, 98.

2. Du 26 décembre 1802 (Cf. E. Driault, *Napoléon et l'Europe*, I, p. 310-311).

formalités propres à constater le libre assentiment des parties constitutives du gouvernement actuel de la République Italienne[1]. »

D'ailleurs la cour de Vienne était disposée à se prêter à une négociation sur ce point ; Philippe de Cobenzl écrivait en ce sens à Talleyrand : « L'État politique de l'Italie, limitrophe à la monarchie autrichienne, ayant pour l'Autriche un intérêt égal à celui que peut y avoir la France, l'Empereur mon maître désire ardemment de s'entendre confidentiellement avec l'Empereur des Français et d'agir de commun accord en tout ce qui concerne leur intérêt commun. »

Mais on apprit alors que Joseph refusait la couronne d'Italie. Napoléon en exprima de grands regrets ; il manifesta un grand embarras. L'Autriche ne fut pas dupe de cette petite comédie. Voici comment Joseph raconte cet épisode : « Quelque temps avant d'accepter cette couronne pour lui-même, Napoléon me proposa de la placer sur ma tête, à la condition de payer à la France un subside annuel de 30 millions qui eussent été consacrés à l'entretien d'une armée de 30.000 hommes. M. Melzi vint aussi m'en parler à Mortfontaine. A mon retour à Paris, un dimanche, aux Tuileries, l'archichancelier m'en parla comme d'une chose convenue, qui lui avait donné quelque peine, mais enfin qu'il était parvenu à déterrer l'original de la renonciation qu'on avait exigée de Philippe V et qu'il l'apportait à l'Empereur. Celui-ci, sortant dans ce moment de son cabinet, me parla du projet de la Lombardie.

« Éclairé par l'indiscrétion de Cambacérès, je me montrai récalcitrant, appuyé sur ce que je croyais être mon devoir en restant exclusivement enchaîné à la France ; d'autant plus que, le vote populaire ne s'étant porté que sur moi et sur notre frère Louis dont la santé était assez chancelante, je ne

1. Aff. Etr., Corr. de Vienne, n° 376, f°s 238, 307. — Aff. Etr., Corr. de Vienne, suppl. n° 27, fol. 37.

pensai pas qu'il fût convenable d'éluder le vœu populaire, car enfin sans héritiers il n'y a pas d'hérédité. Napoléon soupçonna l'indiscrétion de Cambacérès ; il prit la couronne pour lui-même, ne me conserva aucune rancune pour mon refus ; et depuis, à Naples comme en Espagne, il proposa toujours de me laisser avec la France les rapports que lui-même, les autorités et plus de quatre millions de Français m'avaient donnés. »[1]

Napoléon a donc offert la couronne d'Italie à Joseph. Celui-ci, héritier de la couronne impériale, a fait aussitôt une objection si naturelle que Napoléon devait s'y attendre, qu'il s'y attendait sans doute, et que peut-être il la suggéra lui-même à son frère par l'intermédiaire de Cambacérès. Elle n'était pas insoluble puisqu'elle fut résolue lors de l'élévation de Joseph aux trônes de Naples et de Madrid ; ce qui conduit à penser que l'offre faite à Joseph n'était pas sincère, qu'elle ne fut qu'un moyen de tromper l'Autriche sur les ambitions réelles de Napoléon.

De même il paraît que Napoléon songea à adopter le fils de Louis, sous le nom de Napoléon II, à le nommer Roi d'Italie sous sa régence, et que Louis refusa de permettre cette adoption, menaçante en effet pour ses droits éventuels et pour ceux de Joseph, à la succession impériale.

Quoi qu'il en soit, Napoléon affecta d'être accablé sous le refus de ses frères. Il fut obligé, aux yeux de l'Europe, de garder la couronne d'Italie pour lui-même. Il se montra, en cette circonstance, extrêmement habile en précautions diplomatiques. Mais, en vérité, lui seul, étant Empereur, pouvait être Roi d'Italie ; maître de la couronne de Charlemagne, la couronne de fer des rois lombards ne pouvait être qu'à lui. La donner à un autre eût été un non-sens historique, et une erreur politique ; il ne les commit point. Il prit

1. Du Casse, *Mémoires de Joseph*. I, 92. — F. Masson, *Napoléon et sa famille*, III, 7 et s. — E. Driault, *Napoléon en Italie*, 310-314.

seulement la peine de doser lentement, pour les puissances jalouses et inquiètes, l'impression de cette nouvelle et capitale conquête.

II

LES DÉCRETS DE MARS 1805

Ce n'est pas seulement par les événements qui se préparaient à Milan que Napoléon exprima alors la conception qu'il se faisait de l'autorité impériale. Il sortit décidément d'autre manière encore des frontières nationales de la France, et les décrets de mars 1805 offrent en ce sens une remarquable unité.

La République Batave avait conclu, non sans peine, le 25 juin 1803, une nouvelle convention militaire et navale avec la France, et elle se tenait, tant bien que mal, dans la fidélité à ses engagements. D'ailleurs le gouvernement qu'elle avait depuis le coup d'État de 1801, la Régence d'État, n'avait ni valeur ni prestige. « Il n'y a pas d'aussi mauvais gouvernement dans toutes les nations policées, » disait alors le Hollandais Gogel. Il n'avait même pas la vertu de soumission, selon l'ambassadeur français, le citoyen Sémonville, qui parlait déjà d'en changer au moins le personnel : « Nous choisirons, disait-il, les moins mauvais, les plus dociles, si la docilité toutefois s'allie au sang batave. »[1]

Tout cela annonçait des nouveautés. A la fin de mai 1804, une ambassade batave vint à Paris pour complimenter le nouvel Empereur ; elle s'en retourna sans incident. En septembre, lorsque Napoléon passa à Cologne, le citoyen Schimmelpenninck y fut appelé, pour s'entretenir avec l'Empereur de la nécessité de réorganiser l'administration batave ; il fut

1. E. Driault, *Napoléon et l'Europe*, I, p. 225-226, 432. — Legrand, *La République batave*, 316. — Arch. Nat., AF. IV, 1682.

invité à prendre lui-même le pouvoir, sous un titre quelconque ; il y fut d'abord mal disposé. Puis il pensa que, s'il s'y refusait, la liberté de sa patrie en serait peut-être aussitôt compromise ; il se décida à donner son consentement, malgré l'état précaire de sa santé. C'est dans des conditions analogues que Melzi avait accepté en 1802 la vice-présidence de la République Italienne.

Cependant les relations entre la France et la République Batave étaient de plus en plus mauvaises. Sur une démarche de Sémonville, la Régence d'État dut suspendre la publication de la *Gazette de Leyde*, dont les articles n'étaient pas pleinement élogieux pour le gouvernement français. Mécontents de cette surveillance policière, les Hollandais s'enfermèrent dans une « attitude entièrement passive », dans le « système de l'inertie ».

On les en fit sortir. Le général Marmont, commandant en chef du camp d'Utrecht, sous prétexte d'empêcher toutes relations commerciales avec l'Angleterre, organisa un service de surveillance sur les douanes bataves et sur tout le transit des marchandises. Le 29 novembre 1804, la Régence d'État, soucieuse de « sauvegarder l'honneur et l'indépendance du pays », défendit à tous agents douaniers ou commerciaux de recevoir aucun ordre des militaires français.

Aussitôt le général Vignolle fut envoyé en mission extraordinaire à La Haye, pour exiger la suppression de ce décret, « monument de perfidie ou de délire ». La Régence d'État fut épurée ; quatre de ses membres, les citoyens Spoors, Besier, Gœckinge, Byleveld, dont l'esprit était « mauvais », furent obligés de démissionner.

Cela préparait des mesures plus graves. Avant de détruire définitivement la Régence d'État, on lui fit endosser la responsabilité de mesures financières aussi indispensables qu'impopulaires ; elle décréta, avant de mourir, une contribution

extraordinaire de 3 p. 100 sur le capital. Elle fut aussitôt l'objet de la réprobation unanime ; il fut impossible de lui laisser le pouvoir.

L'Empereur Napoléon vint encore une fois au secours des Bataves. Il fut l'inspirateur du nouveau pacte fondamental qui était destiné à faire leur bonheur. Ce qui caractérise cette constitution batave de 1805, c'est l'idée de la centralisation qui devait être aussi mal accueillie en Hollande que jadis en Suisse ; car elle supprimait les libertés des anciennes Provinces-Unies en les remplaçant par huit « départements » de même administration. Du moins les privilèges de l'ancien régime disparaissaient définitivement, et la République Batave était dotée des principes égalitaires issus de la Révolution Française. C'était une œuvre à certains égards semblable à l'Acte de médiation de la Confédération Helvétique, mais beaucoup moins souple.

Le Corps Législatif fut conservé ; il fut appelé dès lors « Assemblée de Leurs Hautes Puissances » et fut composé de 19 membres nommés par le « conseiller pensionnaire » sur des listes dressées par les départements.

Le conseiller pensionnaire ou grand pensionnaire, qui devait être Schimmelpenninck, eut toute la réalité du pouvoir. Il devait être élu pour cinq ans par l'Assemblée. Il avait la nomination du Conseil d'État, des cinq secrétaires d'État, et l'initiative des lois. Il avait plus d'autorité, observait Napoléon plus tard, que le Roi en Angleterre ou que l'Empereur en France. Mais ce n'était pas pour longtemps. Dès ce moment, Napoléon avait la pensée d'annexer la Hollande.

« A peine conquise, disait-il au Sénat le 18 mars, la Hollande a été déclarée indépendante. La réunion à notre Empire eût été le complément de notre système commercial, puisque les plus grandes rivières de la moitié de notre territoire débouchent en Hollande. Cependant la Hollande est indépen-

dante, et ses douanes, son commerce et son administration se régissent au gré de son Gouvernement. » [1]

Cependant la nouvelle constitution était soumise au vote du peuple hollandais, et les résultats de cette consultation furent publiés le 22 mars. Sur 353.322 électeurs inscrits, il y eut seulement 14.096 *oui ;* mais, comme il n'y eut que 136 voix contraires, la constitution passa pour approuvée par une formidable majorité [2].

Schimmelpenninck fut donc installé comme *conseiller pensionnaire ;* à ce titre, il fit une entrée solennelle à La Haye, le 29 avril 1805 ; il voulut donner de l'éclat à la cérémonie, afin de mieux marquer l'indépendance de sa patrie ; il lui en restait en effet si peu qu'il était utile de la souligner.

Il gouverna avec beaucoup de sagesse. Il travailla à apaiser les querelles des partis et à refaire l'unité nationale du pays pour en garantir la liberté. Il réorganisa l'administration financière en répartissant plus également les charges publiques. Il ne fut pas populaire, mais il gagna l'estime de ses adversaires. Il eut les plus nobles qualités du bon citoyen, le désintéressement et le dévouement.

Mais il n'était pas de force, personne sans doute à sa place n'eût été de force, à écarter l'influence française. Les contingents bataves étaient concentrés à Zeist, près d'Utrecht, parmi les troupes françaises d'occupation, sous le commandement de Marmont. Les forces navales de la République étaient presque entièrement à Ambleteuse, sous l'amiral Verhuell. La petite barque batave voguait sous le pavillon français. La Hollande n'était plus qu'une province de l'Empire.

A ce moment les affaires d'Italie recevaient officiellement la solution qui était préparée depuis la fin de janvier. Napoléon ne garda des vœux de la Consulte que ce qui s'accordait avec les intérêts de son ambition. Toujours réunie à Paris

1. Corr. de Napoléon, X, 235.
2. Legrand, p. 343 et suiv.

depuis le sacre, elle enregistra les volontés du maître. Le 17 mars 1805, à une heure, en grand costume, elle fut reçue par l'Empereur sur son trône, entouré de ses grands officiers; elle lui présenta le procès-verbal de ses délibérations, qui devint le second statut constitutionnel de l'Italie et fut promulgué par un décret impérial du même jour :

Article premier. — L'Empereur des Français, Napoléon Ier, est Roi d'Italie.

Art. 2. — La couronne d'Italie est héréditaire dans sa descendance directe et légitime, soit naturelle, soit adoptive, de mâle en mâle, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance, sans néanmoins que son droit d'adoption puisse s'étendre sur une autre personne qu'un citoyen de l'Empire français ou du Royaume d'Italie.

Art. 3. — Au moment où les armées étrangères auront évacué l'État de Naples, les Iles Ioniennes et l'île de Malte, l'Empereur Napoléon transmettra la couronne héréditaire d'Italie à un de ses enfants légitimes mâles, soit naturel, soit adoptif.

Art. 4. — A dater de cette époque, la couronne d'Italie ne pourra plus être réunie à la couronne de France sur la même tête, et les successeurs de Napoléon Ier dans le royaume d'Italie devront résider constamment sur le territoire de la République Italienne.

Voilà tout ce qui restait du vœu de la Consulte italienne. Il en faut surtout retenir l'affirmation du principe de la séparation des deux couronnes, mais aussi des conditions auxquelles son application demeurait soumise; il faut rappeler que le maintien de l'occupation anglaise à Malte avait déjà été le prétexte de l'établissement de garnisons françaises dans les ports napolitains, et que ce prétexte complété par celui de l'occupation de Corfou par les Russes, d'ailleurs

conforme aux traités, était de l'emploi le plus commode. On peut du moins considérer la proclamation de ce principe de la séparation des deux couronnes comme un hommage, platonique, rendu au principe de l'équilibre européen.

Le 18 mars, une grande séance impériale fut tenue au Sénat, au palais du Luxembourg, à deux heures de l'après-midi. Talleyrand y lut son rapport et le décret précédent; Melzi lut le même décret en italien. Les députés italiens présents prêtèrent serment de fidélité à leur nouveau Roi. L'Empereur enfin prononça un discours important, dont on peut retenir quelques expressions caractéristiques.

« La force et la puissance de l'Empire français sont surpassées par la modération qui préside à toutes nos transactions politiques... La réunion du territoire de la République italienne à l'Empire français eût été utile au développement de notre agriculture ; cependant, après la seconde conquête, nous avons, à Lyon, confirmé son indépendance. Nous faisons plus aujourd'hui, nous proclamons le principe de la séparation des couronnes de France et d'Italie, en assignant, pour l'époque de cette séparation, l'instant où elle devient possible et sans dangers pour nos peuples d'Italie.

« Nous avons accepté et nous placerons sur notre tête cette couronne de fer des anciens Lombards, pour la retremper, pour la raffermir, et pour qu'elle ne soit pas brisée au milieu des tempêtes qui la menaceront, tant que la Méditerranée ne sera pas rentrée dans son état habituel.

« Mais nous n'hésitons pas à déclarer que nous transmettrons cette couronne à un de nos enfants légitimes, soit naturel, soit adoptif, le jour où nous serons sans alarme sur l'indépendance, que nous avons garantie, des autres États de la Méditerranée.

« Le génie du mal cherchera en vain des prétextes pour remettre le continent en guerre. Ce qui a été réuni à notre Empire par les lois constitutionnelles de l'État y restera réuni.

« Aucune nouvelle province n'y sera incorporée ; mais les lois de la République Batave, l'acte de médiation des dix-neuf cantons suisses, et ce premier statut du royaume d'Italie, seront constamment sous la protection de notre couronne, et nous ne souffrirons pas qu'il y soit porté atteinte. »

On pourra trouver dans ces dernières propositions la formule de la conception que Napoléon se faisait de son autorité impériale en ce mois de mars 1805. Mais il faudra la compléter par un autre décret de ce même 18 mars, celui qui organise la principauté de Piombino. Il est précédé d'un court message au Sénat, où on lit : « Le pays de Piombino nous intéresse par la facilité qu'il offre pour communiquer avec l'île d'Elbe et la Corse : nous avons donc pensé devoir donner ce pays, *sous le haut domaine de la France*, à notre sœur la princesse Elisa, en conférant à son mari le titre de prince de l'Empire. Cette donation n'est pas l'effet d'une tendresse particulière, mais une chose conforme à la saine politique, à l'état de notre couronne et à l'intérêt de nos peuples. »

Et, d'après le décret, la principauté de Piombino était héréditaire dans la descendance de la princesse Elisa. A chaque mutation, le nouveau prince de Piombino devait recevoir l'investiture de l'Empereur des Français. La descendance de la princesse Élisa venant à s'éteindre, l'Empereur devait disposer de la principauté, en consultant l'intérêt de la France et celui du pays. En recevant l'investiture de son État, tout nouveau prince de Piombino devait prêter ce serment :

« Je jure obéissance et fidélité à Sa Majesté N..., Empereur des Français. Je promets de secourir de tout mon pouvoir la garnison française de l'île d'Elbe ; de contribuer, en tout ce qui dépendra de moi, à l'approvisionnement de cette île ; et je déclare que je ne cesserai de remplir, dans toutes les

circonstances, les devoirs d'un bon et fidèle sujet envers sa Majesté l'Empereur des Français »[1].

Toute la théorie de la puissance impériale, telle qu'elle allait être personnifiée par Napoléon, est en germe dans ces textes. Déjà elle dépasse largement les frontières naturelles de la France. Déjà l'Empire n'est plus seulement la France.

Napoléon jugea convenable de faire part lui-même des derniers événements à l'Empereur d'Autriche. Il lui écrivit dès le 7 mars et lui dit l'obligation où il était de prendre la couronne d'Italie, le prince Joseph n'ayant pas voulu renoncer à ses droits sur le trône de France ; il affirma très nettement la volonté d'assurer le plus tôt possible l'observation du principe de la séparation des deux couronnes. La Rochefoucauld reçut de Talleyrand des instructions à l'effet de bien expliquer au gouvernement autrichien l'obligation où l'Empereur Napoléon avait été de réunir les deux couronnes pour en mieux garantir la séparation. L'Autriche comprit seulement que, pour longtemps, Napoléon était tout ensemble Empereur des Français et Roi d'Italie. Elle continua avec plus d'activité ses armements.

III

LE VOYAGE DE MILAN

Napoléon partit de Saint-Cloud le 31 mars pour l'Italie ; il y devait rester trois mois. Pendant que ce voyage, dans ses moindres circonstances, fixait l'attention universelle, les ennemis de l'Empereur se débattaient dans l'impossibilité d'une coalition nécessaire.

La conversation continuait entre Londres et Saint-Péters-

1. Corr. de Napoléon, X, 233-235. — F. Masson, *Napoleon et sa famille*, III, 59-60.

bourg ; Pitt écartait peu à peu tout le fatras renfermé jadis dans les instructions de Novosiltsof ; il détournait la Russie de ses ambitions orientales, et lui faisait comprendre l'urgence d'en finir d'abord avec Bonaparte ; soucieux d'éviter le retour de pareils dangers, il concevait nettement la condition à laquelle il faudrait réduire la France « après une guerre heureuse » et il inscrivit dès lors, parmi les bases de la reconstruction de l'Europe, le retour de la France à ses anciennes limites. A voir l'énorme puissance qu'elle avait prise depuis qu'elle avait atteint ses frontières naturelles, il estimait que l'équilibre européen ne pourrait être garanti, tant que ces frontières ne lui auraient pas été reprises. La « plus grande France » de la République et de l'Empire lui paraissait un péril constant pour l'indépendance du continent. Comme au début de la guerre contre la Révolution, en 1792, il voulait toujours reprendre à la France la Belgique, et il associait dans cette forme précise de sa politique extérieure les intérêts de l'Angleterre et ceux des puissances continentales. Ce devait être son dernier mot, et, en vérité, son testament.

Mais ce n'est pas à dire que la France fût condamnée irrémédiablement à la disgrâce que lui réservait le grand ministre anglais. L'Angleterre, ni la Russie même, ne pouvaient rien contre elle, et Napoléon avait mille moyens de les tenir dans l'impuissance où elles s'agitaient depuis de longs mois ; il suffisait de ne pas inquiéter l'Autriche par des empiétements continuels, en Italie par exemple ; il était plus facile encore de conserver la neutralité bienveillante de la Prusse ; il n'y avait qu'à ne pas provoquer l'Europe ; il n'y avait qu'à ne pas forcer la coalition à se nouer malgré les plus grandes divergences d'intérêts. Il n'y avait qu'à s'enfermer dans les frontières nouvelles de la France. Mais Napoléon eût considéré cette modération comme une abdication de sa dignité impériale dans le sens historique qu'il prétendait réaliser.

Ce n'est pas parce que la France était établie dans ses fron-

tières naturelles, que la coalition finit par se reformer contre elle ; c'est parce que Napoléon voulut conquérir l'empire de l'Europe et sortir de ces frontières.

A l'époque où notre récit est arrivé, l'Autriche, malgré les derniers événements d'Italie, se tenait encore dans une prudente réserve, dont on connaît les raisons. La Prusse, depuis l'affaire Rumbold et la mission Knobelsdorf, continuait d'entretenir avec la France des relations dont la cordialité excitait l'indignation des gouvernements de Londres et de Saint-Pétersbourg. Il y avait longtemps que le prince Adam Czartoryski parlait d'écraser la Prusse, pour lui reprendre ses provinces polonaises.

En janvier 1805, le tsar envoya à Berlin M. de Winzingerode, pour demander l'alliance de la Prusse ou au moins le passage pour les troupes russes à travers le territoire prussien, en cas d'une guerre contre la France. Le roi de Prusse rappela le souvenir de l'entrevue de Memel, assura ses intentions les plus dévouées à la cause de l'Europe, expliqua que, dans l'intérêt de tous, il convenait qu'il se tînt encore quelque temps dans la neutralité, et envoya le général de Zastrow à Saint-Pétersbourg pour faire taire toutes calomnies. C'était toujours la même politique de balancement entre la Russie et la France ; Zastrow à Saint-Pétersbourg, Knobelsdorf à Paris, c'était, comme depuis dix ans, le tout de la politique prussienne à cette date [1].

Cependant la balance était prête à pencher vers la coalition en formation ; car les inquiétudes de la Prusse, au spectacle de la politique française, devenaient très vives. Les affaires d'Italie firent la plus mauvaise impression à Berlin. M. de Laforest lui-même, le ministre de France, en écrivait à Talleyrand : « Il est fâcheux que Sa Majesté Impériale n'ait pas substitué un titre défini au titre indéfini de Roi d'Italie.

1. Arthur-Lévy, *Napoléon et la paix*, 285-288.

On est habitué en Europe à appeler Italie la péninsule entière. La jalousie, la défiance, l'incrédulité, et toutes les intrigues qu'elles suscitent vont se retrancher derrière cette dénomination vicieuse. »

Lucchesini écrivait de Paris, le 19 mars, au lendemain de la grande séance impériale du Sénat : « Que dira la Russie en apprenant que la réunion des deux couronnes est perpétuelle, ainsi que l'occupation des provinces orientales du royaume de Naples, si elle n'abandonne point les Iles Ioniennes, et si Malte n'est pas abandonnée par les Anglais ? Que fera l'Autriche en voyant se consolider et se perpétuer l'influence prédominante de l'Empire français sur la péninsule entière de l'Italie ? Donnera-t-elle son assentiment à un dérangement unilatéral d'une des plus importantes transactions synallagmatiques du traité de Lunéville? Osera-t-elle et pourra-t-elle s'y opposer ?

« Je n'ai pas partagé l'étonnement de plusieurs de mes collègues sur la manière tranchante de rompre en visière à la Russie et à l'Autriche en s'emparant sans aucun ménagement de la couronne et de la domination de l'Italie, comme l'Empereur Napoléon vient de le faire. Cet homme extraordinaire ne craint plus rien, ni au dedans ni au dehors, et, s'il se prête quelquefois à composer avec la Prusse, c'est qu'elle ne se trouve pas directement sur le chemin de son ambition. »[1]

Le même Lucchesini pourtant fut justement alors entraîné dans le cortège impérial jusqu'au couronnement de Milan.

Par suite des bonnes relations manifestées par la mission Knobelsdorf, il y eut entre les deux gouvernements un échange de décorations de la Légion d'Honneur et de l'Aigle Noir. Il fut facile à Laforest de faire sa distribution à Berlin, le roi et les princes étant là. Mais Napoléon était parti lorsque les ordres prussiens arrivèrent à Paris ; il parut inconvenant

1. Bailleu, II, 334-335. — Aff. Etr., Corr. de Prusse, n° 235, f° 363.

d'attendre son retour. D'ailleurs Talleyrand, qui suivait l'Empereur, invita le marquis de Lucchesini à se rendre lui-même en Italie, en faisant valoir qu'il était intéressant que le premier ordre porté par l'Empereur fût l'Aigle Noir de Prusse. Lucchesini en fut convaincu et se mit en route.

A Berlin, quelques-uns furent étonnés de cette démarche. Lombard lui-même écrivait à Hardenberg : « Fallait-il que Lucchesini suivît l'Empereur pour la simple cérémonie de remettre lui-même les ordres? Le départ de Napoléon n'aurait-il pas été une raison suffisante de les lui envoyer par un courrier? Vous verrez que le marquis parviendra à se trouver à Milan, malgré les motifs graves qu'on avait de ne point le mettre sur la ligne des Gallo et consorts. »

Le marquis pensait faire diligence pour atteindre l'Empereur à Turin ; mais il eut du malheur sur la route ; les relais avaient été désorganisés par le passage du Pape, puis de l'Empereur ; il subit de grands retards auxquels les ordres de Talleyrand contribuèrent, et il ne put rejoindre Napoléon, en effet, qu'à Milan.

Il le vit au milieu des préparatifs du couronnement, et il reçut une vive impression de sa puissance et de son ambition. Dès le 12 mai, il écrivait à Hardenberg : « Comment cet homme extraordinaire, — il affectionnait décidément cette expression —, ne marcherait-il point, d'acquisition en acquisition, de dignité en dignité, à la domination de la plus grande partie de l'Europe? Où trouve-t-il des obstacles à l'accomplissement de ses projets? Qui les croit impossibles lorsqu'il les forme? Qui songe à en entraver les moyens lorsqu'il les prépare? Et, quand il manifeste la résolution de les exécuter, y a-t-il quelque cabinet qui veuille et qui ose s'y opposer? Napoléon profite de la tendance des puissances européennes à la paix et au repos, et son infatigable activité s'exerce sans contraste sur tous les États voisins de la France.

« Tenez-vous pour dit, Chère Excellence, qu'il déposera

difficilement la couronne d'Italie, sans avoir essayé de réunir à ce nouvel État Gênes et les États austro-vénitiens, la Méditerranée et l'Adriatique? Dans les différentes armoiries qui forment aujourd'hui l'écusson du nouveau royaume d'Italie, dont je m'empresse de vous transmettre l'estampe, le lion de Venise est la partie que Sa Majesté Impériale a choisie pour l'emblème favori. Il se trouve dans les boutons des uniformes, au haut du sceptre, et fournira probablement la plaque de l'Ordre Italique qu'il est intentionné de former [1]. »

Cependant Napoléon reçut Lucchesini avec un empressement marqué; il témoigna la plus grande satisfaction d'avoir la grande décoration prussienne. A la parade suivante, il se montra avec la plaque et le grand cordon jaune, de l'Aigle Noir; contre son habitude, il les garda toute la journée, et « les ordres prussiens, remarqua Lucchesini, furent un objet de vénération et de jalousie ».

Invité aux fêtes du couronnement, il ne put vraiment refuser. La présence du ministre de Prusse fut comme une reconnaissance officielle du nouveau Roi d'Italie; elle en imposa aux autres gouvernements, et permit à Napoléon de suivre résolument sa voie. C'est ce qu'il avait voulu.

Il était arrivé le 20 avril au château de Stupinigi, près de Turin ; il assista à une grande revue militaire sur le champ de bataille de Marengo. Il était à Milan le 10 mai ; il reçut les hommages des magistrats du pays, de quelques ambassadeurs étrangers, d'Espagne, de Portugal, de Prusse. L'envoyé de Naples, prince de Cardito, n'eut pas à se louer de l'accueil qui lui fut fait.

La couronne de fer des anciens rois lombards fut apportée de Monza ; c'était celle-là même que Charlemagne et Otton le Grand avaient portée et qui avait été pour eux le complément

1. Bailleu, II, 339, 341, 344.

de la couronne impériale ; en son honneur, l'Empereur fonda l'Ordre de la Couronne de Fer.

La cérémonie du couronnement eut lieu le 26 mai. Elle eut le plus grand éclat, ce qui s'accordait mal avec le caractère provisoire que Napoléon prétendait laisser à sa nouvelle dignité de Roi d'Italie. Le récit en fut fait par Talleyrand lui-même pour être envoyé à tous les représentants de la France à l'étranger [1]. Nous en retiendrons ici seulement les termes les plus significatifs.

Lorsque Napoléon fit son entrée dans la cathédrale de Milan, il fut précédé des insignes de Charlemagne, de ceux du royaume d'Italie, et les honneurs des deux puissances furent portés par les grands-officiers de l'empire et du royaume. « L'épée de Charlemagne y brillait pour la seconde fois ; mais on ne l'avait vue dans ses mains que teinte du sang de la conquête : ce monarque avait détruit un royaume pour fonder le sien. Ici l'Empereur était appelé par les vœux de cinq millions d'hommes, il arrivait au milieu de la paix du continent, et toutes les puissances le saluaient Roi d'Italie.

« L'épée d'Italie, la main de justice, l'anneau, le sceptre, le manteau royal, furent bénis par Son Éminence le cardinal Caprara, archevêque de Milan, légat du Saint-Siège. L'Empereur et Roi prit sur l'autel la couronne de fer ; il l'essaya sur sa tête, et, après cette prise de possession, il plaça sur son front, déjà ceint de la couronne impériale, celle du royaume d'Italie. » Alors, au milieu du silence ému de toute l'assemblée des 20.000 spectateurs, il répéta à haute voix la devise des anciens rois : « Dieu me l'a donnée : gare à qui la touche ! » Ce fut le moment le plus solennel de la cérémonie ; il en marqua le propre caractère ; l'impression en fut considérable.

1. Aff. Etr., Corr. de Vienne, n° 377, f° 10. — Cf. E. Driault, *Napoléon en Italie*, p. 323-326.

La messe achevée, après que l'Empereur et Roi eut prêté sur les Saints Évangiles le serment constitutionnel, le chef des hérauts d'armes cria : « Le très glorieux et très auguste Roi Napoléon est couronné et sur le trône. Vive l'Empereur et Roi ! » Et tous les assistants répétèrent avec enthousiasme : « Vive l'Empereur et Roi ! »

Les jours suivants furent occupés à l'organisation administrative du nouveau royaume. Le 7 juin, l'Empereur et Roi promulgua le troisième statut constitutionnel qui établissait la vice-royauté d'Italie. Elle ne fut pas confiée à Melzi, mais à Eugène Beauharnais, que Napoléon adopta et présenta au Corps Législatif et aux autorités constituées. Le prince Eugène était dès lors un parti convenable pour la princesse Auguste de Bavière.

Napoléon passa encore un mois dans ses nouveaux États d'Italie pour en régler la condition politique. Ce fut encore pour lui l'occasion de manifestations expressives.

La petite République de Lucques n'était pas heureuse sous le régime politique que Saliceti, par ordre de Napoléon, lui avait donné en 1801. Elle était déchirée par les partis, et le citoyen Derville-Maléchart le constatait avec tristesse : « Lucques est le pays le plus divisé de la terre ; il n'y a pas deux citoyens d'accord sur les moyens de gouverner l'État ; l'intervention de la France y sera bientôt nécessaire ». Le gouvernement lucquois fut lui-même de cet avis ; le 4 juin 1805, profitant du voisinage de l'Empereur, il décida de lui demander une nouvelle constitution politique et un prince de sa famille. Une députation lui fut envoyée à son passage à Bologne, le 23 juin ; elle reçut le meilleur accueil. Le même jour, un statut constitutionnel nomma Félix Bacciochi et la princesse Élisa Prince et Princesse de Lucques et Piombino, institua, pour les assister dans le gouvernement, deux ministres, six conseillers d'État, un Sénat de trente-six membres choisis par les propriétaires. L'Empereur ajouta à cette

constitution un acte de garantie de l'indépendance de Lucques. Le fief impérial de Piombino n'avait pas été longtemps à s'agrandir, de part et d'autre du royaume d'Étrurie.

La réunion de Gênes à l'Empire présente la même sorte d'intérêt ; elle précise dans le même sens ce moment de la pensée impériale. La constitution que Saliceti avait donnée en 1802 à la République Ligurienne n'y avait pas fini toutes les querelles, et elle souffrait particulièrement de la guerre maritime. Elle était pourtant docile aux désirs de la France ; dès le lendemain de la rupture de la paix d'Amiens, les Anglais présents à Gênes furent retenus comme prisonniers de guerre, notamment le vice-consul d'Angleterre et Lord Shaftesbury avec sa famille ; le Sénat décréta l'interdiction des marchandises anglaises et des denrées coloniales venues sur navires anglais. Par des conventions spéciales, l'Empereur eut le droit de lever des matelots génois et d'armer des vaisseaux dans le port de Gênes. Cependant Napoléon ne fut pas content de l'installation à Gênes du baron de Giusti, comme ministre plénipotentiaire de l'Empereur François II. Depuis quatre-vingts ans, l'Autriche n'avait pas accrédité de ministre à Gênes, et la nomination parut être une protestation contre l'influence de la France, une affirmation de l'indépendance de la Ligurie.

Lorsque l'Empereur fut arrivé à Milan, le doge de Gênes et quelques sénateurs s'y rendirent pour le saluer. Le 24 mai, Napoléon écrivait au vice-amiral Decrès : « Devant aller à Gênes, et ayant l'intention, entre nous, de réunir Gênes à la France, je serai bien aise de trouver là une autre frégate (outre *la Pomone*) ; faites-en partir une de Toulon. » Personne encore en Ligurie n'avait exprimé le désir de la réunion.

Le 25 mai, Saliceti, qui était toujours ministre de France auprès de la République Ligurienne, présenta au Sénat de Gênes, en l'absence du doge et des sénateurs qui étaient à

Milan, un projet de décret de réunion à la France. Le décret fut voté séance tenante. Il fut proposé à l'approbation du peuple ligurien ; il fut accueilli partout « avec beaucoup de résignation », selon l'expression de Saliceti.

Le 27 mai, lendemain du couronnement, la députation ligurienne à Milan demanda à prendre congé de l'Empereur, afin de se trouver à Gênes au moment de son passage qui avait été annoncé. On lui fit attendre l'audience impériale. Le 29, elle apprit le vote de la réunion ; elle ne manifesta point de surprise ; elle s'associa à « un événement aussi heureux ». L'Empereur fut très satisfait ; il écrivit à Cambacérès : « Le peuple de Gênes paraît vouloir sa réunion à la France. Les avantages de cette réunion et les circonstances me paraissent tels qu'ils doivent me faire passer par-dessus les criailleries de quelques puissances. Dans le fait, cela ne peut exciter que l'animadversion de l'Angleterre. » En même temps, Talleyrand écrivait à Saliceti et lui transmettait les compliments de l'Empereur sur la manière dont il avait rempli personnellement « la commission qui lui avait été donnée ». Quelques jours après, il lui disait encore, en parlant de Gênes : « Un pays dont on vous doit la réunion »[1].

Une nouvelle députation apporta de Gênes « le vœu de la nation ligurienne » ; elle fut présentée à l'Empereur par le doge, dont l'adjonction, disait Talleyrand, « met dans une plus grande évidence l'assentiment unanime de la magistrature et du peuple génois au vœu qui vient d'être émis ». L'audience impériale eut lieu le 4 juin ; Napoléon répondit aux députés liguriens : « Dès le moment où l'Europe ne put obtenir de l'Angleterre que le droit de blocus fût restreint aux places vraiment bloquées, il n'y eut plus d'indépendance maritime, et dès lors les gens sages prévirent ce qui arrive aujourd'hui. Où il n'existe pas d'indépendance maritime pour

1. Aff. Etr., Corr. de Gênes, n° 379, f^os^ 370-450.

un peuple commerçant, naît le besoin de se réunir sous un plus puissant pavillon. Je réaliserai votre vœu : je vous réunirai à mon grand peuple. »

Le 6 juin, fut promulgué le décret de réunion et d'organisation de la ci-devant République Ligurienne. Elle fut divisée en trois départements : Gênes, Montenotte, les Apennins. Elle fit partie avec Marengo de la 28e division militaire.

Il restait à informer les gouvernements étrangers. Dès le 1er juin, le gouvernement ligurien avait remis au baron de Giusti la note suivante, rédigée par Talleyrand : « Le décret qui a réuni le Piémont à la France a par cela même réuni à l'Empire notre territoire et notre ville, qui n'est que le port du Piémont... Cette réunion est l'effet d'un sentiment unanime et tel qu'il n'en a jamais existé chez aucun peuple. Une députation part ce soir pour Milan, et, lorsqu'elle aura franchi les limites de notre territoire, nous regardons notre indépendance comme ayant cessé; votre mission sera par cela même terminée... L'accroissement de la puissance maritime de la France sera sans doute agréable à toutes les puissances du continent, en la fortifiant pour la lutte contre le tyran des mers. »

Le 1er juin aussi, Talleyrand communiquait la nouvelle à M. de La Rochefoucauld, ambassadeur de France à Vienne, en des termes encore enveloppés, destinés à en doser l'amertume. « Sa Majesté Impériale n'avait eu qu'indirectement connaissance du vœu des Liguriens, par son ministre plénipotentiaire en Ligurie, et par l'entretien qu'elle avait eu à Milan avec le doge de Gênes. Le doge, la députation génoise chargée de se rendre près de Sa Majesté, étaient convaincus que la Ligurie ne pouvait plus défendre son indépendance, que ses ressources dépérissaient, qu'elle était à la merci des Anglais et des Barbaresques.

« Le Doge a fait connaître à Sa Majesté la mesure à laquelle la Ligurie était forcée par les dangers de sa position

et dont le besoin était senti par tous les habitants. Sa Majesté l'Empereur et Roi a vu avec peine qu'après tout ce qu'elle avait fait en différents temps pour consolider l'existence de Gênes, cette République fût obligée de renoncer à l'indépendance qu'il avait été dans ses intentions de lui procurer ; il a été infiniment pénible à l'Empereur de voir que les circonstances où Gênes s'est trouvée placée aient détruit l'effet de tous les avantages qu'il lui avait accordés.

« Sa Majesté n'a pas encore fait connaître aux Génois, quelque pressantes que soient leurs sollicitations, le parti auquel elle pourrait s'arrêter. Cependant, sans être portée par inclination à accueillir le vœu qui lui était exprimé, Sa Majesté n'a pu se dispenser de remarquer que le sentiment des populations est unanime, que la ruine de Gênes est sans cela inévitable. »

En post-scriptum Talleyrand ajoutait : « Quand l'Empereur se sera décidé, j'aurai l'honneur de vous faire connaître le parti auquel il se sera arrêté ; mais il voit avec beaucoup de peine la tendance qu'ont prise les événements de Gênes ».

Dans une autre circulaire, du même jour, adressée aux autres ambassadeurs, il y a moins de précautions diplomatiques ; il n'est pas question des hésitations et des peines de l'Empereur : « Sa Majesté a dû déférer au vœu qui lui était exprimé... Quand les Anglais rendront Goa aux Portugais, Ceylan aux Hollandais, le vaste héritage de Tippoo-Sahib à ses héritiers, ils seront plus autorisés à réclamer contre la réunion d'un territoire déjà enclavé dans l'Empire français. »[1]

Après avoir parcouru tout son royaume d'Italie, par Crémone, Brescia, Vérone, Mantoue, Bologne, Modène, Parme, Plaisance, l'Empereur séjourna à Gênes du 30 juin au 5 juillet.

1. Aff. Etr., Corr. de Gênes, n° 179, f^os^ 424-433.

On lui donna de grandes fêtes dont l'initiative et l'organisation appartinrent sans doute autant à Saliceti qu'aux Génois eux-mêmes. A son arrivée, toutes les cloches sonnèrent ; les canons tonnèrent ; les barques et les vaisseaux s'agitèrent dans la rade. Les clefs furent présentées par le maire de la ville, Cambiaso ; puis l'Empereur se rendit à l'église Saint-Théodore, où l'encens lui fut offert par le cardinal Spina. Dans les réceptions qui suivirent, Louis Corvetto prononça le discours de circonstance et le fonda sur ce thème modifié de l'antique : « Vous devez dire : Je suis venu, j'ai vu, j'ai fait des heureux ». Louis Corvetto fut fait conseiller d'État.

Une fête grandiose eut lieu sur la mer. Un temple de Neptune ou Panthéon maritime avait été construit sur des vaisseaux liés et fixés sur leurs ancres ; son immense coupole était portée sur seize colonnes ioniques, aux intervalles décorés de statues des divinités de la mer ; l'inscription des frontons annonçait que l'Empereur régnerait un jour sur les mers comme sur la terre. L'Empereur entra dans le temple ; des îles de jardins flottaient tout autour, couvertes de palmiers, de cèdres, d'orangers, parmi de limpides jets d'eau ; les arbres étaient chargés de cintres et de banderoles de toutes couleurs, de clochettes que le mouvement des vagues agitait, au milieu de mille chaloupes et gondoles. De là-haut l'Empereur assista à une régate de six navires.

La nuit venue, des lustres de cristal s'allumèrent entre les colonnes, et les eaux en renvoyaient les reflets en mille nuances ; les cerfs-volants lumineux, les gondoles, croisaient leurs feux dans la nuit, parmi les multiples concerts installés dans les jardins des îles flottantes. Sur le rivage, les murs, les maisons, les palais, associés harmonieusement dans l'illumination générale, faisaient de la superbe Gênes un amphithéâtre étincelant. Tout en haut, la Tour de la Lanterne projetait d'immenses tourbillons de flammes comme un cratère de volcan : « Spectacle dont rien ne saurait égaler l'enchantement et la

majesté ». A dix heures du soir, l'Empereur, parmi les chants d'apothéose, se rendit au palais de Jérôme Durazzo, le dernier doge, et y présida à un repas somptueux, avec l'Impératrice et la princesse Élisa.

Le lendemain, il entendit un *Te Deum* à l'église Saint-Laurent ; il y reçut le serment de l'archevêque et des évêques ; il y distribua de nombreuses décorations. Il donna l'ordre de relever la statue d'André Doria, qui avait été renversée dans les troubles des années précédentes. Il quitta enfin Gênes pour la France, parmi les acclamations [1].

Il s'en allait au camp de Boulogne, face à l'Angleterre. Mais il avait laissé derrière lui de fortes impressions, qui l'en détournèrent bientôt ; il l'avait sans doute voulu ainsi.

A Naples en particulier les événements qui venaient de se produire dans le nord de l'Italie avaient causé la plus vive émotion. Depuis le renvoi du chevalier Acton, la Reine Marie-Caroline dirigeait effectivement le gouvernement ; en juin 1804, elle s'était fait nommer chef du Conseil, et son mari lui avait abandonné toute l'autorité.

C'est pourquoi les Anglais, d'abord fort irrités du départ d'Acton, l'attribuèrent aux intrigues de la Reine et pensèrent le venger. Leur ministre, le chevalier Elliot, se laissa emporter aux menaces et aux propos les plus inconsidérés. Nelson aussi intervint, et ses sollicitations en faveur d'Acton avaient du poids, car, outre les services qu'il avait autrefois rendus, il était alors chargé de tous les intérêts politiques et militaires de l'Angleterre dans la Méditerranée ; il était, dit Alquier, « le régulateur unique ». On pouvait penser qu'Elliot et Nelson obtiendraient assez aisément le rappel d'Acton, et l'ambassadeur de France demandait des instructions à son gouvernement pour ce cas très vraisemblable ; il se proposait de quitter Naples aussitôt.

1. Botta, V, 25-31. — E. Driault, *Napoléon en Italie*, 336-338.

Mais l'affaire n'eut pas de suites. Les Anglais cessèrent d'exiger le retour d'Acton, quand ils furent certains que leurs intérêts ne souffriraient point du nouvel état de choses, que la Reine ne changerait pas la politique de son prédécesseur. Acton d'ailleurs continua d'exercer la plus grande influence sur le gouvernement napolitain ; de Palerme, il eut une correspondance régulière avec Naples, par les vaisseaux anglais. Même, les Anglais y gagnèrent : car il fut impossible aux agents français de les surveiller en Sicile ; ils vinrent à Palerme de plus en plus nombreux ; ils eurent des troupes sur divers points ; Napoléon n'en put jamais savoir le chiffre exact. Il s'aperçut seulement bientôt que la Sicile était devenue le quartier-général des Anglais dans la Méditerranée.

Mieux encore, Naples fut alors le point de rencontre des Anglais et des Russes, en avant de Malte et de Corfou, le point de suture de leur alliance, désormais presque achevée.

Par toutes ces considérations, la querelle entre Napoléon et la Reine Marie-Caroline ne tarda pas à prendre le caractère le plus dramatique. A la fin de l'année 1804, Gouvion Saint-Cyr reçut des renforts et l'ordre de marcher aussitôt sur Naples s'il apprenait que les Russes ou les Anglais y fussent débarqués. A ce moment, le commandement des troupes napolitaines fut confié à un émigré français, M. de Damas. A la fin de janvier 1805, le bruit se répandit que la flotte française de Toulon approchait et qu'elle allait bombarder Naples ; l'alerte fut très vive. La populace s'agita terriblement et l'on put craindre des vêpres napolitaines. Alquier courut chez la Reine, montra la plus grande énergie, exigea la destitution de M. de Damas, menaçant de se retirer pour laisser la place à l'armée de Gouvion Saint-Cyr. La Reine céda encore. M. de Damas fut du reste comblé de distinctions et de cadeaux, avec une pension annuelle de 60.000 francs, « prodigalité inouïe, dit Alquier, qui ne s'explique que par

le plaisir de femme que la Reine trouve à combler un homme qui déplaît à la France. »[1]

Quelque temps après, Napoléon eut entre les mains des lettres de la reine de Naples, où elle exprimait avec un peu trop de liberté les sentiments qu'elle éprouvait à l'égard des Français. Il lui adressa un avertissement suprême, le 21 février 1805 : « Vous pardonnerez, madame, la franchise avec laquelle je serai souvent dans le cas de vous parler. Votre ambassadeur n'a pu qu'être embarrassé quand je lui ai fait connaître la nature des pièces qui sont entre mes mains et qui n'ont pu me laisser aucun doute, il y a plusieurs mois, sur vos dispositions les plus secrètes. Mais Dieu me garde de penser qu'elles ne puissent changer ! Les affections changent, et la raison et les règles d'une véritable politique sont les seules choses qui ne changent jamais.

« Toutes les personnes qui viennent de Naples, les Français ou les étrangers, s'accordent en ceci que Votre Majesté ne dissimule pas la haine qu'elle porte à la France... Tout ce que m'a dit M. de Gallo me fait concevoir l'espérance que Votre Majesté prendra d'autres sentiments à notre égard ; et, si je puis un jour me vanter d'avoir obtenu ce changement, ce sera une conquête que je tiendrai à honneur, soit pour l'estime particulière que je fais de votre personne, soit par le chemin qu'il aura fallu regagner dans votre cœur, qui ne peut cependant être entièrement fermé à une nation dont vous aimez la langue et la littérature et dont vous avez souvent prisé l'amabilité. »

Après avoir expliqué de nouveau pourquoi il maintenait des troupes dans le royaume de Naples, pourquoi il était même obligé de les renforcer, l'Empereur relevait tous ces griefs : « Les approvisionnements du fort Saint-Elme ; la direction donnée à différents chefs d'insurrection ; l'affecta-

1. Aff. Etr., Corr. de Naples, n° 130, f°s 8-145.

tion d'appeler au service du roi de Naples des hommes étrangers à ce pays, connus par leur haine forcenée pour leur patrie et portant partout leur portefeuille et leur épée, sans laisser de regrets nulle part ; l'inconsidération marquée, il y a peu de jours, lorsqu'on apprit que l'escadre de Toulon était partie : tout cela ne montre-t-il pas que la modération ne préside point aux conseils de Votre Majesté ; qu'elle n'apprécie ni les temps ni les hommes ; qu'elle attire les orages au lieu de les conjurer? Est-il donc si difficile de rester tranquille, de ménager les puissances, et de ne pas ruiner son peuple pour soulever avec effort un grain de sable à jeter dans la balance du monde?

« ... Votre Majesté trouvera sans doute que ma lettre est pleine de sermons ; mais il lui sera impossible de ne pas reconnaître que, dans mon impartialité et dans la position où je suis, je n'ai d'autre but que sa tranquillité personnelle, celle de sa famille, et le repos de son peuple. La seule chose qui puisse m'importer, c'est que le cabinet soit dirigé par les vrais intérêts du peuple ; que la cour donne l'impulsion, et que le Roi et la nation prennent pour la France les sentiments qu'ils avaient il y a vingt ans. Voilà, ma sœur et cousine, ce que je demande uniquement et ce qui peut seul assurer la prospérité, la tranquillité, le bonheur des vastes pays qui sont sous votre domination. »

La Reine répondit, d'abord avec humilité : « Une correspondance particulière confidentielle, écrite dans un moment de vivacité, de peine (et Votre Majesté conviendra qu'elle m'en a causé quelquefois), ne doit pas être regardée, calculée, comme le serait une correspondance réfléchie, politique. » Elle rendait ensuite justice au grand caractère de l'Empereur : « Si Votre Majesté m'a donné quelquefois sujet de me plaindre d'elle, si je lui en ai donné de mon côté, cela a été, et j'en suis persuadée, faute de nous être entendus et connus » ; et elle exprimait l'espérance que tous les « mésentendus »

disparaîtraient. Puis elle haussait le ton; elle protestait contre l'occupation militaire, contre les menaces sans cesse répétées de marcher sur Naples, contre l'intervention de la France dans les affaires intérieures de son royaume : « Ce n'est pas par la violence qu'on acquiert l'amitié, la confiance ». Elle terminait en proclamant hautement la résolution, disait-elle, « de ne jamais nous mêler aux luttes des grandes puissances, mais aussi de ne point nous laisser écraser sans nous défendre, ne fût-ce que pour finir notre existence avec honneur [1]. »

Dès lors la création du royaume d'Italie avait commencé d'agiter fort les esprits à Naples. L'établissement définitif des Bonapartes en Italie, surtout de Napoléon lui-même, ne pouvait qu'être redoutable aux intérêts et à l'indépendance des Bourbons. Lorsqu'on connut les termes exacts du sénatus-consulte du 18 mars, la cour de Naples enregistra le principe de la séparation des deux couronnes de France et d'Italie; mais elle n'en fut tranquillisée que pour un avenir trop lointain. Aussi, informée officiellement du voyage de l'Empereur à Milan, ne crut-elle pas pouvoir se dispenser d'envoyer auprès de lui un ambassadeur extraordinaire ; ce fut le prince de Cardito ; mais il n'eut pas mission d'abord de reconnaître le nouveau titre que prenait Napoléon : il devait recevoir en route des instructions.

Cependant le marquis de Gallo, ministre de Naples à Paris, était chargé de présenter au gouvernement français des observations et de demander quelques éclaircissements : il exprimait en bons termes sa satisfaction du changement de la République italienne en un royaume héréditaire, une constitution monarchique devant être plus favorable à la tranquillité générale ; il affirmait sa confiance dans le principe proclamé de la séparation des deux couronnes d'Italie et de

1. Corr. de Napoléon, X, 156. — Arch. Nationales, AF, IV, 1685, 5e dossier. — Ch. Auriol, *La France, l'Angleterre et Naples de* 1803 *à* 1806, II. 178-180.

France. Mais il était surpris et alarmé que l'Empereur voulût prendre le titre vague et générique de Roi d'Italie, « sans aucune modification qui puisse calmer les inquiétudes et la dignité des autres puissances de l'Italie, dont la Lombardie ne forme qu'une partie. » — « Si ce titre, disait-il, a été porté autrefois, ce n'a été que dans des temps où il n'existait en Italie d'autres rois que ceux qui régnaient dans la Lombardie. Maintenant que le Roi de Naples et de Sicile, qui possède deux royaumes dans l'Italie méridionale, croit n'être pas moins Roi de l'Italie que le Roi de Lombardie, il ne pourrait concourir à lui donner cette dénomination indéterminée et générale, qui semble comprendre toute l'Italie, sans blesser ses propres droits, ou sans convenir préalablement de quelques explications ou modifications qui, mettant d'accord les deux couronnes, puissent prévenir toute rivalité ou jalousie qui pourrait s'élever par la suite.

« Sa Majesté Sicilienne se doit donc à elle-même, à sa postérité et à ses peuples, de prier avec instance Sa Majesté Impériale de vouloir calmer ses inquiétudes à l'égard de ce titre vague et indéterminé, qui pourrait être borné à celui qui réponde aux États qu'il représente, ou de vouloir lui donner des déclarations positives et catégoriques sur la vraie signification de ce titre et sur l'étendue des limites et des provinces auxquelles il est attribué, afin que toute incertitude et toute jalousie soient à jamais bannies entre ce royaume et les autres États de l'Italie. »

Talleyrand répondit trois jours après, le 9 mai : « Sa Majesté Impériale a été très peinée et surprise des observations du gouvernement napolitain... Comment pourrait-on supposer que ce titre de Roi d'Italie doive porter plus d'ombrage que celui de République Italienne qu'il a remplacé ? Si rien n'a été changé dans cette désignation excepté le nom de la forme du gouvernement, si les limites du royaume d'Italie sont les mêmes que celles de la République, si ses

relations avec les autres puissances sont les mêmes, à quels motifs Sa Majesté Impériale et Royale pourrait-elle attribuer l'espèce de crainte que Votre Excellence a été chargée d'exprimer?... Les titres des États sont restreints par leur étendue. L'indépendance du Roi de Prusse est-elle menacée par le titre d'Empereur d'Allemagne, quoique ce soit en Allemagne que son royaume est situé? L'indépendance de la Navarre espagnole l'était-elle par le titre de Roi de Navarre donné aux Rois de France qui en possédaient une partie? Le titre de Roi des Romains donné aux fils aînés des Empereurs d'Allemagne inspire-t-il au Saint-Siège des craintes pour les États de l'Église?

« Le royaume d'Italie a repris le nom qu'il portait autrefois; il n'avait pas alors plus d'étendue, et il a subsisté cinq cents ans sans que ce titre qu'il avait reçu de Charlemagne et qu'il reprend aujourd'hui sous le règne de Napoléon alarmât les États voisins pour leurs droits de souveraineté.

« Votre Excellence a cru devoir observer dans sa note qu'à cette époque il n'existait pas encore d'autre monarchie en Italie, qu'ainsi le même titre ne pouvait pas alors inspirer les mêmes inquiétudes. Si votre cabinet peut avoir besoin, pour justifier celles qu'il exprime, de faits historiques arrivés il y a mille ans, il est encore possible de les dissiper en recourant à des autorités du même genre. L'Italie n'avait pas d'autres monarchies; mais plusieurs souverains régnaient sous d'autres noms au midi et au centre de cette contrée. Les Empereurs grecs en occupaient une grande partie; le Pape était à Rome; d'autres États subsistaient autour d'eux, et le royaume d'Italie ne leur portait aucun ombrage. Ce fut pendant la durée de ce royaume que celui de Naples se forma, sans que les Rois d'Italie regardassent cette nouvelle souveraineté comme un empiétement sur leurs domaines. » Et Talleyrand terminait en faisant observer que ces points d'érudition étaient oiseux, et qu'il convenait d'avoir confiance

dans les sentiments de loyauté de Sa Majesté Impériale et Royale.

Gallo prit acte aussitôt « avec la plus vive satisfaction et reconnaissance des déclarations positives et catégoriques précédentes, établissant d'une manière précise : que le royaume d'Italie ne fait que remplacer la République Italienne dans les États qui la composaient, et que le seul nom de la forme du gouvernement y a changé, sans que les limites du royaume d'Italie ainsi que ses relations avec les autres puissances cessent d'être les mêmes que celles de la République Italienne ; qu'enfin Sa Majesté Impériale n'entend par ce titre porter aucune atteinte ni aux droits ni à l'indépendance des autres États de l'Italie ; auxquelles déclarations, dignes de sa justice et de sa modération, Sa Majesté Impériale a bien voulu ajouter de nouvelles assurances de son amitié et de ses sentiments pour Sa Majesté Sicilienne ».

Un courrier fut aussitôt expédié à Naples pour y porter ces nouvelles. Mais toutes ces négociations avaient demandé du temps, et le prince de Cardito ne put pas apporter à Napoléon la reconnaissance officielle de son titre royal. Aussi fut-il fort mal reçu quand il se présenta, le 12 mai, à l'audience de l'Empereur ; il subit devant tout le corps diplomatique un ouragan de reproches : « On sait que vous êtes de l'entourage de la Reine de Naples ; vous lui redirez que l'Empereur connaît les propos outrageants et menaçants qu'elle ne cesse de tenir contre les Français, la volonté qu'elle manifeste hautement de les faire tous massacrer dans son royaume. Mais elle doit aussi se persuader que toutes précautions sont prises pour la rendre inoffensive et que le vaisseau anglais qui stationne à Naples ne la sauvera pas du châtiment. »

L'Empereur ensuite crut devoir s'expliquer par une circulaire aux agents diplomatiques de la France : « Les propos

violents, disait Talleyrand, que la Reine de Naples ne cesse de tenir publiquement contre les Français, propos que son impuissance ne ferait paraître que ridicules s'ils étaient moins révoltants par leur atrocité, ont dû exciter tout le mécontentement de l'Empereur; il a vu, par des lettres tombées entre ses mains, que la Reine poussait la furie et la démence jusqu'à écrire que pour 17.000 Français elle saurait bien renouveler les Vêpres Siciliennes, mais qu'elle craignait ceux qui viendraient ensuite.

« Sa Majesté, informée depuis longtemps de ces accès de haine qui ne sont contenus que par la crainte, a dû s'en plaindre d'autant plus vivement devant le prince de Cardito que ce ministre est le confident intime de la Reine. Sa Majesté lui a déclaré que si, après tant d'années de règne, la Reine ne savait pas mettre du calme et de la modération dans sa conduite et dans ses discours, le vaisseau anglais qu'elle tient dans la rade de Naples ne la sauverait pas. » L'Empereur cependant n'avait aucune volonté de marcher sur le royaume de Naples ; cela était seulement « un avertissement pour contenir cette furie »[1].

Ce ne fut que le 10 juin, deux semaines après le couronnement, trois mois après le sénatus-consulte, que le roi Ferdinand IV adressa ses félicitations à Napoléon, en des termes d'ailleurs assez déplaisants : « Nous avons appris avec la plus grande satisfaction que Votre Majesté Impériale était appelée à la souveraineté des Etats qui composaient la République Italienne avec le titre de Roi, et avec l'assurance que cette nouvelle dignité ne porterait aucune atteinte à nos droits et à notre indépendance... Cette nouvelle nous a été infiniment agréable... Votre Majesté étant un des souverains de cette péninsule, l'ordre y sera mieux assuré pour le bien commun. » On lira aisément dans ces formules la volonté

1. Aff. Etr., Corr. de Naples, nº 130, fº 187. — Corr. de Napoléon, X, 474.

arrêtée de reconnaître Napoléon comme Roi, mais non comme Roi d'Italie.

La reine Marie-Caroline comptait que les grandes puissances ne permettraient pas que l'Empereur et Roi fût le Roi de toute l'Italie. Elle ne se trompait pas.

CHAPITRE V

LA TROISIÈME COALITION (AOUT 1805)

I

LA CONVENTION DE SAINT-PÉTERSBOURG (11 AVRIL 1805)

Malgré l'infatigable activité de Napoléon, la troisième coalition fut longue et difficile à former, et elle demeura toujours fragile et peu cordiale. Certes les dispositions de « l'Europe » étaient généralement malveillantes à l'égard de l'Empereur ; elles ne l'étaient pas assez pour concilier les intérêts divergents et les ambitions contradictoires.

Les velléités de rapprochement furent fréquentes, mais pendant longtemps sans résultat. L'Autriche, effrayée des entreprises de Napoléon en Allemagne et en Italie, se décida à des préparatifs militaires, mais non pas d'abord à autre chose.

On se rappelle le *conclusum conservatorium* que le conseil aulique avait promulgué le 23 janvier 1804 en faveur de la noblesse immédiate. La Bavière ayant renoncé à ses prétentions, il semblait n'avoir plus de raison d'être. Aussi l'étonnement fut-il grand lorsque le conseil aulique en reprit les termes essentiels dans le *conclusum excitatorium* du 26 mars 1805 : la noblesse immédiate devait être remise en possession, non seulement de ses anciens domaines, mais de tous ses anciens droits souverains, et des indemnités devaient lui être payées pour toutes les violences qu'elle avait subies [1] ;

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 728, f° 344. — Aff. Etr., Corr. de Vienne, suppl. n° 27, f° 108.

ce fut pour la cour de Vienne un bon prétexte pour réunir de nouveau des troupes dans le Tyrol et dans le pays de Salzbourg ; elle venait d'acquérir Lindau ; elle y prépara aussi des armements, et ainsi le long du lac de Constance elle enfonçait une pointe redoutable vers l'ouest, entre la Suisse et la Souabe.

Elle prenait aussi ses précautions en Italie. Elle y avait de bonne heure envoyé des renforts, pour y établir, disait-elle, un cordon sanitaire contre la peste de Livourne. Elle y organisa le camp puissant de la Piave, et à ce moment-là même, au printemps de 1805, l'archiduc Charles, pour diverses raisons, fut remplacé, à la tête des affaires militaires de l'Autriche, par le général Baillet de La Tour, qui passait pour représenter le parti de la guerre[1].

L'empereur François II avait eu un moment l'intention de visiter le pays vénitien. Il y renonça quand il sut que Napoléon devait se rendre à Milan. Il ne manqua pas de donner beaucoup d'attention à ce voyage. « Dimanche, au cercle, écrivait La Rochefoucauld, l'Empereur m'a parlé avec intérêt du voyage de Sa Majesté Impériale en Italie, et de la crainte qu'il avait qu'Elle ne fût incommodée par les mauvais chemins[2]. » On pourrait y voir une sorte d'avertissement.

En fait, l'Autriche était profondément irritée que Napoléon eût pris pour lui le titre de Roi d'Italie. Elle y voyait, avec raison, une violation formelle du traité de Lunéville. M. de Hardenberg disait alors à Laforest : « On est au moment où les affaires vont s'éclaircir ou s'embrouiller tout à fait. Il faut connaître l'effet que produira à Vienne, à Londres et à Pétersbourg, le parti pris par l'Empereur Napoléon sur l'Italie.

1. Bignon, IV, 206.
2. Aff. Etr., Corr. de Vienne, n° 376, f° 391.

« Le traité de Lunéville, en effet, stipule l'indépendance de la République Cisalpine. Cette couronne cependant doit rester dans les mêmes mains que celle de l'Empire français jusqu'à l'évacuation de Naples, Malte et Corfou : une stipulation qui regarde l'Autriche se trouve donc subordonnée à des actes qui tiennent à la volonté de l'Angleterre et de la Russie. Cette puissance voit sa condition altérée par des causes dont elle est innocente et qu'elle ne peut écarter d'accord avec la France. Ce n'est point là ce qui lui avait été annoncé par Sa Majesté Impériale, et le résultat est, sous tous les points de vue, aussi nouveau qu'alarmant pour elle... On touche sans doute à des orages [1]. »

Cette argumentation est irréfutable ; il est impossible de nier, même en prenant les textes à la lettre, que Napoléon ait violé le traité de Lunéville en prenant la couronne d'Italie, fût-ce à titre provisoire. Si l'Autriche ne s'en plaignit pas autrement tout d'abord, c'est qu'elle craignait qu'il n'en sortît une déclaration de guerre aussitôt, avant qu'elle ne fût prête, avant qu'elle ne fût soutenue. L'alliance de la Prusse s'offrait ; mais le gouvernement autrichien avait peur de tomber dans un pire mal : il se souvenait des circonstances de la coalition précédente ; il n'avait pas confiance, il n'eut jamais confiance dans le cabinet de Saint-Pétersbourg ; il le redoutait autant à l'Est qu'il redoutait Napoléon à l'Ouest. Il attendit encore.

Cependant l'Angleterre et la Russie cherchaient un accord toujours laborieux. Il devenait plus facile à mesure que chez les Russes la crainte de Napoléon l'emportait sur l'ambition. En cela aussi les événements d'Italie favorisaient la coalition.

M. de Vernègues, cet émigré que Napoléon avait fait expulser de Rome et qui en gardait de la rancune, adressait alors au gouvernement de Saint-Pétersbourg une série de *Mémoires*.

1. Aff. Etr., Corr. de Prusse, n° 235, f° 390.

qui, sans avoir un caractère officiel, entretenaient du moins les défiances de la Russie à l'égard de la France.

« Ce n'est pas à Boulogne, disait-il, et sur les côtes de la Manche, que le gouvernement français fonde ses espérances ; ce n'est plus qu'un point apparent pour attirer l'attention des étrangers, et un dépôt de troupes. Mais c'est en Italie où Bonaparte prétend fixer les destinées de son empire ; il veut faire de ce peuple une nation guerrière et le véritable boulevard de ses États, en se ménageant les ressources et les moyens d'attaque qui peuvent un jour le porter en Turquie. Ce n'est qu'alors qu'il croira porter le coup le plus fatal au gouvernement britannique, qu'il sera en position d'agiter la Hongrie, de couvrir l'Italie et de se rallier avec plus de fruit les mécontents de la Pologne ; et, qu'en se rapprochant des frontières de la Russie, il pourra porter des entraves à son commerce de la mer Noire, qu'il juge avec fondement être une nouvelle source de richesse et de crédit pour une grande puissance dont la position, la force et les moyens doivent tôt ou tard soumettre l'Europe à son entière influence et en faire l'arbitre et la sauvegarde de la tranquillité et de la sûreté publique. »

Et plus loin : « L'Italie est le berceau de la fortune de Bonaparte ; il veut y être le maître ; il veut en faire une seule et grande puissance qui sera l'arsenal et le dépôt de ses moyens d'attaque et de destruction ; car ce n'est que par les seules routes du Levant et de Trieste qu'il envisage pouvoir prendre une offensive dangereuse sur les principaux États de l'Europe et achever de bouleverser son système politique dont il a commencé à saper les fondements... Un caractère tel que celui de Bonaparte, qui croit dépasser tous les législateurs et les conquérants connus dans les annales du monde, ne peut être circonscrit dans les bornes de la justice et de la raison. Si on ne s'y oppose, on le verra entreprendre un jour, avec plus d'avantages, la conquête du reste de l'Italie

et se livrer à toute l'impétuosité de son caractère pour réaliser tôt ou tard son plan favori sur l'occupation d'une partie de la Turquie [1]. »

C'est pourquoi les affaires d'Italie ont décidément rapproché l'Angleterre et la Russie. Elles avaient continué la conversation depuis la mission Novosiltsof, en novembre 1804, qui avait révélé quelques graves contrariétés. Par la conscience du danger commun, elles arrivèrent à poser quelques bases, encore chancelantes, d'un traité d'alliance.

Ce fut la convention signée à Saint-Pétersbourg le 11 avril 1805, entre l'ambassadeur d'Angleterre, lord Gower, et le prince Adam Czartoryski. Elle fut l'instrument essentiel de la troisième coalition. Elle demande donc l'analyse la plus minutieuse, d'autant plus qu'il nous paraît nécessaire de contredire les impressions de quelques historiens de ces événements [2].

Ce traité, dit l'historien Lefebvre, est « le plus sanglant outrage qui ait été fait à la dignité et à l'indépendance d'un grand peuple. Il ne laissait d'autre alternative à Napoléon que les Fourches Caudines ou la conquête de l'Europe. Il suffirait à lui seul à absoudre Napoléon de tout ce qu'il a tenté depuis pour subjuguer et détruire ses ennemis. » Gardons notre sang-froid, et observons d'abord que Napoléon n'a jamais connu ce traité ; à peine en eut-il quelque idée sur le champ de bataille d'Austerlitz la veille de la bataille. Mais il y faut regarder de plus près, et étudier avec scrupule le texte de la convention, puis la négociation des ratifications.

1. Tratchevski, III, 8, 12 (20-21 mars 1805).

2. On trouvera le texte de cette convention dans le Recueil de Martens, XI, 160. — Il est plus complet, surtout en ce qui concerne les articles secrets, dans le récent volume de M. J.-H. Rose, Third Coalition against France (appendices). — Cf. A. Lefebvre, II, 49-50. — A. Sorel, VI, 414-419. M. Sorel consacre à cette convention une argumentation où il emploie tout ensemble les articles mêmes et quelques phrases des Instructions secrètes de Czartoryskzi à Novosiltsof, qui ne s'y rapportent nullement (Voir notamment p. 417). C'est un des endroits où sa thèse prête le plus à la critique.

« Sa Majesté le Roi des Royaumes-Unis de Grande-Bretagne et d'Irlande, et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, animés du désir de rendre à l'Europe la paix, l'indépendance et le bonheur dont elle est privée par l'ambition démesurée du gouvernement français et par l'extraordinaire influence qu'il cherche à s'arroger, ont résolu de mettre en œuvre tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour atteindre ce but salutaire et pour prévenir le renouvellement de pareilles circonstances funestes.

« Article premier. — Comme l'Europe se trouve dans un état de souffrance qui exige un prompt secours, Leurs Majestés sont convenues de délibérer sur les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour former une Union générale des États de l'Europe et pour les engager à prendre part à la présente convention, et, afin d'atteindre le but proposé, à réunir des forces qui, sans compter les secours déjà fournis par Sa Majesté Britannique, puissent se monter à 500,000 hommes effectifs, et à les employer avec énergie pour engager et forcer le gouvernement français à consentir au rétablissement de la paix et de l'équilibre de l'Europe.

« Art. 2. — Le but de cette union sera : l'évacuation du pays de Hanovre et du Nord de l'Allemagne ; la reconnaissance de l'indépendance de la Hollande et de la Suisse ; le rétablissement du roi de Sardaigne en Piémont, avec un aussi grand agrandissement de territoire que le permettront les circonstances ; la sûreté future du royaume de Naples et l'entière évacuation de l'Italie, y compris l'île d'Elbe ; l'établissement d'un ordre de choses en Europe qui puisse protéger efficacement la sûreté et l'indépendance des divers États et servir à empêcher toutes usurpations futures. »

Les articles 3, 4, 5, concernent les subsides à fournir par l'Angleterre et l'époque des paiements.

« Art 6. — Leurs Majestés conviennent que, dans le

cas où il serait formé une union telle qu'elle est déterminée au premier article, elles ne feront aucune paix avec la France que du consentement unanime de toutes les puissances qui auront accédé à cette union, comme aussi que les puissances du continent ne rappelleront pas leurs troupes avant la paix. »

L'article 7 fixe à six semaines le délai pour les ratifications.

Voilà la formidable machine de guerre dressée contre Napoléon. Il y a là beaucoup de grandes phrases, dont quelques-unes au conditionnel, où l'on croit sentir l'influence personnelle du tsar Alexandre. Y trouvera-t-on une coalition, même entre l'Angleterre et la Russie, c'est-à-dire une entente ferme entre les deux gouvernements sur une action nette à poursuivre et des résultats formels à obtenir? On y trouvera seulement un effort pour faire une coalition, et les chiffres des troupes et des subsides supposent des alliés qui ne sont même pas nommés. Sans aucune subtilité, il est facile de découvrir dans ce document la trace des difficultés qui persistent entre l'Angleterre et la Russie, à plus forte raison entre les inconnues qu'on y prévoit.

Mais il y a un peu plus de précision dans les articles secrets. En dehors de ceux qui concernent les subsides ou la mise en marche des premières troupes russes, l'un de ces articles est ainsi conçu : « L'Empereur de Russie ayant communiqué les arrangements qu'il a faits avec l'Empereur d'Allemagne et le Roi de Suède à Sa Majesté Britannique, ce dernier monarque s'engage à remplir envers ces deux puissances les engagements qu'il a contractés par cette convention avec l'Empereur de Russie, quand elles ou l'une d'elles auront, en vertu de leurs engagements avec Sa Majesté Impériale Russe, fait agir leurs armées contre la France, dans le terme de quatre mois, à dater du jour de la signature du présent article. »

A cette occasion, les deux puissances alliées, ou disposées

à s'allier, supposent la guerre finie, la coalition (?) victorieuse ; car quand on se bat, c'est avec l'intention de vaincre ; elles supposent ainsi des circonstances qui ne devaient se réaliser qu'en 1815, ce qui est seulement prématuré ; et il n'est pas surprenant qu'on rencontre dans leur conversation quelque chose de ce qui apparaîtra en pleine lumière en 1815.

L'article secret qui porte le numéro 3 est ainsi formulé : « Il entre dans le but du présent concert de procurer à la Hollande et à la Suisse, d'après les circonstances, des arrondissements convenables tels que les ci-devant Pays-Bas Autrichiens en tout ou en partie à la première, Genève et la Savoie à la deuxième. » Il y a ici toute la politique de Pitt, qui depuis dix ans prétendait reprendre la Belgique à la France et estimait de plus en plus qu'il était nécessaire à l'équilibre européen de ramener la France à ses anciennes limites. Il avait aussi sans doute l'idée d'indemniser la Hollande de la perte de ses colonies, le Cap et Ceylan, qu'il ne voulait pas lui rendre. Mais il n'espéra jamais un tel résultat que d'une guerre heureuse, avant laquelle il ne pensait pas obtenir de la France, en 1805, ce qu'il n'avait pas demandé lors des préliminaires de Londres et du traité d'Amiens.

C'est un sophisme de soutenir que les conditions imposées à la France *vaincue* l'eussent été dès 1805 à la glorieuse France de Napoléon, et que l'Empereur fut donc forcé de se battre contre une perpétuelle coalition (?) pour défendre les nouvelles frontières de la France.

Et voici un dernier article secret de la convention du 11 avril 1805 : — « Principes d'après lesquels les deux hautes parties contractantes agiront dans l'exécution de leurs engagements ; — ces principes sont : la résolution de ne forcer en aucune manière l'opinion publique, soit en France, soit dans d'autres pays où les armées combinées pourraient

porter leurs armes, à l'égard de la forme de gouvernement qu'on pourrait juger à propos d'adopter ; la résolution de ne point s'approprier avant la conclusion de la paix quelques-unes des conquêtes qui pourraient être faites par l'une ou l'autre des puissances belligérantes, la résolution de ne prendre possession des villes ou territoires qui pourraient être enlevés à l'ennemi commun qu'au nom du pays ou des États auxquels ils appartiennent suivant les droits reconnus, ou, dans tous les autres cas, au nom de tous les membres de l'Union ; et le dessein de convoquer à la fin de la guerre un congrès général afin d'y discuter la fixation du droit des nations pour l'établir sur une base plus solide qu'il n'a été malheureusement possible de le faire jusqu'à ce jour, et pour assurer son observance par un système d'Union calculé d'après la situation des divers États de l'Europe ».

Tout cela n'est pas encore d'une grande limpidité. C'est qu'en cette laborieuse négociation on ne s'entendait bien qu'à condition de ne pas s'expliquer. En ce qui concerne « la forme de gouvernement qu'on pourrait juger à propos d'adopter », notamment en France, M. Sorel observe finement que le tsar Alexandre songeait déjà peut-être à quelque candidat de sa main, un roi ou un président de République, comme Moreau, qui ferait de la France une autre Pologne sous la tutelle russe ; tandis que Pitt inclinait vers les Bourbons qui représentaient un principe plus stable et lui paraissaient seuls capables d'accepter sincèrement et de subir avec dignité le retour aux anciennes limites [1].

Il n'est pas malaisé de découvrir dans le texte de ce dernier article le souvenir des malentendus qui avaient compromis la précédente coalition, la trace d'invincibles défiances ; et l'aveu de l'impossibilité d'un accord formel est tout entier dans l'idée de ce congrès général auquel on réserve la fixation

1. Sorel, VI, 413.

du droit des nations établi sur une base solide et garanti par un système d'union équitablement calculé.

Il semble donc que la convention de Saint-Pétersbourg, instrument essentiel de la coalition, manifeste surtout les difficultés de la coalition ; faute de pouvoir s'entendre dans le présent, on s'entendra plus tard : la coalition ne vivait que de choses futures.

D'ailleurs ce n'est pas tout. Il fut entendu entre les gouvernements russe et anglais que ces conditions seraient proposées au gouvernement français, afin de lui laisser, en cas de refus probable de sa part, la responsabilité de la guerre nouvelle. Or, comme on exigeait de lui d'importants sacrifices, il convenait de lui offrir quelques compensations, ne fût-ce que pour gagner l'opinion publique, très susceptible en matière d'équité. Il faut admirer ici la subtilité de la politique russe, qui suivait toujours sa voie, même dans la négociation de la coalition, et pensait en écarter tout ensemble la France et l'Angleterre. Elle proposait en effet que ces compensations nécessaires fussent fournies par l'Angleterre ; elle ne songeait point à évacuer Corfou pour obtenir l'évacuation des ports napolitains. Elle raisonnait de cette façon qui ne paraît inspirée que du plus pur esprit de justice : Bonaparte a occupé l'Allemagne et l'Italie, il vient de prendre la couronne d'Italie pour forcer les Anglais à quitter Malte ; il faut donc lui offrir l'évacuation de Malte par les Anglais. Par suite de la politique maritime de l'Angleterre, Bonaparte a au moins l'apparence de défendre la liberté des mers ; il faut lui enlever le bénéfice de cette force morale, il faut que l'Angleterre admette l'établissement d'un code maritime. Louons en passant la piété du souvenir qu'Alexandre gardait à la politique de sa grand'mère et de son père.

On a deviné sans doute la réponse de Pitt ; elle fut sans ambages. Au sujet de l'abandon de Malte, « c'est une chose, dit-il, qui ne dépend pas de Sa Majesté, ni d'aucun de ses

ministres, vu que le Parlement et la nation ne le souffriraient pas... L'administration serait renversée, le traité désavoué, et la nation tout occupée de la vengeance contre les fauteurs d'un tel arrangement... La France, ajoutait-il, étend sa domination de Cadix à Civita-Vecchia ; elle fait son possible pour transformer la Méditerranée en mer fermée française. Elle se propose de conquérir tout l'Empire ottoman ; elle aspire à chasser les Anglais des Indes. Si les Français y réussissent, l'Angleterre sera définitivement ruinée. La liberté de la Méditerranée, l'indépendance du Levant et de l'Égypte, la sûreté de l'Italie, des Iles Ioniennes et de l'empire ottoman sont essentiellement liées à ce que Malte « reste à l'Angleterre ». Et la grande force de l'Angleterre était en effet que ce raisonnement était indiscutable, et que son établissement à Malte garantissait vraiment la liberté de la Méditerranée contre les Français, et par surcroît contre les Russes. « Il faudra donc renoncer à l'alliance conclue pour le salut de toute l'Europe, s'écria Woronzof, l'ambassadeur russe à Londres. — C'est, répliqua Pitt, que l'Europe ne serait pas sauvée... Avec quelque douleur que ce soit, nous continuerons donc la guerre seuls ; elle sera maritime. » Cette conversation avait lieu dans les premiers jours de juin, environ deux mois après la signature du traité de Saint-Pétersbourg.

Quant au code maritime et aux droits des neutres, Pitt n'en veut rien admettre ; il ne veut pas désarmer l'Angleterre : « Elle périra peut-être, dit-il, mais honorablement et avec gloire, plutôt que de consentir à cet abandon qui amènerait sa chute. Quel est le ministre qui oserait seulement songer à une telle dégradation criminelle? Il ne s'en trouvera jamais, car qui le ferait saurait parfaitement que cela lui coûterait sa tête et que sa mémoire serait un objet de haine pour la postérité[1]. »

1. Sorel, VI, 412-441.

Dans ces conditions, il fut impossible de ratifier la convention de Saint-Pétersbourg dans les dix semaines, terme prévu, et, de fait, elle demeura suspendue pendant le voyage de Milan. Cela donna à ses auteurs le temps de chercher des alliés ; car la coalition ne manquait que d'alliés.

La seconde mission Novosiltsof offre à cet égard un intérêt particulier. M. Sorel en parle à peine, n'y voyant qu'une « feinte » pour tromper l'opinion publique sur les intentions pacifiques des alliés. Elle est bien plus amusante. C'est une arme russe à double ou triple détente, un effort pour faire sortir la coalition des limbes, ou pour en employer la menace au profit des intérêts russes, ou pour éprouver les intentions réelles du gouvernement français. Elle ne fut pas une trahison à l'égard de la coalition en formation ; car, dans cette action politique toute en nuances infiniment délicates, il ne faut pas employer un mot trop brutal.

M. de Novosiltsof était envoyé à Paris pour y faire connaître les propositions anglo-russes ; il devait passer par Berlin pour amener la Prusse à « l'Union » projetée par une pression vigoureuse, dans le temps où M. de Razoumowsky à Vienne travaillait à arracher la cour de Vienne à sa faiblesse et à son indécision trop prudente. Mais, agent de la coalition, M. de Novosiltsof restait patriotiquement un agent russe, et, s'il allait jusqu'à Paris, il ne devait pas craindre de proposer à Bonaparte les conditions que l'Angleterre trouvait inadmissibles : peut-être ainsi pourrait-il forcer le gouvernement de Londres à lâcher Malte par la crainte d'une entente continentale comme celle de 1800. Il y a de l'habileté, un peu de naïveté aussi, dans ce jeu très souple, qui caractérise la manière personnelle du tsar Alexandre. Il rêvait toujours d'être, entre la France et l'Angleterre, l'arbitre de l'équilibre européen.

Les instructions qui furent remises à M. de Novosiltsof sont datées du 11 juin : « Mon ministère, y dit le tsar, vous

remettra les pleins pouvoirs dont vous auriez besoin pour conclure la paix si Bonaparte y apporte des dispositions semblables aux miennes. Ayant pris part aux discussions qui ont eu lieu pour fixer de concert avec l'Angleterre les bases de pacification, c'est d'amener Bonaparte à y souscrire que vous vous efforcerez, et vous êtes informé jusqu'où vous pouvez céder dans l'espoir d'obtenir la paix. Le terme de ma condescendance est l'honneur de mon empire qui doit rester intact, et la bonne foi que je veux garder envers mes alliés et particulièrement envers Sa Majesté Britannique... Je ne saurais assez vous recommander de ne souscrire qu'à des stipulations claires et précises qui ne puissent donner matière à double entente et à de nouvelles discussions... Il sera nécessaire d'insister également sur l'évacuation de certains points occupés en ce moment par les Français pour obtenir ainsi une première sûreté. Il ne faudra pas permettre à Bonaparte de traîner les choses en longueur ; il faut que la négociation soit arrivée à un résultat avant le 30 août, que je sois instruit à cette époque que vous avez signé la paix ou que vous avez quitté Paris, afin que dans ce dernier cas je puisse profiter du reste de la bonne saison pour donner suite aux résolutions que les circonstances d'alors nécessiteront. »

Pour plus de clarté, M. de Novosiltsof était porteur d'un projet de traité en forme, qui fait qu'on ne peut considérer sa mission comme une simple feinte et qu'il faut y voir une tentative sincère, quoique enfantine, pour arriver à une paix avantageuse notamment à la Russie :

Projet de traité entre la France et la Russie pour servir de base au rétablissement de la paix de la France avec la Grande-Bretagne, et à l'établissement d'un ordre de choses stable en Europe :

1. — Les bases de ce traité seront fournies par le traité de Lunéville, les préliminaires de Londres et le traité d'Amiens, le traité de Paris du 8 octobre 1801 et la convention du

10 octobre 1801 entre la France et la Russie, sauf les modifications indiquées aux articles ci-dessous.

2. — Les articles 2, 4, 5, 6 de la convention du 10 octobre n'ayant pas été remplis, il est convenu ce qui suit : évacuation totale de l'Italie depuis les Alpes jusqu'au sud du royaume de Naples ; rétablissement du Piémont auquel sera joint le territoire compris derrière une ligne tirée de ... à ... (en blanc) ; le Piémont sera à jamais séparé de la France.

3. — Évacuation de la Hollande, et rétablissement de la maison d'Orange, avec Anvers, et une ligne tirée d'Anvers à Maëstricht. (On notera ici qu'il n'est pas question de reprendre à la France les anciens Pays-Bas Autrichiens ni la rive gauche du Rhin.) — Indépendance et neutralité de la Suisse.

4. — Sur l'article 10 du traité d'Amiens — c'est le fameux article de Malte, — il est convenu (en son nom et en celui de Sa Majesté Britannique — note marginale : ce qui est entre parenthèses ne peut être inséré que dans le cas où l'Angleterre aurait consenti à la cession de Malte) — avec la France, de considérer cet article 10 comme non avenu : Malte sera mis sous la garde de la Russie et un arrangement définitif sera concerté ensuite.

5. — Organisation de l'indépendance de la République Ionienne, en y conservant une garnison russe...

6. — En Allemagne, cession de Salzbourg, Berchtesgaden et Passau à la monarchie autrichienne, d'Eichstœdt à la Bavière, du Brisgau et de l'Ortenau à l'Électeur de Bade, de Fulda à la Prusse.

7. — Restitution par l'Angleterre de toutes conquêtes faites dans la présente guerre.

8. — L'Empereur de Russie s'engage pour l'Angleterre à l'acceptation de ces stipulations. — Des ambassadeurs seront nommés pour un congrès général [1].

1. Tratchevski, III, 59-60. — Thiers, V. 367.

Tout cela n'était pas mal combiné : si Bonaparte acceptait le principe de ces propositions, avec son concours, la Russie aurait Malte, garderait Corfou et toute son influence en Orient; si Bonaparte refusait de négocier, la Russie gardait les avantages de l'alliance anglaise. Quel contraste entre la vigueur intellectuelle de Napoléon et les ambitions aussi maladroites qu'étendues du tsar Alexandre!

Le même jour, 11 juin 1805, Czartoryski informa officiellement Talleyrand de la mission confiée à M. de Novosiltsof. Arrivé à Berlin, Novosiltsof demanda des passeports à Paris pour lui-même et pour son inséparable compagnon Piatoli. Napoléon se déclara prêt à le recevoir; mais ajouta-t-il, « au moindre mot qu'il ferait entendre de menaces, d'insultes, ou de traités hypothétiques avec l'Angleterre, il ne serait plus écouté, et l'adage perpétuel de la cour de France : mon droit et mon épée! serait la règle de cette circonstance[1] ». En fait Napoléon n'était pas disposé à poursuivre sincèrement cette négociation, qu'il eût été peut-être facile de faire aboutir en profitant des malentendus qui séparaient toujours l'Angleterre et la Russie; tout accord avec le gouvernement de Saint-Pétersbourg lui aurait lié les mains, et il voulait garder toute sa liberté d'action en Orient.

Cependant M. de Novosiltsof s'attardait à Berlin ; il s'efforçait d'obtenir l'adhésion du gouvernement prussien pour un accord avec la France ou contre la France, en lui rappelant ses anciennes et patientes propositions de médiation. Et ces pourparlers mystérieux faisaient de l'impression à Vienne, et même à Londres ; la crainte d'une entente entre la Russie, la Prusse et peut-être la France était en effet pour émouvoir les gouvernements autrichien et anglais. On devait voir de semblables groupements d'intérêts et d'ambitions en 1813 et même au congrès de Vienne.

1. S. Talischef, 90.

Alors survinrent les nouvelles d'Italie ; le 21 juin, Czartoryski ordonna à Novosiltsof de rester à Berlin ; avant de continuer sa route, il fallait savoir « si Bonaparte acceptait la réunion de la République Ligurienne demandée par une faible partie du Sénat, en l'absence du doge et des principaux sénateurs [1] ».

Le plénipotentiaire russe fut arrêté à Berlin par beaucoup d'autres considérations. La plupart des hommes politiques de la Russie se rendaient compte de l'impossibilité absolue d'obtenir de Napoléon l'adhésion aux conditions qui devaient lui être proposées. Woronzof écrivait à Czartoryski, le 2 juillet : « Il faudrait une espèce de miracle pour inspirer à Bonaparte une pareille modération, et nous n'en voyons plus dans ce siècle, je veux dire des miracles. » Ce n'est pas que les bases proposées par la Russie fussent inacceptables pour la France ; elles pouvaient même être grandement améliorées si Napoléon donnait quelques satisfactions au gouvernement de Saint-Pétersbourg, et sans doute il n'était pas impossible de détacher la Russie de l'Angleterre ; il n'y avait qu'à y mettre le prix. Mais Napoléon ne voulait pas y mettre le prix qui eût été cher en effet, qui eût consisté essentiellement dans l'abandon de l'Italie et de toute entreprise sur l'Orient ; or l'Orient et l'Italie étaient le champ même de ses ambitions impériales.

Pourtant les difficultés entre l'Angleterre et la Russie ne se résolvaient pas. Czartoryski en faisait part à Novosiltsof : — L'Angleterre ne veut pas abandonner Malte, même si l'on pouvait obtenir de plus grandes sûretés pour le continent, et telles à peu près qu'elles avaient été d'abord proposées par le cabinet de Saint-James ; elle ne consentirait encore à quitter Malte qu'en obtenant un autre port commode et sûr dans la Méditerranée, par exemple Minorque ; elle demanderait

1. Tratchevski, III, 70.

alors à laisser des troupes pendant trois ans à Malte pour avoir le temps de former ailleurs un établissement solide. Naturellement, elle ne veut pas entendre parler d'un code maritime. Aussi Czartoryski concluait-il : « La diversité d'opinions entre notre cour et Londres ne saurait certainement produire aucun bon effet sur la négociation dont vous êtes chargé [1]. »

On ne s'accordait pas mieux avec la cour d'Autriche, malgré les efforts de l'ambassadeur russe à Vienne, M. de Razoumowsky. Le gouvernement russe ne savait comment exprimer son indignation contre « l'étonnante faiblesse, l'inconcevable pusillanimité » de l'Autriche. Le chancelier Woronzof en écrivait un rapport à son empereur : « Bonaparte se faisant couronner Roi d'Italie, ladite cour hésite encore à prendre un parti décisif; elle se dit mal prête ; mais pourquoi ne s'est-elle pas préparée depuis la fin de 1803 que la Russie lui offrit de se concerter contre la France? A peine en 1804 s'est-elle décidée à quelques armements sous le prétexte de la fièvre jaune... Il fallait qu'elle refusât de reconnaître Bonaparte Roi d'Italie, comme violation du traité de Lunéville : que risquait-elle assurée de nos secours ? Elle n'aurait que les premiers chocs à essuyer, et ce n'est pas dans trois ou quatre mois que Bonaparte aurait pu engloutir la monarchie autrichienne. »

Pour décider l'Autriche, on lui communiquait des plans militaires grandioses : les Anglais débarqueraient sur les côtes des Pays-Bas et de la France même ; une armée du Nord passerait par le Hanovre et la Hollande ; les troupes prussiennes serviraient au siège de Mayence et entreraient en Belgique ; en arrière, la grande armée russe délivrerait l'Allemagne, la Suisse, envahirait la Franche-Comté et la Bourgogne. Des extrémités de l'Europe, la Suède et la Turquie se

1. Tratchevski, III, 77-79.

prononceraient contre la France et contribueraient au grand œuvre de la délivrance.

L'Autriche se réservait encore : on lui parlait d'agrandir le plus possible le royaume de Piémont ; elle craignait qu'on n'en voulût faire un royaume d'Italie. On ne paraissait pas se soucier de lui rendre ses anciens Pays-Bas, et on ne lui offrait pas de compensations ; elle ne voyait pas que ses intérêts particuliers eussent été suffisamment considérés dans les grands projets de remaniement dont elle savait qu'il était question ; elle était mal disposée à se sacrifier à l'intérêt général, à essuyer les premiers chocs et à attendre trois ou quatre mois qu'on vînt à son secours. Toutes ces remarques faites par M. de Stadion, ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg, « renvoyaient à bien loin le concert de mesures et le plan de la coalition ».

Quant à la Prusse, il était surtout question de l'étrangler. Si elle consentait à entrer dans la coalition, on l'emploierait au siège de Mayence ; mais, comme il était probable qu'elle n'y consentirait pas, on prendrait des mesures pour l'écraser avant d'écraser la France. C'était le secret dessein du prince Adam Czartoryski de faire couronner le tsar Roi de Pologne, à Varsovie. « S'il y avait rupture avec la Prusse, écrivait le chancelier Woronzof, non seulement il faudrait renoncer au projet de réduire la France à de justes bornes, mais aussi changer les opérations et la destination de nos armées, puisqu'il est à supposer qu'on dirigerait nos opérations dans le royaume de Prusse et qu'il faudrait lui enlever les acquisitions que cette puissance a faites sur la Pologne... C'est une guerre, ajoutait-il, qui finirait sans doute à l'avantage de la Russie; je ne sais même si elle n'a pas un intérêt plus direct pour nous que la guerre contre la France ; peut-être serait-ce une occasion pour réduire à de justes bornes un voisin dans le fond très incommode et pour réparer en quelque façon des

lautes presque de cent ans[1]. » Curieuse coalition, qui ne savait si elle allait agir contre la France ou contre la Prusse.

Ainsi la seconde mission de M. de Novosiltsof échouait à la première étape, à Berlin, et Czartoryski lui écrivait le 25 juin : « Il faut profiter de la dernière sottise de Bonaparte pour se soustraire aux chances incertaines d'une telle négociation. » On venait d'apprendre l'annexion de Gênes à la France.

II

LES DÉCLARATIONS DU 9 AOÛT 1805

L'avènement de Napoléon au trône d'Italie était une raison suffisante pour la formation de la troisième coalition ; il en resta la raison profonde. La réunion de Gênes en fut la raison déterminante; elle fit plus de bruit que le couronnement de Milan parce qu'elle n'était pas prévue, parce qu'elle ne fut pas présentée comme ayant un caractère provisoire, parce qu'ainsi elle mit en pleine lumière toute l'ambition de l'Empereur et Roi.

D'ailleurs l'émotion qu'elle produisit fut plus vive que sincère; on manifesta à son sujet une plus grande indignation pour la faire paraître plus scandaleuse. Mais il ne faut pas prendre au pied de la lettre tous les éclats de voix dont elle fut l'occasion.

M. de Novosiltsof fut aussitôt rappelé de Berlin ; il renvoya à M. de Hardenberg les passeports qu'il avait reçus de Paris par l'intermédiaire du gouvernement prussien : « Il serait impossible, lui écrivait-il en même temps, de croire que Bonaparte, en expédiant des passeports accompagnés des

1. Tratchevski, III, 38-42 (5 juin 1805).

protestations les plus pacifiques, songeât sérieusement à les suivre, puisque dans l'intervalle qui devait s'écouler entre l'expédition des mêmes passeports et l'arrivée du soussigné à Paris, il hâtait des mesures qui, bien loin d'apporter des facilités au rétablissement de la paix, sont de nature à en détruire jusqu'aux éléments. » Il observait en outre que si son souverain refusait de reconnaître le titre impérial de Bonaparte, c'était surtout parce qu'il venait d'y ajouter celui de Roi d'Italie[1].

Alexandre Ier, paraît-il, s'était écrié, en apprenant la réunion de Gênes : « Cet homme est insatiable ; son ambition ne connaît pas de bornes ; il est un fléau pour le monde ; il veut la guerre, il l'aura, et le plus tôt sera le mieux. »

La Prusse elle-même fit sa partie dans ce concert. « La réponse de l'Empereur à la députation de Gênes, disait Hardenberg à M. de Laforest, a suivi de bien près la déclaration solennelle qu'il ne voulait plus rien incorporer au territoire de l'Empire français ; voilà les inquiétudes réveillées et les raisonnements par induction reproduits ; les dénégations pures et simples n'ont plus de force. » En effet, les imaginations se mettaient en mouvement ; on racontait que Murat allait être établi en Hollande, que le prince Eugène allait être marié à la Reine-régente d'Étrurie, que Rome serait donnée à un autre parent de l'Empereur, peut-être à son oncle, que les Bourbons, à Naples, en Espagne, seraient remplacés par des Bonapartes. On jugeait Napoléon capable de tout[2].

L'Autriche surtout se décida, ce qui suffit enfin à nouer, tant bien que mal, la coalition. L'internonce à Constantinople s'écriait, en apprenant la réunion de Gênes : « C'est la monarchie universelle toute prononcée. » La cour de Vienne fut peut-être tirée de ses hésitations par la crainte d'un accord entre la Prusse et la Russie. « La haine des

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 730, f° 75.
2. Aff. Etr., Corr. de Prusse, n° 236, f°s 127-147.

cours de Vienne et de Berlin l'une contre l'autre, écrivait alors le chancelier Woronzof, est, on peut le dire, le pivot principal de toutes leurs actions et démarches. » On rencontrera toujours beaucoup de jalousies et de défiances dans ces tentatives d'accord et même dans des accords conclus.

Aussi bien le gouvernement autrichien était-il forcé par les traités de se prononcer dès lors pour la coalition. Car la convention austro-russe du 6 novembre précédent, qui avait un caractère nettement défensif, spécifiait comme cas de guerre le cas où le gouvernement français se permettrait de nouveaux empiétements en Italie. C'est ce que l'ambassadeur russe à Vienne ne manqua pas de faire valoir, et les négociations depuis si longtemps entamées aboutirent enfin à quelque résultat ; on verra pourtant bientôt que la prudence eût commandé à l'Autriche de ne pas se prononcer si tôt.

Tout d'abord l'Angleterre consentit enfin à ratifier le traité du 11 avril ; il est vrai qu'elle en fit distraire l'article de Malte. Les ratifications furent échangées le 16 juillet, sous cette réserve. M. Sorel à cette occasion cite le mot d'un personnage de Tolstoï, dans *la Guerre et la Paix :* « L'Angleterre a refusé de céder Malte ; elle a l'esprit trop mercantile pour comprendre l'élévation d'âme de l'Empereur Alexandre. » Il ne faut pas être dupe de cette grande âme ; elle calculait souvent mal, mais elle calculait beaucoup ; seulement, elle ne voulait pas en avoir l'air.

En même temps, le général Winzingerode se rendait à Vienne et étudiait avec Schwarzenberg et Mack un plan général d'opérations combinées. Ces conférences furent terminées le 16 juillet par un accord parfait, Winzingerode s'en retourna à Saint-Pétersbourg, et les préparatifs militaires furent poussés dans les deux pays avec une certaine activité. La guerre parut dès lors inévitable et prochaine.

Cependant les relations diplomatiques ne furent pas aussitôt rompues entre l'Autriche et la France ; elles furent

même soigneusement entretenues par la cour de Vienne pendant plusieurs semaines encore. On peut croire qu'elle voulait ainsi se donner le temps d'achever ses armements. Mais peut-être pourrait-on admettre aussi qu'elle ne perdait pas l'espérance d'éviter la guerre, qu'elle ne s'y décidait qu'à regret, et qu'elle eût été heureuse de rencontrer un terrain d'entente avec la France.

Mais il faut suivre fidèlement les documents.

Le 18 juin, La Rochefoucauld écrivait de Vienne que le gouvernement autrichien était profondément irrité par la réunion de Gênes et surtout par le renvoi de son ministre auprès de la République Ligurienne, le baron de Giusti ; que néanmoins il paraissait encore retenu par la crainte, comme un enfant ; que l'horizon était certainement de plus en plus obscurci, mais que « la marche de l'Autriche restait enveloppée dans le mystère ».

Napoléon voulut pénétrer ce mystère. Il écrivit à Talleyrand : « Comme rien ne serait plus propre à me donner la mesure exacte des dispositions de la cour de Vienne que d'entamer une négociation dont l'objet serait d'échanger un certain nombre de grands cordons de la Légion d'Honneur contre des cordons des Ordres d'Autriche, écrivez à M. de La Rochefoucauld de dire à M. de Cobenzl que, pendant mon séjour à Milan, j'ai reçu les cordons des ordres de Prusse, de Bavière et de Portugal ; que je vais recevoir incessamment les ordres d'Espagne ; qu'ainsi l'Autriche se trouve presque la seule des grandes puissances du continent qui n'ait point fait un échange des cordons de ses ordres ; et que, ne voyant aucune raison à une exception qui semblerait marquer de l'éloignement, je suis disposé à proposer quelques grands cordons de la Légion d'Honneur en échange d'un pareil nombre de cordons des ordres d'Autriche... Vous ordonnerez à M. de La Rochefoucauld de vous informer promptement du résultat de son entretien avec M. de Cobenzl, de ne

rien négliger de ce qui pourrait me donner une connaissance positive des dispositions de la cour de Vienne, et de vous faire connaître, par la voie la plus prompte et la plus sûre, les mouvements extraordinaires qui s'opéreraient dans les armées autrichiennes [1]. »

Si elle eût voulu tromper Napoléon sur ses dispositions, la cour de Vienne n'aurait eu qu'à accepter un échange de décorations qui n'avait pas une grande signification politique puisqu'elle avait déjà reconnu le titre impérial de Napoléon. Elle refusa tout net, pour ne pas paraître, en acceptant, reconnaître les récents événements sur lesquels elle voulait d'abord avoir des explications.

Napoléon alors daigna s'expliquer sur les libertés qu'il venait de prendre à l'égard de ses engagements du traité de Lunéville.

Le 20 juin, Talleyrand écrivait, de Bologne : « Il est impossible à tout homme éclairé de ne point considérer le système continental de l'Europe comme entièrement arrêté ; l'Empereur ne veut passer ni l'Adige ni le Rhin, et les autres projets qu'on peut lui prêter ne sont que des chimères absurdes inventées par la malveillance. » L'Adige pourtant ne peut pas être considérée comme la frontière naturelle de la France. Le 4 juillet, sur ordre de son gouvernement, La Rochefoucauld expliquait au chancelier Cobenzl « que l'Empereur n'avait cédé aux vœux unanimes des habitants de Gênes que pour sauver de l'anarchie et du malheur un gouvernement qu'il avait établi et auquel il avait cherché plusieurs fois à donner une constitution stable, que cet objet, n'augmentant point la puissance continentale de la France, ne paraissait pas devoir en rien inquiéter l'Autriche. »

Et, comme La Rochefoucauld était à Vienne de plus en plus pressé de questions et de plaintes et que, des deux parts,

1. Corr. de Napoléon, X, 481.

les armements commençaient à se précipiter, Talleyrand écrivit, le 22 juillet, sur un autre ton : « Quel peut être le but des questions de la cour de Vienne relativement à Gênes puisqu'elle ne saurait ignorer ce qui est connu de toute l'Europe et que, sans doute, son dessein n'est pas de faire revenir la France sur une réunion maintenant consommée ? Car, si telle était sa pensée, il ne resterait plus alors d'espoir pour la paix. Comment la cour de Vienne se croit-elle en droit de demander raison à l'Empereur de ce qu'il fait en Italie, lorsqu'il ne lui demande lui-même aucun compte de ce qu'elle fait en Allemagne ? L'acquisition de Gênes est-elle pour la France autre chose que ce qu'est pour l'Autriche l'acquisition de Lindau et une multitude d'autres réunions en Souabe, avec cette différence que l'Autriche s'agrandissant en Allemagne se fortifie contre la France, tandis que la France en s'agrandissant de Gênes ne se fortifie que contre l'Angleterre ? Sied-il à la cour de Vienne de témoigner des inquiétudes et d'élever des plaintes au moment même où elle poursuit en Allemagne, au détriment des petits États, un système d'agrandissement, et où elle favorise, au détriment de tous les États maritimes, un principe général d'usurpation qui ne tend qu'à établir la toute-puissance de l'Angleterre ?... D'ailleurs, si la cour de Vienne n'avait pas envoyé des renforts sur la frontière d'Italie, l'Empereur aurait été et serait encore prêt à entrer dans une explication sur tout ce qui peut intéresser l'Autriche ; mais, lorsqu'il apprend que de nouveaux renforts grossissent les corps de la frontière, il répond par le silence à des demandes qu'il doit regarder comme offensantes. »

Ainsi la cour de Vienne ne reçut point d'explications sur les changements arrivés en Italie. En compensation, elle eut de Talleyrand, sous la date du 4 août, une éloquente dissertation de haute politique ; c'est souvent ainsi que répondait la diplomatie napoléonienne : « A entendre les ennemis de la

France, elle aspire à la monarchie universelle. Ce sont là de ces accusations banales que l'on a dirigées successivement contre diverses puissances et dont la plus simple réflexion démontre l'absurdité. Sa Majesté ne se berce pas de chimères, et, bien loin que la France ait de telles prétentions, à peine a-t-elle le degré de puissance nécessaire pour défendre l'étendue actuelle de ses possessions. Toutefois elle ne désire aucun agrandissement ; elle n'en cherchera aucun, si ses ennemis ne lui en donnent pas l'exemple... Que l'Autriche regarde plutôt où sont ses vrais ennemis. Le jour n'est pas éloigné peut-être où l'Autriche et la France réunies auront à combattre, non seulement pour leur propre indépendance, mais encore pour la préservation de l'Europe et des principes mêmes de la civilisation... Cependant, profitant de nos divisions, la Russie achèverait sans obstacle la conquête déjà si avancée de l'Empire ottoman. Qui peut prévoir où s'arrêterait ce torrent, s'il s'était une fois répandu de l'Euxin à l'Adriatique et du Danube à l'Hellespont? A quels dangers l'Europe ne serait-elle pas exposée si la croix grecque relevée dans Constantinople y remplaçait une fois le croissant? Quel est le politique autrichien ou français qui peut rester sans inquiétude en considérant les acquisitions que la Russie a faites depuis un demi-siècle? Les deux tiers de la Pologne lui sont échus en partage, elle possède la Crimée, elle s'établit aux bouches du Phase, elle s'étend dans la Géorgie, elle s'avance sur la Perse, elle occupe les Iles Ioniennes, elle arme secrètement la Morée, et hâte par son ascendant et ses intrigues la décadence et la dissolution de l'Empire ottoman[1]. »

Non seulement Napoléon révélait là un des principes fondamentaux de sa politique, le refoulement des Russes ; mais il savait toucher un point sensible de la politique autrichienne, il savait que les temps du projet grec étaient bien

1. Aff. Etr., Corr. de Vienne, n° 377, f°s 53, 85, 71, 97, 141, 207.

passés, et que la cour de Vienne se nourrissait de défiances au sujet de la politique des tsars dans les Balkans.

L'Autriche n'en fut pas détournée de ses préoccupations du moment. Mais elle ne se refusa pas à une nouvelle négociation. Avec une sincérité qui s'explique par la répugnance qu'elle avait à se battre pour l'Empereur de Russie, elle essaya de renouer le lien brisé de la mission Novosiltsof, d'établir une communication entre Paris et Saint-Pétersbourg, de faire connaître à Napoléon les conditions de la coalition qui se formait. Ce n'était pas une médiation qu'elle offrait; elle était désormais bien plus près de la coalition anglo-russe que de la France, et elle poursuivait ses préparatifs militaires. Ce n'était pas un piège qu'elle tendait à la France pour dissimuler ses dispositions belliqueuses. C'était un effort suprême pour éviter une guerre qu'elle sentait nécessaire, mais qu'elle redoutait, et surtout dont elle redoutait les suites, mal sûre de ses alliés : situation délicate où nous retrouverons maintes fois l'Autriche pendant les dix années qui vont suivre.

Combien il eût été facile à Napoléon de rompre cette coalition si fragile ! Il lui eût fallu seulement quelque modération.

Or, à ce moment, l'échec de « l'immense projet » mettait Napoléon dans une situation pénible pour son amour-propre et pour son prestige. Mais faut-il ici parler d'un échec, et d'un immense projet? En vérité la Grande Armée fut-elle jamais destinée à une descente en Angleterre? Un tel doute peut paraître extraordinaire. Il est certain que pendant plus de deux ans des armements considérables ont été préparés à Boulogne ; il est certain que des ordres ont été donnés par l'Empereur pour une concentration des flottes françaises dans le Pas-de-Calais ; il est probable qu'il compta sur l'arrivée de Villeneuve et de Ganteaume dans les premiers jours du mois d'août ; il est vraisemblable qu'il espéra pouvoir faire passer quelques troupes sur la côte anglaise. Mais toute

la Grande Armée ? Combien il eût été dangereux de risquer une pareille entreprise, lorsque la Russie, l'Autriche, la Prusse même, étaient chaque jour plus disposées à se prononcer contre la France! Au moins il eût fallu éviter sur le continent toute entreprise de provocation, et ne pas prendre une sorte de plaisir à susciter la coalition. Qu'on suppose Napoléon maître du passage pendant quelques heures, comme il le demandait à ses amiraux, et faisant passer son armée en Angleterre ; ne risquait-il pas d'être aussitôt enfermé dans sa conquête et d'apprendre dix ans plus tôt le chemin de Sainte-Hélène ?

On peut admettre qu'il pensa frapper un grand coup sur le gouvernement britannique par une attaque directe. Mais il n'est pas possible qu'il ait voulu y consacrer les éléments essentiels de la Grande Armée : elle avait une autre mission que d'aller s'enfermer en Angleterre. Jadis César avait poussé aussi une pointe sur la Grande-Bretagne afin d'achever plus tranquillement la conquête de la Gaule. Napoléon arma le camp de Boulogne parce que l'opinon se persuadait qu'il n'avait pas d'ennemie plus acharnée que l'Angleterre, parce qu'il pouvait ainsi entretenir les puissances continentales dans une trompeuse sécurité ; il avait l'air de leur tourner le dos pour les attirer dans son piège. En vérité, il ramassait toute sa force à Boulogne pour fondre d'un essor irrésistible sur le Danube, au cœur du continent. Ce fut sa conception politique et stratégique la plus géniale.

L'Autriche y devait être prise. Mal satisfaite des explications, insuffisantes en effet, qu'elle recevait du gouvernement français, elle adhéra enfin, le 9 août, à l'alliance austro-russe. Ce ne fut pas l'objet d'un traité formel ; on ne chercha pas à s'entendre sur des articles précis ; on n'osa pas s'occuper de la forme nouvelle que l'on donnerait à l'Europe « après une guerre heureuse » ; on craignait sans doute de se quereller au lieu de s'entendre. On ne fut d'accord que sur des chiffres de

troupes et de subsides. Il faut rappeler d'ailleurs que la Prusse s'enferma encore dans la neutralité, en dépit des instances chaque jour plus pressantes, et même plus menaçantes du Tsar Alexandre.

L'alliance de l'Autriche avec la Russie et l'Angleterre est établie par les cinq *Déclarations* du 9 août 1805[1], signées à Saint-Pétersbourg, comme le traité anglo-russe du 11 avril, dont elles sont une confirmation et une extension.

I. — Déclaration du prince Czartoryski à l'ambassadeur de Sa Majesté Impériale et Royale, le comte de Stadion : — « Les diverses observations et propositions mentionnées par la cour de Vienne dans la déclaration préalable remise le 7 juillet à l'ambassadeur comte de Razoumowsky par le vice-chancelier d'État comte de Cobenzl, sont acceptées par l'Empereur de Russie pour servir de bases au concert de mesures entre la cour de Russie et celles de Londres et de Vienne. De même les propositions faites par Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique pour l'arrangement des affaires du continent sont acceptées dans le cas où il y aurait lieu d'espérer qu'on pût éviter la guerre au moyen de négociations. » — Les mesures militaires préparées entre MM. de Winzingerode, de Schwarzenberg et Mack, sont sanctionnées. — La Russie tâchera d'obtenir l'agrément de l'Angleterre aux restrictions et demandes sur quelques points particuliers de la Convention du 11 avril. — Elle tâchera aussi d'obtenir la somme entière des subsides demandés par l'Autriche. — La guerre commencée, il n'y aura aucune trêve ni paix séparée.

Toutes ces formules n'indiquent pas un accord complet, sur tous points ; elles supposent même la possibilité d'éviter la guerre par des négociations, comme celles que l'Autriche continue à ce moment avec la France.

II. — Déclaration du comte de Stadion au prince Czarto-

1. Martens, XI, 169.

ryski. — Le gouvernement autrichien accède aux articles de la précédente déclaration ; il ordonnera la mise à exécution immédiate des dispositions militaires convenues le 16 juillet ; la guerre commencée, il ne fera ni paix ni trêve séparée.

III. — Déclaration du prince Czartoryski à Mylord Grenville-Leweson-Gower. — Le prince Czartoryski communique à l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique les deux déclarations précédentes échangées entre la Russie et l'Autriche ; il espère l'adhésion de l'Angleterre ; il a de pleins pouvoirs de son souverain pour cet échange de déclarations.

IV. — Déclaration préalable du comte de Stadion à lord Gower. — L'ambassadeur de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique adhère, au nom de son souverain, à la convention du 11 avril 1805, « sous les conditions, restrictions et réserves mentionnées dans les déclarations précédentes » ; il fixe le subside en argent, pour la présente année 1805, à trois millions de livres sterling, même au cas « où les démonstrations énergiques de guerre ne conduiraient pas à des hostilités réelles, mais au rétablissement de la paix par le moyen de négociations ». Le subside sera augmenté les années suivantes, jusqu'à concurrence de quatre millions de livres. Sous ces conditions, qui seront présentées à Londres, le gouvernement autrichien est prêt à conclure formellement l'accession à l'union du 11 avril.

V. — Déclaration de lord Gower au prince Czartoryski et au comte de Stadion. — L'ambassadeur de Sa Majesté Britannique accepte les observations et propositions émises dans la déclaration préalable autrichienne du 7 juillet, pour servir de bases au concert de mesures entre les trois cours ; il accepte aussi les considérations proposées pour l'arrangement des affaires du continent dans le cas où on pourrait espérer de prévenir la guerre par le moyen de négociations. Il accepte, sous réserves, les demandes pécuniaires de l'Autriche. Il fixe les troupes autrichiennes à 320.000 hommes au

moins. Il ne peut consentir aux « restrictions et demandes sur quelques points particuliers de la Convention du 11 avril ».

On verra sans doute dans ces déclarations des bases de discussion, plutôt qu'un traité d'alliance; au reste elles laissaient la porte ouverte aux négociations engagées par l'Autriche avec la France. Le chancelier Woronzof en faisait l'observation au prince Adam Czartoryski : « Il faut avouer que si la coalition a lieu, elle ne commence pas sous des auspices favorables, les trois principales puissances n'étant pas d'accord entre elles sur plusieurs points... Les difficultés que l'Angleterre a faites sur Malte nous ont donné de l'humeur; cela laissera des traces et influera peut-être lorsqu'il surviendra d'autres difficultés, faciles à prévoir dans des coalitions et sur lesquelles, même sans irritation, on ne pourrait s'entendre... Et pour diriger les opérations, y aura-t-il un bureau, un comité[1]? »

La troisième coalition n'étant pas fondée sur d'autres documents que la convention du 11 avril et les déclarations du 9 août, on est en droit de remarquer qu'elle ne fut jamais vraiment conclue, et même que les négociations auxquelles elle avait donné lieu prouvaient l'impossibilité d'une entente entre les ennemis de Napoléon.

Il n'y eut alors de véritable alliance qu'entre l'Angleterre et la Suède. La convention anglo-suédoise du 3 décembre 1804 fut renouvelée et confirmée par les traités d'Helsingborg et de Beckascoy (31 août et 3 octobre 1805) : c'étaient des traités de « concert parfait, amitié et alliance » ; l'Angleterre fournissait des subsides pour les fortifications de Stralsund ; la Suède s'engageait à fournir 12.000 hommes à l'armée combinée ; il était entendu que la Russie pourrait débarquer des troupes sur les côtes de la Poméranie suédoise.

1. Tratchevski, III, 97.

C'était l'armée du Nord en formation. C'était un commencement de préparation d'opérations militaires.

Cependant l'Autriche poursuivait vers la France sa louable et vaine entreprise de négociation pacifique.

Le 5 août, elle faisait officiellement des ouvertures en ce sens à Paris et à Saint-Pétersbourg ; dans la note qui était adressée au gouvernement français, elle parlait avec discrétion des affaires de Lucques et de Gênes ; elle exprimait la pensée que ces difficultés pouvaient être résolues.

Le 13 août, Talleyrand fit une première réponse : — Il n'est pas permis d'espérer le succès d'une médiation autrichienne ; la mission Novosiltsof a été injurieusement rappelée au moment où elle venait de recevoir des passeports de Paris ; la Russie ne sait qu'outrager la France : elle ne veut pas la paix. Quant à l'Angleterre, tout le monde sait qu'elle ne veut qu'exciter la guerre sur le continent. La Prusse est neutre : que l'Autriche se tienne dans la même situation, alors l'Angleterre rentrera dans le traité d'Amiens, et les couronnes de France et d'Italie seront aussitôt séparées. Sinon, et si l'Autriche continue à armer, elle sera considérée comme faisant une diversion en faveur de l'Angleterre.

Cette note parut sans doute ensuite insuffisante à Talleyrand ou à l'Empereur ; ou bien, dans les deux ou trois jours qui suivirent, l'Empereur prit ses résolutions. Le 16 août, Talleyrand adressa à l'ambassadeur Philippe de Cobenzl une seconde réponse, d'un ton moins modéré : — Les armements autrichiens, sur lesquels l'Empereur vient de recevoir de nouveaux renseignements, l'obligent à suspendre ses projets contre l'Angleterre. Ainsi la responsabilité encourue par l'Autriche devient très grave. Il faut donc qu'elle se remette sur le pied de paix ; il faut qu'elle retire les vingt-et-un régiments qui ont été envoyés dans le Tyrol ; il faut qu'elle cesse toutes fortifications de campagne, notamment autour de Venise ; il faut qu'elle réduise ses troupes en Styrie, Carin-

thie, Carniole, Frioul et Vénétie. Il faut qu'elle déclare hautement et publiquement à l'Angleterre sa neutralité. Il faut enfin qu'elle accélère sa réponse à ces légitimes demandes de la France.

Puis Talleyrand fit venir l'ambassadeur autrichien au ministère ; il lui montra de nombreuses dépêches qui éclairaient le gouvernement français sur les préparatifs militaires de l'Autriche, et il lui tint ce langage pressant :

« Déjà l'Empereur a suspendu l'exécution de ses projets, sentant bien qu'il ne peut se porter en Angleterre avec 150.000 hommes lorsque ses frontières du midi sont menacées. Ainsi donc l'Empereur d'Allemagne a déjà opéré une diversion en faveur de l'Angleterre ; il est donc l'allié des Anglais ; il n'est donc plus neutre. Mais, s'il a cessé d'être neutre, la France doit le regarder comme un ennemi ; et vous devez vous attendre à avoir la guerre dans un mois, oui, dans un mois, je vous le dis avec douleur, Monsieur le Comte, à moins que tout ne rentre en Autriche dans l'ordre où tout se trouvait il y a trois mois ; car l'Empereur n'est pas assez insensé pour donner aux Russes le temps d'arriver à votre secours. Vous direz peut-être que vous ne craignez pas la guerre : en ce cas, je ne vois plus de remède aux maux qui menacent le continent... Vous aurez la guerre précisément dans l'endroit où vous n'avez pas de troupes.

« ... Seul, Monsieur le Comte, vous voyez Vienne à une distance convenable pour envisager sous leur vrai point de vue les opérations respectives des deux puissances, et pour les apprécier dans tous leurs détails. Vous voyez d'un côté toutes les troupes de la France aux extrémités de la Bretagne et de la Picardie, s'instruisant aux opérations maritimes ; de l'autre, vous voyez un nombreux rassemblement de troupes dans le Tyrol et 72.000 hommes dans l'État vénitien. Vous ne pouvez donc être dans l'embarras de décider quel sera l'agresseur, ou de celui qui déclarera la guerre, ou de celui qui

vient au secours de l'Angleterre en rassemblant ses forces sur ses frontières pour menacer la France.

« ... Si votre Empereur veut la guerre, j'ose vous dire qu'il ne doit pas se flatter de faire dans Vienne les fêtes de Noël. Non que vous n'ayez une armée nombreuse et formidable ; mais un mouvement rapide ne peut être imprimé à 300.000 hommes que par une seule tête. Un cabinet ne fait exécuter de grands mouvements qu'avec lenteur... Dans quinze jours, au retour du courrier de Vienne, l'Empereur des Français doit avoir toute certitude (j'entends cette certitude qui résulte des faits) que l'Empereur d'Allemagne veut réellement vivre en paix avec la France ; sinon, il lèvera tous ses camps, il appellera son armée de réserve, et dès lors le continent sera en feu. »[1]

Philippe de Cobenzl joue ici le rôle de personnage muet ; on regrette que Talleyrand, qui racontait l'entretien en ces termes à M. de La Rochefoucauld, n'ait pas conservé les répliques de l'ambassadeur d'Autriche ; il y fut vraisemblablement question de l'Italie ; il est de fait, en tout cas, qu'il n'obtint pas la moindre apparence de satisfaction, et sans doute le gouvernement français savait bien que l'Autriche ne pouvait pas se contenter même de ces deux réponses.

Le 31 août, M. de Razoumowsky remettait au gouvernement autrichien la réponse de la Russie : — Elle expliquait les raisons du rappel de M. de Novosiltsof rendu nécessaire par la réunion de Gênes à l'Empire français ; elle renouvelait les dispositions pacifiques de l'Empereur Alexandre, qui se manifesteraient dès que le gouvernement français aurait montré des dispositions semblables ; en attendant, la cour de Saint-Pétersbourg s'estimait obligée par les circonstances à presser ses préparatifs militaires.

Le 3 septembre, la cour de Vienne adressait à Paris une

1. Aff. Etr., Corr. de Vienne, n° 377, f° 288. — Corr. de Napoléon, XI, 78, 80.

déclaration qui était presque une déclaration de guerre. Après avoir rappelé que les derniers événements d'Italie constituaient de graves violations du traité de Lunéville, elle continuait : « Le maintien du repos public exige que chaque Etat se renferme dans ses limites et respecte les droits et l'indépendance des autres Etats forts ou faibles. Ce repos est troublé quand une puissance s'attribue des droits d'occupation, de protection et d'influence qui ne sont avoués ni par le droit des gens, ni par les traités ; quand elle parle des droits de la victoire après la paix qui les a éteints ; quand elle emploie la force et la crainte pour dicter des lois à ses voisins, pour les obliger d'assimiler leurs constitutions à la sienne, ou pour leur arracher des alliances, des concessions, des actes de soumission et d'incorporation ; quand elle prétend que sa dignité est offensée par des représentations fondées, tandis que ses propres feuilles attaquent successivement tous les monarques ; enfin quand elle s'érige seule en arbitre du sort et des intérêts communs des nations, et qu'elle veut exclure d'autres puissances de toute participation au maintien de la tranquillité et de l'équilibre général, les unes parce qu'elles sont trop éloignées, d'autres parce qu'un bras de mer les sépare du continent ; opposant aux réclamations des puissances les plus voisines du danger des réponses évasives, des rassemblements de troupes sur leurs frontières, des menaces de rupture si elles se mettent en défense. C'est elle alors qui provoque les autres puissances à s'armer, à se secourir, à s'unir enfin, s'il le faut, pour le maintien de leur sûreté et de la sûreté publique ».[1]

Cette déclaration autrichienne donnerait assez bien la morale de toute cette histoire. Dès lors les troupes adverses étaient en mouvement. L'Autriche en informait, le 9 septembre, la diète de Ratisbonne par un rescrit impérial ; elle

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 729, f° 177. — Corr. de Vienne, suppl. n° 27, f° 71.

y énumérait tous les empiétements de la France en Italie, violation des traités : — « L'Autriche a offert son intervention pour le rétablissement de la paix et de la tranquillité. La France l'a refusée. C'est une situation passive et sans défense que la France veut, et non la paix; car l'état où une puissance formidable reste seule armée, et où aucune résistance ni secours ne l'empêche d'occuper par ses troupes, d'opprimer et de subjuguer l'un après l'autre des Etats indépendants et paisibles, n'est pas la paix; c'est un état plus désastreux que la guerre. »

III

LA MISE EN MARCHE DES ARMÉES

Le 23 août, Napoléon annonçait à Talleyrand les importantes résolutions qu'il avait prises : « Au 1er vendémiaire, je me trouve avec 200.000 hommes en Allemagne et 25.000 hommes dans le royaume de Naples. Je marche sur Vienne, et ne pose les armes que je n'aie Naples et Venise et augmenté tellement les Etats de l'électeur de Bavière que je n'aie plus rien à craindre de l'Autriche... Si l'Empereur d'Allemagne commande en personne son armée, nous aurons vraisemblablement l'honneur de nous voir. »[1] Et voilà dès ce moment tout le plan de la campagne et de la paix. Il y avait dans le génie de l'Empereur une sorte d'assurance prophétique.

Pendant que les armées se mettaient en mouvement, les ennemis en présence s'efforçaient de grouper autour d'eux le plus d'alliés possible, et toute l'Europe était entraînée dans la nouvelle querelle.

L'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Suède, pressaient la Prusse, au milieu de leur ligne de bataille, de se prononcer en leur faveur; elles priaient, elles menaçaient; le tsar mul-

1. Corr. de Napoléon, XI, 117. 126

tipliait les lettres à son bon ami le roi Frédéric-Guillaume. La Turquie était sommée d'entrer dans la coalition. Naples ne demandait que cela. Des troupes russes débarquaient à Stralsund, à destination du Hanovre ; d'autres quittaient Corfou pour la côte napolitaine. Mais il y avait encore de l'incohérence dans toute cette stratégie diplomatique et militaire.

Napoléon, comme autrefois Frédéric II, et avec plus de puissance, était par la vigueur de son esprit et l'unité de ses desseins, plus fort qu'une coalition ; et il disposait, dans une même action, de toutes les ressources de la France, de l'Espagne, de l'Italie, de la Hollande et d'une partie de l'Allemagne. Il tenait tête en Turquie, à Naples, en Prusse, à l'effort diplomatique de ses ennemis. C'était, en vérité, les destinées du continent qui dès lors se débattaient.

Contre l'influence française à Constantinople, la Russie et l'Angleterre étaient ensemble en bataille ; pourtant leurs intérêts n'étaient pas absolument les mêmes. Ainsi les Anglais portaient plus d'efforts sur l'Egypte, dont ils connaissaient désormais l'importance exceptionnelle. Elle était de nouveau déchirée de dissensions entre les principaux chefs des Mameluks. Le gouvernement anglais soutenait, avec d'importants subsides, l'un d'entre eux, Elfy-bey ; il pensait en faire le maître de l'Egypte pour y régner sous son nom ; il combattait de tout son pouvoir l'autorité croissante du commandant de la garnison albanaise du Caire, Méhémet-Ali ; il cherchait à exciter les défiances de la Porte à son égard ; il s'offrait au sultan pour rétablir l'ordre en Égypte, gracieusement. Il traçait en somme les premiers traits d'une politique qui devait lui réussir quatre-vingts ans plus tard.

Les Russes cependant jetaient leur dévolu sur la Turquie d'Europe ; ils l'entouraient toute de leur influence, du Bosphore au canal d'Otrante ; ils poussaient, plus vigoureusement chaque jour, leur action en Moldavie et Valachie, en

Serbie, jusqu'au Monténégro. Peut-être excitaient-ils encore l'Autriche contre la France, comme en 1792, pour avoir les mains plus libres en Orient; car ils n'avaient pas que des pensées désintéressées.

Du moins, si la position des intérêts russes et des intérêts anglais n'était pas la même, les deux puissances avaient le même souci d'écarter de Constantinople les entreprises de plus en plus redoutables de la politique française. Leur diplomatie y fut, dans l'été de 1805, particulièrement active. Un nouvel ambassadeur d'Angleterre, sir F. Arbuthnot, y arriva le 23 juin; il est possible qu'il eût la mission de surveiller autant la politique de la Russie que celle de la France.

Il se mit d'accord avec l'ambassadeur russe Italinsky pour exiger de la Porte le renouvellement du traité d'alliance de 1798, qui pourtant, conclu alors pour huit ans, n'expirait qu'à la fin de l'année 1806. C'était un prétexte assez bien choisi pour infliger un échec à l'influence française et prendre contre elle des garanties. L'ambassadeur de France, le maréchal Brune, étant parti, et la mission Jaubert étant terminée, la France ne paraissait pas en bonne situation pour repousser cette attaque. Ruffin, le chargé d'affaires, expliqua très bien au reis-effendi que « se fier au silence actuel de la France, c'était se confier en navigateur imprudent au calme de l'automne. » Il n'était pas de taille à lutter contre les deux ambassadeurs ennemis; il eut du moins la confidence de tout ce qu'ils exigèrent de la Porte, et ce fut pour le sultan le moyen de se ménager encore les bonnes dispositions de la France.

Ainsi Ruffin connut de bonne heure les détails de la conférence dans laquelle l'ambassadeur russe avait exposé avec ampleur les volontés de son gouvernement : — Ce ministre étranger, raconte-t-il, avait rappelé à la Porte qu'il y avait bien longtemps qu'il l'avait sollicitée de renouveler le traité

de 1798 ; il avait déclaré qu'il ne pouvait attribuer le langage dilatoire du ministère ottoman qu'à l'apparition de M. Jaubert ; qu'il le savait porteur de lettres de crédit pour une somme de 2.000 bourses destinée à corrompre les membres du divan ; qu'il s'apercevait bien de l'effet de ce moyen de séduction, mais que l'Empereur son maître n'était pas d'humeur à se laisser amuser, et que ses forces de terre et de mer, déjà mises en avant pour la défense de l'empire turc, auraient bientôt changé de direction si le Divan persistait de son côté dans le changement trop remarquable de ses premières dispositions.

Ce langage comminatoire, saisi et commenté par la faction des Morousi, inspira une telle terreur aux ministres ottomans qu'ils pressèrent Sa Hautesse de les autoriser, par un écrit de sa main, à procéder au renouvellement du traité avec la Russie. Les principaux préliminaires furent arrêtés dans les premiers jours de juillet ; la Russie y voulut beaucoup de précision, et elle proposa au traité de 1798 quelques additions qui n'étaient sans doute pas concertées avec l'Angleterre son alliée, et qui ne paraissent pas uniquement inspirées par le souci de refouler l'influence française.

Elle demandait notamment, les raïas étant partout vexés et foulés par l'administration turque, que par stipulation expresse la Porte reconnût à l'Empereur de Russie le droit de protéger, dans toute l'étendue du territoire ottoman, tous les Grecs, c'est-à-dire tous les orthodoxes, de quelque état et condition qu'ils fussent. Elle voulait encore que tous les traités concernant la Moldavie et la Valachie fussent confirmés et étendus à la Serbie. Il eût été plus simple sans doute de demander le protectorat de l'empire turc et particulièrement de ses provinces de Moldavie, Valachie et Serbie

Les ministres ottomans entendirent ces propositions avec une émotion qu'ils cachèrent prudemment ; ils sollicitèrent

seulement le temps de la réflexion : la chose en valait la peine. Le chargé d'affaires de France fut informé : « L'Empereur des Français, lui disait-on, ne connaît pas à fond notre position ; il peut nous sauver, mais non plus par des paroles. Il faut aujourd'hui de hauts faits d'armes... Nous voyons et nous savons tout, mais sans pouvoir parler ni remuer. Nous sommes obligés d'accueillir les impostures les plus évidentes comme des vérités du Coran. Que nos ennemis soient une fois attaqués sur leur territoire, et l'on verra ce que deviendront les alliances et les conventions. Alors on distinguera quels sont les amis que les Turcs reconnaissent et affectionnent comme tels ».[1]

Napoléon, quoiqu'il n'eût pas d'ambassadeur à Constantinople (le moment n'en était pas venu), surveillait les événements. Il continuait quelques relations avec Ali Tébéléni, le pacha de Janina. « Il faut se défier du personnage, disait Ruffin ; mais, sans oublier le passé, qui doit être le régulateur de notre conduite avec lui, si l'intention de Sa Majesté est de retarder le naufrage des Ottomans, peut-être nous serait-il possible de leur conserver cette seule planche qui ne soit pas encore tout à fait pourrie. »

Talleyrand chargea Ruffin d'appeler l'attention de la Sublime Porte sur le passage constant des vaisseaux russes par le Bosphore : « Il n'y a point de système de ménagement qui puisse aller jusqu'à compromettre à un tel point la sûreté d'un Empire ; il n'y a pas de position, telle subordonnée qu'elle soit, qui puisse faire à un gouvernement intimidé une nécessité d'ouvrir un accès facile à des forces aussi considérables, qui, sous le prétexte d'un simple passage, peuvent s'arrêter devant la capitale et incendier la demeure du souverain... C'est surtout à son propre détriment que la Sublime Porte manque ici de prudence. Les forces que la Russie

1. Aff. Etr., Corr. de Turquie, n° 210, f° 133-138.

envoie à Corfou n'ont d'autre objet que de fomenter et de maintenir l'état d'agitation des provinces européennes de Turquie et de profiter d'une circonstance favorable pour s'en emparer. Car tout ce qui se passe en Morée, les troubles de la Servie, les fermentations de l'Asie, de l'Égypte, de l'Arménie, l'état de guerre existant entre la Perse et la Russie, tout concourt à prouver que la Porte est menacée par les forces mêmes qu'elle laisse indolemment voguer sous les murs de Constantinople. Sa Majesté s'afflige, et, il faut le dire, s'indigne d'un tel aveuglement ».

Quelques jours après, à la fin d'août, la France prononçait plus vivement son action ; Ruffin recevait cette nouvelle instruction : « Si le traité de 1798 entre la Porte, l'Angleterre et la Russie n'est pas encore renouvelé et ratifié, la volonté de Sa Majesté est que vous fassiez les plus instantes démarches, et que vous présentiez des notes pour en empêcher la conclusion.

« Comment les démarches de la Russie, son envahissement des provinces frontières, l'esprit de révolte qu'elle y propage, les projets connus des Anglais sur l'Égypte ne dessilleraient-ils pas les yeux du Divan sur les résultats d'une alliance que les ennemis de la Porte ne lui demandent que pour la tenir impuissante et désarmée? Où sont d'ailleurs les motifs de crainte qui pourraient conseiller une telle alliance? La sécurité de la Porte est-elle menacée par d'autres puissances? C'est de la part de la Russie que viennent tous ces dangers, et, du côté du Phase, de la Valachie et des Iles Ioniennes, elle est également exposée à une invasion... Qu'elle voie donc la situation intérieure de son empire, ses provinces en proie à la révolte armée ou à l'esprit d'insurrection qui fait sourdement des progrès, les campagnes de Roumélie dévastées par des bandes de brigands, la Servie qui songe à proclamer son indépendance et à la mettre sous la dangereuse protection de la Russie, la Moldavie et la Valachie

prêtes à lui échapper, les troubles de la Grèce et de la Macédoine entretenus par les agents de la Russie ou par le voisinage de ses troupes ! Que la Porte songe que tous ces fléaux qui lui en préparent de plus grands sont le seul présent que lui aient fait ses alliés, et qu'elle juge de ce qu'elle peut attendre du renouvellement de son traité !... La Russie promettra toute espèce de secours à l'empire ottoman pour acquérir les moyens de le perdre. »

Ruffin s'acquitta aussitôt de sa mission. Il fut fort aimablement reçu, attentivement écouté, accablé de bonnes paroles et de petits cadeaux. Le lendemain, il apprit que le traité de 1798 venait d'être renouvelé, mais aussi que le Divan avait l'intention de traîner en longueur la formalité des ratifications. Puis on apprit le commencement des hostilités entre la France et l'Autriche. « L'Empereur Napoléon, dit Ruffin aux ministres turcs, est maintenant placé sur l'observatoire du Danube, et son œil, à qui rien n'échappe, ne doit plus être offusqué par aucun objet douteux. » En fait, la Turquie resta neutre, attendant le jugement des armes.

La reine de Naples n'eut pas la même prudence. Depuis le couronnement de Milan, elle se préparait à la guerre, qu'elle espérait prochaine. Elle était en rapport avec les Anglais de Sicile et les Russes de Corfou ; elle encourageait son gendre, l'Empereur François II, à des résolutions énergiques. Les armements se multipliaient donc à Naples ; les levées de milices s'organisaient. Au commencement de septembre, arriva toute une mission de généraux russes, leurs grades à peine dissimulés, et parmi eux le général de Lascy, qui aussitôt présida ouvertement à des études stratégiques à travers le pays, sous le nez des généraux français des troupes d'occupation.

Alquier fit des observations au gouvernement napolitain, menaça de se retirer et de se faire remplacer à Naples par

une garnison française de 20.000 hommes. La reine répliqua en demandant l'évacuation du royaume, conformément aux traités; elle prenait chaque jour plus d'audace en se sentant soutenue par la coalition ; elle s'impatientait seulement qu'on fût si longtemps à s'entendre et à marcher.

Napoléon eut un moment la pensée d'en finir aussitôt avec les Bourbons de Naples ; Gouvion-Saint-Cyr reçut quelques renforts, et même l'ordre de s'emparer de Naples au premier signe de l'approche des Russes ou des Anglais. Mais la situation militaire générale le décida à la patience ; il ne voulut pas laisser Gouvion-Saint-Cyr en l'air dans le sud de la péninsule ; il craignit qu'il ne fût coupé de ses communications avec le nord par quelque débarquement des ennemis à Ancône ou Livourne ; une capitulation des troupes françaises dans le royaume de Naples, comme l'espérait Marie-Caroline, aurait été du plus malheureux effet. D'autre part, les Autrichiens étaient en force dans la Vénétie ; il y avait longtemps qu'ils y accumulaient de grands moyens ; les troupes de Gouvion-Saint-Cyr étaient utiles dans la région de l'Adige pour y aider Masséna à contenir le principal effort militaire de l'Autriche. A tous égards il fallait éviter des événements comme ceux de 1799.

C'est pourquoi Napoléon prit avec la cour de Naples des airs de modération. Il écrivit le 23 août à Talleyrand : « Vous aurez un entretien avec le marquis de Gallo. Vous lui direz que j'ai été touché des malheurs de Naples. Vous ajouterez que je n'ai aucun intérêt bien majeur à établir la guerre sur le territoire de Naples, et que, si elle doit avoir lieu bientôt, je veux savoir quelle sera ma garantie que la reine de Naples et Acton ne recevront pas dans l'État de Naples les Russes ou les Anglais, et ne m'obligeront pas à y envoyer dès à présent des forces plus considérables que celles que j'y tiens ; que si je ne le faisais pas, ce serait une faute militaire qui sauterait aux yeux de tout le monde ; qu'il n'y a d'autre manière de

l'empêcher qu'en me présentant la garantie qui m'est nécessaire ». Et, faisant lui-même le premier pas, il se déclara disposé à conclure avec la reine de Naples un traité de neutralité « qui assurerait sa tranquillité. »

A ce moment, 10 septembre, la reine signait avec le ministre de Russie, M. de Tatistchef, un traité d'alliance dont le sens était celui-ci : si les troupes françaises étaient renforcées dans les garnisons napolitaines, Sa Majesté Sicilienne s'engageait à ouvrir son territoire aux Russes et aux Anglais et à mettre toutes ses troupes et forteresses sous le commandement du général en chef de l'armée russe [1].

Cependant le marquis de Gallo, pressé par Talleyrand, informé que Gouvion-Saint-Cyr, avait des ordres et des renforts pour occuper Naples et s'emparer même de la famille royale, crut sauver son gouvernement en signant le 21 septembre le traité de neutralité qui lui était proposé, ou imposé. Les articles principaux étaient ceux-ci : Sa Majesté le roi de Naples promettait de rester neutre pendant le cours de la guerre actuelle, d'empêcher par tous moyens l'occupation de son territoire par des troupes belligérantes. L'Empereur des Français ordonnait l'évacuation du territoire napolitain par ses troupes : cette évacuation serait achevée au plus tard un mois après l'échange des ratifications. La France s'engageait à reconnaître la neutralité du royaume des Deux-Siciles, tant sur terre que sur mer, pendant la durée de la guerre actuelle.

En recevant la nouvelle de cette convention, le 8 octobre, la reine Marie-Caroline déclara spontanément au ministre de Russie qu'elle la considérait comme nulle, comme « extorquée par la force et lui imposant des obligations onéreuses et attentatoires à sa dignité, qu'en conséquence Sa Majesté Sicilienne attendait impatiemment l'entrée dans ses États des

1. On trouvera le texte de cette convention dans Ch. Auriol, *La France, l'Angleterre et Naples de* 1803 *à* 1806, II, p. 525-530 (note).

troupes russes et anglaises, avec l'appui desquelles elle espérait, Dieu aidant, non seulement libérer ses États des troupes françaises qui s'y trouvaient actuellement, mais leur en fermer de même l'entrée pour l'avenir[1]. »

Cependant Alquier, le 15 octobre, se présenta chez la Reine et demanda la ratification immédiate de la convention du 21 septembre : il donna quarante-huit heures au gouvernement napolitain pour se prononcer. Il ne l'obtint pas dans ce délai ; il patienta un troisième jour, menaça d'une exécution immédiate. Le troisième jour passa. Il demanda ses passeports; on les lui refusa ; il déclara qu'il partait avec ses propres chevaux, et que, si on le retenait à Capoue, il expédierait un courrier pour se plaindre de cette violence. Les troupes anglaises et russes n'étaient pas encore signalées en vue; Gouvion-Saint-Cyr n'était pas encore parti. La Reine céda; elle ratifia le 19 octobre, mais ce n'était que pour donner à ses alliés le temps de venir. La bataille de Trafalgar avait lieu le lendemain.

Constantinople et Naples n'étaient qu'aux extrémités du champ de bataille européen. Le parti que prendrait la Prusse importait davantage aux belligérants. M. de Metternich, qui représentait l'Autriche à Berlin, et M. d'Alopéus, ambassadeur de Russie, s'efforçaient de l'attacher à la coalition. Le tsar envoya à leur aide le prince Dolgorouki avec une lettre toute amicale pour le roi Frédéric-Guillaume. Ils expliquèrent au gouvernement prussien les dangers que l'ambition de Napoléon faisait courir à toute l'Europe : les Bourbons de Naples seront expulsés, ceux d'Espagne aussi ; la Hollande et la Suisse recevront des rois de sa main, et, en bouleversant l'ordre monarchique de l'Europe il formera autour de lui un vaste système fédératif dont il sera le centre[2]. Ils croyaient sans doute exagérer. Et comme la Prusse ne

1. Ch. Auriol, II, 603-604.
2. Lefebvre, II, 110.

voulait pas se laisser entraîner, ils la menacèrent ; ils déclarèrent que les troupes russes passeraient, de gré ou de force, sur son territoire pour marcher vers la France. Ces procédés eurent le plus mauvais succès ; Frédéric-Guillaume irrité mit son armée sur le pied de guerre en Poméranie et en Silésie, et annonça la résolution de défendre énergiquement sa neutralité contre qui que ce fût.

Ces circonstances étaient favorables à une intervention de la diplomatie française. Napoléon, quelque peu renseigné par Laforest, envoya de nouveau le général Duroc à Berlin : il connaissait bien la cour de Prusse pour y avoir été reçu déjà plusieurs fois ; il était l'homme des décisions promptes, un des plus habiles légats de l'Empereur [1]. Il avait mission de conclure avec la Prusse un traité d'alliance ou au moins de neutralité : mission d'importance capitale, on le vit bien par les résultats, de laquelle dépendait tout le destin de la guerre nouvelle.

C'est pourquoi Duroc reçut les instructions les plus minutieuses, indiquées d'abord par Napoléon lui-même, rédigées ensuite par Talleyrand ; elles sont extrêmement précieuses pour la révélation des ambitions de Napoléon, à ce moment où il avait presque toute l'Europe contre lui.

Il faut, dit l'Empereur, que la Prusse fasse barrière contre la Russie, « qui peut faire craindre à l'Europe un débordement semblable à ceux qui l'ont autrefois dévastée... Le partage de la Pologne a amené un grand changement ; il a annulé la Suède et rendu européenne la Russie qui ne trouve plus de contrepoids. Constantinople et Ispahan n'en sont plus un. » Indiquant ensuite à Duroc les bases de sa négociation : « Je ne veux pas, dit-il, qu'il soit question de Naples [2] : cela ne regarde pas la Prusse ; tout au plus pour-

1. Voir les quatre missions de Duroc à Berlin, dans Arch. Nat., AF, IV, 1690.

2. Ces instructions sont datées du 22 août : Corr. de Napoléon, XI, 108.

rait-on mettre dans le traité secret que Naples ne sera pas réuni à la France. Je ne puis garantir l'indépendance des Républiques Batave et Helvétique ; mais je garantirai l'intégrité de la Hollande et l'exécution de l'acte de médiation suisse : si jamais la Suisse le violait, je ne reconnaîtrais plus son indépendance. Je n'entends pas non plus renoncer à la couronne d'Italie. Je consens qu'il soit stipulé qu'en cas de conquête en Allemagne, la France n'en conserverait aucune. Si la Prusse, sur ces bases, devient mon alliée, elle aura le Hanovre aussitôt, en toute souveraineté ; si elle signe une convention de neutralité, elle aura le Hanovre, en dépôt seulement, jusqu'à la paix. »

Ainsi, continuait Talleyrand, la Prusse recueillera, de l'une ou l'autre manière, des avantages considérables. « Tout ce qui la touche, tout ce qui est dans les intérêts de sa puissance et dans les vues de sa politique, est réglé; son territoire est considérablement accru ; sa puissance est à jamais consolidée. L'intégrité de la Hollande, qui avoisine ses États, l'organisation de la Suisse, qui confine l'Allemagne, sont assurées... Tout est combiné, dans la vue directe et immédiate d'élever la Prusse, de la fortifier et de la prémunir. Mais il faut qu'elle sache se décider ; si le cabinet de Berlin était arrêté par un défaut de résolution, il faudrait le plaindre. Cependant alors, que Sa Majesté Prussienne se demande ce qu'aurait fait en pareil cas Frédéric II avec l'appui de la France gouvernée par l'Empereur actuel et qu'elle songe que sa détermination dans les circonstances présentes décidera du rang que sa postérité tiendra parmi les rois. » D'ailleurs tout cela ne pouvait s'achever qu'à Paris, « près de moi, disait l'Empereur, comme étant le principal moteur : il faudra que le roi y envoie un de ses officiers qui ait du talent et toute sa confiance, pour en parler longuement avec moi ». En attendant, il suffisait que la Prusse massât des troupes sur la frontière de Bohême, ou

du moins qu'elle envoyât à l'Autriche « une déclaration verte ».

En fait, la mission Duroc allait retenir un moment la Prusse, l'empêcher de se prononcer pour la coalition, donc gagner du temps pour le grand mouvement des armées françaises sur le Danube. Il est possible que Napoléon n'en ait point attendu d'autre avantage.

Duroc arriva à Berlin le 1er septembre. Dès les premières conversations, le gouvernement prussien vit que les propositions de la France ne pouvaient pas être les bases d'une médiation ; il s'attacha d'autant plus à son ordinaire neutralité ; le roi eut l'impression fâcheuse « que l'Empereur voulait l'engager aussitôt dans la guerre, tandis qu'il avait supposé que l'Empereur voulait le faire concourir au maintien de la paix en le mettant à même de tenir à l'Autriche et à la Russie un langage à la fois ferme et rassurant. » Les conférences cependant commencèrent ; Duroc s'en réjouit ; il insista pour qu'on envoyât un courrier à Vienne, dût-il n'y pas faire de « déclaration verte », « pour ralentir, écrit-il, la marche des ennemis et donner par là aux opérations militaires de Sa Majesté le temps de gagner de vitesse. » La cour de Prusse envoya un courrier à Vienne pour annoncer qu'elle entamait une négociation de médiation avec la France.

Tout en discutant, le ministre prussien Hardenberg proposa de spécifier l'*indépendance* de la Hollande et de la Suisse ; Duroc et Laforest préférèrent les expressions *intégrité* et *souveraineté*, qui n'avaient pas tout à fait le même sens. Ils l'emportèrent, « le sieur Laforest, écrivait le roi à ce sujet, ayant insisté avec une ténacité qui semble indiquer un dessous de cartes sur ce que le mot *indépendance* dénoterait un état de *dépendance* actuelle et serait ainsi choquant pour l'Empereur Napoléon. Quelque mal fondée que paraisse cette objection, ajoutait le roi, on n'a pas voulu pour le présent inci-

denter sur les termes, quitte à y revenir dans la suite »[1]. Cela est encore instructif sur les intentions de l'Empereur : il tenait à ce que la Hollande ou la Suisse pussent en toute *souveraineté* renoncer à leur *indépendance*.

Il n'est pas surprenant que cette négociation n'ait pas abouti ; Duroc n'arriva même pas à une convention formelle de neutralité. Pourtant le Hanovre fut évacué par les troupes françaises, comme les ports napolitains dans le même temps ; la Prusse en prit possession, couvrant ainsi la ligne de l'Elbe, au profit de Napoléon qui put enfoncer plus fortement son attaque sur le Danube. Il n'obtint pas davantage ; cela seul lui était d'un immense profit : la Prusse demeura neutre dans le moment le plus critique, où son intervention pouvait changer tout le destin de la lutte. Couvert à sa droite par la neutralité de Naples et surtout par Masséna et Gouvion-Saint-Cyr établis sur l'Adige, couvert à sa gauche par l'établissement des Prussiens dans le Hanovre, Napoléon pointa son épée au cœur de l'Autriche.

Il enrôla au passage toute l'Allemagne du Sud, sous ses drapeaux ; c'était justice sans doute, n'étant préoccupé que de la défendre.

Le 11 septembre 1805, le citoyen Bacher, ministre de France auprès de la vieille diète de Ratisbonne, lui présentait, au nom de son gouvernement, une note où il rejetait sur l'Autriche ambitieuse toutes les responsabilités de la guerre ; depuis plusieurs années, elle fortifiait sa situation en Souabe, elle étendait sa puissance territoriale, jusqu'au lac de Constance, par Lindau ; sous prétexte de défendre la noblesse immédiate, elle armait sur les frontières de la Bavière ; elle prétendait reprendre sur toute l'Allemagne une autorité plus tyrannique que jamais. Mais, ajoutait Bacher, « Sa Majesté, l'Empereur des Français, ne séparera jamais les intérêts de

1. Bailleu, II, 378 : à Lucchesini.

son Empire de ceux des princes d'Allemagne qui lui sont attachés. Aucun des maux qui les atteignent, aucun des dangers qui les menacent ne seront jamais étrangers à sa sollicitude ».[1]

Dans les jours qui suivirent, les troupes autrichiennes en effet commencèrent à pénétrer en Bavière. Bacher aussitôt remit une nouvelle note à la diète : « Le but que l'Autriche s'est de tout temps proposé n'est autre que d'anéantir la constitution germanique, de détruire les princes placés sous sa sauvegarde, d'envahir leurs États et de fonder sur leur ruine sa domination tyrannique et l'asservissement de l'Allemagne... Mais Sa Majesté, l'Empereur des Français, a senti que le temps des explications dès lors était passé, et qu'il fallait agir. C'est dans cet unique but que ses troupes ont franchi le Rhin, pour garantir d'un sort pareil les États de l'Électeur de Wurtemberg et ceux de l'Électeur de Bade ». Ainsi il était entendu que Napoléon ne faisait la guerre à l'Autriche que pour la garantie des libertés germaniques ; il défendait la sainte cause de l'Allemagne et de la civilisation contre la nouvelle invasion des « barbares du Nord ».

Pour mieux assurer un triomphe si désirable, il reprenait à ce moment le projet du mariage entre Eugène Beauharnais et la princesse Auguste de Bavière. L'affaire n'avait pas fait de progrès depuis le commencement de l'année ; pourtant l'élévation d'Eugène à la vice-royauté d'Italie faisait de lui un parti des plus brillants, et le prince électoral de Bavière, venu aux fêtes de Milan, donnait son appui à la conclusion de ce mariage. Mais tout le monde n'était pas de cet avis à Munich ni à Carlsruhe ; au printemps, la margrave de Bade, mère du jeune prince héritier, vint à Munich, y séjourna longuement, auprès de sa fille, l'Électrice, et l'on put penser que le prétendant badois l'emportait définitivement sur le

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 729, f° 133.

beau-fils de Napoléon. Du moins les deux cours n'osèrent pas le publier.

Le 23 juillet, M. de Thiard, chambellan de l'Empereur, fut chargé de se rendre à Carlsruhe, puis à Munich, sous prétexte de voyager pour son agrément personnel. Talleyrand le munit d'instructions minutieusement circonstanciées, où l'on trouvera toute l'histoire de cette entreprise matrimoniale[1]. Cet ambassadeur extraordinaire devait, par une série de démarches que le ministre lui indiquait, obtenir le désistement du fiancé badois, puis en porter la nouvelle à Munich, pour assurer enfin le succès d'Eugène. M. de Thiard fut très gracieusement reçu à la cour de Bade, à cause de sa qualité et de sa distinction personnelle ; il s'aida de l'expérience du ministre de France, M. Massias ; il vit le prince Louis de Bade, oncle du jeune homme ; il vit la comtesse de Hochberg, à laquelle l'Électeur de Bade était lié par un mariage secret qui laissait dans l'incertitude le sort des enfants qui en étaient nés ; il lui promit, au nom de l'Empereur, que l'avenir de ses enfants et ses vues personnelles pourraient trouver auprès de lui la plus bienveillante et la plus puissante protection. Il obtint une sorte de succès : la cour badoise promit d'écrire à celle de Bavière que, si on y trouvait l'alliance du prince Eugène plus avantageuse à la princesse Auguste, le prince électoral de Bade renoncerait à ce mariage : désistement encore conditionnel que M. de Thiard espérait rendre définitif par une vigoureuse pression sur la cour de Munich. Et il prit aussitôt son chemin pour la Bavière.

A Stuttgart, il apprit l'ouverture des hostilités. Il n'alla pas plus loin, revint à Carlsruhe et pressa l'Électeur de Bade de s'allier avec l'Empereur Napoléon : sa mission matrimoniale devenait, conformément à ses instructions, purement

1 Aff. Etr., Corr. de Bade, suppl. n° 1, f° 304.

diplomatique. Elle eut, sous ce nouveau caractère, un plus franc succès : le 5 septembre, il signa le traité d'alliance entre la France et Bade : la France garantissait l'indépendance et l'intégrité de l'Electorat ; l'Electeur devait joindre 3.000 soldats badois aux troupes françaises ; l'Empereur lui promettait « des accroissements territoriaux proportionnés aux avantages de la guerre ».

Déjà un traité analogue venait d'être signé avec la Bavière. D'ailleurs les liens politiques entre la France et la Bavière étaient anciens et solides, et ce n'est pas ici le lieu d'y revenir. Depuis le Recès de 1803 surtout, et depuis l'affaire de la noblesse immédiate, la Bavière sentait davantage le besoin de la protection française, tout en craignant qu'elle ne devînt un protectorat.

Le 24 août, Otto et M. de Montgelas avaient conclu le traité de Munich : l'Empereur garantissait les possessions bavaroises ; en cas d'attaque, les deux puissances devaient concerter leurs armements et leurs opérations. En cas de succès, l'Empereur s'engageait à ne rien demander pour la France au delà du Rhin ; il promettait d'étendre et d'arrondir convenablement le territoire bavarois.

Otto invita le gouvernement bavarois à ménager encore pendant quelques jours la cour de Vienne, pour donner à l'Empereur le temps d'avancer son armée.

C'est pourquoi M. de Schwarzenberg fut fort gracieusement reçu, lorsqu'au nom du gouvernement autrichien, il fit à Munich une démarche suprême pour obtenir l'alliance de la Bavière. Il remit à l'Electeur une lettre très pressante de son souverain, du 3 septembre. Le 7, l'Electeur pria M. de Schwarzenberg de s'aboucher avec M. de Montgelas. Le 8, l'Electeur écrivit à l'Empereur qu'il avait donné à M. de Montgelas l'ordre de conclure la convention proposée par M. de Schwarzenberg et de joindre les troupes bavaroises aux troupes autrichiennes ; mais aussi il faisait appel au

cœur de l'Empereur : son fils, le prince Electoral, voyageait alors en France ; « si on se prononce aussitôt contre la France, disait-il, mon enfant est perdu ; » et il suppliait, « à genoux », l'Empereur de respecter la neutralité du territoire bavarois, d'exaucer « les prières d'un père en proie au désespoir le plus affreux ». Un envoyé spécial, M. de Nogarola, était chargé de porter ce billet à Vienne, pendant que M. de Schwarzenberg achèverait sa négociation avec M. de Montgelas. L'Empereur d'Autriche immédiatement ordonna au général Mack d'arrêter son armée, déjà arrivée à dix lieues de Munich, prête à s'emparer de la personne de l'Electeur.

Cependant l'Electeur avait informé Otto qu'il avait cédé aux menaces de l'Autriche, qu'il n'avait pas pu faire autrement ; il en présentait ses excuses. Otto lui répondit « qu'il avait signé l'arrêt de sa destruction, qu'après une conduite aussi lâche, il pouvait considérer la Bavière comme perdue ». Deux heures après, M. de Montgelas annonçait que la négociation était rompue avec M. de Schwarzenberg et que toute la cour allait partir immédiatement pour Wurzbourg, pour se mettre à l'abri des offres et des menaces de l'Autriche.

Dans la nuit du 8 au 9 septembre, en effet, l'Electeur quitta secrètement Munich pour Neubourg et Anspach ; derrière lui, quelques heures après, Mack occupait Neubourg. Arrivé à Wurzbourg, au milieu du corps d'armée de Bernadotte, l'Electeur se sentit encore mal rassuré sur l'avenir, pour le cas où la coalition serait victorieuse : il y risquait son Electorat. Il supplia l'Empereur Napoléon de changer la date et le lieu du récent traité qu'il avait signé avec la France ; il demanda qu'il fût daté de Wurzbourg et du 23 septembre. Comme Napoléon y trouvait aussi son compte, il en fut décidé ; car, « d'après ce changement de date très important, observait Otto, il devient évident que l'Electeur n'a conclu l'alliance qu'après avoir été chassé de sa capitale et outragé de la manière la plus inouïe, et que Sa Majesté l'Empereur,

ne commence la guerre qu'afin de rétablir son allié et de venger l'injure qui lui a été faite »[1]. Ce n'est pas tout à fait cela la vérité historique.

L'Electeur de Bavière, et surtout l'Electrice, demeurèrent longtemps encore anxieux de l'imprudence qu'ils avaient commise : la coalition n'allait-elle pas triompher de la France ? Même après Ulm, lorsque Napoléon traversa la Bavière, ils s'empressèrent d'arriver à Munich après qu'il en était parti, et comme il était possible, tout de même, qu'il fût victorieux, l'Electeur écrivait alors, de sa main, à Talleyrand cette jolie lettre : « Ma femme est arrivée avant-hier, très empressée, ainsi que son chaste époux, de faire notre cour à Leurs Majestés Impériales et de leur faire les honneurs de Munich de notre mieux. Mettez-moi aux pieds du héros auquel je dois mon existence actuelle et future, et parlez-lui le plus souvent possible de mon respect, de mon enthousiasme pour ses vertus, et de ma reconnaissance la plus vive et la mieux sentie. » C'était le 26 novembre ; Napoléon était en Moravie. L'Electeur, après trois mois de transes, avait retrouvé ses esprits.

La traversée de l'Allemagne du Sud par Napoléon fut comme la suite du voyage de l'année précédente aux pays du Rhin. L'Empereur et l'Impératrice séjournèrent à Mayence. Ils furent longtemps les hôtes de l'Electeur de Wurtemberg, oncle de l'Empereur de Russie, gendre du roi d'Angleterre : il fallait que les troupes du camp de Boulogne eussent le temps d'achever leur gigantesque conversion sur Ulm. Il fallut du temps aussi pour décider l'Electeur à traiter ; il ne signa le traité de Ludwigsburg que le 5 octobre, à des conditions semblables à celles des traités bavarois et badois[2].

Le même jour, le corps d'armée de Bernadotte passait à Anspach.

1. Aff. Etr., Corr. de Bavière, n° 181, f° 388.
2. De Clercq, II, 120, 123, 126.

CHAPITRE VI

AUSTERLITZ, SCHŒNBRUNN ET PRESBOURG

(Décembre 1805).

I

LA VEILLE D'AUSTERLITZ

C'est à Berlin qu'il faut chercher les circonstances essentielles de la campagne d'Austerlitz et quelques-uns de ses principaux résultats.

A la nouvelle de la violation de la neutralité du territoire d'Anspach par le corps d'armée de Bernadotte, l'émotion fut considérable à la cour de Prusse, ou du moins elle fut bruyamment exprimée. On ne voulut pas y voir une simple opération militaire accomplie avec quelque sans-gêne ; on y vit une provocation; on raconta que l'ordre de marche avait été donné par Napoléon lui-même à Bernadotte à la réception d'un courrier de Duroc dont les dépêches ne lui avaient pas plu. Le duc de Brunswick, toujours circonspect pourtant, se mit à déclamer sur l'événement avec la foule des jeunes officiers. Le maréchal de Mollendorff, connu pour être un chaud partisan de l'alliance française, exigea hautement que l'honneur de l'armée prussienne fût vengé. L'opinion, récemment exaltée contre la Russie à cause de ses menaces, se retourna toute contre la France; elle sentit la violation d'Anspach comme « une insulte à la personne du Roi, à la dignité de sa couronne, à l'indépendance de sa monarchie[1]. »

1. Bailleu, II, 394. — Aff. Etr., Corr. de Prusse, n° 237, f° 77.

On espéra quelques explications du gouvernement français; on n'eut qu'une lettre assez cavalière de Napoléon au Roi : « J'apprends qu'il y a quelques difficultés pour le passage sur le marquisat d'Anspach. Je suis parti de la convention de Bâle et de l'usage de la guerre passée. Cependant je suis bien loin de vouloir refuser à Votre Majesté le droit de se comporter comme elle le veut dans ses États ; mais elle est trop juste pour ne pas convenir qu'il faut que j'en sois instruit lorsque cela déroge à l'usage des guerres passées. » Et il offrait au Roi de lui envoyer des nouvelles de ses opérations militaires sur le Danube [1].

Cette lettre ne pouvait pas calmer les colères prussiennes. Les négociations engagées avec Duroc et Laforest furent naturellement interrompues ; Hardenberg leur écrivit : « Entravé de tous côtés dans ses intentions généreuses, le Roi ne peut plus se rapporter qu'à lui-même du soin de veiller à la sûreté de ses peuples. Sans obligations désormais, mais aussi sans garanties, il se croit contraint de faire prendre à ses armées les positions qui deviennent indispensables pour la défense de l'État » [2]. Il n'est pas défendu de penser que le gouvernement prussien exagéra l'expression de son irritation, pour se dégager des embarrassantes propositions que lui avait apportées Duroc.

En tout cas, les conséquences de l'incident furent aussitôt très graves au point de vue militaire. Pour établir une sorte d'équilibre entre les belligérants, le roi de Prusse autorisa le passage des troupes russes en Silésie, ce qui facilita leur entrée en Moravie et leur jonction avec les troupes autrichiennes. Surtout une armée prussienne prit possession du Hanovre, évacué par les Français qui n'y avaient laissé qu'une garnison à Hameln sous le général Barbou, avec ordre formel de ne céder la place à aucun prix. L'occupation du Hanovre

1. Corr. de Napoléon, XI, 291.
2. Aff. Etr., Corr. de Prusse, n° 237, fol. 105.

par les Prussiens conserva un caractère très ambigu ; elle put apparaître comme le résultat des conversations échangées avec Duroc et ainsi comme le fruit d'une entente avec la France, ou bien comme le résultat de l'affaire d'Anspach et donc comme une manifestation hostile contre Napoléon.

Comme les Prussiens se gardèrent de toute entreprise contre Hameln, Talleyrand ne manqua pas d'adopter la première interprétation ; il écrivit le 23 novembre à Laforest : « On est loin d'imaginer que la Prusse ait pu croire que l'Empereur se laisserait tranquillement dépouiller de sa conquête par une puissance qui prétendrait cesser d'être amie. L'Empereur ne renoncera point au Hanovre ; il veut le conserver pour une double fin, pour assurer la subsistance de ses troupes et pour avoir un gage de la paix future avec l'Angleterre. Il saura bien le reprendre, si on l'y force, dès qu'il aura fini des Autrichiens et des Russes, ce qui désormais ne peut guère tarder ; mais il se plaît à croire que la cour de Berlin considère le Hanovre comme un dépôt qu'elle garde pour la France et qu'il ne sera pas nécessaire de revendiquer par la voie des armes.

« Quoi qu'il en puisse être, il convient que pour le moment vous vous borniez à dire que l'Empereur jugera de la conduite de la Prusse envers lui par celle qu'elle tiendra envers les coalisés ; que l'occupation du Hanovre sera considérée comme un service rendu, nonobstant les formes, si les faits prouvent que l'intention ait été de fermer le passage aux Suédois et aux Russes ; mais que si, en occupant le Hanovre, on leur laisse toute faculté de se diriger sur Hameln ou sur la Hollande, la cour de Prusse peut juger des sentiments de l'Empereur par ceux qu'elle aurait elle-même si la France tenait envers elle une semblable conduite »[1].

Cependant une armée de Russes, de Suédois et d'Anglais,

1 Aff. Etr., Corr. de Prusse, n° 237, fol. 249.

débarquée à Stralsund, arrivait sur le cours inférieur de l'Elbe, prête à franchir le fleuve au premier signe d'intelligence avec la Prusse, et à marcher sur la Hollande. Napoléon dut ordonner la formation d'une armée à Anvers, sous le commandement du connétable, son frère Louis, pour couvrir la frontière de son empire vers le Nord. Si la Prusse se fût prononcée contre lui et si elle eût poussé un vigoureux effort militaire sur la Franconie, par Anspach, quelle eût été la situation de la Grande Armée? Pitt espéra fiévreusement, passionnément, avec toute l'ardeur de sa haine si clairvoyante, que son redoutable ennemi allait se trouver pris entre les Russes et les Autrichiens de front, les Prussiens par derrière. Tout dépendait de Berlin; il en attendait des nouvelles chaque jour, presque à chaque heure : ce fut la dernière crise de son activité politique.

Mais la capitulation d'Ulm commença de calmer l'indignation de la Prusse et la rejeta à ses hésitations ; elle en eût compromis toutes les conséquences si, pendant que Napoléon marchait sur Vienne, elle avait envoyé son armée sur le Danube supérieur ou sur le Main. Elle n'osa ; elle n'eût voulu se risquer qu'à coup sûr. Grâce à cette neutralité obstinée, Napoléon garda tout le bénéfice de sa victoire, et l'Autriche resta encore seule en face de lui.

A ce moment Talleyrand, arrivé à Strasbourg, et qui considérait la guerre comme un procédé brutal, sa diplomatie comme un moyen autrement élégant de résoudre les difficultés, adressait à l'Empereur un projet de négociation dont on a loué la modération. « Il ne considérait, dit M. Sorel, que le possible, dans les conjonctures présentes ». Dès le 11 octobre, il avait écrit à M. d'Hauterive : « Je voudrais que l'Empereur, le lendemain d'une grande victoire, dît au prince Charles : « — Vous voilà aux abois ! Je ne veux pas abuser de mes victoires... Je ferai avec vous un traité offensif et défensif, et toute idée d'alliance avec la Prusse ira au diable ! »

Encore faudrait-il savoir sur quelles bases un tel traité d'alliance défensive et offensive eût été établi. Peut-être les trouvera-t-on dans le grand mémoire du 17 octobre : — Il y a, dit-il, quatre grandes puissances en Europe; car il ne faut pas compter la Prusse, qui fut grande un moment seulement par le génie exceptionnel de Frédéric II : « Une alliance avec la Prusse est aujourd'hui impossible ; Frédéric II n'est plus, et avec lui le règne des grandes choses a fini pour le pays auquel il fit prendre rang parmi les puissances. Ce n'est plus son génie qui préside aux conseils de la Prusse, mais une politique timide, cauteleuse et intéressée. Elle voudrait s'accroître, mais sans risques. Elle voudrait recueillir le prix de la victoire, mais sans avoir combattu... Son monarque est jeune, ainsi l'on ne peut espérer que d'ici à un demi-siècle elle s'associe à aucune noble entreprise. Qu'elle reste donc dans sa petitesse puisqu'elle n'a pas voulu profiter de l'occasion qui lui était offerte de s'élever à la grandeur... Qu'elle porte la peine de sa pusillanimité ! »

Or l'Angleterre et la Russie sont les ennemies naturelles de la France ; il paraît qu'en ce qui concerne l'Angleterre, cela n'a pas besoin de démonstration. Quant aux Russes, « tant qu'ils seront en contact avec l'empire ottoman et qu'ils en méditeront la conquête, la France sera forcée de les considérer comme ses ennemis ».

Donc la solution « la plus durable que la raison puisse permettre d'espérer » consiste dans une alliance définitive avec l'Autriche, en lui attribuant la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie, une partie de la Bulgarie, le Danube, une partie des côtes de la mer Noire, en échange de la Vénétie, de la Souabe et du Tyrol : « Les Turcs ne sont plus à craindre, les Russes les ont remplacés. L'Autriche est encore le principal boulevard que l'Europe ait à leur opposer. Dès lors les Russes, comprimés dans leurs déserts, porteront leurs inquiétudes et leurs efforts vers le midi de l'Asie, où le

cours des événements les mettra en présence et en opposition avec les Anglais, aujourd'hui leurs alliés. »[1]

M. d'Hauterive précisait encore cette conception en écrivant à Talleyrand : « S'il y avait un moyen de détruire les Russes, il faudrait l'employer, car ce peuple ne sortira jamais de la barbarie et sera toujours le fléau de ses voisins et l'ennemi de la tranquillité de l'Europe ; mais on peut le contenir dans les contrées où la nature l'a relégué, et nulle puissance n'est plus propre à défendre contre lui l'accès de l'Allemagne et de la Turquie que l'Autriche. Il est impossible que l'Empereur ait une autre idée. »[2]. M. d'Hauterive en effet touchait peut-être là un des points essentiels de la pensée politique de Napoléon.

Pour celle de Talleyrand, on le voit, elle est très simple : écarter l'Autriche de l'Europe occidentale pour y faire place à la France, écarter la Russie de l'Europe orientale pour y faire place à l'Autriche, jeter les Russes sur l'Asie pour en chasser les Anglais. Faut-il, en présence d'une telle combinaison, se donner la peine d'une longue discussion ? Sa base première n'a aucune valeur : comment l'Autriche eût-elle consenti à une telle déviation de ses traditions séculaires ? Elle eût vu, dans une proposition de cette sorte, le dessein, non dissimulé d'ailleurs, de lui prendre définitivement l'Italie et l'Allemagne, de la mettre en conflit, pour des siècles sans doute, avec la Russie, de l'écraser peut-être un jour entre l'Empire d'Occident et l'Empire d'Orient. D'ailleurs, ce célèbre mémoire n'avait aucune chance de retenir l'attention de l'Empereur. Napoléon ne voulait pas plus de l'alliance de l'Autriche que de celle de la Prusse ; il voulait leur passer sur le corps à toutes deux pour atteindre au delà l'Orient. Le moindre accord entre ses adversaires l'eût arrêté tout net ;

1. J. Bertrand, *Lettres inédites de Napoléon à Talleyrand* (1800-1809), à la date du 17 octobre 1805. — Sorel, VI, 489-490.

2. S. Tatistchef, *Alexandre Ier et Napoléon*, p. 91.

mais il jouait son jeu sur leurs querelles et sur la contradiction de leurs intérêts : il avait la partie belle.

Le Tsar Alexandre arrivait de Russie avec ses armées, qui s'engageaient à travers la Silésie prussienne pour gagner la Moravie. Il passa quelques jours au château de Pulawy, chez les Czartoryski ; le bruit était assez répandu que la belle princesse de Radziwill avait été la maîtresse d'Alexandre avant de devenir la princesse Czartoryska et que cela pouvait expliquer la faveur politique du prince Adam. Les populations polonaises s'éveillaient à la pensée que le Tsar serait peut-être leur libérateur ; Czartoryski le pressait de se proclamer aussitôt Roi de Pologne[1]. Le Tsar n'osait, craignant de refaire l'indépendance de ce malheureux royaume récemment mutilé ou de jeter le Roi de Prusse et peut-être aussi l'Empereur d'Autriche dans les bras de Napoléon.

Il préféra tenter d'amener la Prusse à la coalition ; désespérant d'y parvenir par les voies diplomatiques, il demanda une entrevue à Frédéric-Guillaume ; celui-ci tarda à répondre, eut peur de se compromettre, et Czartoryski redoubla ses instances. Là-dessus se produisit l'affaire d'Anspach ; tout aussitôt le Roi de Prusse déclara l'ardent désir qu'il avait de voir son grand ami. « Il faut, s'écria le chancelier de Russie Woronzof, battre le fer pendant qu'il est chaud. »

Alexandre Ier partit immédiatement pour Berlin. Il y séjourna du 25 octobre au 5 novembre[2]. Il y garda un demi-incognito, sous le nom de comte du Nord ; il vécut ces quelques jours dans l'intimité de la famille royale au château de Potsdam. Il estima cette simplicité plus favorable à ses intentions politiques ; il avait, pour agir sur les hésitations du jeune roi, le concours empressé de la reine Louise, renouvelant les aimables souvenirs de l'entrevue de Memel. Malgré

1. Bignon, V, 3. — Sorel, VI, 463-467.

2. Voir tout le récit de l'entrevue dans Arthur-Lévy, *Napoléon et la paix*, p. 367 et suiv.

la mauvaise nouvelle de la capitulation d'Ulm, Frédéric-Guillaume signa la convention de Potsdam, le 3 novembre 1805. Peut-être parce que cette convention n'était pas rédigée en des termes décisifs, la signature en fut accompagnée d'une mise en scène si dramatique qu'elle a pris les caractères de la légende. Le 4 novembre, avant le départ du Tsar, le Roi et la Reine le conduisirent aux caveaux qui renferment les tombeaux du Grand Électeur et de Frédéric II ; en ce cadre funèbre, devant d'aussi augustes témoins, les souverains de Prusse et de Russie se jurèrent une amitié éternelle.

Pourtant le traité de Potsdam n'est pas expressif à ce point. Dans le moment même les contemporains y attribuèrent de l'importance ; il leur sembla qu'une entrevue si cordiale devait avoir eu les résultats les plus positifs, que la démarche de l'empereur de Russie ne pouvait manquer d'avoir les conséquences les plus remarquables sur les événements de la guerre. Duroc, rappelé à l'armée le 1er novembre, attribua une gravité exceptionnelle aux entretiens de Potsdam. Il n'en connut pas le caractère exact. Napoléon resta longtemps dans la même ignorance, certain seulement qu'il y avait quelque chose. Une proclamation de l'empereur d'Autriche à Brunn, des correspondances de Pétersbourg faisaient les allusions les plus nettes à un accord avec la Russie : « Comment croire, écrivait alors Laforest, qu'il n'y ait pas un acte signé entre les trois couronnes, ne fût-ce qu'un traité éventuel de défense commune, avec réserve de stipuler les secours à fournir si la voie des négociations échoue, lorsque deux des contractants en font publiquement parade et que le troisième seul s'abstient d'en convenir? »[1].

C'était à peu près cela, « un traité éventuel de défense commune », beaucoup plus conforme à la politique de média-

1. Bailleu, II, 410.

tion constamment suivie par la Prusse qu'aux sentiments d'amitié que semblait révéler la scène des tombeaux de Potsdam, sans danger immédiat pour Napoléon ; il en eut comme le secret instinct, puisqu'il s'enfonça hardiment sur Vienne et la Moravie.

Voici les termes précis du traité de Potsdam [1] : — La Prusse interposera sa médiation entre les belligérants aux conditions suivantes : le roi de Sardaigne recevra une indemnité, ou la République Italienne, Parme, Plaisance et Gênes, ou Gênes, Parme et Plaisance, ou Gênes, Parme, Plaisance et Lucques ; la France assurera l'évacuation et garantira l'indépendance du royaume de Naples, de la Hollande, de l'Empire germanique et de la Suisse. La Russie alors fera évacuer Corfou. L'intégrité et la sûreté de l'empire ottoman seront garanties. L'Autriche aura pour frontières le Mincio et le Pô inférieur ; elle reconnaîtra le Roi de Lombardie dont la couronne restera séparée de celle de France. La Russie reconnaîtra l'Empereur des Français et le Roi de Lombardie. — Un négociateur prussien sera envoyé au quartier-général français ; il donnera à l'Empereur Napoléon jusqu'au 15 décembre pour se prononcer : s'il accepte ces conditions, un armistice général sera signé pour l'ouverture d'un congrès dont l'objet sera de donner à l'Europe un système complet de pacification ; s'il refuse, la Prusse entrera aussitôt dans la coalition avec 180 000 hommes et recevra les subsides assurés par l'Angleterre. — Dans les articles secrets la Russie promettait ses bons offices pour assurer le Hanovre à la Prusse par quelque arrangement de compensation avec l'Angleterre. Les troupes russes ne devaient quitter Corfou que moyennant la garantie de l'indépendance des îles Ioniennes ; la Prusse promettait d'aider la Russie à obtenir de la France le maintien d'une garnison russe à Corfou, de 1 500 hommes au plus.

1. Hardenberg, II, 321-332.

On trouvera peut-être que ces conditions n'étaient pas inacceptables pour Napoléon ; elles s'expliquent par les caractères mêmes de la politique prussienne qui, depuis 1795, s'était bien trouvée elle-même de la grandeur de la France, et elles reproduisent les termes essentiels de la médiation à laquelle elle s'était toujours offerte. De plus, dans les circonstances graves où les opérations militaires étaient arrivées, Napoléon déjà au cœur de la monarchie autrichienne, la date du 15 décembre pouvait paraître assez éloignée pour lui permettre d'en finir avec la coalition. C'était l'opinion, toute naturelle, de M. de Metternich, qui représentait alors l'Autriche à Berlin ; il voulait que la Prusse ne laissât que quarante-huit heures de répit à Napoléon et que la médiation ainsi fût un ultimatum. « Sinon, disait-il très justement, Bonaparte nous mettra hors de jeu l'un après l'autre. » La Prusse s'en tint aux termes du traité de Potsdam.

Le Roi même n'envoya pas Hardenberg au quartier-général français ; peut-être craignit-il qu'il ne prît un ton trop cassant. Il confia cette mission délicate au comte de Haugwitz, et l'annonça en ces termes à Napoléon : « J'ai fait choix du comte de Haugwitz pour cet acte d'intime confiance parce que je n'ai pas de pensée secrète pour lui, et que dès longtemps ses principes vous sont connus. »[1] M. Sorel explique excellemment le calcul du gouvernement prussien : il faut attendre le jugement des armes ; si Napoléon est vaincu, la Prusse achèvera sa défaite, le Roi sera le pacificateur de l'Europe, le libérateur de l'Allemagne ; si Napoléon est vainqueur, la médiation de la Prusse ménagera une paix dont elle ne manquera pas de retenir quelque profit. Politique sans grandeur et sans franchise, mais depuis dix ans fructueuse.

Cependant Napoléon était entré à Vienne le 13 novembre ;

1. Hardenberg. II, 373.

il refoulait les Russes et les Autrichiens en Moravie : la bataille décisive s'y préparait.

Dès le lendemain de la capitulation d'Ulm, l'empereur François II avait adressé à Napoléon des ouvertures pacifiques ; le 5 novembre, il lui avait envoyé le comte Giulay et lui avait demandé une suspension des hostilités, « pour prévenir toute effusion inutile de sang humain ». Napoléon reçut le comte Giulay à Saint-Pœlten le 12 et le 13 novembre : ces audiences n'eurent pas de résultat. Napoléon devina, avec raison sans doute, que l'Autriche voulait gagner du temps pour permettre à la Prusse d'entrer en ligne, pour assurer la concentration de toutes les forces de la coalition ; dans sa réponse à l'empereur d'Autriche, il mit comme condition première à toute négociation la retraite des Russes : « Si Votre Majesté veut m'assurer qu'ils évacueront tous ses États, je m'arrêterai à Brünn et cesserai de les poursuivre[1]. » Et il pressa les opérations suprêmes comme s'il avait su qu'il fallait que tout fût réglé avant le 15 décembre.

Ainsi les alliés ne pouvaient pas encore compter sur les forces prussiennes. Contrairement à la lettre, sinon à l'esprit, de la convention de Potsdam, le tsar Alexandre priait le roi de Prusse d'agir, le moment étant critique ; il lui adressait des appels presque désespérés. Il lui écrivait d'Olmutz, le 19 novembre : « Je quitte toutes les formes, car vous m'avez permis, Sire, de m'adresser à vous comme à un ami. Jamais je n'en ai eu plus besoin. Notre position est plus que critique ; nous sommes absolument seuls contre les Français, et ils nous talonnent continuellement. Aujourd'hui le quartier-général sera déjà à Olmutz, qui n'est ni approvisionné, ni en état de défense. Quant à l'armée autrichienne, elle n'existe pas. Les nôtres se battent avec un courage vraiment étonnant, et Mortier a été complètement battu à Krems. On prétend

1. Corr. de Napoléon, XI, 421-422.

qu'il a péri lui-même. Mais tout cela ne nous sert de rien ; car la supériorité des Français est trop grande. En attendant, le comte Haugwitz n'est pas encore arrivé, et il semble que Bonaparte veuille nous mettre à l'extrémité avant son entrevue avec lui. Je m'en remets à vous, Sire, à mon ami, à ce que vos sentiments pour moi vous dicteront. Si vos armées avancent, la position changera entièrement, car les miennes pourront reprendre l'offensive, et vous ne doutez sûrement pas, Sire, du zèle que je mettrai à seconder les vôtres de tous mes moyens. » On a noté en passant le mépris du tsar pour les troupes autrichiennes.

Le Roi répondit le 23 novembre ; après avoir rappelé le souvenir des entretiens cordiaux de Potsdam : « Je sens, il est vrai, continuait-il, combien la position des affaires y doit dans ce moment mêler d'amertume ; mais aussi nous ne sommes pas sans sujets de satisfaction. Les affaires brillantes où vos braves troupes, Sire, ont si bien soutenu leur gloire, la jonction de vos deux armées heureusement opérée, les désastres mêmes de la marine française, mettent un poids dans la balance, et nous présagent, j'espère, des événements plus décisifs. Quant à moi, Votre Majesté peut compter sur ma fermeté à suivre la marche que nous avons concertée. Elle sait qu'entre les motifs qui me l'ont fait adopter de préférence, l'éloignement de mes armées et le temps nécessaire pour les rassembler sont entrés nécessairement. Cependant, Sire, s'il est un mouvement qui puisse contribuer à attirer utilement l'attention des Français et à diminuer le fardeau qui tout entier pèse sur vos troupes jusqu'à ce que les miennes le partagent avec elles, vous sentez avec quel plaisir je m'y prêterais. Je m'en occupe déjà, et je m'empresse de vous donner la nouvelle que le gros de mes troupes va se concentrer incessamment du côté de la Franconie pour être à portée d'agir aussitôt qu'elles seront réunies, et que la tentative des négociations entamées en attendant aurait échoué.

Je ne m'occupe que de vous, Sire, et du grand objet que nous discutions ensemble à Berlin, et vous prie de compter sur l'invariabilité de mes principes comme sur la tendre amitié avec laquelle... etc. »

Mais déjà le Tsar avait envoyé à Berlin son aide de camp, le prince Dolgorouki, pour expliquer mieux encore la gravité de la situation : « Nous ne sommes pas indignes, Sire, d'avoir pour allié un souverain qui a une armée aussi célèbre que la vôtre, et je suis persuadé que comme ami vous prendrez quelque part, Sire, à ces témoignages de courage que les troupes russes ne cessent de donner. Conservez-moi une amitié à laquelle je mets un prix inexprimable. Tout à vous de cœur et pour la vie. — *P. S.* Pardonnez-moi, Sire, si je passe sur les formes ; mais avec vous, vous ne sauriez croire combien elles me pèsent. »

Et voici la réponse que le roi Frédéric-Guillaume remit au prince Dolgorouki : « ... En partageant avec Votre Majesté Impériale ses sollicitudes sur la position des affaires, je jouis avec elle de la gloire dont ses troupes continuent à se couvrir. C'est avec la dernière impatience que j'attends les premières nouvelles. J'ose me flatter que mes présages ne m'auront pas trompé, et un des plus beaux moments de ma vie sera celui où je pourrai la féliciter sur le plus beau de la sienne. Quant aux mesures qui se prennent ici, je dois me référer à ma dernière lettre ; je joins seulement à la présente le tableau des mouvements qui se font avec toute la célérité possible, en attendant l'issue de la négociation du comte de Haugwitz qui cependant ne les paralyse en rien et ne m'empêchera pas de recevoir, en cas d'un malheur imprévu, les troupes combinées dans la Silésie, où j'envoie des renforts et fais mettre les forteresses en état de défense pour opposer une barrière aux progrès que les Français voudraient y faire. Je me croirais méconnu de Votre Majesté si je jugeais nécessaire de l'assurer jusqu'à quel point elle peut compter sur moi. »

Ce qui pourrait peut-être se résumer ainsi : « Bonne chance, battez-vous bien ; et s'il vous arrive malheur, je vous suis tout dévoué. » Pourtant il ne semble pas qu'il faille chercher la moindre ironie dans ces lettres du roi de Prusse[1].

A Berlin cependant le parti militaire avait hâte que le roi ordonnât l'action, regrettait tous ces retards qu'il pressentait de la plus grave conséquence ; le duc de Brunswick écrivait : « Il faut entrer en Franconie le plus tôt possible et partir de là, le Roi à la tête, pour vaincre ou mourir, et sauver l'Europe de l'ignominie à laquelle elle est soumise. »

Mais Haugwitz n'avançait pas vite. Le 20 novembre, il n'était encore qu'à Prague, et même il y fut arrêté par une indisposition : « Je suis travaillé depuis ce matin d'une forte diarrhée, et j'ai réellement besoin de repos et d'un peu de soins. » En même temps il annonçait la possibilité d'une invasion française en Silésie, et il conseillait de ramener toutes les troupes prussiennes à droite de l'Elbe : ce qui aurait eu pour conséquence de dégarnir la Franconie et de dégager les derrières de l'armée française. Le ministre prussien fut retardé en outre par la marche des armées, par la difficulté de savoir où était exactement Napoléon, qui ne restait pas à la même place. « La marche d'Haugwitz, disait Talleyrand, ressemble à la politique de son cabinet. »

L'empereur d'Autriche, pour tâcher de gagner le 15 décembre, essaya une nouvelle tentative de pourparlers. Il envoya au quartier-général de Napoléon le comte Giulay et le comte Stadion, « avec les plus amples pouvoirs ». Ils furent reçus à Brünn le 25 novembre. Ils virent l'Empereur, qui leur parla aussitôt de la cession de Venise ; il en avait besoin pour vendre les biens domaniaux de la Vénétie et gratifier quelques-uns de ses généraux qui n'étaient pas favorisés par la fortune ; d'ailleurs il considérait l'Italie comme sa

1. Hardenberg, II, 347-350.

maîtresse, avec laquelle il voulait coucher seul. Et, comme les ambassadeurs autrichiens se récriaient, il leur parla de dédommagements, comme Salzbourg, ou Ratisbonne, ou le Hanovre, que pourtant les Prussiens désiraient passionnément, avec Hambourg. A la même date, Lucchesini, écrivant de Paris, après une conversation avec Joseph, annonçait que Napoléon voulait Venise comme fruit de cette guerre : « Ne croira-t-il pas nécessaire d'avoir aussi Trieste et les deux côtes du golfe Adriatique pour y établir une force maritime capable de lui fournir un jour les moyens d'effectuer par l'Égypte ses anciennes vues sur l'Inde[1] ? »

Mais ces premières causeries de Brünn n'avaient aucun caractère officiel ; Giulay et Stadion furent renvoyés, « en conversation préparatoire », à Talleyrand, installé à Vienne. Eux partis, Napoléon retint Haugwitz, enfin arrivé de Prague ; il le reçut le 28 novembre. Il lui fit un accueil glacial ; Haugwitz s'y attendait sans doute ; du moins, à la veille de la bataille, il ne voulut rien risquer d'irréparable ; il était inquiet du récent passage des agents autrichiens ; il parla à l'Empereur de la médiation prussienne, affirma les dispositions pacifiques de son gouvernement. A quoi l'Empereur répondit que son camp était mal favorable à une telle négociation, que même la sûreté de l'envoyé prussien y était mal garantie. Haugwitz se retira ; dix minutes après, il était rejoint par Caulaincourt, qui lui amenait des chevaux et une escorte et qui le fit aussitôt partir sur la route de Vienne. Il allait y retrouver Giulay et Stadion.

Nous avons, sur ces conférences de Vienne, des documents d'un grand prix au ministère des Affaires Étrangères ; ce sont les dépêches envoyées par Giulay et Stadion à leur gouvernement : elles furent régulièrement interceptées et subirent de ce fait de grands retards, et, comme ils s'en plaignaient à

1. Bailleu, II, 309 : lettre de Lucchesini, du 23 nov. 1805. — Aff. Etr., Corr. d'Autriche, suppl. n° 27, f° 206.

Talleyrand, il s'en excusa sur les circonstances de la guerre, sur l'insécurité des chemins, et donna de plus grands soins à faire escorter leurs courriers[1] : en sorte que nous sommes bien renseignés sur leur mission.

Ils eurent le 29 novembre un premier entretien avec Talleyrand ; il y fut question, vaguement, d'un armistice général ; le ministre français parla, avec beaucoup de fermeté, de la Vénétie, leur demanda leurs instructions. Ils se tinrent sur la réserve, attendant Haugwitz pour se concerter avec lui.

Haugwitz arriva dans la nuit ; Stadion courut chez lui le lendemain dès neuf heures du matin. Il le trouva trop fatigué pour discuter : Haugwitz lui raconta les tribulations de son voyage à Brünn, la réception de l'Empereur, et la course endiablée que lui avaient fait faire les chevaux de Caulaincourt par des chemins épouvantables. Il ne put que promettre de s'occuper de l'exécution du traité de Potsdam. Le lendemain, Giulay vint à son tour chez Haugwitz pour en avoir des engagements plus précis : « Assurez l'Empereur, lui dit le ministre prussien, qu'il ne peut avoir un allié plus fidèle que mon Roi et personne qui lui soit plus dévoué que moi et qui suive près de mon Roi ses affaires avec plus de zèle. » — « Je dis là-dessus à ce ministre, écrivait ensuite Giulay, que l'ancienne inimitié qui existait entre nous devait cesser, et que tout le sang allemand devait se réunir contre l'ennemi commun. Il me répondit : Votre Empereur m'a dit, il y a quelque temps, quelque chose de très sortable. Jusqu'à présent, nous nous sommes battus pour des noix : maintenant c'est pour notre existence. Je représentai à Son Excellence que ce qui nous arrivait aujourd'hui arriverait demain à un autre souverain et que toute cause était celle de tous. »

Giulay et Stadion eurent une nouvelle entrevue avec Talleyrand le 2 décembre ; elle n'avança pas beaucoup les choses :

1. Aff. Etr., Corr. d'Autriche, suppl. n° 27, f°s 211-242.

Talleyrand attendait des instructions de son souverain ; il se refusait à toute négociation sous la médiation prussienne ; il n'admettait que le principe d'une négociation séparée. Cependant Haugwitz avait « la conduite la plus bizarre » ; il ne paraissait pas se soucier de mettre en avant les conditions de Potsdam ; Talleyrand affectait d'être dans les meilleurs termes avec lui.

Qu'auraient pensé les plénipotentiaires autrichiens s'ils avaient pu lire le rapport adressé, ce même jour, par Haugwitz à sa cour? « Le comte Stadion, y disait-il, est chargé, de la part des deux Empereurs réunis de traiter et conclure la paix entre l'Autriche et la France sous la médiation de Votre Majesté : mais c'est un cas qui n'a pas été prévu lors de la convention de Potsdam... Je sais, à n'en pouvoir douter, qu'au moment où l'Empereur Napoléon vous comptera au nombre de ses ennemis, il fera un pont d'or à l'Autriche. Elle n'y résistera pas, et vous aurez dès lors sur les bras toute la puissance française réunie aux Bavarois desquels il ne dépendra plus de se séparer de leurs alliés. Il importe donc, plus que jamais, d'aller bride en mains, d'éviter tout ce qui pourrait donner ombrage, tout ce qui pourrait aigrir, et de continuer à traiter le ministre de France comme celui d'une puissance amie [1]. »

Napoléon savait, par les dépêches qu'il avait interceptées, qu'il n'y avait pas entre l'Autriche et la Prusse un accord parfait ; mais il ignorait toujours les conditions du traité de Potsdam et la nature des relations établies entre la Prusse et la Russie. Il était au courant, par Laforest, de la mission de Lord Harrowby, qui venait d'arriver à Berlin, chargé évidemment par le gouvernement anglais de traiter avec la cour de Prusse la question des subsides.

Ainsi il était de plus en plus manifeste que le nœud de

1. Bailleu, II, 411.

l'action était à Berlin. Si le gouvernement prussien laissait passer l'Elbe inférieure par l'armée combinée des Anglais, des Suédois et des Russes, qui marcheraient alors sur la Hollande et la Belgique, et si les troupes prussiennes, s'établissant en Franconie et sur le Danube supérieur, coupaient les communications de l'armée française avec le Rhin, ce qui paraissait facile, la fortune de Napoléon pouvait se trouver gravement compromise ; en pareil cas, même une victoire en Moravie pouvait n'être pas concluante, pouvait n'être qu'un épisode secondaire de la campagne.

Napoléon s'irritait de dépendre à ce point de la Prusse ; il se promettait d'en garder le souvenir ; mais, en attendant, avec la clairvoyance extraordinaire de son génie, il sentait la nécessité de frapper un grand coup avant que la cour de Berlin ne se prononçât et pour l'empêcher de se prononcer contre lui.

Les alliés avaient un intérêt contraire, celui de retarder la bataille décisive jusqu'après l'entrée en ligne des Prussiens. Mais quelques petits succès des Russes leur firent espérer qu'ils pourraient vaincre avec leurs seules forces, et le Tsar pensa gagner pour lui-même tout l'honneur de la victoire. Les pertes infligées à Mortier dans les défilés de Dirnstein prouvaient la valeur de l'armée russe ; une reconnaissance française fut presque entièrement détruite au petit combat de Wirschau, à quelques lieues au sud d'Olmutz, et ce fut pour l'Empereur Alexandre le gage du triomphe suprême. Il l'annonçait déjà dans sa lettre du 28 novembre au roi de Prusse, toute différente des précédentes. « Je ne saurais assez oser répéter à Votre Majesté combien les moments sont précieux, et peut-être parviendrons-nous dans une seule campagne à finir la guerre par la position aventurée dans laquelle se trouve Bonaparte. Depuis deux jours, mon armée a repris l'offensive, et l'avant-garde a eu aujourd'hui une affaire très heureuse contre la cavalerie française, et notre quartier-général se

trouve par là transféré d'Olmutz à Wirschau. — *P. S.* — L'armée devant faire demain un mouvement par sa gauche pour entamer le flanc droit de l'ennemi et menacer de lui couper la retraite sur Vienne, j'ai cru, Sire, devoir en avertir le prince Hohenlohe et le général Grawert, pour des précautions qu'il ne serait pas inutile de prendre pour la sûreté des deux Silésies. » Le Tsar annonçait enfin au roi de Prusse que Bonaparte venait de lui envoyer le général Savary et que cela prouvait assez que l'effroi commençait à le prendre[1].

La mission Savary prouvait surtout que Napoléon craignait que l'armée russe ne refusât la bataille en se retirant sur la frontière de Silésie, en se fortifiant des plus importants contingents de l'armée prussienne. Or il avait besoin que la bataille eût lieu tout de suite, pendant qu'il n'avait en face de lui que les Russes et une partie des troupes autrichiennes.

Savary porta, le 25 novembre, la lettre suivante de l'empereur Napoléon à l'empereur Alexandre : « Sire, j'envoie mon aide de camp, le général Savary, près de Votre Majesté, pour la complimenter sur son arrivée à son armée. Je le charge de lui exprimer toute mon estime pour elle et mon désir de trouver des occasions qui lui prouvent combien j'ambitionne son amitié. Qu'elle le reçoive avec cette bonté qui la distingue, et me tienne comme un des hommes les plus désireux de lui être agréable. Sur ce, je prie Dieu qu'il veuille avoir Votre Majesté en sa sainte et digne garde. » Le Tsar eut un moment de naïf orgueil et comme une vision de victoire en recevant l'aide de camp de Bonaparte ; il crut de sa dignité de lui faire un accueil très froid, et lui remit une réponse adressée : « Au chef du gouvernement français : — J'ai reçu avec bien de la reconnaissance la lettre dont le général

1. Hardenberg, II, 351.

Savary a été le porteur et je m'empresse de vous en exprimer tous mes remerciements. Je n'ai pas d'autre désir que de voir la paix de l'Europe rétablie avec loyauté et sur des bases équitables. Je souhaite en même temps avoir l'occasion de pouvoir vous être agréable personnellement. Veuillez en recevoir l'assurance, ainsi que celle de ma plus haute considération. ALEXANDRE [1]. »

Napoléon se réjouit et poursuivit sa petite entreprise. Il renvoya Savary au Tsar pour lui proposer une entrevue ; Savary en même temps devait jeter un coup d'œil, le moins discret possible, sur les dispositions de l'armée ennemie. Le Tsar conclut de cette nouvelle démarche que Bonaparte décidément comprenait le mauvais cas où il s'était mis et qu'il avait assez de clairvoyance au moins pour pressentir la défaite qui lui était réservée. Naturellement il refusa l'entrevue, mais il crut devoir répondre à cette politesse en envoyant à Napoléon son aide de camp Dolgorouki.

L'empereur des Français ne voulut pas laisser pénétrer l'officier russe dans les rangs de son armée, où il commençait à faire des préparatifs intéressants. Savary avait laissé Dolgorouki aux avant-postes ; Napoléon y courut à cheval, et s'entretint un moment avec l'aide de camp du Tsar sur la route.

Il le fit causer ; il affirma les intentions les plus pacifiques ; il demanda ce qu'il fallait pour que la paix fût signée ; il n'avait pas de plus ardent désir. Dolgorouki le vit déjà vaincu et criant grâce ; et de très haut, il déclara qu'il fallait rendre la Sardaigne à son Roi, qu'il fallait évacuer l'Allemagne et la rive gauche du Rhin... — « Quoi ! dit Napoléon : Bruxelles aussi ? Mais nous sommes en Moravie ! » Dolgorouki reprit que, s'il était bien sage, on lui permettrait de se retirer sain et sauf avec son armée au delà du

1. Arthur-Lévy, *Napoléon et la paix*, p. 382-392.

Danube et de Vienne. Napoléon garda jusqu'au bout son sérieux ; il laissa au « jeune freluquet » que lui avait envoyé le Tsar l'impression qu'il avait une peur horrible de la bataille, et, comme Dolgorouki ne vit que peu de soldats français autour de lui, que la veille les troupes de Napoléon avaient été retirées de trois lieues, il rentra au camp russe en annonçant triomphalement que la victoire était sûre, qu'il avait vu « l'armée française à la veille de sa perte[1] ».

Napoléon, très amusé du succès de son stratagème, revint à son bivouac : il rencontra un grognard qui montait la garde : « Ces bougres-là, lui dit-il, croient qu'il n'y a plus qu'à nous avaler ! » — L'autre répliqua tout aussitôt : « Oh ! oh ! çà n'ira pas comme çà, nous nous f... en travers ! » Et la joie de Napoléon fut complète.

Il ne manqua pas de raconter dans les *Bulletins* de la Grande-Armée son entretien avec l'aide de camp du Tsar et que les ennemis prétendaient lui reprendre la Belgique. Mais outre qu'on n'est pas obligé de croire tout ce que disent les *Bulletins*, rédigés dans le but le plus intéressé, il convient d'observer que Dolgorouki n'était pas un plénipotentiaire, mais un jeune officier, tout frais arrivé de Berlin où il avait vu l'amitié intime de son maître et du roi de Prusse, un casseur de vitres, comme dit Joseph de Maistre, fier d'avoir fait peur à ce petit brigand de Corse, et tout heureux à la pensée de lui infliger le lendemain la leçon qu'il était venu de si loin chercher à Austerlitz.

II

BRUNN, SCHŒNBRUNN ET PRESBOURG

M. de Talleyrand, resté à Vienne, connut le résultat de la bataille du 2 décembre par un mot du maréchal Berthier

1. *Mémoires* du comte de Langeron, dans Arthur-Lévy, 391.

ainsi conçu : « Sur le champ de bataille d'Austerlitz, à une heure et demie après midi, ce 11 frimaire XIV, anniversaire du couronnement de l'Empereur — A Monsieur de Talleyrand. Je vous annonce avec plaisir, Monsieur, la plus célèbre bataille gagnée par l'empereur Napoléon, les empereurs d'Autriche, de Russie et de France en présence ; les armées russes et autrichiennes détruites. La garde de l'empereur des Français a chargé la garde de l'empereur de Russie, a pris le colonel, le tiers des officiers, toute son artillerie et taillé le reste en pièces. C'est sur le champ de bataille couvert de morts que je mets pied à terre pour vous annoncer cette éclatante victoire. Le canon gronde encore en poursuivant les débris des armées ennemies. L'empereur, qui a été présent partout, qui a ordonné lui-même les charges qui ont décidé la victoire, se porte bien. Nous avons peu perdu. LE MAJOR-GÉNÉRAL. — Le prince Murat se porte bien. Nous ne savons pas ce que sont devenus les empereurs de Russie et d'Autriche[1]. »

La victoire était en effet éclatante : 150 pièces des canons ennemis évacuées sur la France pour y élever la colonne Vendôme ; 45 drapeaux, qui furent envoyés à Notre-Dame de Paris, à l'Hôtel de Ville et au Sénat.

La bataille d'Austerlitz fut décisive ; pourtant elle pouvait ne pas l'être, si les arrangements de Potsdam avaient reçu leur exécution ; l'armée russe en retraite pouvait se refaire avec les contingents prussiens de la Silésie, et Napoléon eût été embarrassé pour la poursuivre, les archiducs autrichiens s'établissant alors à Presbourg avec 100.000 hommes des contingents de Hongrie. Une démonstration de la Prusse sur la Bavière pouvait être encore très efficace, et il y avait toujours des Anglais, des Russes et des Suédois sur l'Elbe inférieure ; des Anglais, des Russes et des Napolitains dans

1. Aff. Etr., Corr. d'Autriche, suppl. n° 27, f° 239.

l'Italie méridionale. Avec ses 80.000 hommes qu'il ne tarda pas à ramener de Brünn sur Vienne, Napoléon eût été, malgré sa victoire, dans la position la plus délicate, s'il avait eu devant lui une coalition cohérente.

Mais il n'avait affaire qu'à des intérêts divergents, et une série de manœuvres diplomatiques, aussi habiles et aussi heureuses que ses opérations militaires, acheva son succès en trois semaines. Il s'occupa surtout, naturellement, d'empêcher l'action du mystérieux traité de Potsdam, c'est-à-dire une entente de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, qui eût exigé en effet de nouvelles batailles et ramené peut-être la guerre aux bords du Rhin.

La Russie s'écarta d'elle-même; elle ne sut pas faire bonne figure à mauvais jeu; comme en 1799, elle rejeta à l'Autriche la responsabilité de la défaite. Le grand-duc Constantin, frère du Tsar, disait, au lendemain de la bataille, « qu'il aurait fallu commencer par décapiter une vingtaine de personnes tant du ministère que des alentours et de la suite de l'empereur François II, et qu'il avait été tellement persuadé de la nécessité de cette mesure, après ce qui s'était passé quelques années auparavant à la bataille de Zurich, qu'il se serait chargé lui-même de cette opération au moment de l'ouverture de la campagne, si son avis avait alors pu prévaloir[1] ».

Du moment qu'il n'y avait rien à gagner, la Russie se retirait de la lutte. Elle ne s'y était pas engagée avec désintéressement; elle n'était pas disposée à faire des sacrifices gratuits à la cause commune; les autres puissances de la coalition avaient d'ailleurs le même égoïsme. Il n'y avait pas d'*Europe* en ce temps; un siècle plus tard, y a-t-il une « Europe » aujourd'hui? Le principe de la solidarité européenne est d'application délicate et rare et peut-être naïve,

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 731, f. 40.

quand il n'est pas un masque pour cacher d'âpres calculs ou de vastes ambitions.

Les deux Empereurs battus ne se revirent pas après la bataille ; ils tirèrent chacun de leur côté ; aussi bien l'Autriche ne tenait-elle pas à être sauvée par la Russie : il eût fallu le payer trop cher ensuite. Le 4 décembre, Napoléon et l'empereur François II se rencontrèrent aux avant-postes, près du bivouac d'Urchitz. Ils y posèrent les bases de l'armistice fondé sur la retraite immédiate des troupes russes. Le lendemain, Savary et le général autrichien Stuttenheim furent reçus par le tsar Alexandre et le mirent au courant des conditions de l'armistice ; il leur répondit qu'il allait se retirer aussitôt, l'Autriche n'ayant plus besoin de lui. En effet, l'armée russe quitta immédiatement la Moravie, rentra en Pologne ; en s'en allant, Alexandre fit prévenir le roi de Prusse qu'il avait toujours 80.000 hommes à sa disposition.

L'armistice fut donc conclu le 6 décembre ; les diplomates autrichiens et français se préparèrent à négocier la paix. A ce moment encore, Talleyrand, redoublant ses conseils du mois d'octobre, invita Napoléon à ménager l'Autriche, « indispensable au salut futur des nations civilisées contre les entreprises de la *barbarie* russe ». Il y a quelque chose en ce sens dans le trente-quatrième bulletin de la Grande-Armée : « Les paysans de Moravie tuent les Russes partout où ils les rencontrent isolés ; ils en ont déjà massacré une centaine. Il est vrai que les Russes ont commis tant de désordres, tant de brigandages, qu'on ne doit pas s'étonner de ces vengeances. Ils maltraitaient les pauvres comme les riches ; trois cents coups de bâton leur paraissaient une légère offense ; il n'est point d'attentat qu'ils n'aient commis. Le pillage, l'incendie des villages, le massacre, tels étaient leurs jeux ; ils ont même tué des prêtres jusque sur les autels ! Malheur au souverain qui attirerait jamais un tel fléau sur son territoire !

La bataille d'Austerlitz a été une victoire européenne, puisqu'elle a fait tomber le prestige qui semblait s'attacher au nom de ces *barbares*[1] ».

Napoléon ne fit pas d'autre concession aux idées de Talleyrand ; il s'estimait capable de refouler seul la barbarie russe, sans le secours de l'Autriche ; en négociant avec elle, il fut préoccupé de s'en assurer les moyens ; et tout d'abord il entreprit de la contenir par la Prusse, et réciproquement, afin de gagner ensuite sur l'une et sur l'autre. En attendant, selon sa coutume, avant de rien conclure, il décida quelques questions secondaires pour en faire enregistrer la solution dans les traités qui allaient suivre. Et ainsi ses opérations diplomatiques de décembre 1805 comprennent trois actes, très serrés, et qui répondent bien à la règle de l'unité d'action : les traités avec les États de l'Allemagne du Sud (du 10 au 12 décembre) ; — le traité de Schœnbrünn avec la Prusse (15-16), et le traité de Presbourg avec l'Autriche (26).

C'était l'opinion unanime, parmi les esprits qui s'agitaient autour de la diète de Ratisbonne, que la bataille d'Austerlitz allait fixer les destinées du Saint-Empire : il était l'enjeu de la lutte ; il en fut en effet le butin.

Mais Napoléon ne manifesta pas aussitôt toutes ses intentions ; il se contenta pour le moment de continuer l'œuvre du Recès de 1803 et de définir les traits qu'il avait commencé d'indiquer lors de son voyage à Mayence, puis lors de sa traversée de l'Allemagne du Sud au mois de septembre précédent.

Ce fut d'abord le « traité d'union » conclu à Brünn entre la France et la Bavière, le 10 décembre 1805 : le traité du 24 août est confirmé. — L'empereur Napoléon s'engage à faire céder à la Bavière le margraviat de Burgau et ses dépendances, les principautés d'Eichstœdt et de Passau, les

1 Corr. de Napoléon, XI. 468.

sept seigneuries du Vorarlberg et leurs dépendances, le comté de Gohenem, la principauté de Lindau ; le gouvernement bavarois pourra occuper en outre la ville d'Augsbourg et son territoire. — Dans le futur traité signé entre la France et l'Autriche, l'empereur d'Allemagne et d'Autriche renoncera à tout droit, soit de souveraineté, soit de suzeraineté, et à toute prétention quelconque, actuelle ou éventuelle, sur les États Bavarois. — Les États de l'électeur de Bavière formeront un royaume héréditaire, et l'électeur prendra le titre de Roi ; le nouveau royaume continuera à faire partie de l'Empire d'Allemagne, et conservera avec la Confédération Germanique tous les rapports qui l'unissent maintenant à elle comme co-État et comme principauté Électorale, ainsi que tous les droits inhérents à cette qualité. — Sa Majesté le roi de Bavière jouira sur tous ses États de la plénitude de la souveraineté et de tous les droits qui en dérivent, ainsi et de la même manière qu'en jouissent Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et d'Autriche et Sa Majesté le roi de Prusse sur leurs États allemands. La garantie de la France est absolue à cet égard. — Il y aura à perpétuité, entre la couronne de France d'une part, la couronne d'Italie d'autre part, et la couronne de Bavière, une alliance en vertu de laquelle toute guerre continentale faite à l'une des dites couronnes deviendra immédiatement commune aux deux autres.

Ce traité peut être considéré comme le type des traités alors conclus entre Napoléon et les États de l'Allemagne du Sud ; il se ramène à quelques termes simples : la Bavière est agrandie ; elle devient un royaume ; elle est complètement détachée de l'empereur d'Allemagne et d'Autriche ; elle est étroitement liée à l'empereur des Français.

Il en fut à peu près de même dans le traité de Brünn du 11 décembre signé avec le Wurtemberg, et dans le traité de Vienne, du 12, avec l'électeur de Bade. Le Wurtemberg fut agrandi des « cinq villes du Danube », Ehingen,

Munder-Kingen, Riedlingen, Mengen et Saulgau ; du comté de Hohenberg ; du landgraviat de Nellenbourg ; de la partie du Brisgau enclavée dans le Wurtemberg ; de Willingen, Braunling, et du comté de Bondorf. L'électeur de Wurtemberg prit aussi le titre de Roi. — L'Électorat de Bade fut agrandi du Brisgau (sauf l'enclave wurtembergeoise), de l'Ortenau et de Constance. Le roi de Wurtemberg et l'électeur de Bade furent également dégagés de tout lien de vassalité quelconque à l'égard de l'empereur d'Allemagne et d'Autriche, également dotés de la plénitude de la souveraineté, mais également liés par une alliance perpétuelle avec la France.

C'était peut-être encore le Saint-Empire, mais sans Empereur.

Le traité de Schœnbrünn, signé ensuite avec la Prusse, fut le principal succès diplomatique que Napoléon tira de la victoire d'Austerlitz. A Berlin, dans l'entourage du roi, on s'était d'abord impatienté des lenteurs de la mission d'Haugwitz ; Hardenberg en particulier insistait auprès du roi pour que le comte Haugwitz fût invité à hâter l'exécution du traité de Potsdam, et le 11 décembre, il rédigeait une note en ce sens ; cette note ne partit pas parce que ce jour-là on reçut les nouvelles d'Austerlitz. Aussitôt on se précipita chez Laforest, qui avait été un peu négligé dans les dernières semaines.

Lombard, le secrétaire royal, lui déclara « qu'en fait jamais le Roi n'avait entendu sortir des bornes de la neutralité ; que la convention que l'empereur Alexandre lui avait arrachée était l'ouvrage d'une machination irrésistible ; que même en la signant, et même dans la scène jouée sur le tombeau de Frédéric II, le Roi n'avait cessé de penser aux moyens d'échapper à l'oppression des Russes ; que si M. d'Haugwitz avait éprouvé le besoin d'en fournir à l'empereur Napoléon une preuve irrécusable, il n'aurait eu qu'à lui

montrer franchement ses intructions. » La conclusion de M. Lombard était « qu'il fallait de part et d'autre s'élever au-dessus des discussions relatives au passé, qu'il était digne de l'empereur Napoléon de rebâtir en grand un système commun de la Prusse et de la France ; qu'enfin le Roi le désirait sincèrement et recevrait avec joie les premières espérances que lui donnerait M. d'Haugwitz ».

Hardenberg, avec un peu plus de précision, dit à Laforest : « Sa Majesté l'Empereur déterminera dans sa sagesse les avantages qui pourront résulter du concours de la Prusse pour le retour de la paix générale et la stabilité future des traités respectifs. La question la plus immédiatement importante pour le Roi est celle du Hanovre, tant à cause de son système que parce qu'un arrangement de ce genre balaie toute difficulté entre la Prusse et la France et devient la base d'un arrangement plus intime. Le Roi ne balancera pas sur l'occupation de l'Électorat, ni sur la mise future en compensation ; il veut seulement être sûr qu'il n'y aura point de notre part des conditions onéreuses et que Hameln sera aussi remis entre ses mains... Si M. de Haugwitz n'est pas parti, c'est avec lui, dans l'opinion de M. le duc de Brunswick, que ces matières seront facilement et promptement coulées à fond. Il est l'homme de confiance du Roi, qui agréera tout ce qu'il fera, et qui a été très content de l'habileté avec laquelle il s'est conduit depuis le jour de son départ de Berlin[1]. » Hardenberg avait décidément brûlé sa note du 11 décembre, et, par la même occasion, la convention de Potsdam.

Mais Napoléon allait-il se prêter à ce revirement, si complet qu'il fût. Il avait accordé une nouvelle audience à Haugwitz, le 7 décembre, mais seulement pour recevoir ses félicitations à l'occasion de la bataille d'Austerlitz : « Voilà, lui dit l'Empereur, un compliment dont la fortune a changé

1. Bailleu, II, 422.

l'adresse ! » Et l'envoyé prussien resta confus. Le 10 décembre, il lut ce passage dans le trente-quatrième bulletin de la Grande-Armée : « Sa Majesté a reçu à Brünn M. de Haugwitz et a paru très satisfaite de tout ce que lui a dit ce plénipotentiaire, qu'elle a accueilli d'une manière d'autant plus distinguée qu'il s'est toujours défendu de la dépendance de l'Angleterre, et que c'est à ses conseils qu'on doit attribuer la grande considération et la prospérité dont jouit la Prusse. On ne pourrait en dire autant d'un autre ministre qui, né en Hanovre, n'a pas été inaccessible à la pluie d'or[1]. » Cette violente attaque contre Hardenberg manifestait chez l'Empereur des dispositions assez inquiétantes. Haugwitz fut réellement effrayé à la pensée que Napoléon allait peut-être se retourner sur la Prusse, avec toutes ses forces, et l'écraser, à la grande joie de l'Autriche, sinon même de la Russie. Napoléon, en vérité, n'y songeait-il point ?

Le 12 décembre, à Brünn, le comte de Giulay et le prince Jean de Lichtenstein présentèrent à Talleyrand les pleins-pouvoirs qu'ils avaient reçus pour traiter au nom de l'empereur d'Autriche. Napoléon avait refusé de négocier avec Stadion, sentant en lui un ennemi clairvoyant, comme Hardenberg. En arrivant à Vienne, le 13, Napoléon pressa Talleyrand de conclure : « J'imagine, lui écrivit-il, que vous signerez dans la journée de demain. » N'avait-il pas, en hâtant ainsi l'accord avec l'Autriche, l'intention de tomber sur la Prusse ? Qui pourrait affirmer le contraire ?

Mais, ce même jour, les conférences de Brünn n'avaient pas pu aboutir. Les plénipotentiaires autrichiens avaient avancé des demandes inattendues, dont Talleyrand fit part aussitôt à l'Empereur[2] : ils abandonnaient Venise ; mais ils refusaient l'Istrie et la Dalmatie ; ils voulaient des compensations, comme Salzbourg ; et, pour l'archiduc Ferdinand

1. Corr. de Napoléon, XI, 467.
2. P. Bertrand, *Lettres inédites*, p. 216.

dépossédé ainsi, le Hanovre. Cette demande du Hanovre est bien invraisemblable ; elle était de nature, comme l'observe Talleyrand lui-même, à séparer à jamais l'Autriche de l'Angleterre, et indirectement de la Russie, et, en la mettant en conflit immédiat avec la Prusse, à la lier étroitement à la politique française. Il ne paraît pas que la cour de Vienne ait pris alors de si graves résolutions. A voir l'usage que Napoléon fit immédiatement de cette lettre de Talleyrand, on est amené à se demander si cette question du Hanovre n'y a pas été introduite pour les besoins de la cause.

En effet, en apprenant les exigences des plénipotentiaires autrichiens, Napoléon fit appeler le comte de Haugwitz, à Schœnbrünn, dans le cabinet de Marie-Thérèse[1]. Il essaya d'abord de l'effrayer en lui parlant du traité de Potsdam ; l'envoyé prussien, un moment décontenancé, s'aperçut bientôt que l'Empereur ne connaissait pas exactement ce traité, et, payant alors d'audace, il déclara que la convention de Potsdam ne contenait rien dont la France eut à se plaindre, qu'il n'y était question que d'une médiation qui s'était trouvée en somme éminemment favorable à la France, puisqu'elle avait arrêté ses ennemis sur les bords de l'Elbe et rendu ainsi décisive la victoire d'Austerlitz. Napoléon, s'il ne fut pas convaincu, admira cette finesse. Il parut s'adoucir : « Ce matin encore, dit-il, j'ai cru que la guerre avec la Prusse était inévitable... ; mais la paix n'est pas signée avec l'Autriche, et c'est peut-être le génie de la France et de la Prusse qui a arrêté la plume des négociateurs... Ils sont cauteleux, ces Autrichiens ; mais cette fois ils pourraient s'en repentir. »

Et, dans un beau mouvement de franchise, il montra la lettre de Talleyrand, et Haugwitz, qui connaissait l'écriture, put lire, avec une vraie stupeur, que l'Autriche demandait le

1. Sorel, VII, 9-12. — Arthur-Lévy, 425 et suiv.

Hanovre. Cette fois, il eut franchement peur d'une alliance franco-autrichienne, qui eût réduit la Prusse en Allemagne à une condition subalterne. Napoléon n'eut pas à le presser beaucoup : « Le moment n'est-il pas venu, disait l'Empereur, de compléter l'œuvre de Frédéric? Il faut prendre le Hanovre et régner sur l'Allemagne. Il faut une entente définitive avec la France... Il faut signer, tout de suite, une entente étroite... Allons, Duroc, écrivez : — Alliance offensive et défensive. — Le Hanovre, en toute souveraineté, à la Prusse, qui cédera Anspach à la Bavière, Neuchâtel à la France. — La Prusse garantira les récents agrandissements de la Bavière, du Wurtemberg et de Bade, les agrandissements de la France en Italie, l'indépendance et l'intégrité de l'Empire ottoman. »

Le traité de Schœnbrünn fut signé, le lendemain 15 décembre, sur ces bases, Haugwitz enfin tiré d'anxiété. Il fut complété, le 16, par une convention franco-bavaroise, qui assurait Anspach à la Bavière, celle-ci devant céder son duché de Berg « au prince du Saint-Empire Romain qui serait désigné par l'empereur Napoléon ».

Napoléon écrivit immédiatement au roi de Prusse cette lettre touchante : « Monsieur mon frère, j'ai vu M. le comte de Haugwitz ; je l'ai longtemps entretenu de mes sentiments, de mes projets et de mes vues. Il a lu dans mon cœur ; il l'a vu à nu ; c'était une situation si nouvelle pour lui d'avoir eu à se plaindre de Votre Majesté qu'il n'a pu se couvrir d'aucun artifice... Je me flatte que Votre Majesté verra que, si elle avait été pour moi un simple personnage de politique, mon cœur n'eût pas été aussi sensiblement affecté. . Un des plus grands bienfaits que je veux devoir aux succès que j'ai obtenus, c'est de reconnaître qu'ils m'ont mis dans le cas de ne consulter que mon cœur et cette tendre amitié que j'ai vouée depuis longtemps à Votre Majesté. Il m'a été bien pénible de penser un instant que nos ennemis communs

me l'avaient fait perdre... » On voudrait savoir l'impression que fit sur Frédéric-Guillaume une telle déclaration.

En tout cas, l'Empereur gardait assez de sang-froid pour mesurer tous les avantages qu'il obtenait du traité de Schœnbrünn ; il écrivait à Talleyrand : « Le premier effet de l'échange des ratifications doit être d'arrêter sur-le-champ la marche des armées combinées sur la Hollande et devant Hameln ; de faire rentrer immédiatement les Suédois, les Russes, les Anglais, chacun chez eux, et d'occuper le Hanovre. Alors j'enverrai des ordres au général Barbou pour remettre la place de Hameln aux Prussiens. Mais avant tout il faut qu'aucun Russe, Suédois, ni Anglais, ni aucune armée n'existe de ce côté. » Il avait véritablement beaucoup redouté, pendant toute la campagne, une marche en avant de cette armée du Nord.

Le traité signé avec Haugwitz eut une autre conséquence, plus importante encore : « Sûr de la Prusse, écrivait l'Empereur, l'Autriche en passera par où je voudrai. » Les plénipotentiaires autrichiens furent en effet obligés d'enregistrer à peu près toutes les exigences de la France. Napoléon avait eu l'idée de susciter un soulèvement national de la Hongrie ; il n'eut pas le temps de passer à l'exécution. Mais, au lendemain du traité de Schœnbrünn, il envoya à Talleyrand des instructions très rigoureuses : notamment il se refusa désormais à prendre avec l'Autriche aucun engagement au sujet de la reine de Naples, tante de l'empereur François II : « Je ne veux pas que l'Empereur s'en mêle, et je veux enfin châtier cette coquine ! » En sorte qu'il faut encore compter la prochaine destruction du royaume de Naples comme une conséquence indirecte du traité du 15 décembre.

L'empereur François, pressé de signer aux conditions onéreuses où se tenait dès lors Napoléon, menacé et inquiet d'une nouvelle rupture, essaya de se servir de son frère, l'archiduc Charles, pour lequel il savait que l'Empereur des

Français avait une estime particulière. Napoléon exigea que le traité fût signé le 26, et il donna audience à l'archiduc Charles pour le 27 : ils dînèrent ensemble et passèrent une heure à deviser sur des sujets militaires. Il ne fut pas question du traité qui venait d'être signé à Presbourg et qui pourtant offrait de l'intérêt.

L'Autriche faisait, en Italie et en Allemagne, d'importants sacrifices, territoriaux et politiques.

En Italie, elle perdait tout ce qu'elle avait acquis autrefois par le traité de Campo-Formio, en compensation de la Belgique et de la Lombardie, c'est-à-dire la Vénétie, l'Istrie, la Dalmatie, les bouches de Cattaro ; elle ne gardait qu'un étroit débouché sur l'Adriatique, Trieste. Elle reconnaissait les dispositions prises par l'empereur Napoléon dans les principautés de Lucques et de Piombino. Elle signait d'ailleurs cet article II, très général : « La France continuera de posséder, en toute propriété et souveraineté, les duchés, principautés, seigneuries et territoires qui étaient, antérieurement au présent traité, réunis ou incorporés à l'Empire français ou régis par les lois et les administrations françaises. » Cet article vaut notamment pour Gênes, pour Parme et Plaisance, etc. Il n'était pas question de Naples, et ce silence aussi avait du sens. L'Autriche enfin reconnaissait Sa Majesté l'Empereur des Français, qui renouvelait ses déclarations antérieures, qu'à la paix générale les deux couronnes de France et d'Italie seraient séparées à perpétuité ; l'empereur d'Autriche s'engageait à reconnaître alors le successeur que l'empereur Napoléon se donnerait.

En Allemagne, l'Autriche cédait à la Bavière le Tyrol, le Vorarlberg, Brixen, Trente, Passau, Lindau ; au Wurtemberg, les « cinq villes du Danube », ses enclaves du Brisgau ; à l'électeur de Bade, le reste du Brisgau, l'Ortenau, la ville de Constance. Elle recevait en compensation Salzbourg et Berchtolsgaden, abandonnés par l'archiduc Ferdinand, auquel

la Bavière cédait l'ancien évêché de Wurzbourg où il garderait son titre électoral. Il était confirmé en outre que la dignité de Grand-maître de l'Ordre Teutonique, les domaines et revenus y attachés, appartiendraient héréditairement à un archiduc désigné par l'Autriche. Sauf ces petites réserves, l'Autriche elle-même ne possédait plus rien à l'ouest de l'Inn. Le traité de Presbourg était déclaré commun à la République Batave, aux rois de Bavière et de Wurtemberg, à l'électeur de Bade; l'Autriche reconnaissait le titre royal à la Bavière et au Wurtemberg. Elle renonçait à ses précédentes revendications en faveur de la noblesse immédiate, dont la destruction totale se trouva définitivement consacrée par l'empereur du Saint-Empire. Il est vrai que l'empereur d'Autriche n'était plus guère l'empereur d'Allemagne ; car il avait dû admettre cet article IX : « Les rois de Bavière, de Wurtemberg, et l'électeur de Bade, jouiront, sur les territoires à eux cédés, comme aussi sur leurs anciens États, de la plénitude de la souveraineté et de tous les droits qui en dérivent, de la même manière qu'en jouissent l'Autriche et la Prusse sur leurs États allemands. » C'était donc la confirmation des précédents traités de Brünn [1].

Il est facile de mesurer par là les avantages que Napoléon recueillait du traité de Presbourg. Il écartait l'Autriche complètement de l'Italie, presque complètement de l'Allemagne : était-ce au profit de leur indépendance? On le verra plus tard. Il y trouvait même, par la Dalmatie et Cattaro, un chemin vers l'Orient. Faut-il admettre que tout cela était indispensable à la garantie des nouvelles frontières de la France ?

En fait, le Saint-Empire Romain Germanique s'était défini par l'union de l'Allemagne et de l'Italie, sous la suprématie des empereurs d'Allemagne, et depuis trois siècles et demi, sous la domination des Habsbourg. Ainsi la bataille d'Auster-

1. De Clercq, II, 145. — Sorel, VII, 15. — Bignon, V, 25-32.

litz et le traité de Presbourg avaient détruit le Saint-Empire Romain Germanique : c'est la dernière formule de leur signification et de leur valeur politique.

Un Mémoire, rédigé alors au Ministère des Relations Extérieures, établit dans les termes suivants les résultats généraux du traité de Presbourg : — Après avoir célébré la délivrance de l'Italie, il continuait : « Cette indépendance et cette sûreté de l'Italie se consolideront davantage lorsqu'un jour on pourra réunir à Venise les Sept-Iles qu'elle possédait autrefois, et qui sont tombées au pouvoir des Russes, exploitées par les Anglais. La possession de l'Italie par la France et par le royaume d'Italie pourra donner un nouveau ressort à la Porte Ottomane, si toutefois elle en est encore susceptible ; mais même dans le cas de son écroulement, ce ne seront plus l'Autriche et la Russie seules qui en profiteront ; la France et le royaume d'Italie auront un mot à dire pour le maintien de l'équilibre européen. »

Quant à l'Allemagne, « la maison d'Autriche ne possédant plus rien en Souabe et ayant cédé à la Bavière le surplus de Passau, le Tyrol, Brixen, Trente et les seigneuries du Vorarlberg, son influence politique en Suisse et en Italie par le Tyrol cessera entièrement, et ces pays seront à l'avenir plus indépendants ; il en est de même pour tout le midi de l'Allemagne où elle avait une trop forte prépondérance. La diminution de la puissance autrichienne est un bienfait pour l'Allemagne, et il y a maintenant un équilibre dans cet Empire qui promet les résultats les plus heureux ; ni l'Autriche ni la Prusse, même en se réunissant, ne pourront pas l'écraser parce qu'il est de l'intérêt de la France de maintenir son ouvrage et de partager avec ces deux puissances l'influence dans l'empire germanique. En général, il serait à désirer qu'il y eût en Allemagne plus de grands territoires clos et par conséquent plus de consistance ; son système d'autrefois ne cadre plus avec les circonstances actuelles et

elle ne peut conserver son indépendance que par l'établissement d'un système où il y ait plus d'unité et d'uniformité[1]. »

Le traité de Presbourg renfermait autant de promesses que de résultats. Si Napoléon avait chassé l'Autriche de l'Italie et de l'Allemagne, c'est qu'il en voulait pour lui-même la domination. Il se réservait tout l'héritage du Saint-Empire.

III

LE TRAITÉ DE PARIS (15 FÉVRIER 1806)

Le plus joli butin de la victoire d'Austerlitz, ce fut la princesse Auguste de Bavière, enfin conquise de haute lutte pour Eugène Beauharnais. M. de Gravenreuth avait suivi toute la campagne de Moravie comme commissaire bavarois auprès des troupes de l'Électeur ; sur ordre de Napoléon, il écrivit à son souverain pour lui rappeler la demande en mariage qui lui avait été faite autrefois. Les voies ainsi préparées, Duroc fut envoyé à Munich. Il y arriva le 24 décembre.

Le lendemain matin, il fut reçu par l'Électeur (dans son rapport il ne l'appelle pas encore le Roi) et lui présenta une lettre de l'Empereur : « Cette lettre, lui dit-il, expliquera à Votre Altesse l'objet de ma mission qui est de lui demander la main de la princesse Auguste pour le prince Eugène ; cette union resserrera encore les liens de l'alliance qui existe entre Votre Altesse et l'empereur Napoléon, et les hautes destinées auxquelles le prince Eugène est appelé, ses qualités personnelles aussi, peuvent garantir à Votre Altesse le bonheur futur de la princesse sa fille. »

L'Électeur répondit qu'il était déjà informé par M. de Gravenreuth ; il prit aussitôt connaissance de la lettre de l'Empereur : « Devant tout à l'Empereur, ajouta-t-il, je suis

1. Aff. Etr., Mém. et Documents, Autriche, n° 8 (1737-1805), f° 315.

prêt à faire tout ce qui peut lui être agréable ; je sens combien cette alliance est avantageuse pour mes États et pour ma famille et j'y suis tout à fait résolu ; mais il me faut vingt-quatre heures pour y préparer la princesse ; je connais sa sensibilité et son goût pour le prince de Bade, et je m'attends qu'elle va avoir beaucoup de chagrin et verser bien des larmes.

— La princesse Auguste, reprit Duroc, est comme les autres princesses qui épousent sans les connaître les princes que la politique leur destine ; quand elle connaîtra le prince Eugène, elle en deviendra bientôt amoureuse.

— Elle en mourra peut-être, dit l'Électeur, car elle a un violent amour pour le prince de Bade. » Il finit cependant par admettre qu'elle pourrait être parfaitement heureuse avec le prince Eugène. Il parla encore de la douleur qu'allait éprouver l'Électrice, des scènes qu'elle allait lui faire, de son intérieur ainsi à jamais troublé ; et il se mit à pleurer. Duroc le consola de son mieux.

Le pauvre Électeur, avant d'aller trouver sa fille, se fit précéder auprès d'elle par un billet, où il lui disait que le bonheur futur de la Bavière et celui de sa famille dépendaient de son consentement, qu'il mourrait de chagrin si elle le refusait, que tout espoir était perdu du côté de Bade et qu'il fallait y renoncer. Il promit à Duroc une réponse pour le lendemain matin.

Le 26 au matin, Duroc se présenta au palais ; l'Électeur était au lit, indisposé, malade des effroyables querelles qu'il avait subies. Il consentit à recevoir l'aide de camp de l'Empereur ; mais il n'avait pas la réponse de la princesse, et Duroc commençait de prendre un ton sévère lorsque cette réponse arriva, affirmative, et le mariage fut aussitôt déclaré. La première personne à laquelle l'Électeur l'annonça fut l'impératrice Joséphine, que Napoléon avait laissée à Munich depuis le commencement de la campagne et qui y attendait son retour.

L'Impératrice alla aussitôt visiter l'Électrice et la princesse Auguste. L'Électrice avait pris son parti depuis la veille ; elle pleura, mais « elle fut très bien », dit Duroc. La jeune princesse pleura aussi, mais elle répondit d'une manière tout aimable aux compliments, et elle pria Duroc de remercier l'Empereur du soin qu'il voulait bien prendre de son bonheur. Le mariage fut publié le lendemain dans la *Gazette de la cour* [1].

Napoléon arriva le 31 décembre. Il écrivit enfin à Eugène pour l'informer : « J'ai arrangé votre mariage avec la princesse Auguste. Il a été publié. Ce matin cette princesse m'a fait une visite, et je l'ai entretenue fort longtemps. Elle est très jolie. Vous trouverez ci-joint son portrait sur une tasse, mais elle est beaucoup mieux [2]. » Et Eugène fut autorisé à venir faire sa cour.

L'Empereur resta à Munich pour les fêtes du mariage qui furent fixées au 15 janvier. Le 12, il prit un décret qui fut envoyé au Sénat, et par lequel il adoptait comme son fils « le prince Eugène, archichancelier d'État de notre Empire et vice-roi de notre royaume d'Italie », et l'appelait, après lui et ses enfants naturels et légitimes, au trône d'Italie. Eugène ainsi se trouvait plus digne encore de la jeune et belle princesse de Bavière. Content de son succès, l'Empereur rentra en France par Stuttgart, Carlsruhe et Strasbourg, aussi chaudement acclamé en Allemagne qu'en France. Les vainqueurs toujours appellent l'admiration.

La cour de Berlin avait redouté la colère de Napoléon et désiré que M. de Haugwitz l'apaisât. Servie à souhait par le traité du 15 décembre, elle ne fut pas contente. On y répétait un mot que l'Empereur avait dit, assurait-on, aux plénipotentiaires autrichiens : « La Prusse ! Elle est au plus offrant ; je lui donnerai plus que vous et je la rangerai de

1. Aff. Etr., Corr. de Bavière, suppl. n° 12, f°s 47-54.
2. Corr. de Napoléon, XI. 520.

mon côté. » Il était d'ailleurs fort capable de l'avoir dit ; authentique ou non, le mot était blessant parce qu'il était l'expression de la vérité. On avait d'autres raisons de se plaindre, et on se mit à éplucher le traité de Schœnbrünn.

On y trouva des avantages : « Enfin, s'écriait Lombard, voilà l'ancien rapport prêt à se rétablir et l'inconcevable violence qui nous en avait tirés ensevelie dans l'oubli sous les ruines de la monarchie autrichienne. » Mais on ne tarda pas à le juger insuffisant ; ce fut le sens du rapport rédigé par Hardenberg à ce sujet : — Le Hanovre convient bien à la Prusse ; cependant il n'a pas de côtes, et il faudrait y joindre les trois villes hanséatiques. — Il faudrait, pour garantir la paix, créer en Westphalie une masse territoriale intermédiaire entre la France et la Prusse (c'était bien aussi l'opinion de Napoléon). Enfin, la constitution de l'Empire germanique étant tout à fait ébranlée, il faudrait convenir avec la France que le Roi et l'Empereur se concerteraient sur les mesures à prendre pour l'asseoir sur des bases nouvelles adaptées aux circonstances, et agiraient d'un commun accord pour faire passer ces bases en loi d'Empire (sauf le concours de la Prusse, l'Empereur était aussi à peu près de cet avis)[1].

Un conseil extraordinaire, composé de Haugwitz, Hardenberg, Schullenbourg, Möllendorff et Brunswick, se réunit sous la présidence du Roi. Malgré Haugwitz qui connaissait mieux Napoléon et conseillait de ratifier intégralement le traité de Schœnbrünn, il fut décidé qu'on y apporterait quelques corrections : on demanderait à garder Anspach et à acquérir en outre les villes hanséatiques, c'est-à-dire à ne rien céder et à gagner plus. On exigerait des explications sur les affaires d'Italie, notamment sur Naples, afin de faire plaisir à la Russie qui y portait de l'intérêt. Enfin on acceptait bien l'alliance de la France, mais en supprimant les épithètes

1. Hardenberg, II, 417.

offensive et *défensive* que l'on trouvait compromettantes. Sous ces conditions, les ratifications furent échangées le 4 janvier 1806 avec Laforest, qui s'y prêta en réservant, bien entendu, l'approbation de son gouvernement.

Et les ministres prussiens expliquèrent au ministre de France les considérations politiques qui les inspiraient. « Il faut, lui disait Haugwitz, regarder le traité de Schœnbrünn comme le sommaire d'un traité plus étendu à faire plus à loisir et à discuter sur un pied égal entre les deux parties. Par exemple il tombe sous le sens que la nouvelle combinaison qui résulte pour le nord de l'Allemagne de la réunion du Hanovre à la monarchie prussienne doit porter le Roi à demander à l'Empereur de lui faciliter l'acquisition de Brême et de Hambourg ; une foule de considérations politiques et commerciales rendent ces deux villes, et peut-être Lubeck, nécessaires à la Prusse. » Le Roi même ne voulait pas se mettre en conflit avec l'Angleterre à propos du Hanovre, et dans un rescrit à Lucchesini il faisait une distinction entre l'occupation et la propriété : « La première est pour moi d'un très grand prix, comme le seul gage de la neutralité du Nord, et tous les intérêts me la commandent. L'autre ne peut être la suite que du traité de paix entre la France et l'Angleterre, si alors Sa Majesté Britannique peut être contrainte au sacrifice. Je serais en guerre avec elle d'envisager la chose autrement, et il faudrait pour cela que mon nouveau rapport m'eût jeté hors de tous les principes qui jusqu'à présent m'ont servi de règle. Il en résulte que mes cessions restent également suspendues[1]... »

L'expression est enveloppée, mais l'inspiration est claire : la Prusse veut beaucoup prendre et ne rien céder, s'allier avec la France et ne rien risquer. Il restait à faire entendre

1. Bailleu, II, 430-436. — Thiers, VI, 399.

cela à Napoléon M. de Haugwitz fut envoyé à Paris pour achever son œuvre.

Tandis qu'il cheminait vers la France en méditant sur l'accueil qui lui était réservé, le roi Frédéric-Guillaume, sans attendre le résultat de cette mission, informait l'Angleterre des conditions dans lesquelles il faisait occuper le Hanovre par ses troupes; il le publiait aussi dans la proclamation solennelle adressée aux habitants de ce pays : « Nous avons conclu avec l'empereur de France un accord en vertu duquel les États de Sa Majesté Britannique ne seront plus occupés de nouveau par les troupes françaises ou alliées de la France, seront au contraire entièrement évacués par lesdites troupes et pris, jusqu'à la conclusion de la paix générale, sous notre protection et administration. » Cela ne ressemblait plus du tout au traité de Schœnbrünn[1]. De même, le duc de Brunswick était envoyé à Saint-Pétersbourg pour expliquer à l'empereur Alexandre le caractère tout à fait anodin du traité signé avec la France, selon l'interprétation que lui donnait le roi de Prusse. Ainsi les choses s'arrangeaient le mieux du monde : la Prusse gardait le Hanovre, sans céder Anspach, ni Neuchâtel, espérait les Villes Hanséatiques, gagnait l'alliance de la France, ne perdait pas celle de la Russie ni l'amitié de l'Angleterre. Elle s'établissait dans une position diplomatique merveilleuse.

Haugwitz arriva à Paris le 1er février ; il eut de la peine à avoir une audience, même de Talleyrand ; il ne fut reçu par le ministre que le 3, et l'entretien fut d'une froideur glaciale. Le 5, Talleyrand remit au ministre prussien une note sévère : « Le ministre des Relations Extérieures a reçu l'ordre exprès de Sa Majesté l'Empereur de faire connaître à M. de Haugwitz, à la première entrevue, que par défaut de ratification dans le temps prévu Sa Majesté ne saurait regar-

1. Aff. Etr., Corr. de Prusse, n° 238, f° 70. — Bignon, V, 226.

der le traité conclu à Schœnbrünn comme existant ; que Sa Majesté ne reconnaîtra à aucune puissance, et moins à la Prusse qu'à toute autre, parce que l'expérience a prouvé qu'il fallait parler clairement et sans détour, le droit de modifier les différents articles d'un traité ; que ce n'est pas échanger des ratifications que d'avoir deux textes différents d'un même traité. » Talleyrand ajoutait que le gouvernement français était cependant disposé à maintenir l'alliance avec la Prusse, mais que les conditions en devaient faire l'objet d'un nouveau traité.

M. de Haugwitz, désemparé, sollicita une audience de l'Empereur ; elle lui fut accordée le 9 février. Il y reçut d'abord une avalanche de vertes réprimandes ; il tendit le dos, puis essaya de réparer le mal. Mais l'Empereur lui déclara tout net que le traité de Schœnbrünn n'existait plus, que la Prusse l'avait déchiré, qu'il ne voulait plus rien faire en sa faveur, et il le renvoya à Talleyrand.

A ce moment, Pitt venait de mourir, le 23 janvier. Le ministère Grenville-Fox paraissait devoir être moins acharné contre la France, et en effet il fit bientôt des ouvertures pacifiques. La situation était avantageuse pour Napoléon, et il n'était pas homme à n'en pas profiter. Il écrivait alors à Talleyrand : « Mon opinion est que, dans les circonstances actuelles, si véritablement M. Fox est à la tête des Affaires Étrangères d'Angleterre, nous ne pouvons céder le Hanovre à la Prusse que par suite d'un grand système, tel qu'il puisse nous garantir de la crainte d'une continuation d'hostilités. » — Il disait encore : « Je ne désire pas que la Prusse prenne un accroissement considérable de territoire. Cet accroissement la rendrait plus redoutable à la Russie, mais la rendrait aussi plus redoutable à la France... Telle qu'elle est aujourd'hui la Prusse est une grande puissance, et, sous le point de vue de rapports généraux, ce serait une grande faute de la laisser s'augmenter. Mais, si des considé-

rations particulières portaient à tolérer cette augmentation, le remède serait de créer en Allemagne un État tout nouveau qui obtiendrait un accroissement égal à celui de la Prusse, et qui serait, par des relations de famille ou géographiques, dans le système de la France. Le siège de cette puissance paraît être naturellement Wesel et Dusseldorf. » C'est déjà l'idée du royaume de Westphalie, l'idée d'un État tampon qui puisse écarter la Prusse de la Hollande et du Rhin [1].

Ainsi l'irritation, sans doute sincère, qu'il éprouvait contre la Prusse, se réalisait en résultats politiques très positifs. « Cette cour est bien fausse et bien bête, » écrivait-il, et M. de Haugwitz eut à choisir entre la rupture ou un traité plus onéreux que celui de Schœnbrünn, comportant pour elle l'occupation du Hanovre en toute souveraineté, la cession de Neuchâtel, d'Anspach et de Clèves, l'autorisation donnée à la France de mettre garnison française à Wesel, la fermeture de tous les ports prussiens aux Anglais (c'est-à-dire une rupture formelle avec l'Angleterre), la reconnaissance des changements survenus en Italie depuis la paix de Presbourg et de ceux qui suivraient la guerre avec Naples (ce qui ne pouvait manquer d'irriter profondément la Russie). Le dilemme était clair : il fallait choisir entre la France et ses ennemis.

Il fut présenté au comte de Haugwitz à la pointe de l'épée. Il faut lire en particulier, à ce sujet, l'ordre au maréchal Berthier, du 8 février [2] : Bernadotte doit marcher sur Anspach au premier signe ; derrière lui, trois corps d'armée sont prêts à une action immédiate, Augereau à Francfort, Lefebvre à Darmstadt, Mortier à Eichstœdt. La gauche, vers le Rhin inférieur, est faite par l'armée du Nord que commandait jadis le connétable Louis Bonaparte avec les contingents bataves. Une aile droite formidable est constituée au delà de Ratis-

1. Corr. de Napoléon, XI, 562 ; XII, 4.
2. Corr. de Napoléon, XII, 23.

bonne par les maréchaux Soult, Ney et Davout, auxquels il faut écrire « une petite lettre confidentielle pour leur dire que tout n'est pas fini avec la Prusse ». — « J'ai laissé à Strasbourg, ajoute l'Empereur, un piquet de mes chevaux et 300 hommes de ma garde; au moindre événement, j'y arriverai comme l'éclair. »

Haugwitz signa le traité de Paris le 15 février. Il n'osa pas le porter lui-même à Berlin pour les ratifications; il y envoya Lucchesini, avec ce mot : « Je serais traître à la vérité et à ma patrie si je dissimulais à Votre Majesté un instant qu'il ne lui reste que le choix des deux partis suivants : la guerre ou la ratification du traité... Pour le cas de la guerre, Votre Majesté doit s'attendre que tout y est préparé[1]. »

On prétend que le roi Frédéric-Guillaume III pleura souvent à la pensée du traité de Paris. Il le ratifia pourtant dès le 24 février, et, le 4 mars, il annonça formellement qu'il prenait possession du Hanovre.

L'Angleterre ne lui fit pas attendre la réplique; elle proclama et organisa le blocus des ports de la Prusse; elle mit l'embargo sur les vaisseaux prussiens, dont un grand nombre furent aussitôt enlevés et confisqués. Le mot de Fox fut plus dur encore; il disait aux Communes, le 23 avril, en caractérisant la conduite de la Prusse, qu'elle réunissait la servilité la plus méprisable et la rapacité la plus odieuse[2]. Le commerce prussien en fut aussitôt compromis; la vie économique se trouva arrêtée, et par la cherté des vivres il y eut dans tout le pays un grand malaise et des souffrances réelles : c'est par là que les peuples s'intéressent le plus à la politique de leurs gouvernements.

Le peuple est simpliste parce qu'il ne connaît les choses qu'en gros; il est parfois clairvoyant par une sorte d'instinct

1. Sorel, VII, 33.

2. Bignon, V, 235 : « It was an union of every thing that was contemptible in servility, with every thing that was odious in rapacity ».

des vrais intérêts et de la dignité de la nation. En l'espèce, il attribua à la France les épreuves où il passait, et, quand Haugwitz revint de Paris, les Berlinois brisèrent les vitres de sa maison.

Dans le même temps, le 21 mars, le *Moniteur officiel de l'Empire français* redoublait contre Hardenberg les attaques que les *Bulletins* de la Grande Armée avaient entamées à son endroit [1]. Il y répondit assez vivement dans la *Gazette de la cour*. Puis, pour éviter tout ennui, le Roi lui donna un congé illimité. Il ne s'éloigna pas beaucoup ; il fut, à mesure que l'ambition de Napoléon parut plus redoutable pour la Prusse, le conseiller le plus écouté de son Roi ; pendant que Haugwitz occupait la situation officielle de ministre d'État et sauvait les apparences en entretenant avec le gouvernement français les relations les plus correctes, Hardenberg maintenait et fortifiait le lien des relations les plus cordiales avec l'empereur de Russie ; il était dès ce moment bien entendu entre les cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg que le traité d'alliance (?) entre la France et la Prusse ne comportait aucune menace pour la Russie. Napoléon eut-il jamais la volonté de se faire de la Prusse une alliée véritable? Eut-il jamais le souci de ménager en Allemagne, sur la rive droite du Rhin, ses intérêts nationaux et ses plus légitimes ambitions ?

Quelque temps après les ratifications du traité de Paris, Frédéric-Guillaume écrivait à Haugwitz, le 19 mars : « Le premier fruit que j'attends de la formation des liens étroits qui m'unissent désormais à la France, c'est la retraite de ses troupes maintenant inutiles en Allemagne, où elles accablent des États faibles et innocents. Ne servant qu'à y perpétuer la crainte et les soupçons, leur séjour ultérieur nuirait essentiellement à nos intérêts et même à nos rapports qui,

1. Sorel, VII, 42-44.

pour être solides, doivent reposer sur la confiance réciproque[1]. »

Mais tout n'était pas encore à la paix. La Rochefoucauld venait d'être renvoyé à l'ambassade de Vienne, avec la mission spéciale de surveiller les armements autrichiens ; Napoléon lui faisait donner à ce sujet de minutieuses et curieuses instructions : « Pour que vous soyez continuellement au courant de la situation militaire de l'Autriche, Sa Majesté désire que vous ayez chez vous une ou plusieurs boîtes construites d'après le modèle qui vous sera montré au ministère des Relations Extérieures ; ces boîtes seront divisées en compartiments correspondant aux provinces de la monarchie autrichienne ; chaque compartiment sera divisé lui-même en cases correspondant aux villes et places de la province. Dans chaque case sera placée une carte à jouer sur laquelle seront indiqués : 1° le nombre et l'espèce des troupes que l'on tient habituellement dans la place ; 2° le nombre effectif et l'espèce des troupes qui s'y trouvent actuellement ; 3° la quantité d'artillerie et de munitions qu'on y tient habituellement ; 4° la quantité actuelle d'artillerie et de munitions. — Les noms de chaque régiment et de son colonel seront inscrits sur une carte à jouer où seront marqués le nombre d'hommes que le régiment doit avoir pour être au complet, soit de paix, soit de guerre, et celui qu'il a réellement. On notera, à mesure qu'il y aura lieu, les augmentations et diminutions et les changements d'organisation qu'il aura pu éprouver. Les noms des officiers généraux seront pareillement inscrits chacun sur une carte séparée. — En plaçant chacune de ces cartes dans les cases affectées aux lieux où les régiments seront stationnés ou devront se rendre et où commanderont les officiers généraux, vous aurez constamment sous les yeux l'état de situation de l'armée et celui de tous ses mouvements. — Un des

1. Bailleu, II, 445.

secrétaires de votre ambassade peut être voué spécialement à ce genre de travail[1]. »

Cependant il fallait ramener aux frontières de la France l'armée qui avait fait la campagne d'Austerlitz. Napoléon en avait quelque regret, connaissant les dispositions qu'il laissait derrière lui. Or, dans les premiers jours de mars, le gouverneur autrichien de Cattaro, qui devait remettre la place à une garnison française, la livra aux Russes. Tout aussitôt, saisissant le prétexte qui s'offrait, Napoléon ordonna à Berthier de garder Braunau, qui devait être évacuée à la fin de mars, de réarmer la place, d'en refaire abondamment les approvisionnements, pour la tenir comme une épée toute prête à s'enfoncer sur Vienne. La négociation qui s'engagea sur l'affaire de Cattaro dura longtemps ; les Russes ne devaient lâcher cette position qu'au traité de Tilsit.

En attendant, Braunau demeura aux mains des Français ; il fallut ménager les étapes entre cette ville et le Rhin, bonne occasion pour maintenir des troupes d'occupation dans toute l'Allemagne du Sud. Napoléon en fut plus fort pour régler les destinées du Saint-Empire.

1. Aff. Etr., Corr. de Vienne, suppl., n° 28, f° 7.

LIVRE III

L'HÉRITAGE DU SAINT-EMPIRE (1806)

CHAPITRE VII

L'ORGANISATION DE L'ITALIE

I

NAPLES

La bataille d'Austerlitz et le traité de Presbourg ont eu pour conséquence de donner à l'Italie napoléonienne une condition politique qui ne devait plus guère changer jusqu'à la fin de l'Empire, et où l'on trouve ainsi quelques formules essentielles de la pensée politique de Napoléon.

Le voyage de Milan et de Gênes avait eu les suites les plus dramatiques, puisqu'il avait déterminé la prise d'armes de la troisième coalition ; il avait donc laissé l'Italie pendant quelques mois dans l'instabilité, dans l'attente du résultat des combats : car c'était son sort surtout qui s'y débattait. Elle avait même été mêlée directement aux opérations militaires ; elle était à l'aile droite de l'immense ligne de bataille dont l'aile gauche était formée par l'Elbe inférieure, le centre par la vallée du Danube. La vigoureuse offensive de l'Empereur sur Vienne ne pouvait être décisive que si les deux ailes ne fléchissaient point : l'aile gauche se trouva couverte par la neutralité et les hésitations de la Prusse ; l'aile droite fut menacée davantage parce que la reine de Naples se prononça

plus tôt et avec plus de décision. Aussi Marie-Caroline fut-elle durement châtiée : mais la vengeance de Napoléon servait son ambition.

Conformément à la convention de neutralité signée le 21 septembre 1805 entre le gouvernement français et la cour de Naples, Gouvion-Saint-Cyr évacua les ports napolitains dans les derniers jours d'octobre et alla renforcer Masséna sur l'Adige. Au même moment on eut la nouvelle de la bataille de Trafalgar. La Reine y vit le signal de la catastrophe où allait sombrer la puissance de Napoléon. Sans plus attendre, elle « jeta le masque ». Les Russes furent admis en libre pratique à Syracuse ; ils y furent rejoints par des contingents anglais venus de Malte. Des agents anglais s'abattirent sur le pays napolitain pour acheter des chevaux. M. de Damas fut remis à la tête de l'armée en grand appareil militaire. Alquier demanda une audience au Roi : il ne fut pas reçu ; à la Reine : il eut le même succès. Il prit ses passeports et se disposa à partir pour Rome. Le 19 novembre, l'expédition anglo-russe parut devant Naples ; elle comptait plus de cent bâtiments de guerre et de transport ; elle débarqua aussitôt tous ses contingents à Castellamare. La Reine, dans l'enthousiasme, accourut de Portici : les officiers anglais et russes dînèrent au palais le soir même. Le Roi s'excusa de ne pas y être : il était retenu à Caserte « où il profitait depuis sept ou huit jours du plus beau temps du monde pour chasser le sanglier[1] ».

Les alliés comptaient 13.500 Russes et 5.600 Anglais : il fut décidé que 40.000 Napolitains leur seraient réunis, et le recrutement en commença aussitôt, derrière le dos des Français de Gouvion-Saint-Cyr, qui achevaient l'évacuation. Les Anglais voulurent demeurer indépendants sous leur général Craigh ; ils se chargèrent de l'occupation de Naples où ils

1. Aff. Etr., Corr. de Naples, n° 130, f° 386. — E. Driault. *Napoléon en Italie*, p. 375-377.

mirent une garnison de 1.800 hommes. Ils gardaient toujours quelque défiance à l'égard de leurs alliés.

L'armée russo-napolitaine fut commandée par le général Lascy, avec M. de Damas pour quartier-maître général. Vers le milieu de décembre, 30.000 hommes environ marchèrent vers le nord. Au centre étaient les Russes et la cavalerie napolitaine sous le général Aurep ; à gauche, le long de la côte, « pour se rembarquer plus facilement », disait Alquier, les Anglais, avec un régiment de cavalerie napolitaine, sous le général Craigh ; à droite, M. de Damas avec 10.000 Napolitains et 2.000 Russes. En arrière, 25.000 Napolitains se levaient du côté de Brindisi pour former la réserve. C'était la glorieuse campagne de 1799 qui recommençait ; on pensait rejoindre l'archiduc Charles dans la région de Mantoue ou de Plaisance, comme autrefois Souvarof, reconquérir toute l'Italie jusqu'aux Alpes, envahir la Provence... A quelques journées de Naples, on rencontra la nouvelle de la bataille d'Austerlitz ; on ne s'engagea pas plus loin.

Le traité de Presbourg fut totalement silencieux sur Naples : silence plein de sens. Le lendemain 27 décembre, Napoléon adressait à son armée la fameuse proclamation de Schœnbrünn. — Après avoir rappelé qu'il avait épargné le roi de Naples après Lodi, et encore après Marengo, et de nouveau à la veille d'Austerlitz, il continuait : « Pardonnerons-nous une quatrième fois ? Nous fierons-nous une quatrième fois à une cour sans foi, sans honneur, sans raison ? Non ! non ! La dynastie de Naples a cessé de régner ; son existence est incompatible avec le repos de l'Europe et l'honneur de ma couronne. Soldats, marchez, précipitez dans les flots, si tant est qu'ils vous attendent, ces débiles bataillons des tyrans des mers. Montrez au monde de quelle manière nous punissons les parjures. Ne tardez pas à m'apprendre que l'Italie tout entière est soumise à mes lois ou à celles de mes alliés ; que

le plus beau pays de la terre est affranchi du joug des hommes les plus perfides[1]... »

Les Bourbons d'Espagne ne furent pas troublés par la nouvelle de la condamnation des Bourbons de Naples; ils s'en félicitèrent avec une curieuse inconscience. A ce moment, à la cour de Madrid, l'influence du prince de la Paix était battue en brèche par « le parti italien », comme il disait, qui s'agitait autour de la jeune princesse des Asturies[2]; la ruine des Bourbons de Naples ne pouvait qu'affaiblir ce parti; les Bourbons d'Espagne espérèrent peut-être une part de l'héritage; ils ne songèrent pas à s'inquiéter. Godoy alors ne brûlait que de prendre Gibraltar.

Le 3 janvier, Joseph Bonaparte fut nommé général de division et lieutenant de l'Empereur à l'armée qui devait opérer dans le royaume de Naples. Masséna fut avec lui chargé de la direction des opérations; le 6 janvier, l'armée était concentrée à Bologne; Joseph la rejoignit à Albano, près de Rome. Les Anglo-Russes n'attendirent pas un moment l'attaque. Le 11 et le 12 janvier, ils abandonnèrent leurs positions au nord de Naples et se rapprochèrent de leurs vaisseaux. Le général Lascy fut rappelé par son gouvernement, et le ministre russe à Naples, Tatistchef, déclara au roi Ferdinand que les alliés n'avaient jamais voulu violer la neutralité de son royaume, qu'ils avaient seulement pensé gagner la Haute-Italie, qu'ils ne manqueraient pas d'ailleurs d'assurer leurs bons offices à la garantie de son indépendance. Les Anglais se retirèrent en Sicile, bien résolus à n'en sortir que lorsque les Français auraient évacué Naples. Les Russes s'établirent fortement à Corfou.

Le Roi s'embarqua aussitôt pour Palerme, soucieux surtout de n'être pas trop dérangé dans ses habitudes. La Reine

1. Corr. de Napoléon, XI, 509.

2. Aff. Etr., Corr. d'Espagne, n° 669, f° 166 : correspondance de Beurnonville.

resta courageusement à Naples, pour faire face au danger. Elle essaya d'abord de négocier ; elle envoya à Rome, auprès d'Alquier, le cardinal Ruffo, chargé d'offrir au gouvernement français toutes espèces de garanties, et notamment l'abdication du Roi et de la Reine en faveur de leur fils. Alquier renvoya le cardinal à Talleyrand qui refusa de le recevoir, en lui déclarant qu'il n'y avait rien à faire, que le sort de l'État de Naples était déterminé sans retour. Napoléon donna des ordres pour empêcher le cardinal Ruffo de venir à Paris. Pour couper court à tout, la proclamation de Schœnbrünn fut insérée au *Moniteur* du 1er février : « C'est assez vous dire, écrivait l'Empereur à son frère, que la race des rois de Naples a cessé de régner. »

Les troupes de Joseph et de Masséna furent divisées en trois colonnes : Masséna, au centre, marchait sur Naples par Capoue ; Reynier, à droite, longeait la côte et surveillait la garnison enfermée dans Gaète sous le commandement du prince de Hesse-Philipstadt ; Verdier, à gauche, passait au bas du plateau des Abruzzes, pour empêcher toute diversion sur le flanc de l'armée.

Le 3 février, Joseph-Napoléon, lieutenant de l'Empereur, fit son entrée dans Capoue ; son avant-garde, formée de la division Pastoureau, arrivait le même jour en vue de Naples. La Reine dut songer enfin à son propre départ. Elle tenta peut-être de détruire Naples avant de l'abandonner ; elle vida les prisons et les bagnes et donna des armes aux lazzaroni : « Le génie de la destruction parut prêt à secouer sur Naples ses torches dévorantes[1]. » La population éclairée et riche forma une garde bourgeoise, tint en respect « l'horrible armée », envoya une députation à Joseph pour l'inviter à presser sa marche.

Joseph entra dans Naples, sans coup férir, le 15 février :

1. Bignon, V, 116.

la Reine venait de partir. Il alla le lendemain entendre la messe, qui fut célébrée par le cardinal-archevêque Ruffo, frère de celui qui sollicitait alors la générosité de Napoléon. Il attacha au cou de Saint-Janvier un riche collier de diamants, et la foule, qui était considérable, fit éclater sa joie et ses applaudissements. Il en reçut les félicitations de l'Empereur : « Je vous fais mon compliment sur votre réconciliation avec Saint-Janvier ; mais, au milieu de tout cela, j'imagine que vous avez bien fait occuper les forts, que vous avez eu soin de les faire armer et munir de canons, que vous avez désarmé la ville et gouverné un peu avec vigueur. » Le maréchal Jourdan fut nommé gouverneur de Naples et y établit aussitôt un ordre absolu. Le changement de régime s'accomplit dans un calme parfait.

La Calabre occupe une place spéciale dans le pays napolitain ; elle en est la forteresse montagneuse ; très abrupte, elle échappe plus aisément que toute autre région à l'influence étrangère ; elle est plus rebelle à la conquête. Déjà en 1799, elle avait été le quartier-général de l'armée de la Foi du cardinal Ruffo ; les troupes napolitaines chassées de la plaine pensèrent y trouver un refuge inaccessible et s'y maintenir pour inquiéter sans cesse la sécurité de l'établissement français. Il y avait là environ 1.800 hommes sous le commandement du prince Léopold, de Roger de Damas et du général Rosenheim.

Reynier fut chargé de soumettre la province. A sa gauche, pour qu'il ne fût pas inquiété, Gouvion Saint-Cyr eut à prendre possession de la Pouille, de Tarente et de la Basilicate ; il y retrouva les cantonnements qu'il avait quittés trois mois auparavant. Ainsi couvert, Reynier s'engagea résolument dans le plateau de Calabre, et y conduisit en quinze jours une campagne très énergique et très heureuse. Il était ainsi le 20 mars devant le château de Scylla. Il put voir disparaître à l'horizon les cinquante bâtiments de transport qui emportaient les vaincus.

Mais, s'il avait traversé au pas de course toute la Calabre et dispersé toute troupe organisée, le pays n'était pas pour cela réellement soumis. Derrière lui, à distance de ses coups, la résistance prit la forme du brigandage, tombant sur les corps détachés, pillant les villages qui ne s'étaient pas défendus, difficiles à atteindre et à châtier : une guérilla inlassable et fatigante, favorisée par le sol tourmenté.

Dès le mois de mars, Joseph put se féliciter de l'arrestation du « fameux marquis Rhodio, chef de masses, confident de la Reine[1] ». Mais longtemps après, Napoléon apprenait avec colère que les Abruzzes n'étaient pas soumises ; les troupes françaises ne s'y aventuraient pas volontiers, malgré les sommations de l'Empereur : « Que font donc Reynier et Saint-Cyr? Dorment-ils? C'est une nouvelle manière de servir! » Ils ne dormaient pas, mais les brigands non plus. Pendant un moment, à la fin de mars, on n'entend parler en Calabre que de convois arrêtés, de villages terrifiés. Le 25, un convoi de 14 mulets est pillé à Soveria, en avant de Scigliano ; 10 hommes sont tués. Le 26, presque au même endroit, un détachement de 200 hommes est attaqué et mis en fuite, perd 30 hommes tués. Verdier accourt, disperse le principal rassemblement des brigands, brûle entièrement le village de Soveria pour donner une leçon à toute la région. Napoléon en exprime aussitôt une grande satisfaction : « Je vois avec plaisir qu'on ait brûlé un village des insurgés. Des exemples sévères sont nécessaires. J'imagine qu'on aura fait piller ce village par les soldats. On doit traiter ainsi les villages qui se révoltent. C'est le droit de la guerre, mais c'est aussi un devoir que prescrit la politique. »

Joseph enfin pensa que, s'il se rendait lui-même en Calabre, son nom et son titre de lieutenant de l'Empereur achèveraient la pacification. Le 20 mars, il était allé visiter les tra-

1. Joseph, II, 115.

vaux d'approche devant Gaète ; il avait constaté qu'on était encore loin de pouvoir forcer les assiégés. Le 3 avril, il partit pour la Calabre, en compagnie de Miot et de Mathieu Dumas, laissant à Naples Masséna et Saliceti[1]. Il passa par Salerne, Pæstum, la Chartreuse de la Padula, Lagonegro et Campotenese, Cassano, sur le chemin qu'avaient ouvert les troupes de Reynier. Il put voir encore partout autour de lui les traces du grand tremblement de terre de 1783 ; à cette occasion, le gouvernement avait retenu, pour une période de dix ans, une partie des revenus du clergé pour en constituer une caisse de secours, *cassa sacra*, à l'intention des victimes. Joseph fut sollicité de rétablir cette caisse, et promit de s'en occuper.

A Cosenza, le 11 avril, on lui fit une belle fête de bienvenue. A Scigliano, dans la Sila, le 13, il reçut le courrier qui lui apportait le décret impérial du 30 mars par lequel il était fait roi de Naples et de Sicile. Cette nouvelle le précéda au fort de Scylla ; des salves y furent tirées en son honneur : ce furent les premières qui le saluèrent Roi.

Il resta à Reggio du 17 au 19 avril, avec Reynier ; il étudia un peu le pays, la nature de la côte et du détroit, les ressources en bateaux, les conditions de la traversée. Il donna quelques ordres pour les préparatifs lointains d'un débarquement en Sicile ; mais il se convainquit qu'il n'y avait rien à faire pour le moment : il fallait au moins avoir pris Gaète pour pouvoir ensuite disposer de quelques moyens offensifs.

Il ne devait jamais s'approcher davantage de la Sicile. Il s'en retourna par la côte ionienne ; par Gerace, Squillace, il était à Catanzaro le 25 avril ; par Cotrone et Cassano, « il prolongea sa course jusqu'au magnifique port de Tarente ». Il trouva le pays tranquille, le clergé un peu trop nombreux ; car, malgré sa fortune, beaucoup de prêtres étaient misérables.

1. Miot, *Mémoires*, II, 309.

Le roi de Naples et les seigneurs ne visitaient jamais ces provinces ; elles furent heureuses de voir un Roi, et elles firent un bon accueil à Joseph. Il en fut ému, étant tendre de cœur, et il pria Napoléon de ne pas faire payer à ce peuple plus d'impôts qu'il n'en avait payé jusque-là : « Si le gouvernement fait quelque chose pour ce pays, ce pays fera dans l'avenir beaucoup pour lui. » Il se persuada même que les Napolitains avaient déjà de l'attachement pour leur nouveau Roi et pour le nom de Bonaparte : « Ils disent communément : la dernière dynastie était française et espagnole ; celle-ci au moins est italienne et française[1]. »

Joseph arriva le 10 mai à Caserte ; il s'y prépara pour une entrée solennelle dans sa capitale, le lendemain. Miot assure que pendant ce voyage de plus d'un mois, Masséna et Saliceti, laissés à Naples, n'avaient pas su faire aimer le gouvernement ; ils n'avaient maintenu l'ordre que par la terreur ; en particulier la façon dont ils avaient conduit le procès du marquis de Rhodio avait fait la plus mauvaise impression. Un premier jugement, le considérant comme un officier régulier au service du roi Ferdinand, l'avait déclaré innocent du crime de rebellion et de brigandage. Masséna avait alors nommé une commission extraordinaire ; en trois heures elle avait condamné et fait exécuter Rhodio. Masséna et Saliceti avaient voulu faire un exemple, et Napoléon les en loua. Il devait y avoir d'autres divergences d'opinion, et même des querelles, entre Saliceti et les amis de Joseph ; il y avait là en présence deux méthodes différentes de gouvernement, sans parler des jalousies personnelles.

Le 11 mai, le roi Joseph fit son entrée dans Naples ; il alla à l'église du *Spiritu Santo*, y fut reçu par l'archevêque de Naples, le cardinal Louis Ruffo, et entendit un *Te Deum*. Au palais, il fut salué par une députation du Sénat français, au

1. Joseph, II, 192-223.

nom de laquelle Rœderer fit le discours de circonstance. Ce fut une lamentation sur la douleur éprouvée par les sénateurs de ne plus compter Joseph parmi eux : « C'en est donc fait ! Il est perdu pour nous ! » Ce fut une louange mélancolique des exceptionnelles vertus du Roi, de sa modération, de sa douceur fière, compagne naturelle de la vraie dignité, qui devaient lui assurer de la part de ses sujets une obéissance passionnée « bien préférable à la soumission aveugle et muette ». Ce fut presque le regret que Joseph ne fût pas à la place de Napoléon. Et Joseph répondit que ses nouveaux devoirs lui laissaient ses anciennes obligations, mais qu'il lui fallait être tout entier à ses peuples chez qui il avait déjà trouvé les sentiments que l'Empereur avait trouvés en France [1].

Cette grande éloquence ne plut pas à Napoléon, et il le fit connaître : « Je n'ai pu faire mettre le discours de M. Rœderer dans le *Moniteur ;* car, en vérité, il n'a pas de sens. Il parle au nom du Sénat comme il le ferait dans un article de journal. Je n'ai jamais rien vu de fait avec moins de sens et dans une circonstance où il y avait tant de belles choses à dire.

« Je lis aussi dans votre discours des phrases que vous me permettrez de trouver mauvaises. Vous comparez l'attachement des Français à ma personne à celui des Napolitains pour vous. Cela paraîtrait une épigramme. Quel amour voulez-vous qu'ait pour vous un peuple pour qui vous n'avez rien fait, chez lequel vous êtes par droit de conquête avec 40 ou 50.000 étrangers ? En général, dans tous vos actes, moins vous parlerez directement ou indirectement de moi et de la France, mieux cela vaudra... Si vous n'aviez pas d'armée française et que l'ancien roi de Naples n'ait pas d'armée anglaise, qui serait le plus fort à Naples ? Et certainement

1 Rœderer, III, 523-525.

je n'ai pas besoin d'une armée étrangère pour me maintenir à Paris... Le peuple de Naples se comporte bien ; il n'y a rien à cela d'extraordinaire ; vous l'avez ménagé, il s'attendait à pis de la part d'un homme qui était à la tête de 50.000 hommes. Mais il y a loin de là à un esprit national, à une soumission d'attachement raisonné et d'intérêt [1]. »

Les Anglais se chargèrent de rappeler autrement Joseph à la dure réalité. Dans la nuit du 11 au 12 mai, la première qu'il coucha en son palais royal, ils attaquèrent l'îlot de Capri ; il n'était gardé que par 100 hommes sous un capitaine ; celui-ci se fit tuer plutôt que de capituler ; les ennemis s'y établirent. Jourdan put le lendemain les chasser des îles d'Ischia et de Procida et de la pointe de Misène où ils avaient débarqué quelques troupes. Mais ils gardèrent fortement Capri, un autre Gibraltar, Salamine devant le Pirée, signe de leur hostilité toujours éveillée, menace toujours suspendue sur la tête du nouveau roi de Naples.

Cependant le siège de Gaète se prolongeait, vaillamment soutenu par le prince de Hesse-Philippsthal ; c'était une espèce de fou assez singulier ; conscient de ses défauts et ne voulant rien perdre de sa clairvoyance dans les circonstances où il se trouvait, il avait confié les clefs de sa cave à l'évêque avec défense de lui donner plus d'une bouteille de vin par jour. Sûr de lui-même après cette héroïque résolution, il s'en allait parfois sur les remparts, et il criait aux Français avec son porte-voix : « Gaète n'est pas Ulm ! Hesse n'est pas Mack ! »

Le 15 mai, dans le temps où Joseph montait sur son trône, les assiégés firent une vigoureuse sortie : elle avait sans doute quelque rapport avec l'heureuse tentative des Anglais sur Ischia. Ils bouleversèrent les tranchées des assiégeants au moment de la relève des troupes ; ils tuèrent beau-

1. Corr. de Napoléon, XII, 430.

coup d'hommes et enclouèrent quatre pièces de canon ; on eut de la peine à les repousser dans leurs lignes.

Napoléon se fâcha : « Je ne vois pas pourquoi vous laissez le maréchal Masséna à Capoue. Envoyez-le à Gaète et chargez-le de disposer et diriger avec activité toutes les parties du siège de cette place... Mais je désire que vous ne démoralisiez pas mes troupes en les faisant battre par des Napolitains. »

Du moins une heureuse nouvelle courait alors à Naples, que le fameux brigand Michel Pezza, Frère Diable, Fra Diavolo, avait été pendu par ordre de la reine Marie-Caroline pour avoir voulu livrer Gaète aux Français. Puis, dans les derniers jours de juin, on annonça au contraire que Fra Diavolo avait reparu en Calabre à la tête d'une bande de 5 ou 600 hommes, et les convois des troupes françaises, jusqu'aux environs de Naples, ne tardèrent pas à s'en apercevoir.

Le 1^er^ juillet, même, ce fut le tour des Anglais. Le général Stuart débarqua dans le golfe de Sainte-Euphémie avec 6.000 Anglais et Napolitains. Le général Compère dispersa une petite troupe à Mélito et accourut de Reggio avec Reynier. Ils se trouvèrent en présence des ennemis à Maida, dans la vallée de l'Amato, et essayèrent de les refouler de vive force et de les obliger à se rembarquer ; un corps polonais se comporta mal et rompit la ligne de l'attaque. Le général Stuart put profiter de sa supériorité numérique ; Compère fut blessé et pris ; Reynier très menacé quitta à grand'peine le champ de bataille et, par la montagne, se retira vers le nord, abandonnant aux vainqueurs Reggio et le port de Scylla qui furent aussitôt occupés par eux. Il put s'échapper par Catanzaro et rejoignit le général Verdier à Cassano ; ils s'y établirent au milieu d'un pays qui fut bientôt tout autour d'eux en état d'insurrection : ils y attendirent des renforts.

Bientôt toute la Calabre et toute la Basilicate furent en feu. A l'appel des Anglais et des chefs de bandes envoyés par la reine Caroline, les paysans en masse arborèrent la cocarde

rouge, prirent les fusils et la poudre apportés de Sicile. La petite armée anglaise était le noyau de l'insurrection ; autour d'elle, d'innombrables petites bandes, grossies par le pillage des bourgs, aussitôt dispersées et invisibles à la moindre alerte, tenaient toute la montagne, gagnaient la Pouille, tentaient de gagner les Abruzzes et d'envelopper Naples de toutes parts. Les moines, « scandaleux dans la paix, turbulents dans la guerre[1] », souvent conduisaient la bataille, ordonnaient l'incendie. Dans ce royaume de couvents et de terres titrées, l'insurrection était créée et soutenue par le fanatisme et la féodalité ; c'était encore la réaction contre les nouveautés venues de France, contre l'esprit philosophique et le code civil. C'était tout le passé rebelle au progrès.

C'est pourquoi la lutte avait un caractère d'acharnement exceptionnel. Joseph aurait bien voulu en être plus loin ; il choisissait en effet ce moment pour proposer à l'Empereur un grand plan de remaniement territorial en Italie : « Plutôt que de laisser le roi Ferdinand en Sicile » — et aussi sans doute la reine Caroline — « il faudrait y placer le roi d'Étrurie, mettre le Pape à Naples si cela est possible, me donner Rome et l'Étrurie ; il n'y aurait plus cessation de continuité entre la France et mes États. » Et il aurait été plus à l'abri des bandits de la Calabre.

Napoléon lui répondait par des conseils d'énergie impitoyable : « Votre administration de Naples est trop faible. Il me semble que vous ménagez trop cette populace. Je ne conçois pas comment vous ne faites pas exécuter les lois. » Quelles lois ? Sans doute les lois de la guerre ; elles jaillissent de la volonté pressante de l'Empereur, comme du Sinaï en flammes : « Tout espion doit être fusillé ; tout chef d'émeute doit être fusillé... Je n'entends pas dire que vous ayez fait fusiller aucun lazzarone... » Farouche litanie ! Elle est fon-

1. Joseph, II, 335.

dée sur des principes : « Dans un pays conquis la liberté n'est pas de l'humanité. En général il est de principe politique de ne donner bonne opinion de sa bonté qu'après s'être montré sévère pour les méchants. »

Ce fut l'Empereur lui-même qui donna les ordres nécessaires pour écarter les graves dangers où son frère perdait déjà son sang-froid. Il y suffit d'un moment de vigueur. On en finit d'abord avec Gaète. Les travaux d'approche furent achevés au commencement de juillet ; le 7, les pièces furent démasquées, la ville fut couverte d'une pluie de boulets. Le prince de Hesse-Philippsthal, grièvement blessé, fut transporté à bord d'un bâtiment anglais. Les brèches faites dans la muraille, l'assaut fut préparé. La garnison alors capitula, le 18 juillet ; elle put se retirer librement en Sicile, moyennant l'engagement de ne pas servir pendant un an et un jour contre la France ni contre le roi Joseph. Masséna occupa la ville le 19 juillet. L'administration française en fut consolidée à Naples.

Tout aussitôt Masséna se jeta en Calabre. Joseph l'accompagna quelque temps ; il le quitta dès Vietri et rentra à Naples dès qu'il eut reçu quelques bonnes nouvelles. Masséna au premier choc enleva Lauria où une bande s'était établie ; il ordonna la destruction totale de la ville, jadis peuplée de 7.000 habitants, et qui ne fut plus qu'un monceau de ruines. Ce châtiment répandit la terreur dans toute la Calabre. Reynier et Verdier furent débloqués à Cassano sans autre peine ; d'ailleurs ils avaient vaillamment tenu à distance les Anglais et les insurgés. Dès lors, les Anglais se retirèrent, disparurent, se rembarquèrent pour la Sicile.

Les insurgés tinrent un peu plus longtemps. Une bande, à Sora, fut toute passée au fil de l'épée. Des colonnes légères, rayonnant autour de Cosenza, rétablirent l'ordre dans tout le pays. Fra Diavolo fut pris à Baronisi, près de Salerne. Les Anglais pourtant gardèrent longtemps, avec Capri, Scylla et

Reggio, commandant ainsi tout le passage du détroit de Messine ; et la situation militaire du royaume de Joseph demeura ainsi encore précaire.

Il put pourtant se donner dès lors assez tranquillement aux soins de l'administration. Dès que Napoléon lui avait offert la couronne de Naples, il l'avait acceptée sans observations et avec des expressions de gratitude sincère : « Faites tout pour le mieux et disposez de moi comme vous le jugerez le plus convenable pour vous et pour l'État[1]. » Il demeura d'ailleurs étroitement lié au gouvernement impérial : il garda le titre de grand électeur ; il resta donc un grand dignitaire de l'Empire et ainsi un fonctionnaire de l'Empereur. Napoléon lui avait confié une de ses armées ; il ne cessa de lui donner des indications militaires, des conseils politiques ; il le gourmanda souvent sur sa trop grande bonté, dangereuse dans un pays nouvellement conquis et toujours troublé. Il le traita, non pas comme un frère aîné, mais comme un vassal.

Joseph était gêné de ces liens, secrètement irrité de cette dépendance. Ce fut la prétention et l'erreur des frères de Napoléon, devenus Rois par lui, de vouloir être Rois sans lui, de vouloir être des souverains, ce qui ne se pouvait concilier avec le sens qu'il donnait à son titre impérial : source de malentendus parfois dramatiques. Il y avait, dans l'entourage de Joseph, des Français qu'il avait amenés ou qui étaient venus le rejoindre, et qui, loin de la griffe du maître, pensaient donner libre carrière à leurs conceptions personnelles : non pas Saliceti, il demeura à Naples l'homme de Napoléon, une sorte de légat sans le titre, fort redouté et détesté des autres ; mais Rœderer, Miot, qui fut fait comte de Melito ; en encourageant Joseph à l'indépendance, ils avaient sans doute un peu le souci de leur propre ambition.

Joseph prit donc son rôle au sérieux et son titre au pied

1. Joseph, II, 47-48.

de la lettre, comme son frère Louis en Hollande, à la même date. Il faut le voir, par exemple, s'ingénier à prendre le langage des têtes couronnées ; il écrivait un jour à Napoléon : « Monsieur mon Frère, Nous avons reçu avec la plus vive satisfaction la lettre par laquelle Votre Majesté Impériale et Royale a bien voulu Nous faire part de l'heureux accouchement de Son Altesse Impériale la Princesse Vice-Reine d'Italie, Sa Très Chère Belle-Fille. Nous remercions Votre Majesté de cette marque de Son affection pour Nous et Nous prendrons toujours la part la plus sincère à tout ce qui peut contribuer à Son bonheur. Nous prions Votre Majesté Impériale et Royale de croire qu'aucun moment ne Nous est plus précieux que ceux qui Nous offrent l'occasion de Lui renouveler l'assurance de Notre inviolable dévouement, de Notre reconnaissance et de la tendre amitié dont Notre cœur sera à jamais pénétré pour Elle. Sur ce, Nous prions Dieu, Monsieur mon Frère, qu'il Vous ait en sa sainte et digne garde. Votre bon frère, Joseph[1]. »

Il estima qu'il était urgent de créer un ordre de décoration, comme un moyen de s'assurer le dévouement de ses nouveaux fonctionnaires, et il en parla à Napoléon, qui répondit : « Attendez que vous ayez un peu connu les hommes qui vous entourent. Et puis l'envie de donner un Ordre ne peut venir comme une envie d'aller à la chasse ; il doit se rattacher à un souvenir mémorable. » Joseph s'ennuya d'avoir à attendre qu'il eût accompli quelque action mémorable ; il devait être réduit à créer son Ordre d'abord.

Cependant son avènement au trône de Naples représentait par lui-même des nouveautés dont quelques-unes devaient durer ; là, comme partout, la conquête napoléonienne entraînait après elle toute la révolution sociale issue des principes de 1789. Une grande partie des biens d'Église furent mis

1. Aff. Etr., Corr. de Naples, n° 131, f° 139.

en vente ; un grand nombre de couvents furent fermés. Les droits féodaux furent abolis le 4 août 1806.

En conséquence, Napoléon invita son frère à établir le Code Civil à Naples. Ce lui fut même une occasion de révéler de singulières conceptions politiques : « Établissez le Code ; tout ce qui ne vous est pas attaché va se détruire alors en peu d'années et ce que vous voudrez conserver se consolidera. Voilà le grand avantage du Code Civil... ; il consolide votre puissance puisque par lui tout ce qui n'est pas fidéi-commis tombe, et qu'il ne reste plus de grandes maisons que celles que vous érigez en fiefs. C'est ce qui m'a fait prêcher un code civil et m'a porté à l'établir[2]. » Étrange lumière jetée sur le Code Civil par son auteur même ! Il aurait donc achevé le Code Civil pour hâter la dissolution de la grande propriété féodale du moyen âge et préparer son remplacement prochain par une autre propriété féodale formée de ses fiefs à majorats ! On trouvera en effet une inspiration de ce genre dans les grands décrets du 30 mars.

En attendant, des Alpes au golfe de Tarente, l'Italie sous le régime napoléonien subissait une profonde et décisive transformation sociale ; elle en prenait une unité désormais indestructible, fortifiant son unité de race, et d'abord une ressemblance presque parfaite avec la France : elle apparaissait dès lors comme un morceau de l'Empire en construction.

Car, comment Napoléon aurait-il laissé à Naples de l'indépendance, dans le besoin qu'il en avait? Le royaume de Naples était un point stratégique admirable pour la surveillance et la domination de la Méditerranée ; il ouvrait, par Tarente ou par Brindisi, le chemin de l'Égypte. Mais, en face, les Russes tenaient Corfou qui leur avait déjà servi de base d'opérations et où ils se fortifiaient tous les jours davantage. Les Anglais tenaient Malte et la Sicile. Corfou, Malte et la

2. Corr. de Napoléon, XII, 532.

Sicile bloquaient étroitement les ambitions napoléoniennes dans les ports napolitains ; les Russes à Cattaro, les Anglais en Sardaigne étendaient ce blocus autour de toute l'Italie.

L'Empereur en était exaspéré. Il poussait Joseph contre la Sicile ; il eût voulu qu'il l'enlevât d'un premier assaut, au moment même de la conquête ; les affaires de Calabre brisèrent cet élan. Du moins le nouveau roi de Naples fut-il obligé de préparer des armements pour la traversée du détroit de Messine ; il fut gourmandé sans trêve, accablé d'instructions, de plans de campagne, sommé de faire quelque chose. Il y eut alors sur les côtes de la Calabre méridionale une sorte de miniature du camp de Boulogne, avec le même succès. État de guerre entretenu pendant des années, qui d'ailleurs n'empêcha pas Napoléon de poursuivre l'organisation de l'Italie.

II

LES GRANDS DÉCRETS DU 30 MARS 1806

Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie, avait été adopté par Napoléon lors de son mariage avec la princesse Auguste de Bavière ; à défaut de descendance directe dans la famille de Napoléon, la couronne d'Italie lui était réservée, à lui et à ses héritiers ; mais ni lui ni ses héritiers ne pouvaient faire valoir aucune prétention sur la couronne de France[1]. Eugène s'installa donc définitivement comme vice-roi, avec Melzi comme grand chancelier : ce qui n'était pas encore pour l'Italie une forte garantie d'indépendance.

On ne sera pas étonné que l'Empereur n'ait laissé ni au jeune vice-roi, ni à ses peuples, la moindre liberté. Le Corps législatif de Milan, ayant manifesté quelque velléité d'opposition contre une taxe d'enregistrement, ne fut plus jamais

1. Martens, XI, 265.

réuni. « Quand ces législateurs, écrivit Napoléon, auront un Roi pour eux, il pourra s'amuser à ces jeux de barres ; mais, comme je n'en ai pas le temps, que tout est passion et faction chez eux, je ne les réunirai plus... Mes peuples d'Italie me connaissent assez pour ne devoir point oublier que j'en sais plus dans mon petit doigt qu'ils n'en savent dans toutes leurs têtes réunies. »

Le vice-roi était tenu lui-même dans la plus étroite sujétion. Parmi tous ceux que Napoléon employa au gouvernement de ses États, Eugène est celui qui réalisa le mieux l'idée que l'on se fait du légat impérial, sans attaches dans le pays, toujours révocable à la volonté du maître, incapable de toute décision importante, une sorte de grand préfet : « Je ne puis trop vous témoigner mon mécontentement, lui écrit Napoléon, de ce que vous prononcez sur des objets que je me suis réservé... Si vous tenez à mon estime et à mon amitié, vous ne devez sous aucun prétexte, la lune menaçât-elle de tomber sur Milan, rien faire de ce qui est hors de votre autorité. » Et cette autorité était fort petite, car Duroc lui écrivait encore, au nom de l'Empereur : « Si vous demandez à Sa Majesté ses ordres ou son avis pour changer le plafond de votre chambre, vous devez les attendre, et si, Milan étant en feu, vous lui demandez pour l'éteindre, il faudrait laisser brûler Milan et attendre les ordres[1]. »

Il y eut des Italiens qui espérèrent avoir trouvé dans Eugène et sa jeune femme la promesse d'une dynastie nationale, et il fut un moment question d'envoyer des députés à Paris pour solliciter de l'Empereur la proclamation de la liberté de l'Italie. Tous ceux qui s'en mêlèrent furent notés comme intrigants, et l'Empereur écrivit au vice-roi : « Il serait assez convenable qu'une députation de Vénitiens, composée d'hommes les plus considérables et les plus connus, se

1. *Mémoires* du prince Eugène, I, 227.

rendît à Paris, tant pour me prêter serment que pour me témoigner leur contentement de faire partie du royaume d'Italie. Je les recevrai à Paris avec apparat, et cette démarche serait convenable sous tous les points de vue ; mais il faut que l'initiative vienne d'eux... Tâchez de faire tomber les choix sur des hommes dignes d'être faits membres de la Légion d'Honneur, susceptibles d'être nommés chambellans et d'occuper des emplois de cour ou des places dans l'administration. » Voilà comment Napoléon comprenait l'indépendance de l'Italie.

Eugène resta donc un lieutenant de l'Empereur, un docile agent de ses volontés ; il n'administra l'Italie que sur instructions minutieuses venues de Paris. Il donna les plus grands soins aux fortifications de Palmanova et d'Osoppo, de part et d'autre d'Udine, destinées à couvrir la frontière de l'Isonzo : Napoléon sentait qu'il y avait là une des portes de son Empire sur l'Orient.

Il présida personnellement, avec le zèle le plus louable et le plus heureux, à la formation et au développement de l'armée italienne, et il est possible d'y voir un événement d'une importance capitale dans l'histoire de la formation de la nationalité italienne. L'armée du royaume d'Italie en fut la première et la vraie image. Elle montra une grande valeur militaire sur les champs de bataille des guerres napoléoniennes, de Madrid à Moscou ; composée de 40.000 hommes dès 1806, elle fut aussitôt une division remarquable de la Grande Armée impériale. Elle fut surtout une école où la jeunesse italienne commença à éprouver des sentiments nationaux et à s'émouvoir pour la grandeur de la patrie. Napoléon d'ailleurs n'avait point hâte que cette éducation s'achevât.

Eugène, sous les ordres de l'Empereur, donna aussi beaucoup de soins aux travaux publics. Il acheva la route du Simplon ; il fit terminer la façade du Dôme à Milan ; le Forum Bonaparte fut aplani, le Palais-Royal fut orné de

peintures et de sculptures ; deux portes monumentales furent construites[1]. Les arts et les lettres furent encouragés ; de nombreuses écoles furent instituées.

Le gouvernement français poursuivit la même œuvre sociale que dans le royaume de Naples et dans toute l'Italie napoléonienne : beaucoup de biens d'Église furent sécularisés ; beaucoup de couvents furent fermés, selon les traditions du « despotisme éclairé ». La législation, extrêmement variée jusque-là, fut progressivement unifiée, sur les principes du Code Civil qui y avait été introduit dès le 1er janvier 1806.

Mais c'est dans la culture française et par l'administration française que cette transformation politique et sociale s'accomplit peu à peu. Il n'y eut aucune différence appréciable entre le royaume d'Italie et les départements italiens de l'Empire et même les départements français. Napoléon y trouvait des conditions favorables par la naturelle parenté qui unit la France et l'Italie ; il reconstituait peu à peu, avec la France et l'Italie comme éléments principaux, une unité politique semblable à celle de l'Empire romain ; il nivelait les peuples sous son autorité impériale.

Même il ne s'enfermait pas dans les limites de la France et de l'Italie. Il poussait son action, comme au temps du traité de Campo-Formio, vers l'Orient. La Vénétie, divisée d'abord en provinces, le fut ensuite en départements, et sa réunion avec le royaume d'Italie fut consommée. L'Istrie et la Dalmatie en demeurèrent distinctes, tout en restant sous l'autorité d'Eugène, plus proche que celle de l'Empereur, et, du reste, simple organe de transmission. Elles eurent pour provéditeur général, ou gouverneur civil, le Vénitien Dandolo; mais Marmont, à la tête des troupes de la région, eut des pouvoirs plus effectifs et s'établit aussi à Zara. Ils se disputèrent un moment au sujet de la préséance. Napoléon pro-

1. Cf. Lavisse et Rambaud, *Histoire generale*, IX, 443-444.

nonça en faveur de Marmont qui reçut, dès le mois de juillet 1806, le titre de général en chef de l'armée de Dalmatie. Il allait fournir une longue carrière en ces pays; il y fut comme un préfet impérial, le préfet des marches de Turquie.

Il y avait solution de continuité entre la Vénétie et le gouvernement général de la Dalmatie; de l'Isonzo à l'Istrie, il fallait emprunter quelque temps le territoire autrichien dans le pays de Trieste, et comme les vaisseaux anglais se montraient jusqu'au fond de l'Adriatique, il n'y avait pas d'autre moyen sûr de communication. D'ailleurs jadis la République de Venise avait joui de ce droit de passage.

Comme il n'en avait pas été question au traité de Presbourg, le gouvernement de Vienne fit des difficultés pour reconnaître ce droit à la France. La Rochefoucauld fut chargé de poursuivre cette négociation. La cour d'Autriche ne parut pas d'abord favorablement disposée. Andréossy fut nommé commissaire impérial et envoyé à Vienne à cet effet, avec des instructions très rigoureuses : « Il me faut une communication, écrivait l'Empereur, et on ne me refusera pas ce qu'on accordait aux Vénitiens... Je préviendrai d'avance les autorités, mais il faut que je passe... Me refuser ce qu'on accordait à la République de Venise, c'est m'ôter cette province (la Dalmatie) et ne pas remplir les conditions du traité... Je veux une route d'étapes pour mes troupes, pour aller et venir, sans quoi je n'ai point de troupes en Dalmatie et elles sont exposées à y être égorgées. Si l'on me refuse le passage par journées d'étapes, je ferai la guerre, parce que c'est ne point exécuter le traité et ne me point donner la Dalmatie que de m'empêcher d'y communiquer [1]. »

Le 16 avril enfin l'Autriche signa la convention exigée; elle accorda une route d'étapes par Monfalcone, Passovitza, Materia, Lippa, Draga, Zeng, Compolié, Leschine, Perus-

1. Corr. de Napoléon, XI, 90, 186, 199.

chich, Ribnick, Raduck, Grahacz, Vrello. Il fut convenu qu'il n'y passerait pas à la fois plus de 800 hommes et 150 chevaux ou mulets[1].

A ce moment, les Russes venaient d'occuper Cattaro ; il était donc nécessaire en effet de soutenir fortement les troupes françaises de Dalmatie et de ne pas les laisser « égorger ». Mais aussi Napoléon n'était pas décidé à y demeurer dans une stricte défensive ; la Dalmatie était pour lui la voie d'entreprises nouvelles sur les Balkans. Si les Anglais et les Russes enveloppaient l'Italie par la Sicile, Malte et Corfou, l'Empereur enveloppait peu à peu l'Adriatique par Tarente et par Zara : toujours le continent contre la mer, Rome contre Carthage.

Mais pour indiquer le véritable caractère de toutes ces entreprises napoléoniennes en Italie, il faut les rapprocher, les ramasser dans le grand ensemble dont elles n'étaient que les éléments ; il faut couronner l'édifice, quoique toutes les parties n'en soient pas encore achevées. Plus qu'en tout autre point de cette histoire, pour se garder de toute interprétation arbitraire, il faut suivre pas à pas la pensée de l'Empereur.

Le 3 mars 1806, il écrivait à Talleyrand en lui renvoyant son portefeuille : « J'ai gardé tout ce qui a rapport au projet d'organisation du Grand Empire. » Il faut donc admettre que le « Grand Empire » avait fait entre Napoléon et Talleyrand l'objet de conversations antérieures et que déjà le ministre avait jeté quelques idées sur le papier ; il ne serait peut-être pas imprudent d'en faire remonter le principe au moins à la victoire d'Austerlitz, où il faudrait donc voir à la fois la fin du Saint-Empire et le commencement du Grand Empire. Mais ce dernier terme demeure de définition délicate ; il est même, à la date où nous sommes arrivés, de définition impossible ; car la lettre impériale continue ainsi :

1. De Clercq, II, 162.

« Plus je lis ce que vous m'avez présenté sur cet objet, plus je vois que rien n'est mûr. Il me manque beaucoup de données. » Il n'y a encore qu'un point qui soit précis : « Il y a, dans l'un et l'autre pays (Venise et Naples), des fiefs qui tombent avec les souverains ; plusieurs s'éteignent chaque année. Mon intention est de m'emparer de tous, pour les faire servir à récompenser mes officiers. Cela d'ailleurs aurait plus d'un but ; ces fiefs, mis dans la main des Français, formeraient un entourage au nouveau Roi (de Naples) pour lequel sa force militaire n'en est pas un suffisant [1]. »

Ces idées prirent quelque maturité dans les semaines suivantes. Le 15 mars, Napoléon créa le grand-duché de Berg, sans savoir encore à quel système il le rattacherait ensuite. Murat fut invité à prendre le titre de « Joachim, Prince et Grand Amiral de France, duc de Berg et de Clèves ». A ce propos Talleyrand demanda des éclaircissements : « Sire, les duchés de Clèves et de Berg étant des fiefs de la couronne impériale d'Allemagne, le prince qui les possède est vassal de cette couronne, et, comme tel, ne peut se dispenser de la prestation de foi et hommage. Votre Majesté garantit au prince la possession et la souveraineté de ces duchés, mais sans le soustraire aux obligations qui naissent de sa qualité d'État d'Empire et du lien féodal. » La réponse de Napoléon fut d'une discrétion expressive : « M. Talleyrand dit là justement ce que je veux laisser en discussion. Mon intention est de laisser cela dans la plus grande obscurité. Je déciderai avec le temps si ces duchés seront fiefs de l'Empire germanique ou fiefs de mon Empire. Il faut donc gagner du temps [2]. » Serait-il arbitraire de traduire ce texte ainsi : — Je ne veux pas que le grand-duc de Berg prête serment de foi et hommage à l'empereur d'Allemagne ; il n'est pas temps encore de proclamer le grand-duché de Berg fief de l'Empire français ; mais

1. Corr. de Napoléon, XII, 127.
2. Corr. de Napoléon, XII, 191-192.

on y viendra plus tard. — Il y avait en effet quelques détails à régler auparavant; il ne fallait pas inquiéter les princes allemands avec lesquels on négociait.

On était plus libre pour agir aussitôt en Italie. Le 29 mars, Napoléon fit donner connaissance au Sénat, par un message, des décrets du 30 et du 31. « Nous avons été principalement guidé, disait-il, par la grande pensée de consolider l'ordre social et notre trône, qui en est le fondement et la base, et de donner des centres de correspondance et d'appui à ce grand empire. » Il ne paraît pas nécessaire de donner ici un sens particulier à l'épithète.

Voici ces décrets qui en vérité marquent une date importante dans l'évolution de l'Empire napoléonien, une première étape depuis le sénatus-consulte de 18 mai 1804. Le plus important, le plus significatif, est celui qui concerne l'avènement de Joseph au trône de Naples. Joseph y est proclamé roi de Naples et Sicile, à titre héréditaire; cet avènement ne porte atteinte en aucune manière à ses droits de succession au trône de France, étant établi pourtant que les couronnes, soit de France, soit d'Italie, soit de Naples et de Sicile, ne pourront jamais être réunies sur la même tête. « Le Roi de Naples sera à perpétuité grand dignitaire de l'Empire sous le titre de grand électeur. » C'est par là que le royaume de Naples peut être considéré comme vassal de l'Empire.

D'autres articles précisent ce point en multipliant les liens entre le royaume et l'Empire : l'Empereur se réserve sur ledit royaume de Naples et de Sicile la disposition d'un million de rentes « pour être distribué aux généraux, officiers et soldats de notre armée qui ont rendu le plus de services à la patrie et au trône ». Mais surtout : « Nous instituons dans le royaume de Naples et de Sicile six grands fiefs de l'Empire avec le titre de duché et les mêmes avantages de prérogatives que ceux qui sont institués dans les provinces vénitiennes réunies à notre couronne d'Italie, pour être les dits duchés

grands fiefs de l'Empire à perpétuité, et, le cas échéant, à notre nomination et à celle de nos successeurs. »

Un autre décret attribue la principauté de Guastalla à la sœur de l'Empereur, Pauline Borghèse : elle devait la revendre bientôt au royaume d'Italie, préférant la fortune au pouvoir.

Un troisième agrandissait la principauté de Lucques des pays de Massa, de Carrara et de la Garfagnana.

Un quatrième proclamait la réunion de la Vénétie au royaume d'Italie, sous réserve de douze fiefs constitués dans les mêmes conditions que pour le royaume de Naples.

Un cinquième décret attribuait la principauté de Neuchâtel au major-général de la Grande-Armée, le maréchal Alexandre Berthier.

Plus tard, le 5 juin suivant, dans des conditions semblables, Talleyrand reçut la principauté de Bénévent, et Bernadotte, comme beau-frère du roi de Naples, la principauté de Ponte-Corvo.

Le 31 mars 1806, le « Statut formant la loi de la famille impériale » acheva, semble-t-il, de constituer solidement le système politique du Grand Empire en construction. — « L'Empereur, y est-il dit, est le chef et le père commun de sa famille ; à ces titres, il exerce sur ceux qui la composent la puissance paternelle pendant leur minorité, et conserve toujours à leur égard un pouvoir de surveillance, de police et de discipline dont les effets principaux seront déterminés ci-après. » — Tous mariages des princes de la famille impériale doivent être autorisés par l'Empereur. — « Le divorce est interdit aux membres de la maison impériale de tout sexe et de tout âge. » — L'archichancelier de l'Empire remplit pour la famille tous les actes de l'officier de l'état-civil. Le statut enfin règle la composition et les attributions du conseil de famille [1].

1. Cf. Martens, XI, 250-267.

Il ne s'agit pas seulement ici de la condition civile de la famille impériale. Le statut a, par les circonstances dont il est entouré, des caractères politiques ; il indique, sous la haute autorité de l'Empereur, quelques-uns des cadres où se dessine peu à peu le Grand Empire, héritier du Saint-Empire.

Sa hiérarchie déjà commence à apparaître : elle comprend, au premier degré au-dessous de l'Empereur, les royaumes, le royaume d'Italie, le royaume de Naples et de Sicile, bientôt le royaume de Hollande ; — au second degré, les duchés et principautés qui comportent une part de souveraineté politique, Berg, Lucques, Neuchâtel, Bénévent, Ponte-Corvo ; — au troisième degré, les moindres fiefs, destinés à récompenser des services civils ou militaires, fort mal nommés d'ailleurs, car ils ne représentent pas la moindre parcelle d'autorité civile ou politique ; ils représentent seulement des revenus, et ressemblent ainsi aux sénatoreries.

Trouvera-t-on là quelque souvenir du Saint-Empire ? Thiers estime que la chute du Saint-Empire entraînait la pensée de le remplacer ; soit, mais il pouvait être remplacé par quelque chose de tout différent. Et les apparences féodales, et le mot « fief » notamment, ne peuvent que faire illusion ; car est-il utile de faire remarquer que ces domaines de création impériale, royaumes ou duchés à revenus, n'eurent aucun des traits essentiels qui caractérisent les fiefs du moyen âge?

En vérité, ces royaumes napoléoniens demeurent des royaumes de famille, les Bonapartes commençant à remplacer les Bourbons, rajeunissement d'une famille et d'un système politique ensemble épuisés, avertissement menaçant pour la maison d'Espagne. Le roi de Bavière entre aussi dans la famille impériale, par le mariage de sa fille avec le fils adoptif de l'Empereur ; il en est de même du grand-duc de Bade ; le grand-duc de Berg est un beau-frère de l'Em-

pereur, en attendant la création du royaume de Westphalie.

C'est un véritable pacte de famille qui lie les nouveaux rois avec l'Empereur ; le décret qui fait de Joseph un roi de Naples et de Sicile, et qui n'est pas signé de lui, ne forme pas seulement entre la France et Naples un pacte d'alliance ; il établit de l'une à l'autre des rapports de suzeraineté à vassalité, et dès lors Joseph, l'aîné de la famille, n'est plus que le cadet de l'Empereur, devenu le chef de la famille comme de l'Empire. Il y a une sorte de confusion, et même une véritable identité, entre la famille et l'Empire, et par là le statut de la famille impériale est comme une constitution du Grand Empire.

Royaumes et duchés demeurent constitutionnellement liés à l'Empire par des dignités perpétuelles. Ce n'est pas seulement Joseph Bonaparte et Joachim Murat qui restent grand électeur et grand amiral de France ; c'est le roi de Naples et le grand-duc de Berg, à perpétuité. Rois et ducs ou grands-ducs sont obligés d'avoir un établissement à Paris, qui est toujours, dans toute la force du terme, leur capitale. Les couronnes d'Italie, de Naples et de Sicile, de Hollande, de Berg, même séparées de la couronne de France, ne seront jamais indépendantes de la couronne de France.

Les « fiefs » réservés sur le royaume d'Italie ou sur le royaume de Naples ne furent attribués que plus tard, à partir de 1808 ; la plupart le furent lors de la grande promotion du 15 août 1809[1]. Il fut maintes fois fermement déclaré par l'Empereur qu'ils ne pourraient jamais appartenir qu'à des Français, et en effet ils sont encore un élément constitutif du Grand Empire ; ils contribuent à en maintenir l'unité.

Napoléon fut toujours préoccupé d'encourager l'établissement d'un grand nombre d'officiers français dans les royaumes feudataires. Il écrivait à Joseph : « Il ne faut pas vous dissi-

1. Cf. Emile Campardon, *Liste des membres de la noblesse impériale.*

muler que vous n'aurez la possession réelle du royaume de Naples qu'en y fixant un grand nombre de Français... » Et encore : « Il faut que vous réfléchissiez qu'il n'y a qu'un seul moyen de vous maintenir à Naples, c'est de faire la fortune d'un grand nombre d'officiers français, qui s'y établiront, et, étant riches, se marieront. Cela est facile, en leur distribuant une quarantaine de millions de domaines nationaux [1]. » Ces familles françaises vaudront mieux en effet que des armées pour la solidité des nouveaux trônes ; elles encadreront dans l'obéissance les populations sujettes ; elles seront l'état-major du peuple conquérant établi à perpétuité sur le pays conquis ; colonies de l'empire français dont on retrouverait peut-être l'inspiration, sauf réserves, dans les anciennes colonies romaines.

III

« L'EMPEREUR DE ROME »

Le sacre de Notre-Dame avait changé du tout au tout le caractère des relations, auparavant si cordiales, entre Napoléon et le pape Pie VII ; celui-ci n'avait pas obtenu de son voyage à Paris tous les avantages qu'il en espérait, et surtout le développement de l'autorité impériale en Italie faisait craindre des entreprises redoutables sur la puissance de la papauté.

Malgré les appels répétés du Saint-Père aux souvenirs carolingiens, Napoléon gardait les Légations. La revendication de ses provinces perdues se retrouve constamment, infatigablement, dans toute la correspondance entretenue par le Pape avec le gouvernement français ; peut-être ainsi pensait-il détourner l'Empereur de l'idée même d'un nouveau démembrement des domaines de l'Église.

1. Corr. de Napoléon, XII, 25 275.

L'agitation fut considérable à Rome au moment du couronnement de Milan ; les suites que Napoléon donna à cet événement, déjà capital par lui-même, les modifications qu'il apporta alors à la condition politique de l'Italie, mirent en mouvement les imaginations qui attendirent d'autres nouveautés : il s'en trouva qui les espérèrent.

L'Empereur avait ordonné l'application du Concordat Italien et de sa loi réglementaire à partir du 1er Juin 1805, et celle du Code civil à partir du 1er Janvier 1806. Les dispositions étant dès lors sans cordialité, ces décrets furent l'occasion d'une autre querelle. Le Concordat Italien était accompagné d'une loi réglementaire semblable aux articles organiques du Concordat français et à laquelle le Pape faisait la même opposition. Il différait du Concordat de Paris en ce qu'il proclamait la religion catholique religion de l'État, ce qui impliquait comme conséquence qu'aucune loi ne pouvait être appliquée en Italie qui fût contraire au dogme catholique. Or le Code civil comporte le divorce, qui est contraire aux lois de l'Église. Le Pape protesta donc contre l'introduction du Code civil.

Dans le même ordre d'idées, il refusa d'autoriser, comme l'Empereur le lui demandait, la rupture du mariage entre Jérôme Bonaparte et Élisa Patterson. Il ne rechercha pas même à cet égard la possibilité d'un accommodement, et Napoléon ainsi ne voulut voir dans ce refus qu'une manifestation de mauvaise volonté. Alors il commença de porter sur la politique générale de la papauté une attention particulière ; il affecta de s'inquiéter de l'établissement du roi de Sardaigne à Rome et de la présence autour de lui de deux ministres de puissances ennemies de la France, les ministres d'Angleterre et de Russie, M. Jackson et M. de Lizakevitch. Sans doute les « intrigues » qu'il leur reprochait ne mettaient pas en péril la solidité de l'Empire ; mais il y vit un moyen d'éprouver les dispositions véritables de la politique pontificale ; il

y trouva un prétexte d'action déjà offensive contre elle.

Lorsque Gouvion-Saint-Cyr fut rappelé des ports napolitains pour renforcer Masséna sur l'Adige, Napoléon envoya Reynier à Ancône, territoire pontifical, pour que cette retraite ne fût pas coupée par quelque débarquement anglais ou russe. Le secrétaire d'État pontifical, le cardinal Consalvi, protesta contre cette violation de la neutralité des États de l'Église. L'ambassadeur de France, le cardinal Fesch, lui demanda s'il pouvait garantir que cette neutralité ne serait pas violée par les ennemis : ce qui amena quelques jours de négociation. Du moins Fesch pensa-t-il pouvoir promettre que Reynier quitterait Ancône dès que Gouvion-Saint-Cyr aurait achevé sa retraite vers le Pô.

Lorsque Gouvion-Saint-Cyr fut passé, Reynier en effet quitta Ancône, mais il y laissa ses troupes, sous le commandement du général Montrichard.

A cette date, fin novembre 1805, la situation se trouva ou put paraître critique pour Napoléon. La coalition formée contre lui semblait formidable ; la Grande Armée pouvait être débordée au Nord par les Anglo-Russes établis sur l'Elbe inférieur, et l'on croyait dans toute l'Europe, à la suite de l'entrevue de Potsdam, que la Prusse allait se prononcer pour les alliés et que son armée était prête à entrer en ligne. Les Anglo-Russes étaient débarqués à Naples et marchaient vers le Nord, vers Rome.

Le Pape craignit leurs reproches et leur vengeance, à cause de l'occupation d'Ancône ; peut-être pensa-t-il aussi que Napoléon pouvait être vaincu et qu'il était prudent de prendre ses sûretés dans une autre direction. Il redoubla solennellement sa protestation au sujet de la violation de sa neutralité.

Ce fut l'objet de la lettre qu'il écrivit alors à l'empereur Napoléon, le 13 novembre 1805 : — Après s'être plaint de ce cas spécial, il ajoutait : « Nous vous le disons donc franchement : depuis notre retour de Paris, nous n'avons éprouvé

qu'amertumes et déplaisirs ; nous ne trouvons pas chez Votre Majesté le retour des sentiments que nous nous croyions en droit d'attendre de sa justice. Ce que nous nous devons à nous-même, ce que nous imposent les obligations contractées envers nos propres sujets, c'est de réclamer de Votre Majesté l'évacuation d'Ancône ; et nous ne verrions pas, si un refus nous était opposé, comment le concilier avec la continuation des bons rapports avec le ministre de Votre Majesté. »

Napoléon ne répondit pas tout de suite ; les Français restèrent à Ancône. L'armée des Anglais, Russes et Napolitains, approchait de Rome. Fesch demanda à l'Empereur s'il lui fallait rester à son poste : « Je n'ai pas peur, écrivait-il, mais enfin je ne voudrais pas me mettre dans le cas d'être envoyé en Russie prisonnier ou de périr, pour avoir manqué d'avertir que je ne suis pas en sûreté à Rome. » Certes le cardinal n'avait pas peur, mais il aurait préféré être plus loin ; il fut bien heureux de recevoir l'autorisation de se retirer à Bologne « au moindre danger ».

La nouvelle de la bataille d'Austerlitz sauva Fesch et arrêta instantanément les alliés qui opérèrent bientôt une prudente retraite. Napoléon, après avoir réglé les affaires d'Allemagne et d'Italie, achevé les négociations de Presbourg, eut un peu de loisir pour répondre enfin à la lettre pontificale. Il écrivit de Munich, le 7 janvier 1806 : « Très Saint-Père, je reçois une lettre de Votre Sainteté sous la date du 13 novembre. Je n'ai pu qu'être vivement affecté de ce que, quand toutes les puissances à la solde de l'Angleterre s'étaient coalisées pour me faire une guerre injuste, Votre Sainteté ait prêté l'oreille aux mauvais conseils et se soit portée à m'écrire une lettre si peu ménagée. Elle est parfaitement maîtresse de garder mon ministre à Rome, ou de le renvoyer... Votre Sainteté se plaint de ce que, depuis son retour de Paris, elle n'a eu que des

1. Aff. Etr. Corr. de Rome, n° 938, f°s 375 et suiv. — D'Haussonville, II, 64-66.

sujets de peine; la raison en est que depuis lors tous ceux qui craignaient mon pouvoir et me témoignaient de l'amitié, ont changé de sentiments, s'y croyant autorisés par la force de la coalition... Je me suis considéré comme le protecteur du Saint-Siège, et à ce titre j'ai occupé Ancône : Votre Sainteté avait intérêt à voir cette forteresse plutôt dans mes mains que dans celles des Anglais ou des Turcs. Je me suis considéré, ainsi que mes prédécesseurs de la deuxième et de la troisième race, comme le fils aîné de l'Église, comme ayant seul l'épée pour la protéger et la mettre à l'abri d'être souillée par les Grecs et les Musulmans. Je protégerai constamment le Saint-Siège, malgré les fausses démarches, l'ingratitude et les mauvaises dispositions des hommes qui se sont démasqués pendant ces trois mois. Ils me croyaient perdu : Dieu a fait éclater, par le succès dont il a favorisé mes armes, la protection qu'il a accordée à ma cause... Je le répète, si Votre Sainteté veut renvoyer mon ministre, elle est libre de le faire; elle est libre d'accueillir de préférence et les Anglais et le calife de Constantinople ; mais ne voulant pas exposer le cardinal Fesch à ces avanies, je le ferai remplacer par un séculier. »

En recevant cette lettre pour la porter au Saint-Siège, le cardinal en reçut pour lui-même une autre, toute tumultueuse, d'où jaillissent quelques éclairs de lumière sur l'avenir : « Le Pape m'a écrit, en date du 13 novembre, la lettre la plus ridicule, la plus insensée : ces gens-là me croyaient mort... Mon intention est de vous rappeler et de vous remplacer par un séculier; puisque ces imbéciles ne trouvent pas d'inconvénient à ce qu'une protestante puisse occuper le trône de France, je leur enverrai un ambassadeur protestant... Dites à Consalvi que Constantin a séparé le civil du militaire, et que je puis aussi nommer un sénateur pour commander en mon nom dans Rome... On ne pourra donc rien faire de ces gens-là que par la force. Pour le Pape, je suis

Charlemagne, parce que, comme Charlemagne, je réunis la couronne de France à celle des Lombards et que mon Empire confine avec l'Orient. Je ne changerai rien aux apparences si l'on se conduit bien ; autrement je réduirai le Pape à être évêque de Rome... Il n'y a rien, en vérité, d'aussi déraisonnable que la cour de Rome [1]. »

Le Pape répondit aussitôt à l'Empereur par la lettre la plus extraordinaire : — Il se défendit d'avoir jamais eu l'intention de renvoyer le ministre de France ; il affirma n'avoir jamais cru Napoléon perdu : « Une telle pensée ne pouvait entrer dans notre cœur, non seulement parce qu'elle est indigne de nous, mais parce que l'attachement que nous portons à la personne de Votre Majesté nous l'eût rendue trop pénible à supporter. » Il continuait ainsi : « Votre Majesté rapporte à Dieu l'heureux succès de ses armes et l'accroissement de sa gloire. Un tel sentiment met le comble à sa réputation. Il nous garantit aussi que Votre Majesté reportera vers Dieu et fera tourner au bénéfice de la religion et de l'Église le prestige de sa renommée et le fruit de ses conquêtes. Votre Majesté est devenue souveraine de Venise ; cette extension de ses domaines en Italie nous fait concevoir l'idée flatteuse que le temps est arrivé où Votre Majesté voudra réaliser l'espérance qu'elle ne nous a jamais interdite de voir l'Église recouvrer enfin cette partie du patrimoine de Saint-Pierre que la Révolution lui a ravie [2]. »

Napoléon ne s'abaissa pas à ces viles considérations territoriales. La victoire d'Austerlitz avait décidément élargi sa conception de l'autorité impériale ; il y enfermait Rome désormais, et il l'exprima déjà au Pape lui-même dans une lettre qui détermina tout aussitôt une nouvelle querelle du Sacerdoce et de l'Empire ; il nous semble qu'elle jette de grandes clartés sur les idées politiques et les desseins

1. Corr. de Napoléon, XI, 528.
2. Aff. Etr., Corr. de Rome, n° 939, f° 9-12.

de l'Empereur. Il s'agit de la lettre du 13 février 1806.

« Toute l'Italie sera soumise sous ma loi, déclarait-il ; je ne toucherai rien à l'indépendance du Saint-Siège ; mais nos conditions doivent être que Votre Sainteté aura pour moi, dans le temporel, les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel... Votre Sainteté est souveraine de Rome ; mais j'en suis l'Empereur. Tous mes ennemis doivent être les siens. Il n'est donc pas convenable qu'aucun agent du roi de Sardaigne, aucun Anglais, Russe ni Suédois, réside à Rome ou dans vos États, ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports. » Et il menaçait de sa colère les mauvais conseillers du Pape[1].

Il y a, dans cette doctrine impériale, des obscurités, même des contradictions, les unes et les autres inquiétantes. Napoléon prétend que son autorité soit pour le temporel aussi universelle, aussi catholique (puisque tel est le sens étymologique de ce mot), que l'est l'autorité pontificale pour le spirituel. Parmi les formules précédentes, cette prétention est affirmée aussi clairement que possible. C'est une conception dont on retrouverait le principe chez certains Empereurs germaniques du moyen âge, mais mieux encore dans le *dominium mundi* des Empereurs romains. Il semble bien que l'on en puisse conclure fermement que Napoléon prétendait à la domination universelle. C'est du moins ainsi que le comprit le pape Pie VII.

Comme pour l'illustrer tout aussitôt par un exemple, Napoléon l'appliquait à une circonstance politique précise. Il exigeait du Pape l'expulsion des Anglo-Russes et la fermeture de ses ports aux ennemis de la France. Il lui interdisait la neutralité ; il lui refusait donc l'indépendance pour le temporel. Il partageait déjà le monde avec lui : au Pape le gouvernement des âmes, à l'Empereur le gouvernement des corps.

1. Corr. de Napoléon, XII, 38.

Cela même était une menace indirecte à l'indépendance de tous les États, ou au moins de tous les États catholiques.

Le Pape opposa à cette thèse impériale une vigoureuse antithèse. Elle ne fut pas improvisée, elle fut longuement méditée ; elle fut rédigée par le cardinal Consalvi et par le collège des cardinaux. Elle détermina, en des termes remarquables, la doctrine de l'Église romaine dans ses rapports avec la puissance impériale. Elle a ainsi une importance exceptionnelle (21 mars 1806).

« Pourrons-nous nous taire? Pourrons-nous, par un silence qui nous rendrait coupable devant Dieu de prévarication dans notre office et qui nous chargerait d'opprobre devant toute la postérité, passer sur la proclamation de maximes de cette nature? — Votre Majesté pose en principe qu'Elle est empereur de Rome. Nous répondons, avec la franchise apostolique, que le souverain pontife, devenu, depuis tant de siècles dont aucun souverain ne peut se vanter, souverain de Rome, ne reconnaît point et n'a jamais reconnu dans ses États aucune autre puissance supérieure à la sienne ; qu'aucun Empereur n'a le moindre droit sur Rome ; que Votre Majesté est immensément grande, mais qu'elle est cependant élue, couronnée, consacrée, reconnue empereur des Français et non pas empereur de Rome ; que l'empereur de Rome n'existe point ; qu'il ne peut pas exister sans dépouiller le souverain pontife du pouvoir absolu qu'il exerce seul à Rome ; qu'il y a seulement un empereur des Romains, mais que ce titre, reconnu par toute l'Europe et par Votre Majesté elle-même dans la personne de l'empereur d'Allemagne, ne peut appartenir en même temps à deux souverains, que même ce titre n'est qu'un titre de dignité et d'honneur qui ne diminue en rien l'indépendance réelle et apparente du Saint-Siège.

« Charlemagne lui-même reçut de la souveraineté et de l'arbitre des pontifes ses rapports avec eux, dans la simple qualité d'avocat et défenseur de la gloire romaine, à lui par

eux conférée, soit qu'il obtînt d'eux le titre de patricien, titre dont après la mort d'Adrien il *implora* par une ambassade particulière la confirmation de son successeur Léon, soit lorsque le second de ces pontifes lui conféra la dignité impériale, qu'il reçut pendant qu'il se trouvait à Rome, à la fête de la naissance de Notre-Seigneur, dans le temple de Saint-Pierre, comme un acte inattendu et spontané du pontife lui-même.

« Nous ne pouvons pas admettre cette proposition que nous devons avoir pour Votre Majesté les mêmes égards dans le temporel que Votre Majesté a pour nous dans le spirituel. Cette proposition a une étendue qui détruit complètement et qui altère les notions des deux pouvoirs. Les objets spirituels ne dérivent point de principes humains et de relations politiques qui sont sujettes à recevoir une étendue plus grande ou plus petite. Ils sont de droit divin et d'un genre supérieur et transcendant qui ne permet pas de termes de comparaison avec les objets temporels. *Un souverain catholique ne l'est qu'autant qu'il professe de suivre les décisions du chef visible de l'Eglise et de le reconnaître pour maître de la vérité et pour le seul vicaire de Dieu sur la terre.* On ne peut donc établir ni identité, ni égalité entre les rapports spirituels d'un souverain catholique avec le hiérarque suprême, et les rapports temporels d'un souverain avec un autre souverain. »

En conséquence, et pour manifester son indépendance absolue, le souverain pontife refusait de chasser de Rome les sujets des puissances qui étaient en guerre avec la France et de leur fermer ses ports[1].

La doctrine pontificale peut donc être ramenée à cette double formule : souveraineté absolue du Pape dans Rome, supériorité du spirituel sur le temporel partout.

1. Aff. Etr., Corr. de Rome, n° 939, f°s 41-61. — D'Haussonville, II. 137-148.

La réplique était nette, et même hautaine et comme provocante. Quelle dut être l'impression de l'Empereur en se voyant opposer un autre empereur des Romains, le vaincu d'Austerlitz ! Quelle émotion il dut éprouver à voir se dresser devant ses prétentions, avec une audace imprévue, l'orgueilleuse affirmation de la suprématie du spirituel sur le temporel, la tranchante déclaration qu'il devait, comme catholique, obéissance au Pape, et qu'il n'avait droit, comme Empereur, à aucune obéissance du Pape ! A lire ces propositions : les objets spirituels sont de droit divin et d'un genre supérieur et transcendant qui ne permet pas de termes de comparaison avec les objets temporels, à prendre dans son ensemble toute la doctrine, de majesté souveraine, qui inspire la lettre pontificale, ne croirait-on pas entendre les grands Papes du moyen âge, quand ils affirmaient entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel la même différence qu'entre la lune et le soleil, quand ils s'écriaient devant les Empereurs : « Et de qui donc tenez-vous votre puissance, sinon de notre bénéfice, *magno nostro beneficio* ? » En vérité c'était toute la doctrine de la théocratie qui reparaissait ; elle était renfermée en germe dans le Concordat et le sacre.

Devant l'Empereur, voici le Pape, debout. Conflit insoluble toujours. Ce fut le moment le plus grave, le plus expressif, de la nouvelle querelle du Sacerdoce et de l'Empire, quoique ce ne fût pas encore le moment des attentats éclatants.

L'Empereur ne s'attarda pas à ces discussions. Il n'eut plus de correspondance personnelle avec le Pape jusqu'au retour de Russie en 1812. Il passa aux actes. Il rappela le cardinal Fesch, pour en faire un coadjuteur du primat de Germanie, et lui annonça son remplacement par Alquier, en lui disant : « Laissez faire à Alquier tout ce qui sera odieux[1]. »

1. Arch. nat. AF, IV, 1694. — Corr. de Napoléon, XII, 376.

Alquier se trouva jeté pour ses débuts dans une grosse affaire. Quelques jours après l'avènement de Joseph au trône de Naples, avait eu lieu la cérémonie du serment à prêter au nouveau Roi. Elle fut l'occasion d'un grave incident. Le cardinal archevêque de Naples, Louis Ruffo, refusa de prêter ce serment, disant que l'investiture de ce royaume appartenait au Saint-Siège et que le Pape seul pouvait légitimement attribuer la couronne de Naples : il fallait donc d'abord que le nouveau Roi se reconnût vassal de la papauté. Joseph ne put faire céder « cet idiot fanatique », et lui ordonna de quitter Naples sur-le-champ ; d'autre prélats furent aussi expulsés et se retirèrent à Rome. L'Empereur n'approuva point son frère : « Je ne conçois rien à votre conduite. Que diable craignez-vous de deux ou trois vieux prêtres? Si vous en êtes à craindre à Naples deux ou trois malheureux vieillards, vous y êtes tristement assis. »

Il était exact que le Pape avait toujours exercé sur le royaume de Naples une incontestable suzeraineté. Lorsqu'au XI[e] siècle, les Normands Robert Guiscard et son frère Roger s'étaient établis à Naples et en Sicile, ils s'étaient fait donner l'investiture de ces pays par le Pape, car ils étaient très pieux. On se rappelle cette histoire : le pape Léon IX prétendait chasser ces aventuriers de l'Italie méridionale, et il conduisit lui-même contre eux une petite armée ; il fut battu à Civitella et tomba entre leurs mains (1053). Mais Guiscard, l'Avisé, eut honte de cette victoire impie ; il s'agenouilla aux pieds du pontife, sollicita dévotement son pardon, obtint l'investiture des terres qu'il avait conquises et en rendit solennellement hommage au Pape. En signe de vassalité, les rois de Naples chaque année envoyaient à Rome une haquenée superbement harnachée et un léger tribut. La cérémonie séculaire de la haquenée fut pendant des siècles un des spectacles les plus goûtés du peuple romain.

Dans les désordres de l'époque révolutionnaire, le roi Fer-

dinand IV, un moment maître de Rome de 1799 à 1801, cessa d'envoyer à Rome le tribut de la haquenée, et, malgré les protestations de Pie VII, il s'y refusa dans toutes les années suivantes. Même il prétendit garder Bénévent et Ponte-Corvo, enclavés dans son royaume, et que le Pape avait jusque-là possédés, en signe de sa suzeraineté sur Naples. Le premier Consul alors avait défendu les droits du Pape, et il avait fait agir Alquier auprès du gouvernement napolitain pour qu'il rendît le tribut de la haquenée et surtout pour qu'il restituât Bénévent et Ponte-Corvo au Saint-Siège. En fait il avait reconnu lui-même la vassalité du royaume de Naples à l'égard de Rome. Mais, Joseph mis à la place de Ferdinand IV, l'Empereur estimait que la situation politique du royaume était radicalement changée ; en vérité, Joseph pouvait-il être à la fois le vassal de l'Empereur et du Pape ?

Au commencement d'avril 1806, la cour de Rome fut officiellement informée par le gouvernement français du décret du 30 mars et de l'avènement du roi Joseph au trône de Naples. Il ne lui fut même pas demandé de le reconnaître. Le cardinal Consalvi répondit, le 26 avril, au cardinal Fesch : « Le Saint-Père, dans l'obligation que lui imposent ses devoirs de maintenir les droits du Saint-Siège, a chargé le cardinal secrétaire d'État de rappeler avant tout l'attention de Votre Éminence sur les rapports existants depuis tant de siècles entre le Saint-Siège et la couronne de Naples, et constamment observés même dans les cas de conquête, non seulement à l'établissement de toute nouvelle dynastie, mais encore à l'avènement de tout nouveau Roi, rapports qui ne peuvent échapper à la justice et à la pénétration de Sa Majesté elle-même [1]. »

L'Empereur dicta lui-même à Talleyrand une réponse furibonde : « Le soussigné ministre des Relations Extérieures

1. Aff. Etr., Corr. de Rome, n° 939, f° 122.

est chargé spécialement par Sa Majesté l'Empereur de faire connaître à M. le cardinal Caprara (le nonce du Saint-Siège), qu'il n'a pu voir qu'avec la plus extrême surprise la note du cardinal Consalvi par laquelle ce cardinal prétendait soumettre la couronne de Naples aux soi-disant droits du Saint-Siège. Sa Majesté n'a pu reconnaître là que l'extrême impéritie et la mauvaise volonté de la cour de Rome de confondre des circonstances qui ne se ressemblent pas, et, pour qu'il ne reste aucun doute sur ses sentiments, Sa Majesté m'a ordonné de les expliquer clairement et sans détour.

« Sa Majesté ne cherchera point dans l'histoire s'il est vrai que dans des temps d'ignorance la cour de Rome a usurpé la prétention de donner des couronnes et des droits temporels aux princes de la terre, et si c'est en conséquence de cette prétention qu'elle s'attribue des droits sur la couronne de Naples. Mais si dans d'autres siècles on trouvait que les Papes ont détrôné des souverains, prêché des croisades, interdit des royaumes entiers, on rencontrerait également que les Papes ont considéré leur temporel comme ressortissant des empereurs français ; et l'Empereur, en montant sur le trône de France, n'a jamais prétendu hériter des droits de la troisième dynastie dont la souveraineté ne s'étendait pas sur la moitié des domaines aujourd'hui soumis à son Empire, mais hériter des droits des empereurs français ; et la cour de Rome ne prétendra pas sans doute que Charlemagne ait reçu d'elle l'investiture de son royaume. »

Cette argumentation n'est pas bien solide ; la conclusion seule a une netteté incontestable : « En conséquence, le soussigné est chargé de demander la reconnaissance pure et simple du royaume de Naples. A défaut de cela, il est chargé de déclarer que Sa Majesté ne reconnaîtra plus le Pape comme souverain temporel, mais seulement comme chef du spirituel[1]. »

1. Aff. Etr., Corr. de Rome, n° 939, f°s 141-143.

Le 30 mai, Alquier adressa donc à Consalvi cette note : « Monsieur le cardinal, j'ai l'ordre formel de demander à la cour de Rome la reconnaissance pure et simple de Sa Majesté Joseph-Napoléon Ier comme roi de Naples et de Sicile... Il est à craindre que si le Saint-Siège, pour justifier son refus de reconnaître le roi de Naples, persiste à invoquer des droits surannés ou abusifs et qui ne peuvent souffrir aucun examen, il ne rappelle le souvenir et l'exercice de droits plus constants, plus légitimes, inhérents à la dignité de l'Empereur, et qui, renouvelés, demain, par un seul acte de la volonté suprême de Sa Majesté, opéreraient sans obstacles et sans retour un changement dont l'importance ne peut échapper à la sagesse du souverain pontife et à la pénétration de son conseil. Mais Sa Majesté espère qu'elle ne sera pas forcée d'employer des mesures de rigueur contre un souverain qu'à l'exemple des empereurs français ses prédécesseurs, elle se plaît à protéger. » Talleyrand avait fait à la note de l'Empereur une toilette diplomatique.

Le Pape ne refusa point de négocier, et, liant cette question particulière à sa querelle générale avec l'Empereur, il se montra disposé à reconnaître Joseph comme roi de Naples, à condition que l'Empereur s'engageât formellement à reconnaître la souveraineté temporelle, l'indépendance et la neutralité de la cour de Rome. Il dit lui-même à Alquier, reçu en audience particulière : « Je reconnaîtrai, si l'on veut, le roi de Naples, je renoncerai à mes droits, mais à des conditions qui assurent pour l'avenir l'indépendance du Saint-Siège et ma tranquillité personnelle. »

Alquier s'efforça de détruire « cette résolution insoutenable » qui ne comportait rien moins en effet que l'abandon de toute la doctrine impériale. Le Pape s'y tint avec une « opiniâtreté » qu'Alquier jugea aussitôt « invincible ». Il ne fut point possible de trouver des termes de conciliation, mais il conviendra sans doute de retenir de l'incident quelques

formules qui expriment l'affirmation éclatante du caractère universel que Napoléon donnait à son autorité impériale. C'est par là que l'affaire de Naples tient une grande place dans l'explication de son rôle historique.

Dans le même temps, l'Empereur donna Bénévent et Ponte-Corvo à Talleyrand et à Bernadotte. Le Pape en écrivit à l'Empereur, se plaignit de ce nouvel attentat contre sa souveraineté, dit les larmes et la douleur qui étaient devenues son pain quotidien. Cependant il continuait de refuser, avec la même douce fermeté, l'expulsion des Anglo-Russes et la fermeture de ses ports aux Anglais.

C'est pourquoi le cardinal Caprara, le 1er juillet, au cercle de l'Impératrice, dut subir l'orage de la colère impériale : « Écrivez à Rome, tout de suite, que je suis résolu à empêcher les Anglais de faire une diversion et de couper la communication entre nos troupes du royaume d'Italie et celles qui sont dans le royaume de Naples. Écrivez que je demande à Sa Sainteté une déclaration sans ambiguïté et sans réserve que ses ports seront fermés à tous bâtiments anglais, de guerre ou de commerce. Écrivez cela au Pape, écrivez-le vite, parce que, si dans le délai le plus court je ne reçois pas cette déclaration conçue dans des termes formels, je ferai occuper tout le reste de l'État pontifical ; je ferai apposer les aigles sur les portes de chacune de ses villes, de chacun de ses domaines, et je partagerai la totalité des provinces possédées par le Pape, comme j'ai fait pour Bénévent et Ponte-Corvo, en autant de duchés et de principautés que je conférerai à qui me plaira... Si le Pape persiste dans son refus, j'établirai un Sénat à Rome, et, quand une fois Rome et l'État pontifical seront dans mes mains, ils n'en sortiront jamais plus. Écrivez bien tout cela, ne cachez rien ; je verrai bien par la réponse du Pape si vous avez tout dit. »

Le Pape persista dans son refus ; il déclara à Alquier, dans une nouvelle audience, que ses ports et ses forteresses pou-

vaient être occupés par les Français, mais qu'il n'y donnerait jamais son consentement.

« Vous êtes les plus forts, faites ce qui vous est utile ou ce qui vous paraît convenable. Vous serez quand vous le voudrez les maîtres dans mes États. Toutes les ressources qu'ils peuvent offrir, vous en disposerez à votre volonté; vous continuerez de faire fabriquer au milieu de Rome des poudres de guerre pour le siège de Gaète et des boulets à quelques milles de ma capitale ; je ne serai pas assez peu sage pour entreprendre de vous résister. Mais vous n'aurez pas mon autorisation. Au reste, Sa Majesté peut, quand elle le voudra, exécuter ses menaces et m'enlever ce que je possède. Je suis résigné à tout, et prêt, si elle le veut, à me retirer dans un couvent, ou dans les catacombes de Rome, à l'exemple des premiers successeurs de saint Pierre. »

« Ces paroles, ajoute Alquier, furent dites avec beaucoup de calme et du ton d'une résignation qui, selon moi, est à jamais inaltérable[1]. »

D'ailleurs la rupture était déjà alors presque consommée entre le Pape et l'Empereur ; entre eux dès lors tout était matière à conflit, et tout conflit prenait aussitôt les proportions les plus graves.

Elisa Bacciochi, princesse de Lucques, avait commencé de séculariser un certain nombre de ses couvents ; elle introduisit dans ses États, sur l'ordre de l'Empereur, le Concordat italien. Les prélats du pays et d'abord l'archevêque de Lucques furent invités à prêter le serment concordataire ; ils s'y refusèrent, n'en ayant pas l'autorisation du Saint-Siège et il en résulta quelque émotion dans toute la principauté. Elisa en fut effrayée ; mais Napoléon fit approcher une division militaire ; il fit saisir tous les biens des couvents ; il menaça de prendre ensuite ceux du clergé séculier. Le Pape donna

1. Aff. Etr., Corr. de Rome, n° 959, f°s 233, 289, 295, 308.

aux prélats lucquois la permission de prêter le serment, et les choses s'arrangèrent.

Pourtant du nord au sud de l'Italie il y avait des symptômes d'agitation contre le développement de l'influence française. C'était le moment de la descente des Anglais en Calabre et de leur victoire de Maida; la longue résistance de Gaète n'était pas sans compromettre le prestige des armes de Napoléon. Le clergé, à Rome surtout, était un peu au courant de la querelle du Pape et de l'Empereur, et, sans en connaître exactement les termes, il se passionnait pour la cause du Saint-Siège. Les Jésuites avaient été récemment rétablis à Naples par le roi Ferdinand, et ils montraient une nouvelle activité. Ainsi entre Rome et Naples s'organisait une sorte de conspiration antifrançaise, qui prenait surtout la forme d'une réaction religieuse contre la politique napoléonienne des sécularisations générales, où l'on voyait la suite des idées révolutionnaires et de l'esprit philosophique du XVIII^e^ siècle : éternelle querelle.

L'Empereur, surtout à cause de la gravité de la situation en Calabre et des entreprises qu'il pouvait redouter de la part des Anglais, se trouva dans la nécessité de prendre des précautions d'ordre militaire.

Le général Dubesme fut chargé d'occuper Civita-Vecchia. Le gouverneur pontifical, M^gr^ Negreta, estima qu'il était de son devoir de protester; il fut mis dans une voiture, et, sous une escorte de quinze dragons, il fut expédié hors de la ville, sur le chemin de Rome. Consalvi abandonna ses fonctions de secrétaire d'État, ce qui d'ailleurs ne changea rien à la politique pontificale.

Par Ancône et Civita-Vecchia, les terres de l'Église étaient dès lors cernées complètement, sans issue ni par terre, ni par mer ; presque partout les généraux français levaient des contributions, installaient librement leurs hommes, se comportaient comme en pays conquis, sans la moindre discrétion.

Sauf Rome (et la Sicile) toute l'Italie était donc en fait, sinon en droit, au pouvoir de l'Empereur. L'organisation qu'elle avait reçue jusque-là demeurait imparfaite, dans l'attente d'une formule définitive que Napoléon ne devait jamais trouver. On y parlait d'une Confédération ; l'Empereur lui-même disait un jour à Talleyrand qu'il fallait que le Pape fît partie de sa Confédération. La Confédération du Rhin se constituait à ce moment ; les Italiens s'y intéressaient comme à un modèle pour eux ; quelques-uns nourrissaient l'espérance d'une unité politique qui ne manquerait pas de s'achever ensuite en indépendance nationale ; il y en avait beaucoup aussi qui se réjouissaient de la fermeture des couvents, de l'établissement de la liberté de conscience, du progrès des lumières, et qui en espéraient la véritable émancipation de leur patrie : lente formation d'une conscience nationale.

Ne trouvera-t-on, dans toute cette politique de Napoléon en Italie, que des mesures défensives contre une coalition constante de « l'Europe » ? Nous savons déjà ce qu'il faut penser de cette coalition, et nous verrons de mieux en mieux qu'en vérité elle n'exista jamais, pendant tout l'Empire.

Mais, pour le moment, il suffit de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'organisation que Napoléon donnait à l'Italie depuis Austerlitz, pour achever cette conviction qu'il y avait là une entreprise grandiose, œuvre d'une ambition très résolue et très consciente de l'occasion que les circonstances lui offraient.

Le royaume d'Etrurie durait encore. Une garnison française avait été établie à Livourne dès le mois de février 1804 ; elle y fut remplacée en mai 1806 par la division espagnole du général O'Farill, et ce fut comme le signe des bonnes dispositions de Napoléon à l'égard de la cour de Madrid, une compensation des vaisseaux qu'elle venait de perdre à Trafalgar. La régente d'Etrurie montrait peu de zèle pour la cause

française ; Napoléon la ménageait pour être agréable à ses parents d'Espagne : elle suivait leurs destinées.

La reine de Naples avait été condamnée et dépouillée de son royaume, sans que l'Autriche, réduite au silence, ni la Russie, trop éloignée, pussent rien faire pour elle, l'Angleterre ne sauvant du désastre, à son profit d'ailleurs, que la Sicile. Le royaume d'Italie avait été agrandi de la Vénétie. Les États du Pape étaient investis de tous côtés, réservés sans doute à d'autres attentats.

Toute l'Italie, sauf Rome, ou même avec Rome, se trouvait organisée en un système de principautés et de royaumes vassaux du « Grand Empire », ce mot *vassaux* étant pourtant mauvais, malgré l'emploi constant qui en était fait alors : car l'Empereur y était beaucoup plus qu'un suzerain, exerçant sur eux une autorité très réelle, très effective et attentive aux moindres détails.

Et cette Italie même n'était pas le terme de la politique de Napoléon ; elle n'était toujours pour lui, comme au temps de Campo-Formio, qu'un chemin, par lequel il avait des vues, au delà de Naples et de Tarente sur toute la Méditerranée, au delà de Venise et de l'Istrie sur les Balkans, sur l'Orient prestigieux.

CHAPITRE VIII

LA CONFÉDÉRATION DU RHIN

(12 JUILLET 1806).

I

LE ROYAUME DE HOLLANDE

L'occupation de Cattaro par les Russes donna à Napoléon une raison pour laisser la Grande Armée en Allemagne pendant toute l'année 1806; car il garda Braunau, et il fallut bien garder ensemble les lignes d'étapes entre cette ville et la frontière. Ainsi il continuait de tenir la pointe de son épée sur Vienne. En même temps il installait une forte garnison à Wesel, qui commande, par la vallée de la Lippe, la grande route de l'Allemagne du Nord, vers les territoires prussiens. Bernadotte était établi à Anspach, et présidait à la transmission des pouvoirs administratifs aux autorités bavaroises : la neutralité prussienne n'était plus violée. Augereau, dont le corps d'armée campait dans les environs de Francfort, levait de lourdes contributions sur les bourgeois de la ville ; il en avait l'ordre supérieur : 40.000 Français resteraient dans le pays de Francfort tant que les Russes n'auraient pas totalement évacué la Silésie et la Pologne prussienne jusqu'au delà de Varsovie, jusque chez eux[1]. Le balancement était bien équilibré entre les Russes et les Français : les uns gardaient Cattaro,

1. Corr. de Napoléon, XI, 555, 563, 573.

les autres Braunau ; les uns s'attardaient dans l'Allemagne orientale, les autres dans l'Allemagne occidentale.

Il n'y avait que les Allemands pour s'en plaindre. Les bourgeois de Francfort observaient que leurs moyens ne leur permettaient pas de satisfaire aux exigences d'Augereau ; ils rappelaient timidement que le Recès de 1803 avait garanti la neutralité des villes libres. A quoi Talleyrand consulté répondait victorieusement : — Brême a été occupé par les Anglais ; donc il faut que Francfort le soit par les Français ; d'ailleurs les habitants de Francfort eux-mêmes, « sacrifiant à l'appât d'un gain sordide », n'ont pas craint de se faire « les facteurs du commerce anglais ». Il est donc juste qu'ils paient une contribution de 4 millions : ils y gagnent encore. Convaincus sans doute, ils montrèrent de la bonne volonté ; ils ouvrirent un emprunt forcé ; en huit jours, ils versèrent 2 millions, déclarant ne pouvoir faire plus, et, par un pur effet de leurs sympathies pour la France, ils se chargèrent en outre des frais de table, très larges, des généraux français. Augereau accepta leur généreuse hospitalité ; mais il fallut débourser tout de suite les deux autres millions. L'opération fut douloureuse[1].

A travers toute l'Allemagne, de Wesel à Braunau, par la vallée du Main, l'occupation française coûtait peu au trésor de l'Empereur, mais était lourde aux populations, même aux amis de la France. Mme de Montgelas en écrivait cette jolie lettre à Talleyrand : « J'attends les cinq ou six pages que vous me faites espérer, comme les Juifs le Messie, ou comme les Bavarois le départ de vos troupes, ce qui malheureusement est devenu synonyme. On me reproche d'être volage, de changer de nature et de sentiment parce que je m'explique avec franchise sur le joug qui nous fait gémir ; tout au plus on pourrait me reprocher de n'être ni philosophe ni poli-

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 730, fos 189 à 257.

tique ; mais je vous demande, tout diplomate par excellence que vous puissiez être, si ce sont là de grands crimes. J'ai aimé les Français qui ont chassé nos ennemis, qui nous ont rendus à notre légitime souverain ; je n'ai conservé que du souvenir à ceux qui n'ont pas voulu nous donner *un royaume au lieu d'un titre ;* je déteste ceux qui vivent aux dépens de ma pauvre patrie, et qui en deviennent les sangsues.

« En conscience, Monsieur de Talleyrand, avec toute votre amabilité, avec les charmes infinis de votre esprit, avec toutes vos qualités enfin, vous ne parviendrez pas à me faire aimer un Français, serait-ce vous-même, si tous ceux qui y sont ne payent pas leur pâture. A-t-on jamais vu, depuis que le monde existe, des alliés goulus comme vous autres, qui font un séjour à perte de vue, sans faire mine de payer. Mais savez-vous qu'à ce prix on aurait des ennemis, et au moins aurait-on le plaisir de les tuer, soit en totalité, ou en partie.

« Adieu au plus aimable des ministres. Je me sens une disposition à dire tout ce que je pense qui m'impose la loi de terminer ; mais je ne vous dirais jamais assez qu'il est dommage de tenir à la race maudite lorsqu'on est aussi aimable que vous.

« *P. S.* — Votre colonel La Motte serait assez bien. Mais il est Français[1]. »

Talleyrand eût voulu plaire sans doute à sa gracieuse correspondante. Mais Napoléon laissa ses troupes en Allemagne ; elles lui permettaient d'y prendre en toute tranquillité les arrangements convenables.

La plupart des historiens qui ont étudié la politique napoléonienne, depuis M. Thiers jusqu'à M. Sorel, se sont à peine occupés de ses relations avec les pays conquis ou vassaux ; il semble pourtant qu'on y doive trouver des lumières indispensables. Dans ses rapports avec les grandes puissances,

1. Aff. Etr., Corr. de Bavière, n° 182, f° 217 (en date du 30 mai 1806).

l'Empereur se donna toujours pour dévoué à la paix et entraîné dans une guerre incessante par une coalition acharnée à enfermer la France en ses anciennes limites ; avec les petits, il ne se met pas en peine de prétextes ; il étale son ambitieuse volonté et son autorité implacable avec la plus parfaite sincérité, précieuse à la vérité historique.

La formation du royaume de Hollande en fournira de nouvelles preuves. La République Batave était depuis un an sous le gouvernement de Schimmelpenninck, et elle était devenue déjà comme une province de l'Empire. Ce fut d'ailleurs une importante époque de son histoire, analogue à celle du Consulat dans l'histoire de la France ; elle se réorganisa entièrement selon les principes de la Révolution ; en particulier Schimmelpenninck lui donna une administration financière fondée sur l'égalité des provinces et des diverses classes de citoyens. En un mot, c'est une époque qui marque pour elle le commencement de l'ère moderne.

Elle eût voulu que son indépendance nationale y trouvât aussi son compte ; mais elle ne se fût pas accordée avec les desseins de Napoléon. Pendant la campagne précédente, Louis Bonaparte, ou plutôt Louis-Napoléon, le connétable de l'Empire, avait été nommé au commandement de l'armée du Nord et avait établi son quartier-général à Nimègue ; dès lors on attendit pour lui de l'avancement.

Le 6 février 1806, Talleyrand écrivit à Schimmelpenninck, dont la santé était très précaire et qui était devenu presque aveugle. Il lui exprima de vives sympathies au sujet de son état et lui dit l'intention de l'Empereur de le soulager du fardeau du gouvernement. « Le moment est venu de compléter le système de politique intérieure et extérieure de la Hollande, de manière à assurer en même temps, et pour toujours, son indépendance d'une part, et de l'autre sa liaison intime avec la France ; car ces deux choses sont étroitement unies, et ce qui détruirait l'une détruirait aussi l'autre. Or

l'existence de la Hollande est mal assurée par une magistrature viagère, qui laisse aux partisans de la maison d'Orange quelque espérance de la rétablir un jour dans le stathoudérat... Il est temps que les institutions de la Hollande soient calculées pour un long avenir[1]. » Talleyrand demandait donc que l'amiral Verhuell fût envoyé à Paris, pour causer.

Schimmelpenninck répondit que sa santé était meilleure et lui permettait de s'occuper encore activement des affaires. Il ne put se dispenser de faire partir Verhuell ; mais, devinant la gravité de la situation, il lui donna des instructions précises : — Le gouvernement batave était d'avis d'assurer à la France une plus grande influence, de fonder une identité stable et invariable du système politique de la Batavie avec celui de la France, de donner l'assurance qu'en tout cas la Hollande épouserait toutes les querelles de la France ; mais aussi de sauvegarder les mœurs républicaines et les libertés politiques de la Hollande, et de n'y pas permettre l'établissement d'une monarchie héréditaire, même pour un prince napoléonien.

Dès son arrivée à Paris, l'amiral Verhuell fut remis au point. Il eut le 14 mars une audience de l'Empereur, dont on peut se rendre compte par une lettre de Napoléon à Talleyrand : « J'ai vu ce soir M. Verhuell. Voici en deux mots à quoi j'ai réduit la question : la Hollande est sans pouvoir exécutif ; il lui en faut un ; je lui donnerai le prince Louis. La constitution actuelle sera conservée, hormis qu'au lieu du Grand Pensionnaire il y aura un Roi ; je n'aurai pas même de difficulté à lui donner le titre de Stathouder... C'est une affaire à laquelle je suis décidé ; cela, ou bien la réunion. Les arguments sont que, sans cela, je ne ferai rendre aucune colonie à la paix, au lieu que non seulement je ferai rendre toutes les colonies, mais je leur ferai même entrevoir que je

1. Schœll, *Archives historiques et politiques*, I, 5. — Legrand, 362.

procurerai la Frise. Enfin il n'y a plus un moment à perdre. Il faut qu'avant vingt jours le prince Louis fasse son entrée à Amsterdam. » Les choses n'allèrent pas tout à fait aussi vite. Talleyrand répondit à l'Empereur : « Votre Majesté trouvera dans le dossier ci-joint le projet de décret qu'elle m'a ordonné de lui présenter relativement aux changements à faire dans la République Batave. Si les autorités existantes se portaient à concourir à ce changement, les articles du décret seraient rédigés de manière à former un pacte dont le texte est joint au décret; si, ce que je pense, les autorités ne concourent point ou sont lentes à s'y décider, le décret est la seule forme possible[1]. »

Verhuell retourna aussitôt en Hollande pour y porter ces nouvelles ; elles y firent la plus grande sensation. Schimmelpenninck réunit aussitôt le Conseil d'État et les ministres formant la « Grande Besogne ». Il y proposa d'abord de soumettre la proposition de l'empereur des Français à une consultation nationale : c'était évidemment le seul moyen de connaître la volonté du peuple batave ; mais c'était dangereux: l'Assemblée ne l'accepta point. Le Grand Pensionnaire fut d'avis ensuite de ne rien faire et d'attendre les événements : il parut à l'Assemblée qu'on n'attendrait pas longtemps et que l'on pouvait prévoir ce qui arriverait. Il fut enfin décidé qu'on enverrait à Paris une commission de cinq membres, Verhuell, Gogel, Van Styrum, Six, Brantsen, avec des instructions en ce sens : — Elle ferait valoir auprès de l'Empereur l'attachement séculaire du peuple batave à ses anciens droits et à ses privilèges politiques et religieux, à ses mœurs et à ses coutumes nationales ; elle se déclarerait, au nom de la Hollande, disposée à entrer dans la « Confédération générale de l'Empire » ; elle présenterait d'ailleurs ces observations « de manière à ne pas indisposer l'Empereur, mais à lui ins-

1. Arch. Nat. AF, IV, 1682. — Corr. de Napoléon, XII, 187.

pirer au contraire plus d'estime pour une nation faible en moyens et d'une population peu nombreuse, mais grande par sa vertu et par sa loyauté ».

La commission des Cinq arriva à Paris le 25 avril. Verhuell fut aussitôt appelé à Saint-Cloud ; l'Empereur lui fit une scène très vive : il était très fâché de la façon dont ses propositions généreuses avaient été accueillies ; il ne recevrait pas la commission ; il n'avait pas besoin de longs discours ; il fallait choisir, le prince Louis ou la réunion ; il fallait même se hâter ; si on lui demandait le prince Louis, on pourrait avoir une charte fondamentale, une constitution fondée sur les principes qu'on voudrait ; mais il fallait se décider dans les huit jours ; sinon, tous autres arrangements seraient pris, sans délai, « dans l'intérêt de la paix ».

Verhuell communiqua ces brèves volontés à ses collègues ; ils pensèrent avec lui qu'il n'y avait rien à faire, qu'à céder ; ils écrivirent aussitôt à la Haye ; ils y annoncèrent « des désastres infinis », si l'on ne se prononçait pas, aussitôt, dans le sens indiqué par l'Empereur.

Le 3 mai, dans les huit jours, la Grande Besogne pria l'Empereur de vouloir bien donner le prince Louis pour Roi à la Hollande ; l'Empereur déféra à ce « vœu », qui fit l'objet du traité de Paris, signé le 24 Mai 1806 entre la France et la République Batave. Quelques-unes de ses formules sont expressives.

« Sa Majesté Impériale et Royale Napoléon, empereur des Français, et l'Assemblée de leurs Hautes Puissances représentant la République Batave ; considérant que, vu la disposition générale des esprits et l'organisation actuelle de l'Europe, un gouvernement sans consistance et sans durée certaine ne peut remplir le but de son institution ; que le renouvellement périodique du chef de l'État sera toujours, en Hollande une source de dissensions, et au dehors un sujet constant d'agitation et de discorde entre les puissances amies

ou ennemies de la Hollande ; qu'un gouvernement héréditaire peut seul garantir la tranquille possession de tout ce qui est cher au peuple hollandais, le libre exercice de sa religion, la conservation de ses lois, son indépendance politique et sa liberté civile ; que le premier de ses intérêts est de s'assurer une protection puissante à l'abri de laquelle il puisse exercer librement son industrie et se maintenir dans la possession de son territoire, de son commerce et de ses colonies ; que la France est essentiellement intéressée au bonheur du peuple hollandais, à la prospérité de l'État et à la stabilité de ses institutions, tant en considération des frontières septentrionales de l'Empire ouvertes et dégarnies de places fortes que sous le rapport des principes et des intérêts de la politique générale ;

« Sont convenus :

« De garantir à la Hollande le maintien de ses droits constitutionnels, son indépendance, l'intégrité de ses possessions dans les deux mondes, sa liberté politique, civile et religieuse, telle qu'elle est consacrée par les lois actuellement établies, et l'abolition de tout privilège en matière d'impôts.

« Sur la demande formelle faite par Leurs Hautes Puissances représentant la République Batave, que le prince Louis-Napoléon soit nommé et couronné Roi héréditaire et constitutionnel de la Hollande, Sa Majesté Impériale et Royale défère à ce vœu, et autorise le prince Louis-Napoléon à accepter la couronne de Hollande, pour être possédée par lui et sa descendance naturelle légitime et masculine, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance. »

Les couronnes de France et de Hollande devaient être à jamais séparées. En cas de minorité, la régence appartiendrait à la reine ; à son défaut, l'Empereur des Français, en sa qualité de chef perpétuel de la famille impériale, nommerait le Régent du royaume, choisi parmi les princes de la

famille royale, et à leur défaut parmi les nationaux. Le roi de Hollande devait être à perpétuité grand dignitaire de l'Empire sous le titre de Grand Connétable. Les membres de la maison régnante en Hollande devaient rester personnellement soumis aux dispositions du Statut constitutionnel du 30 mars 1806 formant la loi de la famille impériale de France.

Et ce dernier trait est expressif aussi : les armes du royaume étaient les anciennes armes de la Hollande, écartelées de l'aigle impérial de France.

On a retrouvé là des termes du décret du 30 mars qui avait donné l'investiture du royaume de Naples à Joseph. On y a reconnu la même politique qui avait abouti en 1802 à l'élection du premier Consul comme président de la République Italienne ou en 1805 à la réunion de Gênes : unité de procédés qui révèle l'unité d'ambition.

Le 28 mai, la Grande Besogne de la Haye reçut communication du traité et fut appelée à le ratifier. Schimmelpenninck à ce sujet s'exprima ainsi : — « Dès le commencement je me suis convaincu qu'aucune force de circonstance ne peut être assez pressante, aucun motif assez puissant, aucune menace assez stérile ni aucune promesse assez attrayante pour nous déterminer à prendre dans cette question délicate une décision quelconque sans avoir préalablement consulté la nation, et pour nous autoriser à priver la nation du droit d'émettre son vote. J'ai le regret de ne pouvoir changer d'opinion. Je déclare donc que je ne puis, en aucune manière, faire à l'assemblée une proposition de ratifier les actes dont il s'agit ; que je ne puis concourir à cette ratification en quelque qualité que ce soit, et que je me considère comme entièrement incompétent pour y donner exécution. »

L'Assemblée décida cependant de ratifier. Le grand pensionnaire reprit en déclarant « que, quelqu'égard qu'il eût d'ailleurs pour les opinions particulières des autres membres de l'Assemblée générale, il ne pouvait jamais se croire auto-

risé, dans un cas comme celui-ci où le sentiment de l'honneur et de son devoir parlait aussi positivement, d'y soumettre son opinion personnelle ; qu'en conséquence il ne pouvait satisfaire au désir de l'Assemblée et ne pouvait en aucune manière se prononcer sur le mode à employer pour cette ratification [1]. »

La ratification fut formulée au nom de l'Assemblée générale de Leurs Hautes Puissances et scellée du sceau de l'Etat. Schimmelpenninck y refusa la signature du Grand Pensionnaire ; il donna sa démission le 4 juin : ce fut une noble fin de carrière.

Le 5 juin, l'Empereur voulut bien donner audience aux ambassadeurs hollandais ; il leur présenta le prince Louis : « Messieurs les représentants du peuple batave, leur dit-il, j'ai toujours regardé comme le premier intérêt de ma couronne de protéger votre patrie... L'offre que vous faites de la couronne de Hollande au prince Louis est conforme aux vrais intérêts de votre patrie, aux miens, et propre à assurer le repos général de l'Europe. J'adhère au vœu de Leurs Hautes Puissances. Je proclame roi de Hollande le prince Louis. »

Puis, se tournant vers le nouveau Roi : « Vous, prince, régnez sur ces peuples... Que la Hollande vous doive des rois qui protègent ses libertés, ses lois et sa religion, mais ne cessez jamais d'être Français. La dignité de connétable de l'Empire sera possédée par vous et par vos descendants. Elle vous retracera les devoirs que vous avez à remplir envers moi... Entretenez dans vos nouveaux sujets des sentiments d'union et d'amour pour la France. Soyez l'effroi des méchants et le père des bons : c'est le caractère des grands rois. »

Le même jour, un message annonçait au Sénat ce grand événement, et lui en donnait les hautes raisons politiques :

1. Schœll, I, 39-46.

« Sous le point de vue militaire, la Hollande possédant toutes les places qui garantissent notre frontière du Nord, il importait à la sûreté de nos États que la garde en fût confiée à des personnes sur l'attachement desquelles nous ne pussions concevoir aucun doute. Sous le point de vue commercial, la Hollande étant située à l'embouchure des grandes rivières qui arrosent une partie considérable de notre territoire, il fallait que nous eussions la garantie que le traité de commerce que nous conclurons avec elle fût fidèlement exécuté, afin de concilier les intérêts de nos manufactures et de notre commerce avec ceux du commerce de ces peuples. Enfin la Hollande est le premier intérêt politique de la France. »

Le même message faisait connaître au Sénat que l'archichancelier de l'Empire d'Allemagne, électeur de Ratisbonne et primat de Germanie, avait pris pour coadjuteur « notre oncle et cousin le cardinal Fesch, notre grand aumônier et archevêque de Lyon ». Le même jour, Napoléon avait reçu en audience l'ambassadeur extraordinaire de la Sublime-Porte ; il nouait alors une étroite alliance avec le sultan ; car sa pensée embrassait dans ses desseins l'Europe tout entière[1]. Dans le même temps, les Anglais s'emparaient définitivement du Cap : car Napoléon n'était pas encore le maître du monde.

Le roi Louis se rendit sans enthousiasme au poste où il avait été promu ; il demeurait dans la même sujétion ; il fut le connétable de l'Empire comme Joseph en était le Grand Électeur ; Napoléon eut même l'occasion de le rappeler à ses devoirs de général en chef de l'armée du Nord, en quoi il devait obéir à Berthier, le chef de l'état-major général. Il n'eut pas plus d'autorité que le Grand Pensionnaire ; il en eut même moins, et il eut aussi moins de dignité. Sa première lettre royale, du 8 juin, fut pour demander à l'Empereur des déco-

1. Corr. de Napoléon, XII, 433-435

rations de la Légion d'honneur pour son entourage, lui soumettre le texte de son discours d'inauguration, le supplier d'avoir pitié des finances hollandaises réduites à un « état diabolique », solliciter l'autorisation de se faire bientôt couronner, et faire part du besoin qu'il aurait prochainement de se rendre aux eaux d'Aix-la-Chapelle. Car il voyait sa fonction royale par les petits côtés, par ceux qui flattaient sa vanité [1].

C'est pourquoi il eût voulu être vraiment et pleinement Roi. En cela il ne devait pas s'entendre longtemps avec l'Empereur ; conflit qui se généralisa parmi les Rois-frères. C'est que, quoi qu'ils en pussent penser, ils n'étaient pas des Rois de droit divin ; ils n'étaient que des vassaux d'Empereur, des Rois de droit impérial : c'était la source et aussi la limite de leur autorité.

Ainsi la Hollande se trouva liée à la France plus étroitement que jamais. Napoléon put prétendre, avec quelques documents, qu'elle lui avait demandé son frère pour Roi en toute indépendance. Aucun gouvernement n'en fut dupe. De toute manière il était difficile que l'Angleterre y donnât son consentement ; on sait aussi l'intérêt particulier et tout naturel que la Prusse n'avait cessé de prendre aux affaires de la Hollande. Il y a dans ces événements une des causes de la prochaine rupture entre la France et la Prusse.

II

LES AFFAIRES D'ALLEMAGNE

Le Saint-Empire Romain Germanique était entraîné depuis longtemps à la ruine par des puissances de destruction plus anciennes et plus fortes que Napoléon. Il avait été, après Charlemagne, la forme allemande de l'Empire chrétien, et il

1. Cf. Rocquain, *Napoleon et le roi Louis*. — Alb. Réville, *La Hollande et le roi Louis* (Revue des Deux Mondes, juin-juillet 1870).

avait gardé pendant des siècles le caractère illimité de la propagande chrétienne. Puis, avec la Bulle d'or, il n'avait plus été que l'Allemagne, et il avait commencé de prendre des traits nationaux ; les Électeurs, en possession des « droits régaliens », étaient de véritables souverains, déléguant la vaine dignité impériale à l'un d'eux. La Réforme avait achevé de rompre l'unité qui était d'origine religieuse, et depuis, à travers les temps modernes, comme toute l'Europe, les *États* allemands avaient cherché leur équilibre territorial et politique. Le Recès de 1803, par la sécularisation des biens de l'Église, était une contribution capitale à cette évolution nationale ; mais il fut aussi, pour Napoléon, le point de départ d'une conception qui ne s'accordait plus avec elle ni avec la tradition de la politique française depuis trois siècles.

Les Rois de France et leurs ministres, Henri II, Henri IV, Richelieu, Mazarin, avaient eu pour doctrine constante de protéger les princes allemands contre l'autorité impériale ; ils avaient été les défenseurs des libertés germaniques. Napoléon, en contradiction avec toute la tradition allemande, et française, confisqua leurs libertés à son profit, les absorba dans un autre Empire, les ramena de plusieurs siècles en arrière. Erreur historique qui fatalement devait aboutir à une catastrophe politique. Il y a là une des différences fondamentales, une des contradictions insolubles, entre la politique impériale de Napoléon et la politique nationale des anciens Rois et du Comité de Salut public.

Cependant on avait pu s'y tromper jusque-là. Le voyage de Mayence en 1804, le projet de mariage entre Eugène Beauharnais et la princesse de Bavière, même les traités de Brünn et de Presbourg, qui avaient assuré la pleine souveraineté des États de l'Allemagne du Sud, paraissaient être la suite des traités de Westphalie et de la Ligue du Rhin de 1659, qui étaient fondés sur la « supériorité territoriale » des États allemands, garantie par la France. Napoléon, par la Confédéra-

tion du Rhin de 1806, allait y apporter des nouveautés fondamentales, qui devaient compromettre les résultats d'une heureuse tradition de trois cents ans.

Les peuples allemands avaient suivi avec la curiosité la plus intéressée les dernières opérations militaires. Il ne s'agit pas ici des pays de la rive gauche du Rhin ; ils vivaient dans la tranquillité la plus absolue, dans un état de prospérité matérielle qui excitait la jalousie de ceux de la rive droite, confondus déjà parfaitement dans la vie économique et dans l'enthousiasme patriotique des autres populations françaises : ils avaient comme elles leurs jeunes gens dans la Grande Armée.

Le centre de l'esprit public en Allemagne était alors à Ratisbonne, autour de la diète. Elle était rentrée de vacances dans les premiers jours d'octobre ; mais ses membres n'avaient pas beaucoup causé d'abord de la situation politique ; il n'était pas plus question entre eux de la guerre nouvelle que si les nombreuses armées qui passaient alors dans le voisinage s'étaient trouvées encore sur les bords de l'Océan ou si elles avaient déjà pénétré dans l'intérieur des États héréditaires de l'Autriche. Le ministre français Bacher s'en étonnait : c'était sans doute que les représentants des divers princes allemands ne voulaient pas se prononcer avant le dieu des armées[1].

Ils éprouvèrent de l'émotion lors de l'affaire d'Anspach ; ils se persuadèrent que la guerre allait être générale, et que l'Europe approchait de sa grande crise. Il semble qu'ils eurent l'idée de prendre parti contre Napoléon ; ils commencèrent d'élever un peu la voix contre son ambition. C'était naturellement la faute à l'Angleterre. « On est persuadé ici, plus que jamais, non seulement de la préexistence d'une coalition, mais même de la nouvelle croisade contre la

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 729, f° 285.

monarchie universelle à laquelle l'Angleterre est parvenue de faire croire que la France n'a jamais cessé d'aspirer depuis Louis XIV. Ce germe indélébile de toutes les passions et jalousies continentales a été disséminé avec tant d'artifice depuis la paix de Lunéville par les agents publics et secrets de l'Angleterre qu'il s'est développé avec une rapidité étonnante surtout depuis que les changements survenus en Italie ont fourni un nouveau véhicule à leurs intrigues ténébreuses. » En présence d'une aussi formidable coalition, les pronostics sur la victoire étaient de plus en plus réservés.

L'archichancelier Dalberg lui-même, malgré son dévouement pour Napoléon, malgré le besoin qu'il avait de lui, ne voulait rien faire d'irréparable. Il s'entretenait avec Bacher, qui écrivait à ce sujet : « L'archichancelier est depuis un mois fortement travaillé de l'inquiétude de l'avenir, ce qui le rend extrêmement flottant et irrésolu. Il ne peut pas se dissimuler qu'il se trouve jeté dans l'empire germanique comme un accident, et que son existence politique est tellement précaire que, si l'empereur des Français retire sa main, l'Autriche et la Prusse saisiront la première occasion de le sacrifier ; et cependant il ne se sent pas le courage nécessaire pour proposer aux États de l'empire germanique de réclamer l'assistance et l'appui armé de la France, en faisant cause commune avec elle, sans quoi il convient qu'il n'existe plus de salut pour l'Allemagne. »

Dalberg eut bien un moment l'idée de se prononcer courageusement pour Napoléon ; il rédigea le projet d'un appel du collège électoral à la nation allemande pour lui faire connaître qu'elle allait disparaître et éprouver le sort de la Pologne sans les efforts miraculeux que l'empereur Napoléon venait de faire pour réintégrer l'électeur de Bavière dans ses États et s'opposer au démembrement du corps germanique. L'archichancelier était même prêt à aller très loin dans cette voie ; il déclarait, tout bas, au ministre de France, qu'il ne

concevait « plus de salut pour la nation allemande que dans l'abdication volontaire ou forcée de François II qui, ayant violé la capitulation impériale et foulé aux pieds la constitution, est déchu, par le fait, de la dignité de chef suprême de l'Empire germanique, et se trouve dans le cas d'être déposé s'il n'abdique pas volontairement une couronne que l'Empire reconnaissant offrira à l'empereur des Français comme seul digne de la retremper et de la tirer de l'avilissement dans lequel elle vient de tomber ».

Réflexion faite, l'archichancelier estima qu'il était prudent de ne pas parler ainsi tout haut, avant de connaître le résultat des batailles, et il s'exprima autrement devant la diète. Le 8 novembre, ému par « la triste position de la patrie allemande », il fit faire à la diète une intéressante communication : « Les forces du Sud, du Nord, de l'Orient et de l'Occident de l'Europe se concentrent dans ce moment en Allemagne ; il s'est élevé une lutte dont il se rencontre rarement des exemples dans les annales du monde. Chaque Allemand souhaite et espère que la constitution de l'Empire germanique survivra à cet ouragan. On ne peut cependant pas se dissimuler qu'il règne dans quelques esprits une inquiétude qui porte sur les quatre questions suivantes : — Que deviendra notre patrie allemande dans une pareille tourmente ? — L'édifice de la constitution qui subsiste depuis plus de mille ans croulera-t-il ? — Verra-t-on anéantir la paix publique, les règlements de la diète et de la Chambre Impériale, la constitution de l'Empire, la Bulle d'Or, la paix de Westphalie, la capitulation impériale, de même que tous les Recès de l'Empire qui depuis plusieurs siècles étaient le résultat de la sagesse de nos pères sous l'égide desquels la nation allemande s'est distinguée d'une manière loyale et glorieuse, à des époques très souvent heureuses et plusieurs fois brillantes ? — Verra-t-on s'éteindre le nom d'Allemagne, le nom de nation allemande, le nom du peuple germain qui subjugua

jadis le colosse romain, qui par sa fidélité, son courage, son industrie et des découvertes utiles, a bien mérité de l'humanité ? — Cette pensée est douloureuse pour des esprits travaillés par l'inquiétude et bien intentionnés. »

En conséquence, l'archichancelier invitait la diète à délibérer sur les mesures à prendre « pour maintenir l'intégrité du corps germanique, pour assurer le respect des lois, pour établir une paix solide et durable ».

Cet appel au corps électoral n'avait rien de compromettant; on y a noté quelques termes empreints d'un sentiment patriotique très sincère et émouvant. La malheureuse Allemagne, ballottée par les événements, souffrait de l'incertitude de ses destinées.

La bataille d'Austerlitz y apporta quelque lumière ; elle y excita tout aussitôt des inquiétudes et quelques espoirs. Napoléon ne fut pas content de la conduite de l'archichancelier. Il le lui fit savoir par Talleyrand : « On se demande, écrivait le ministre, quelles déclarations Son Altesse Électorale a faites lorsque le chef de l'Empire en foulait aux pieds la constitution, envahissait les territoires de ses co-États et détruisait ainsi l'Empire. Elle s'est tue alors : ne pouvait-elle encore aujourd'hui garder le silence ?... La position actuelle de l'Europe devrait faire sentir la nécessité de calmer les passions au lieu de les irriter... L'Empereur a protégé le corps germanique ; c'est à sa protection seule que le corps germanique doit de n'avoir pas été détruit ; mais il peut l'être s'il continue à marcher dans les voies des ennemis de la France [1]. »

L'archichancelier ne fut pas longtemps à répondre :

« Sire, j'ai eu tort, comme défenseur des lois, de ne pas élever aussitôt la voix contre l'occupation de la Bavière ; tandis que je tâchais de concerter cette démarche avec mes co-

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 729, f° 389.

États, Votre Majesté a prouvé que ses armées sont plus rapides que les délibérations de la diète, et qu'il lui est plus facile de gagner une bataille qu'à l'archichancelier de rédiger une lettre dehortatoire.

« Votre Majesté daignera-t-elle me permettre de lui rendre mes devoirs à Munich ? Je désire avec empressement ce bonheur et la supplie de me faire savoir ses intentions. Je suis, avec un attachement invariable et le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale, le très humble et très dévoué admirateur. Charles, Électeur Archichancelier. »

Dès lors, il fit du zèle ; il manifesta l'intention de profiter de la férie de Noël pour proroger indéfiniment les vacances de la diète, « jusqu'à ce que des événements ultérieurs produisent une constitution plus solide et plus respectée ».

Cependant il songeait au bonheur de la patrie allemande, et Hédouville, accrédité auprès de lui, louait son désintéressement : « Il n'oublie dans ses projets que ses propres intérêts, et son premier mouvement est toujours de ne songer qu'au bonheur des autres avec une noble générosité qui est son caractère distinctif. » Néanmoins il demandait qu'on réunît à sa dignité électorale l'Ordre Teutonique, le prieuré de Malte en Allemagne et les biens de la noblesse immédiate, de façon à compléter sa dotation, à sauver des propriétés séculaires respectables et à consolider mutuellement leur existence ; il pourrait alors joindre à ses titres ceux de Grand Maître de l'Ordre Teutonique, de Grand Prieur d'Allemagne et de Directeur général de l'ordre équestre. Qu'aurait-ce été s'il avait eu moins de désintéressement ? En attendant, il offrait le concours de ses lumières pour tout ce qui concernait le corps germanique, afin de terminer l'anarchie qui le désolait.

Napoléon reçut l'archichancelier à Munich. Le secret de l'audience impériale ne nous a pas été conservé ; il est du

domaine de ces sources verbales, qui sont les plus importantes de toutes, et que l'histoire ne peut capter. Du moins des entretiens de Dalberg avec l'Empereur et avec Talleyrand sont sorties des notes diverses, inspirées en partie par Napoléon, écrites, en tout cas, par l'archichancelier lui-même, ou revêtues de sa signature et remises par lui à Hédouville [1].

Dans l'une il est question d'un projet de constitution provisoire d'après lequel la France garantissait la paix publique dans le midi de l'Allemagne et la Prusse dans le nord. Dans une autre, du 17 janvier 1806, à la sortie de l'audience de Napoléon, on lit ceci : « L'Électeur archichancelier, voulant éteindre l'anarchie dans le sud de l'Allemagne par le manque de protection que lui devait son chef (*sic*), et ce pays n'ayant trouvé de véritable protection que dans l'Empereur des Français, désire que toutes les affaires qui peuvent survenir dans les relations nouvellement établies entre les puissances de cette partie, soit dans les rapports de l'Empire germanique ou de l'Électeur archichancelier lui-même, soient remises préalablement à l'arbitrage de Sa Majesté l'empereur des Français, dont la volonté est de rétablir l'ordre et dont la puissance seule peut y parvenir efficacement. »

Dans une troisième note, la plus importante de toutes, écrite tout entière de la main de l'Électeur, on rencontre des idées voisines de celles de Talleyrand : « La nation germanique a besoin que sa constitution soit régénérée... Il ne paraît pas impossible que les maux inséparables de l'anarchie fassent sentir la nécessité d'une telle régénération à la majorité des Électeurs : c'est ainsi qu'ils choisirent Rodolphe de Habsbourg après les troubles du Grand Interrègne... La Constitution germanique ne peut être régénérée que par un chef de l'Empire d'un grand caractère qui rende la vigueur aux lois en concentrant dans ses mains le pouvoir *exécutif*.

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 729, f°s 21, 22, 41.

Les États de l'Empire n'en jouiront que d'autant mieux de leurs domaines, lorsque les vœux du peuple seront exposés et discutés à la diète, les tribunaux mieux organisés et la justice administrée d'une manière efficace. Sa Majesté l'Empereur d'Autriche François second serait un particulier respectable par ses qualités personnelles ; mais, dans le fait, le sceptre d'Allemagne lui échappe, parce qu'il a maintenant la majorité de la diète contre lui, qu'il a manqué à sa capitulation en occupant la Bavière, en introduisant les Russes en Allemagne, en démembrant des parties de l'Empire pour payer des fautes commises dans les querelles particulières de sa maison. Puisse-t-il être empereur d'Orient pour résister aux Russes, et que l'Empire d'Occident renaisse en l'empereur Napoléon, tel qu'il était sous Charlemagne, composé de l'Italie, de la France et de l'Allemagne ! »

Ce qui en tout cela paraît être le plus personnel à l'archichancelier, c'est le souci de sauver la constitution germanique et de la consolider définitivement par l'action énergique du génie de Napoléon. Il ne se départit jamais, parmi ses bassesses, de cette conception honorable du patriotisme germanique.

D'autres montraient autant d'ingéniosité et plus d'égoïsme. Une brochure parut au mois de mars sous ce titre : *Considérations sur le nouveau droit public de l'Allemagne ;* il y était établi que la constitution de l'Empire ne pouvait plus être conservée, qu'elle devait être remplacée par un ordre de choses plus conforme à l'esprit du temps ; que, pour que le corps germanique eût de la consistance, il n'y fallait conserver que huit États souverains : Autriche, Prusse, Bavière, Saxe, Hesse, Wurtemberg, Bade, Holstein, dont tous les autres États allemands seraient vassaux ; que l'Empire serait alors gouverné par un congrès permanent des envoyés des huit souverains. Ces propositions n'avaient pas beaucoup de chances d'être admises par Napoléon ; on en trouvera quelque

chose dans la Confédération Germanique de 1815, et peut-être aussi dans le système des quatre rois de 1850.

L'électeur de Hesse-Cassel montra dans ces circonstances une activité d'imagination toute particulière. Il était feld-maréchal dans l'armée prussienne, et sa maîtresse, la comtesse de Schlottheim, qu'il avait installée au château de Wilhelmshoë, était fort ménagée par la cour de Berlin. Aussi avait-il montré jusque-là quelque indépendance de caractère à l'égard de Napoléon. Longtemps il avait refusé de renvoyer le ministre anglais à Cassel, M. Taylor, et Napoléon avait montré son mécontentement en en rappelant M. Bignon. Les relations pendant longtemps furent tendues.

La bataille d'Austerlitz fut un trait de lumière pour l'Électeur. Il éprouva encore quelques hésitations; il mit du retard à reconnaître Louis-Napoléon comme roi de Hollande; il craignait d'irriter la Prusse. Il fit une réception un peu trop solennelle à la grande-duchesse de Saxe-Weimar, née princesse russe, qui passait à Cassel pour se rendre aux eaux de Pyrmont. Mais il ordonna l'expulsion de M. Taylor et se réjouit du retour de Bignon. Il adressa à Napoléon l'hommage de son admiration. Son ministre principal, M. de Waïtz, et son représentant à Paris, M. de Malsburg, offrirent à Talleyrand de travailler avec lui à la nouvelle constitution de l'Allemagne. Ils auraient voulu conclure aussitôt avec la France un traité d'alliance offensive semblable à celui qui venait d'être signé entre la France et la Prusse, sur la base de la garantie réciproque de possession : ce qui eût été plus utile à la Hesse-Cassel qu'à la France.

Le 14 mars, M. de Malsburg remettait à Talleyrand tout un dossier de propositions « pour une réorganisation complète de l'Empire germanique et pour approcher l'électeur de Hesse des frontières de la France de manière à former avec son auguste souverain des liens qui en feraient l'allié le plus affidé ». Il n'y avait qu'à étendre Bade jusqu'à la rive gauche

du Main et à la frontière de Wurzbourg ; partager les petits États saxons entre la Prusse et la Saxe ; donner à la Prusse le Mecklembourg, Brunswick, la Poméranie suédoise, le Hanovre jusqu'au Weser ; faire deux électorats en Westphalie pour les ducs de Mecklembourg et de Brunswick ; faire enfin de la Hesse un royaume qui serait compris entre le Main, la rive droite du Rhin et le Weser et qui serait sous l'influence de la France comme la Saxe sous l'influence de la Prusse. Ainsi tout contact serait évité entre les grandes puissances, la France, la Prusse et l'Autriche, et le repos de l'Europe serait garanti. L'Électeur de Hesse-Cassel aspirait donc à jouer au service de la France le rôle de Murat grand-duc de Berg. Que si, ajoutait M. de Malsburg, il n'y avait pas de réorganisation complète de l'Allemagne, l'Électeur espérait de la générosité de l'empereur Napoléon quelques petits agrandissements territoriaux, et, en tout cas, le titre de Roi.

On pourrait multiplier beaucoup ces exemples ; ceux-là sans doute suffiront à caractériser l'esprit public en Allemagne à cette date critique de son histoire ; il admettait la possibilité, sinon la nécessité, des remaniements territoriaux et politiques les plus considérables, d'une révolution totale ; il estimait généralement que Napoléon seul était capable de résoudre ce grand problème ; il tentait son ambition.

En attendant qu'il prononçât, la malheureuse Allemagne subit encore quelques mois de la plus pitoyable anarchie. Quelle terrible époque pour le patriotisme germanique que celle qui s'était ouverte par le congrès de Rastadt et qui se prolongeait d'année en année parmi des déchirements toujours renouvelés ! C'était l'Allemagne nouvelle en gestation.

Elle continua d'être mise en pièces, jusqu'en juillet 1806 ; car il restait quelques os à ronger et, tout autour, des avidités disproportionnées. Par l'habitude sans doute des confiscations arbitraires et des spoliations, il s'était produit, depuis quelques

années, une sorte d'oblitération du sens moral ; il semblait qu'il n'y eût plus d'autre loi que celle-ci : prendre tout ce qui plaît et tout ce qu'on peut. Napoléon lui-même en était scandalisé ; il écrivait lui-même très fortement, à ce propos : « Le plus fort victime le plus faible. »

C'est l'exécution du traité de Presbourg qui fut l'occasion de ce nouveau pillage. La Bavière fit usage de sa souveraineté en supprimant les prières publiques dites dans les églises au nom de l'empereur d'Autriche, en sa qualité de chef de l'Empire. Il n'y eut pas de protestation.

Les règlements territoriaux furent plus délicats. Il n'y eut pas trop de difficultés entre la Bavière et le Wurtemberg ; les limites respectives s'emboîtèrent assez exactement les unes dans les autres. Il fut moins facile d'accorder les prétentions du Wurtemberg et du grand-duché de Bade. Ils avaient à se partager le Brisgau et quelques enclaves situées sur leur frontière commune.

L'électeur de Bade s'efforça de mettre Napoléon dans son parti ; dès la fin de décembre 1805, lorsqu'il apprit que décidément son petit-fils devait renoncer à la main de la princesse Auguste, il fut informé par M. de Thiard, venu tout exprès de Vienne, que « Sa Majesté Impériale verrait avec plaisir que le prince électoral recherchât le mariage de M^lle^ de Beauharnais, fille du sénateur, que Sa Majesté élèverait auparavant au rang de princesse du sang de France [1]. » Il ordonna aussitôt à son ministre à Paris, M. de Reitzenstein, de presser cette négociation ; il exprima l'espérance que l'Empereur lui saurait gré de cet empressement ; il en attendit sans doute quelques avantages territoriaux dans les arrangements prochains. Le mariage du prince de Bade avec Stéphanie de Beauharnais fut célébré le 20 avril 1806.

Berthier, qui disposait des troupes laissées en Allemagne,

1. Aff. Etr., Corr. de Bade, suppl^t^, n° 1, f° 369.

fut chargé d'assurer l'exécution territoriale du traité de Presbourg. Otto à Munich veilla à la détermination des frontières nouvelles de la Bavière. Clarke eut spécialement à tracer la ligne de démarcation entre le Wurtemberg et le pays de Bade. Ce fut laborieux ; l'Électeur de Bade ne cessait d'appeler Napoléon à son secours contre « les projets destructifs » de son voisin, « très peu accoutumé, d'après le témoignage unanime de toute la Souabe, à respecter la voix de la justice et de l'équité ». L'électeur de Bade n'eut pas à se plaindre de Napoléon. C'est à ce moment qu'il devint l'un des plus grands souverains de l'Allemagne, qu'il fut le maître de presque toute la rive droite du Rhin, depuis le lac de Constance jusqu'au voisinage du Main inférieur. Il n'est que juste de considérer Napoléon comme le fondateur de l'État Badois contemporain.

Dans le même temps, le roi de Wurtemberg et l'électeur de Bade, comme avaient fait auparavant la Prusse et la Bavière, faisaient saisir les biens de l'Ordre de Malte, de l'Ordre Teutonique et de la noblesse immédiate situés dans leurs États ou y attenant. Napoléon leur en avait donné la permission dès son passage en octobre précédent. Le roi de Wurtemberg y gagna beaucoup, car ces domaines étaient nombreux à travers son royaume. Le sort du prieuré de Malte de langue allemande fut réglé par une convention signée à Munich le 28 janvier ; il ne fut pas attribué à l'archichancelier qui l'avait demandé ; la dignité de prieur de Malte pour la langue allemande fut déclarée héréditaire dans la maison de Bavière ; les domaines de Malte situés dans le Brisgau furent réservés à l'électeur de Bade.

Même les bureaux de postes excitaient des convoitises. Le prince de Tour-et-Taxis en était le propriétaire, surintendant général, pour tous les États de l'Allemagne du Sud. Il vint à mourir subitement. Les États intéressés s'emparèrent des bureaux, chacun sur son territoire, bien qu'ils fussent pro-

priété privée. Il fallut toute une négociation, l'intervention de Talleyrand et l'arbitrage de Napoléon pour faire rendre ses biens à l'héritier du défunt. Le nouveau prince de Tour-et-Taxis fut reconnu comme surintendant général des postes ; mais il fut dégagé de tous rapports avec l'empereur d'Allemagne : encore un lien rompu entre l'Allemagne du Sud et l'Autriche.

Ces spoliations sans droit et sans vergogne ne manquèrent pas d'exciter des protestations et des résistances. La Suède naturellement s'éleva contre ces violations de la constitution germanique dont elle était garante depuis les traités de Westphalie; le roi Gustave IV déclara qu'il ne prendrait plus part aux délibérations de la diète, « tant que ses décisions demeureraient influencées par l'usurpation et l'égoïsme ». Le directoire de la noblesse immédiate du canton de Creichgau en Saxe déposa une plainte devant l'archichancelier contre l'usurpation dont il était l'objet de la part du roi de Wurtemberg; de même, le ministre comitial de l'Ordre de Saint-Jean pour la commanderie de Heilbronn dont le roi de Wurtemberg avait saisi la caisse, les caves et les greniers ; de même, le ministre comitial de l'Ordre Teutonique pour le grand bailliage de Horneck, sur le Neckar. L'archichancelier enregistra.

Les protestations de la noblesse immédiate purent prendre une certaine ampleur, ses domaines formant un ensemble assez compact dans l'Allemagne du Sud. Elle comptait toujours sur l'Autriche, ayant pris à travers les siècles l'habitude de la servir; M. de Stadion, qui avait ses terres patrimoniales en Souabe, avait été l'auteur du fameux mandat conservatoire de janvier 1804. Cette noblesse de la Souabe et du Brisgau était, disait-on alors, « le grand véhicule de l'influence autrichienne ». Elle était aussi le véhicule de la haine pour la France; la mode féminine s'en mêla ; « au lieu de donner dans la dévotion, écrivait Bacher, il est de mode parmi les femmes de courir la prétentaine diplomatique; tous les

amants, favoris et protégés de cette propagande féminine s'occupent à postillonner d'une cour à l'autre pour électriser les jeunes et jolies néophytes. C'était comme le dernier effort de l'aristocratie nobiliaire irritée de la disparition de ses derniers privilèges de l'ancien régime.

L'empereur d'Autriche, encore empereur d'Allemagne, ne repoussait pas ce dévouement; il avait la pitié de leurrer ces bons serviteurs de l'espoir que ces catastrophes pouvaient n'être pas définitives. Mais il était réduit à de pauvres moyens. Ainsi il devait, selon les règles constitutionnelles, faire du traité de Presbourg l'objet d'un décret de commission, adressé à son commissaire impérial à Ratisbonne, afin qu'il fût inscrit comme loi de l'Empire aux registres de la diète; au lieu de cela, il se contenta de communiquer ce traité à l'archichancelier, par une simple note. On remarqua beaucoup cette incorrection : « On attribue, dit Bacher, cette déviation des formes usitées à des arrière-pensées d'après lesquelles on suppose que la maison d'Autriche veut éviter la voie constitutionnelle selon laquelle les articles du traité de Presbourg relatifs au corps germanique pourraient acquérir force de loi d'Empire, et se ménager, par cette escobarderie politique, dans des circonstances favorables, les moyens de revenir, du moins en partie, sur les sacrifices qu'elle a été obligée de faire, surtout par la cession du Tyrol qui lui tient infiniment à cœur[1]. » Bacher trouvait cette conduite de la cour de Vienne tout à fait inconvenante, « après les intentions et les égards de tous les genres dont Sa Majesté l'empereur des Français avait usé avec tant de générosité et de grandeur d'âme envers la maison d'Autriche, dans le temps où il pouvait mettre fin à son existence ».

D'autres princes allemands, se croyant plus avisés, comptaient davantage sur l'appui de la France.

1 Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 731, f°s 78-95.

Le baron de Gagern, ministre de Nassau, demandait pour la branche aînée de cette maison la protection de l'empereur Napoléon, aurait voulu qu'elle fût traitée aussi généreusement que la cour margraviale de Bade. Le président de l'Union de Francfort, prince régnant d'Isenbourg, demandait que, dans la nouvelle organisation politique de l'Allemagne, elle fût instituée en un État fédératif souverain ; elle représenterait ainsi une population d'environ 2 millions d'âmes ; elle fournirait un contingent de 10 à 12.000 hommes, et, sous un protecteur aussi puissant que l'empereur Napoléon, elle aurait une vraie consistance. Par le même courrier, le prince d'Isenbourg demandait un agrandissement spécial pour sa maison. D'autres proposaient que l'Union de Francfort fût élargie et comprît d'autres maisons princières, Nassau-Wied, Aschaffenbourg-Francfort, Linange, Salm, Erbach, Hohenlohe, de façon à former une fédération de tous les petits États allemands ; elle fournirait aisément à la frontière de la France les douze régiments allemands qu'elle recrutait autrefois à travers l'Allemagne au hasard des enrôlements volontaires, et elle aurait dans le temps de paix une grande importance commerciale. Dans la crainte d'une destruction totale, chacun s'ingéniait à conserver un reste de vie.

Les villes hanséatiques, en considérant le sort des autres villes libres, n'étaient pas trop rassurées. Dès janvier 1806, elles firent demander par leur ministre à Paris, Abel, le renouvellement de la garantie d'indépendance qui était inscrite au Recès de 1803 ; elles adressèrent requêtes sur requêtes à l'Empereur dans ce sens ; elles n'eurent pas de réponse, malgré la grande activité de leur ministre.

Mais Talleyrand adressa à Bourrienne, qui représentait alors la France à Hambourg, une lettre tellement suggestive qu'il est nécessaire de la citer tout entière ; il nous semble qu'elle éclaire vivement la politique napoléonienne.

« Il se prépare, Monsieur, des changements dans le nord

de l'Allemagne qui alarmeront infailliblement les villes hanséatiques et leur feront craindre de perdre leur indépendance. Il est probable que les magistrats de ces villes s'adresseront à vous, vous témoigneront leurs craintes et chercheront à savoir de vous quelles peuvent être les dispositions de la France. Vous devez les écouter et leur répondre en homme qui n'a point à cet égard d'instructions, mais qui cherche avec eux, dans le souvenir du passé et dans l'état présent des choses, ce qui peut justifier leurs inquiétudes et ce qui peut les rassurer.

« Vous avouerez que, si les desseins de la Prusse ont été pour elles un sujet de craintes dans un temps où elles étaient séparées de cette puissance par d'autres États, leurs craintes seront plus naturelles et devront être plus vives une fois que la domination prussienne s'étendra jusqu'à leurs portes. Vous ferez entendre que la Prusse a un vif désir de les posséder; vous insinuerez qu'elle n'en a pas fait mystère et qu'elle achèterait leur possession par de grands sacrifices ; son ambition sera excitée par le voisinage immédiat et par la facilité plus grande qu'elle aura de la satisfaire, si elle ne rencontre pas d'obstacles dans l'opposition de la seule puissance qui puisse s'y opposer efficacement. Cette puissance, c'est la France. Mais, la France prendra-t-elle les villes hanséatiques sous sa protection si elles ne s'y placent pas elles-mêmes? Sa Majesté l'Empereur leur offrira-t-il son appui, sans qu'elles aient témoigné qu'elles le désirent, sans qu'elles aient montré qu'en lui seul est tout leur espoir ?

« Par ces discours et par d'autres semblables, vous vous attacherez, Monsieur, à convaincre les magistrats des trois villes qu'ils ont tout à redouter de la Prusse, et que la France seule peut assurer leur existence; vous les disposerez à rechercher sa protection quand le moment en sera venu; enfin vous les amènerez à offrir ce qu'il ne conviendrait pas à la France de demander.

« L'intention de Sa Majesté l'Empereur est que les villes hanséatiques fournissent d'abord une somme de 6 millions une fois payés, et, chaque année, pendant les guerres que la France aurait à soutenir, une somme de 2 millions payables par quart de trois en trois mois.

« Lorsque les offres qui vous seront faites et que vous devez provoquer, mais adroitement et avec art, répondront aux intentions de Sa Majesté, vous vous chargerez de les transmettre à votre gouvernement comme des propositions nouvelles pour lui, mais que vous supposerez devoir être favorablement accueillies ; vous ferez espérer qu'elles le seront, et vous irez même jusqu'à le promettre.

« J'ai supposé que les magistrats des villes hanséatiques s'adresseront à vous pour vous témoigner leurs craintes ; mais, si ce n'était là qu'une supposition, il dépendrait de vous qu'elle devînt une réalité. L'occasion qui vous est offerte de concourir à l'exécution des desseins de Sa Majesté est digne, Monsieur, de tout votre talent et de tout votre zèle, et j'ai la conviction que vous la saisirez avec un plein succès.

« *P.-S.* — Vous devez toutefois paraître dans la meilleure intelligence avec le ministre de Prusse à Hambourg[1]. »

Bourrienne était habile et vivement pressé ; pourtant il ne devait avoir aucun succès en cette affaire ; il n'en fut point étonné.

Ainsi l'Allemagne vivait parmi les convoitises et les inquiétudes. Du moins on savait bien partout que toute décision viendrait de Paris. Bignon, ministre à Cassel, qui avait des lettres, exprimait cette attente avec éloquence : « Dans la Hesse comme à Hambourg et dans divers autres points de l'Allemagne, la science conjecturale des journalistes travaille en grand et ne ménage pas l'étoffe... La poste de Paris semble être l'oracle du monde. Chacun regarde Saint-Cloud comme

1. Aff. Etr., Corr. de Hambourg, n° 119, f° 40 : en date du 25 février 1806.

un autre Olympe du haut duquel le maître actuel des destinées dispense ses faveurs et ses grâces. Chaque cour, chaque ville a ses astronomes dont les lunettes sont toujours braquées sur ce point unique ; mais, garnies de verres assez grossiers, ces lunettes ne reçoivent que de faibles rayons de lumière parmi d'épais brouillards. »

Les brouillards ne furent pas dissipés d'un seul coup par le maître des destinées ; il ne fit connaître sa volonté que par degrés, en mars par la fondation du grand-duché de Berg, en mai par la nomination du cardinal Fesch comme coadjuteur de l'Électeur archichancelier, en juillet par la formation de la Confédération du Rhin

Napoléon avait toujours eu l'idée de constituer, sur la rive droite du Rhin, un État intermédiaire entre la France et la Prusse ; au moment de la négociation du Recès, il avait été question d'établir la maison de Mecklembourg en Westphalie en donnant le Mecklembourg à la Prusse ; ni la Prusse, ni la France ne tenaient à être voisines. Le principe en avait été inscrit aux traités de Schœnbrünn et de Paris, qui stipulaient à cet égard la cession du duché de Clèves par la Prusse « au prince du Saint-Empire qui serait désigné par l'empereur Napoléon. » Dès alors, en janvier 1806, Napoléon était prêt à former cet État intermédiaire par la réunion de Berg et de Clèves, avec Dusseldorf pour capitale [1]. Il attribuait une importance particulière à la possession de Wesel. Le grand-duché de Berg et Wesel, comme Mayence plus au sud, devaient monter la garde du Rhin, à la frontière française.

Le décret impérial qui créa le grand-duché de Berg et qui en investit Murat, fut signé le 15 mars 1806 [2]. Il fut rédigé dans des termes semblables à ceux qui s'appliquèrent au royaume de Naples pour Joseph et au royaume de Hol-

1. Voir la lettre du 30 janvier 1806, ci-dessus, p. 289. — Corr. de Napoléon, XI, 562.

2. Cf. Ch. Schmidt, *Le grand-duché de Berg*, p. 9.

lande pour Louis. Il y fut déclaré que le grand-duché ne pourrait jamais être réuni à la France, mais que Murat et ses héritiers garderaient à perpétuité la dignité de grand-amiral de l'empire français. D'ailleurs, il ne faut voir dans cet état nouveau que la première pierre de l'édifice politique que Napoléon entreprenait de construire en Allemagne.

Murat fit son entrée solennelle à Dusseldorf dès le 24 mars; il alla visiter Wesel le 3 avril. Il se trouva tout aussitôt à l'étroit dans son petit grand-duché, et sa femme Caroline avait de vastes ambitions. Il ne manqua pas de prendre vite possession des biens de la noblesse immédiate. Il entra même immédiatement en conflit avec la Prusse. Dès le 14 mars, Napoléon écrivait à Talleyrand : « Il est trois pays que je désirerais bien avoir pour arrondir le prince Murat : d'abord les abbayes d'Essen et de Werden, cela ne fait que vingt mille âmes ; après, le comté de Lamarck ; enfin le comté de Witgenstein... Dites qu'Essen et Werden appartiennent à Clèves, car c'est une des nouvelles possessions acquises par la Prusse [1]. »

Murat pensa régler la chose sans précautions diplomatiques. Il occupa les abbayes d'Elten, Essen, Werden. Le gouvernement prussien protesta, que ces abbayes ne faisaient pas partie, n'avaient jamais fait partie du pays de Clèves. Murat répliqua qu'elles en faisaient partie, y ayant été récemment réunies par l'administration prussienne. Blücher fit avancer des troupes pour chasser les Français, et un conflit fut imminent. Des négociations se poursuivirent longuement à ce sujet entre Paris et Berlin ; elles entretinrent la mauvaise humeur du gouvernement prussien dans un temps où il devenait de plus en plus susceptible ; on décida de retirer toutes les troupes de part et d'autre et de faire administrer provisoirement les pays en litige par des commissions mixtes. Petite affaire qui

1. Corr. de Napoléon, XII, 186, 262.

eut sa part dans les dispositions hostiles où la Prusse se fixa peu à peu à l'égard de la France. L'occupation de Wesel par les Français lui paraissait être une menace directe.

Une nouvelle poussée de l'influence française en Allemagne excita à la cour de Berlin, comme à la cour de Vienne, d'autres soucis. Le 14 avril, l'Électeur archichancelier, à la recherche de tous moyens capables de sauver la constitution germanique, déclarait à Hédouville, puis à Talleyrand lui-même, qu'il avait l'intention de prendre le cardinal Fesch pour coadjuteur ; il ne voyait que lui qui fût capable de maintenir la constitution politique et religieuse de l'Allemagne fédérative. Il proposait en même temps d'élever le grand-duc de Berg à la dignité électorale. Évidemment l'archichancelier pensait intéresser la famille impériale elle-même à la conservation du Saint-Empire régénéré. Il semble bien en effet que les avances à ce sujet vinrent de lui.

Elles furent aussitôt accueillies à Paris ; Hédouville reçut l'ordre de presser cette négociation, qui aboutit à la convention de Ratisbonne, du 6 mai 1806, par laquelle la France garantissait à l'archichancelier l'intégrité de ses États et l'exécution du Recès de 1803 en ce qui le concernait ; moyennant quoi, il prenait l'engagement de nommer Fesch son coadjuteur dès les ratifications échangées. Il avait habilement mené cette affaire ; il était à peu près certain de ne pas souffrir des grands changements qui se préparaient.

A ce sujet l'empereur d'Allemagne, — car il y avait encore un empereur d'Allemagne — fit des réserves sur l'inobservance des traditions et des règlements ; car il était de règle, en pareil cas, de le consulter ; il se trouva ainsi en position de se prononcer pour ou contre le nouveau coadjuteur, selon les événements.

D'ailleurs, la nouvelle de cette nomination ne fut pas mal accueillie en Allemagne. Les imaginations se remirent en campagne et cherchèrent à deviner les oracles de Paris ; on

annonça que le Pape allait abdiquer la souveraineté de Rome et de ses États d'Italie, dont l'empereur Napoléon allait donner l'investiture à sa mère, la succession étant réservée à Lucien Bonaparte. Beaucoup s'attendaient à l'élévation prochaine du cardinal Fesch au trône pontifical.

Du moins, comme coadjuteur de l'archichancelier, il paraissait être le garant de la constitution ; on estima que par lui la diète allait reprendre de la considération, que la stabilité du Saint-Empire était désormais certaine. L'allégresse fut générale à Ratisbonne. Les bourgeois de Nuremberg demandaient un prince français pour Burgrave, ou sollicitaient le protectorat immédiat de Sa Majesté Impériale qui serait représentée chez eux par un préteur, avec une garnison française. Singulière situation ! On ne pensait pouvoir échapper à la domination française qu'en se donnant à des parents ou à des officiers de l'Empereur.

Peut-être les Allemands espérèrent-ils à ce prix être quittes de tous autres changements. Ils se trompaient. Napoléon ne cessa jamais, tant qu'il fut le maître, de tailler et de retailler en Allemagne. Son imagination inquiète ne se fixa jamais à des termes définis en ce qui concerne ce pays ; il ne lui trouva point de condition ferme ; son œuvre y garda toujours des contours incertains. Son génie classique, d'inspiration latine, se trouva-t-il dépaysé dans ces régions où les empereurs romains n'avaient pas osé pénétrer ?

Pourtant, après le grand-duché de Berg et la nomination de Fesch, il fallait aboutir à d'autres résultats. L'ancienne constitution du Saint-Empire était ruinée ; il fallait la remplacer. Des négociations s'engagèrent avec la Russie et avec l'Angleterre, qui pouvaient aboutir à la paix ; il fallait régler les affaires d'Allemagne auparavant, pour que ce règlement fût enregistré et garanti par le traité général. Ainsi en 1802 la Consulte de Lyon avait réglé les affaires de l'Italie du Nord avant la conclusion de la paix d'Amiens.

Le 22 mai, après quelques entretiens qui nous échappent, Talleyrand adressa à Napoléon un rapport sur un projet de traité pour la formation d'une nouvelle confédération allemande[1]. Quelques points étaient encore à préciser sur lesquels le ministre demandait les intentions de l'empereur : — Les rois et princes confédérés doivent-ils se garantir réciproquement leurs possessions et leurs droits, cette garantie réciproque les constituant à l'état d'alliés entre eux ? — Quelles forces devront-ils entretenir et mettre sur pied en cas de guerre ? — Pour les *rois* de Hesse-Cassel, de Bade, de Hesse-Darmstadt, les princes de Nassau, de Hohenzollern, d'Isenbourg, de Salm, et le duc d'Arenberg, leurs troupes devront-elles se joindre à celles de l'un des confédérés plus puissants, ou être unies immédiatement à celles de Sa Majesté ? Ils aimeraient mieux ce dernier parti.

Napoléon, après réflexion, crut devoir enfermer la nouvelle confédération dans des limites plus étroites qu'il ne l'avait conçue d'abord. A ce moment il négociait avec l'Angleterre, et il était question de lui restituer le Hanovre. C'est pourquoi il raisonnait de la façon suivante, dans sa réponse à Talleyrand : « Il paraît que Hesse-Cassel continue à être maréchal d'Empire de Prusse, et que ce prince faible et irrésolu ne sortira pas de ce joug. Il faut donc laisser à la Prusse quelque chose à prendre dans le cas où elle serait obligée de restituer le Hanovre à l'Angleterre. Les possessions de Nassau, de Fulde, de quelques princes de Waldeck et même de quelques princes de Saxe, sont très propres à lui faire cette compensation, qui ne doit être que l'équivalent d'Anspach et de Clèves. Je pense donc qu'il ne faut faire d'arrangement que pour la Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt, Hohenzollern, Clèves et l'archichancelier ; ne rien faire pour Hesse-Cassel ; et tout ce qu'on destine à Hesse-Cassel, le des-

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 731, f° 372. — Thiers, IV, 473.

tiner en secret à la Prusse, pour lui servir un jour d'indemnité de la cession d'Anspach. Par la suite on verra quelle sera la politique de Hesse-Cassel et de la Saxe. J'aurai cependant arrangé la partie de l'Allemagne qui m'intéresse : il n'y aura plus de diète à Ratisbonne, puisque Ratisbonne appartiendra à la Bavière. Il n'y aura plus d'Empire Germanique, et nous nous en tiendrons là [1]. » Quel sens dans cette dernière ligne !

Dès lors il n'y avait plus à régler que les répartitions territoriales. Elles furent l'objet de longues conférences qui eurent lieu à Paris dans le courant de juin et jusque dans les premiers jours de juillet et auxquelles prirent part notamment MM. de Cetto, pour la Bavière, de Winzingerode pour le Wurtemberg, de Reitzenstein pour Bade. Il fut difficile de concilier leurs prétentions rivales, de contenter leurs ambitions toujours soucieuses de « gagner plus »; il fallut porter « leur champ d'activité » jusqu'à la ligne du Main. Enfin on put conclure.

III

LA CONFÉDÉRATION DU RHIN

Le traité de la Confédération du Rhin fut signé le 12 juillet 1806. Elle fut composée de seize membres, de puissance très inégale : les rois de Bavière et de Wurtemberg, l'Électeur archichancelier et l'électeur de Bade, le grand-duc de Berg et de Clèves, le landgrave de Hesse-Darmstadt, les princes de Nassau-Usingen et Nassau-Weilbourg, les princes de Hohenzollern-Hechingen et Sigmaringen, les princes de Salm-Salm et Salm-Kirbourg, le prince d'Isenbourg-Birstein, le duc d'Arenberg, le prince de Lichtenstein, le comte de la Leyen.

Petits ou grands, ils représentaient toute l'Allemagne du

1. Corr. de Napoléon, XII, 416 (en date du 31 mai 1806).

Sud et toute la rive droite du Rhin jusqu'à la frontière hollandaise ; c'était la garde du Rhin élargie, et ainsi la Confédération méritait son nom.

La disproportion entre eux, par exemple entre le roi de Bavière et le prince de la Leyen qui régnait sur une population de 4000 habitants dans son comté de Hohengeroldseck, nécessitait la présence d'un médiateur-protecteur, assez puissant pour garantir l'existence de la Confédération, pour empêcher que le fort ne victimât le faible. Napoléon était tout désigné pour cette mission de confiance.

Ceux qui se trouvaient conservés dans la Confédération à l'état de princes souverains le devaient pour la plupart à sa seule protection. C'est sa volonté qui fit disparaître définitivement un grand nombre de maisons dont quelques-unes avaient plus d'importance que le prince de la Leyen ou le prince d'Isenbourg-Birstein ; ainsi la principauté de Fulda, passée à la maison d'Orange, fut médiatisée ; sans doute, l'ancien stathouder étant mort récemment, son indemnité était caduque. Ainsi disparurent encore les principautés de Lobkowitz, Auersperg, Furstenberg, Schwarzenberg, Hohenlohe, Kaunitz, Leiningen, Ligne, Tour-et-Taxis ; pourtant la princesse de Tour-et-Taxis était une sœur de la reine de Prusse ; il est vrai que ce fut peut-être une raison pour la condamner.

Par contre, le prince de Lichtenstein fut conservé comme prince souverain parce qu'il avait été le représentant de l'Autriche au traité de Presbourg, et que Napoléon n'avait pas lieu d'être mécontent de ce traité. Le comte de la Leyen, qui fut fait prince, était le neveu de l'archichancelier, et son oncle pouvait rendre encore des services. « Comme la volonté de Napoléon, écrivait Lucchesini, est aujourd'hui la seule règle des droits et prétentions des États envahissants et envahis, sa faveur est aussi l'unique arbitre de leur existence politique... Parmi les petits États, la princesse de Hohenzol-

lern-Sigmaringen, une ancienne amie du premier mari de l'impératrice Joséphine, sauvera du naufrage commun la souveraineté de sa branche par un projet de mariage de son fils avec une nièce obscure du prince Murat. » Ce fut en effet un nouveau mariage franco-allemand ; le jeune prince de Hohenzollern-Sigmaringen épousa Antoinette Murat, une nièce du grand-duc de Berg [1].

Le nombre de ces élus fut restreint ; le nombre des réprouvés fut beaucoup plus considérable. Les biens de l'ordre Teutonique furent respectés, le traité de Presbourg ayant assuré la grande maîtrise à un archiduc autrichien. Mais ce fut la fin de la noblesse immédiate : tous les princes qui n'étaient pas nommés dans l'acte de la Confédération se trouvèrent par cela même médiatisés. Ce fut la fin de l'ordre de Malte. Ce fut la fin de trois villes libres : déjà Augsbourg avait été, par le traité de Presbourg, attribuée à la Bavière ; il en fut de même de Nuremberg ; Francfort fut donnée au prince-primat.

Ce fut une simplification décisive de la carte politique de l'Allemagne ; car, à ne pas tenir compte des petits États, la Confédération du Rhin comprend essentiellement la Bavière, le Wurtemberg, Bade, les deux Hesses et Berg. Et l'on observera que, sauf détails, les principaux États allemands ont gardé la forme que Napoléon leur a donnée. L'Allemagne même contemporaine porte la marque profonde de son action.

En l'article premier du traité du 12 juillet, les seize signataires, « voulant par des stipulations convenables assurer la paix intérieure du Midi de l'Allemagne pour laquelle l'expérience a prouvé depuis longtemps et tout récemment encore que la constitution germanique ne pouvait plus offrir aucune

1. Bailleu, II, 472. — Murat, *Correspondance*. — Antoinette Murat, princesse de Hohenzollern-Sigmaringen, fut la mère d'Antoine de Hohenzollern, et aiosi la grand-mère de Charles de Hohenzollern, roi de Roumanie, et de Léopold de Hohenzollern, candidat au trône d'Espagne en 1870.

sorte de garantie », déclarent que leurs États « seront séparés à jamais du territoire de l'Empire Germanique et unis entre eux par une Confédération particulière sous le nom d'États Confédérés du Rhin ». Ils ajoutent : « Toute loi de l'Empire Germanique, qui a pu jusqu'à présent les concerner et obliger, sera à l'avenir nulle et de nul effet. Chacun renoncera à ceux de ses titres qui expriment des rapports quelconques avec l'Empire Germanique, et, le 1er août prochain, il fera notifier à la diète sa séparation d'avec l'Empire. » C'était la conséquence logique du traité de Presbourg, qui avait établi la souveraineté des principaux d'entre eux.

Quelques-uns reçurent des promotions de titres : les souverains de Bade, de Berg et Clèves, de Hesse-Darmstadt prirent le titre de grands-ducs, et eurent droit aux honneurs et prérogatives attachés à la dignité royale selon le rang dans lequel ils étaient ici nommés ; le chef de la maison de Nassau fut duc ; le comte de la Leyen fut prince.

L'Électeur archichancelier prit les titres de Prince-Primat et d'Altesse Éminentissime, ce titre de prince-primat n'emportant avec lui aucune prérogative contraire à la plénitude de la souveraineté dont chacun des Confédérés devait jouir.

Les Princes confédérés devaient être représentés par une diète réunie à Francfort et divisée en deux collèges, le collège des Rois et celui des Princes ; la diète était présidée par le Prince-Primat et aussi le premier collège ; le second par le duc de Nassau. Les réunions et les attributions de la diète demeuraient dans le vague et ne devaient être réglées que plus tard par un statut fondamental dont il serait ultérieurement délibéré.

Les articles les plus clairs et les plus expressifs de la Confédération étaient ceux qui réglaient ses relations avec l'empereur Napoléon et avec la France. L'Empereur était le protecteur de la Confédération ; au décès de chaque prince-primat, il avait la nomination du successeur ; il décidait de l'admis-

sion des nouveaux membres et ainsi des destinées mêmes de la Confédération.

Les Confédérés étaient liés à l'Empire Français, collectivement et séparément, par une alliance perpétuelle, offensive et défensive, et toute guerre continentale où il se trouverait engagé leur serait commune. A cet égard, leur contribution à l'alliance était réglée aussitôt avec précision ; la Bavière devait fortifier Augsbourg et Lindau. La France étant représentée dans l'alliance par un contingent de 200.000 hommes, la Bavière en devait fournir 30.000, le Wurtemberg 12.000, le grand-duché de Bade 8.000, le grand-duché de Berg 5.000, le grand-duché de Hesse-Darmstadt 4.000, les autres 4.000 et, pour sa part, le prince de la Leyen 29 : en tout 63.000 hommes, dont naturellement l'Empereur-Protecteur aurait l'entière disposition[1].

Le traité de la Confédération du Rhin eut en Allemagne un grand retentissement. L'archichancelier se montra très ému ; ce n'était pas l'œuvre qu'il avait rêvée ; il avait songé à une réorganisation du Saint-Empire, et non pas à sa dissolution, à sa destruction. Il confia sa douleur à Hédouville. Celui-ci lui fit observer que le nouvel ordre de choses n'était que l'accomplissement le moins orageux possible de ses propres désirs exprimés dans ses notes du 17 janvier. Il se récria qu'il n'avait pas entendu abolir la constitution germanique, mais la consolider au contraire et lui assurer le plus puissant protecteur en plaçant légalement la couronne d'Allemagne sur l'auguste front de Sa Majesté l'empereur Napoléon. Et il annonça à ses intimes l'intention d'abdiquer et de demander à l'Empereur la permission de se retirer à Paris en laissant la ratification à son coadjuteur.

Un tel acte eût produit l'effet le plus désastreux. Mais l'archichancelier ne se tint pas longtemps à une résolution aussi

1. De Clercq, II, 171.

excessive et aussi honorable. A ce moment on apprit la nouvelle du traité de paix conclu entre la France et la Russie le 20 juillet ; les négociations se poursuivaient, avec des chances d'aboutir, entre la France et l'Angleterre ; il parut donc que rien ne pouvait et que personne ne voulait s'opposer aux volontés de Napoléon. Alors les esprits se calmèrent à Ratisbonne, et la désolation de l'archichancelier se mua en enthousiasme. Il déclarait à Hédouville, le 30 juillet, qu'il n'avait plus d'autre désir que de travailler promptement et efficacement à l'exécution du pacte fédératif ; il émit l'idée que l'Empereur vînt prendre solennellement à Francfort le titre de Protecteur, par exemple dans le mois d'août suivant, et il se réjouit à la pensée de préparer lui-même les logements et les honneurs convenables[1].

Il n'y eut pas d'autre opposition à la formation de la Confédération du Rhin.

Il n'y avait plus en effet qu'à achever l'exécution du pacte. Toute initiative à cet égard partit naturellement de Paris.

Talleyrand communiqua à Bacher, le 20 juillet, la note qui devait être remise à la diète et à la cour de Vienne ; elle a une valeur par le coup d'œil particulier qu'elle jette sur les circonstances historiques qui ont amené d'aussi graves résultats. Elle présente en effet des observations « qui prouveront avec évidence que l'empereur Napoléon n'a été déterminé dans cette occasion que par des considérations d'utilité générale et commune, et que les dispositions qui viennent d'être prises sont une suite naturelle des événements de plusieurs siècles, et la conséquence immédiate et nécessaire de la guerre des trois dernières coalitions. »

D'où une large revue de l'histoire du Saint-Empire : — L'Empire germanique dès son origine comprenait la presque totalité de l'Europe chrétienne. Pendant longtemps la France

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 732, f°s 171, 178.

a été la principale partie du domaine des Empereurs; l'Espagne, l'Italie tout entière en dépendaient. Mais cet état de choses a été successivement altéré, et, toutes les parties de l'Europe s'étant isolément établies, l'Empire d'Allemagne n'a plus été que l'organisation de la plus petite partie de la chrétienté.

Puis l'élévation de la maison de Brandebourg diminua l'ascendant et la puissance de la monarchie impériale. La Russie devint un empire rival en dignité; une troisième concurrence vient de se produire par l'avènement de la maison de France au trône impérial. « De là doit dériver la nécessité de ne laisser à aucune des trois maisons impériales de l'Europe le droit d'établir sur les autres une prétention de suprématie qui, en portant atteinte à leur dignité, ne se trouverait pas d'accord avec l'opinion générale établie sur leur puissance... Aucun souverain ne peut affecter des titres qui supposeraient encore l'existence des prérogatives attachées à la dignité des Césars du Saint-Empire et à celle des Empereurs d'Occident... L'Europe l'a pensé lors de la formation de la cour de Vienne en Empire héréditaire sous le nom d'empire d'Autriche. Dès lors on dut présumer que cette maison souveraine, qui se connaît en dignité, dédaignait une qualification qui la mettait sous la dépendance des suffrages des princes mêmes qui lui sont subordonnés, et voulait la remplacer par un titre qu'elle ne dût qu'à sa propre volonté. L'existence simultanée de deux couronnes impériales dans le même temps et sur une même tête, comportant une sorte de contradiction dans les termes et étant sans exemple dans l'histoire, ne parut qu'une sorte de transition nécessaire pour accoutumer les esprits à un changement inattendu et dont le but ne pouvait être que d'unir les idées de grandeur et de durée à celles de la puissance qui appartient en propre à la maison d'Autriche.

« Ainsi toutes les puissances du continent ne voient dans cette disposition qu'une mesure de prévoyance parfaitement

adaptée au but raisonnable et légitime de conserver à l'illustre maison d'Autriche l'égalité de rang avec les maisons de France et de Russie, et à celui de mettre sa dignité impériale à l'abri du caprice des suffrages et des vicissitudes de l'élection. » Longue argumentation, très claire assurément, et qui se résumerait bien ainsi : le Recès de 1803 a eu pour conséquence la fondation du titre héréditaire d'empereur d'Autriche, qui elle-même doit entraîner après elle la suppression du titre électif d'empereur d'Allemagne ou d'empereur d'Occident ; le moment est venu de mettre fin à la transition pendant laquelle les deux titres ont pu être provisoirement réunis.

Talleyrand continuait après avoir rappelé les clauses du traité de Presbourg et la difficulté de les concilier avec l'ancienne constitution germanique : « L'empereur Napoléon appelé à y intervenir se trouve placé entre des obligations opposées et ne peut trouver aucun moyen d'accorder celles qu'il a à remplir comme garant du traité de Presbourg et celles qui depuis longtemps sont imposées à sa couronne comme garant de la constitution de l'Empire... L'établissement de la Confédération du Rhin lui a paru le seul moyen plausible d'éloigner toutes les inquiétudes et de garantir tous les intérêts; et, si la dissolution de la constitution de l'Empire germanique s'est présentée à son esprit comme une conséquence inévitable et nécessaire de cet établissement, Sa Majesté impériale, en se reportant à l'histoire des temps passés et en considérant l'état présent de la constitution germanique, n'a pu regarder cette dissolution comme un événement nouveau, mais seulement comme un résultat constaté de la succession non interrompue des changements survenus en Europe dans les deux derniers siècles.

« Du reste le soussigné (l'ambassadeur de France en Autriche) est chargé de déclarer à la cour de Vienne que Sa Majesté l'empereur Napoléon, ne pouvant plus reconnaître

en Europe d'empereur d'Allemagne, n'en est que plus disposé à resserrer ses liens avec l'empereur d'Autriche, et que, n'admettant aucune suprématie sur la terre, il n'en est que plus éloigné de prétendre à aucun droit de prééminence sur les maisons impériales et égales à la sienne... Le soussigné espère que la détermination que prendra la cour de Vienne dans cette circonstance sera conforme aux rapports de bonne intelligence et d'amitié que Sa Majesté l'empereur Napoléon désire de maintenir avec elle, et qu'elle sera un garant de plus de la tranquillité du continent et d'une paix durable entre les souverains respectivement amis et alliés des deux puissances[1]. »

Il est permis de voir en cette note une aggravation du traité de Presbourg ; il n'y avait pas été question de la suppression de l'Empire d'Allemagne, et maintenant Napoléon pressait vivement la cour de Vienne d'y renoncer. Il s'agissait bien, de la façon la plus nette et la plus décisive, de la fin du Saint-Empire. On pouvait s'attendre à une vigoureuse résistance de la part de l'Autriche.

Cependant Bacher remit, le 1er août, une note analogue à la diète, disant que le traité de Presbourg nécessitait un nouveau système de rapports, que la constitution ancienne était arrivée au dernier terme de faiblesse, que la plénitude de souveraineté attribuée aux princes allemands ne se pouvait concilier qu'avec une organisation fédérative ; il concluait que l'empereur Napoléon ne reconnaissait plus l'ancienne constitution germanique et prenait le titre de Protecteur des Confédérés. Le même jour, les représentants des États Confédérés déposèrent au bureau de la diète des notes semblables, seulement un peu plus brèves, et ils annoncèrent leur prochain départ de Ratisbonne[2].

Alors la ville de la diète s'emplit d'un grand tumulte de

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 732, fos 159-162.

2. De Clercq, II, 183. — Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, nos 732, fos 158-159.

déménagement ; et ce fut la fin du Saint-Empire. Les empires en général finissent avec moins d'éclat qu'ils ne commencent ; peu d'empires cependant ont fini aussi petitement. Le Saint-Empire en vérité se mourait de consomption lente ; le dénouement fut seulement hâté par la violence du conquérant.

L'Autriche pouvait-elle ressusciter ce mort ? La Grande Armée était toujours en Allemagne : Berthier eut l'ordre de se tenir prêt à la porter aussitôt sur Linz ; quelques troupes fraîches arrivèrent de France [1]. Le baron de Vincent, qui représentait l'Autriche à Paris, y reçut de l'Empereur des avertissements menaçants.

Le 6 août, François II renonça au titre d'empereur d'Allemagne, dans une patente ainsi conçue — c'est l'acte de décès du Saint-Empire — : « Depuis la paix de Presbourg, toute notre attention et tous nos soins ont été employés à remplir avec une fidélité scrupuleuse tous les engagements contractés par cette paix, à conserver à nos sujets le bonheur de la paix, à consolider partout les rapports amicaux heureusement rétablis, et à attendre pour voir si les changements causés par la paix nous permettraient de satisfaire à nos devoirs importants en qualité de chef de l'Empire Germanique conformément à la capitulation d'élection.

« Mais les suites de quelques articles du traité de Presbourg, immédiatement après sa publication et encore à présent, et les événements généralement connus qui ensuite ont eu lieu dans l'Empire germanique, nous ont convaincu qu'il sera impossible, sous ces circonstances, de continuer les obligations contractées par la capitulation d'élection ; et si, en réfléchissant sur les rapports politiques, il était même possible de s'imaginer un changement de choses, la convention du 12 juillet signée à Paris et approuvée ensuite par les par-

1. Corr. de Napoléon, XII, 547 ; XIII, 32.

ties contractantes relativement à une séparation entière de plusieurs États considérables de l'Empire et à leur confédération particulière, a entièrement détruit toute espérance.

« Étant par là convaincu de l'impossibilité de pouvoir plus longtemps remplir les devoirs de nos fonctions impériales, nous devons à nos principes et à notre devoir de renoncer à une couronne qui n'avait de valeur à nos yeux que pendant que nous étions à même de répondre à la confiance des électeurs, princes et autres États de l'Empire germanique, et de satisfaire aux devoirs dont nous nous étions chargés.

« Nous déclarons donc par la présente que nous considérons comme dissous les liens qui jusqu'à présent nous ont attaché au corps d'État de l'Empire germanique; que nous considérons comme éteinte par la Confédération des États du Rhin la charge de chef de l'Empire, et que nous nous considérons par là acquitté de tous nos devoirs envers l'Empire germanique, en déposant la couronne impériale et le gouvernement impérial. Nous absolvons en même temps les électeurs, princes et États, et tout ce qui appartient à l'Empire, particulièrement les membres du tribunal suprême et autres magistrats de l'Empire, de leur devoir par lequel ils ont été liés à nous comme chef légal de l'Empire d'après la constitution.

« Nous dissolvons également toutes nos provinces allemandes et pays de l'Empire de leurs devoirs réciproques envers l'Empire Germanique, et nous tâcherons, en les incorporant à nos États autrichiens, comme empereur d'Autriche, de les porter, dans les rapports amicaux subsistant avec toutes les puissances et États voisins, à cette hauteur de prospérité et de bonheur qui est le but de tous nos désirs et l'objet de nos plus doux soins »[1].

M. James Bryce est sévère pour cette page impériale ; il

1. Martens, XI, 332. — J. Bryce, 474.

y trouve « une amusante ressemblance avec les termes de la circulaire par laquelle un négociant, annonçant sa séparation d'avec un ancien associé, sollicite et espère par ses soins assidus mériter que ses clients veuillent bien continuer leur patronage à ses affaires qui se poursuivront désormais sous une nouvelle raison sociale... » Il est certain que les termes de l'abdication de l'Empereur ne sont pas dignes d'un Empire qui avait rempli de sa gloire près de dix siècles d'histoire ; on eût souhaité ici un rappel hautain des services rendus à l'Allemagne par la maison d'Autriche. Mais il est difficile de bien finir.

A la nouvelle de l'abdication de François II, on ferma à Ratisbonne la salle des séances de la diète ; on enleva le fauteuil de Charles-Quint, qui, observait Bacher, « pourra figurer dans un musée historique à côté de celui du roi Dagobert ».

Le 20 août, le prince-primat prit possession de Francfort. A cette occasion, la ville fut exemptée de la contribution de 1.500.000 francs qui lui restait encore à payer aux généraux français. Aussi le prince-primat fut-il fort bien accueilli. Il se mit aussitôt avec ardeur à la rédaction du statut fondamental de la Confédération du Rhin, qui devait consolider définitivement la nouvelle constitution de l'Allemagne : entreprise encore difficile; car quelle âme mettre en ce corps mutilé ?

Du moins c'en était fait du Saint-Empire Romain Germanique, le plus ancien et le plus vénérable obstacle à la croissance de l'Empire napoléonien. C'était le fruit de la victoire d'Austerlitz, et déjà en quelques mois la figure politique de l'Europe était toute changée.

Si grande qu'elle fût, l'œuvre accomplie était encore imparfaite. Le royaume d'Italie, agrandi de la Vénétie, avec une porte sur les Balkans, était solidement constitué ; mais son avenir restait obscur ; serait-il l'héritage d'Eugène ou

demeurerait-il lié à la personne de l'Empereur et Roi ? C'est un des secrets que l'Empereur a gardés. Le royaume de Naples était aux mains de Joseph-Napoléon ; mais il était fragile ; sans la Sicile, il n'existait qu'à moitié.

Le corps germanique avait perdu la belle apparence d'unité qu'il avait gardée depuis le moyen âge. Il était coupé en tronçons incohérents, une part restée à l'Autriche, une autre prussienne, une autre groupée sous une protection étrangère, d'autres, les villes hanséatiques, la Hesse-Cassel, les petits états thuringiens et saxons, retenus encore dans un isolement inquiétant, à la recherche d'une condition politique. La carte de l'Allemagne était simplifiée définitivement ; elle ne le fut jamais plus ; le Saint-Empire était en pièces ; mais l'Allemagne était à faire.

Ces ruines qui, après Austerlitz, gisent à travers l'Europe, matériaux de constructions nouvelles, c'est l'action napoléonienne en mouvement, c'est la Révolution qui poursuit la destruction de l'ancien régime.

En attendant d'autres destructions, ce qui est alors acquis, c'est l'Autriche chassée de l'Italie et de l'Allemagne, comme aujourd'hui ; c'est l'Italie, longtemps dominée par les empereurs allemands, rendue à l'esprit latin, ramenée dans les voies classiques tracées par Rome ; c'est, le Saint-Empire abattu, l'Allemagne en travail d'autres formes politiques, et pour un temps à la disposition de l'empereur Napoléon.

Dans l'été de 1806, tout enveloppé de la jeune gloire d'Austerlitz, maître de la France, de la Hollande, de la Suisse, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne, en quelle admirable position Napoléon était pour négocier, pour faire la paix qui s'offrait, une paix plus magnifique que la France n'en eût jamais rêvé !

CHAPITRE IX

LA NÉGOCIATION DE 1806

I

CATTARO

L'œuvre de Napoléon en Allemagne et en Italie, quoiqu'inachevée, était assez avancée pour servir de point d'appui à des entreprises plus lointaines. Car il y avait aussi dans le traité de Presbourg des clauses qui intéressaient l'Orient : l'Autriche cédait à la France les bouches de Cattaro, l'Istrie et la Dalmatie, la Vénétie ; c'était toute la succession de Venise, et Venise même, qui revenait à Napoléon. Or Venise avait été longtemps maîtresse de la Méditerranée orientale ; la France elle-même, après elle, avait exercé dans le Levant une suprématie séculaire. Il n'est pas étonnant que Napoléon ait prétendu tirer du traité de Presbourg, en ce sens, autant et plus que du traité de Campo-Formio. La campagne d'Égypte avait été, comme on a dit, son « roman oriental », et elle était presque aussitôt passée dans une sorte de légende. Maître de l'Italie et de l'Allemagne, Napoléon retourne vers l'Orient avec toute la puissance et tout le prestige de son autorité impériale.

La Russie sentit tout de suite la portée que pouvait avoir dans l'Europe orientale la bataille d'Austerlitz. Dans les premiers jours de l'année 1806, Alexandre Ier réunit à Saint-Pétersbourg un conseil extraordinaire auquel prirent part le comte Strogonoff, le comte Zavadowsky, le prince Lopou-

chine, le comte Wassilieff, le comte Nicolas Roumiantzoff, le comte Kotchoubey, le prince Czartoryski, le prince Kourakin, le comte Soltikoff, MM. de Troschinsky, de Tchitchagoff, Serge Roumiantzoff, et le général Wiasmitinoff.

Ce conseil exprima presque unanimement les opinions suivantes, qui furent ensuite l'objet de plusieurs rapports très étudiés du prince Czartoryski.

1. — La Russie n'a pas de suites graves à appréhender du soulèvement de la Pologne : cet événement pourrait à la vérité lui causer des embarras passagers, mais pour le moment il n'est pas probable, vu la retraite promise des forces de Bonaparte. « Bonaparte, ajoutait Czartoryski, en abandonnant ses projets sur la Pologne, prouve qu'il n'y prenait pas un intérêt bien réel ; car jamais il ne s'était trouvé plus à portée de les exécuter avec facilité, et cette circonstance servira probablement à lui aliéner ceux-mêmes des Polonais que ses promesses avaient égarés. Cependant on ne saurait être entièrement tranquillisé à ce sujet. »

2. — La France a acquis, par la possession de la Dalmatie, les moyens de changer la nature des rapports existants entre la Russie et l'Empire ottoman et d'exécuter ses vues sur ce dernier pays.

3. — Pour en prévenir les suites fâcheuses, il faut se tenir uni à l'Angleterre, tâcher d'un côté de conserver la confiance du Divan, et de l'autre se ménager des intelligences utiles avec les peuples slaves et grecs de la domination ottomane.

4. — Il faut tâcher d'empêcher la Prusse de s'unir étroitement avec la France et lui offrir des secours en cas de besoin.

5. — Il faut tâcher de découvrir les véritables sentiments que Bonaparte porte à la Russie et employer à cet effet, soit le canal du sieur de Lesseps (consul de France à Saint-Pétersbourg), soit une personne de confiance qu'on enverrait en France, sous un prétexte quelconque, pour sonder Bonaparte.

6. — Dans tous les cas, et à tout événement, il faut tenir les forces russes de terre et de mer sur le pied le plus respectable et les disposer de manière à pouvoir se porter immédiatement là où le besoin l'exigerait, et particulièrement en Moldavie et Valachie, si les Autrichiens voulaient occuper ces Principautés ou les Français attaquer l'Empire ottoman.

Dans ces propositions, qui ne sont pas très précises ni très fermes, on peut voir le canevas de la politique russe en l'année 1806.

Czartoryski, dans ses rapports, y donna aussitôt quelque développement, au moins théorique. Le plus urgent lui paraissait être, en prévision d'une prochaine action de la France, de prendre de fortes positions autour de l'Empire ottoman, de réunir de grandes ressources militaires à Corfou, d'occuper même quelque port en Istrie ou en Dalmatie, comme les bouches de Cattaro, où l'on pourrait compter sur les excellentes dispositions des populations voisines. Le Monténégro pouvait être d'un secours très utile et devenir le point central des opérations russes, entre la Serbie et la mer Adriatique. On pourrait même, pensait-il, former un État intermédiaire avec l'Herzégovine, le Monténégro, la Dalmatie et Cattaro, et on aurait ainsi de ce côté une forte barrière contre les Français, de même qu'une République grecque, formée des Sept-Iles et consolidée par des possessions suffisantes sur la terre ferme, rassurerait la Turquie (et la Russie) du côté de la mer. Enfin une prise de possession de ces régions par les Russes rendrait Bonaparte plus coulant dans ses prétentions ; la Russie aurait ainsi en mains des objets de compensation qui seraient d'un grand poids dans une négociation et qui peut-être avanceraient la paix générale.

Czartoryski demeurait toujours préoccupé de la politique prussienne, et convaincu qu'il en faudrait venir à une rupture formelle avec le gouvernement de Berlin. Après Pots-

dam, écrivait-il dans un rapport du 29 janvier, « le cabinet prussien (si le Roi même n'a pris aucune part à ce plan) a trouvé moyen d'éluder toutes les stipulations ou du moins de les rendre de nul effet, tant par le choix des plénipotentiaires qui devaient en exécuter les premières conditions que par la lenteur des rassemblements militaires et le peu d'empressement que le Roi mit à s'entendre avec nous sur un plan de campagne et à nous rassurer sur sa prompte coopération ». Puis, recherchant les raisons de cette conduite de la Prusse, « constante dans le mal », il ajoutait : « La puissance de la Prusse est factice; formée par le génie à son défaut, ce n'est peut-être qu'une politique double et avide qui peut soutenir cet édifice qu'on pourrait comparer au colosse aux pieds d'argile... Consolider et étendre ses ressources est l'objet principal de la politique prussienne, auprès duquel toute autre considération, excepté celle de la peur, se trouve en deuxième ligne ». Il disait encore les avantages que la Russie aurait à posséder le cours du Niémen et celui de la Vistule, notamment Varsovie, et toute la Pologne, de race slave : « Ces acquisitions sont tellement nécessaires à notre commerce et tellement sous notre main qu'à plusieurs reprises elles ont déjà attiré nos regards, et que tôt ou tard elles ne peuvent manquer d'être notre partage. »

Et il concluait : « On doit considérer une guerre avec la Prusse comme un événement que les circonstances amèneront tôt ou tard immanquablement, et c'est dès à présent qu'il faudrait tout préparer pour la faire avec succès. »

C'est pourquoi la Russie ne se fût point refusée à une entente avec Napoléon, s'il avait voulu être modéré et se contenter de l'empire de l'Occident. Elle en recherchait même les bases et les moyens ; on enverrait quelqu'un en France sous prétexte de visiter les prisonniers russes. « L'instruction même de ce négociateur, disait Czartoryski, porterait de tenter tous les moyens possibles pour faire la paix la moins

honteuse qu'il pourrait, en travaillant de tout son effort à y faire intervenir l'Angleterre sans toutefois l'annoncer hautement, mais en le préparant par des insinuations et par des voies secrètes. » Les conditions présentées par la Russie pour une telle négociation sont d'une naïveté amusante : maintien d'une garnison russe à Corfou, retraite des troupes françaises de la Dalmatie, reconnaissance des engagements contractés par la Porte en faveur de la Russie, établissement d'un État indépendant entre la Porte et l'Italie. Moyennant quoi, la France obtiendrait la paix et la reconnaissance de Bonaparte comme Empereur. — Pour obtenir d'autres avantages, il faudrait au moins que Bonaparte souscrivît au rétablissement du royaume de Naples et à une indemnité territoriale pour le roi de Sardaigne. — Si Bonaparte ne voulait absolument pas céder, sur aucun point, on pourrait au moins conclure une trêve de huit, dix ou douze ans.

Le souci qui ressort de toutes ces conceptions, assez peu cohérentes, c'est d'écarter Bonaparte de l'Orient, c'est de réserver l'Orient à la Russie. Czartoryski le formule de la façon la plus expressive : — On ne saurait, dit-il, avoir voisin plus commode que la Turquie. On ne peut mettre assez de soins à perpétuer l'état de nullité de cet Empire, en empêchant toutefois qu'il ne s'écroule. Mais les secousses à attendre de la France finiront par amener sa chute malgré les efforts de la Russie. Or tout changement qui s'opérera en Turquie ne peut nous être avantageux s'il ne met la totalité du continent entre la Méditerranée, la mer Noire et la mer Adriatique, sous l'influence de la Russie. Tout partage de la Turquie européenne, et principalement tout partage qui rendrait les Français maîtres d'une partie de ce pays ne saurait nous convenir sous aucun rapport. Mais la possession d'un si vaste territoire peuplé de peuples divers et éloignés du centre du gouvernement serait sujette à des inconvénients innombrables. Donc le seul plan convenable à suivre pour la

Russie serait d'y établir des États séparés, jouissant des formes de l'indépendance quant à leur régime intérieur, mais sous la suzeraineté de la Russie et sous l'égide de sa protection. On en excepterait les pays que la cour impériale croirait à sa convenance de s'approprier entièrement, tels que la Moldavie, la Valachie, et la Bessarabie ; car le Danube deviendrait une frontière plus solide que le Dniester. La Servie, le Monténégro, l'Herzégovine, la Macédoine, l'Albanie, s'organiseraient facilement sous un régime monarchique ; la Russie aurait soin d'y fixer avec précision ses droits de suzeraineté et de protection, afin qu'elle puisse en tout temps exercer la haute police, conserver l'union et la bonne harmonie entre tous ces différents peuples et veiller aux intérêts et à la sûreté de l'ensemble de cette association [1].

Il n'y avait rien en tout cela qui pût se concilier avec les intérêts de la France et les prétentions de Napoléon. Il ne perdait pas son temps en délibérations ; il poussait vivement son influence sur Constantinople. Au lendemain de la victoire d'Austerlitz, Talleyrand en faisait part à Ruffin, le chargé d'affaires de France : « Tout le monde désire et espère la paix. Le pays en a le plus grand besoin. La paix que fera Sa Majesté sera entièrement triomphale, mais c'est moins pour elle que pour ses alliés qu'elle veut des garanties. Les États Vénitiens seront réunis au royaume d'Italie parce que Sa Majesté veut être à portée de secourir efficacement la Porte ottomane dont les intérêts et l'existence l'ont constamment occupée [2]. »

Le reis-effendi apporta aussitôt à Ruffin les félicitations de son gouvernement : « J'avais prévu tout cela, dit-il, et prédit à Sa Hautesse que l'empereur Napoléon ne remettrait l'épée dans le fourreau qu'après avoir rendu la liberté aux Polonais et la Crimée aux Ottomans. C'est là notre espé-

1. Tratchevski, III, 240-340.

2. Aff. Etr., Corr. de Turquie, n° 210, f° 423.

rance, au grand-vizir et à moi. » Quelque temps après, Franchini, le premier drogman de l'ambassade de France, se trouvait chez le grand-vizir, qui lui dit : « Quel héros que votre Empereur ! — Il a envoyé en France, répondit Franchini, comme primeurs de la campagne, nombre de prisonniers, de drapeaux et autres trophées. — Ces primeurs, répartit le vizir, ne sont que les arrhes de la riche moisson que le Ciel lui réserve. — Seigneur, continua le drogman, j'ai eu l'honneur de vous le dire ; j'ai celui de vous le répéter aujourd'hui. Reposez-vous sur Sa Majesté Impériale du soin de votre considération extérieure ; mais occupez-vous sans relâche de l'intérieur de votre empire, et surtout de votre ministère... Changez vos hospodars, épurez le divan, ou attendez-vous à une perte certaine. — Encore un peu de patience, conclut le grand-vizir, et vous serez contents. »

Les fêtes du Rhamadan retardèrent l'effet des nouvelles dispositions de la Porte. Le reis-effendi y prit une grave indisposition qu'il expliquait ainsi à Franchini : « Vous nous connaissez, nous autres Turcs ; nous jeûnons le jour pour manger toute la nuit : j'ai bien cru mourir ce matin. » Il avait cependant la force d'ajouter : « Dieu ne veut pas la destruction de l'Empire ottoman puisqu'il nous a prédestiné un sauveur dans Bonaparte. »

Dès lors la politique française gagnait décidément du terrain à Constantinople. Ruffin reprenait son action pour empêcher la ratification du dernier traité russo-turc, pour obtenir enfin la reconnaissance de Napoléon comme Empereur. Les Morousi le combattaient de tout leur effort ; ils remettaient à la Porte, en février, une note singulièrement vigoureuse : « Suivant des avis certains nouvellement arrivés, la flotte française a été (à Trafalgar) tout à fait anéantie. Cet événement est sans doute un grand malheur pour la France ; car, outre qu'il ne lui laisse plus aucune force sur mer, il lui fait perdre aussi beaucoup de son influence dans les affaires poli-

tiques de l'Europe. D'une part les troupes russes et suédoises entrées dans le Hanovre, qui depuis quelque temps était sous la domination française, se sont emparées de toute cette province et ont passé au fil de l'épée 3.000 Français qui s'y trouvaient encore. De l'autre, l'armée anglo-russe a pris possession de la ville de Hambourg. D'un troisième côté, les Hollandais, ne pouvant plus souffrir l'excès d'oppression et de vexations que les Français ne cessent d'exercer sur eux depuis un certain temps, n'attendent que la plus légère circonstance défavorable à leurs tyrans pour éclater et secouer le joug qui les accable.

« D'après cet ensemble de faits, on doit considérer la gloire apparente de Bonaparte comme prête à s'évanouir au moindre changement qui aurait lieu. Au reste, ses vues hostiles contre la Sublime-Porte ne sont que trop connues, et si jusqu'à présent il ne les a pas mises en exécution, il est constant que ces délais n'ont été nécessités que par le non-consentement de la Russie et de l'Autriche à s'unir avec lui et à lui donner du secours.

« Il est donc de l'intérêt politique de la Sublime-Porte, et les conjonctures présentes exigent impérieusement que, pour ne donner aucun sujet de mécontentement et de dégoût à ces deux puissances, elle renouvelle aussi son ancienne alliance avec les Anglais, et donne par cet acte plus de consistance à son propre système. »

Ce fut en vain. Un firman de la Porte ordonna enfin que les titres d'*Imperador et Padischah* fussent désormais attribués à l'empereur Napoléon, et le sultan Sélim écrivit lui-même à l'Empereur une lettre ainsi adressée : « Au plus illustre parmi les grands souverains de la croyance de Jésus, au plus distingué parmi les glorieux princes de la nation du Messie, le très magnifique et très céleste Empereur et Padischah de France, Napoléon I^er^. »

Sélim se traitait d'ailleurs encore plus honorablement :

« Nous, serviteur et gouverneur de la Sainte-Mecque, de l'illustre Médine et du respectable temple de Jérusalem, qui sont les plus nobles parmi les régions et provinces et les plus révérées parmi les cités et habitations, les points cardinaux vers lesquels se dirigent les supplications de l'univers entier, et l'autel sacré vers lequel sont tournés les yeux des mortels; Très Grand Khalife et très fortuné empereur de l'Anatolie et de la Roumélie, de la mer Noire et de la mer Blanche, et d'une infinité de provinces, gouvernements, forteresses, châteaux et villes du Hedjaz et de l'Irak, objets de jalousie pour les cœurs des princes de la terre ; Sultan fils de Sultan, Empereur fils d'Empereur, sultan Sélim-Khan le Victorieux, fils de sultan Moustapha-Khan, fils de sultan Ahmed-Khan... »

Après avoir exprimé sa joie au sujet du voisinage des deux empires, il ajoutait : « Il est hors de doute que les désirs des deux cours tendent à ce que les eaux limpides de l'amitié sincère, laquelle est, par les intentions loyales des deux gouvernements, préparée dans la montagne de l'union et de la bonne intelligence, et que la source pure de l'affection et de l'attachement, soient conduites par le canal des bons procédés dans les champs ensemencés des espérances des deux empires, et à ce que les fruits de l'arbre de la bonne harmonie, fondée sur les pactes et les traités, soient cueillis »[1].

Un ambassadeur extraordinaire, Mouhib-effendi, fut aussitôt désigné pour porter à Paris la reconnaissance officielle de l'Empereur. Il y arriva le 28 mai. Il y causa quelque étonnement. « C'est un musulman rigide, écrivait M. d'Hauterive, dominé par les préjugés de sa religion, par les mœurs de sa nation, d'un caractère mélancolique, insensible aux arts, aux usages, aux habitudes de ce pays, jusqu'à ne point éprouver à cet égard même de la curiosité. Il mit de

1. Aff. Etr., Corr. de Turquie, suppl., n° 24, f° 29.

l'attention à m'informer qu'il ne buvait pas de vin, qu'il ne prenait pas d'opium, et lorsque je lui parlai avantageusement des spectacles de Paris et de l'amabilité des femmes françaises, il me dit qu'il avait passé sa vie sans voir un spectacle, et qu'il avait toujours mis son bonheur à ne connaître aucune autre femme que la sienne. »

Mais son nom était aimable, car Mouhib signifie *ami* en turc. Il fut reçu en audience solennelle le 5 juin par l'Empereur, et ce fut l'annonce des relations les plus cordiales entre la France et la Turquie : ce fut vraiment à cet égard le commencement d'une ère nouvelle.

Cependant les Russes avaient occupé Cattaro dans les premiers jours de mars, et l'événement avait eu aussitôt le plus grand retentissement, devait avoir les plus graves conséquences. On a vu plus haut les secrets desseins du gouvernement russe au sujet de Cattaro. Il ne semble pas qu'il ait eu le temps de donner des ordres en ce sens à l'amiral Siniavin qui commandait dans l'Adriatique. Il est certain d'autre part que les Monténégrins avaient été très irrités par l'établissement des Français en Dalmatie. Le consul de France à Raguse, Pouqueville, écrivait le 21 janvier à Talleyrand : « Les habitants des Bouches de Cattaro, apprenant que leur pays est réuni au royaume d'Italie, ont expédié à Corfou pour se donner aux Russes. Cette manœuvre est sans doute dirigée par le général russe Iverlitch qui réside au Monténégro. Le Vladika ou théocrate de ce canton sauvage est entièrement dévoué à la cour de Saint-Pétersbourg. Veuillez, Monsieur, adopter les mesures nécessaires pour prévenir un événement qui mettrait la Russie en possession du point le plus important de l'Adriatique et qui contribuerait puissamment à l'exécution de ses desseins. »[1]

Le gouvernement français prit ses dispositions pour occu-

1. Aff. Etr., Corr. de Turquie, n° 211, f° 33.

per la Dalmatie et les Bouches de Cattaro ; il y envoya des troupes, sous le commandement du général Molitor, suivi à quelques journées par Marmont. Mais le commissaire autrichien Ghisilieri, chargé de la livraison de Cattaro aux Français, y arriva avant le commissaire français Mathieu Dumas. La flotte russe de l'amiral Siniavin parut aussitôt devant la place. Ghisilieri et le gouverneur autrichien, baron de Brady, se disant forcés, lui livrèrent Cattaro, « pour que les Russes, disaient-ils dans leur rapport, n'eussent pas de prétexte pour détruire cette forteresse, et pour que les Français pussent l'avoir ensuite dans un état florissant » [1].

Napoléon ne voulut connaître, en cette affaire, que l'Autriche ; c'est elle qui devait lui livrer Cattaro : à elle de s'arranger là-dessus avec le cabinet de Saint-Pétersbourg. En attendant qu'elle s'exécutât, il occupa fortement Braunau ; il exigea la fermeture de Trieste et Fiume aux Anglais, en menaçant de s'emparer de ces deux ports si les vaisseaux anglais, même de commerce, y étaient admis ; il ne voulait pas être coupé de ses communications avec la Dalmatie.

Pour contenir l'action des Russes dans cette région, il envoya le général Lauriston à Raguse avec une petite garnison. C'était une République, gouvernée par un Sénat élu, et qui reconnaissait la suzeraineté de la Porte. Le gouvernement ottoman s'en émut. Ruffin le rassura par une note officieuse, du 17 juin, expliqua que l'occupation de Raguse n'était que momentanée : il fallait bien empêcher les Russes de s'en emparer ; d'ailleurs ceux-ci s'étant établis à Cattaro, les Français ne pouvaient y arriver pour les en chasser qu'en passant par Raguse ou par le territoire turc.

Les Russes de Cattaro, avec une bande de 1.200 Monténégrins, tombèrent sur Raguse, et Lauriston y fut un moment dans une position très critique. Mais Molitor arriva et le

1. Bignon, V, 254-263.

dégagea par une brillante victoire : « C'est une honte pour les Russes, écrivait alors le consul de France à Raguse, de s'associer à de pareils brigands (les Monténégrins) ; la France ici encore représente la civilisation contre la barbarie. »

Ainsi les Français et les Russes étaient face à face, les uns à Raguse, les autres à Cattaro, à une distance de moins de cinquante kilomètres. S'agit-il des frontières naturelles de la France? Il s'agit de la question d'Orient.

Les Russes s'attachèrent à Cattaro, comme les Anglais à Malte et pour des raisons semblables. Ils pressèrent un peu plus les mesures militaires qu'ils avaient préparées. Le général Michelson, qui commandait sur le Dniester, reçut l'ordre de faire un mouvement vers la frontière de la Moldavie, et des instructions lui furent données pour l'invasion de cette province au premier signal.

En même temps Czartoryski était d'avis d'envoyer quelqu'un à Paris pour « faire connaître à Bonaparte que nous sommes prêts à recommencer la guerre plutôt que de consentir ni à ses empiétements sur la Turquie, ni à ce qu'il acquière une prépondérance marquée dans cet empire ; que s'il y veut renoncer de bonne foi, nous pouvons encore tolérer l'influence qu'il exerce sur toute l'Italie, et nous entendre définitivement sur d'autres objets de la même importance ; mais que dans le cas contraire, nous réunirons tous nos efforts pour maintenir en Turquie un ordre de choses qui nous convienne. Cette ouverture, appuyée par l'occupation militaire de la Moldo-Valachie, produira sans doute de l'effet ».

On s'inquiétait aussi à Saint-Pétersbourg des entreprises des Français sur la Sicile : « Maîtres de ce royaume, disait Czartoryski, et bientôt des Sept-Iles, rien n'arrêterait plus l'exécution de leurs projets sur la Morée et la Turquie en général. Ils n'auront qu'à vouloir, et Constantinople est à eux avant trois mois. Les Grecs, les Monténégrins, et tous les autres peuples chrétiens de ces contrées, sans en excepter

même les Serviens, s'empresseront de suivre la bannière des Français, qu'ils envisageront dorénavant comme leurs libérateurs, tandis que l'espoir qu'ils fondaient de tout temps sur la Russie s'évanouira pour toujours. » Il fallait donc avertir le gouvernement ottoman qu'il se bornât à reconnaître le titre impérial à Bonaparte, sans rien de plus ; donner beaucoup d'argent à l'ambassadeur russe à Constantinople, Italinsky, pour agir sur le divan, envoyer surtout des renforts importants à Corfou : « On verra si la Porte autorise le passage ; on jugera par là de ses intentions ; si elle s'y oppose, on passera par la Moldavie, la Valachie et la Servie, en soulevant tous les peuples chrétiens des Balkans. »

Quand il connut l'occupation « spontanée » de Cattaro, le gouvernement russe, en présence des embarras qui en résultaient pour l'Autriche, eut un moment d'hésitation ; il ne songea d'abord qu'à traîner les choses en longueur avant d'en ordonner l'évacuation. Puis il prit la résolution ferme de garder Cattaro.

« Cattaro doit être gardé, dit un rapport de Czartoryski, et l'on ne doit pas le rendre, sans aucune condition quelconque.

1. — Cattaro est pour les circonstances d'à présent l'acquisition la plus importante. Cent mille hommes employés ailleurs ne pourraient causer autant d'embarras et de terreur aux ennemis de la Russie. Cattaro ayant une garnison de 4 à 5.000 hommes serait presque imprenable. Cette place est inattaquable du côté du continent ; il n'y faudrait qu'un corps de berçailleurs (bersaglieri) et une flotte qui garderait le port.

2. — Si nous gardons Cattaro, la Turquie nous devient dépendante. Elle n'osera plus cabaler contre la Russie. Dans une campagne la Turquie serait une province russe.

3. — La place de Cattaro est, tant militairement que politiquement, le point de contact le plus important, le plus terrible même, que nous puissions jamais avoir avec la

France. Si nous gardons Cattaro, tous les projets de Bonaparte sur le Levant disparaissent à jamais.

4. — Cattaro serait le boulevard des Républiques des Sept-Iles et de Raguse.

5. — Si Cattaro est au pouvoir des Russes, la conquête de l'Italie par les Français n'est que précaire.

6. — Si Cattaro est rendu, nous perdons immensément dans l'esprit des Grecs, dans celui des Italiens, et la Porte sera persuadée par les Français que la crainte nous obligea de rendre cette place.

7. — Bonaparte sent bien l'importance de Cattaro. Aussi il ne ménagera rien au monde pour l'obtenir. Si l'on cède Cattaro, que de torrents de maux Bonaparte va causer encore ! »

Czartoryski faisait tenir beaucoup de choses dans ce petit mot de sept lettres. En vérité, Cattaro était dès lors pour les Russes ce que Malte était pour les Anglais. Les Anglais à Malte, les Russes à Cattaro barraient le chemin aux entreprises de Napoléon sur l'Orient.

Napoléon poussa sur l'obstacle une action vigoureuse. Le 21 avril, un mois après les nouvelles de Cattaro, Talleyrand demandait à Ruffin les renseignements les plus détaillés sur la Turquie, sur ses populations, sur leur état d'esprit, sur la force du gouvernement turc, sur les dispositions des chrétiens à l'égard du sultan : « Le voisinage des États de l'Empire et de la Porte ottomane fait désirer à Sa Majesté d'avoir plus particulièrement connaissance de la situation intérieure de la Turquie d'Europe. Tant qu'il n'y a pas eu de contact entre les deux empires, Sa Majesté a pu donner une attention moins marquée aux troubles de la Turquie et aux causes qui les perpétuent. Aujourd'hui qu'elle peut influer d'une manière plus directe sur le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans cette partie de l'Europe, elle doit, pour juger des mesures les plus propres à y concourir, avoir un

tableau exact de la situation actuelle de l'empire ottoman, particulièrement en Europe. Quelque soin que vous ayez mis jusqu'ici à m'informer de ses troubles successifs, la scène change si fréquemment et d'une manière si imprévue, qu'il y a toujours quelque chose à ajouter à vos premiers renseignements... Quoique toutes les données que je vous demande n'aient à se rattacher à aucun plan politique, je mets quelque importance à les obtenir incessamment. Elles font partie des renseignements qu'il est de la sagesse d'un gouvernement voisin de se procurer, et qui ne pourraient jamais arriver à temps, de Constantinople à Paris, s'ils n'étaient demandés qu'au moment même où Sa Majesté désirerait en faire usage. »

M. David, alors chargé d'affaires de France auprès de l'Ordre de Malte, à Rome, fut envoyé comme consul à Traunik auprès du pacha de Bosnie. Sa mission était plus politique que commerciale. « La partie politique de votre mission, lit-on dans ses Instructions, n'a pas moins d'importance ; le pays où vous allez résider est voisin de la Serbie qui depuis trois ans est un théâtre de troubles ; il est voisin de l'Albanie dont les affaires ont souvent inquiété la Sublime-Porte ; il est habité par un peuple connu dans tous les temps pour l'indépendance de son caractère. Tout ce qui vous entoure devient un sujet d'observation, et depuis l'acquisition de la Dalmatie il est nécessaire que la situation des provinces voisines soit bien connue de Sa Majesté. Ce sont des pays d'orage ; leur proximité pourrait nuire à la tranquillité de la Dalmatie sans la prévoyance et la surveillance la plus attentive.

« Sa Majesté est d'ailleurs appelée par la situation présente de l'Europe à donner aux affaires de la Porte ottomane une attention particulière. Elle ne pourrait voir avec indifférence cette puissance s'affaiblir par la révolte de ses provinces, par l'incertitude de son administration, par l'influence des étrangers. Elle veut connaître toutes ces causes

de déchirements et de troubles; et c'est particulièrement du côté de l'Europe qu'il est nécessaire de les observer, car c'est de ce côté qu'elles auraient les plus graves résultats »[1].

Le 2 mai, le général Sébastiani était nommé ambassadeur à Constantinople. Il y remplaçait Brune, parti en décembre 1804 lors du refus de la reconnaissance. L'Empereur dicta lui-même le sens des instructions qu'il devait emporter :

1. — Inspirer confiance et sécurité à la Porte; la France ne veut que la fortifier.

2. — Triple alliance de Moi, Porte et Perse contre Russie.

3. — Pas d'arrogance, de l'amitié. Tâcher que la Porte communique à l'ambassadeur les demandes de la Russie et de l'Angleterre.

4. — Je ne soutiendrai nulle part des rebelles.

5. — Que la liaison avec la Porte apparaisse nettement à la Russie, à l'Angleterre, à toute l'Europe.

6. — Jeter de la défaveur sur la Russie ; aucune intimité avec sa légation.

7. — Fermer le Bosphore aux Russes, fermer tous les ports, rendre à la Porte son empire absolu sur la Moldavie et la Valachie.

8. — Je ne veux point partager l'empire de Constantinople; voulût-on m'en offrir les trois quarts, je n'en veux point. Je veux raffermir et consolider ce grand empire et m'en servir tel quel comme opposition à la Russie.

Talleyrand habilla ces brefs commandements en des formules plus diplomatiques, mais non plus expressives. Elles renferment pourtant quelques indications précieuses.

« La situation actuelle de la Porte Ottomane, l'intérêt que lui conserve Sa Majesté et l'amélioration qui devient de plus en plus sensible dans les rapports constants entre les deux États, prouvent qu'au moment où un empire s'affaiblit et

1. Aff. Etr., Corr. de Turquie, n° 211, f°s 236, 276.

penche vers sa chute, une main puissante peut encore le relever et le raffermir. Dans les desseins de Sa Majesté, l'existence de la Turquie fait partie du système de l'Europe : Sa Majesté veut la protéger ; elle ne se rappelle que la vieille amitié qui a de tout temps uni la France et l'Empire ottoman. »

Sébastiani était invité à se bien renseigner sur la situation de la Porte et de ses provinces rebelles ; il devait s'intéresser particulièrement à la révolte des Wahabis, « afin que Sa Majesté juge s'ils doivent être considérés comme des hordes d'Arabes révoltées sans but et sans espérance contre l'autorité légitime, ou s'il faut voir en eux une puissance qui s'établit entre l'Inde et l'Europe ». Il devait aussi tâcher de connaître les véritables dispositions du pacha Ali de Janina. « Il faudra peut-être un jour étendre le gouvernement d'Ali-pacha sur l'Adriatique, afin que notre navigation n'y soit pas exposée aux caprices de plusieurs gouverneurs ; mais le temps de ces changements n'est pas arrivé, parce que Sa Majesté n'a point encore achevé ses établissements sur l'Adriatique, et qu'il faut d'abord que les Russes en aient été complètement chassés... Il faut que la Turquie soit enfin délivrée des Russes. »

Il fallait surtout que la France reprît à Constantinople toute sa prépondérance d'autrefois ; il fallait rappeler sous la protection de la France toutes les maisons françaises établies dans le Levant. Il fallait réclamer tous les anciens privilèges de Venise au nom du royaume d'Italie. Il fallait établir un système régulier de correspondance entre toutes les parties de l'Empire ottoman.

« L'isolement où la Porte a été longtemps retenue par le défaut de correspondances réglées ne convient plus à sa position actuelle. Ce n'est plus comme un territoire qui attend une invasion étrangère qu'elle doit compter en Europe ; mais c'est comme un État destiné à servir de barrière à la Russie

et à conserver le rivage de la mer Noire et le passage du Bosphore » [1].

On trouvera encore quelque lumière complémentaire dans une série de rapports adressés alors par le sieur Codrika à M. d'Hauterive. Codrika était un ancien secrétaire de l'ambassade turque qui s'était mis au service de la France et qui était naturellement fort bien renseigné sur les affaires orientales [2]. Dans une série de rapports sur la question, il en écrivit un intitulé : Moyens qui sont au pouvoir de la France d'employer auprès de la Sublime-Porte, après la mémorable victoire d'Austerlitz, pour tirer de ses relations avec cette puissance de très grands avantages politiques et commerciaux. — Il estime que la journée d'Austerlitz « met à la disposition du plus grand des héros les moyens les plus sûrs d'expulser de l'Europe méridionale les forces de la Russie, de détruire son influence prépondérante sur le continent et d'élever une barrière entre cette puissance et le reste de l'Europe ». A cet égard, il n'admet point la pensée de détruire l'Empire ottoman, c'est-à-dire de partager ses Etats ; car « le partage de cet empire serait la cause du bouleversement de l'équilibre universel de l'Europe ; il ne contribuerait qu'à l'agrandissement prodigieux de la Russie... Pour prévenir la chute de cet empire, il faut l'organiser ; mais, pour l'organiser, il faut réformer le système de son gouvernement. C'est cette gloire qui appartient au génie créateur du plus grand des héros ».

Et Codrika proposait deux moyens de réforme.

Le premier eût consisté à séparer l'Empire turc en deux empires, l'un asiatique, l'autre européen. On maintiendrait le gouvernement théocratique dans l'empire d'Asie. On donnerait à l'autre un prince chrétien allié de la France, « un des princes de l'auguste famille impériale », ou, à son

1. Aff. Etr., Corr. de Turquie, n° 211, f°s 335-362.
2. Cf. E. Driault, *La politique orientale de Napoléon*, I, 378-383.

défaut, un prince de Wurtemberg, de Bavière ou de Bade. L'Égypte serait annexée à la France ; la « Barbarie » serait organisée sous le gouvernement d'un seul bey : le tout sous la garantie suprême de l'empereur des Français. — Le chef de l'empire asiatique, de la famille ottomane, aurait sa capitale à Bagdad, avec le titre de calife ; alors il serait réellement grand et incomparablement puissant ; « car l'étendue disproportionnée des États éparpillés de la Turquie est une des causes principales de son affaiblissement et de sa ruine ; il en est de cet empire comme de ces corps mal organisés auxquels il faut ôter les parties malades pour conserver le reste en vie... L'Égypte, sous la domination du plus grand monarque de l'Europe, deviendrait l'entrepôt universel de tout le commerce de l'Asie et de l'Europe. Et l'Empire de Constantinople, sous la puissante garantie de la France, et sous l'administration d'un prince sage et éclairé auquel on donnerait le titre d'Empereur des Grecs, deviendrait une puissance respectable à ses voisins, utile à ses alliés et digne d'être comptée parmi les titres glorieux de son illustre fondateur ».

M. d'Hauterive ne retint pas ce premier moyen qu'il considéra, sans doute avec raison, comme purement chimérique ; il attribua plus de valeur au second, en effet, mieux adapté aux circonstances du moment. Il consistait à donner satisfaction aux désirs d'autonomie des diverses provinces chrétiennes, en formant autant de gouvernements qu'il y avait de pays rebelles : on constituerait l'administration de la Moldavie et de la Valachie d'une façon définitive ; on fonderait une principauté grecque de Morée, une autre de la Grèce continentale jusqu'aux Thermopyles, un gouvernement général chrétien des Iles et des Cyclades. La Bulgarie, la Serbie, l'Albanie, la Bosnie, avaient une indépendance réelle : « dans l'état actuel de la Sublime-Porte, la souveraineté de cette puissance est purement et simplement idéale et imaginaire ;

quant au fait, elles sont exposées au fléau destructeur de l'anarchie la plus complète ». On organiserait cette anarchie : on nommerait Pasvan-Oglou gouverneur à vie de la Bulgarie, sous la garantie de la France ; on instituerait l'autonomie de la Serbie ; on établirait l'Albanie sous le gouvernement d'Ali-pacha ; la Roumélie, en grande partie turque, demeurerait gouvernée directement par la Porte, par l'intermédiaire de l'un de ses principaux ministres.

Pour achever et réaliser « cette réforme salutaire », il suffirait, concluait Codrika, que Sa Majesté Impériale et Royale, en qualité d'allié naturel de la Sublime-Porte et de Restaurateur de l'ordre public de l'Europe, daignât « prêter sa haute et puissante *médiation* pour conclure entre la Porte ottomane et ses États un *Acte solennel de Médiation*, par lequel la limite et la constitution du gouvernement de chaque province, les droits du souverain et ceux du pacha ou du prince gouvernant, les droits de propriété et la sûreté individuelle des sujets gouvernés seraient irrévocablement établis ; par ce même acte seraient fixés et statués, dans les plus grands détails, la forme d'élection, de nomination, et de révocation des gouverneurs, les devoirs et la durée de leurs fonctions, les tributs ordinaires et extraordinaires à acquitter ».

En échange du service qu'ainsi la France rendrait à la pacification et à la régénération de son empire, la Sublime-Porte renouvellerait en les améliorant les Capitulations d'autrefois, et la France reprendrait pour longtemps dans le Levant son ancienne prépondérance commerciale et morale, dans le plus grand intérêt de la civilisation.

Sans attribuer plus d'importance qu'il ne convient aux plans du sieur Codrika, dont nous verrons que Talleyrand tira plus tard quelque chose, en s'en tenant aux instructions officielles remises au consul David et à l'ambassadeur Sébastiani, en se reportant d'autre part aux idées émises dans le

même temps par le prince Czartoryski au nom du gouvernement russe, on notera une ressemblance frappante entre la politique de la France et celle de la Russie. Ni l'une ni l'autre ne veut admettre la pensée d'un partage de l'Empire ottoman. Chacune d'elles veut l'organiser en plusieurs États chrétiens. Chacune d'elles veut prendre toute la péninsule des Balkans sous sa protection exclusive.

La Turquie, après Austerlitz, est un champ de bataille entre la Russie et la France. A qui la victoire? Voilà tout le problème, le plus important problème qui dès lors occupera la pensée de Napoléon.

II

LE RAPPROCHEMENT ANGLO-FRANÇAIS (FÉVRIER-JUILLET 1806)

Il était nécessaire de replacer la négociation de 1806 dans les circonstances qui permettent d'en mesurer la valeur.

Pitt mort le 23 janvier 1806, le roi George III confia le pouvoir au ministère Grenville-Fox. Fox fut chargé du ministère des Affaires Étrangères; mais il faut rappeler que Grenville avait été dans le premier ministère Pitt jusqu'en 1801, puis dans l'opposition contre le ministère Addington et contre la paix d'Amiens, un adversaire passionné et pourtant clairvoyant de la grandeur française. Un ministère Grenville-Fox pouvait essayer de traiter avec Napoléon, mais non pas à tout prix.

Fox en effet presque aussitôt engagea des négociations, ou du moins des conversations avec le gouvernement français. Il peut être intéressant de rechercher les mobiles qui sans doute l'inspiraient. On y trouvera d'abord l'amour philosophique de la paix pour elle-même, le souvenir de ses éloquents

discours pour la paix et la volonté d'être fidèle à son passé la croyance qu'il pouvait y avoir sur la terre de la place à la fois pour la France et pour l'Angleterre.

N'avait-il pas aussi la crainte que Napoléon, après Austerlitz, ne se retournât, avec des forces accrues, sur l'Angleterre? C'était l'opinion commune que Napoléon n'avait été détourné de son grand plan de descente en Angleterre que par l'attaque de l'Autriche, et que, l'Autriche vaincue, la coalition dissoute, il allait se remettre à des armements plus considérables que jamais au camp de Boulogne ; car on croyait encore qu'il n'avait souci que d'imposer la paix à tous ses ennemis ; s'il n'avait voulu en effet qu'abattre l'Angleterre, n'aurait-il pas reconstitué, dans les ports de l'Atlantique et de la mer du Nord, de nouvelles flottes, avec les formidables ressources dont il disposait ? Il y fallait moins de génie qu'il n'en dépensa d'autre part. Fox pouvait croire que l'Empereur disposait de l'alliance de la Prusse, qu'il s'entendrait au besoin avec la Russie : toutes choses vraisemblables, si Napoléon n'avait voulu que forcer l'Angleterre à la paix. Mais, en vérité, Napoléon était beaucoup plus préoccupé du continent, et même de l'Orient, que de l'Angleterre. L'acharnement de celle-ci lui était un prétexte constant à de nouvelles opérations militaires ou politiques de plus en plus fructueuses.

La troisième coalition vaincue, il était utile au gouvernement anglais de gagner du temps, pour en pouvoir reformer une quatrième ; il la pouvait estimer facile, si Napoléon ne s'imposait pas la loi de modération à laquelle il paraissait peu enclin. Quelques négociations neutraliseraient jusqu'à un certain point l'effet d'Austerlitz. En cela Fox et Grenville étaient apparemment d'accord.

Peut-être enfin Fox eut-il la pensée de contenir l'ambition de Napoléon, de l'enfermer dans les clauses d'un traité général. Peut-être eut-il quelque espérance que Napoléon s'y prê-

terait, consentirait à s'arrêter, trouverait enfin la France assez grande.

En somme, il y avait dans cette situation quelque ressemblance avec celle qui avait amené en 1801 les préliminaires de Londres et le traité d'Amiens.

Pour suivre avec toute l'attention qu'elle mérite cette importante négociation, nous serons obligés de faire beaucoup d'emprunts directs à la correspondance échangée.

Le 20 février 1806, par l'intermédiaire de Jacobi Klœst, ministre de Prusse à Londres et du consul de Prusse à Rotterdam, Fox adressait à Talleyrand une lettre dans laquelle il l'informait qu'un certain Guillet de la Gevrillière était venu l'entretenir d'un projet d'assassinat de l'empereur Napoléon ; il lui donnait les moyens de rendre le personnage inoffensif. Le procédé était courtois et habile, car il était de règle dans la presse française d'accuser le gouvernement anglais d'armer le bras de tous les conspirateurs qui se dressaient contre l'Empereur. Il est d'ailleurs inutile de supposer que Fox ait inventé cette tentative d'assassinat ou que Napoléon l'ait lui-même suscitée pour sonder les dispositions du nouveau ministère.

Talleyrand vit dans cette lettre une avance pacifique et une occasion de connaître en effet les intentions du gouvernement anglais. Il répondit le 5 mars : « J'ai mis la lettre de Votre Excellence sous les yeux de Sa Majesté. Son premier mot, après en avoir achevé la lecture, a été : — Je reconnais là les principes d'honneur et de vertu qui ont toujours animé M. Fox. — Elle a ajouté : — Remerciez-le de ma part et dites-lui que, soit que la politique de son souverain nous fasse rester encore longtemps en guerre, soit qu'une querelle aussi inutile pour l'humanité ait un terme aussi rapproché que les deux nations doivent le désirer, je me réjouis du nouveau caractère que, par cette démarche, la guerre a déjà pris, et qui est le présage de ce qu'on peut attendre d'un

cabinet dont je me plais à apprécier les principes, d'après ceux de M. Fox, un des hommes les plus faits pour sentir en toutes choses ce qui est beau, ce qui est vraiment grand »[1].

Talleyrand ajouta à cette lettre officielle une lettre particulière : « Il pourra vous être agréable, y disait-il, de recevoir des nouvelles de ce pays. Je vous envoie le discours que l'Empereur a prononcé dimanche. Vous y verrez que nos dispositions sont toujours pacifiques. Je ne vous demande pas quelles sont celles qui prévalent chez vous ; mais, si les avantages de la paix y sont bien appréciés, vous saurez sur quelles bases elle peut être discutée. »

Si nous nous reportons au discours de l'Empereur, nous y trouvons cette phrase : « Je désire la paix avec l'Angleterre ; de mon côté je n'en retarderai jamais le moment ; je serai toujours prêt à la conclure, en prenant pour bases les stipulations du traité d'Amiens »[2]. Or le retour aux stipulations du traité d'Amiens n'eût retiré à Napoléon aucun des avantages qu'il avait conquis depuis, ce traité n'ayant pas de clause relative à la situation du continent, et il eût retiré à l'Angleterre tous les avantages qu'elle devait à sa victoire de Trafalgar ; en sorte que la démonstration pacifique de Talleyrand n'était pas un gros sacrifice à la paix ; elle pouvait même être utile à de nouveaux empiétements du gouvernement français ; car le seul bruit d'une négociation franco-anglaise devait immobiliser les autres puissances, et ainsi permettre à l'Empereur de fixer à son bénéfice la situation nouvelle du continent. On a déjà vu qu'il n'y manqua pas ; on verra qu'il en eut d'autres profits.

Fox répondit le 26 mars : « Les dispositions de Sa Majesté sont toujours pacifiques ; mais c'est à une paix sûre et durable que Sa Majesté vise, non à une trêve incertaine et

1. Corr. de Napoléon, XII, 130. — Aff. Etr., Corr. d'Angleterre, n° 603, f^os 19, 20.

2. Corr. de Napoléon, XII, 123.

par là même inquiétante, tant pour les parties contractantes que pour tout le reste de l'Europe.

« Quant aux stipulations du traité d'Amiens, que l'on propose comme bases de la négociation, on a remarqué qu'ici cette phrase a été interprétée de trois ou quatre différentes manières, et que par conséquent des explications ultérieures seraient nécessaires : ce qui ne manquerait pas de causer un grand délai, quand même il n'y aurait pas d'autres objections.

« La véritable base d'une telle négociation entre deux grandes puissances qui dédaignent également toute idée de chicane, devrait être une reconnaissance réciproque, de part et d'autre, du principe suivant, que les deux parties auront pour objet que la paix soit honorable pour toutes les deux et leurs alliés respectifs, et en même temps de nature à assurer, autant qu'il est en leur pouvoir, le repos futur de l'Europe. »

Ce langage manque de précision ; on n'y retrouve pas la fermeté de Pitt ; on y distingue seulement le souci de sortir du traité d'Amiens par des règlements continentaux, pour assurer le repos de l'Europe. C'est pourquoi Fox demandait l'intervention de la Russie dans la négociation : « L'Angleterre ne peut négliger les intérêts d'aucun de ses alliés, et elle se trouve unie à la Russie par des liens si étroits qu'elle ne voudrait rien traiter, bien moins conclure, que de concert avec l'empereur Alexandre ; mais en attendant l'intervention actuelle d'un plénipotentiaire russe, on pourrait toujours discuter et même arranger provisoirement quelques-uns des points principaux.

« Il pourrait sembler que la Russie, à cause de sa position éloignée, ait moins d'intérêts immédiats que les autres puissances à discuter avec la France ; mais cette cour, à tous égards si respectable, s'intéresse, comme l'Angleterre, vivement à tout ce qui regarde le sort plus ou moins indépendant des différents princes ou États de l'Europe... Tâchons donc, s'il se peut, de concilier les intérêts respectifs et la

gloire des deux pays avec la tranquillité de l'Europe et la félicité du genre humain. »

L'Angleterre voulait donc une paix générale et non un traité particulier. Il est d'ailleurs impossible de nier qu'elle eût intérêt à ce que le continent fût établi dans un équilibre durable.

Fox ajoutait à cette lettre quelques mots : « Ne serait-ce pas possible, en attendant mieux, que vous laissassiez venir, sur leur parole de ne point servir pendant la guerre, ni dans l'armée, ni dans la milice, quelques-uns des prisonniers que vous avez détenus ? Milord Elgin, Milord Yarmouth, et le colonel Abercrombie sont ceux à qui je m'intéresse spécialement... »

Talleyrand se donna immédiatement l'avantage de relâcher ces illustres prisonniers, ce qui obligea Fox à lui en exprimer « une reconnaissance éternelle ». Mais il fut moins conciliant pour les choses plus sérieuses. Il se refusa à étendre la négociation. « Nous sommes prêts à faire la paix avec tout le monde, disait-il dans sa lettre officielle du 1er avril. Nous ne voulons en imposer à personne ; mais nous ne voulons pas qu'on nous en impose, et personne n'a ni la puissance, ni les moyens de le faire. Il n'est au pouvoir de personne de nous faire revenir sur des traités qui sont exécutés. L'intégrité, l'indépendance entière, absolue, de l'Empire ottoman, sont non seulement le désir le plus vrai de l'Empereur, mais le point le plus constant de sa politique.

« ... Deux nations éclairées et voisines l'une de l'autre manqueraient à l'opinion qu'elles doivent avoir de leur puissance et de leur sagesse si elles appelaient, dans la discussion des grands intérêts qui les divisent, des interventions étrangères et éloignées. Nos intérêts sont conciliables par cela même qu'ils sont distincts. Vous êtes les souverains des mers. Vos forces maritimes égalent celles de tous les souverains du monde réunis. Nous sommes une grande puissance

continentale; mais il en est plusieurs qui ont autant de forces que nous sur terre, et votre prépondérance sur les mers mettra toujours notre commerce à la disposition de vos escadres, dès la première déclaration de guerre que vous voudrez faire. Pensez-vous qu'il soit raisonnable d'attendre que l'Empereur consente jamais à se mettre aussi pour les affaires du continent à votre discrétion. Si, maîtres de la mer par votre puissance propre, vous voulez l'être aussi de la terre par une puissance combinée, la paix n'est pas possible... Si Sa Majesté le roi d'Angleterre veut réellement la paix avec la France, elle nommera un plénipotentiaire pour se rendre à Lille. J'ai l'honneur de vous adresser des passeports pour cet objet. Aussitôt que Sa Majesté l'Empereur aura appris l'arrivée du ministre de votre cour, elle en nommera et en enverra un sans délai... Si vous êtes justes, si vous ne voulez que ce qu'il vous est possible de faire, la paix sera bientôt conclue. Je termine en vous déclarant que Sa Majesté adopte entièrement le principe exposé dans votre dépêche et présenté comme base de la négociation, que la paix proposée doit être honorable pour les deux cours et pour leurs alliés respectifs. »

A cette lettre officielle, Talleyrand ajouta une lettre particulière d'un caractère plus confidentiel, où cependant l'on ne peut s'empêcher de reconnaître le ton pressant de l'Empereur lui-même, et qui prend ainsi un intérêt de premier ordre : « Je dois vous dire qu'ici nous jugerons que vous ne voulez pas la paix si vous compliquez la question et si, au lieu d'une négociation, vous voulez un congrès. Nous sommes en guerre, nous voulons faire la paix. Si vous faites intervenir la Russie, il faudra aussi que nous fassions intervenir la Prusse. Il n'y aura pas de raison pour qu'une troisième, une quatrième puissance ne soit pas admise ou appelée, et voilà les éléments tout préparés d'une quatrième coalition... Ce n'est pas que nous ayons aucune répugnance à

nous arranger avec la Russie. Nous connaissons la Russie ; vous la connaissez aussi ; et vous savez que ce grand nom ne fait du bruit que du haut d'une tribune ou dans une harangue parlementaire.

« Soyez-en sûr, Monsieur, notre situation et la manière de voir de l'Empereur ôtent aujourd'hui tout intérêt à ces inutiles interventions. Dans l'état actuel des affaires, vous obtiendrez seul plus que vous n'obtiendriez par le fracas bruyant d'un congrès et les apprêts même d'une coalition. Une coalition, dans la disposition générale des esprits, et dans la situation actuelle du continent, est une chimère ; mais, fût-elle possible et quelle qu'elle fût, elle n'a rien que nous soyons dans le cas de redouter. Nous avons beaucoup gagné à la dernière, bien que nous fussions seuls et armés seulement sur le pied de paix, je ne puis ni ne veux en disconvenir, et nous en rendons grâces à la haine de vos prédécesseurs ; mais, s'il était possible qu'il s'en formât une nouvelle, qui peut douter qu'avec nos alliances et notre système militaire organisé sur le pied de guerre, nous ne gagnassions encore davantage. Une quatrième coalition serait le plus grand malheur qui pût arriver à l'Angleterre.

« ... Il faut que tout finisse. Ainsi, aujourd'hui, ou dans deux ou trois ou quatre années, la guerre finira. Pendant ce temps quel mal pouvez-vous nous faire ? Nous comptons pour peu de chose des escadres qui désoleront le commerce général plutôt que le nôtre et le danger de deux ou trois colonies qui en temps de guerre ne nous produisent rien. Dans trois ou quatre ans vous aurez peu acquis, nous aurons peu perdu ; vous aurez accru vos dettes, nous nous serons tenus en haleine ; vous en serez moins riches, et nous n'en serons que plus à craindre. Alors il faudra opter entre une paix dans laquelle nous serons exigeants, et une coalition qui mettra l'Europe aux abois et l'Angleterre à notre discrétion. »

Et, comme ces façons de parler n'annonçaient pas les intentions les plus pacifiques, Talleyrand ajoutait que l'Empereur ne s'intéressait pas médiocrement à la paix et le prouvait par l'exemple du dernier traité signé avec l'Autriche : « Vous avez tout vu par vos propres yeux et vos ministres en Allemagne ont pu vous rapporter quelles dispositions les Français y avaient montrées, quelle libéralité l'Empereur y avait professée, quels égards il avait montrés à l'Autriche, avec quelle noblesse il avait relevé cette monarchie disloquée, et cela par l'impulsion seule d'un sentiment de générosité pour tous les peuples, quoiqu'il sache très bien, comme tout le monde, qu'il ne faut jamais compter sur la reconnaissance des souverains et des nations [1]. »

La correspondance prit une activité nouvelle ; Fox répondit dès le 8 avril ; il s'en tint à son opinion première, que le gouvernement anglais ne pouvait traiter sans l'intervention de la Russie, que c'était pour lui une nécessité d'honneur : « Dès que vous consentirez que nous traitions provisoirement jusqu'à ce que la Russie puisse intervenir, et dès lors conjointement avec elle, nous sommes prêts à commencer, sans différer d'un seul jour, la négociation en tel lieu et en telle forme que les deux parties jugeront les plus propres à conduire à bonne fin l'objet de nos travaux le plus promptement possible. » En attendant il répliquait avec une grande force aux termes les plus remarquables de l'argumentation de Talleyrand (ou de l'Empereur) : « Vous paraissez croire que la Russie est plutôt un grand nom qu'autre chose, et peut-être vous avez raison : mais, dans ce cas, est-il possible que vous craigniez l'alliance que nous avons ensemble ? En vérité, Monsieur, vous n'avez rien à craindre du côté du continent. C'est, comme on dit, *prévoir un échec de trop loin* que de penser à une quatrième coalition et surtout à une

1. Aff. Etr., Corr. d'Angleterre, n° 603, f^os^ 37-40.

coalition offensive après les événements de la dernière campagne. De l'autre côté vous devez sentir que, tout en appréciant les avantages de la paix comme je les apprécie, nous ne pouvons rien souffrir qui porte atteinte à notre bonne foi ou à l'honneur national. Comment donc est-il possible que nous entrions dans une négociation séparée ?

« Nous ne pouvons non plus permettre qu'on nous tienne, pour ainsi dire, expatriés de l'Europe et déchus de toute influence sur le continent. Vous dites que nous sommes plus forts sur mer que toutes les nations du monde réunies ; je ne m'arrête pas à examiner si ce calcul n'est pas tant soit peu exagéré ; je sais que je serais bien fâché de voir toutes les escadres du Nord réunies aux vôtres avec celles de l'Espagne et de la Hollande pour nous faire la guerre. Mais, quand tout ce que vous dites à ce sujet serait exactement vrai, est-ce que nous vous interdisons l'alliance des autres puissances maritimes ? Pourquoi donc voudriez-vous nous empêcher de contracter des alliances continentales ? C'est l'égalité et la réciprocité en tout que je réclame : que ni l'une ni l'autre partie aille au delà, et nous serons bientôt amis. Surtout la condition de traiter en premier lieu provisoirement, et après conjointement avec la Russie, est celle dont nous ne pourrons pas nous dédire. »

« *P.-S.* — Je suis persuadé que l'insulte que le roi de Prusse vient de nous faire (en fermant ses ports aux Anglais, en suite du traité de Paris), non plus que les mesures que nous avons nécessairement prises en conséquence, n'ajoutera rien aux difficultés de la négociation, d'autant plus que ce n'est pas de vous que nous nous plaignons. Vous êtes en guerre avec nous, c'est tout simple que vous tâchiez de nous faire du mal. Pour le roi de Prusse, c'est bien autre chose : en pleine paix ! Après les déclarations les plus solennelles ! En vérité, cela fait mal au cœur ! »

Talleyrand se maintint à l'exclusion de la Russie. Fox à

l'intervention de cette puissance : « Cette forme nous est essentielle, écrivait-il encore le 21 avril, non seulement pour les raisons que j'ai eu l'honneur de développer à Votre Excellence, mais en tant que toute autre pourrait faire naître des soupçons que de fait vous entretenez le projet chimérique, qu'on vous reproche (à tort, comme j'aime à croire) de nous exclure de toute relation avec les puissances du continent de l'Europe. Ce n'est pas à un ministre aussi éclairé que Votre Excellence qu'il puisse être nécessaire de déclarer que l'Angleterre ne peut jamais consentir à une exclusion qui la dégraderait du rang qu'elle a tenu jusqu'ici et qu'elle croit pouvoir toujours tenir parmi les nations du monde.

« La chose enfin se trouve réduite à un seul point : veut-on traiter conjointement avec la Russie ? Oui. — Veut-on que nous traitions séparément ? Non. »

Il terminait cette première conversation en des termes très dignes : « Je crois que dès qu'il est clair que nous ne pouvons pas être d'accord, il vaut mieux de ne pas s'engager dans des controverses qui ne peuvent servir qu'à aigrir mutuellement les esprits. Puisque vous ne voulez pas chez vous que nous traitions conjointement avec la Russie, il faut donc que cette guerre continue ; mais je me flatte que nous la ferons désormais en gens qui s'estiment et se respectent réciproquement. Comme je prévois que notre correspondance va bientôt finir, je profite de cette occasion de vous prier de croire que je suis sensible au dernier point, comme je dois l'être, aux expressions obligeantes dont le Grand Homme que vous servez a usé à mon égard. Les regrets sont inutiles ; mais s'il pouvait voir du même œil dont je l'envisage la vraie gloire qu'il serait en droit d'acquérir par une paix modérée et juste, que de bonheur n'en résulterait-il pas pour la France et pour l'Europe entière ! »[1]

1. Aff. Etr., Corr. d'Angleterre, n° 603, f°s 62-69.

La correspondance se trouva en effet interrompue pendant plus d'un mois. Napoléon employa utilement ce loisir ; il installa Joseph à Naples, puis Louis en Hollande. On annonça alors que le tsar Alexandre envoyait M. d'Oubril à Paris pour une négociation. Talleyrand triompha de Fox, et, considérant que sans doute la Russie avait peur qu'il ne traitât séparément avec l'Angleterre et réciproquement, il pensa en recueillir des avantages. M. d'Oubril fut retenu quelque temps à Strasbourg sous divers prétextes : il fallait le temps de régler les affaires d'Allemagne et de reprendre la conversation avec le gouvernement de Londres.

Le 2 juin, il fit une nouvelle avance ; il proposa à Fox d'ajouter, aux bases de négociation précédemment indiquées, « la reconnaissance, en faveur de l'une ou de l'autre puissance, de son droit d'intervention ou de garantie pour les affaires continentales et pour les affaires maritimes ». Le ministre anglais enregistra aussitôt cette concession, mais il l'interpréta d'une manière que l'Empereur n'était pas disposé à admettre : « Il est entendu, écrivait-il le 14 juin, qu'on convient par là mutuellement de s'abstenir de tout empiétement de part et d'autre sur les États plus ou moins puissants qui composent l'Europe. »

Cependant lord Yarmouth, l'un des prisonniers dont Fox avait demandé la libération, après quelques entretiens avec Talleyrand, était allé passer quelque temps en Angleterre ; il en revint le 17 juin avec des pleins pouvoirs. La négociation prit alors un caractère officiel, en attendant l'arrivée de M. d'Oubril.

Elle ne se porta pas d'abord sur des points précis ; Napoléon n'était pas pressé d'aboutir. Elle ne fut pas l'objet d'un protocole ; elle ne fut qu'un entretien aimable de deux grands seigneurs, brillants et spirituels, habiles à discuter légèrement de toutes choses.

Dès le début, lord Yarmouth avait déclaré qu'il ne vou-

lait pas même entrer en pourparlers si le Hanovre n'était pas rendu à l'Angleterre. Talleyrand affirma, sans se faire prier, que cela ne ferait pas de difficultés, et Napoléon admit le principe de cette restitution, mais à condition que la Prusse y consentît : il se souvenait de la répugnance qu'elle avait eue à accepter le Hanovre, et qu'elle n'avait voulu pendant longtemps que le prendre en dépôt ; elle ne cessait pas d'ailleurs de se plaindre des conséquences funestes de sa rupture avec l'Angleterre. Ainsi l'Empereur pouvait penser qu'elle ne tenait pas à garder ce pays. « Ce serait une question à arranger avec la Prusse, écrivait-il. Jamais je ne pourrais m'engager à autre chose qu'à interposer mon influence [1]. » Il admettait naturellement qu'il faudrait alors donner quelque compensation à la Prusse, et il songeait à la Hesse-Cassel, car il ne voulait pas rendre Anspach : il n'aimait pas à rendre.

C'est pourquoi Talleyrand ne fit pas sur ce point la moindre objection à son interlocuteur. Naturellement on causa de Malte ; il fallait, d'après le traité d'Amiens, que l'Angleterre rendît Malte dans le temps où elle reprendrait le Hanovre : « La remise de Malte, disait Napoléon, devrait avoir lieu le jour de celle du Hanovre... Je serai, par ce système, conséquent dans mon dire de tous les temps, de ne point laisser Malte à l'Angleterre. » Il paraît, si l'on en croit lord Yarmouth, que l'on parla aussi un peu de la Sicile, et que Talleyrand lui dit, dès leurs premières conversations : « La Sicile, vous l'avez ; nous ne vous la demandons pas. »

Lorsque le plénipotentiaire anglais revint de Londres, Talleyrand lui demanda la Sicile, en compensation de Malte qui serait laissée à l'Angleterre. Yarmouth se récria, y mit de l'indignation, accusa Talleyrand de mauvaise foi. Il se trom-

1. Corr. de Napoléon, XII, 511.

pait : Talleyrand n'avait pas demandé la Sicile pour le roi Joseph, mais il avait demandé la restitution de Malte ; il ne manquait pas à un engagement quelconque, même verbal ; il cherchait un échange, c'est-à-dire un terme de conciliation. Napoléon le précisait très nettement dans la lettre qui a été précédemment citée : « Il faudrait donc, ou que l'Angleterre renonçât à exiger la garantie de la Sicile à l'ancienne maison de Naples, ou qu'elle renonçât à Malte. » Et encore : « Ainsi donc un grand amour de la paix pourrait porter à garantir le prince royal de Naples roi de Sicile, si l'Angleterre voulait ne pas conserver Malte... Mais, si l'Angleterre avait Malte et la Sicile, elle aurait comme une barrière infranchissable qui s'opposerait à la communication avec l'Adriatique et Constantinople ; il serait difficile de jamais souscrire à cette proposition. »

Là-dessus, Fox répliqua péremptoirement : « L'abandon de la Sicile est un point sur lequel il est impossible de transiger. » Il fut question, entre Talleyrand et Yarmouth, de compensations pour la Sicile ; Talleyrand parla de donner aux Bourbons de Sicile les villes Hanséatiques ; Yarmouth protesta vivement ; pour causer, sans y attacher d'importance, Talleyrand offrit l'Albanie, Raguse ; Yarmouth le suivit un moment dans cette voie, demanda en outre l'Istrie : propos sans consistance et sans résultats pour le moment. Lorsque M. d'Oubril arriva à Paris le 6 juillet 1806, la négociation franco-anglaise était accrochée à la Sicile.

III

LA MISSION ET LE TRAITÉ D'OUBRIL (JUILLET 1806)

La mission d'Oubril fut un épisode de haute comédie politique. On en a rencontré le principe dans les délibérations du gouvernement russe au lendemain d'Austerlitz et dans les

rapports du prince Adam Czartoryski. Dès ce moment, Czartoryski, sous divers prétextes, adressait au consul de France, M. de Lesseps, des paroles conciliantes et lui disait la possibilité d'un rapprochement entre la France et la Russie. M. de Lesseps envoya aussitôt son agent, M. Ruflin, à Paris, pour y porter cette bonne nouvelle. Il eut bien un moment d'émotion en apprenant l'arrivée à Saint-Pétersbourg du lieutenant-général autrichien comte de Merfeldt, puis du duc de Brunswick ; mais il sut bientôt qu'ils n'apportaient que des explications, presque des excuses, sur les nouveaux rapports de leurs gouvernements avec la France. D'ailleurs le duc de Brunswick demanda presque aussitôt à le voir et lui dit : « L'empereur de Russie et son ministère n'ont aucun acharnement et aucun sentiment de haine contre la France. L'Empereur écarte de son esprit tout projet d'agrandissement et n'en a jamais conçu l'envie. La guerre même contre les peuples nomades du Caucase n'est que purement défensive et une suite nécessaire du plan de l'empereur Paul que les circonstances ne permettent point de changer encore. L'empereur Alexandre veut rester dans les limites de ses États et n'adoptera jamais le système d'envahissement que sa mère l'impératrice Catherine avait conçu, dont elle s'était toujours bercée et qu'elle dirigeait principalement contre la Turquie. » Le duc ajouta que le point seul qui pouvait arrêter les négociations était la manière de les entamer, qu'il avait trouvé l'Empereur d'un esprit fort modéré et enclin à s'y prêter, et enfin que les difficultés, pour arriver à ce but si désiré, seraient facilement aplanies si le cabinet de France transmettait à celui de Prusse des propositions que celui-ci se chargerait avec plaisir de faire valoir auprès de celui de Russie. Le gouvernement prussien ne demandait qu'à reprendre le rôle de l'honnête courtier[1].

1. Aff. Etr., Corr. de Russie, n° 145, f°s 7 à 55.

Ruffin rapporta de Paris des propos pacifiques, Czartoryski reprit la conversation avec Lesseps et alla jusqu'à lui déclarer que, malgré les liaisons de la Russie avec l'Angleterre, rien ne s'opposait à ce que son gouvernement prît tels arrangements particuliers qui lui conviendraient.

Les nouvelles de Cattaro retardèrent l'effet de ces excellentes dispositions. Enfin le 12 mai, Czartoryski écrivit à Talleyrand pour lui annoncer l'envoi à Paris du conseiller d'Etat d'Oubril. Tout aussitôt des bruits de paix se répandirent dans le public ; ils n'y furent pas mal accueillis : le nom de la paix est le plus doux aux oreilles des peuples.

Oubril fut pourvu de quelque argent ; on espéra sans doute qu'il en trouverait le placement avantageux à Paris. Mais ses instructions ne furent pas très claires : « Quoique mon intention, en vous envoyant à Paris, ne soit pour le moment que d'établir une discussion franche et confidentielle sur tous les intérêts de la Russie et de la France, afin de préparer par là les voies à une négociation formelle pour la paix générale, néanmoins, comme il est probable qu'il s'établira également à cette fin des pourparlers entre la France et la Grande-Bretagne et que vous serez invité à y prendre part, j'ai résolu de vous autoriser à intervenir en mon nom, en attendant que je puisse désigner à cet objet un plénipotentiaire particulier, dans toute négociation qui s'établira entre l'Angleterre et la France, et à signer *sub spe rati* avec les plénipotentiaires respectifs tout acte que vous jugeriez conforme à l'honneur et aux intérêts de la Russie[1] ».

Oubril passa par Vienne ; ce qui donna de l'inquiétude à M. de Golz, ministre de Prusse à Saint-Pétersbourg ; il eût beaucoup préféré que la négociation franco-russe passât par

1. Tratchevski, III, 364.

Berlin. A Vienne, l'envoyé russe demanda des passe-ports à l'ambassadeur de France, M. de La Rochefoucauld : celui-ci laissa entendre que sans doute son gouvernement ne les lui accorderait que s'il donnait d'abord quelques indications sur le but de son voyage et sur les bases de la négociation dont il était chargé. Cependant l'affaire de Cattaro fut, un petit moment, un moyen de rapprochement. La Rochefoucauld et M. de Razoumowski, ambassadeur de Russie à Vienne, qui jusque-là affectaient de ne se point connaître, furent mis en relations par l'intermédiaire du comte de Stadion, et tout aussitôt parurent les meilleurs amis du monde ; car ils parlèrent de Cattaro. Razoumowski, à qui Oubril avait apporté des dépêches de Saint-Pétersbourg, offrit à La Rochefoucauld de lui remettre Cattaro. — L'ambassadeur de France répondit qu'en cette affaire il ne voulait rien tenir que du gouvernement de Vienne. — Eh bien! Monsieur l'ambassadeur, s'écria Razoumowski, Cattaro est à vous ; vous voyez que nous commençons loyalement ; nous finirons de même, et, en mon particulier, je mettrai dans cette négociation toute la facilité dont je suis susceptible. »

Il est vrai que l'occupation de Raguse par les Français compliqua sérieusement la discussion sur ce point, et que Cattaro resta encore un an aux Russes. Néanmoins dès ce moment le ton des rapports entre la France et la Russie avait perdu toute aigreur, et M. d'Oubril, ayant reçu ses passe-ports, se dirigea, par Strasbourg, vers Paris, sous les auspices les plus favorables.

Le séjour d'Oubril à Paris fut court et bien rempli : Talleyrand l'entretint lui-même fort aimablement pendant quelques jours, puis le livra à Clarke qui le conduisit, avec plus de brusquerie, à la signature du traité auquel l'agent russe devait laisser son nom.

Oubril arriva à Paris le 6 juillet à 2 heures de l'après-midi. Il ne fut pas aussitôt reçu par Talleyrand ; il eut ainsi

le temps de voir M. de Lucchesini et lord Yarmouth ; mais il ne crut pas avoir un grand besoin de leurs avis, connaissant depuis fort longtemps le terrain où il avait à agir. Il vit Talleyrand le 7 ; le ministre lui demanda tout de suite s'il avait des pouvoirs suffisants pour traiter, et comme il parlait, dans le cas contraire, de le renvoyer à la frontière dans les vingt-quatre heures, Oubril avoua qu'il avait des pouvoirs. Alors la conversation s'engagea. Talleyrand parla de la Sicile, nécessaire à compléter le royaume de Naples, et des Sept-Iles avec Corfou comme une indemnité qui pourrait convenir aux Bourbons détrônés : Oubril se récria. Le ministre continua en l'avertissant que, s'il était conciliant, il pourrait rendre de grands services à d'autres États auxquels la Russie s'intéressait, par exemple l'Autriche. — Nous avons tout fait, dit Oubril, pour la sauver, en évacuant Cattaro. — Certes, répondit Talleyrand ; mais il s'agit aussi de l'influence de l'Autriche dans le Saint-Empire ; informez-vous donc un peu auprès de vos connaissances sur les plans qui peuvent exister à ce sujet. » Il quitta là-dessus Oubril en l'invitant à dîner pour le lendemain.

Le lendemain, Oubril passa un moment chez Yarmouth. Lorsqu'il arriva le soir chez Talleyrand, le ministre l'interpella vivement : « Permettez-moi, monsieur d'Oubril, de vous faire une question : est-ce avec le ministre britannique que je traite en traitant avec vous? — S'il s'agit des rapports à maintenir avec l'Angleterre, franchement, oui ; mais ce qui me sera dit seulement pour ma cour, je ne le communiquerai pas à Londres ; j'en donne ma parole d'honneur. » Talleyrand se déclara satisfait de cette assurance. Tout en causant, il parla d'une trêve de huit ou dix ans à conclure entre la France et la Russie. — Mais, dit Oubril, il faut quand même s'entendre sur la situation de l'Europe pendant ce long temps. — Comment cela ? — L'Empereur mon maître envisage la paix ou une trêve comme impossible

entre la Russie et la France tant que la France sera voisine de l'Empire ottoman ; la raison de cette opinion est que Bonaparte a été voisin de la Hollande et l'a subjuguée ; il a été voisin de l'Italie et elle est toute sous sa dépendance ; nous craignons qu'il n'en soit de même à la suite de son voisinage avec l'Empire ottoman ; par conséquent nous ne pouvons pas être tranquilles tant que nous saurons la France en possession de la Dalmatie et de l'Albanie. — La France, répondit Talleyrand, peut aussi avoir des craintes pour l'Empire ottoman ; la Moldavie et la Valachie sont déjà comme des provinces russes... » Le dîner servi interrompit là cette conversation.

Le 9 juillet, Oubril et Talleyrand eurent une importante conférence, qui parut décisive. Talleyrand parla encore un peu de l'évacuation de Corfou par les Russes, mais il ne s'y attarda pas ; et tout à coup il annonça à son interlocuteur que son gouvernement consentirait à reconnaître Raguse, l'Albanie et la Dalmatie au roi de Sicile : « Nous ne les avons pris, je vous l'avoue, que pour vous faire un peu enrager. » Oubril se déclara prêt à signer aussitôt des préliminaires sur ces bases ; il se réjouissait ; il se félicitait d'avoir obtenu déjà que la France s'éloignât de Constantinople, laissât la place à la Russie dans les Balkans. Talleyrand l'exhorta à la patience, observa qu'il y avait encore quelques formalités protocolaires à remplir, exprima cependant sa joie de l'entente qui se préparait avec la Russie ; il dit, en confidence, qu'il n'était pas aussi content de M. Fox qui n'avait pas l'esprit aussi inventif ni aussi expéditif. Oubril savourait ces compliments ; il faisait espérer à son gouvernement des résultats merveilleux : « Le point d'où l'on part n'est rien ; c'est celui auquel on arrive qu'il faut considérer... Je ne puis encore prévoir ce que je ferai, ajoutait-il, parce que jusqu'ici le tableau a été trop mouvant. » Sans doute il avait peur de perdre pied. En attendant il demandait qu'on envoyât de

Saint-Pétersbourg une boîte du meilleur thé à la princesse de Bénévent [1].

Le 12 juillet, le terrain étant ainsi déblayé, Talleyrand informa M. d'Oubril que le général Clarke venait d'être nommé plénipotentiaire pour poursuivre et achever la négociation. Les choses dès lors furent menées militairement.

La première conférence eut lieu le 13; Clarke, montrant ses pleins pouvoirs, demanda à Oubril de montrer les siens; Oubril, dans la crainte d'être entraîné trop loin, déclara d'abord qu'il n'était qu'un agent subalterne; puis, sur la menace de Clarke de ne pas continuer la conversation, il consentit à les lui communiquer « confidentiellement ».

La seconde conférence, du 14, de 2 heures à 6 heures, fut un échange de vues, dans le sens des entretiens précédents avec Talleyrand, et il fut convenu que d'après cela le lendemain Oubril apporterait un projet sur lequel on discuterait. Le 15, les deux plénipotentiaires entamèrent l'examen du projet russe, et ils parurent devoir aboutir très vite à une entente.

Le 16, Oubril se rendit chez Clarke; on le fit attendre. A trois heures Clarke arriva de Saint-Cloud, navré, désespéré : il avait été appelé chez l'Empereur; l'Empereur l'avait fait asseoir à une petite table, et lui avait dicté des notes qu'il avait pu à grand'peine griffonner sur un morceau de papier grossier; il y était question du schah de Perse, du Grand-Turc et de la liberté des mers. D'autre part de graves nouvelles circulaient dans les « sphères officielles » ; on parlait de la guerre imminente, on ne savait au juste contre qui. Dans ce grand désordre la conférence fut remise au lendemain. Le soir en effet, courant aux renseignements, Oubril apprit, « de bonne source », que les affaires d'Allemagne étaient arrangées de la façon la plus inattendue, que le Saint-

1. Tratchevski, III, 398-426. — Sorel., VII, 72-79.

Empire était à jamais détruit, que si la Russie persévérait à refuser la paix, elle amènerait un changement total de l'ordre de choses dans les États héréditaires d'Autriche, que déjà le maréchal Berthier était en route pour se rendre à Vienne avec son état-major, que le général Marmont avait ordre de jeter 15.000 hommes en Dalmatie et était destiné au commandement d'une armée qu'on appelait déjà « l'armée de Servie ».

La nouvelle conférence avec Clarke eut lieu le 18 ; le plénipotentiaire français présenta son contre-projet, qui était la mise au net des notes dictées par l'Empereur : la Russie devait renoncer à tous ses privilèges en Moldavie et Valachie, au droit de faire passer des troupes et des vaisseaux par les Dardanelles à moins de reconnaître le même droit à la France; elle devait évacuer Corfou, promettre de ne pas rassembler sur la frontière turque plus d'un certain nombre d'hommes, d'employer tous ses soins pour faire souscrire l'Angleterre à une paix équitable qui ne compromît pas l'équilibre de la Méditerranée.

Oubril déclara qu'il ne signerait jamais cela, que toute discussion là-dessus était inutile. Clarke éclata en reproches, et en cris de désespoir sur les grands malheurs qui allaient être la suite de cette rupture, que dès le lendemain l'Empereur allait jeter des troupes sur les États héréditaires de l'Autriche sous prétexte de faire exécuter le traité de Presbourg, sur les côtes de la mer Ionienne sous prétexte d'aller attaquer les Russes à Corfou, et en Servie sous prétexte de faire rentrer ce peuple dans le devoir, que l'Europe allait être entièrement bouleversée. « Dans l'appréhension que le reste de l'Europe n'eût pas dans le moment actuel des forces suffisantes à opposer à ce torrent », Oubril se détermina à accepter la discussion à la fois de son projet et du contre-projet français.

Elle dura tout le 19 juillet de 10 heures à 5 heures, puis de 6 heures à minuit ; alors exténué de ces deux jours de

fatigues et d'angoisses, il allait se mettre au lit lorsqu'il fut appelé à 2 heures du matin chez Talleyrand ; il y resta jusqu'à 4 heures. Il put prendre un moment de repos. Au matin, le courrier de Londres arriva, annonçant que le gouvernement anglais était disposé à céder la Sicile à la France, qu'il ne voulait plus que savoir quel établissement serait constitué pour l'ancien roi de Naples. Lord Yarmouth poussa lui-même Oubril à signer le traité qu'il avait débattu avec les plénipotentiaires français. Ce même jour, 20 juillet, Oubril donna sa signature ; mais il tint, malgré Talleyrand, à y ajouter la formule *sub spe rati*, qui laissait le dernier mot à son gouvernement.

Ce traité de Paris, dit traité d'Oubril, était à peu près le contraire des propositions que Talleyrand avait d'abord faites de lui-même à l'agent russe, sans doute pour l'amorcer.

Il imposait à la Russie des concessions extraordinaires : elle devait évacuer Cattaro en exécution du traité de Presbourg ; elle reconnaissait l'indépendance des Sept-Iles et s'engageait à y limiter ses forces à 4000 hommes. Elle signait cet article secret additionnel : « Si Ferdinand IV ne devait plus continuer à posséder la Sicile, la France et la Russie s'entendront pour assurer les Baléares au prince royal ; la Russie reconnaîtra alors le nouveau roi des Deux-Siciles. » En un mot le gouvernement de Saint-Pétersbourg limitait de lui-même son activité dans la Méditerranée et consacrait la situation nouvelle de la France dans la mer Adriatique, aux confins de l'empire ottoman. Il entrait déjà dans la voie du traité de Tilsit[1] ; il allait à l'encontre de ses intérêts les plus évidents.

Par contre la France s'engageait à évacuer l'Allemagne dans un délai de trois mois : ce qui donnait à Napoléon le temps d'achever ce qu'il y avait commencé.

1. Voir les articles séparés et secrets du traité de Tilsit. (Vandal, I. 504).

Il est impossible de voir dans l'ensemble de ces clauses le moindre sacrifice de Napoléon à la cause de la paix. Eut-il l'espoir que le tsar Alexandre pût ratifier cela ? Ce n'est pas probable. Il se souvenait de la mission de Saint-Julien en 1800, avec laquelle la mission d'Oubril a la plus remarquable ressemblance. Il pensa sans doute forcer la main à l'Angleterre, dont la négociation était alors en bonne voie.

IV

LA NÉGOCIATION LAUDERDALE (AOÛT-SEPT. 1806) [1]

Le traité d'Oubril était un succès diplomatique considérable pour Napoléon ; après le consentement que le gouvernement russe avait donné à une négociation séparée, il aggravait encore les difficultés de la situation diplomatique où s'était engagé le gouvernement de Londres ; l'Angleterre pouvait même se sentir isolée de la plus inquiétante façon, comme au temps de l'empereur Paul. C'est pourquoi la nouvelle en fut accueillie dans le ministère anglais par des cris de colère : « Accord mortifiant », s'écria Fox lui-même, et l'on ne fut pas loin d'accuser la Russie de la plus infâme trahison.

Cependant Napoléon et Talleyrand espérèrent faire suivre immédiatement le traité russe du traité anglais. Clarke fut mis en rapport avec Yarmouth et le pressa de conclure. Les conférences furent multipliées ; dès le 31 juillet, on mit sur ses pieds un projet complet que M. Goddard, secrétaire de l'ambassade britannique à Paris, porta aussitôt à Londres, et que Clarke soumit de son côté à l'Empereur [2]. Ce projet

1. Il est à peine question de la mission Lauderdale dans l'ouvrage de M. Albert Sorel (VII, 85-86), et cela est regrettable, car elle lui eût permis de corriger la rigueur de sa thèse et de ne pas laisser à l'Angleterre seule toute la responsabilité de la rupture.

2. Les éditeurs de la Correspondance de Napoléon Ier disent que ce

et les observations de Napoléon ont un intérêt particulier : En l'article IV notamment il est dit qu'une entente sera négociée entre les deux gouvernements sur le nouvel établissement du roi de Naples. Napoléon fit écrire en marge : « Article à effacer ; Sa Majesté n'a point d'États à donner à l'ex-roi de Naples, ne peut adopter cette forme. » — Par l'article V, l'Angleterre reconnaissait Joseph roi des *Deux-Siciles*, Louis roi de Hollande, les rois d'Étrurie, de Bavière et de Wurtemberg, et les arrangements « faits en Italie jusqu'à ce jour ». L'Empereur nota en marge : « Sa Majesté trouve inutile de s'embarrasser du roi d'Étrurie et ridicule de parler des arrangements faits par la France en Italie parce qu'il ne faut pas que les Anglais se mêlent des affaires d'Italie plus que Sa Majesté ne se mêle des affaires de l'Inde. Il ne faut pas parler de cela. » — Dans les autres articles, Napoléon reconnaissait le roi d'Angleterre comme souverain du Hanovre (formule qui lui évitait le petit désagrément d'une restitution). L'Angleterre, malgré Trafalgar, restituait toutes les colonies prises à la France et à l'Espagne depuis le traité d'Amiens, excepté le Cap, dont elle devait faire un port franc. L'ordre de Saint-Jean étant dissous, elle gardait Malte, Gozzo et Canino, ayant reconnu la Sicile à Joseph ; elle n'y devait pas entretenir plus de 3.000 hommes de garnison. — Dans les articles secrets, le fils du roi Ferdinand IV devait être reconnu comme souverain des îles Baléares. Le roi de Prusse, en échange du Hanovre, devait recevoir une indemnité de 400.000 âmes, à déterminer postérieurement. Les Bourbons devaient être éloignés d'Angleterre ; les Chouans réfugiés en Angleterre devaient être transportés au Canada.

Le gouvernement anglais fut effrayé de ce projet ; il y vit

projet n'a pu être retrouvé aux Archives des Affaires étrangères, et ils le publient d'après un document du *Foreign Office*, la copie emportée par M. Goddard (voir la Corr. de Napoléon, XIII, 40 et note). La copie française est cependant aux Archives des Affaires Etrangères, avec les annotations de l'Empereur, dans la Correspondance d'Angleterre, n° 603, f° 194.

la consécration pure et simple du traité d'Oubril ; il se vit entraîné sur la pente où le négociateur russe avait glissé. Il se retint, comme pris de vertige, en présence de cette redoutable perspective, l'avenir ouvert par la paix générale, par la complaisance des grandes puissances, à toutes les entreprises de Napoléon.

Il envoya à Paris, pour assister lord Yarmouth, lord Lauderdale, « un ami de Fox, observe M. Sorel, un whig, adversaire notoire de Pitt, qui avait traversé Paris en 1792, connu Brissot, fleureté d'enthousiasme avec la Gironde, présenté aux Communes, le 5 juin 1795, une motion en faveur de la paix avec la France », donc, quoi qu'ajoute M. Sorel, un homme qu'on ne pouvait accuser de parti pris contre le succès de la négociation dont il était chargé[1]. Clarke fut assisté de Champagny, qui fit par là ses débuts dans la grande politique.

Lauderdale fut muni d'instructions précises, en date du 2 août [2]. Elles inspirèrent la note que dès le 7 août il présenta aux plénipotentiaires français. La diplomatie anglaise s'y efforçait de reprendre pied en se reportant aux origines de la négociation, lorsque les deux gouvernements se mettaient implicitement d'accord sur le principe de l'*uti possidetis*, sauf pour le Hanovre qui avant tout devait être restitué à l'Angleterre ; elle rappelait ensuite qu'elle avait fait en fin de juillet une importante concession en admettant le principe d'une indemnité pour l'ancien roi de Naples qui renoncerait à la Sicile en faveur du roi Joseph ; de là elle déclarait que les projets d'indemnité pour Sa Majesté Sicilienne étaient « tout à fait insuffisants et inadmissibles ». Elle était prête à examiner « toute autre proposition nouvelle qu'on pourrait faire pour procurer à Sa Majesté Sicilienne, en échange de la Sicile, un équivalent réel et satisfaisant ». Elle affirmait

1. Sorel, VII, 85.

2. Cf. Coquelle, 106, d'après les documents du *Foreign Office*.

enfin son grand désir d'aboutir, admettant même dans l'*uti possidetis* « les changements importants survenus dans la constitution germanique ». Ainsi reconnaissance de la situation actuelle de l'Europe, et notamment de la Confédération du Rhin sous le protectorat de Napoléon, reconnaissance de la Sicile à Joseph qui ne la possédait point, moyennant une indemnité satisfaisante au roi de Naples : en vérité, ces bases de pacification n'étaient pas déshonorantes pour la France.

Clarke y fit dès le 8 août, comme s'il ne pouvait se contenir, une réponse extraordinaire, évidemment dictée par l'Empereur, qui y joua la comédie de l'indignation avec assez de succès pour tromper les contemporains et les historiens, pour jeter sur lord Lauderdale une réputation d'intransigeance et de « sauvagerie » au moins exagérée. Il faut lire ce document[1].

« Jamais il n'a pu venir dans la pensée de Sa Majesté l'Empereur et Roi de prendre pour base de la négociation l'*uti possidetis*. Si telle eût été sa pensée, il eût gardé la Moravie, une partie de la Hongrie, la Styrie, la Carniole, la Croatie, toute l'Autriche ainsi que sa capitale. Trieste, Fiume et le littoral environnant seraient encore en sa puissance comme Gênes et Venise. Le Hanovre, Osnabrück, et toutes les embouchures des grandes rivières du Nord de l'Allemagne seraient soumis à son empire, et certes alors Sa Majesté l'Empereur et Roi aurait pu sans difficulté laisser le Cap, Surinam, Tabago, Sainte-Lucie, Pondichéry, etc., au pouvoir de Sa Majesté Britannique.

« Quant à la Sicile, dans cette hypothèse même, Sa Majesté l'Empereur et Roi ne l'aurait pas laissée à ses ennemis. Mais Sa Majesté aurait pensé seulement que la conquête de cette île aurait dû précéder l'ouverture des négociations, et, lorsque la Prusse et la Russie ont ou garanti ou reconnu

1. Aff. Etr., Corr. d'Angleterre, n° 603, f° 127.

les changements arrivés dans le royaume des Deux-Siciles, doit-on présumer que l'Angleterre eût pu empêcher la conquête de la Sicile, qui n'est séparée du continent que par un canal de moins de 2.000 toises?

« Et en supposant même que le Cap et Surinam et autres possessions hollandaises eussent pu être détachés définitivement du royaume de Hollande, n'est-il pas certain que son incorporation avec l'Empire français eût été la suite nécessaire du refus qu'aurait fait l'Angleterre de lui restituer ses colonies? Quel serait en effet le moyen de maintenir une nation qui n'aurait que des dettes et à laquelle l'absence absolue de tout commerce ôterait tout moyen de les payer? Quelque chose que puissent alléguer Leurs Excellences les plénipotentiaires de Sa Majesté Britannique, il est impossible qu'ils ne soient pas convaincus qu'il est extrêmement différent pour la Grande-Bretagne de voir le Texel et l'embouchure du Rhin et de la Meuse soumis aux douanes françaises ou de les voir soumis à celles de la Hollande. Ainsi donc, sans la restitution de ses colonies, la Hollande deviendrait forcément une province de l'Empire français; car, en acceptant la couronne de Hollande, le prince Louis a déclaré formellement son intention d'y renoncer si les colonies hollandaises n'étaient restituées à la paix générale.

« Il est impossible de ne pas dire qu'en proposant à la France l'*uti possidetis*, surtout dans les circonstances actuelles, on a dû se former une étrange idée du caractère de l'empereur Napoléon, et qu'il faut qu'on l'ait cru réduit à un singulier état d'abaissement et de détresse. »

Considérant que l'Angleterre ne veut pas de l'*uti possidetis* pour le Hanovre, « ainsi donc, continuait la note française, on veut l'*uti possidetis* pour ôter à la France tout son commerce, tous ses établissements, et ruiner ses alliés; mais on veut violer le principe de l'*uti possidetis* pour obliger la France à renoncer à ses engagements, à rompre ses traités,

à dissoudre enfin tout son système continental. N'est-ce pas proposer une paix mille fois plus désastreuse que la plus longue guerre, et des conditions capables d'exciter l'indignation de tous les Français ? Quoi ! la France aurait vaincu toutes les puissances soldées par l'Angleterre, pendant la durée de trois coalitions, pour se voir imposer des conditions aussi injustes que déshonorantes, malgré la modération et la générosité qu'elle a montrées... On veut une paix honorable. Sa Majesté l'Empereur et Roi ne pourrait regarder la paix comme honorable si, par une seule de ses conditions, il devait perdre un seul de ses sujets, et quelque peu importante que puisse être la colonie de Tabago, il suffit qu'elle ait fait partie de l'Empire français au moment où Sa Majesté a pris les rênes du gouvernement pour que Sa Majesté ne signe jamais un traité où l'aliénation de cette colonie ou de toute autre qui lui appartient de la même manière serait comprise. Aucun Anglais raisonnable n'a pu se flatter du contraire, et dans sa position Sa Majesté perdrait, si elle y consentait, l'estime de tout ce qu'il y a de brave et de généreux, même chez ses ennemis ».

Cette grande indignation, en la supposant sincère, peut s'expliquer par le désappointement où se trouva Napoléon en voyant l'Angleterre s'établir dans une position diplomatique plus forte, ou par la pensée de faire une vigoureuse pression sur Lauderdale, comme auparavant sur Oubril.

Les plénipotentiaires anglais répondirent, le 9 août, qu'ils ne croyaient pas devoir se permettre d'entrer dans une considération détaillée de la note officielle précédente ; « il leur serait impossible d'en discuter les différents points avec le calme et avec cet égard aux convenances qu'exige le caractère dont ils sont revêtus de la part de leur souverain. Le sujet de cette note est d'une nature si générale et si étrangère à l'objet immédiatement en question qu'il serait parfaitement inutile de le prendre en considération dans le moment

actuel. » Et le soir même ils réclamèrent leurs passe-ports; sans réponse, ils renouvelèrent cette démarche le 10 août, puis le 11 au matin. Ce même 11 août, après une longue audience de l'Empereur à Saint-Cloud, Clarke et Champagny leur adressèrent une note où ils demandaient, posément, comment l'Angleterre comprenait le terme *uti possidetis*, quelles conquêtes elle voulait garder, quelles restitutions elle consentait à faire à la France et à ses alliés, quelles restitutions elle exigeait de la France. « Alors, ajoutaient-ils, se développera un système de compensations qui donnera une idée claire des principes et des intentions du gouvernement britannique. » Le 12 août, les plénipotentiaires anglais remirent une courte note où ils insistaient pour que le principe de l'*uti possidetis* fût d'abord reconnu : « Ce n'est qu'à cette condition qu'il leur est permis de continuer la négociation. »

Clarke et Champagny, d'accord avec Talleyrand, préparèrent une note pour accepter ce principe, quitte à en discuter ensuite les applications[1]. Mais l'Empereur intervint; Clarke écrivait à Talleyrand le 13 août, à 1 heure après midi : « J'ai vu ce matin l'Empereur; il a été content des détails que je lui ai donnés; mais, ne trouvant pas que les choses soient assez prononcées, il veut attendre encore et gagner du temps. »

De fait, la négociation se trouva interrompue jusqu'au 4 septembre. Il y eut d'abord les fêtes du 15 août. Yarmouth obtint ses passe-ports et partit le 22. Du 26 au 28, il y eut quelques conférences sans intérêt. Le 28 encore, Talleyrand, sur ordre de l'Empereur, écrivait à Champagny et Clarke qu'il fallait traîner les choses en longueur, discuter, par exemple, les colonies une à une, et, s'il devait y avoir rupture, tâcher de la retarder de quelques jours jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles de Russie. Lauderdale y mit beaucoup de

1. Aff. Etr., Corr. d'Angleterre, n° 603, f°s 146-148.

bonne grâce ; il rappela de temps en temps qu'il n'avait pas de réponse à sa note du 12 août ; il était peut-être au courant des intentions du gouvernement russe ; en attendant, il entretenait les plus courtoises relations avec Champagny, qui dut, pour tuer le temps, le recevoir maintes fois à dîner.

Le 3 septembre, on eut les nouvelles de Saint-Pétersbourg.

A la fin de juin, le tsar Alexandre avait confié le pouvoir à un nouveau ministère ; le prince Adam Czartoryski avait été remplacé par M. de Budberg. Tout de suite M. de Lesseps remarqua que les dispositions n'étaient plus les mêmes à l'égard de la France. En effet ce ne fut pas seulement un changement de personnes, ce fut un changement de politique. Avec Budberg, le gouvernement russe renonça aux grands rêves de Czartoryski sur la Turquie, sur la Pologne, qui ne pouvaient que lui aliéner l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre et qui ainsi faisaient le jeu de Napoléon. Il adopta une politique réaliste, imposée par les ambitions françaises, la politique de la conciliation avec les autres puissances, le retour à la politique de la coalition. L'accord fut resserré avec l'Angleterre, avec la Prusse surtout, et l'on revint à l'air de Memel et de Potsdam : on le trouvera plus loin dans la déclaration du 24 juillet 1806, presque contemporaine du traité d'Oubril.

Cette politique nouvelle eût peut-être été abandonnée dès l'origine si M. d'Oubril avait rapporté de Paris un traité acceptable ; mais sa mission ne fit que révéler les intentions de Napoléon à l'égard de l'Orient et resserrer le nouvel accord avec la Prusse et l'Angleterre.

M. de Budberg remit à son souverain un rapport qui est une critique serrée du traité signé avec la France : — L'un des articles de ce traité stipule l'évacuation de l'Allemagne, dans les trois mois, par les troupes françaises ; mais le gouvernement français vient de détruire la constitution de l'Em-

pire germanique, dont une partie considérable devient absolument dépendante de la France. « Cet acte de violence, commis au moment même où le plénipotentiaire russe croyait avoir obtenu, par la retraite des troupes françaises de l'Allemagne, le rétablissement de l'ordre et de la paix dans cet Empire, a dû être envisagé comme une nouvelle preuve du peu de bonne foi et de l'ambition démesurée du gouvernement français. » — La loyauté, disait encore le chancelier russe, défend d'abandonner les intérêts du roi des Deux-Siciles, « victime infortunée de son zèle pour la bonne cause et de sa confiance dans le cabinet de Saint-Pétersbourg. Il y a aussi quelque honte à ne pas mentionner dans ce traité le roi de Sardaigne qui a toujours compté sur la protection de la Russie. — Mais surtout, en traitant ainsi, la Russie abandonne la Turquie à la discrétion de la France, par la Dalmatie et Cattaro : « La Porte est aujourd'hui entre l'enclume et le marteau ; elle attend avec une angoisse proportionnée à sa faiblesse que les événements décident si la Russie ou la France l'emportera ; elle se jettera dans les bras du plus fort, et Bonaparte aura beau jeu contre nous. » — « En restituant Cattaro aux Français, nous leur livrons tous les moyens qu'ils puissent désirer pour détruire jusqu'à la racine cet attachement exemplaire que tous les peuples des Balkans ont voué à la Russie depuis des siècles ; ils pourront se dire trahis et deviendront nos ennemis irréconciliables[1]. »

Un conseil extraordinaire, sous la présidence du Tsar, décida de ne pas ratifier le traité du 20 juillet. Une note officielle de M. de Budberg à Talleyrand en informa le gouvernement français ; on y lit en particulier ceci : « Sa Majesté Impériale ne peut envisager la paix entre la Russie et la France comme durable tant que cette dernière puissance restera en possession de l'Albanie et de la Dalmatie, et une

1. Tratchevski, III, 451-458.

paix qui ne statuerait pas au moins en faveur du roi des Deux-Siciles la tranquille possession de cette île qui jusqu'ici n'est point la conquête des Français, une paix qui n'assurerait pas au roi de Sardaigne quelque indemnité pour la perte de ses États de terre ferme, ne saurait être avantageuse pour la Russie. L'Empereur envisagerait en outre comme un manque évident à ses engagements connus, s'il ratifiait un traité de paix qui précéderait la cessation de l'état de guerre entre la France et la Grande-Bretagne[1]. » Le gouvernement russe se déclarait prêt à reprendre la conversation sur ces bases, qu'on va retrouver dans la suite de la négociation Lauderdale.

Il ne convient pas sans doute de se porter garant de la sincérité pacifique de l'Angleterre dans ces dernières négociations. Elle se réjouit sans doute, et naturellement, de la nouvelle coalition qui s'ébauchait et en espéra d'autres succès qu'en 1805. Il est de fait cependant qu'elle ne rompit pas aussitôt et qu'elle ne changea rien d'essentiel à ses précédentes propositions : Fox tint à honneur de travailler jusqu'à son dernier jour à la paix, et ses successeurs de continuer jusqu'au bout son effort.

Les résolutions prises par la Russie étaient un échec sensible pour la politique napoléonienne ; ce n'est pas à dire qu'elle n'eût pu encore obtenir une paix honorable. Du moins les pourparlers se continuèrent pendant tout le mois de septembre. Talleyrand répondit enfin, lui-même, à la note anglaise du 12 août ; ce fut l'objet de sa note du 4 septembre ; l'Empereur sans doute y collabora : « Sa Majesté, jugeant des vues du plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique par l'inconvenance des formes impérieuses et, on peut dire, sauvages, qu'il n'avait pas craint d'adopter, dut voir avec évidence que la véritable intention de lord Lauderdale

1. Aff. Etr., Corr. de Russie, n° 145, f° 118.

avait été de venir rompre précipitamment une négociation qui, dans son principe, annonçait une prompte et heureuse issue...

« Sa Majesté porta la modération jusqu'à l'extrême degré de l'impassibilité et fit à l'amour de la paix le pénible sacrifice de tolérer que le ministre d'un gouvernement ennemi vînt affecter, au sein même de sa capitale, un ton de menace et de supériorité ; mais enfin les expressions contenues dans sa dernière note l'ont obligé à reconnaître l'impossibilité de conclure une paix avec un plénipotentiaire dont toutes les démarches sont des offenses et des traits d'hostilité... Il est sans exemple dans l'histoire, et entre les nations qui ne peuvent s'arroger aucun droit de supériorité, que le plénipotentiaire de l'une ose dicter à l'autre les conditions et les formes d'une délibération et tracer autour de lui le cercle de Popilius. » On observera que Talleyrand avait mis trois semaines à sentir l'inconvenance injurieuse des démarches de Lord Lauderdale. Il n'est donc pas nécessaire de partager son indignation, d'autant qu'il terminait cette note en proposant que la négociation fût reprise à l'endroit où elle en était avant l'arrivée de M. d'Oubril, c'est-à-dire que les deux gouvernements travaillassent à la conclusion d'une paix séparée, comme l'Angleterre l'avait alors admis.

Lauderdale n'attacha pas d'importance aux plaintes passionnées du gouvernement français ; il demanda des instructions à Londres, ce qui retarda sa réponse de quelques jours. Le 13 septembre, il annonça que l'Angleterre désormais ne pouvait plus séparer ses intérêts de ceux de la Russie, que d'ailleurs il était au courant des intentions et des conditions du gouvernement de Saint-Pétersbourg ; il était dès lors l'organe d'une coalition reconstituée ; avant de continuer les conférences, il demandait une réponse écrite à sa note et l'acceptation par la France de ce nouveau caractère de sa mission.

Le 17 septembre, il faisait connaître officiellement au gouvernement français la mort de Fox.

Le 18, Talleyrand répondit que son gouvernement consentait à poursuivre la négociation dans ces conditions ; il avertit le plénipotentiaire britannique qu'il ne fallait pas voir dans cette concession une marque de faiblesse : « Si on veut donner la loi à la France, l'Empereur et le peuple français, confiants en eux-mêmes, diront ce qu'un ancien peuple répliquait à ses ennemis : Vous demandez nos armes ? Venez les prendre. » En vérité, il ne s'agissait pas de cela.

Quoi qu'on en ait dit, la mort de Fox ne changea rien aux dispositions de l'Angleterre ; avant de mourir, il avait lui-même prévu la rupture. En effet les derniers épisodes de cette longue négociation n'offrent pas un grand intérêt politique ; personne sans doute ici n'espéra ou ne voulut aboutir ; ils ont pourtant un intérêt historique ; ils achèvent d'éclairer les intentions des adversaires.

Napoléon partit le 25 septembre pour la guerre de Prusse ; il emmena Clarke. Avant de partir aussi, Talleyrand laissa quelques indications à Champagny : — en ce qui concerne la Russie, prendre pour base le traité d'Oubril ; — pour l'Angleterre, lui céder Tabago, le Cap, Malte, moyennant la Sicile à Joseph, les Baléares au prince de Naples, la reconnaissance de tous les gouvernements existants actuellement sous le patronage de la France.

Le 26 septembre, Lauderdale ramena tout le débat à une formule décisive où l'on peut voir le terme suprême des exigences de la Russie et de l'Angleterre ; il prononça d'ailleurs à ce sujet le mot d'*ultimatum* : la Sicile au roi Joseph, mais la Dalmatie au prince de Naples. La Dalmatie cédée par la France en échange de la Sicile, c'est, avec les Russes à Corfou et les Anglais à Malte, la dernière barrière dressée par les gouvernements de Londres et de Saint-Pétersbourg devant les ambitions de Napoléon en marche sur l'Orient.

Champagny communiqua ces propositions à Talleyrand, alors à Mayence. Talleyrand, au nom de l'Empereur, les repoussa. Lauderdale prit ses passe-ports, offrit une riche épée à Champagny qui la refusa. Le cadeau n'était peut-être pas de bon goût, mais il était de circonstance.

CHAPITRE X

VERS IÉNA ET TILSIT

I

FRANCE ET PRUSSE

La Prusse reçut à son tour l'attaque de l'Empereur : car elle gênait son action en Allemagne ; elle couvrait la Russie contre lui ; il chercha la Russie derrière elle comme il l'avait cherchée derrière l'Autriche l'année précédente Ce fut pour lui l'occasion d'une vigoureuse poussée vers l'est : dans son dernier engagement diplomatique avec l'Angleterre, il n'avait pas voulu renoncer à la Sicile ni à la Dalmatie parce qu'il voulait garder la voie de l'Orient. Il ne consentit jamais à laisser l'Orient aux Russes.

Mais il est ici nécessaire de rechercher les profondes raisons de la rupture avec la Prusse, rupture inévitable, un des événements les plus logiques, et les plus caractéristiques, de l'histoire napoléonienne.

Il est facile de définir la politique des Hohenzollern au XVIII^e^ et dans la plus grande partie du XIX^e^ siècle ; elle tient à peu près toute dans leur rivalité avec les Habsbourg. La Prusse s'était dégagée hardiment, avec Frédéric II, de la suzeraineté autrichienne ; elle voulait régner sur l'Allemagne du Nord, sur la plaine allemande, non pas encore sur l'Allemagne entière ; elle était l'instrument du déterminisme historique qui portait l'Allemagne à l'unité. C'est pourquoi elle forma le Furstenbund en 1785, écartant l'Autriche de la

Bavière et la refoulant sur le Danube moyen. C'est pourquoi elle s'accorda avec la France révolutionnaire lorsqu'elle la vit infliger à l'Autriche des défaites dont elle ne pouvait manquer de tirer un profit indirect.

Elle y gagna en effet beaucoup. Par le traité de Bâle, en 1795, elle garantit, à l'égard de la République Française, la neutralité de l'Allemagne du Nord : c'était la suite même du Furstenbund ; c'était une affirmation de la suprématie de la Prusse sur une grande partie de l'Allemagne. Au congrès de Rastadt, en 1798, elle s'entendit avec les plénipotentiaires français pour faire proclamer le principe de la sécularisation générale des terres d'Église à gauche et à droite du Rhin : c'était la consécration des nouvelles frontières de la France, et ensemble la promesse d'agrandissements importants pour la Prusse. Cette promesse ne se réalisa pas aussitôt ; le congrès de Rastadt fut rompu dramatiquement ; lors de l'attentat dirigé contre les représentants de la France, Jean de Bry qui seul échappa, grièvement blessé, fut recueilli par le ministre de Prusse. Le recès de 1803 répondit aux espérances de la Prusse ; elle eut lieu de se louer de l'appui du Premier Consul ; elle obtint des avantages territoriaux considérables ; elle exerça, par la seule étendue et situation de ses possessions, l'hégémonie de l'Allemagne du Nord.

Dans cette condition nouvelle, qui excitait des jalousies et des rivalités, elle avait intérêt à ce que la France vînt et restât établie sur la rive gauche du Rhin ; elle n'avait à cette date aucune ambition sur le pays qui a été appelé depuis la Prusse rhénane. La France à gauche du Rhin, la Prusse à droite, c'était alors la formule fondamentale de sa politique. C'était jadis la politique du grand Frédéric. Ce fut la politique de Danton dès Valmy, puis de Barthélemy aux négociations de Bâle, du Directoire au congrès de Rastadt, du Consulat après Lunéville. Contre les revendications des électeurs catholiques, contre un retour offensif de l'Autriche, la

Prusse gardait le Rhin pour la France, elle garantissait à la République ses limites nouvelles ; l'entente avec la Prusse était pour le gouvernement républicain le complément de la politique des frontières naturelles.

Les Hohenzollern pourtant ne s'allièrent pas formellement avec la France, parce qu'elle était une République et qu'ils ne voulurent pas donner à l'Europe le scandale de se commettre avec elle ; parce qu'ils ne cessaient de redouter l'Autriche et la Russie ; parce qu'ils gagnaient autant sans alliance et ne couraient point de risques ; parce qu'ils ne savaient si la République durerait.

Or la République ne dura pas. Elle devint l'Empire, c'est-à-dire que la France passa le Rhin. De ce jour, du jour où Napoléon, venu à Mayence, regarda au delà du grand fleuve, l'entente franco-prussienne fut compromise, et il n'en pouvait pas être autrement.

Nulle part la différence ne fut plus grande entre la politique de la République et celle de l'Empire. M. Albert Sorel s'efforce de retrouver dans la politique de l'Empereur celle du Comité de Salut public, elle-même commandée par les traditions de l'ancien régime : c'est là ce qui fait la forte unité de son grand ouvrage. Certes le passé renferme l'avenir ; mais l'évolution est faite d'accidents ; l'histoire est une science morale et non pas une science naturelle ; les individus, et non pas seulement les espèces, en déterminent la vie, et ont parfois sur l'avenir une part d'action plus considérable que la tradition.

C'est justement le caractère des événements qui nous occupent. Car, en ce qui concerne les relations de la France et de la Prusse, entre le Comité de Salut public et Napoléon, il n'y a pas une continuité d'évolution entraînée par les lois du déterminisme historique ; il y a un accident, dans toute la force du terme, une rupture de tradition déterminée par une puissante action individuelle. Jusque-là la tradition française et la tradition prussienne s'accordaient ; désormais

elles se contrarieront. C'est une des marques les plus profondes que Napoléon ait laissées dans l'histoire.

Dès 1804, des bruits divers coururent sur le remaniement complet de l'Allemagne, sur la dissolution définitive du Saint-Empire. L'alliance française s'offrit au gouvernement de Berlin, mais sans ménagements, avec violence, même avec menaces. Le jeune roi Frédéric-Guillaume III avait de l'indécision dans le caractère; ce qui ne veut pas dire que, même avec le tempérament du grand Frédéric, il se fût jeté tout aussitôt dans les bras de Napoléon; il avait des craintes du côté de la Russie et de l'Autriche. Et surtout il avait de la dignité; par l'exemple de la Hollande, de l'Espagne, une alliance avec Napoléon lui apparaissait sous la forme d'une vassalité; il ne voulait pas être le vassal de la France.

Il avait tant gagné jusque-là à s'entendre avec le gouvernement français qu'il n'y renonça pas sans peine. Et il s'arrêta pendant longtemps à une politique de bascule qui de part et d'autre ne lui valut pas beaucoup d'estime; elle s'exprima notamment par les traités de Potsdam et de Schœnbrünn, par l'influence simultanée de deux hommes d'opinions de plus en plus divergentes, Haugwitz et Hardenberg. Politique à double face, vers la France et vers la Russie.

Il n'eût pas été difficile à la France de garder l'alliance intime, c'est-à-dire l'alliance intéressée, de la Prusse. Selon les traditions de l'une et de l'autre nation et les lois de l'équilibre, il fallait lui laisser l'Allemagne. Napoléon y aurait peut-être consenti, s'il n'avait convoité que l'Orient; mais il voulait l'empire de l'Europe; il ne lui suffisait pas d'être le successeur des empereurs romains, maîtres de la Méditerranée; il voulait être aussi le successeur de Charlemagne, régner jusqu'à l'Elbe et au delà.

Aussi, après Austerlitz, n'eut-il point hâte d'évacuer l'Allemagne; après en avoir chassé l'Autriche, il parut y chercher un champ de bataille contre la Prusse. Il y organisa

solidement son autorité ; il séjourna longtemps à Munich ; il y établit son influence par des mariages ; la Grande Armée vécut de longs mois sur l'Allemagne du Sud, de Francfort à Passau, malgré les plaintes du roi de Prusse qui s'intéressait aux épreuves de toute l'Allemagne, qui prétendait que rien de ce qui regardait l'Allemagne ne pût lui être étranger. Il écrivait à Haugwitz, le 19 mars : « Le premier fruit que j'attends de la formation des liens étroits qui m'unissent désormais à la France, c'est la retraite de ses troupes maintenant inutiles en Allemagne où elles accablent des États faibles et innocents. Ne servant qu'à y perpétuer les craintes et les soupçons, leur séjour ultérieur nuirait essentiellement à nos intérêts et même à nos rapports, qui, pour être solides, doivent reposer sur la confiance réciproque[1]. »

C'était le dernier des soucis de Napoléon, et l'on sait le caractère des liens dont il s'était uni à la Prusse. Les traités de Schœnbrünn et de Paris avaient été imposés au gouvernement prussien par la violence, l'épée sur la gorge ; il avait dû accepter le cadeau déshonorant et encombrant du Hanovre, épouser les querelles de la France, rompre avec l'Angleterre, suivre comme un vassal la politique de Napoléon. S'il avait pu éviter une rupture avec la Russie, c'était grâce au double jeu qu'il jouait de ce côté par l'intermédiaire de Hardenberg et de la reine.

Frédéric-Guillaume III avait subi le traité de Paris comme une « terrible leçon ». Il était lié au système politique de Napoléon ; il n'y était pas attaché. Il n'y avait pas là une alliance. Napoléon n'eut jamais d'alliés ; un Empereur n'a pas d'alliés : « Je ne puis, disait-il lui-même, avoir d'alliance réelle avec aucune des grandes puissances de l'Europe[2] ». Les traités de paix ou d'alliance étaient pour lui des moyens de conquête où il montrait autant d'ingéniosité et de vigueur

1. Bailleu, II, 445.
2. Lecestre, I, 73.

d'esprit que sur les champs de bataille. Pour la Prusse, en particulier, il n'avait que mépris. Son orgueil souffrait du danger qu'elle lui avait fait courir au mois de novembre précédent ; ce souvenir, écrivait Lucchesini, lui était resté au cœur « tout vivant, tout envenimé », et il était résolu à se venger. Mais la vengeance ici n'était qu'un prétexte à l'ambition.

Il se plut, pendant une grande partie de l'année 1806, à entretenir avec la Russie et l'Angleterre les négociations qui s'offraient, à faire le vide autour de la Prusse, à voir venir l'occasion de l'écarter de son chemin, d'un bon coup d'épée.

Dans de telles dispositions de part et d'autre le conflit était certain ; la date en dépendait seulement de la patience de la Prusse, et Napoléon fit peu de chose pour la ménager.

Lorsque fut fondé le grand-duché de Berg, le gouvernement de Berlin comprit que cet État napoléonien était destiné à grandir et à refouler la Prusse vers l'Est, loin du Rhin. C'est pourquoi il y porta une attention anxieuse. Murat, qui ne mesurait pas toujours ses propos et qui se trouvait à l'étroit dans son grand-duché, parlait de prendre le comté de la Marck et conseillait aux Prussiens de s'emparer, en compensation, de la Poméranie suédoise [1].

C'est pourquoi l'émotion fut grande en Prusse lorsque Murat fit occuper les abbayes d'Elten, Essen et Verden. Blücher fit avancer des troupes : « Les soldats prussiens font les impertinents, écrivait Murat ; je crains le voisinage avec nos soldats, qui ne sont pas trop endurants [2]. » — « Blücher, disait-il encore à l'Empereur, est un homme violent jusqu'à l'extravagance. . ; il dit chaque jour mille folies, et notamment il répète souvent qu'avec sa cavalerie il se charge d'aller jusqu'à Paris. » Les épées étaient déjà à demi tirées ; on eut

1. Bailleu, II, 459.
2. Murat, Correspondance, 125.

de la peine à éviter un éclat ; les troupes adversaires furent rappelées ensemble des abbayes disputées, qui furent provisoirement confiées à une administration mixte.

L'irritation du Roi avait été très vive pendant toute cette petite affaire. Il écrivait notamment à Lucchesini, dans les derniers jours de juin : « Il faut rappeler à l'Empereur que c'est sa faute à lui seul si mes relations avec lui deviennent impopulaires, et qu'il n'y a pas de surveillance de gouvernement et de police qui tienne quand le sentiment de l'indignation et le cri de la vérité s'échappent d'un peuple et d'une armée qui se connaît et sait s'apprécier. »

On notera ici l'apparition d'un élément nouveau dans l'histoire de la Prusse, le sentiment populaire ; il allait jouer dès ce moment un rôle considérable, et ainsi ses premiers signes ont de l'importance.

Cependant les affaires germaniques s'arrangeaient peu à peu dans le mystère du cabinet impérial à Saint-Cloud : après Murat grand-duc de Berg, le cardinal Fesch coadjuteur de l'archichancelier. Cela annonçait d'autres changements ; on s'attendait généralement à une modification de la constitution germanique elle-même ; membre du Saint-Empire, le plus puissant après l'éloignement de l'Autriche, le roi de Prusse prétendait que le régime politique de l'Allemagne ne pût être établi sans son avis. Il se plaignait à Laforest que l'Empereur ne le consultât point, ne lui communiquât rien de confiance, que le cabinet de Berlin n'apprît ce qu'il voulait faire que quand la chose était faite [1]. En vérité il était inadmissible que les destinées du Saint-Empire fussent réglées sans le concours du roi de Prusse ; la France elle-même, ou du moins le Comité de Salut public, et après lui le Directoire, le Consulat, avaient reconnu à la Prusse une sorte de suprématie, de droit de contrôle sur les affaires allemandes.

1. Aff. Etr., Corr. de Prusse, n° 239, f° 92.

Le fait seul de ne la point consulter en telle matière était pour elle plus qu'une insulte, une proclamation de déchéance. Elle ne pouvait l'admettre; les Allemands eux-mêmes l'en eussent blâmée. Beaucoup d'entre eux regardaient vers Berlin depuis que l'Autriche était rejetée vers l'Est; ils eussent préféré le protectorat prussien au protectorat français. En mai 1806, le prince Sayn-Wittgenstein, ministre de Prusse à Cassel, parcourut les petites cours de l'Allemagne du Nord, s'efforçant de les lier à la politique de son gouvernement, en une sorte de fédération; le ministre de France à Francfort, Hirsinger, y appela l'attention de l'Empereur.

Il est certain qu'il y avait là un mouvement spontané dans le sens de l'union des Allemands; en approfondissant quelque peu cette analyse par elle-même délicate, on y trouverait peut-être un secret instinct national, la naissance ou au moins le germe de la nationalité allemande se cristallisant autour du noyau prussien. La fameuse lettre du baron de Stein au prince de Nassau-Usingen, qui avait fait quelque bruit en janvier 1804, parlait déjà, pour relever la nation allemande, d'en réunir les petits États à l'une de ses deux grandes monarchies, et cette conception, réchauffée par le sentiment patriotique, faisait son chemin. On a beaucoup raillé, en France, les manifestations patriotiques qui se produisirent, dans l'été de 1806, aux eaux de Pyrmont, autour de la reine Louise de Prusse; on a été jusqu'à dire que le Roi avait pris dans les effusions du retour la résolution de rompre avec la France. On a eu tort de railler; tout patriotisme est respectable, et toutes les nations sont sujettes à de terribles épreuves. Il faut voir seulement, dans une telle exaltation, le vif sentiment de l'orgueil blessé ou inquiet. Les femmes éprouvent plus vivement les passions, même nationales.

Aussi bien la domination française était-elle la cause directe de cette évolution remarquable de la mentalité alle-

mande, et les écrivains ne manquaient pas d'en subir l'impression, même avant Iéna. Ils s'arrachaient alors au large cosmopolitisme humanitaire de l'École de Weimar : Schleiermacher dans ses sermons sur le prix de la nationalité, Fichte dans ses discours aux guerriers allemands, Arndt dans son livre *de l'Esprit du temps*, commençaient d'exprimer la conscience en formation de la « patrie allemande ». Napoléon pouvait grouper autour de la Grande Armée les contingents de la Confédération du Rhin ; il ne pouvait empêcher, il accélérait au contraire le groupement des patriotes allemands autour de la Prusse. Nul ne contribua davantage à la formation morale de l'Allemagne, et de telles idées prennent toujours la force de se réaliser dans les faits.

Ce profond et secret mouvement d'opinion était très favorable à la politique anti-française de Hardenberg et de la reine Louise. Poursuivi par la colère de Napoléon, Hardenberg avait quitté le ministère ; mais il avait dans sa retraite plus d'influence que jamais ; il eut, à l'instigation de la Reine et avec le consentement du Roi, de nombreuses conférences avec l'ambassadeur de Russie, M. d'Alopéus ; ils cherchèrent ensemble un terrain d'entente : il fut plus facile de le trouver à mesure que baissa le crédit du prince Adam Czartoryski, dont on connaît l'ardente hostilité contre la Prusse. L'avènement du chancelier Budberg amena la conclusion de l'accord russo-prussien.

Le 23 juin 1806, Frédéric-Guillaume III écrivait à l'empereur Alexandre : « Pour Votre Majesté seule ». Il le conjurait de mettre fin aux agissements de la Suède en Poméranie, qui l'empêchaient de donner tous ses soins à surveiller l'ambition et les entreprises « d'un ennemi aussi dangereux et aussi formidable que Napoléon » — « ... Excusez ma hardiesse, Sire ; mais ce n'est pas à l'empereur de Russie que j'ai osé parler ainsi ; c'est à un ami que j'ai cru m'adresser. Je crois devoir vous avertir, Sire, que les négociations confiées à

MM. d'Alopéus et Hardenberg touchent à leur terme et que j'ai lieu de me flatter que Votre Majesté en sera contente. ... J'ose finalement vous conjurer, Sire, que tout ce que je viens de vous dire reste éternellement envoilé dans le plus profond secret. Veuillez brûler ce chiffon et excuser le peu d'ordre qui y règne[1] ».

En effet, le 30 juin, le roi de Prusse signait la déclaration de Charlottenbourg. — En général, disait-il, notre traité d'alliance avec la France ne dérogera jamais à celui de l'année 1800 subsistant entre la Prusse et la Russie. — La Prusse ne fera point la guerre à la Russie si la France attaque la Turquie et que la Russie la défende, si la Russie secourt l'Autriche en cas d'infraction française au traité de Presbourg. — La Prusse garantit l'indépendance et l'intégrité de la Porte, l'intégrité des possessions de l'Autriche telles qu'elles ont été fixées par le traité de Presbourg, l'intégrité des États du Nord de l'Allemagne.

En réciprocité, l'empereur de Russie prendra l'engagement d'employer ses forces au maintien de l'indépendance et de l'intégrité des États prussiens ; de persister dans le système de désintéressement qu'il a suivi jusqu'à présent à l'égard de tous les États de l'Europe ; d'employer ses bons offices pour faire cesser le plus tôt possible les entraves et les mesures hostiles opposées par l'Angleterre au commerce prussien ; de maintenir dans le plus profond secret les engagements pris envers elle par la présente déclaration.

Le 24 juillet, à Kamennoï-Ostroff, le tsar et le baron de Budberg signèrent une déclaration conforme[2].

Ces deux déclarations se peuvent concilier avec le traité de Paris signé le 15 février précédent entre la France et la Prusse; elles ne constituent pas une « trahison » de la Prusse à l'égard de la France. Elles ont un caractère nettement défen-

1. Bailleu, II, 474
2. Hardenberg, III, 45, 121.

sif ; elles rappellent ainsi la convention du 24 mai 1804. Elles garantissent l'état actuel de l'Europe, tel qu'il résulte même du traité de Presbourg ; elles garantissent en particulier l'intégrité de l'Allemagne du Nord et de la Turquie ; elles sont destinées à limiter les entreprises de Napoléon ; elles sont, de la part de la Prusse, une mesure de précaution, un premier pas vers la rupture.

II

LE PROJET DE CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD

De bonne heure on sut, dans toute l'Europe, que des négociations étaient engagées entre la France et l'Angleterre. On ne sut pas aussitôt que, dès sa première conversation avec lord Yarmouth, Talleyrand avait déclaré que la restitution du Hanovre à l'Angleterre ne ferait pas la moindre difficulté ; mais on eut partout, notamment à Berlin, la conviction que ce devait être la première condition d'un traité entre l'Angleterre et la France. Il y eut à ce sujet, à la cour de Prusse, des inquiétudes toutes naturelles.

Napoléon essaya de donner le change. Le 8 juillet, Talleyrand exprima au marquis de Lucchesini le désir qu'il fît parvenir, par courrier, au Roi la déclaration que, fidèle à ses engagements, Sa Majesté Impériale ne s'en départirait point, et que si dans ses pourparlers avec l'Angleterre cette puissance y eût mêlé la restitution des États de Hanovre, l'Empereur Napoléon aurait même défendu à ses ministres de continuer la conversation. Le 10 juillet, Talleyrand envoyait à Laforest l'ordre d'annoncer au gouvernement prussien que jusqu'ici l'Angleterre proposait pour condition *sine qua non* la restitution du Hanovre, mais que l'Empereur n'y consentirait jamais.

On raconte que dans les premiers jours du mois d'août

lord Yarmouth, épanoui par les fumées des bons vins dont il avait l'habitude, confia à Lucchesini les véritables dispositions du gouvernement français au sujet du Hanovre. La sagesse serait-elle donc dans le vin? Cet ivrogne était, même ou surtout en cet état, un fort habile homme; car sa confidence fit de l'effet ; elle contribua à ouvrir les yeux du gouvernement de Berlin ; elle influa d'une façon décisive sur ses résolutions : il est vrai qu'elles étaient depuis longtemps préparées.

Cependant il faut aller jusqu'au fond de cette question de la restitution du Hanovre. L'Empereur lui-même fit des aveux suffisants. « Il est faux, dit-il à Lucchesini dans la dernière audience qu'il lui accorda lors de la rupture, que j'aie jamais permis que l'on convienne formellement avec le ministère anglais de la restitution de ce pays au roi d'Angleterre. Cette question a été longtemps écartée de nos pourparlers avec les Anglais. Je ne vous dirai pas que, si la conclusion de la paix n'avait tenu qu'à cela, je n'eusse peut-être cru nécessaire d'y souscrire. Mais je demandais alors quinze jours pour envoyer quelqu'un à Berlin proposer au Roi, ou des compensations, car il vous fallait des indemnités, ou bien que Sa Majesté Prussienne forçât la fermeture du Sund et m'aidât à continuer la guerre contre l'Angleterre[1] ».

A supposer ces affirmations véridiques, elles étaient bien tardives. Il eût convenu, au début de la négociation, de déclarer à lord Yarmouth que le Hanovre n'appartenait plus à la France et qu'elle n'en pouvait disposer sans le consentement de la Prusse. Le ministère anglais était habile à lui poser aussitôt cette question, car il se donnait d'avance le moyen de le séparer de la Prusse et de déchirer le traité du 15 février précédent. L'ivresse de lord Yarmouth acheva l'ouvrage.

1. Bailleu, II, 484, 497, 557.

Mais aussi on peut se faire quelque idée des indemnités que Napoléon réservait à la Prusse en lui reprenant le Hanovre. Dès le 4 juillet, dans une note à Talleyrand dont il a déjà été question, il ne refusait pas la conversation sur le Hanovre : « Ce serait, disait-il, une question à arranger avec la Prusse. Jamais je ne pourrais m'engager à autre chose qu'à interposer mon influence. » Le 6 août, corrigeant le projet de traité avec l'Angleterre, il écrivait à propos de l'article secret n° 3 : « Mettre dans ce sens : Les deux hautes parties contractantes s'engagent à réunir leurs efforts pour que Sa Majesté le roi de Prusse restitue le Hanovre à l'Angleterre, sans délai, moyennant une restitution de toutes les prises, et une indemnité prise autour de lui et équivalant à 400.000 âmes de population. Surtout ne parler en rien d'Anspach, ni de Clèves, ni de Neuchâtel »[1]. Anspach, Clèves et Neuchâtel étaient les territoires que la Prusse avait cédés à la France pour acquérir le Hanovre.

Il était question de lui assurer une indemnité de 400.000 âmes ; ainsi on parla de la Hesse-Cassel, ou encore des principautés d'Anhalt, de Lippe et de Waldeck. Or le Hanovre comptait alors plus d'un million d'habitants.

Donc, par le fait du procédé qui lui fut avoué par l'Empereur lui même, et par les indemnités qu'elle ignora et qui étaient d'une insuffisance ridicule, la Prusse reçut en cette occasion une injure qu'elle sentit vivement.

Elle fut beaucoup plus émue, et à juste titre, de la nouvelle constitution donnée à l'Allemagne par la fondation de la Confédération du Rhin, le 12 juillet 1806. Talleyrand en fit aussitôt la communication officielle à Lucchesini :

— Par suite des stipulations du traité de Presbourg, les souverains du midi de l'Allemagne ont senti plus fortement que jamais le besoin pressant d'un changement total dans les

1. Corr. de Napoléon, XII, 513 ; XIII, 40.

rapports auxquels leurs droits politiques étaient appuyés. Abandonnés par la cour de Vienne, ou en butte à ses prétentions surannées et sans cesse renaissantes, ne pouvant plus compter ni sur sa puissance affaiblie, ni sur la protection de l'ancienne constitution germanique dont chacun des membres prépondérants avait tour à tour sapé les fondements et ébranlé la gothique structure, ces princes, après avoir longtemps cherché un appui et des garanties qu'ils ne trouvaient plus dans leurs anciennes relations, sont parvenus à un ordre de choses qui leur assure l'un et l'autre. Confédérés entre eux, et plaçant leur union sous la protection immédiate de l'empereur des Français, ils viennent de se détacher entièrement et pour toujours de l'association germanique. Le Roi actuel de Wurtemberg en avait le premier présenté l'idée à l'empereur Napoléon au passage de Sa Majesté Impériale par Ludwigsbourg ; la cour de Bavière, pendant le séjour de l'Empereur à Munich, avait fortement insisté sur la convenance de sa séparation de l'Empire d'Allemagne, et l'électeur de Bade avait partagé les mêmes vœux. Sa Majesté Impériale, envisageant l'ancienne constitution germanique comme effectivement anéantie, voyant la diète condamnée au silence et à l'inaction, l'élection d'un coadjuteur étranger à la charge d'archichancelier de l'Empire, ayant d'ailleurs été sollicité il y a dix-huit mois par ce même électeur-archichancelier à se mettre à la tête d'une Confédération de princes d'Allemagne, a jugé convenable d'accepter le protectorat de cette Confédération ; par conséquent tous les États qui la composent se considèrent comme entièrement séparés de l'union germanique qui vient par le fait de se dissoudre. — L'Empereur s'attend qu'il verra naître, sous les auspices de la Prusse, une pareille association pour le nord de l'Allemagne, et que le Roi, se plaçant à la tête de cette Confédération, prendra et fera prendre à ses principaux co-États les titres et le rang qu'il jugera convenables.

Laforest devait en outre donner quelques explications à la cour de Berlin : — Il est vrai, disait Talleyrand, que la nouvelle Confédération doit entraîner et entraîne par ce fait la dissolution de l'Empire ; mais depuis longtemps l'Empire existait-il autrement que de nom ? — La Prusse y trouve des avantages certains, la fin de l'autorité impériale fait que son influence est désormais illimitée autour d'elle ; elle a une garantie nouvelle de la possession du Hanovre, la loi de l'Empire ne pouvant lui être opposée. — D'ailleurs la cour de Berlin a été informée la première de ces événements : « Sa Majesté l'Empereur s'est fait envers elle une loi de la confiance la plus entière, sachant bien que les intérêts des deux États sont indissolublement unis, et n'a pas voulu qu'elle n'apprît qu'avec tout le monde l'existence d'un plan dont elle doit être la première à recueillir le fruit. » Cette note est datée du 15 juillet, trois jours après la formation de la Confédération [1].

Dès le 3 août, le roi de Prusse reconnut officiellement la Confédération du Rhin ; il accepta la promesse de l'Empereur d'acquiescer également aux dispositions du même genre qu'il avait l'intention de prendre pour l'Allemagne du Nord : « La modestie naturelle du Roi, ajoutait Laforest, fait qu'il n'est pas encore bien certain s'il profitera de l'occasion pour faire entrer la dignité impériale dans la maison de Brandebourg. » Haugwitz écrivait quelques jours après à Lucchesini : « Le Roi n'a jamais été plus fermement résolu de rester invariablement attaché aux liens qui l'unissent à l'empereur Napoléon. Ce ne sont pas là des phrases ; c'est une vérité que j'ai puisée dans le fond de l'âme du Roi. » Non seulement c'étaient là des phrases, c'étaient même des mensonges ; Haugwitz continuait ses habitudes de langage ; il couvrait l'évolution de la politique prussienne ; cette dépêche n'était pas chiffrée,

1. Bailleu, II, 486.

elle était destinée à être lue par l'Empereur ; on peut être assuré qu'elle le fut.

La vérité est que la cour de Berlin fut très vivement et très profondément impressionnée par les grands changements apportés à la constitution de l'Allemagne, contemporains de la signature du traité d'Oubril. « La paix avec la Russie est faite, écrivait Lucchesini à Haugwitz ; après cela, lisez le traité de la nouvelle Confédération du Rhin ; et si vous n'êtes pas un peu fatigué de cette succession perpétuelle d'événements importants et inattendus, j'envierai doublement la force de votre excellente tête et l'énergie de votre caractère. » Ce fut bien autre chose lorsqu'il eut reçu les confidences de lord Yarmouth au sujet du Hanovre ; il fut pris alors d'une sorte de vertige d'effroi ; il écrivit à son gouvernement la lettre du 6 août. — Il y annonçait, comme le tenant de bonne source, que la paix allait être signée entre la France et la Suède, puis entre la France et l'Angleterre ; que l'Empereur poursuivait autour de la Prusse un effroyable système d'isolement et qu'il avait le dessein de la mutiler terriblement : la Poméranie prussienne serait jointe à la Poméranie suédoise ; les provinces polonaises de la Prusse et de l'Autriche seraient réunies aux provinces polonaises de la Russie pour reconstituer un royaume de Pologne au profit du grand-duc Constantin : c'était, affirmait-il, un des articles secrets du traité d'Oubril qui en renfermait sans doute d'autres aussi redoutables. Aussi Sa Majesté Prussienne n'avait-elle rien de mieux à faire que de courir tout aussitôt à Saint-Pétersbourg pour se jeter dans les bras de son loyal ami l'empereur Alexandre [1].

Cette lettre fut interceptée ; elle n'arriva à sa destination qu'après avoir été copiée pour le compte du gouvernement français. Le service du cabinet noir était sous Napoléon

1. Bailleu, II, 505. — Sorel, VII, 91.

remarquablement organisé. L'Empereur entra dans une grande colère. « Monsieur le prince de Bénévent, je vous envoie une lettre qui enfin vous fera connaître tout entier ce coquin de Lucchesini. Il y a longtemps que mon opinion est faite sur ce misérable. Il vous a constamment trompé, parce que j'ai reconnu depuis longtemps que rien n'est plus facile que de vous tromper... Je crois qu'il est difficile de donner une plus grande preuve de l'imbécillité de ce Pantalon ; parce qu'il est faux et bas, il n'y a pas de bassesse ni de fausseté dont il ne me suppose capable, jusqu'à me lier avec la Russie et la Suède pour ôter la Poméranie prussienne à la Prusse. En vérité, il y a là de quoi mettre un ministre aux petites maisons ! Voilà un plaisant conseil que celui qu'on donne au roi de Prusse de se rendre à Saint-Pétersbourg [1] ».

Frédéric-Guillaume III n'avait pas attendu la lettre de Lucchesini pour resserrer ses liens avec Saint-Pétersbourg. Il écrivait de nouveau le 8 août au tsar Alexandre : « J'ai des données presque certaines que Napoléon est prêt à achever sa paix avec l'Angleterre en m'obligeant à restituer le pays de Hanovre sans équivalent. En même temps il renforce ses armées autour de moi ; il emploie tous les genres de séduction pour détacher de la Prusse les princes d'Empire liés à mes intérêts et non compris jusqu'à présent dans la nouvelle Confédération du Rhin qu'il vient de proclamer.

« ...Il ne veut pas de puissance à côté de la sienne ; il sent que si j'étais la dupe de sa trahison, le ressentiment et le besoin me forceraient à des liaisons tellement intimes avec ses ennemis naturels qu'à la première guerre la Prusse serait nécessairement à leur tête avec des forces intactes qu'il ne peut mépriser ; il sent que pour prévenir ce danger, il faut m'écraser à temps, et que le moment présent lui en offre l'occasion la plus favorable, parce que Votre Majesté a fait sa

1. Corr. de Napoléon, XIII, 57.

paix, parce que l'Autriche est épuisée, parce que, par un enchaînement bizarre de circonstances, l'Angleterre a contre moi un intérêt avec lui, parce qu'enfin ses armées sont en Allemagne et les miennes disséminées. Il n'y a pas de doute que, s'il transige à Londres sur le pays de Hanovre, il veut me perdre. Le verrez-vous avec indifférence, Sire?... Votre paix, j'en suis convaincu, ne vous ôtera jamais le droit et la résolution d'empêcher qu'un des derniers boulevards de la sûreté publique soit renversé avec la puissance prussienne. » Et le Roi priait le Tsar de laisser encore quelque temps l'armée russe à la frontière pour en imposer à la France et pour secourir la Prusse en cas d'agression.

Le 9 août, le gouvernement prussien donna des ordres généraux de mobilisation et se mit sur le pied de guerre ; les armements français n'avaient pas cessé à travers l'Allemagne. La situation s'aggravait. La Prusse avait toutes raisons de s'inquiéter : elle ne savait pas tout ; mais elle avait le sentiment, de jour en jour plus net, d'un savant et impitoyable encerclement politique et militaire.

Le roi de Prusse ne prit pas le titre impérial : il eût craint de trop lier ainsi sa cause avec celle de la France ; il eût certainement indisposé contre lui les empereurs de Russie et d'Autriche ; il eût été ridicule, si les autres États de l'Allemagne du Nord ne lui avaient pas reconnu ce titre. Il fallait d'abord grouper les éléments d'un Empire.

C'est pourquoi il s'occupa de répondre à l'invitation de Napoléon et de fonder la Confédération de l'Allemagne du Nord. Autour de la Prusse, les principaux États qui pouvaient s'associer à elle étaient le Mecklembourg, la Hesse-Cassel, les villes hanséatiques et la Saxe.

Le gouvernement prussien ne fit pas de démarches sérieuses auprès de la maison de Mecklembourg : elle était de la clientèle politique de la Russie ; il fallait au moins attendre.

Partout ailleurs où il agit il rencontra l'opposition de la

France. L'électeur de Hesse-Cassel était de la plus proche clientèle prussienne ; il était feld-maréchal dans l'armée du roi de Prusse, ancien gouverneur à Wesel, dont il connaissait l'importance stratégique et qu'il souffrait de voir aux mains des Français. On se rappelle qu'avant la fondation de la Confédération du Rhin, il eût volontiers pris une grande place dans l'organisation politique préparée par Napoléon. Il fut irrité et inquiet de n'y pas être admis, de n'avoir pas cette garantie d'existence. Il fut jaloux de la Hesse-Darmstadt, beaucoup mieux traitée et agrandie : « Il n'est pour se haïr que d'être un peu parents ». Pendant quelque temps, sous la première impression de ces événements, il ne cacha point son mécontentement.

Puis il fit des réflexions plus sages, et il eut quelques entretiens avec Bignon, le ministre de France. Il lui dit un jour qu'il avait lu avec plaisir dans l'acte de la Confédération l'article 39, qui y comporte l'admission de nouveaux membres, et il ajouta que ce serait au moment où on aurait la certitude que la paix continentale ne serait pas troublée qu'il deviendrait possible de penser à ces arrangements. — Bignon observa que c'était surtout pour le cas de guerre qu'il serait bon d'avoir pris son parti d'avance. — Oui, sans doute, répartit l'Électeur ; mais quand on a 250.000 hommes derrière soi .. — Il est vrai, Monseigneur, mais 500.000 en face... » et ces phrases ne furent point achevées.

Pourtant il ne put s'empêcher de laisser voir encore où le portait son inclination. Dans la chaleur de la conversation, il se laissa aller à des propos imprudents : « Le roi de Prusse a été poussé à bout, dit-il, et il ne peut plus céder davantage. Il a fait de grandes fautes et vous en avez profité ; la plus grande est de ne s'être point battu, même encore après la journée d'Austerlitz. Mais enfin aujourd'hui (19 août), le roi a pris des résolutions fermes et invariables. Justement irrité de voir dépouiller son beau-frère (le prince de Fulda-

Orange), il est décidé, si on veut le forcer lui-même à de nouvelles cessions, à soutenir la guerre la plus sanglante plutôt que de céder un seul pouce de terrain. Et puis le Roi est menacé tout à la fois du côté de la Russie et du côté de la France. On dit qu'il est question de la Pologne pour le grand-duc Constantin comme de la Westphalie pour le grand-duc de Berg; mais quand on a 250.000 hommes, la première armée du monde, cette armée de Frédéric II qui a tenu tête à l'Europe entière, le plus beau corps d'officiers, et d'officiers tous nobles, ce qui fait beaucoup, Monsieur, on est en état de résister à tout. »

L'Électeur, ajoutait Bignon, ne s'expliqua point sur le parti qu'il pourrait prendre en pareil cas ; mais déjà dans sa conversation il était acteur, et le feu de son discours annonçait assez de quel côté son penchant le porterait. D'ailleurs il laissait voir du mépris pour la Confédération du Rhin, puisqu'il n'y avait pas été appelé ; il déclarait dédaigneusement que ces confédérés n'étaient que des sujets de l'empereur Napoléon. Il manifestait plus d'estime pour la Confédération du Nord ; car elle comprendrait non pas seulement Berlin, Dresde, Cassel, mais encore Vienne et Saint-Pétersbourg. Cependant il ne se prononçait pas en des termes irréparables ; il avait la crainte de la guerre et de ses suites ; il déclarait qu'au milieu du bal, il n'était pas disposé à prendre part à la danse ; et enfin, après avoir écouté les propositions de la Prusse au sujet de son entrée dans la Confédération du Nord, après avoir négocié avec elle une convention en ce sens, il refusa de la ratifier ; il ne prit point son commandement de feld-maréchal dans l'armée prussienne ; il pria le roi de Prusse de respecter la neutralité de son territoire. Mais entre deux feux la position n'est pas sûre [1].

On se rappelle qu'en février précédent, Talleyrand avait

1. Cf. Aff. Etr., Corr. de Hesse-Cassel, n° 20, f°s 121 à 148. — Bignon, V, 383.

invité Bourrienne à agir auprès du gouvernement des villes hanséatiques pour les amener à demander la protection de la France contre les ambitions de la Prusse. Malgré l'habileté de Bourrienne, cette suggestion n'avait pas été comprise : ces marchands se défiaient de la protection des grandes puissances, n'étaient soucieux que de garantir leur indépendance et leur liberté commerciale.

Après la formation de la Confédération du Rhin, le 25 juillet, leur ministre à Paris, Abel, proposa au gouvernement français la négociation d'une convention d'après laquelle l'indépendance entière des villes hanséatiques serait mise sous la garantie commune des grandes puissances, leur neutralité serait perpétuelle comme il avait été établi déjà par le recès de 1803, et leur pavillon serait neutre en temps de guerre avec leurs ports, rades et embouchures de rivières.

Une telle ouverture n'avait pas de grandes chances d'aboutir auprès de Napoléon. Aussi bien, à ce moment, s'agissait-il surtout de la Confédération du Nord. De bonne heure Talleyrand avait déclaré à Lucchesini que les trois villes hanséatiques ne devaient point faire partie de la Confédération du Nord. — Non plus que de celle du Rhin ? observa le ministre prussien. — Cela se peut, répliqua Talleyrand ; mais l'autre est positif.

Pour plus de sûreté Talleyrand en fit l'objet d'une communication officielle aux villes hanséatiques : « Il n'est pas douteux, écrivit-il à Bourrienne, que la Prusse ne fasse des ouvertures, si elle n'en a pas déjà fait, aux trois villes hanséatiques. Le ministre de Sa Majesté à Berlin a reçu l'ordre de déclarer éventuellement que Sa Majesté l'Empereur et Roi ne souffrirait pas qu'il fût rien changé à l'état actuel de ces villes. Le commerce de France est hautement intéressé à ce qu'elles restent ce qu'elles sont, c'est-à-dire libres et indépendantes.

« Sa Majesté vous charge de faire la même déclaration non

par écrit, mais verbalement, aux premiers magistrats de chacune des trois villes. Vous y ajouterez la proposition de reconnaître Sa Majesté l'Empereur et Roi en qualité de Protecteur et de Garant de leurs libertés et de leur indépendance. Membres d'une Confédération du Nord et nécessairement assujetties au régime de cette Confédération, elles seraient de fait dépendantes du plus puissant des confédérés et n'auraient aucune garantie contre ses entreprises.

« La protection de l'Empereur peut seule leur offrir une garantie réelle ; elle est la seule qui soit pour eux sans inconvénients et qui ne puisse dans aucun cas leur être onéreuse. Vous voudrez bien leur présenter ces considérations dont ils ne peuvent manquer de reconnaître la justesse, et vous m'instruirez sans délai de leurs résolutions. »

La cour de Berlin sollicita en effet l'adhésion des villes hanséatiques au principe d'une Confédération de l'Allemagne du Nord ; elles firent naturellement la réponse la plus évasive.

Elles répondirent naturellement aussi de la même manière aux avances, pourtant pressantes, de l'Empereur ; elles y mirent une solennité particulière : « Les Sénats des Villes Hanséatiques remercient bien sincèrement Son Excellence M. de Bourrienne, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur des Français et Roi d'Italie, des communications que par ses ordres il a bien voulu leur faire sur les intentions généreuses et bienveillantes de Sa Majesté Impériale et Royale tendantes à l'affermissement de l'état actuel d'indépendance et de liberté des Villes Hanséatiques.

« L'indépendance de ces villes fut le berceau de leur prospérité, et elle seule les éleva à ce degré de considération commerciale qui les mit en état de pouvoir être utiles aux nations commerçantes. Cette indépendance par conséquent ne peut être qu'infiniment chère à ces villes, et leurs vœux et leurs efforts se réuniront constamment à se la conserver

intacte et à pouvoir éviter toute liaison qui pourrait l'exposer et l'entraver.

« Avec un attachement aussi légitime pour leur ancienne liberté et pour cette situation heureuse qui les met à même de rester à jamais les asiles de la paix et du commerce, combien vivement n'ont-elles pas dû être pénétrées du sentiment de leurs obligations envers Sa Majesté Impériale et Royale lorsqu'elles ont vu qu'avec autant de magnanimité que de bienveillance, Elle daigne manifester hautement et à l'Europe entière qu'Elle juge les Villes Hanséatiques utiles au commerce de la France et de l'Allemagne, et que sur de tels motifs sont fondées les dispositions généreuses qui le portent à vouloir garantir leur état actuel d'indépendance.

« Les Sénats des Villes Hanséatiques prient Son Excellence de faire connaître à Sa Majesté l'Empereur et Roi combien vivement ils sont touchés de ces généreux procédés de Sa Majesté et combien ils se sentent rassurés et s'estiment heureux pour les assurances que Sa Majesté Impériale et Royale a bien voulu leur donner par l'organe de Son Excellence. Ils en sentent tout le prix et sont pénétrés de la plus vive reconnaissance. » En résumé les villes hanséatiques refusèrent la protection de l'Empereur et Roi comme elles avaient refusé d'entrer dans la Confédération du roi de Prusse [1].

Restait la Saxe. La cour de Dresde fut très émue par tous ces bouleversements et notamment par l'abdication de l'Empereur d'Allemagne ; elle se sentit dans un isolement redoutable. L'Électeur changea son titre en celui de prince souverain de Saxe, supprima les prières publiques dites jusque-là en l'honneur de l'Empereur, et attendit. La question s'aggravait des dissensions religieuses : l'Électeur était catholique et attaché à l'Autriche ; le pays, les principaux fonctionnaires, la plupart des ministres étaient protes-

1. Cf. Aff. Etr., Corr. de Hambourg, n° 119, f°s 104-133. — Bailleu, II, 541.

tants ; par l'abdication de l'Empereur et la disparition du Saint-Empire, la Saxe se trouvait tout entraînée vers la Prusse ; car il lui fallait se rattacher à quelque système politique ; c'était pour elle une condition d'existence.

Cependant, lorsque le major comte de Gœtz vint, de la part de la cour de Berlin, demander l'entrée de la Saxe dans la Confédération du Nord, l'Électeur fit une réponse dilatoire, ne montra pas le moindre empressement. Durant, ministre de France, le sut. Il en écrivit à son gouvernement ; il lui montra l'importance de la Saxe parmi les États Germaniques et l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'elle se rangeât sous la protection de la France, en réunissant sous sa souveraineté toutes les petites enclaves saxonnes.

Talleyrand écrivit le 24 août à Durant : « Sa Majesté a remarqué, Monsieur, ce que vous mandez dans l'une de vos dernières dépêches du peu d'accueil fait par la cour de Dresde à la proposition que lui a faite la cour de Berlin d'entrer dans la Confédération du Nord, du peu de penchant qu'elle témoigne pour en faire partie, et de la disposition où elle vous paraît être de préférer la Confédération du Rhin à la première, si elle avait à choisir entre l'une ou l'autre de ces Confédérations.

« Sa Majesté vous charge de voir M. de Loss (premier ministre de Saxe), comme sans dessein et uniquement pour lui faire visite ; faisant en sorte d'amener la conversation sur les affaires d'Allemagne, vous lui diriez, sans vouloir toutefois le prévenir contre l'une des Confédérations ni l'attirer dans l'autre, que la France n'a d'autre désir à cet égard que ce qui peut convenir à la Saxe ; que, soit qu'elle reste isolée en prenant un titre plus auguste, soit qu'elle accède à un système fédératif, la cour de Dresde doit se regarder comme parfaitement libre de suivre le parti qui sera le plus conforme à ses intérêts, à ses inclinations et à ses convenances. Ces insinuations engageront peut-être M. de Loss à vous faire des

communications ou à vous manifester quelque désir dont je vous serais obligé de vouloir bien me rendre compte immédiatement. »

En même temps Talleyrand tenait au baron de Senft, ministre saxon à Paris, des propos que celui-ci faisait connaître aussitôt à son gouvernement. « Votre gouvernement, lui disait Talleyrand, votre souverain est sage, et tout ce qu'il fera sera bon aux yeux de Sa Majesté : que la Saxe accède à la Confédération du Nord, ce sera fort bon ; qu'elle entre dans celle du Rhin, ce sera fort bien fait ; que l'Électeur, sans adhérer à aucune association, se déclare Roi et prenne sous son protectorat ou sous son influence particulière les princes de sa maison, la France le trouvera très bon encore. Il est assez grand pour rester seul. — Il me répéta plusieurs fois cette phrase, écrivait M. de Senft, ajoutant qu'il n'était chargé de me faire aucune proposition, mais seulement de me faire connaître les dispositions de l'Empereur. »

Le baron de Loss et l'Électeur demeurèrent très frappés du langage de Talleyrand et du ministre Durant. Ils en furent entretenus dans leurs hésitations, ou dans leur résolution de ne se prononcer ni dans un sens ni dans l'autre. Mais le gouvernement prussien se fit pressant, renvoya le comte de Gœtz à Dresde, somma par lui la Saxe de lever des troupes pour soutenir le nouveau système du Nord.

Dès les premiers jours de septembre, une division prussienne occupa le petit comté saxon de Barby, au confluent de la Saale et de l'Elbe, à quelques kilomètres au sud de Magdebourg. Cela procura à Napoléon l'occasion d'intervenir pour protéger la liberté de la Saxe contre la Prusse, comme, un an auparavant, la liberté de la Bavière contre l'Autriche [1].

La Confédération du Nord, disait Bignon, avait sombré

1. Cf. Aff. Etr., Corr. de Saxe, n° 76, f°s 109-149.

dans le ridicule. Mais la Prusse y avait trouvé des lumières nouvelles ; elle avait senti, à ne pouvoir plus être trompée, une hostilité acharnée contre elle, avec la froide résolution de l'étouffer. Elle se défendit.

III

LA RUPTURE (SEPTEMBRE 1806)

La Confédération du Rhin ne donne pas toute la mesure des ambitions que, dès 1806, Napoléon avait sur l'Allemagne. Elles étaient telles que les États allemands les plus soumis, les plus craintifs, commençaient à protester, et se mettaient, à un moindre degré à cause de leur moindre puissance, dans la position défensive de la Prusse.

Le Wurtemberg, dont le Roi avait toujours montré quelque indépendance de caractère, ne cessait de se plaindre des charges de l'occupation française. La cour de Stuttgart n'était pas contente de la façon dont la répartition territoriale de l'Allemagne avait été faite ; elle resta longtemps en querelle avec l'électeur de Bade au sujet de la possession de Tuttlingen, de la ligne de démarcation à travers le Brisgau, du partage des terres de la noblesse immédiate : ce n'est que le 17 octobre qu'une convention d'épuration régla ces conflits.

L'électeur de Bade, bien qu'extraordinairement favorisé, se disait sacrifié ; il obtint encore le titre d'Altesse Royale, la diminution de son contingent de 8.000 à 6.000 hommes.

Il y eut des oppositions plus sérieuses contre le traité de la Confédération. La Bavière protestait contre l'admission de la principauté de Lichtenstein au rang des États Confédérés, contre la création d'un collège de princes ; elle n'eût voulu qu'un collège de rois. Il y eut même, entre la Bavière et le Wurtemberg, une tentative de concert dont Otto s'inquiéta : M. de Taube, premier ministre wurtembergeois, passa trois

semaines à la cour de Munich et eut avec M. de Montgelas de nombreuses conférences ; le secret en fut bien gardé. Otto en saisit pourtant quelque chose : « Le protectorat, écrivait-il, et le droit de nommer l'Électeur Archichancelier sont deux points qui ne s'accordent pas entièrement avec les vues et la façon de penser des cours de Munich et de Stuttgart. » Il crut aussi comprendre que ces deux cours étaient d'accord pour ne pas envoyer de délégués à la diète de Francfort tant que les attributions n'en auraient pas été déterminées, c'est-à-dire tant que le statut fondamental prévu par le traité du 12 juillet n'aurait pas été rédigé et adopté par tous les intéressés.

L'opinion publique était un peu au courant de ces difficultés, et il en résultait à travers toute l'Allemagne du Sud une certaine agitation. Otto en notait quelques caractères : « A mesure que l'ancien édifice de la constitution allemande s'écroule, on cherche à en démontrer la beauté et à faire admirer l'ordonnance de toutes ses parties ; on parle avec un profond regret de la protection que la maison d'Autriche accordait à tous les membres du corps germanique, de la liberté dont jouissaient les États les plus faibles à côté de leurs puissants voisins, de la justice qu'ils obtenaient, soit à Wetzlar, soit à Vienne ; enfin on tâche par tous les moyens de persuasion et par une éloquence ampoulée de ranimer l'esprit national et de lui donner une forte impulsion contre nous. » En vérité, l'Allemagne ne pouvait pas renoncer sans souffrir à ses vieilles libertés ; elle ne pouvait pas changer d'âme.

De nombreuses brochures circulaient alors à travers l'Allemagne, plus ou moins imprégnées de cet état d'esprit. Napoléon irrité résolut de faire un exemple, et ordonna à Berthier de faire arrêter et fusiller dans les vingt-quatre heures les libraires coupables d'avoir vendu de ces publications : « Ce n'est pas un crime ordinaire que de répandre des

libelles dans les lieux où se trouvent les armées françaises pour exciter les habitants contre elles : c'est un crime de haute trahison. La sentence portera que, partout où il y a une armée, le devoir du chef étant de veiller à sa sûreté, les individus tels et tels, convaincus d'avoir tenté de soulever les habitants de la Souabe contre l'armée française, sont condamnés à mort[1]. » Six libraires se trouvèrent ainsi compromis ; quatre s'enfuirent ; un fut gracié. Le sixième, Palm, de Nuremberg, fut fusillé à Braunau le 25 août 1806. L'indignation fut générale dans toute l'Allemagne. Cette exécution fut funeste au nom français ; elle le rendit odieux, comme autrefois l'incendie du Palatinat. Frédéric Gentz écrivait alors au comte de Stahrenberg : « La guerre sera une guerre nationale dans toute l'acception du mot ; sous peu l'Allemagne tout entière y participera. Les derniers attentats des Français, et avant tout celui dont la nouvelle a rempli d'horreur toutes les âmes, ont tellement surexcité la nation qu'au premier succès remporté par les Prussiens on verra partout de nouvelles vêpres siciliennes[2]. »

L'archichancelier prince-primat demeurait seul absolument fidèle à l'Empereur; encore y mettait-il peut-être plus d'humilité que de sincérité. L'Empereur et Roi ne lui écrivait-il pas en l'appelant « Mon frère » ? En tout cas il travaillait consciencieusement à la rédaction du statut fondamental.

Le 4 août, il écrivait à Napoléon : « Mes idées sur la constitution de ma patrie sont soumises aux lumières du grand homme auquel la Providence confia le soin de rétablir l'ordre et de détruire l'anarchie en Europe. Je ne proposerai pas à la Confédération d'autre statut fondamental que celui que Votre Majesté Impériale et Royale jugera convenable à cet égard. » Il adressait en même temps à Paris un projet dont voici les traits principaux.

1. Corr. de Napoléon. XIII, 37.
2. Fournier, II, 130-131.

« Il paraît, y lisait-on, que dans la conception d'un statut fondamental, on ne risque pas de s'égarer lorsqu'on suit les traces de l'expérience et qu'on se rapproche des maximes observées dans les temps de Charlemagne, d'Otton le Grand et de l'Empereur Frédéric Ier, qui présentent les plus belles époques de l'histoire d'Allemagne. Cependant il y a à les adapter à l'état actuel des affaires de l'Europe. » En conséquence le prince-primat proposait les bases constitutionnelles suivantes.

La diète siégera à Francfort quinze jours par an, autant que possible après les fêtes de Pâques ; elle se réunira sur une convocation de l'Empereur-Protecteur transmise aux Confédérés par le prince-primat.

L'initiative des lois appartiendra à l'Empereur-Protecteur. Chaque État confédéré aura droit, dans le vote, à autant de voix qu'il fournit de milliers de soldats : ainsi la Bavière aura 20 voix, le Wurtemberg 12, etc.

Si les votes des deux collèges, des rois et des princes, ne concordent pas, le dernier mot sera à l'Empereur-Protecteur.

L'Empereur-Protecteur aura le droit de veto, même contre un vote unanime des deux collèges.

L'Empereur-Protecteur exercera le pouvoir exécutif ; il y emploiera son armée ou les contingents de la Confédération ; il aura notamment le droit de paix et de guerre.

L'Empereur-Protecteur apparaissait à peine dans le traité de la Confédération du Rhin ; il apparaissait davantage dans ce projet de constitution.

Talleyrand approuva fort ce plan ; il y proposa seulement quelques précisions. Ainsi il devait y avoir des commissions permanentes représentant la diète dans l'intervalle des sessions : il estima convenable de fixer la commission permanente des lois à Paris, et celle de la paix publique à Francfort, ou mieux en deçà du Rhin, par exemple à Haguenau. Il fit aussi une petite observation sur le chiffre des voix cal-

culé selon le chiffre des contingents : sur 60 voix, la Bavière en ayant 20 et le Wurtemberg 12, il suffirait d'un accord entre ces deux États pour qu'ils eussent la majorité : cela pouvait avoir des inconvénients.

L'Empereur approuva aussi le plan du prince-primat ; il en trouva les « bases fort bonnes ». Il y demanda une seule petite addition, qui consistait à faire connaître que la Confédération n'enverrait point de ministres aux cours étrangères et n'en recevrait point. « Par ce moyen, observait Talleyrand, les rapports futurs de la Confédération avec les autres puissances seront assis dès l'origine sur des bases certaines et immuables, ce qui préviendra pour toujours une foule d'incidents qui compromettraient infailliblement le repos et la sûreté commune. Sa Majesté l'Empereur publiera à cet effet une déclaration, s'il y est invité par la diète, et il conviendrait que Son Altesse Électorale agît auprès des autres Confédérés pour que l'invitation lui en fût faite. »

Si ce statut avait été établi, on ne voit pas bien où auraient été les limites de la souveraineté de Napoléon dans les États de la Confédération ; son pouvoir y eût été aussi considérable qu'en Italie ou en France même. Aussi Talleyrand craignait-il qu'on ne rencontrât des obstacles auprès des Confédérés, qui, disait-il dans un rapport, « ne donneront peut-être pas volontiers à Votre Majesté un tel pouvoir nécessairement héréditaire et plus étendu que n'était celui de l'Empereur d'Allemagne » [1].

Une mission spéciale fut confiée à M. Canonville pour ouvrir une négociation préliminaire en ce sens à Aschaffenbourg, à Stuttgart et à Munich.

Mais les événements se précipitèrent. L'Empereur sut le 3 septembre que le Tsar avait refusé sa ratification au traité d'Oubril et que la guerre était sans doute inévitable. Dès lors

1. Aff. Etr., Corr. d'Allemagne, n° 732, f°s 203-283.

il ne convenait pas de lasser les bonnes volontés des princes allemands, ni de provoquer de leur part quelque manifestation d'hostilité dont l'effet eût été le plus déplorable ; il était utile au contraire que la protection de la France leur parût être la plus avantageuse et la plus légère.

Aussi la confection du Statut fondamental fut-elle interrompue. On prépara à Paris une circulaire du prince-primat aux Confédérés, dans laquelle il était dit que, l'acte fondamental demandant encore de longues délibérations, les princes Confédérés pourraient du moins, en attendant, proclamer l'inviolabilité de la Confédération, déclarer qu'ils n'auraient plus de ministres à l'étranger et se mettre sous la puissante garantie de l'Empereur-Protecteur.

Conformément à ces dispositions nouvelles, l'Empereur écrivit le 11 septembre au prince-primat une lettre particulièrement soignée, qui ne fut d'ailleurs expédiée que le 22 et qui fut insérée au *Moniteur :*

« Lorsque nous avons accepté le titre de Protecteur de la Confédération du Rhin, nous n'avons eu en vue que d'établir en droit ce qui existait de fait depuis plusieurs siècles. En l'acceptant, nous avons contracté la double obligation de garantir le territoire de la Confédération contre les troupes étrangères et le territoire de chaque confédéré contre les entreprises des autres. Ces obligations, toutes conservatrices, plaisent à notre cœur ; elles sont conformes à ces sentiments de bienveillance et d'amitié dont nous n'avons cessé, dans toutes les circonstances, de donner des preuves aux membres de la Confédération.

« Mais là se bornent nos devoirs envers elle. Nous n'entendons en rien nous arroger la portion de souveraineté qu'exerçait l'empereur d'Allemagne comme suzerain. Le gouvernement des peuples que la Providence nous a confiés occupant tous nos moments, nous ne saurions voir croître nos obligations sans en être alarmé. Comme nous ne voulons pas qu'on

puisse nous attribuer le bien que les souverains font dans leurs États, nous ne voulons pas non plus qu'on nous impute les maux que la vicissitude des choses humaines peut y introduire. Les affaires intérieures de chaque État ne nous regardent pas. Les princes de la Confédération du Rhin sont des souverains qui n'ont point de suzerain. Nous les avons reconnus comme tels... Ayant reconnu tous les autres princes qui formaient le Corps germanique comme souverains indépendants, nous ne pouvons reconnaître qui que ce soit comme leur suzerain. » — On trouvera en cette phrase la résolution de ne pas permettre la formation d'une Confédération comme celle de l'Allemagne du Nord. — « Ce ne sont point des rapports de suzeraineté qui nous lient à la Confédération du Rhin, mais des rapports de simple protection. Plus puissant que les princes Confédérés, nous voulons user de la supériorité de notre puissance, non pour restreindre leurs droits de souveraineté, mais pour en garantir la plénitude [1]. »

Le prince-primat remercia chaleureusement l'Empereur de cette déclaration ; il y vit le maintien assuré de l'indépendance de l'Allemagne. Conformément au traité du 12 juillet, les contingents des princes Confédérés furent réunis avec 300.000 hommes de l'armée française ; car Napoléon mit au service de la Confédération, non pas 200.000 hommes, comme le comportait ce traité, mais 300.000, et il le fit remarquer au roi de Bavière afin d'exciter ses sentiments de reconnaissance. Car la guerre nouvelle fut entreprise pour défendre l'indépendance de l'Allemagne.

La rupture dès lors était consommée. Les journaux anglais en cherchèrent la principale cause dans la question du Hanovre ; ils comparèrent les plaintes de la Prusse à celles d'une femme déshonorée qui reproche à son séducteur toutes

1. Corr. de Napoléon, XIII, 168, 236.

ses faiblesses pour lui, furieuse, ayant trafiqué de son honneur, d'être frustrée du prix. C'est un point de vue étroit. On conclura sans doute de tout ce qui précède que la guerre franco-prussienne sortit de la dispute de l'Allemagne entre la France et la Prusse, c'est-à-dire du partage du Saint-Empire, et de l'ambition qu'avait Napoléon de l'absorber intégralement dans le nouvel Empire.

Les armements avaient été pressés de part et d'autre pendant tout le mois d'août. Les troupes prussiennes avaient été mises sur le pied de guerre. Laforest en adressa des plaintes à Haugwitz qui se plaignit réciproquement de la concentration des troupes françaises aux frontières de la Prusse : « fables ridicules », répondait Talleyrand. Et l'Empereur lui-même déclarait à Lucchesini, en audience de congé, qu'il n'avait aucun dessein d'établir son influence sur l'Allemagne : « Toute mon ambition, disait-il, est tournée sur l'Italie ; c'est une maîtresse dont je veux que personne ne partage les faveurs. Je veux tout le golfe Adriatique. Le Pape sera mon vassal et je ferai la conquête de la Sicile. Pour le nord de l'Allemagne, je n'y ai pas la moindre prétention. Je ne me serais pas opposé que les trois villes hanséatiques entrassent dans la Confédération du Nord ; l'Angleterre y a mis opposition et veut faire de leur indépendance absolue un article de son traité de paix. Pour la Saxe, c'est à l'Autriche et à la Russie à décider s'il convient plus qu'elle demeure indépendante ou qu'elle devienne vassale de la Prusse : dans mon esprit la question n'est pas encore résolue »[1].

Frédéric-Guillaume III renvoya M. de Knobelsdorf à Paris pour demander le retrait des troupes françaises, en garantie des dispositions pacifiques de l'Empereur. Napoléon refusa tout aussitôt, à moins que la Prusse ne se remît elle-même sur le pied de paix. Et il redoubla ses armements :

1. Bailleu, II, 538-557.

« L'idée que la Prusse puisse s'engager seule contre moi me paraît si ridicule, écrivait-il à Talleyrand, qu'elle ne mérite pas d'être discutée... Pour la remettre en place, pour lui faire peur et la forcer à désarmer, je renforcerai mes armées d'Allemagne. La peur est le fond de la langue du pays, le seul véhicule qui le remue véritablement[1]. »

Or le roi de Prusse avait pris la ferme résolution de la guerre dès la nouvelle que le traité d'Oubril n'avait pas été ratifié à Saint-Pétersbourg. Car il y vit la certitude d'être soutenu par la Russie. Il écrivit le 6 septembre à l'empereur Alexandre : « J'ai prouvé que je veux la paix ; je la veux encore ; mais après les expériences que j'ai faites, je ne puis plus la vouloir que sous deux conditions : la première, que l'association des princes du Nord s'achève tranquillement sans exception quelconque ; l'autre, que les armées françaises repassent le Rhin. C'est dire quels sont les devoirs que je prévois. Car Bonaparte manque déjà à la première de ces conditions puisque, outre ses tentatives perfides pour détacher la Hesse, il a eu l'impudence de déclarer que les trois villes hanséatiques auraient une existence à elles sous sa protection, c'est-à-dire sous sa domination, et, quant à la deuxième, je le connais trop pour croire qu'il se laissera imposer des lois. Dès lors je n'ai plus de choix que la guerre[2]. »

La cour de Berlin envoya le comte de Finkenstein à Vienne pour obtenir le concours de l'Autriche, le colonel comte de Krusemark à Saint-Pétersbourg pour concerter un accord militaire avec la Russie. Elle ouvrit une négociation avec l'Angleterre pour des subsides.

Mais avant que rien fût conclu, que la coalition fût formée, notamment, avant que les armées russes eussent pu s'approcher, elle fit entrer des troupes dans la Hesse-Cassel sous le commandement de Blücher ; elle envoya le prince de

1. Lecestre, I, 73.
2. Bailleu, II, 552.

Hohenlohe et le prince Louis de Prusse à Dresde où ils furent bientôt rejoints par une division prussienne.

Le 1er octobre, M. de Knobelsdorf remit à Talleyrand une note, en forme d'ultimatum, où il demandait que les troupes françaises fussent toutes retirées sur la rive gauche du Rhin, et que la France ne mît plus aucun obstacle à la formation de la ligue du Nord qui devait embrasser tous les États non nommés dans l'acte fondamental de la Confédération du Rhin. Après avoir trop longtemps hésité en novembre 1805, la Prusse se décidait trop tôt en octobre 1806. Son ultimatum fut remis à Napoléon à Bamberg le 7 octobre, sept jours avant Iéna.

Jamais les circonstances n'avaient été plus favorables à Napoléon. Il n'avait pas devant lui une coalition ; une coalition comporte une action concertée et un objectif commun ; les intérêts de ses adversaires étaient si contradictoires qu'il les rencontra presque toujours séparément. L'Autriche reprochait à la Prusse de n'être pas intervenue en 1805 et n'était pas fâchée qu'elle fût battue à son tour. La Russie jusqu'en juin 1806, au temps de l'influence du prince Adam Czartoryski, avait pensé écraser la Prusse pour lui reprendre ses provinces polonaises. L'Angleterre était en état de guerre avec elle au sujet du Hanovre. Jamais Napoléon n'avait eu plus beau jeu ; il avait beaucoup moins de risques à courir que dans la campagne précédente. C'est pourquoi sans doute, à mesure que la situation se dessinait, il n'avait voulu faire aucun sacrifice à la paix ; et, en fait, les négociations qui s'étaient prolongées avec la Russie et l'Angleterre lui avaient permis de tenir la Prusse isolée, à la pointe de son épée.

Et il se remit en campagne avec une vigueur merveilleuse, dans toute la force de son génie. Il avait encore à son service toute l'énergie révolutionnaire qui n'était pas encore passée dans le camp de ses ennemis. Il avait les ressources incomparables de la France. Il disposait de l'Espagne quoiqu'elle

fût assez mécontente qu'on eût encore songé à lui prendre les Baléares ; de la Hollande, quoiqu'elle eût préféré faire le sacrifice d'une colonie et ne pas être entraînée dans la guerre [1] ; de la Suisse, « infiniment tranquille » depuis l'Acte de Médiation ; de l'Italie, à laquelle il manquait la Sicile ; de l'Allemagne en travail d'une organisation définitive, ses contingents déjà enrôlés dans la Grande Armée, et bientôt sous le commandement de Jérôme Bonaparte. Il n'avait pas à ramener ses troupes des bords de l'Océan ; elles étaient d'avance transportées aux frontières de l'ennemi, à deux pas du champ de bataille, prêtes à frapper, au premier signe.

En avant, la pensée de Napoléon traversait l'Europe. Il était à Mayence le 28 septembre ; l'archiduc Ferdinand, ancien grand-duc de Toscane, ancien électeur de Salzbourg, devenu électeur de Wurzbourg, demanda à entrer dans la Confédération du Rhin ; il y voyait son seul moyen de salut. Il y fut admis aussitôt. Napoléon espéra que cet événement ferait impression à Vienne.

Il ordonna à son ambassadeur en Autriche, M. de La Rochefoucauld, une pressante action diplomatique. Il y avait alors entre la France et la cour de Vienne divers sujets de conversation ; il était question d'une rectification de frontière sur l'Isonzo. L'affaire de Cattaro n'était toujours pas résolue ; M. de La Rochefoucauld demandait l'envoi en Dalmatie de troupes autrichiennes, qui, de concert avec les troupes françaises de cette région, enlèveraient la place aux Russes de vive force : c'était, en somme, le devoir strict du gouvernement autrichien. Il s'y montra disposé, et il envoya au général Bellegarde des instructions pour se concerter avec le général Lauriston.

Mais il ne voulut pas aller plus loin. A la fin de septembre,

1. Arch. Nat., AF, IV, 1683.

lorsque les hostilités étaient imminentes et que Napoléon était déjà à la tête de son armée, La Rochefoucauld adressa à M. de Stadion une importante communication à ce sujet : — La cause de cette guerre nouvelle, lui dit-il, c'est l'indépendance de la Saxe ; « c'est sur ce point seul que l'attention de l'Europe doit se fixer, que la Prusse, habituée à considérer la Saxe comme une de ses provinces, voulait conserver la même prépondérance sur cet État, tandis que Sa Majesté l'Empereur Napoléon désirait que le ci-devant électeur de Saxe, en prenant le titre de Roi si cela lui convenait, acquît une suprématie sur les différents princes de sa famille, fût à la tête d'un royaume indépendant reconnu de toutes les puissances de l'Europe, et qui, sans être inquiétant pour ses voisins, eût cependant les moyens de faire respecter son indépendance ; qu'en suivant ce plan l'empereur Napoléon croyait faire une chose avantageuse à toute l'Europe et principalement agréable à la cour de Vienne. »

M. de Stadion consentit à reconnaître que l'indépendance de la Saxe serait en effet considérée par la cour de Vienne comme avantageuse.

Alors, sur des instructions de Paris, M. de La Rochefoucauld proposa à la cour de Vienne une alliance formelle, au moins défensive, sur les bases suivantes : — L'Autriche garantirait toutes les possessions continentales de Sa Majesté l'Empereur Napoléon, tant comme empereur des Français que comme roi d'Italie ; elle reconnaîtrait le roi de Naples et de Sicile, le roi de Hollande et la Confédération du Rhin ; un des objets de l'alliance serait de défendre en commun contre toute attaque les provinces européennes de l'Empire ottoman, dont l'intégrité et l'indépendance importaient également aux deux puissances ; enfin, la Prusse étant sur le point de former la Confédération du nord de l'Allemagne, la France et l'Autriche s'entendraient pour que la Saxe n'entrât point dans cette Confédération et restât indépendante et isolée. La Roche-

foucauld avait des pleins pouvoirs pour conclure immédiatement.

M. de Stadion répondit évasivement, que la cour de Vienne ne manquerait pas de délibérer sur d'aussi importantes propositions.

Le 3 octobre, de Wurzbourg, Napoléon écrivit à La Rochefoucauld : « Je suis depuis hier à Wurzbourg, ce qui m'a mis à même de m'entretenir longtemps avec son Altesse Royale... Le besoin de tourner mes efforts du côté de ma marine me rend nécessaire une alliance sur le continent. Les circonstances m'avaient conduit à l'alliance de la Prusse ; mais cette puissance est aujourd'hui ce qu'elle a été en 1740 et dans tous les temps, sans conséquence et sans honneur. J'ai estimé l'empereur d'Autriche, même au milieu de ses revers et des événements qui nous ont divisés ; je le crois constant et attaché à sa parole... Une alliance fondée sur l'indépendance de l'Empire ottoman, sur la garantie de nos États et sur des rapprochements qui consolideraient le repos de l'Europe et me mettraient à même de jeter mes efforts du côté de ma marine, me conviendrait... Ne manquez pas d'avoir l'œil sur la Moldavie et la Valachie, afin de me prévenir des mouvements des Russes contre l'Empire ottoman »[1].

Talleyrand rédigea en même temps des instructions dans le même sens : que l'Autriche devait saisir ce moment, car la France pourrait se rapprocher définitivement de la Prusse, qu'il ne fallait donc point consumer le temps en délibérations oiseuses, que c'était l'opinion de l'archiduc-électeur de Wurzbourg que l'Autriche regretterait longtemps de ne pas entrer maintenant dans cette alliance. Il ajoutait : « Entre les arguments dont vous pouvez faire usage vis-à-vis de M. de Stadion, dans vos conversations avec lui au sujet de l'alliance, il en est un qu'il me semble bon d'employer

1. Corr. de Napoléon, XIII, 303.

comme plus propre que tout autre à faire impression sur son esprit : il consiste à lui dire que, l'alliance étant si évidemment désirable pour l'Autriche et si positivement désirée par tout ce qu'il y a d'hommes considérables dans la monarchie autrichienne et même par des membres de la famille impériale, ainsi que l'Empereur s'en est convaincu par tout ce qui lui a été dit à Vienne, par tout ce qui lui a été dit à Wurzbourg et par ce qui lui revient de toutes parts, si elle n'a pas lieu, c'est que lui, M. de Stadion, et lui seul, y aura mis obstacle, qu'on en sera persuadé à Paris, qu'on le sera à Vienne, qu'alors il sera responsable envers l'Autriche, envers l'Europe, envers la génération présente et les générations à venir, du bien qu'il aura empêché et des maux que l'alliance aurait prévenus, et que, si un jour l'Autriche a lieu de regretter que l'occasion qui se présente aujourd'hui n'ait pas été mise à profit, c'est à lui qu'on s'en prendra de l'avoir fait perdre » [1].

Stadion fut insensible à tous ces arguments, pourtant éloquents. L'Autriche s'enferma dans la neutralité. Du moins cette négociation avait permis d'avoir « la mesure des sentiments et des vues secrètes de l'Autriche », de la surveiller, de l'empêcher d'agir. La Rochefoucauld fut remplacé alors à l'ambassade de Vienne par le général Andréossy, qui eut pour mission de suivre avec la plus grande attention les moindres mouvements des troupes autrichiennes, et aussi ceux des Russes sur le Danube inférieur.

Enfin à l'extrême-pointe d'avant-garde, sur la voie du conquérant, il y avait le général Sébastiani, ambassadeur à Constantinople.

Dès la fin d'avril 1806, le général Sébastiani, dînant chez Lucchesini après une longue audience qu'il avait eue de l'Empereur, avait raconté que Napoléon lui avait beaucoup

1. Aff. Etr., Corr. de Vienne, n° 379, f°s 226-362.

parlé des Russes et des Turcs, que la conclusion de cet entretien avait été qu'il faudrait tirer une barrière de la Mer Noire à la Baltique et refouler les Russes au delà, en délivrant la Pologne et la Turquie [1]. Sébastiani était dès ce moment désigné pour l'ambassade de Constantinople. Il y fut nommé quelques mois après.

Il partit à la fin de juin et arriva à Constantinople le 9 août.

Les débuts de sa mission furent extraordinairement brillants ; il fut l'objet d'une magnifique réception ; une maison de campagne fut mise à sa disposition pour y passer l'été.

Le 24 août, avant même qu'il eût été reçu par le Sultan, les princes de Moldavie et de Valachie, Morousi et Ypsilanti, les ennemis les plus acharnés de l'influence française, furent destitués, remplacés par Callimachi et Alexandre Soutzo. La Porte se jetait résolument dans l'alliance de Napoléon : « C'est d'hier, écrivait aussitôt Sébastiani, que la Porte est sortie réellement de la tutelle et de l'ascendant russe, qu'elle a repris son ancien système et qu'elle a adopté les mesures nécessaires à son salut. »

Cela ne dura pas longtemps. Les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre, Italinski et Arbuthnot, adressèrent à la Porte des « notes fulminantes ». La cour de Russie s'appuya très fortement sur les stipulations du traité de Koutchouk-Kaïnardji, maintes fois confirmées, pour observer que les hospodars de Moldavie et de Valachie avaient un mandat de sept ans et qu'ils ne pouvaient être destitués sans un avis préalable de l'ambassadeur russe. Elle exigea le rétablissement immédiat des deux hospodars, sous la menace d'une déclaration de guerre de la Russie et de l'Angleterre [2].

Le sultan écrivit lui-même à Napoléon pour lui expliquer l'obligation à laquelle il allait être réduit de respecter ses

1. Bailleu, II, 457 : rapport de Lucchesini.
2. E. Driault. *La politique orientale de Napoléon*, p. 63-67.

traités avec la Russie. Car l'armée française était encore bien loin vers l'ouest ; l'armée russe était tout près, sur le Danube, et les vaisseaux anglais étaient maîtres de la Méditerranée. En conséquence, le 15 octobre, Morousi et Ypsilanti furent rétablis ; ils en triomphèrent sans discrétion, et tout le parti russe avec eux. Mais déjà Napoléon, victorieux à Iéna, courait sur Berlin et Tilsit.

Quel chemin parcouru en trois ans ! Quelle différence entre le Saint-Empire de 1804, dépouille à peu près inerte, obstacle à l'évolution des nationalités, héritage à partager et déjà disputé, et le jeune Empire de Napoléon à Austerlitz, si étonnamment vivant, si plein de nouveautés politiques et de révolutions ! L'un avait achevé sa carrière ; l'autre la commençait à peine. L'un, par Charlemagne ou par les Ottons, avait eu pour objet la propagande chrétienne, sur la Germanie, vers la Slavie ; l'autre, inconsciemment aussi, était l'instrument de la propagande révolutionnaire ; et il n'y a pas tant d'opposition entre ces deux phénomènes successifs.

Conquêtes et gloires d'un jour, mais contributions décisives au développement de l'humanité ! L'Empire d'Alexandre ne lui avait pas survécu, mais les pays qu'il avait parcourus si vite gardèrent la culture hellénique. Charlemagne mort, son Empire se démembra en royaumes, mais ils gardèrent la mentalité chrétienne. Après Waterloo, l'Empire de Napoléon aussi sera divisé ; mais les nationalités nouvelles nées de ce bouleversement formidable en garderont l'inspiration révolutionnaire : car il y a, dans les événements qui sont étudiés ici, les origines de l'Europe contemporaine, la transformation des États dégagés de l'unité chrétienne en nations issues des principes de 1789.

C'est en cela que le rôle historique des conquérants est capital. Nés eux-mêmes de forces profondes, de mouvements sociaux ou de conceptions morales d'une insaisissable origine et d'une incalculable portée, épées un moment victorieuses

au service d'idées mûres pour la réalisation dans les faits, ils ne construisent pas autant qu'ils détruisent ; mais en détruisant ils préparent des constructions nouvelles. L'Europe ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui si Napoléon n'y avait passé. Le Saint-Empire Romain Germanique renversé, dernière forme du moyen âge, la place était préparée à l'Italie et à l'Allemagne.

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE

I. — Sources manuscrites : 1° aux Archives du ministère des Affaires Étrangères, I ; — 2° aux Archives nationales, II.

II. — Sources imprimées : 1° Documents officiels, III ; — 2° Correspondances, III ; — 3° Mémoires et Journaux, IV.

III. — Ouvrages : Ouvrages déjà anciens, IV ; — Ouvrages plus récents : 1° Ouvrages généraux, V ; — 2° Ouvrages d'un intérêt plus particulier, V ; — Études de détails, VI.

LIVRE PREMIER

LE SACRE (1804)

CHAPITRE PREMIER

LE SAINT-EMPIRE

I. — Le Saint-Empire Romain Germanique : Napoléon et le Saint-Empire, 1 ; — Caractère indéfini du Saint-Empire, 3 ; — Le *dominium mundi*, 5 ; — Le prestige moral du Saint-Empire, 8.

II. — La Bulle d'or. L'Empire d'Allemagne : La constitution de la Bulle d'or, 9 ; — Les grandes maisons princières de l'Allemagne, 12 ; — Les Habsbourg, 12 ; — Maximilien et les cercles, 15 ; — Charles-Quint et la Réforme, 17.

III. — La Réforme. L'Allemagne moderne : L'Empire d'Allemagne et les États allemands, 18 ; — Le corps catholique et le corps évangélique, 19 ; — L'État des Hohenzollern et l'État des Habsbourg, 23.

IV. — L'Allemagne et Bonaparte : Les Allemagnes en 1789 et l'esprit allemand, 26 ; — Le Recès de 1803, 31 ; — L'Allemagne moyenne, 32.

V. — L'ancien et le nouvel empire : La politique de l'empereur François II, 33 ; — La répartition des voix au collège des princes, 34 ; — La noblesse immédiate, 36 ; — La lettre du baron de Stein (1804), 39 ; — L'intervention française, 43.

CHAPITRE II

NAPOLÉON EMPEREUR (18 MAI 1804)

I. — L'affaire d'Ettenheim : Le gouvernement français défend la Bavière contre l'Autriche, 46 ; — Les embarras de la Russie, 49 ; — Le projet d'une nouvelle médiation franco-russe, 51 ; — Le complot royaliste et l'arrestation du duc d'Enghien, 53 ; — La note russe à Ratisbonne, 56 ; — La réplique de Bonaparte, 57 ; — Le sénatus-consulte du 18 mai 1804, 61 ; — L'affaire d'Ettenheim devant la diète, 63.

II. — Le titre impérial : L'établissement de l'Empire, 64 ; — Les dignitaires et grands officiers de l'Empire, 67 ; — Caractère révolutionnaire du nouvel Empire, 69 ; — La Grande-Armée et la fête de Boulogne, 71 ; — L'idée de la monarchie universelle, 71.

III. — La reconnaissance du titre impérial : Les félicitations des princes allemands, 72 ; — La reconnaissance du roi de Prusse, 74 ; — La négociation à Vienne, 75 ; — L'hérédité du titre impérial en Autriche, 77 ; — La question de la reconnaissance à Constantinople, 80 ; — Le maréchal Brune et la Sublime Porte, 81 ; — Opposition de la Russie, 88 ; — Les dernières négociations de M. d'Oubril à Paris, 91.

CHAPITRE III

LE SACRE DE NOTRE-DAME (2 DÉCEMBRE 1804)

I. — Le voyage de Mayence : Napoléon à Aix-la-Chapelle, 95 ; — Napoléon à Mayence, 97 ; — Les princes allemands à Mayence, 100 ; — L'affaire Rumbold, 103 ; — Le général de Knobelsdorf à Paris, 105 ; — La princesse Auguste de Bavière et le projet de son mariage avec Eugène Beauharnais, 106.

II. — La mission Novosiltsof et la politique russe : L'impossibilité d'une coalition de l'Europe, 112 ; — Pitt et la politique anglaise, 113 ; — La France et l'Espagne, 115 ; — Le traité anglo-suédois de Stockholm, 117 ; — Le tsar Alexandre Ier et le prince Adam Czartoryski, 119 ; — Le plan de l'abbé Piatoli, 120 ; — La mission Novosiltsof à Londres et les instructions du prince Czartoryski, 123 ; — La reconstitution territoriale de l'Europe, 126 ; — La convention prusso-russe du 24 mai et la convention austro-russe du 6 novembre 1804, 129.

III. — Le pape a Paris : Napoléon demande à être sacré par le pape, 130 ; — Les scrupules de la cour de Rome, 131 ; — La lettre d'invitation, 134 ; — Le voyage du pape, 136 ; — Les épisodes caractéristiques du sacre, 138 ; — La récompense du pape, 140.

LIVRE II

AUSTERLITZ (1805)

CHAPITRE IV

LE COURONNEMENT DE MILAN (MAI 1805)

I. — L'Empereur et l'Italie : La Consulte italienne et la nouvelle situation politique, 145 ; — Les précautions cherchées pour sauvegarder l'indépendance de l'Italie, 146 ; — Le maréchal Brune quitte Constantinople, 151 ; — Les excès de zèle du citoyen Parandier, 153 ; — La mission Jaubert auprès du sultan, 155 ; — Napoléon et la reine de Naples, 157 ; — Ouvertures pacifiques à l'Angleterre, 159 ; — Joseph et la couronne d'Italie, 160 ; — Le refus, 162.

II. — Les décrets de mars 1805 : Napoléon et la République Batave, 164 ; — Le conseiller-pensionnaire Schimmelpenninck, 167 ; — Le second statut constitutionnel de l'Italie, 168 ; — La principauté de Piombino, 170.

III. — Le voyage de Milan : Le marquis de Lucchesini en Italie, 171 ; — La cérémonie du couronnement (26 mai 1805), 175 ; — La principauté de Lucques, 178 ; — La réunion de Gênes, 179 ; — Les fêtes de Gênes, 183 ; — La politique anglaise à Naples, 184 ; — L'empereur et la reine Marie-Caroline, 185 ; — La question de la reconnaissance du nouveau royaume d'Italie, 188 ; — Le prince de Cardito à Milan, 191.

CHAPITRE V

LA TROISIÈME COALITION (AOUT 1805)

I. — La convention de Saint-Pétersbourg (11 avril 1805) : L'irritation de la cour de Vienne, 194 ; — La convention d'alliance anglo-russe, 198 ; — Les difficultés de la conciliation, 201 ; — Retards à la ratification, 203 ; — La question de Malte et du droit maritime, 204 ; M. de Novosiltsof envoyé à Paris, 205 ; — Ses instructions, 206 ; — Novosiltsof à Berlin, 209 ; — La Russie et l'Autriche, 210 ; — La Russie et la Prusse, 211.

II. — Les déclarations du 9 aout 1805 : La réunion de Gênes et l'Europe, 212 ; — Explications entre l'Autriche et la France, 215 ; — Napoléon au camp de Boulogne, 219 ; — Adhésion de l'Autriche à l'accord anglo-russe, 221 ; — Fragilité de la troisième coalition, 223 ; — La dernière négociation austro-française, 224 ; — La rupture, 226.

III. — La mise en marche des armées : Les résolutions de Napoléon, 228 ; — L'action anglo-russe à Constantinople, 229 ; — L'ambassadeur

Alquier à Naples, 234 ; — Convention de neutralité entre la France et Naples, 236 ; — La mission Duroc à Berlin, 238 ; — L'indépendance de la Hollande et le Hanovre, 239 ; — Les Autrichiens en Bavière, 241 ; — La mission de M. de Thiard, 243 ; — Traités entre la France et Bade, la Bavière et le Wurtemberg, 244.

CHAPITRE VI

AUSTERLITZ. — SCHŒNBRUNN ET PRESBOURG (DÉCEMBRE 1805)

I. — La veille d'Austerlitz : La violation du territoire d'Anspach, 247 ; Les alliés sur l'Elbe inférieure, 250 ; — Les propositions de Talleyrand à l'Empereur, 250 ; — Alexandre Ier à Potsdam, la convention de Potsdam (3 novembre 1805), 253 ; — Ouverture de négociation entre la France et l'Autriche, 257 ; — Les appels du tsar au roi de Prusse, 259 ; — Giulay, Stadion, Haugwitz à Brünn, 260 ; — Les conférences de Vienne, 261 ; — La mission de Savary auprès du tsar, 265 ; — Austerlitz, 267.

II. — Brunn, Schœnbrunn et Presbourg : Retraite de l'armée russe, 267 ; — L'armistice du 6 décembre, 270 ; — Les traités de Brünn avec la Bavière et le Wurtemberg, 271 ; — Les négociations avec l'Autriche et la Prusse, 273 ; — Le traité de Schœnbrünn, 277 ; — Le traité de Presbourg, 279. — Le Saint-Empire après le traité de Presbourg, 281.

III. — Le traité de Paris (15 février 1806) : Le mariage d'Auguste de Bavière et d'Eugène Beauharnais, 282 ; — La cour de Berlin et le traité de Schœnbrünn, 284 ; — Haugwitz à Paris, 287 ; — Le nouveau traité, 290 ; — La rupture entre la Prusse et l'Angleterre, 291 ; — Les Russes à Cattaro, 293.

LIVRE III

L'HÉRITAGE DU SAINT-EMPIRE (1806)

CHAPITRE VII

L'ORGANISATION DE L'ITALIE

I. — Naples : Les Russes et les Anglais à Naples, 295 ; — La proclamation de Schœnbrünn, 297 ; — Les troupes françaises contre Naples, 299 ; — Joseph à Naples, 300 ; — La Calabre, 300 ; — Le roi Joseph, 302 ; — Les Anglais à Capri, 305 ; — Les Anglais en Calabre, 306 ; — La prise de Gaète, 308 ; — L'Empereur et le roi Joseph, 309 ; — La place des royaumes dans l'Empire, 311.

II. — Les grands décrets du 30 mars 1806 : Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie, 312 ; — L'armée italienne, 314 ; — La culture française en Italie, 315 ; — La route d'étapes vers la Dalmatie, 316 ; — L'organisation du « Grand Empire », 317 ; — Le grand-duché de Berg, 318 ; — Les décrets du 30 mars, 319 ; — La hiérarchie impériale royaumes, duchés, fiefs, 321.

III. — « L'Empereur de Rome » : Relations difficiles entre Napoléon et le pape, 323 ; — L'occupation d'Ancône, 325 ; — Les plaintes du pape, 325 ; — La colère de l'Empereur, 327 ; — La thèse impériale et la thèse pontificale, 328 ; — Alquier à Rome, 333 ; — La suzeraineté du pape sur Naples, 333 ; — Agitation générale en Italie, 339 ; — L'Italie napoléonienne, 340.

CHAPITRE VIII

LA CONFÉDÉRATION DU RHIN (12 JUILLET 1806)

I. — Le royaume de Hollande : L'occupation française en Allemagne, 342 ; — Les entreprises de l'Empereur sur la République Batave, 345 ; — La mission Verhuell, 346 ; — La Grande Besogne, 347 ; — Louis, roi de Hollande, 348 ; — La Hollande et la France, 351.

II. — Les affaires d'Allemagne : L'Allemagne après Austerlitz, 353 ; — L'agitation des esprits à Ratisbonne, 355 ; — Le zèle de l'archichancelier, 356 ; — Les projets de constitution allemande, 357 ; — Les dispositions de l'Electeur de Hesse-Cassel, 362 ; — L'anarchie en Allemagne, 363 ; — Les règlements territoriaux, 364 ; — Les derniers moments de la noblesse immédiate, 365 ; — Les villes hanséatiques, 368 ; — Murat, grand-duc de Berg. 371 ; — Le cardinal Fesch, coadjuteur de l'archichancelier, 373 ; — Les derniers arrangements à Paris, 375.

III. — La Confédération du Rhin : Le traité de la Confédération (12 juillet 1806), 376 ; — Les membres de la Confédération, 377 ; — La diète, 378 ; — Les liens avec la France, 379 ; — Les communications à la Diète, 381 ; — L'abdication de l'Empereur d'Allemagne, 385 ; — La fin du Saint-Empire, 387.

CHAPITRE IX

LA NÉGOCIATION DE 1806

I. — Cattaro : La politique russe après Austerlitz, 389 ; — Les idées du prince Czartoryski ; le souci de l'Orient, 391 ; — L'influence française à Constantinople, 393 ; — La reconnaissance de Napoléon, 396 ; — L'occupation russe de Cattaro, 398 ; — Les Français à Raguse, 399 ; — La cour de Saint-Pétersbourg résolue à garder Cattaro, 401 ; —

Sébastiani ambassadeur de France à Constantinople, 404 ; — Les desseins de Napoléon sur l'Orient, 407.

II. — Le rapprochement anglo-français (février-juillet 1806) : Le ministère Grenville-Fox, 409 ; — La correspondance Fox-Talleyrand, 411 ; — La négociation séparée ou le concert avec la Russie, 414 ; — Interruption de la correspondance, 420 ; — La négociation Talleyrand-Yarmouth ; le Hanovre et la Sicile, 421.

III. — La mission et le traité d'Oubril (juillet 1806) : Propos pacifiques à Saint-Pétersbourg, 422 ; — La mission d'Oubril, 424 ; — Conférences entre Oubril et Talleyrand, 425 : — Négociation entre Oubril et Clarke, 428 ; — La signature du traité (20 juillet), 430.

IV. — La négociation Lauderdale (août-septembre 1806) : Le projet de traité franco-anglais du 31 juillet, 431 ; — Les instructions de Lauderdale et l'*uti possidetis*, 433 ; — L'indignation de Napoléon, 434 ; — La négociation suspendue, 437 ; — Le nouveau ministère russe ; le chancelier Budberg, 438 ; — Refus de ratifier le traité d'Oubril, 439 ; — La fin de la négociation franco-anglaise : Sicile et Dalmatie, 441.

CHAPITRE X

VERS IÉNA ET TILSIT

I. — France et Prusse : La politique prussienne à la fin du XVIII^e^ siècle, 444 ; — L'accord avec la République française, 445 ; — Différence entre la politique du Comité de Salut public et celle de Napoléon, 446 ; — Les dispositions de la Prusse après le traité de Paris, 448 ; — Conflit avec Murat : l'affaire des abbayes, 449 ; — Éveil du sentiment patriotique allemand, 451 ; — Les déclarations prusso-russes de Charlottenbourg et de Kamennoï-Ostroff, 453.

II. — Le projet de Confédération de l'Allemagne du Nord : La question de la restitution du Hanovre, 454 ; — La Prusse et la Confédération du Rhin, 456 ; — La grande émotion de M. de Lucchesini, 459 ; — La mobilisation de l'armée prussienne, 461 ; — La France et la Hesse-Cassel, 462 ; — La France et les villes hanséatiques, 464 ; — La France et la Saxe, 466 ; — L'échec de la Confédération du Nord, 468.

III. — La rupture (septembre 1806) : Irritation contre la domination française, 469 ; — L'exécution de Palm, 471 ; — La rédaction du statut fondamental, 472 ; — La lettre impériale du 11 septembre 1806, 474 : — La mission Knobelsdorf à Paris, 476 ; — L'ultimatum prussien, 478 : — Action diplomatique de Napoléon à Vienne ; M. de La Rochefoucauld et M. de Stadion, 479 ; — Le général Sébastiani à Constantinople, 482 ; — La suite de la conquête napoléonienne, 484.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY. PAUL HÉRISSEY, SUCC^r^

...DING LIST JAN 15 1948

HF
D779na
Driault, Édouard
Napoléon et l'Europe. [vol.2].
468:55

DATE.
NAME OF BORROWER.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED